



Une économie de l'hétérogénéité. Sociologie de l'organisation du marché dans des filières céréalières alternatives

Anaïs Echchatbi

► To cite this version:

Anaïs Echchatbi. Une économie de l'hétérogénéité. Sociologie de l'organisation du marché dans des filières céréalières alternatives. Sociologie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 2023. Français. ⟨NNT : 2023MON30009⟩. ⟨tel-04298603⟩

HAL Id: tel-04298603

<https://theses.hal.science/tel-04298603v1>

Submitted on 21 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



THÈSE

Pour obtenir le grade de
Docteur

Délivré par **Université Montpellier Paul Valéry**
En partenariat avec l'**Institut Agro Montpellier**

Préparée au sein de l'école doctorale 60 – Temps,
Territoires, Sociétés et Développement
Et de l'unité mixte de recherche Innovation

Spécialité : **Sociologie**

Présentée par **Anaïs Echchatbi**

**Une économie de l'hétérogénéité. Sociologie
du travail d'organisation du marché dans
des filières céréalières alternatives**

Soutenue le 19 juin 2023 devant le jury composé de

Madame Sandrine BARREY, Maîtresse de conférences
en Sociologie, Université Toulouse Jean Jaurès

Examinatrice

Monsieur Antoine BERNARD de RAYMOND,
Directeur de recherche en Sociologie, INRAE

Président du jury - Rapporteur

Madame Marie-Benoit MAGRINI, Ingénieure de
recherche en Sciences économiques, INRAE

Examinatrice

Monsieur Ronan LE VELLY, Professeur de Sociologie,
Institut Agro Montpellier

Directeur de la thèse

Madame Gwenaële ROT, Professeure de Sociologie,
Institut d'études politiques de Paris

Rapporteure

Monsieur Jean-Marc TOUZARD, Directeur de
recherche en Sciences économiques, INRAE

Directeur de la thèse



Résumé

Cette thèse porte sur le travail d'organisation du marché fourni pour mettre en place et assurer le fonctionnement de filières céréalières de proximité alternatives. Elle interroge la manière dont les acteurs s'y prennent pour organiser ces filières sans recourir aux intermédiaires marchands et aux standards de qualité qui structurent habituellement les relations entre agriculteurs, meuniers, boulangers ou pastiers. Pour cela, une enquête qualitative a été menée pendant trois années auprès de cinq filières céréalières de proximité en Occitanie. En adoptant un cadre d'analyse en sociologie économique, nourri des apports de la sociologie du travail et des organisations, la thèse met au jour que le développement de ces filières hors normes sur les plans agronomiques, technologiques et marchands implique un grand nombre de soucis de coordination. Elle rend alors compte des activités et dispositifs qui permettent aux acteurs de faire fonctionner cette « économie de l'hétérogénéité ». Elle analyse les opérations réalisées pour construire un régime propre d'évaluation de la qualité et du travail, mettre en cohérence la production et les échanges, établir des règles communes et assurer la maintenance du marché à travers le temps long et ses multiples lieux.

Abstract

This thesis focuses on the market organization work performed in setting up and operating alternative local cereal chains. It investigates the way in which actors organize these chains without resorting to market intermediaries and quality standards that usually structure relations between farmers, millers, bakers or pasta makers. To this aim, a qualitative survey was conducted over three years among five local cereal chains in Occitanie, South of France. Adopting an analytical framework in economic sociology, nourished by contributions from sociology of work and organizations, the thesis reveals that the development of these non-standard chains involves a large number of coordination concerns. Hence, that study highlights the activities and devices that allow actors to make this "economy of heterogeneity" effective. It analyzes the operations carried out to construct a local quality convention, to value heterogeneous goods, to ensure coherence of production and exchanges, to establish common rules and finally, to ensure market maintenance over time and in multiple locations.

À Monique et Georges Delaval

Remerciements

Cette thèse est l'aboutissement d'une recherche qui s'est déroulée entre l'automne 2018 et le printemps 2023, au carrefour des routes d'Occitanie et de l'unité mixte de recherche Innovation. Bien des personnes ont contribué à sa réalisation et je tiens à les en remercier sincèrement.

Mes premiers remerciements vont à mes directeurs, Ronan Le Velly et Jean-Marc Touzard. Je leur suis redevable de la concrétisation de ce manuscrit, mais aussi du plaisir que j'ai eu à l'écrire. Je remercie en particulier Ronan Le Velly, je lui suis reconnaissante de l'accueil qu'il a fait à cette recherche et à mes analyses ainsi que de l'effort qu'il a fourni pour les faire aboutir à une thèse. Son travail méticuleux de relecture et son regard attentif ont amplement renforcé mon argument et accompagner sa maturation. La rigueur qu'il transmet, son exigence et son efficacité auront sans nul doute laissé une marque durable sur mon travail. Je remercie Jean-Marc Touzard pour son implication, son enthousiasme et son ouverture intellectuelle dont j'ai grandement bénéficié. Son écoute sérieuse et attentive au long de mon parcours à l'UMR Innovation m'a été essentielle.

Cette thèse a été réalisée grâce à la Région Occitanie qui a financé le programme de recherche Activa Blé dans lequel j'ai effectué ma recherche doctorale. Je remercie Yuna Chiffolleau de m'avoir fait confiance pour mener cette recherche. Ce contrat doctoral m'a permis de réaliser mon travail dans de bonnes conditions matérielles.

Je tiens à remercier les chercheuses et chercheurs qui ont accepté d'évaluer ce travail et de participer au jury de cette thèse : Sandrine Barrey, Antoine Bernard de Raymond, Marie-Benoit Magrini et Gwenaële Rot.

Mon travail s'appuie sur une longue enquête de terrain, qui doit tout en substance à ceux qui ont accepté de m'accueillir. Merci aux partenaires du programme de recherche Activa Blé de m'avoir fait confiance, merci également à l'ensemble des personnes rencontrées de m'avoir ouvert leurs portes et confié leurs trajectoires, leurs projets et leurs réflexions. Mes séances d'observation auprès d'eux m'ont appris bien plus que ce que contient cette thèse, je les en remercie. Une pensée en particulier pour Alain D. et Thierry M., je suis heureuse d'avoir croisé leur route, écouter leur parcours et appris d'eux.

À travers le programme de recherche Activa Blé, j'ai pu nourrir mes réflexions des échanges avec les partenaires et collègues, chercheuses et animatrices. Je tiens à remercier particulièrement Dominique Desclaux, son intérêt pour le dialogue disciplinaire a alimenté les pistes de recherches que j'esquissais. Je la remercie surtout d'avoir pris le temps de me transmettre des connaissances essentielles à cette étude, sur des questions agronomiques, technologiques et qui s'inscrivaient dans une tradition de recherche participative que je ne connaissais pas encore. Je remercie également Kristel Moinet de m'avoir aiguillée dans mes enquêtes et introduite sur mes premiers terrains.

Pour réaliser cette thèse, j'ai également bénéficié du soutien des membres de l'UMR Innovation, du département ACT de l'INRAE et des collègues du Campus de La Gaillarde. Leur travail offre un environnement bien plaisant pour un doctorat. Merci à Nicolas pour son café matinal et sa gaité, à Sophie pour sa douceur et à Jean-Walter pour son

accompagnement dans mes recherches bibliographiques. Merci bien sûr à Céline, Delphine, Virginie et Wendy pour toutes ces tâches administratives dans lesquelles elles m'ont épaulée et pour leur joie de vivre. Cécile Fiorelli a joué un rôle décisif dans le dénouement de mon parcours et je lui en suis infiniment reconnaissante. Je tiens à la remercier pour son écoute et son travail institutionnel indispensable. Merci à Frédéric Goulet, qui a su m'orienter et m'appuyer lorsque j'en ai eu besoin. À Pierre Gasselin et Coline Perrin pour l'attention qu'ils m'ont portée et les discussions que nous avons eues sur le métier de chercheuse.

Grégori Ackermann, Diane Rodet et Allison Loconto ont joué un rôle majeur dans mon doctorat. Je les remercie de leur suivi attentif de mon parcours de thèse et de m'avoir accompagnée tout au long de cette route. Vos premiers retours sur mon travail ont grandement contribué à renforcer mes choix et affiner mes analyses, sachant toujours quel livre me mettre entre les mains pour continuer ma réflexion, et jusque dans l'écriture. Je remercie de même l'ensemble des personnes qui ont participé à mes comités de suivi de thèse, Gwenola Yannou-Le Bris, Myriam Kessari, Stéphane Fournier et Geneviève Pruvost, pour leurs conseils ainsi que leur écoute bienveillante qui m'a été indispensable. L'argumentaire de cette thèse doit aussi aux rencontres et échanges stimulants avec Olivier Pilmis, Samuel Pinaud et Alexandra Bidet. Leurs retours respectifs sur mes premières communications ont été décisifs pour m'inciter à poursuivre dans cette voie. À ce titre, je suis également reconnaissante envers les chercheurs et chercheuses qui se mobilisent pour animer des espaces de dialogue scientifique et qui m'ont offert de nombreuses occasions de faire discuter mes premiers textes ; sans cela le chemin aurait été bien aride.

Les équipes de l'École doctorale 60 de l'Université Paul Valéry ont contribué au bon déroulement de mon doctorat. Je tiens particulièrement à remercier Nathalie Blanc pour son éthique dans la direction de l'école doctorale, pour l'attention qu'elle a portée à ma situation et sa détermination à trouver les meilleures solutions pour chaque doctorant.

Je suis également reconnaissante envers Florent Saucède, à l'Institut Agro, et Michel Peroni, au département de sociologie de l'Université Lyon 2, pour m'avoir confié mes premières charges de cours et ainsi permis de compléter cette expérience doctorale enrichissante.

De trop nombreuses personnes méritent d'être citées à plus d'un titre, pour leurs apports professionnels et nos liens amicaux. Je remercie Marc Moraine pour son expérience de jeune chercheur, sa vision fine des terrains que nous avons arpentés chacun de notre côté et ses analyses du monde de la recherche. Je le remercie surtout pour ces années traversées ensemble, à faire à peu près tout et souvent à m'empêcher de faire quoi que ce soit. Je retiens en particulier ses enseignements sur les propriétés biochimiques des Apiacées qui ont définitivement bouleversé mes préconceptions sur les agronomes. Je remercie Théo Martin pour son sens de la recherche, de la critique et de la lutte institutionnelle. Je lui dois la fin heureuse de ce parcours et bien trop de conversations structuralistes dont cette thèse n'a, j'espère, pas trop garder l'odeur. Ce parcours professionnel et personnel doit également à Marc N., pour son écoute, son accueil ainsi que son engagement sans faille. Merci bien sûr à ceux qui ont ouvert la voie : Quentin et Simon pour leurs (contre) exemples, à Clara et Sarah. Merci à celles qui ont partagé ces moments de travail, de bonne humeur et de réelle camaraderie au bureau Camargue, Claire, Marie B., Orlane, Marie Q., Maryline et Philippine.

Merci à tous ceux qui m'ont aidée dans la finalisation de ce manuscrit, à Marie et Simon pour leur accueil chaleureux, à Mariam, Mehdi, Amélie et Maxime pour leurs relectures précieuses.

Un grand merci à ma famille pour m'avoir soutenue, comme toujours, tout au long de cette route. À ma mère pour son modèle d'éthique et de force de travail qui m'inspire tant.

Introduction

Pandémie, guerre en Ukraine, dérèglement climatique, plusieurs crises des dernières années ont mis en question la résilience du modèle agricole et alimentaire céréalier dominant. Au milieu des grands enjeux que ces phénomènes mondiaux ont soulevés, c'est aussi l'accès de chacun d'entre nous à des produits de consommation très communs, pains, farines et pâtes, qui a été perturbé. La crise de la Covid-19 a mis en lumière la fragilité des chaînes globales d'approvisionnement, avec des risques de ruptures de stock. La guerre en Ukraine a quant à elle généré une hausse importante des prix, concourant à une tendance inflationniste plus large, et ravivé les interrogations sur la souveraineté alimentaire de la France. Enfin, les années de sécheresse de 2021 et 2022 ont souligné l'inadaptation de nos modes de production céréaliers aux changements climatiques déjà en marche. Les cultures céréalières, et en particulier le blé tendre et le blé dur, rencontrent ainsi un problème double. Elles souffrent déjà du changement du climat mais restent encore largement dépendantes d'un mode de production néfaste pour l'environnement, notamment au regard de la pollution des eaux et des sols.

1. Les filières céréalières : entre verrouillages et alternatives

En France et dans de nombreux pays, l'économie céréalière repose majoritairement sur un système de production industriel. De fait, elle s'est construite depuis les années 1950 autour d'une simplification des systèmes de culture, se traduisant par une chute de la biodiversité cultivée, la progressive disparition de la polyculture-élevage, ainsi qu'une intensification de la production en intrants et en produits phytosanitaires (Mignolet et al. 2012). Ce n'est pas seulement la production des grains qui semble arrimée à un mode de production industriel et carboné dominant, mais plutôt l'ensemble des composantes des filières, les acteurs et les technologies utilisées se renforçant dans la perpétuation de ce fonctionnement, d'aval en amont (Magrini et al. 2017). Les filières céréalières françaises reposent ainsi sur une forte complémentarité entre l'approvisionnement en semences, la production des grains, la transformation meunière ou semoulière et la fabrication des pains et des pâtes. Cette complémentarité tient à une adaptation mutuelle des technologies, des infrastructures et des mesures de qualité utilisées à chaque endroit de la filière. Elle assure une forme de « fluidité

industrielle », comparable à celle observée dans les industries pétrochimiques, automobiles ou laitières (Vatin 1987; Rot 2002).

Pour autant, cette organisation de la filière blé et des filières céréalières constitue un problème majeur pour leur transition agroécologique. Elle favorise un « verrouillage technologique » qui limite la transition vers plus de durabilité : les choix technologiques et marchands qui ont été faits pour configurer le système sociotechnique, conduisent à une difficulté à développer d'autres manières de l'organiser (Geels et Schot 2007; Geels 2011). Les interdépendances technologiques et l'adoption par l'ensemble des acteurs de la filière de dispositifs marchands reconnus, à l'image des mesures de qualité des produits, renforcent la stabilité du système en place et compliquent son évolution. Pour le blé tendre et le blé dur, comme pour de nombreuses filières agroalimentaires, l'industrialisation s'est accompagnée d'un nombre croissant de standards de production et de qualité. Par exemple, les procédés de mouture (meunerie), de transformation (panification pour le blé tendre, pastification pour le blé dur) et de cuisson industriels nécessitent une importante résistance mécanique des blés utilisés. Or, la production de blé à forte teneur en protéines repose sur une utilisation intensive d'intrants azotés qui causent des pollutions des eaux et des sols (Lamine et al. 2010; Meynard et Messéan 2014). L'adhésion massive à ces standards, par l'ensemble des acteurs de la filière et sur le temps long, tend à « naturaliser » leur centralité dans les activités de production et les échanges et conduit ainsi à masquer les problèmes qu'ils génèrent ainsi que l'affaiblissement de certaines des promesses qu'ils portaient. Dans l'agroalimentaire comme ailleurs, les standards de qualité ont pour effet de rigidifier les réseaux sociotechniques en place et de limiter les voies de reconfiguration tant des modes de production en amont que de ceux en aval (Busch 2011a; Busch 2011b).

C'est également le fonctionnement des relations marchandes entre les acteurs de la filière qui produit un « verrouillage ». La structuration croissante des échanges autour de cahiers des charges et de contrats de production tend à rendre de plus en plus compliqué le contournement de ces standards (Fares et al. 2012; Bonny et Abécassis 2017; Cholez et al. 2017). L'accès des produits céréaliers au marché, de même que la rémunération des producteurs de blé, sont ainsi indexés sur la conformité à ces standards, placés au centre des liens commerciaux. La question de la qualité des biens, médiée par des prescriptions fondées sur des mesures encadrées, nous renvoie alors à la spécificité de la scène sociale marchande : elle n'est pas que matière de relations sociales mais aussi de rémunération des acteurs, de détermination de prix, de pratiques concrètes de production (Slater 2002). De plus, le fonctionnement du secteur céréaliier, en

particulier pour le blé tendre et le blé dur, repose sur un important réseau logistique, au centre duquel se trouvent les coopératives agricoles, qui assurent la collecte, le tri, le stockage et la mise en marché des blés. Là encore, les infrastructures développées sont souvent limitantes pour faire accepter une diversité de produits et introduire une diversité de cultures, qui pourrait pourtant être un levier de durabilité (Magrini et al. 2013; Labarthe et al. 2018).

Pourtant, en dépit de ces rigidités, partout en France, des acteurs de la production céréalière se réunissent et organisent des circuits de nouvelles formes. Ces acteurs font le choix d'organiser par eux-mêmes des circuits d'échange et de production, de semences, grains, farines, pains ou pâtes, en développant leurs propres organes de gouvernance, marques et systèmes de garantie de qualité. Contrairement à d'autres circuits émergents, ils font le pari d'organiser ces échanges sans passer par les intermédiaires du secteur céréalière que sont les coopératives agricoles et les minoteries industrielles. Ils prennent en main des productions impliquant plusieurs transformations et de longues chaînes d'échange. Ils reconstruisent localement des lieux de seconde transformation mais aussi de collecte et de stockage, qu'ils gèrent, maintiennent et organisent ensemble. Tout ceci pour distribuer à une échelle souvent régionale des volumes allant de 50 à plus de 500 tonnes équivalent farine. En inspectant de plus près les champs, les silos et les moulins, on découvre aussi de nouveaux modes de production céréalières. On voit en production et en circulation des espèces très variées de blés et céréales et principalement des espèces « mineures », aujourd'hui délaissées par la majorité des agriculteurs. Leur production, en souvent agriculture biologique, repose sur des rotations longues, impliquant une diversité cultivée importante. Les moulins non plus ne sont pas ceux de la minoterie industrielle et les techniques et outils de panification et de la pâterie ne sont pas ceux que l'on voit habituellement dans la seconde transformation céréalière.

Se passer des standards conventionnels et des intermédiaires de marché tels que les coopératives céréalières et les minoteries industrielles pourrait presque constituer, en caricaturant le trait, une revendication identitaire de ces nouvelles « filières ». Pourtant, les coopératives agricoles rendent de nombreux services : facilité de transport des grains, gestion de la qualité de la récolte, calcul des frais et facturation, acheminement des grains aux meuniers ou encore prise en charge de l'écoulement des cultures annexes de la rotation, pour n'en citer que quelques-uns. Que l'on soit meunier ou agriculteur, le passage par un intermédiaire, centralisant les volumes et les différents produits collectés et réalisant un ensemble considérable de tâches, simplifie les échanges et permet de mieux se concentrer sur les activités de production. Celles du travail marchand apparaissent alors comme un à-côté, moins essentielles aux producteurs. De même,

côté seconde transformation, la possibilité de recourir à un meunier « industriel », y compris en bio, est une source de garantie d'approvisionnement pour les boulangers ou pastiers.

En définitive, ces filières innovantes constituent une forme d'alternative originale pour les marchés alimentaires de produits transformés. Pour les raisons que nous venons d'entrevoir, elles sont tout d'abord une alternative au fonctionnement du secteur céréalier conventionnel. Mais elles sont également une alternative aux circuits courts alimentaires, aujourd'hui bien étudiés par la recherche en sciences sociales en France (Maréchal 2008; Dufour et Lanciano 2012; Dupré et al. 2017; Chiffolleau 2019) et à l'international (Marsden et al. 2000; Renting et al. 2003; Pearson et al. 2011; Kneafsey et al. 2013). Dans les filières céréalières, le circuit court s'exprime sous la forme du « paysan-boulangier », un acteur qui réalise à la ferme la production du grain, la transformation de la farine et le produit fini, pain ou pâtes qu'il commercialise par lui-même ou *via* un intermédiaire (par exemple, un magasin bio spécialisé). Le terrain des filières alternatives permet alors, dans la continuité d'autres travaux (Stevenson et Pirog 2008; Praly et al. 2014; Fleury et al. 2016), d'observer de plus près le fonctionnement de circuits moins bien connus, des « circuits de proximité », « géographiquement courts, ancrés dans des territoires, mais économiquement longs, impliquant plusieurs intermédiaires » (Le Velly et al. 2020, 130).

2. Question de recherche

La démarche entreprise par ces initiatives collectives, innovantes sur les plans marchands, logistiques, agronomiques et technologiques, et impliquant davantage d'acteurs du marché dans leur gouvernance, est intrigante.

Pour le dire simplement, ces filières semblent se défaire de ce qui est conventionnellement vu comme des points de passage obligés des filières blés et céréales et plus généralement des filières agroalimentaires. En effet, elles se distinguent des circuits courts par leur nombre d'acteurs et l'ampleur des activités qu'elles prennent en charge, mais elles se distinguent surtout des autres filières céréalières intermédiées par le fait de ne recourir ni aux coopératives agricoles ni aux minoteries conventionnelles pour stabiliser leurs échanges. Pourtant, ces acteurs ont un poids considérable dans l'organisation des filières céréalières au niveau national. Ils assurent les tâches de distribution, de gestion des flux et des stocks, de mise en réseau des acteurs et de construction des produits, que la littérature a décrit comme faisant la force des intermédiaires marchands et comme étant essentielles à la mise en place de véritables réseaux de distribution

(Cochoy et Dubuisson-Quellier 2000; Dubuisson-Quellier 2003b; Barrey 2006b; Bernard de Raymond 2013). Construire des filières de proximité impliquant plusieurs acteurs et activités de production, tout en se passant des intermédiaires habituels semble alors relever du défi.

Les filières céréalières alternatives se distinguent ensuite par un refus de produire des produits céréaliers « standards ». Les acteurs de ces filières produisent des espèces et variétés de blés peu communes ainsi que des céréales dites « mineures » (avoine, blé poulard, amidonnier, épeautre ou engrain, par exemple), ne correspondant pas aux attentes industrielles de rendement ou de performance boulangère. Ils utilisent aussi des modes de transformation artisanaux, qui ne produisent pas, pour les farines ou les semoules, les qualités attendues dans les filières conventionnelles, avec un fort aléas sur le rendu du produit fini, pain ou pâtes. De fait, les filières alternatives contournent les standards – tantôt de qualité et servant à la classification et tarification des biens, tantôt réglementaires liés à la répression des fraudes – établis dans le secteur céréaliier.

Pratiquement, au regard du fonctionnement du secteur céréaliier, mais aussi théoriquement, si l'on s'intéresse à l'ensemble du travail marchand que réalisent les intermédiaires ainsi que les opérations de mesure, de calibrage et de standardisation (Vatin 2009a), la démarche entreprise par ces initiatives interroge. En faisant l'histoire des modernisations agricoles (Allaire et Boyer 1995; Mignolet et al. 2012; Daviron et Allaire 2017; Lyautey et al. 2021), des structurations des intermédiaires marchands de l'agroalimentaire (Valceschini 2003; Barrey 2006b; Barrey 2006a; Bernard de Raymond 2013) ou de la qualité alimentaire (Allaire 2002; Stanziani 2005; Lagrange et Valceschini 2007), les travaux se sont ainsi principalement tournés vers l'instauration des acteurs, des règles et des standards de production et normes de qualité organisant les filières dominantes. À la lumière des problèmes de durabilité de ces filières, la question se pose aujourd'hui de considérer ces éléments structurant de la qualité et des marchés alimentaires comme des « verrous sociotechniques » (Geels et Schot 2007; Magrini et al. 2017).

Un champ s'ouvre alors pour comprendre comment des acteurs cherchent ou parviennent à s'organiser de façon à se passer de ces intermédiaires et dispositifs aussi structurants que limitants. C'est à ce programme de recherche que souhaite contribuer cette thèse. Tout en cherchant à ancrer nos analyses dans des cas précis et locaux, nous pensons que la pertinence des questions qu'ils soulèvent permet de dépasser le seul cadre de l'Occitanie, des filières blés et céréalières voire des filières agroalimentaires pour réfléchir plus généralement à la transition des filières pour des produits transformés.

Comment les acteurs s’y prennent-ils pour mettre en place et faire fonctionner des filières sans recourir aux intermédiaires marchands conventionnels ni à des processus de standardisation ?

Cette question en appelle d’autres en retour : comment l’organisation de filières qui se passent de ces standards et de ces intermédiaires parvient-elle à prendre en charge les activités marchandes essentielles au fonctionnement des filières ? La réappropriation de ces tâches se traduit-elle par une simple translation de prérogatives vers de nouveaux acteurs ? La prise en charge de ces activités dans de nouveaux collectifs conduit-elle à altérer les processus marchands et, le cas échéant, peuvent-ils nous en apprendre davantage sur ces processus ? Comment cette réappropriation du travail d’intermédiation marchande et cette sortie des standards ouvrent-elles sur une plus grande intégration de l’hétérogénéité des formes de travail, des types de produits, des organisations du marché ?

3. Une économie de l’hétérogénéité

Nous avons choisi pour le titre de la thèse de parler d’une « économie de l’hétérogénéité ». Sans anticiper sur les résultats que nous exposerons au fil des chapitres, et pour prolonger l’énoncé initial de notre question de recherche, nous pouvons d’ores et déjà en expliquer la raison.

Premièrement, cette notion d’hétérogénéité caractérise plusieurs spécificités des filières céréalières alternatives. Tout d’abord, l’hétérogénéité renvoie à une notion d’irrégularité du produit. Cette hétérogénéité, dès qu’on la rapporte à des filières agroalimentaires, apparaît comme le résultat d’un processus de production. Elle nous questionne donc sur les processus qui la génèrent et les raisons pour lesquelles des acteurs décident de produire des biens hétérogènes, surtout quand il est possible d’adopter des standards, qui lisseraient ces irrégularités. Contrairement au « singulier », propre par exemple à l’« économie des singularités » (Karpik 2009), l’hétérogène met davantage en lumière les soucis qui peuvent être associés aux fait de produire et vendre de tels biens. Ensuite, l’hétérogénéité renvoie au caractère composite d’un assemblage. Elle permet alors de mettre en lumière les différences entre des acteurs qui entrent en rapport sur le marché, qui ont des pratiques distinctes et qui regardent les choses du marché selon leur propre point de vue. Les objectifs, les besoins et les manières de faire d’un producteur de céréales occupé aux champs, d’un meunier qui travaille dans un atelier et vend des farines et d’un boulanger ou d’un pastier qui utilise ces farines pour les transformer en un bien qui puisse être acheté par un consommateur ne sont pas tout à fait

les mêmes. Leurs rapports marchands relèvent alors d'un assemblage de pratiques, de lieux, de temporalités hétéroclites qu'il faudra travailler à mettre en accord. L'hétérogène peut dès lors souligner l'important travail à fournir pour assurer la cohérence de cet ensemble et en faire un marché. Enfin, la notion renvoie à la diversité des manières possibles de configurer ces rapports. Elle dit combien l'organisation relève d'un travail d'innovation dont peu de chose assure qu'il aboutira sur du semblable, dès qu'on s'écarte de normes préconstruites. Cette hétérogénéité des manières de faire et d'organiser les assemblages de personnes et de produits s'observe dans la pluralité des structures et des façons de les structurer que nous avons rencontrées en enquêtant des filières céréalières alternatives. Elles partagent toutes un air de famille mais relèvent chacune d'une configuration innovante.

Deuxièmement, parler d'hétérogénéité nous permet aussi d'explorer le projet de s'écarter de la norme. Être hétérogène à une manière d'évaluer et de valoriser les biens, d'organiser le marché, c'est prendre de la distance à une façon standard ou admise de faire le marché. Cela exprime la possibilité d'une sortie volontaire ou d'une prise de distance motivée vis-à-vis de l'homogénéité. Ainsi pensée, la notion d'hétérogénéité souligne donc une certaine vision de l'alternatif, comme un écart à la norme. Celle des biens, des manières de faire, des échanges et des agencements. Le terme signale alors une manière spécifique de commercialiser les produits et une manière différente de s'attacher entre acteurs, qui impliquent un travail d'organisation et de coopération spécifique. Il renvoie dès lors à un objectif central de la sociologie économique : s'intéresser au marché concret où la diversité est une caractéristique qu'il convient de traiter. Il rend compte, du côté du terrain, d'un autre rapport du marché à la nature, puisqu'il s'agit d'intégrer une hétérogénéité des entités biologiques au marché plutôt que d'attribuer aux choses les caractéristiques homogènes qu'en attend généralement le marché.

4. Cadre d'analyse

Nous traiterons des ressorts de cette économie de l'hétérogénéité en adoptant un cadre d'analyse en sociologie économique que nous nommons une sociologie de l'organisation du marché. Notre objectif sera de comprendre la construction, le fonctionnement et les modalités de la nouvelle mise en forme du marché dans les filières céréalières alternatives.

Nous avons choisi de parler d'organisation du marché, car le terme « organisation » met le doigt sur des aspects importants de la reconfiguration de filières et de leurs possibles transitions que nous souhaiterions approfondir. Il désigne autant l'action d'organiser et son résultat : l'état d'un

ensemble organisé et la manière dont sont organisées ses composantes. D'abord, la notion renvoie à une dynamique, le processus qui vise à mettre en forme un système. Cette première acception suppose ainsi de se pencher sur la volonté des acteurs d'organiser d'une certaine façon leurs actions et leurs rapports. Le terme désigne bien l'action volontaire d'un groupe d'acteurs qui cherche à faire le marché et, dans le cas qui nous intéresse, à le faire « autrement », d'une manière bien particulière. Ici, c'est la question des motifs à la réorganisation qui émerge, demandant d'interroger les acteurs sur ce qui les pousse à cette réorganisation et d'inspecter ce que produisait l'organisation préalable qu'ils ont remise en cause. C'est enfin le rapport entre ce qui est organisé et l'action d'organisation qui apparaît. Nous faisons l'hypothèse dans ce travail que l'action même de réorganisation change les composantes du tout organisé. Des types d'acteurs, d'entités biologiques ou des dispositifs semblables, impliqués dans différents réseaux et agencés de façons originales ne produisent pas les mêmes effets et n'agissent pas de la même manière. En somme, le terme d'organisation, dans son sens premier d'action d'organiser, interroge l'innovation, comme un processus auquel les acteurs œuvrent mais aussi comme un potentiel au regard de la nouvelle organisation qui est créée.

Examiner conjointement le processus d'organisation et la manière dont le marché est organisé peut être particulièrement utile pour traiter de filières « alternatives ». De tels terrains posent souvent un problème spécifique au chercheur, celui de leur instabilité et du faible recul que l'on peut avoir sur des initiatives souvent émergentes ou qui se structurent encore. En abordant l'organisation du marché sous l'angle du travail d'organisation et des modalités d'organisation du marché, nous adopterons une vision diachronique des filières alternatives. Ces deux approches pourront nous aider à nous défaire d'un effet d'analyse photographique pour mieux interroger les évolutions, les motifs à la révision d'une organisation en cours, les négociations qui ont eu lieu ou se poursuivent et finalement les effets successifs d'organisations qui se formalisent et, parfois, ont peine à se formaliser convenablement.

En nous intéressant à l'organisation du marché, nous regarderons donc le marché avec des lunettes spécifiques. Pour nous aider dans cette tâche, nous allons principalement mobiliser le cadre de la sociologie des agencements marchands (Callon 2013), dont nous pensons qu'il permet d'intégrer une série d'apports en sociologie économique et en sociologie du travail, autour de notions de qualification (Eymard-Duvernay 2009b; Beckert et Musselin 2013), d'évaluation et de valorisation (Vatin 2009a), de travail (Bidet 2001; Bidet et al. 2009; Bidet 2011) ou encore de calcul (Callon et Muniesa 2003; Cochoy 2008) et de dispositif marchands (Muniesa et al. 2007; Pinch et Swedberg 2008). Ce cadre nous servira à décrire la mise en place

de ces filières nouvelles, de leurs modes de production et des nouvelles relations marchandes qui les composent. Il nous permettra d'analyser la manière dont les acteurs s'organisent pour mener à bien les activités marchandes nécessaires au fonctionnement du marché, dont ils agencent leurs rapports, s'accordent sur les qualités, les quantités, les modes d'évaluation du travail et des biens, les niveaux de prix et le déroulement des transactions, toute une série de processus que les auteurs qui ont contribué à l'élaboration de ce cadre d'analyse considèrent comme des processus de « *marketization* » (Çalışkan et Callon 2010; Callon 2013; Kjellberg et al. 2015; Le Velly 2021). Ces processus peuvent être vus comme des dynamiques marchandes, mais aussi comme des questions auxquelles se confrontent les acteurs dans la configuration des marchés : stabiliser des collectifs, des biens, des qualités et des outils pour les mesurer, construire des équipements pour les relations marchandes, organiser les rencontres marchandes, formuler des prix et assurer le bon déroulement des transactions. Ainsi, regarder le marché à travers ces processus se prête bien à l'analyse du marché « en train de se faire », au fil des filières, que nous adopterons. Ces processus ne disent rien de la manière dont les acteurs les traitent effectivement : leur intérêt consiste justement à ouvrir sur une analyse des modalités de configuration spécifiques des marchés concrets. Ce point est particulièrement intéressant pour notre démarche d'analyse empirique de filières innovantes et alternatives.

Ce cadre nous sera également bien utile pour saisir nos terrains comme des « filières ». Le choix de cette terminologie veut rendre compte de la manière dont nous chercherons à les concevoir : à la fois comme des chaînes de production, comme des circuits d'échanges et comme des organisations. Nous posons que tenir ensemble ces trois dimensions, production, échange et organisation, nous permettra de rendre compte de ce qui se joue dans la constitution de nouvelles organisations du marché céréalier et l'acceptation d'une diversité de produits et d'acteurs dans les échanges marchands. Nous faisons de même l'hypothèse dérivée que les intermédiaires de marché et les standards tirent habituellement leur force de leur capacité à faire concorder finement, à l'image de rouages bien ajustés, certains modes de production, certaines modalités d'échanges et une organisation spécifique du marché.

En troisième lieu, ce cadre va nous permettre d'accorder une attention soutenue à la matérialité des marchés. L'ensemble des chapitres accorde une large place aux dispositifs matériels par lesquels sont organisés les marchés et qui contribuent à régler les relations et activités marchandes. Nous nous attarderons spécifiquement sur les dispositifs de calcul, de mesure, de formalisation de règles mais aussi les infrastructures des lieux de production et de vente et le matériel technique qui équipent ces filières. Nous pourrions alors chercher à comprendre dans

quelle mesure une alternativité dans l'organisation des filières se traduit par des dispositifs originaux ou par des dispositifs finalement très semblables à ceux qui équipent habituellement les échanges céréaliers. Dans ce questionnement sur la matérialité du marché, nous pensons également que la nature des produits fabriqués et échangés doit être prise en considération. Dans le cas qui nous intéresse, les produits céréaliers sont marqués par leur biologie. Ils sont des « entités vivantes » (Chance et al. 2023) qui comportent des contraintes qui leur sont propres et sont importantes lorsque l'on considère leur marchandisation (Vatin 1996; Bernard de Raymond et al. 2013). Qu'il s'agisse de leur attribuer des qualités (Anzalone 2005), d'assurer leur transfert et les conditions de leur présentation sur le marché (Bernard de Raymond 2013) ou d'en faire des marchandises (Braun 2021), la nature biologique de ces produits ne peut pas être évincée de l'analyse. Il s'agit d'une dimension dont la prise en charge convenable est liée à la réussite de l'organisation d'un marché céréalier, qu'il soit « conventionnel » ou « alternatif ».

5. Terrain et méthodologie de la recherche

Pour répondre à la problématique soulevée, nous avons procédé de l'automne 2018 au printemps 2021 à une enquête qualitative auprès d'acteurs de filières céréalières de proximité alternatives d'Occitanie. Nous avons sélectionné cinq études de cas complémentaires, au regard d'une perspective de construire un terrain homogène tout en couvrant une diversité de situations dans cette région :

- « Farine de pays », une association créée en 2012 fédérant des agriculteurs, des paysans-transformateurs, des meuniers et des boulangers de l'Aude, Ariège, Tarn et Haute-Garonne, autour d'une marque collective. Elle regroupe une dizaine d'acteurs et implique par extension une trentaine de fournisseurs et une dizaine de clients transformateurs. Elle a été mise en place sous l'impulsion d'une structure d'accompagnement agricole, un BioCivam, et d'un groupe d'agriculteurs et de transformateurs qui souhaitaient créer un circuit céréalier régional et revendiquer une démarche allant « au-delà du bio » : la production en agriculture biologique, l'utilisation de variétés de blés anciens « de population », l'utilisation de moulins à meule de pierre, la panification au levain. La structure ne gère pas les relations commerciales entre les membres, mais les encadre au moyen de nombreux dispositifs marchands. Les membres doivent participer aux réunions de l'association, qui se tiennent tous trois mois.

- « Grain et Pâtes », une société coopérative d'intérêt collectif produisant des pâtes à base de blés anciens. Elle a été fondée en 2013 par un collectif d'agriculteurs et de transformateurs situés sur les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées accompagnés par un Groupement d'Agriculteurs Biologiques (GAB). Elle réunit une quinzaine d'agriculteurs et deux meuniers, situés sur plusieurs départements. La SCIC dispose d'un atelier de transformation pastière artisanale. Trois salariées s'occupent de la transformation et de la gestion des relations commerciales. Elle défend également l'agriculture biologique, la polyculture-élevage, l'utilisation de variétés de blé « de population », la mouture sur meule et la transformation locale. La SCIC est au centre des échanges et des flux du groupe d'acteurs mais elle est aussi un organe de gouvernance. Elle s'organise autour d'un comité de pilotage, d'une assemblée générale, d'une réunion des producteurs ainsi que de plusieurs dispositifs marchands.
- « Tout Nature », une marque collective de produits transformés à base de céréales. L'initiative a été créée au cours des années 2000 et s'est structurée au fil des années. Elle consiste en un partenariat entre une entreprise de meunerie et de boulangerie artisanale de l'Aude, employant une dizaine de salariés, qui organise les relations avec un réseau d'une quinzaine d'agriculteurs biologiques et des transformateurs, boulangeries et restaurants, principalement situés en Occitanie mais aussi dans d'autres régions françaises. Elle s'organise principalement grâce au travail d'un chef de culture, qui s'occupe des relations avec les agriculteurs et au travail du gérant et des salariés de l'entreprise principale.
- « Meule Occitane », une association d'agriculteurs, de meuniers, de boulangers et meuniers-boulangers situés entre les départements de l'Hérault, de l'Aude et du Tarn. L'initiative a démarré dans les années 1990 autour de la valorisation locale de blé biologique et de l'utilisation collective d'un moulin. Elle s'est structurée en 2017, pour accompagner son développement. Elle gère les relations commerciales entre la dizaine d'agriculteurs et de boulangers ainsi que des meuniers qui organisent collectivement la production de quatre moulins à meule de pierre détenus par l'association. Elle détient et organise l'utilisation des moulins et dispose également d'un hangar dans lequel les productions sont mutualisées. Le groupe s'organise *via* un comité d'administration, une assemblée générale et plusieurs dispositifs marchands.
- Enfin, l'association « Ici Farine », fondée en 2013 par un groupe d'acteurs locaux et un Civam, pour remettre en culture des céréales sur un territoire de Lozère spécialisé dans l'élevage et valoriser localement la farine produite sur un moulin à meule de pierre. Le groupe réunit près de quinze agriculteurs en polyculture-élevage, un moulin et ses deux

meuniers, ainsi que trois boulangeries, et en approvisionne encore une dizaine. L'association dispose de sa propre marque ainsi que de plusieurs dispositifs marchands. Elle fonctionne autour d'un comité d'administration, de groupes de travail et d'une assemblée générale.

Les acteurs de chacune de ces initiatives répondent, en pratique, aux questions de recherche de la thèse. Quelles formes de structure choisir ? Quelle place doit-on accorder à tel acteur ? Comment prendre en charge telle activité ? Comment gérer l'hétérogénéité des productions ? Ce sont ce genre de questions que se posent les collectifs d'acteurs étudiés. J'ai quelques fois entendu comme réponse à mes relances type « Comment vous vous y prenez alors pour [faire ceci ou cela] ? », un franc « Ah ça, c'est à toi de me le dire ! Si tu as la réponse appelle moi ! ». Ces réactions donnaient alors à voir une réflexivité des acteurs sur ce qu'ils entreprenaient mais aussi une forme de dénuement face à un processus d'organisation qu'ils découvraient en entreprenant. À défaut d'avoir *la* réponse, ces groupes ont toutefois formulé *des organisations en réponse* aux problèmes qu'ils rencontraient dans leur démarche de marché sans standards ni intermédiaires conventionnels. Ce sont ces activités d'organisation que nous avons cherché à enquêter et analyser.

Nous les avons enquêtées grâce à un dispositif qui allie observations de longue durée, entretiens semi-directifs et récolte de sources écrites (documents produits par les acteurs des filières, documents promotionnels, etc.). L'enquête avait pour but de comprendre l'ensemble des niveaux auxquels s'organisent ces filières. J'ai donc enquêté les exploitations, entreprises et trajectoires des membres de cinq cas étudiés au moyen d'entretiens et de quelques observations de temps de travail et de vente. J'ai étudié l'organisation des groupes en observant sur trois ans les réunions des structures collectives et en interrogeant des acteurs directement en charge de l'organisation des initiatives. Enfin, j'ai souhaité rendre compte du développement de ces filières au sein du milieu économique et professionnel dans lequel elles se structurent, supposant que leur construction s'ancre dans des réseaux sociotechniques plus larges où se diffusent des façons de faire, professionnelles, organisationnelles et économiques, et dans lesquels les acteurs trouvent des appuis pour structurer leurs démarches. J'ai donc observé des débats, formations et événements grand public en lien avec ces filières alternatives. Au total, ce travail s'appuie sur 50 entretiens semi-directifs, environ 200 heures d'observation et 39 sources documentaires produites par les cinq cas d'études retenus. Ensuite, les données d'enquête ont été traitées systématiquement de façon inductive et avec l'aide d'un logiciel d'assistance à l'analyse qualitative.

6. Organisation du manuscrit

Les deux premiers chapitres de la thèse poseront le cadre d'analyse et méthodologique de ce travail, que nous venons d'esquisser. Nous nous appuierons dans le premier chapitre sur une revue ciblée de la littérature pour établir le cadre d'analyse que nous mobiliserons pour étudier nos terrains. En partant de notre définition des « filières », nous présenterons d'abord des travaux que nous avons sélectionnés pour rendre compte des liens entre activités de production et activités marchandes. Nous en regrouperons les apports dans le cadre de la sociologie des agencements marchands. Puis, nous passerons en revue des travaux qui nous serviront à traiter de la dimension organisée des marchés, compris comme des agencements sociotechniques. Ces choix théoriques nous conduiront dans ce travail à accorder une attention spécifique aux dispositifs matériels, aux entités biologiques, et à considérer les relations marchandes comme le produit d'un agencement. Nous exposerons donc, en clôture de ce premier chapitre, des règles d'analyse que nous nous donnerons pour cette thèse.

Le second chapitre détaillera la méthode mise en place pour répondre à notre question de recherche. Nous décrirons les différents aspects de la démarche d'enquête qualitative que j'ai utilisée, en considérant la manière dont je l'ai accommodée aux spécificités du terrain enquêté. Ce sont surtout les choix sur lesquels s'est construite cette recherche que nous présenterons. Nous exposerons la manière dont j'ai traduit les objectifs du programme de recherche Activa Blé, dans lequel s'insérait ce travail, en une question théorique et une démarche méthodologique. Le choix d'étudier des « filières de proximité alternatives » sera exposé au regard des différents types de circuits céréaliers que nous avons identifiés. Nous restituerons aussi les raisons qui m'ont poussée à enquêter cinq cas d'étude et les caractéristiques à partir desquelles je les ai sélectionnés.

Avant d'entrer dans l'analyse de nos cas d'étude, le troisième chapitre introduira les principaux acteurs, standards et mécanismes qui assurent le fonctionnement du secteur céréalier conventionnel. Ce chapitre est un point d'étape nécessaire pour comprendre l'action menée par les filières que nous étudions. Il exposera donc des références professionnelles qui nous serviront au long de la thèse. Nous présenterons d'abord les acteurs principaux de la production et du marché céréalier, ainsi que les rôles et les cadres qui leur ont été donnés afin de structurer une filière nationale en blé tendre et en blé dur. Nous rendrons ensuite compte de la manière dont s'organisent les rencontres marchandes dans ce régime sociotechnique dominant, articulé

autour d'une forte normalisation des productions et des biens marchands et soutenu par des mécanismes de paiement des grains, sur un marché de plus en plus libéralisé et mondialisé.

Le chapitre 4 apportera deux contributions pour la progression de l'argument. Il nous servira là aussi de socle pour bâtir nos analyses dans les chapitres suivants. Nous y présenterons les cinq initiatives que nous étudions en restituant leurs trajectoires de façon à en savoir plus sur chacune d'entre elles, offrir des repères sur leurs protagonistes et leurs modalités de fonctionnement. Il contribuera dès lors à documenter de nouveaux « circuits longs de proximité ». Nous y adopterons la méthode d'analyse des innovations développée par les chercheurs du Centre de Sociologie de l'Innovation (Akrich et al. 1988a; Akrich et al. 1988b; Akrich et al. 2006). Nous pourrons alors montrer que la construction de ces filières, innovantes sur le plan de leur organisation, de leurs activités de production ainsi que de leurs relations marchandes, procède d'une définition processuelle des problèmes et des solutions, identifiés par les acteurs de collectifs qui se sont composés sur plusieurs années. L'idée de produire « autrement » dans des filières nouvelles, intermédiées mais alternatives, se présentera ainsi comme le résultat d'un processus de traduction dans lequel se sont construits conjointement les collectifs, associant acteurs, technologies et entités biologiques, et leurs projets, économiques, professionnels, sociaux et environnementaux.

Nous nous pencherons ensuite sur les modalités d'évaluation, de qualification et d'échange de produits hétérogènes. Au départ du chapitre 5 est une énigme qui apparaît bien vite : tant les standards que les intermédiaires marchands ont été décrits comme étant primordiaux pour la bonne évaluation et valorisation des biens au long des activités de production et d'échange. Dès lors, le chapitre s'interrogera sur la manière dont s'y prennent les acteurs pour construire la qualité de leurs produits, pour réussir à la faire valoir et pour parvenir à échanger en l'absence des dispositifs marchands habituels. Nous porterons le regard sur cette volonté de « dés-équiper » le marché de ses dispositifs conventionnels et sur la construction d'une convention de qualité propre aux acteurs rencontrés, que nous identifions comme une valorisation du « naturel ». Nous interpréterons cette qualité « naturelle » comme une volonté d'accepter des biens hétérogènes et de transformer cette hétérogénéité en une preuve de leur qualité et de la qualité des pratiques des travailleurs. Nous nous pencherons alors sur les modalités et les possibilités de valoriser de tels produits, divers, inhabituels et hétérogènes auprès des consommateurs.

Ce choix d'une qualité sans standards rend plus problématique la conclusion d'accords marchands au sein des filières. Nous travaillerons dans le chapitre 6 sur l'organisation de la

production, des transactions et de la formulation des prix. Nous prendrons le parti de traiter simultanément de ces aspects, afin de défendre que la construction des accords conduit les acteurs à planifier conjointement production et vente des biens. Nous aborderons ce processus de planification du marché sous l'angle des dispositifs de calcul (Callon et Muniesa 2003; Cochoy 2008) mis en place par chaque cas d'étude. En abordant les accords marchands sous cet angle, nous révélerons un important travail marchand de coopération réalisé pour parvenir à un équilibre entre prix et production, réfléchi tant au niveau de la filière qu'au niveau des exploitations et entreprises des producteurs membres.

Les deux derniers chapitres répondent à la question suivante : comment les acteurs s'y prennent-ils pour faire tenir et assurer le bon déroulé d'échanges qui se tiennent sur plusieurs mois, dans des filières comprenant de nombreux acteurs ? Pour ce faire, nous procéderons au chapitre 7 à l'examen des règles, des cadres et des dispositifs que les acteurs ont mis en place pour la régulation de leurs échanges sur le temps long. Nous mettrons au jour une tension entre la construction d'un cadre commun et la reconnaissance de l'hétérogénéité des biens, des acteurs, de leurs pratiques et des échanges. Nous documenterons alors la mise en place de dispositifs originaux pour outiller ce cadre commun spécifique dans la dynamique du processus de production. Dans le chapitre 8, nous chercherons à ouvrir des pistes pour l'examen d'un processus de construction du marché (« *marketization* ») introduit par les auteurs de la sociologie des agencements marchands mais encore peu abordé : la maintenance du marché (Çalışkan et Callon 2010). Nous établirons que, dans les filières étudiées, le maintien des transactions a été réalisé au moyen de ce que nous qualifions de « routes marchandes ». Il s'agit de mettre en place des procédures, d'indexer les échanges sur des lieux, des outils, des infrastructures qui fixent les conditions et modalités d'une transaction convenable. Il s'agit aussi de rendre responsables les acteurs de la qualité effective des biens, de leur marchandisation, de doter les acteurs et les structures collectives de dispositifs qui permettent de suivre les échanges, les facturer et finalement de pouvoir en rendre compte. Nous soulignerons de nouveau la prise en charge collective de ce travail marchand qui a été mise en place au fil d'un processus itératif d'organisation, afin de se réapproprier ces opérations marchandes.

Chapitre 1.

Des filières organisées pour produire et pour échanger : construction d'un cadre d'analyse

Dans ce chapitre, nous allons présenter le cadre d'analyse que nous mobiliserons pour étudier des filières alimentaires de proximité alternatives. En nous intéressant à nos terrains comme des « filières », nous cherchons à prendre en compte l'organisation à la fois des activités marchandes et des activités productives qui assurent le fonctionnement de ces initiatives. Nous regardons ces filières à la façon de chaînes d'activités, parcourues de plusieurs échanges successifs et de suites d'opérations techniques de production et de transformation. Elles sont tournées en aval vers un échange final, la commercialisation du produit fini, qui est anticipée dès les relations tenues en amont de la filière. En les concevant comme une *organisation de la production* et *organisation du marché*, nous étudions les filières comme le fruit d'une action d'organisation (« *organizing* ») pour mettre en rapport et réguler un réseau d'acteurs, de dispositifs matériels et d'entités biologiques qui participent à la production et aux échanges et qui s'engagent dans des relations multiples.

Plusieurs littératures en sociologie économique, sociologie du travail, sociologie des organisations, ou encore en économie institutionnaliste, ont rendu compte des liens entre production et marché. Nous les avons sélectionnées au regard de leur utilité pour analyser les marchés comme une action organisée, d'agencement des opérations menées depuis la conception des initiatives et la fabrication des produits, jusqu'à la mise en vente des biens. En outre, au vu de notre terrain d'étude, nous chercherons ce qui, dans ces travaux, permet de comprendre l'émergence d'« innovations marchandes », c'est-à-dire des processus de transformation et de reconfiguration des marchés. Ces différentes littératures, que nous allons introduire dans ce chapitre, vont donc nous fournir les points d'appui pour observer notre terrain et bâtir notre raisonnement.

Dans un premier temps, nous identifierons plusieurs séries de travaux qui permettent de traiter de l'organisation des filières dans leurs dimensions productives et marchandes. Cette revue sélective de la littérature nous servira à décrire la formation des filières comme une activité processuelle de configuration conjointe de la production et du marché. Les grilles d'analyse dégagées nous serviront à nous pencher sur les activités marchandes au plus près des pratiques

des acteurs et des dispositifs qu'ils mettent en place (section 1). Dans un second temps, nous montrerons que ce corpus permet de penser le marché comme un espace organisé. Cette clé de lecture nous servira à étudier l'action collective qui met en forme les circuits marchands, tout particulièrement les circuits innovants, et à restituer les rapports de force dont leur agencement concret est le fruit (section 2). Dans un dernier temps, nous ferons le bilan sur quelques règles d'analyse que nous avons retenues de ces travaux pour étudier les filières (section 3).

1. Le marché au croisement des activités productives et marchandes

Plusieurs courants en sociologie et en économie ont cherché à dépasser la conception commune des marchés comme une rencontre entre une offre et une demande déjà formées. Ils se sont intéressés aux façons dont les acteurs s'y prennent pour se coordonner, en observant particulièrement les pratiques et conditions qui permettent aux biens produits de devenir des marchandises. Ces travaux ont décentré l'étude du marché de la seule scène de l'échange vers les activités de qualification, de conception, d'évaluation et de production des biens. La vision qu'ils proposent du marché est celle d'un ajustement d'espaces hétérogènes. Ils donnent à voir la continuité des activités marchandes, de la production à la commercialisation. Le marché se présente ainsi comme un processus, composé d'activités de travail productives et marchandes, comme un agencement *en train de se faire*.

Plusieurs recherches convergent dans un tel programme. Dans un premier temps, nous restituerons les travaux de l'Économie des conventions, qui mettent l'accent sur l'importance des conventions de qualité dans la coordination de l'ensemble des activités d'une filière (1.1.). Nous présenterons ensuite les travaux de sociologie économique sur le « travail marchand » qui, en s'interrogeant sur la mise en marché des biens, ont finalement mis en lumière le continuum du travail réalisé de la conception à la vente des produits (1.2.). Nous poursuivrons en montrant que cet intérêt pour la coordination des filières et la configuration conjointe de la production et du marché conduit à s'intéresser aux opérations techniques, tout particulièrement de mesure, qui confèrent aux biens leurs caractéristiques marchandes et assurent une certaine fluidité (1.3.). Nous nous intéresserons ensuite aux travaux qui ont traité les processus de détermination des prix comme des outils d'organisation des filières (1.4.). Enfin, nous présenterons le cadre de la sociologie des agencements marchands, développé par M. Callon, qui rend compte des processus de construction du marché (« *marketization* »). Cette sociologie nous servira d'appui au long de la thèse et nous permettra d'articuler dans un cadre cohérent les apports des différentes littératures que nous avons sélectionnées (1.5.).

1.1. Les conventions de qualité, au cœur de la coordination marchande

L'économie des conventions constitue une première référence pour caractériser les liens entre organisation de la production et mise en marché des biens. Les travaux menés sous cette

bannière ont montré que pour que l'échange se produise, il est nécessaire que les acteurs du marché s'accordent sur des visions partagées de la qualité et de son évaluation (Eymard-Duvernay 1989; Eymard-Duvernay 2009a).

C'est sous cet angle de la coordination marchande que ces travaux ont ouvert sur une étude des marchés qui va au-delà de l'échange marchand. Il s'agissait ainsi de comprendre les processus qui permettent à différents acteurs qui composent un marché, en particulier les entreprises de l'amont et de l'aval, de coordonner leurs activités et leurs attentes vis-à-vis de la qualité des biens. Ce courant a permis de mettre en lumière des éléments souvent passés sous silence par la théorie économique standard et de mieux rendre compte du fonctionnement des marchés concrets dans leur complexité. En partant de l'analyse comparative des différents marchés, F. Eymard-Duvernay a montré qu'ils peuvent renvoyer à des conventions d'évaluation et de tarification qui peuvent être très différentes (Eymard-Duvernay 1989). Alors que le paradigme marchand libéral prédit qu'une baisse du prix permet d'équilibrer une baisse de la qualité, certains marchés des produits n'admettent pas cet ajustement. Dans les cas où la qualification du bien est produite par un étalon, une norme ou une mesure objectivée de la qualité, les produits qui ne se conforment pas à la qualité attendue ne peuvent être vendus moyennant une baisse du prix. L'ajustement des acteurs passe par une standardisation des caractéristiques des produits et une routinisation des échanges, avec un primat des procédures techniques qui organisent à la fois les échanges et la production. Dans d'autres cas, les échanges sont assurés par la persistance des relations personnelles dans le temps, par leur provenance et la forte identification conférée au bien, qui s'en trouve ainsi qualifié. Ces ruptures dans l'ajustement par les prix ne sont pas la marque d'un dysfonctionnement, mais plutôt de l'existence de trois formes distinctes de coordination marchande et de trois conventions de qualification des biens.

Pour ces travaux, l'accord sur ce qui est « de qualité » est vu comme central dans le fonctionnement des marchés : « toute coordination des comportements suppose une coordination des jugements » (Bessis et al. 2006, 188). Ils incitent ainsi à se demander quelle est la vision de ce qui est convenable et ce qui est de qualité, pour comprendre comment les acteurs s'organisent et coordonnent leurs actions. Les transactions que les acteurs réalisent sur le marché reposent sur des conventions établies au préalable, c'est-à-dire sur des conceptions partagées de la qualité, du bien commun, de règles et de systèmes d'équivalences qui facilitent et ordonnent les jugements. Sur cette base, L. Boltanski et L. Thévenot ont distingué six conventions, qu'ils nomment des « cités », portées chacune par des « grandeurs » spécifiques et évaluées à travers des « épreuves » qui leurs sont propres (Boltanski et Thévenot 1991). Dans

le cas analysé par Eymard-Duvernay (1989), les trois différents marchés reposent respectivement sur une convention marchande qui reconnaît un principe de compétition et un recours au marché pour fixer des prix, une convention industrielle caractérisée par une soumission aux standards de qualité et une convention domestique, reposant sur le rapprochement du bien à son origine.

S'intéressant à la coordination, l'économie des conventions pousse à ouvrir les portes des lieux de production pour comprendre le marché. En s'appuyant sur ce programme institutionnaliste, R. Salais et M. Storper conceptualisent des « mondes de production » comme un ensemble de technologies, de biens, de conventions et d'institutions autour duquel s'organise la production des entreprises et leur positionnement sur le marché (Salais et Storper 1993). Chaque monde de production se configure autour d'une convention et d'un rapport spécifique entre le produit, la technologie utilisée et la qualité attendue. Penser les conventions de coordination et la qualification des biens permet alors de comprendre la persistance dans le temps des activités de production. Un des apports de l'ouvrage de Salais et Storper est de pointer le regard vers l'importance pour les acteurs de mettre en cohérence leur production avec le marché sur lequel s'insère le bien. Les auteurs enjoignent alors à penser la cohérence des activités au fil de la filière.

Cette perspective est bien illustrée par plusieurs travaux pionniers menés au sujet de filières agricoles. C'est le cas de l'enquête menée par P. Boisard et M.-T. Letablier (1987) sur l'indication d'origine géographique pour le camembert normand. La reconnaissance d'une qualité artisanale du camembert normand – produit dans sa zone d'origine et selon un savoir-faire, des modes d'élevage et de transformation et des outils de fabrication ancestraux – repose une convention de qualité domestique soutenue par des relations interpersonnelles. Le signe de qualité transpose la convention dans un dispositif qui qualifie le bien. Cela permet la coexistence sur le territoire d'un artisanat fromager, concurrencé par la production industrielle de fromage, laquelle renvoie à une convention industrielle et marchande et répond à une demande de camembert sur les marchés de masse. De même, B. Sylvander (1997) a analysé le développement de la certification de l'agriculture biologique française « AB » comme un processus configurant autant la production que l'échange. Dans une période de croissance de la demande pour des produits issus de l'agriculture biologique, le label permet de passer d'une convention de qualité domestique, où les relations interpersonnelles avec les producteurs assurent aux consommateurs la qualité des biens, à une convention de qualité industrielle, combinant d'importants volumes à une qualité technique, certifiée par des organismes tiers.

Plus récemment, et sans aucunement épuiser le réservoir d'exemples en économie et sociologie rurale, G. Plumecocq et ses co-auteurs ont mis au jour plusieurs chemins de transition d'agriculteurs et de leurs systèmes de culture vers une agriculture « durable » en dressant une typologie des conventions auxquelles ils se rattachent (Plumecocq et al. 2018).

1.2. Le « travail marchand », mise en forme des biens et reconfiguration de l'offre et de la demande

Les travaux portant sur le « travail marchand » ont analysé les activités qui organisent la rencontre entre l'offre et demande et conduisent dans le même temps à les configurer (Barrey et al. 2000; Cochoy et Dubuisson-Quellier 2000). Ils ont mis en lumière les interventions des « professionnels du marché » pour faire advenir une situation de marché. Ces professionnels peuvent être des commerciaux, chefs de produit, chefs de rayon, *designers*, *marketers*, soit l'ensemble des acteurs qui s'affairent tant à préparer et mettre en forme l'offre qu'à sonder et conditionner la demande.

Les recherches pointent tout d'abord vers le travail des acteurs de l'offre pour profiler les marchandises. Afin d'être présenté sur le marché, le bien doit être « équipé » de dispositifs qui lui confèrent certaines de ses qualités, les garantissent aux yeux des consommateurs et le distinguent des autres biens. Ces « équipements marchands » consistent en des étiquettes, des logos, des marques, des labels et certifications qui signalent une qualité reconnue, des mentions concernant ses qualités spécifiques, sa composition. Il s'agit aussi de son emballage, du matériau utilisé qui peut par exemple, faciliter sa conservation ou son utilisation domestique, ainsi que les équipements du lieux de vente, tels que les gondoles ou les panneaux indiquant des promotions (Cochoy 2002). Ils révèlent le travail accompli pour anticiper la rencontre marchande et intégrer dans le bien, c'est-à-dire à la fois dans la composition du produit et dans son emballage, des éléments qui faciliteront son ajustement aux consommateurs.

L'ajustement du bien à une demande présumée conduit donc à reformuler l'offre et intervient dès la phase de conception, très en amont de l'échange. Les travaux ont alors montré l'ampleur de ce travail marchand, qui tout en cherchant à anticiper l'échange conduit à orienter la production, de façon que la conception marchande finit par se confondre avec sa conception technique (Dubuisson-Quellier et Neuville 2003). Au travers d'une enquête sur la préparation des dispositifs qui équiperont des produits charcutiers qui doivent être mis en marché, S. Dubuisson-Quellier souligne l'intrication du travail d'identification et de mise en valeur des

caractéristiques du bien. L'analyse montre la multiplicité des processus de qualification des biens qui amènent à la coopération des ingénieurs produits, des commerciaux, des vendeurs et des consommateurs. Dans cette perspective, la qualité du bien n'est pas fixée à l'avance mais est formulée progressivement. Ses recherches, sur les entreprises de l'agroalimentaire ou sur l'offre de restauration collective, témoignent d'une multiplication de dispositifs qui vient à recueillir les besoins, les attentes et les goûts des consommateurs ou clients afin de les intégrer dans les produits ou les services de l'entreprise (Dubuisson-Quellier 1999; Dubuisson-Quellier 2003b). Le « goût du produit » procède ainsi d'une intégration du « goût du consommateur », tant dans son étiquetage et son mode de présentation sur le marché, que dans sa composition.

Ces recherches montrent que le lien entre organisation de la production et qualification du bien est réalisé au moyen de « figures de consommateurs » (Dubuisson-Quellier 2003b). Ces images typées de consommateurs-cibles sont construites dans les entreprises, grâce aux professionnels du marché, afin de définir les biens produits. On les retrouve particulièrement dans le cas de l'offre alimentaire où la différenciation s'avère nécessaire pour faire place à des innovations de produits sur des marchés déjà saturés. En sociologie de l'innovation, M. Akrich (1987; 2006) montrait déjà que les entreprises qui souhaitent développer de nouveaux produits intègrent les comportements et les compétences des usagers dans leurs innovations. Ces pratiques et routines sont envisagées comme des « scripts d'action », qui modélisent les consommateurs aux yeux des innovateurs et permettent ainsi d'intégrer leurs soucis et leurs usages dans la conception du produit. L'analyse de la mise au point de la cocotte-minute dans les années 1950 réalisée par C. Leymonerie (2009) constitue un exemple parlant de ce processus. La recherche révèle la façon dont les ingénieurs ont conçu, en même temps que leur produit, une « figure » de la consommatrice ménagère. La ménagère est la cible marketing de l'entreprise. Il s'agit ainsi d'en figurer un type afin de concevoir une cocotte-minute qui réponde à ses besoins et soit davantage susceptible d'être achetée. Cette ménagère type étant parfois distraite ou prise par une multiplicité d'activités domestiques, le produit doit donc être facilement préhensible et ne pas causer d'accident. Il faut alors trouver des matériaux adaptés, designer l'objet en conséquence, déployer des normes et des dispositifs de sécurité qui visent tous à accompagner le produit dans son utilisation par la consommatrice présumée.

Les auteurs qui ont travaillé sur ces questions parlent finalement de « médiation marchande » pour mettre l'accent sur la construction simultanée de l'offre et de la demande, plutôt que sur leur simple rencontre sur un marché déjà en place. C'est là un des effets des dispositifs tels que les guides d'achat, les revues de consommateurs et autres dispositifs de « prescription » ou de

« réputation ». Le terme de « dispositifs de confiance » désigne pour L. Karpik (1996) les classements, palmarès, notes de réputations, guides, critiques et appellations, qui transmettent une connaissance orientée et crédible sur la qualité d'un bien ou service. Ces dispositifs ne font pas que mettre en avant les qualités dans une situation où l'offre et la demande auraient été entravées par les asymétries d'informations. Ils reconfigurent aussi la demande et l'offre et entraînent la production de nouveaux biens et services. En se penchant sur différentes versions du Guide Michelin parues au cours du 20^{ème} siècle, L. Karpik (2000) a mis au jour trois domaines historiques de prescription du guide, un guide technique routier, un guide touristique et un guide gastronomique. Tout en produisant des connaissances sur le marché et de la confiance dans certaines offres, le guide impose aussi une régulation du marché. Son utilisation par les consommateurs conduit à une recomposition des marchés du transport, du tourisme et de la gastronomie. Les recommandations engendrent des hausses de prix sur certains axes routiers, incitent les hôteliers à diversifier leurs prestations pour se distinguer et venir à la rencontre des nouveaux consommateurs redéfinis en automobilistes, touristes, amateurs de gastronomie. De même, les revues consuméristes ne diffusent pas seulement des jugements. Avant tout elles mettent en forme les critères de jugement des produits, elles formatent de possibles hiérarchisations en fournissant des outils pour évaluer et distinguer les offres (Mallard 2000).

1.3. Une succession d'opérations techniques qui confèrent aux biens leur « valeur » et permettent la « fluidité marchande »

Un troisième ensemble de travaux poursuit cette vision du marché comme une activité processuelle se déroulant de la production à la mise en marché. Ces recherches examinent les pratiques et les dispositifs techniques qui préparent le bien en amont de son arrivée sur le marché et étudient au sein des lieux de production, les accords sur les façons de faire et d'évaluer qui permettent aux acteurs de coopérer et de s'organiser.

Les travaux portant sur l'évaluation et la valorisation ont permis de traiter la question classique de la « valeur » en s'intéressant à sa réalisation dans les espaces de travail (Bidet et Vatin 2009). Ils ont montré l'interpénétration du marché et de la production et souligné l'importance des opérations de mesure qui assurent la cohérence d'un espace productivo-marchand au fil duquel se construit la valeur du bien et celle du travail. Il s'agit alors d'étudier la construction de la valeur tant sur les marchés, où s'échangent et sont valorisés les produits, que sur leurs lieux de

production où ils sont conçus et évalués : « Penser la valorisation, c'est penser l'acte créateur du travail en deçà de la sphère marchande ; sur le marché ne se 'réalisent' que des valeurs déjà là, qui sont le produit du travail » (Vatin 2009b, 15). Les travaux s'intéressent particulièrement à la mesure, ses opérations, ses outils et ses dispositifs, comme une entrée sur les activités de valorisation des travailleurs, ingénieurs, concepteurs et opérateurs. Cette littérature propose donc, comme les précédentes, une conception du marché au-delà et en amont de la scène marchande. Elle poursuit les apports de l'économie des conventions, montrant qu'attribuer une valeur consiste d'abord à créer des catégories efficaces pour évaluer les biens, à affecter les biens à ces catégories et à les classer (Beckert et Musselin 2013), cette fois-ci à travers tous les actes de gestion qui façonnent le produit et préparent ses échanges.

La focale mise sur les opérations d'évaluation et de valorisation qui relient la production et le marché permet également de rendre compte des opérations marchandes et techniques qui assurent la fluidité des filières. L'article de G. Anzalone (2005) sur les opérations réalisées par les opérateurs de la filière boucherie biologique pour transformer la viande en une marchandise offre une belle illustration de cette démarche. Son enquête met en lumière l'ensemble des étapes, des acteurs et des activités qui font d'un produit animal hétérogène un bien marchand, la viande de boucherie biologique. Il montre que l'ensemble du travail de qualification ne peut être relégué au label apposé sur la viande. Il s'agit d'abord d'opérer un passage d'un produit animalier en un produit de boucherie. Les carcasses d'animaux étant forts hétérogènes et comportant des morceaux aux propriétés organoleptiques différentes, qu'il s'agisse d'un morceau « arrière » ou « avant » par exemple, il convient de catégoriser les morceaux, puis de les classer selon leur conformation. Les activités de découpe et de désossage sont alors à la fois techniques et marchandes, elles transforment l'animal en biens marchands disposant chacun d'un poids, d'une valeur et d'une désignation marchande propre.

De même, le cas de la formation processuelle de la valeur des carcasses au fil de la chaîne d'évaluation et de valorisation des agneaux « Label Rouge » du Quercy, étudié par T. Escala (2009b) montre bien la difficulté à différencier, dès que l'on s'intéresse à ces opérations, la qualité du prix. L'enquête révèle que la construction d'une grille d'évaluation de la qualité des agneaux s'accompagne de dispositifs de rémunération des carcasses, en amont, et de tarification des viandes, en aval. L'approche par le travail d'évaluation et de valorisation permet dès lors de repenser la question des chaînes de valeur dans les filières, c'est-à-dire de la création et de la répartition de la valeur. Elle amène à se défaire d'une vision linéaire qui ferait correspondre, par effet de calque, une chaîne technique de production à une chaîne économique réduite à un

flux monétaire remontant du consommateur en aval au producteur en amont, dans une trajectoire inverse à celle parcourue par le produit. Cette sociologie permet de prendre de la distance aux conceptions mécanistes de la « valeur » pour s'intéresser à l'arrangement concret du marché spécifique qui est étudié.

Tous ces travaux enrichissent notre compréhension du travail des intermédiaires marchands. Ils indiquent une nécessaire mise en cohérence au sein de filières pour assurer une coopération entre l'ensemble des acteurs et des espaces qui les composent (Escala 2006). En s'intéressant à l'émergence d'une forme nouvelle de configuration des relations marchandes, A. Bernard de Raymond (2014a) montre comment ce qu'il nomme la « distribution » tire un pouvoir de marché spécifique de sa capacité à assurer une fluidité marchande. La distribution, par opposition au « commerce », a pour particularité de mettre en réseau une pluralité d'acteurs de l'amont et de l'aval, de participer activement à la médiation marchande et d'assurer une cohérence entre les activités de l'ensemble des opérateurs d'une filière. L'auteur attribue cette fluidité marchande à la capacité des chaînes de distribution à contrôler tant les prix, les approvisionnements, que les configurations des rencontres marchandes. L'analyse met en lumière l'ensemble des infrastructures qui, en complément du « travail marchand » réalisé par ces acteurs, renforcent cette position d'intermédiaire. Ainsi, mieux se pencher sur la dimension technique des opérations productives et marchandes permet de mieux comprendre les services rendus par les intermédiaires de marché et les activités qui contribuent à la mise en place de marchés fluides. À travers la notion de « fluidité industrielle », les travaux ont exploré l'interaction entre le développement de technologies qui fluidifient les processus de production et la configuration sociale et économique des industries (Vatin 1987; Rot 1998). Nous utiliserons par analogie la notion de « fluidité marchande » pour analyser les moyens matériels et organisationnels par lesquels une fluidité des activités marchandes peut être mise en place dans les filières agricoles et alimentaires.

1.4. Des prix formulés, qui orientent la production et les jeux d'acteurs sur le marché

Dès lors, les recherches s'intéressent à la manière dont les acteurs s'y prennent pour former la qualité et organiser leurs échanges, elles doivent aussi s'intéresser au rôle des procédures de formation des prix. Si l'ensemble des opérations portant sur la qualité sont anticipées, préparées,

intégrées et ajustées avant la réalisation de l'échange marchand, alors il serait curieux qu'il n'en soit pas de même pour celles portant sur le prix.

Tout d'abord, nous pouvons retenir de la littérature que les prix attribués aux biens sont des fruits de l'action des personnes et des dispositifs qui interviennent sur un marché. À partir du cas de la détermination des prix dans la grande distribution, S. Barrey (2006a) a ainsi montré que ceux-ci résultent des activités menées par plusieurs groupes d'acteurs afin d'organiser les relations commerciales et la concurrence. L'article aborde la formation des prix à travers les activités et les procédures qui permettent de les calculer. Il nous enseigne que les prix de vente aux consommateurs sont déterminés d'une part en fonction de la marge globale réalisée par le magasin, selon sa surface de vente et l'éventail des biens qu'il met en marché, mais aussi grâce à l'utilisation d'un outil de mise en comparaison des prix, mobilisé par l'ensemble des enseignes de grande distribution. Les prix pratiqués par chaque enseigne sont recensés, compilés et comparés par une société paneliste afin de faire apparaître un « prix de marché » pour chaque bien, composant un catalogue de prix de référence. Ceux-ci sont par la suite utilisés et réappropriés par chaque enseigne pour se positionner par rapport « au marché ». La littérature invite donc à interroger, derrière les prix, les procédures qui ont permis de les établir. La notion de « formulation » des prix reflète cette idée d'un prix issu du travail conjoint d'acteurs, de normes, jugements, de procédures et d'outils (Callon 2013). L'enquête de F. Muniesa sur la mise en place d'un outil d'automation informatique de calcul du prix de clôture de la Bourse de Paris illustre bien ce rôle du dispositif de calcul et des représentations de ses concepteurs et des utilisateurs dans la figuration « du » prix de marché (Muniesa 2000).

Alors que la notion de prix nous renvoie souvent à une action sur les agents économiques, qui seraient plus ou moins incités à changer de comportements en fonction des niveaux de prix, les travaux en sociologie des marchés ont vu dans les processus de détermination des prix des outils de mise en forme du marché. L'encadrement et les modes de détermination des prix peuvent en particulier être des outils de régulation de l'offre. E. Nouguez (2009) s'est penché sur la politique de mise en concurrence des médicaments par les prix, menée à la fin des années 1990 afin de promouvoir les médicaments dits génériques et limiter une économie de la plus petite différenciation marchande menée par les laboratoires pharmaceutiques. La promotion d'une concurrence par les prix s'appuie sur la construction d'une équivalence technique des biens composés des mêmes molécules. Cette équivalence a pour but de neutraliser la multiplication des qualités subjectives et une trop forte valorisation marchande des produits de santé. L'équivalence de qualité est posée *a priori* afin de construire un gouvernement du marché

pharmaceutique par les prix. Le cas fait apparaître la mise en place d'un dispositif complexe de calcul, qui repose sur différents tarifs, incitations et systèmes de rémunérations. Ce dispositif de prix implique l'ensemble des acteurs de la chaîne de consommation du médicament, patient, pharmacien et médecin prescripteur, et ce dans le but de contrôler la production et la concurrence entre les entreprises.

D'autres travaux, menés dans les filières agricoles, ont également montré que les modes de formulation des prix influencent sur les modes de production. L'étude menée par F. Jarrige et J.-M. Touzard (2001) nous apprend que l'évolution des formules de calcul des prix du raisin collecté dans une coopérative vinicole intervient comme un moyen d'orienter la production des vignobles locaux, de réorganiser le marché et de différencier les vins en positionnant différemment les produits en fonction de leur qualité. L'article examine trois méthodes de calcul du prix du raisin. Jusqu'aux années 1980, les coopératives du Midi fournissent du « vin de table », répondant à une demande de quantité et de faibles attentes de qualité. Les raisins sont évalués sur leur taux de sucre, prédicteur du taux d'alcool, et payés selon un calcul du kilodegré. Plus tard, à l'instar d'autres secteurs agricoles, la production vinicole fait face à une « révolution de la qualité » poussée par la chute de la consommation courante de vin. Les modes de rémunération du raisin évoluent alors pour accompagner une politique de qualité. Les bonus sur les raisins « de qualité » ont pour but d'inciter les viticulteurs à se tourner vers de nouveaux cépages et à rémunérer des soins cultureux plus exigeants. Au tournant des années 1990, les coopératives organisent une plus forte différenciation de leurs produits. Les nouveaux modes de calcul des prix des différents apports de raisins visent à orienter les viticulteurs vers des conduites culturelles génératrices de différenciation (enherbements, palissages, etc.). Un cas similaire a été analysé par M. Henry (2017), au sujet de la mise en place d'un outil de prévision des prix de vente pour les agneaux néozélandais. Il montre comment l'établissement d'une grille de calcul du paiement des carcasses recompose les modalités d'élevage jusqu'à un remplacement du cheptel et des races locales au profit d'agneaux dont la conformation correspond davantage aux évaluations marchandes en vigueur. L'article de F. Jarrige et J.-M. Touzard, au même titre que celui d'E. Nouguez, mettent finalement en lumière la manière dont des politiques de prix sont développées comme des innovations marchandes qui veulent accompagner des innovations techniques.

1.5. Le cadre d'analyse des agencements marchands pour étudier les processus de « *marketization* »

Le corpus de travaux que nous avons sélectionnés s'accorde sur une vision des marchés comme un processus de configuration conjointe des offres, des biens et des demandes. Chacune des littératures a mis en lumière des opérations marchandes spécifiques qui vont nous permettre de rendre compte des activités qui soutiennent et assurent la cohérence des filières que nous avons étudiées. Ces apports peuvent selon nous être regroupés dans un cadre commun, que M. Callon nomme « sociologie des agencements marchands » et qui distingue chaque point de focale comme des « cadrages » auxquels prêter attention pour étudier les marchés concrets.

Sur la base des apports des littératures rendant compte des activités qui parcourent les scènes sociales depuis la conception jusqu'à la vente des biens, M. Callon pose que le fonctionnement des marchés peut être mieux compris à partir de la notion d'« agencement marchand ». Tandis que la terminologie du « marché » suggère de s'intéresser à la rencontre entre offre et demande ou bien de focaliser l'analyse sur la scène de l'échange, celle des « agencements marchands » invite davantage à se tourner vers l'action collective menée pour construire le marché et les multiples activités et espaces qui participent à son fonctionnement. K. Çalışkan et M. Callon définissent les agencements marchands comme des collectifs sociotechniques qui « organisent la conception, la production et la circulation des biens ainsi que le transfert volontaire de leurs droits de propriété » (Çalışkan and Callon, 2010, p. 3). Le terme « agencement » vient indiquer une certaine conception de l'action sur les marchés. Il permet d'abord d'envisager que les composantes du marché ont fait l'objet d'un « *agencing* », d'un travail d'agencement (de conception, d'organisation, de mise en relation), mais aussi qu'elles contribuent à un certain fonctionnement du marché. Ainsi, l'agencement produit formate les capacités d'action du collectif, des acteurs humains et des entités non-humaines qui participent au marché.

Avec cette définition, le cadre conceptuel de la sociologie des agencements marchands nous semble rassembler nombre des apports des travaux précédents. De fait, les auteurs indiquent que ces réseaux sociotechniques sont composés « de règles et de conventions ; de dispositifs techniques, de systèmes métrologiques, d'infrastructures logistiques ; de textes, discours et de récits ; de connaissances techniques et scientifiques, ainsi que de compétences et de savoir-faire détenus par les acteurs » (Çalışkan et Callon 2010, 3). Cette définition permet de prendre en compte les apports des auteurs comme F. Cochoy qui se revendiquent directement de ce courant

de recherche, mais aussi d'y inclure les apports et points de focale d'autres travaux en sociologie économique, en sociologie du travail ou en sociologie des organisations.

M. Callon parle de « *marketization* » pour nommer les processus de construction, de fonctionnement et de maintien des agencements marchands. Plusieurs textes programmatiques ont identifié les principaux processus de « *marketization* » (Çalışkan et Callon 2010; Callon 2013; Kjellberg et al. 2013; Le Velly 2021). Nous en retenons qu'il s'agit i) de configurer et d'organiser le réseau sociotechnique et de réguler les rapports des acteurs et des entités y participant ; ii) déterminer, stabiliser et garantir la qualité des marchandises ; iii) d'organiser les rencontres marchandes ; iv) de mettre en place des procédures et dispositifs de formulation des prix ; et v) de maintenir l'agencement construit. Ces activités se trouvent souvent entremêlées dans les marchés concrets et ne sont toujours toutes à l'œuvre simultanément. De même, la dynamique des agencements marchands suppose une dimension itérative du processus de construction du marché, toujours susceptible d'être reconfiguré au gré de « débordements » ou « d'innovations ».

En mettant la focale sur l'articulation de cet ensemble d'activités marchandes dans un réseau sociotechnique, la pensée en termes de processus de « *marketization* », c'est-à-dire de construction du marché, renforce l'objectif d'analyse que nous nous donnons dans ce travail de thèse : rendre compte de la formation de filière innovantes et de leur fonctionnement d'un bout à l'autre de la chaîne. Le cadre nous servira ainsi à soutenir notre effort d'analyse qui consiste à examiner successivement des activités qui sont liées les unes aux autres dans le fonctionnement des filières enquêtées. Au fil de ce travail, nous étudierons aussi l'ensemble des espaces, hétérogènes et épars qui composent les filières que nous enquêtons. M. Callon propose ainsi d'étendre l'espace d'étude du marché : « Les espaces que les marchés occupent et où ils se déploient, doivent plutôt être définis par la circulation des biens qui se transforment et se métamorphosent. [...] La liste des agents engagés dans l'activité marchande ainsi embrassée s'étend bien au-delà des rôles habituels qu'imaginent les notions d'offre et de demande. [...] Sont donc incluses dans le marché toutes les activités qui visent à ce que les biens se trouvent un marché. » (2013, 336-337).

Enfin, nous pensons que le cadre des agencements marchands se prête bien à l'analyse de filières « alternatives » originales qui se construisent en dehors de modèles préétablis, qu'il s'agisse de celui du « secteur conventionnel » ou des « circuits courts » aujourd'hui bien stabilisés. En s'intéressant aux agencements concrets de collectifs qui visent une action marchande, le cadre se prête à rendre compte des pluralités de configurations possibles des

marchés concrets (Callon 2013, 328). Il ouvre ainsi sur l'analyse de la diversité des possibles (Gibson-Graham 2008), tout en mettant en lumière, à travers l'étude des processus génériques de « *marketization* », ce qui fait l'unité des marchés observés.

2. Le marché comme résultat d'une ingénierie politique

Les travaux sur lesquels nous nous appuyerons dans ce travail nous seront aussi utiles pour rendre compte de l'ingénierie politique dont font preuve les agents qui composent et organisent les filières étudiées. Notre intérêt pour les « filières » tient à une volonté d'étudier le travail réalisé pour les construire, pour articuler l'activité de leurs composantes et pour rendre compte des enjeux sociaux, politiques et organisationnels de leur configuration. En nous intéressant à des filières « alternatives », c'est également une autre dimension de l'ingénierie politique qui apparaît, celle de la recomposition du marché et de la problématisation de son fonctionnement. La littérature que nous mobilisons nous permettra de tenir compte de ces spécificités du terrain, que nous allons regrouper dans cette section en trois thèmes. Nous commencerons par présenter des travaux qui ont conceptualisé le « travail d'organisation » fourni pour constituer et coordonner l'action collective en exposant la manière dont ils nous serviront à analyser l'agencement des filières alternatives (2.1.). Nous poursuivrons cet examen en rapportant des travaux qui identifient comment les activités marchandes configurent les jeux d'acteurs sur les marchés. Nous présenterons deux entrées. Le « pouvoir de valorisation » nous permettra d'analyser la capacité des acteurs à décider des biens qu'ils convient de produire, de la manière de les évaluer, de les distribuer autant que de leur accorder une valeur. Les « dispositifs marchands » seront également exposés sous l'angle de leur richesse pour l'analyse des rapports de force dans un marché concret (2.2.). Nous présenterons enfin des travaux qui nous permettront de traiter de spécificités de la configuration de filières « alternatives ». Nous poserons que ces filières gagnent à être analysées comme des « innovations marchandes », c'est-à-dire sous l'angle des processus de transformation des marchés autour desquelles elles s'organisent. Les travaux qui ont étudié la manière dont les acteurs se dotent et se rallient autour d'un projet et dont émergent des préoccupations sur le marché nous serviront d'appui pour analyser cette dynamique de reconfiguration des marchés (2.3.).

2.1. Le travail d'organisation du marché

Dans ce travail, nous allons mobiliser des travaux qui conçoivent le marché comme une action organisée. En associant les apports de la sociologie économique, de la sociologie des organisations et de la sociologie du travail, nous chercherons à mettre en lumière le travail

réalisé par les acteurs pour construire des filières, pour les organiser et pour réguler les activités et les relations en leur sein.

Tout d'abord, nous pouvons souligner que la notion d'« agencement marchand » laisse toute sa place à l'analyse du travail fourni par les acteurs pour organiser le marché. Pour M. Callon, « l'action marchande doit être analysée comme une action collective », dont le but est d'organiser l'ensemble des activités qui constituent les marchés, la conception et le profilage des biens et des agents, réalisées pour parvenir à une transaction marchande (Callon 2013, 346). En s'intéressant aux marchés comme à des réseaux sociotechniques qui *ont fait l'objet* d'un agencement et *produisent* un certain agencement des relations marchandes, le cadre d'analyse permet de s'intéresser à la constitution du marché comme une activité qui consiste à « organiser » le marché.

L'examen des activités qui organisent le marché vise à rendre compte de « l'ingénierie politique » des marchés, concrets et spécifiques. M. Callon attribue à la sociologie économique un objectif central, celui de la conception des marchés, c'est-à-dire de leur définition et de leur mise en œuvre (Callon 2013, 326-327). Il s'agit d'étudier la variété des configurations des marchés concrets, des effets qu'ils produisent et d'identifier les éléments qui leur confèrent leur orientation spécifique. M. Callon parle alors « d'ingénierie politique » pour désigner les compromis, alliances, négociations et rapports de force qui donnent sa forme à un marché. La formulation semble particulièrement bien qualifier ce qui est en jeu dans la création des filières que nous étudions. La notion d'ingénierie politique met la focale sur le travail réalisé pour organiser, concevoir le marché, mettre en rapport les acteurs mais aussi les autres composantes qui lui donnent forme, entités biologiques, dispositifs matériels, normes et discours.

Un lien peut alors être fait entre la sociologie des organisations et la sociologie des marchés. Les travaux sur la configuration de l'action organisée dans l'entreprise et l'usine ont pu porter sur les activités managériales, la mise en place de normes de qualité ou l'arrivée de nouveaux outils de gestion pour rendre compte de ce qui apparaît souvent comme étant conjointement un repositionnement d'une entreprise sur un marché et une nouvelle configuration du travail, des technologies utilisées et des procédés de production (Monjardet 1980; Rot 1998; Segrestin 2004). À partir de l'étude de la refonte des activités de maintenance de la SNCF à partir des années 1950, G. de Terssac et K. Lalande (2002) ont mis en lumière le « travail d'organisation » constitutif de cette modernisation. Ce « travail d'organisation » renvoie à la mise en forme de nouvelles règles dont se dotent les ingénieurs, à leur appropriation par les acteurs et à la réorganisation des activités et du matériel qu'elles appellent. La notion est utile pour saisir à la

fois le résultat d'une structuration des actions et d'un ordre social spécifique à travers des règles, normes et procédures mais aussi pour rendre compte et recenser les actions qui ont permis de les mettre en place (Terressac 2003). L'intérêt porté sur le « travail d'organisation » montre alors que les ressources construites au cours de ces activités (règles, conventions, outils, relations de coopération) ne sont pas de « simples accessoires dédiés à la lubrification de l'échange, les ressources immatérielles mobilisées dans la coordination constituent les bases à partir desquelles vont pouvoir prendre forme non seulement le marché mais aussi le système productif lui-même » (Segrestin 1997, 577).

Cette configuration de l'action organisée se retrouve aussi au sein des marchés, via la mise en forme des espaces marchands, qu'il s'agisse de la mise en place d'un marché au cadran pour les fraises (Garcia 1986) ou des premiers magasins de libre-service (Helgesson et Kjellberg 2007). D. Courpasson (1995) a par exemple montré comment l'évolution des compétences attribuées aux travailleurs des agences bancaires par leur direction ainsi que la modernisation du secteur de la banque dans les années 1990 a contribué à modifier les relations commerciales qui se tiennent au guichet d'une banque régionale. Plusieurs littératures conduisent ainsi à s'interroger sur la manière dont le marché entre dans l'organisation dans le même temps qu'il est lui-même organisé (Favereau 1989; Friedberg 1997). Elles éclairent le travail fourni par les acteurs pour organiser le marché, les relations marchandes, les compromis et les règles qui permettent de les atteindre et de les coordonner. En s'intéressant aux activités qui mettent en forme une action organisée, E. Friedberg (1997) note alors qu'il n'existe pas de marché qui existe de lui-même, mais seulement des marchés concrets qui résultent de l'établissement de règles et de conventions sur les manières de se coordonner et de coopérer.

Sous la terminologie d'« activité de régulation », R. Le Velly (2017) entend articuler le « travail d'organisation » des travaux en sociologie des organisations et le « travail marchand » de la sociologie des marchés et invite à regarder l'établissement de règles, formelles et informelles, de dispositifs techniques, de relations sociales, et d'accord sur les évaluations et les façons de faire. Avec J.-P. Bréchet il définit ces « activités de régulation » comme les activités qui « contribuent à constituer le collectif et à régler les rapports en son sein ». (Le Velly et Bréchet 2011; Le Velly 2017). Cette définition nous paraît utile pour aborder les processus de conception, de construction et de stabilisation des filières que nous étudions. Elle souligne d'abord que la création d'une filière ne va pas sans un travail pour mettre en relation les acteurs, établir des dispositifs et régler leurs rapports et leurs activités. Elle invite également à maintenir ensemble dans l'analyse les règlements, les conventions qu'en tirent les acteurs, les dispositifs

techniques et les relations marchandes. Elle montre surtout que l'état d'un marché est toujours le fruit d'un travail réalisé par les acteurs ou des collectifs. Dans cette thèse, nous nous intéresserons au travail d'organisation réalisé sur les filières dans leur ensemble. Il s'agira de mettre la focale sur l'action collective menée sur l'ensemble des étapes du marché, avec un objectif d'ingénierie d'en assurer la cohérence et de permettre leur fluidité.

2.2. Des activités marchandes qui expriment des rapports de force

L'articulation de la sociologie du travail et des organisations et de la sociologie économique permet ainsi de s'interroger sur la manière dont différentes organisations du marché permettent de modéliser différemment les jeux d'acteurs d'un marché à l'autre. Elle invite à s'interroger sur les façons dont la mise en place de filières amène à accorder plus ou moins de marge de manœuvre aux différents acteurs qui les composent et conduisent à valoriser différemment les biens sur le marché. Nous allons le montrer à travers deux questionnements : sur le « pouvoir de valorisation » et l'action des « dispositifs marchands ».

2.2.1. Pouvoir de valorisation et dynamiques des marchés

F. Eymard-Duvernay parle de « pouvoir de valorisation » pour analyser le poids des entreprises, des travailleurs et des consommateurs dans la définition de « ce qui compte » sur les marchés, c'est-à-dire de la valeur des biens et du travail (Eymard-Duvernay 2009b). L'article distingue deux « capacités » exercées sur les marchés, une capacité cognitive et une capacité normative, qui doivent chacune être appréciées. La notion de valeur, présente dans la valorisation, permet alors d'aborder tant la valeur du bien que la finalité de l'action, et interroge les différentes rationalités exercées par les acteurs dans le cours de l'activité marchande. En s'intéressant au « pouvoir de valorisation », c'est la question du rapport de force et de la distribution de cette capacité sur les marchés qui est posée. F. Eymard-Duvernay souligne alors l'interaction entre les acteurs et les dispositifs, « la capacité de valorisation d'un individu dépend d'équipements qui permettent la coordination des valeurs » (2009b, 354).

La notion de pouvoir de valorisation comprise en ce sens permet de poursuivre le dialogue entre sociologie des marchés et sociologie du travail ou des professions. Elle permet aussi d'envisager la question de la valeur du travail. F. Champy interprète ainsi le travail de professionnalisation mené par les personnes dans l'exercice de leur activité comme une volonté de faire reconnaître

certaines pratiques comme légitimes et de se voir attribuer un pouvoir discrétionnaire sur la valeur et le bienfondé de leurs activités de travail (Champy 2011). L'utilisation de l'étiquette professionnelle sert aux acteurs à se positionner sur le marché, en tant qu'offreur, et à intégrer une réflexivité marchande à leur éthique de travail (Karpik 1989). A l'inverse, G. Rot a mis au jour la manière dont la reconfiguration de l'entreprise Renault dans un objectif de fluidité industrielle a introduit une discipline sociale accrue dans l'organisation des activités de travail. Cela a conduit à la réduction de l'initiative des ouvriers et leur prise subjective sur la conduite de l'atelier et la construction du bien (Rot 2002). Les travaux analysant les industries « de flux » amènent ainsi à interroger le statut des travailleurs dont les activités consistent principalement en de la surveillance et dans la réaction à des signaux produits par les machines (Vatin 1987). Qu'il s'agisse d'un gain ou d'une perte de pouvoir de valorisation, la qualification des biens n'est donc jamais bien loin de la qualification des travailleurs (Musselin and Paradeise, 2002), incitant à étudier conjointement, la valeur du travail et la valeur des marchandises au sein des filières.

Le fait que la distribution des pouvoirs de valorisation n'est pas un état de fait mais dépend des processus de formation des marchés est particulièrement bien mis en avant dans l'étude réalisée par S. Dubuisson-Quellier sur la lutte de producteurs locaux de coquillages pour faire reconnaître leur propre conception de la qualité de leur produit (Dubuisson-Quellier 2003a). L'auteure raconte comment l'arrivée d'une directive européenne sur la production de coquillages dans les années 1990 a induit une nouvelle définition de la qualité, essentiellement sanitaire, et a modifié les conditions de production et de commercialisation des coquillages. L'article rend alors compte du travail réalisé par des producteurs artisanaux pour reprendre du pouvoir de valorisation, en construisant un collectif et revendiquant d'autres conceptions de la qualité. La sociologie des agencements marchands, parce qu'elle s'intéresse aux tentatives des acteurs de « cadrer » et « re-cadrer » les marchés, se prête bien à l'examen de situations d'innovation marchande, dans lesquelles de nouvelles configurations du marché sont envisagées, testées, négociées et finissent parfois par se stabiliser.

Cette approche par le pouvoir de valorisation permet enfin de revenir sur les dynamiques forgeant les compromis sur lesquels se fondent le marché. Deux dernières études le montrent bien. Le travail d'histoire de l'économie mené par A. Stanziani (2005) sur la qualité des produits alimentaires met au jour la façon dont la réglementation est mobilisée comme un outil de délimitation des marchés. À partir des cas d'étude du beurre, des vins et des produits de boucherie, l'auteur révèle que derrière ce que l'on conçoit aujourd'hui comme une contrefaçon

(un vin produit à base de raisins séchés) ou comme une gamme bien identifiable de biens alimentaires (du beurre d'une part et de la margarine d'autre part) étaient au 19^{ème} siècle au cœur de luttes concurrentielles. La définition d'une qualité normative et réglementaire des produits alimentaires permet aux acteurs de délimiter l'espace de qualification des produits et de réduire la concurrence en évinçant des techniques de production vues comme illégitimes ou des différences de compositions présumées déloyales. Ainsi, les compromis sur la valorisation des biens et l'attribution de ce pouvoir à certains acteurs du marché permet de problématiser davantage la production d'un accord sur les modalités de rencontre entre offre et demande. L'enquête sur archives menée par A. Bernard de Raymond (2011) sur la mise en place d'une politique de standardisation des agrumes dans l'Algérie coloniale donne à voir la manière dont la construction technique du bien qu'il convient de produire et de mettre en marché participe à reconfigurer l'ensemble des relations marchandes et sociales. L'auteur montre que la politique de standardisation des agrumes est promue comme un moyen d'assurer un meilleur positionnement de l'Algérie coloniale sur un marché des primeurs en pleine mondialisation. Cependant, la réglementation des agrumes a également pour but d'inciter à la restructuration de l'offre, en imposant de former et désigner des intermédiaires pour assurer les opérations de mise en marché de ces produits standards et en favorisant la refonte du système agricole autour de l'implantation de colons propriétaires et du recours au salariat agricole. La qualification normative du bien est alors comprise comme un moyen de faire advenir un marché colonial et une colonie désirables.

2.2.2. Puissance de calcul et dispositifs marchands

La question du pouvoir de valorisation est très proche de celle de la « puissance de calcul » (Callon et Muniesa 2003). Pour M. Callon et F. Muniesa, la « puissance de calcul » est liée à la capacité d'un dispositif, ou d'un collectif qui l'a conçu et le mobilise, à prendre en compte une pluralité d'entités, de relations entre ces entités, tout en restant efficace et flexible face à d'éventuelles reconfigurations de ces relations. La littérature portant sur les dispositifs de calcul pourra nous servir à interroger les compromis qu'ils matérialisent, résolvent ou produisent, à la manière d'instruments de gouvernement des marchés et des conduites marchandes (Agamben 2007; Dubuisson-Quellier 2016).

Dans cette perspective, plusieurs travaux se sont tournés vers les dispositifs marchands pour comprendre des démarches de « reprise en main », c'est-à-dire de réorientation des objectifs ou de reconfiguration des relations d'un marché.

L'analyse de collectifs de producteurs pour organiser la mise en marché de leurs produits rend ainsi compte de la façon dont la construction de dispositifs marchands qui leur sont propres permet aux acteurs de reprendre du pouvoir sur leurs activités marchandes. L'apparition à la fin du 19^{ème} siècle des premières coopératives agricoles dans un contexte de libéralisation et de crise des marchés agricoles l'illustre déjà (Nicolas 1988). Le cas d'un collectif de maraîchers biologiques analysé par I. Dufeu et J.-P. Bréchet (2018) montre que la mise en place d'outils de gestion et de commercialisation autonomes permet à chacun de réduire les coûts (cognitifs et temporels) associés à la vente directe et favorise de meilleurs rapports de force face à ses clients. La conception d'une plateforme collective de vente favorise l'observation mutuelle des niveaux de prix entre producteurs du collectif et construit une nouvelle « place de marché » plus favorable à chacun. D'autres initiatives étudiées par la littérature montrent plutôt la manière dont ces nouvelles organisations pour la commercialisation de produits biologiques favorise une reprise en main du pouvoir de valorisation à l'échelle du collectif. C'est le cas de la fédération d'éleveurs biologiques étudiée par G. Anzalone (Anzalone 2012). En se réunissant en fédération, les éleveurs construisent une nouvelle entité marchande qui les représente sur les marchés et devient un interlocuteur légitime pour les négociations commerciales. La fédération étudiée par G. Anzalone s'est équipée d'une grille d'évaluation des carcasses biologiques qui lui est propre dans l'objectif de se doter d'un outil concurrent de celui de leurs partenaires commerciaux dans les négociations et évaluation des biens. Il s'agit alors bien de reprendre en main la capacité à dire la valeur des viandes biologiques et à faire la rémunération des producteurs.

Ces travaux invitent à accorder une plus grande attention à l'origine des dispositifs et des règles. Il s'agit là d'un prolongement de l'intérêt porté aux « activités de régulation » (Le Velly 2017). L'étude des activités de régulation qui ont permis l'organisation d'un marché et sa stabilisation sont le résultat de l'activité d'acteurs, certains étant plutôt à l'origine de « régulations de contrôle », d'autres affirmant des « régulations autonomes » (Reynaud 2003). Dans l'entreprise, les règles d'action, de travail ou de qualité produites sont généralement associées à une « régulation de contrôle » car elles proviennent d'acteurs qui ne sont pas en charge de les appliquer ou de modifier leur action pour s'y conformer. Ces régulations qui émanent d'entités extérieures, souvent hiérarchiques, constituent des règles du jeu, avec lesquelles les acteurs doivent composer. Ce faisant ils peuvent parvenir à dégager des marges de manœuvre pour mettre en place leurs propres façons de faire. Cette partition heuristique rend compte des tensions qui peuvent traverser les organisations, mais aussi de leur dynamique. Elle peut nous

être utile pour identifier la façon dont les acteurs des filières que nous étudions cherchent à modifier des régulations établies ou à jouer de leurs zones de flou pour développer des innovations.

2.3. Des marchés mus par des projets et des innovations marchandes

Les marchés ne sont pas seulement traversés par des rapports de force, ils sont aussi la résultante d'un processus que nous pouvons qualifier de politisation, entendu comme l'identification, la problématisation et la diffusion d'objectifs et de préoccupations qui justifient d'agir sur les marchés.

Certains travaux travaillant sur des circuits marchands alternatifs, comparables à ceux que nous examinons dans la thèse, insistent sur le « projet » de leurs promoteurs (Bréchet et Schieb-Bienfait 2006; Le Velly 2017; Dufeu et al. 2020). Ils définissent dans ce cadre le « projet » comme « les raisons et les finalités qu'un collectif se donne pour justifier son existence et pour orienter son action » (Le Velly 2017, 32). Parler dans ces termes de « projet » vise à rendre compte du sens et des objectifs attribués par les acteurs à leur action. Plutôt que de considérer les valeurs comme des forces extérieures qui guideraient l'action de façon déterministe, la notion de projet invite à examiner les innovations marchandes au regard des justifications et des règles qu'élaborent les acteurs au fil de l'action. Dans un registre proche, l'idée « d'esprit » du capitalisme affirme que tout système d'organisation du marché demande une justification pour être perçu comme légitime (Boltanski et Thévenot 1991; Boltanski et Chiapello 1999). Une certaine organisation ou régulation du marché ne va pas de soi, elle doit être mise en récit et soutenue par un « projet », lequel est parfois aménagé *ex-post*. C'est ce que met en évidence l'analyse de N. Schieb-Bienfait et J.-P. Bréchet des difficultés rencontrées par les acteurs de l'agriculture biologique pour structurer des filières efficaces dans les années 2000 (Bréchet et Schieb-Bienfait 2006). Les auteurs montrent que tant que le projet porté par les agriculteurs biologiques de fruits et légumes n'est pas partagé des transformateurs et distributeurs, la transformation des relations d'échange et la valorisation des caractéristiques liées aux modes de production n'aboutissent pas. Le pouvoir des acteurs peut alors être analysé sous l'angle de leur capacité à mobiliser largement autour d'un projet porteur de sens.

Ainsi, s'intéresser au « projet » autour duquel se réunissent les acteurs et se structure leur action semble d'autant plus pertinent pour rendre compte des activités de construction, formalisation et organisation de marchés « innovants » ou « alternatifs ». Dans le cas qui nous intéressera ici,

la volonté des acteurs de construire de « nouvelles » filières ne peut être évincée de l'analyse. Porter attention à la formulation de projets à leur diffusion lors de la constitution d'un réseau marchand pourra nous servir à analyser la dynamique d'« innovation marchande » propre aux terrains que nous enquêtons dans cette thèse.

Dans les travaux se revendiquant de la sociologie des agencements marchands, la politisation du marché a également été saisie à travers l'émergence de préoccupations (« *concerns* ») nouvelles et les reconfigurations du marché qu'elles provoquent ou justifient. L'étude des préoccupations constitue donc une entrée heuristique sur l'émergence ou l'évolution de filières agricoles et alimentaires. Il s'agit de s'intéresser, comme le fait aussi la sociologie des problèmes publics (Gusfield 2009 [1981]), à la façon dont certains « états de fait » (Latour 2007) sont transformés en « sujets de préoccupation » appelant à une réorganisation des marchés (Geiger et al. 2014b). Callon parle à cet égard de dynamiques de « débordements » et de « (re)cadrage » (Callon 2013; Cochoy 2013). Ce processus de réorganisation du marché peut être plus ou moins « radical », amenant à revoir entièrement le fonctionnement du marché, ses dispositifs, ses règles, ou au contraire à intégrer superficiellement la critique formulée pour mieux justifier le recours à une organisation spécifique du marché (Fouilleux et Goulet 2012).

Les recherches sur ce lien entre mise en forme du problème et mise en forme du marché amènent à des résultats qui sont parfois contre-intuitifs. À partir de l'étude de la construction d'un marché pour les dispositifs de contrôle des données « en ligne », D. Neyland et S. Myliaeva révèlent que le problème de la confidentialité des données des utilisateurs d'internet a été formulé de façon à s'accommoder de solutions fondées sur une intervention par le marché (Neyland et Milyaeva 2016). D'autres travaux portant sur la construction de marchés de la compensation carbone établissent de la même manière que les problèmes liés à la pollution et la préoccupation environnementale sont reformulés et retravaillés de façon à correspondre à l'économicisation des solutions en développement et à apparaître comme un problème comptable (MacKenzie 2009; Marres 2011). Ces travaux incitent dès lors à s'interroger sur la dynamique des problèmes et des solutions avancées sur un marché spécifique. Ils nous aideront à analyser l'introduction par des acteurs de l'offre de problèmes encore peu (re)connus de la demande et leur effet sur l'organisation de la production, de la distribution et de la rencontre entre les acteurs et les marchandises sur le marché.

Nous parlons « d'innovation marchande » depuis le début de la thèse, en tablant sur une compréhension intuitive de ce terme. Nous pouvons maintenant en préciser le sens. L'« innovation marchande » peut être définie comme les « processus de transformation et de

reconfiguration des réseaux sociotechniques marchands » (Callon 2010). Cette définition permet d'articuler plusieurs dimensions que nous avons repérées comme pertinentes pour bâtir notre analyse. Nous chercherons à coupler l'attention au travail d'organisation de ces nouveaux agencements marchands, le projet politique des acteurs qui les portent et la centralité des processus d'identification de préoccupations et d'innovations marchandes qui y répondent.

3. Enquêter le marché comme un réseau sociotechnique

Les deux sections précédentes ont permis d'expliciter quelles littératures inspirent et soutiennent notre analyse. Dans cette dernière section, nous allons mettre en avant quelques règles d'analyse que nous allons en conséquence suivre. Nous exposerons d'abord la vision des relations marchandes que nous adopterons dans notre cadre analytique (3.1.). Nous aborderons ensuite le rôle qu'y tiennent les dispositifs matériels (3.2.) et les entités biologiques (3.3.).

3.1. La création des agencements marchands, un processus de mise en relation des acteurs, des dispositifs matériels et des entités biologiques

Les approches que nous mobilisons analysent les relations marchandes comme étant produites au fil de la construction du marché. À la suite des travaux rassemblés sous le cadre de la sociologie des agencements marchands, nous considérerons dans ce travail les processus par lesquels les acteurs entrent en rapport, coopèrent et s'accordent comme étant au fondement des processus de conception du marché. La notion de « traduction » élaborée pour analyser la constitution d'innovation ou la mise en forme des faits scientifiques (Callon 1986; Akkrich et al. 2006) peut aussi être mobilisée pour étudier l'agencement de nouveaux marchés.

La « traduction » consiste en une série d'opérations par lesquelles des acteurs forment des alliances, tissent des relations et créent des liens entre eux et entre des éléments qu'ils souhaitent, doivent ou sont amenés à mobiliser. Au cours de cette « traduction », les acteurs tissent des liens « d'attachement » entre eux avec les entités non-humaines, souvent en contrepoint de se défaire d'autres liens par « détachement » (Goulet et Vinck 2012). Ces attachements ont pour effet de construire de nouveaux « réseaux sociotechniques ». Dans cette perspective le lien marchand est donc une production du marché, qui conditionne son organisation et son fonctionnement (Cochoy 2012a). En étudiant des filières, nous verrons que ces processus d'attachement-détachement sont en jeu à chaque endroit de la chaîne d'activité et d'échange. La filière se présente ainsi comme un réseau sociotechnique qui s'ajuste, se déplace, parfois se fragilise, d'autres fois se stabilise au moyen de nouveaux attachements et de nécessaires détachements.

Lorsque ce processus de traduction est réussi, le collectif se dote d'une capacité d'action, ici à entreprendre une activité marchande. Les travaux que nous avons recensés rendent compte de l'idée que les acteurs, les dispositifs matériels et les entités biologiques participent

conjointement à l'organisation du marché. Rendre compte de l'innovation marchande dans l'organisation des filières demande alors d'être attentif à ceux qui participent à ce réseau sociotechnique et à l'action qu'ils y jouent. Dans les littératures que nous avons identifiées, les dispositifs matériels et les entités biologiques participent à l'action. Ils l'orientent, la conditionnent. Ils sont au cœur de ses négociations et de ses déplacements, en apportant un lot de ressources et de contraintes pour l'action du collectif. *A contrario*, toujours en suivant le cadre d'analyse de M. Callon (2013), cela demande de ne pas prendre comme facteur explicatif des éléments extérieurs au marché, comme la culture ou les structures de pouvoir, qui surplomberaient et structureraient l'activité marchande. Au contraire, pour comprendre le fonctionnement du marché, y compris les rapports de pouvoirs entre les participants d'un réseau, il convient de partir du marché tel qu'il fonctionne.

3.2. Des dispositifs matériels qui participent au fonctionnement des marchés

L'attention aux dispositifs matériels est déjà présente dans l'économie des conventions, à travers la notion d'investissement de forme (Thévenot 1986). Cette notion peut nous permettre de mieux comprendre et faire le lien entre les dimensions techniques de l'activité de production et la dimension matérielle des activités marchandes que nous identifions. En décortiquant les écrits et préconisations publiés par F. Taylor, L. Thévenot remarque que ses travaux portent à la fois sur une organisation technique du travail de production mais aussi sur une organisation cognitive, outillée par du matériel (Thévenot 1986). La nouvelle organisation de la production proposée par Taylor s'appuie sur des investissements dans des machines, qui forment le capital de l'entreprise, mais aussi, et c'est le cœur de la révolution tayloriste de l'« organisation scientifique du travail », sur la mise en place de règles, d'outils de mesure, d'un ensemble de dispositifs cognitifs et pratiques qui équipent et orientent le travail. À travers cet ensemble de règles et d'outils cognitifs (mesure) et matériels (étalon, minuteur), l'auteur identifie un autre type d'investissement, l'« investissement de forme ». Cet investissement de forme incarne l'objectif donné à la production et que se donne l'entreprise pour s'insérer sur le marché.

Le rôle des dispositifs matériels dans l'organisation et le fonctionnement des marchés a pleinement été exploré sous les termes de « *market devices* », « dispositifs marchands » ou « dispositifs matériels » (Beuscart et Peerbaye 2006; Muniesa et al. 2007). Ces termes permettent de rendre compte de la matérialité des activités marchandes et d'analyser toutes les choses qui y participent et les conditionnent (Pinch et Swedberg 2008). Ces choses matérielles

apparaissent lorsque l'on étudie les marchés au « raz des activités » que mènent les acteurs pour les construire, les faire fonctionner et les conduire. La démarche conduit à mettre la focale sur les outils, les instruments, les écrits qui sont mobilisés dans le cours des activités marchandes. Les dispositifs matériels incluent les équipements marchands, les outils de mesure ou de calcul, les infrastructures, l'aménagement des lieux, le matériel de production, les instruments logistiques, les outils de gestion, etc.

Porter une attention sur la dimension matérielle des filières implique donc de s'intéresser aux infrastructures techniques qui les composent. Dans un travail sur la mise en place de la Bourse aux matières premières de Chicago, W. Cronon montre l'importance des innovations techniques, telles que le train, les chariots élévateurs ou les silos pour construire un flux continu d'approvisionnement de la ville en blé, qui transforme le grain en un bien fluide, se prêtant à une transformation en un actif boursier (Cronon 1991). Le travail d'innovation technique est conjugué à un travail d'innovation marchande, par la structuration d'une organisation qui assure la rencontre entre l'offre et la demande. Il est soutenu par le développement de mesures qui assurent la marchandisation fluide du blé : le remplacement du sac de grains hétérogènes par des unités de compte normées permet l'uniformisation de la marchandise et des transactions. La « solidarité technique » relevée par N. Dodier (1997), qui prend au sérieux les usages concrets des objets techniques et leurs implications sur les activités humaines, peut aussi être pensée au regard des activités marchandes et du processus d'organisation des filières.

3.3. Une attention accordée aux entités biologiques

Pour traiter des filières agricoles et alimentaires alternatives, nous allons aussi prendre en considération la manière dont la nature biologique des produits affecte les activités marchandes. L'article de M. Callon (1986) sur la domestication des coquilles Saint-Jacques s'appuie déjà sur ce ressort pour montrer les nécessaires ajustement de l'innovation au fil de l'implication des différentes composantes du réseau sociotechnique.

Les produits agricoles et alimentaires mettent particulièrement en jeu les opérations techniques de qualification pour faire advenir le bien au marché. Cela est lié à leur matérialité propre, biologique. Les travaux ont ainsi montré que ces produits portent des contraintes de saisonnalité, de périssabilité et de variété (Bernard de Raymond et al. 2013). Les produits agricoles ne peuvent être cultivés et arrivent à maturité qu'en certaines périodes de l'année. Leurs qualités sont instables car ils périssent et ne sont à bonne maturité que pour un temps.

Leurs caractéristiques sont également variables d'un produit à l'autre, qu'il s'agisse de leur texture, de leur apparence, de leur taille. Ils peuvent enfin présenter des défauts et des variations de quantités qui se rapportent à des conditions exogènes, liés à leur culture et à des aléas climatiques. Les travaux pointent également le regard vers le cas particulier des produits transformés (la viande, les produits céréaliers), où des contraintes peuvent émerger du caractère composite des produits lorsqu'on le transforme en morceaux, en lot, ou en différentes issues de mouture. En nous référant à ces produits comme à des « entités biologiques », nous désignerons spécifiquement les contraintes que leur caractère vivant génère pour l'action marchande et les implications que cela peut avoir pour la configuration des relations commerciales, la circulation des marchandises et les modalités de rencontre entre les agents des filières (Chance et al. 2023). Ces caractéristiques n'impliquent pas de déterminisme dans le déroulement des activités marchandes, mais doivent cependant être prises au sérieux comme une spécificité des terrains que nous étudions.

L'analyse historique de la grande distribution et sa comparaison aux marchés au cadran, au carreau ou de gros permet ainsi de montrer comment l'organisation concrète d'un marché prend en charge cette spécificité des fruits et légumes (Bernard de Raymond 2013, chap. 4). A. Bernard de Raymond retrace ainsi trois « modèles » d'échanges des produits agricoles en France, alors en compétition dans les années 1950 à 1970. Ils se caractérisent chacun par une conception du produit, des formes de transactions, des dispositifs matériels et des procédures de tarifications spécifiques. Le marché au carreau s'organise ainsi de manière à rendre plus visible la variabilité des produits. Les échanges sur ce marché sont réalisés de gré à gré sur des emplacements attribués à chaque vendeur et en présence des marchandises. Cet arrangement permet de se saisir dans les échanges entre vendeurs et acheteurs de la qualité effective des légumes, comme leur texture, leur taille, leur couleur, qui ne peuvent être appréciées que face aux produits. Cette configuration a pour objectif de prendre en charge et d'organiser les interactions marchandes autour de la contrainte de variabilité mais implique une forte variabilité des prix. Le marché au cadran fonctionne pour sa part comme un système d'enchère centralisé. Un de ses effets est de produire un prix unifié, grâce à un anonymat des ventes et l'instauration d'une discipline collective des offreurs, les producteurs de légumes. Ce travail suggère par ailleurs que les caractéristiques biologiques des produits agricoles peuvent avoir des implications sur la longueur et l'organisation des chaînes de distribution. Les infrastructures de stockage qui rendent plus « passifs » les produits comme le lait ou les céréales permettent ainsi

plus facilement de tenir à distance les producteurs et accorder plus de poids aux intermédiaires de marché.

D'autres recherches récentes se sont spécifiquement penchées sur la manière dont les professionnels du marché autant que les ingénieurs cherchent à restreindre la matérialité biologique des produits agricoles afin de l'ajuster au mieux au fonctionnement des marchés contemporains. Le travail de S. Pinaud sur la création d'un marché mondialisé pour la poudre de lait donne à voir la centralité de l'innovation technologique dans l'avènement d'un marché financier global pour un produit périssable et produit localement. Pour devenir une marchandise échangée au long cours et à travers différents espaces, le lait doit être rendu stérile, c'est-à-dire avoir des propriétés stables dans le temps tout en restant propre à la consommation humaine, et pouvoir être facilement transporté. L'invention de la poudre de lait se présente alors à la fois comme une innovation technique et comme un vecteur d'innovation marchande. D'autres travaux indiquent que la volonté de dépasser ou mettre sous contrôle la matérialité biologique des produits agricoles et alimentaires n'est pas sans causer de nouvelles préoccupations et des débats politiques d'ampleur. Par exemple, l'obtention de semences certifiées, pour lesquelles un lien de propriété peut être accordé, demande de prouver la constance de leurs propriétés et l'apport technologique des modifications apportées mais soulève en retour de vives critiques sur le bienfondé d'une telle appropriation (Thomas et Bonneuil 2009). De même, l'invention de nouvelles technologies de modification des organismes de saumons doit de même créer des conditions sociales et réglementaires pour la construction en marchandise d'un produit biologique transformé (Barrey, 2015).

Ces cas illustrent bien la manière dont nous aborderons la matérialité propre des entités biologiques. Les « contraintes de produit » (Vatin 1996) influencent les modes d'appariement entre offre et demande et l'organisation du marché. Toutefois, ces contraintes sont médiées par les accords que les acteurs passent quant à leur gestion et les dispositifs qu'ils développent pour prendre en charge cette matérialité biologique. Ainsi « chaque forme d'appariement entre l'offre et la demande est solidaire d'une conception du produit (i.e. de la façon dont il faut le cultiver, le conserver, le transporter, le vendre), indissociable de la forme prise par les transactions » (Bernard de Raymond 2010, 2). Dans ce travail, nous poursuivrons dans la voie ouverte par ces travaux, en montrant que ce peut être l'organisation entière de la filière, de la conception à la mise en vente du bien qui doit être repensée pour traiter des contraintes liées à la matérialité des entités biologiques. En l'occurrence, nous verrons comment une filière peut

restaurer une fluidité marchande tout en acceptant les contraintes biologiques, en particulier de variété quantitative et qualitative des productions.

Conclusion

Nous avons exposé le cadre d'analyse que nous mobiliserons pour analyser les filières céréalières alternatives et pour répondre aux problèmes spécifiques qu'elles soulèvent. En analysant les filières comme des agencements marchands, nous chercherons à accorder une attention aux façons dont s'articulent les activités de production et les activités marchandes. Les travaux recensés dans ce chapitre nous serviront d'appui pour analyser comment les acteurs s'y prennent pour mettre en cohérence les activités diverses qui se succèdent dans les lieux épars de leurs filières. Notre étude portera une attention au travail d'organisation fourni pour mettre en forme ces filières, réguler les activités productives et marchandes, parvenir à des compromis et distribuer les pouvoirs de valorisation. Cela nous amènera donc à étudier à la fois les acteurs et les relations qu'ils entretiennent, les dispositifs marchands, les entités biologiques, les règles dont ils se dotent, les discours qu'ils mobilisent et les façons de faire sur lesquelles ils s'accordent. Tout au long de la thèse, nous considérerons que les filières et leur fonctionnement sont le produit du travail fourni par les acteurs pour les réguler, les configurer, les *agencer*. Nous chercherons à restituer et analyser le marché « en train de se faire », au fil des filières.

Chapitre 2.

Dispositif de recherche

Ce chapitre présente le dispositif d'enquête élaboré pour cette thèse. Nous restituerons d'abord le contexte de recherche dans lequel s'est déroulée la thèse (section 1). Nous présenterons ensuite les terrains explorés, les raisons qui ont guidé leur sélection ainsi que les focales par lesquelles ils ont été appréhendés (section 2). Finalement, nous rendrons compte des méthodes qui ont été mises en place pour approcher les terrains, recueillir les données et construire un corpus de données propres à répondre à nos interrogations (section 3). Les limites de l'enquête et les difficultés rencontrées, qui ont pu être surmontées ou ont nécessité d'infléchir la démarche de recherche, seront présentées au fil des sections.

1. Contexte de recherche

Ce travail doctoral s'inscrit dans le cadre du programme de recherche « Activa Blé » coordonné par Yuna Chiffolleau (directrice de recherche, INRAE) et présentant les trois particularités d'être participatif, partenarial et pluridisciplinaire. Ce projet « science et société » a été financé par la Région Occitanie sur trois ans à partir d'octobre 2018. Son intérêt était à la fois de produire des connaissances scientifiques nouvelles, mais aussi d'accompagner le développement social et économique du territoire. Le programme réunissait des chercheurs en agronomie, en biotechnologie, en sociologie et en marketing, mais aussi trois entreprises de production et transformation céréalière ainsi que deux organismes de développement agri-alimentaire du territoire Occitanie. Il était initialement nommé « Vers du « bon » gluten ? Accompagnement des innovations technologiques et de la création de valeur dans la filière blé artisanale en Occitanie ». Il intervenait dans un contexte partagé entre d'une part l'expansion du marché pour les produits « sans gluten » au niveau national, et d'autre part le développement au niveau local de filières céréalières artisanales. L'objectif du programme était d'analyser et de renforcer la spécificité de ces filières locales et artisanales en étudiant à la fois leurs produits et leurs marchés. Sur le plan agronomique et biotechnologique, il s'agissait d'étudier les produits (semences, blés, farines, pains, pâtes) transformés localement et réputés plus digestes que des produits industriels à base de blé tendre, et pouvant constituer une alternative au « sans gluten ». Sur la dimension socioéconomique, il souhaitait étudier ce qui était alors nommé dans le projet les *stratégies économiques*, les *nouveaux modèles économiques* et plus généralement la *création de valeur* dans des entreprises artisanales. La thèse devait intervenir sur le second volet tout en participant à la cohérence et à l'interdisciplinarité du projet.

Encadré 1. Extraits des lettres d'engagements des trois partenaires du projet Activa Blé

Lors du dépôt du projet de recherche, les partenaires du projet ont rédigé des lettres d'engagement mentionnant la nature de leur participation. Elles incluent une section « précision pour l'intérêt stratégique de l'entreprise » qui restitue leur vision du programme au moment de son élaboration. Ces paragraphes ont d'abord été écrits avec l'objectif d'obtenir le financement du projet, mais fournissent une idée des attentes des partenaires.

- *Lettre d'engagement du partenaire 1, Société coopérative d'intérêt collectif pastière :*

« De meilleures connaissances sur les caractéristiques agronomiques et nutritionnelles des blés, surtout au niveau des glutens, nous permettront de mieux informer le consommateur, d'orienter les cultures au champ en fonction des avantages de chaque blé, de valoriser nos produits auprès des magasins avec les indications nutritionnelles les plus justes. »

- *Lettre d'engagement du partenaire 2, Meunier-boulangier :*

« Je suis intéressé par ce projet pour plusieurs raisons : Cela me permettra de justifier auprès de mes clients de la qualité nutritionnelle des produits fabriqués par mon entreprise et cela pourra avoir un impact positif sur mes résultats économiques. Et plus globalement, j'apprécie

le fait de participer à une initiative réunissant plusieurs partenaires et dont les résultats auront un intérêt collectif. »

- *Lettre d'engagement du partenaire 3, Meunier-boulangier :*

« [L'entreprise a] 11 années d'expériences et de développement de compétences afin de s'assurer de la capacité à conduire une maîtrise d'œuvre globale sur la filière semence, blé, farine, pain. Novatrice dans la mise en œuvre d'une économie relevant du nouveau paradigme Perma-économie et Blue économie, spécialiste en montage de partenariats croisés (agriculteurs, nutritionnistes, restaurateurs, professions médicales) et de recherches empiriques sur les variétés anciennes, nous avons à cœur de promouvoir la biodiversité à travers des produits authentiques et de sensibiliser l'opinion publique à travers une approche pédagogique la plus concrète et étayée possible en contenus scientifiques.

Le premier enjeu pour nous est de pouvoir informer correctement et de regagner la confiance du consommateur en "dé-diabolisant" le gluten sur lequel beaucoup trop d'amalgames de sources contestables circulent actuellement et qui font du tort à l'ensemble de la filière blé. L'objectif est d'expliquer que tous les glutens ne se valent pas, la problématique de la digestibilité du gluten va au-delà de la simple macromolécule, mais doit se concevoir à chaque étape du processus de transformation, de la sélection du grain à la fabrication du produit fini. Le second enjeu réside dans l'intérêt collaboratif de contribuer à un projet regroupant différents acteurs pour redévelopper des variétés et des méthodes de production durables, respectueuses de la Nature et de l'Homme, qui rendent au gluten sa digestibilité dans sa matrice originelle, tout en préservant sa richesse nutritionnelle. Il nous semble que la coopération inter-acteurs et l'échange d'expérience, permettra de contribuer au développement d'initiatives similaires, afin de préserver l'intérêt nutritionnel des produits de la filière et la richesse de notre patrimoine agricole commun, tout en s'inscrivant dans un modèle économique durable et viable. »

Dans la construction de la thèse, j'ai cherché à tirer parti des contraintes et opportunités offertes par ce contexte de recherche. La question de recherche que j'ai élaborée reformule l'intérêt pour ces *nouveaux modèles et stratégies économiques* dans un cadre théorique en sociologie économique (chapitre 1). Sur le plan méthodologique, j'ai adapté le dispositif d'enquête aux caractéristiques du programme et j'ai souhaité articuler les connaissances produites en agronomie et biotechnologie à celles en sociologie économique. L'enquête sur la création de nouveaux agencements marchands dans les filières céréalières de proximité prend appui sur les recherches menées en agronomie et en biotechnologie sur la caractérisation des produits (apports nutritionnels, digestibilité, comportements des blés au champ, rendements à différentes étapes, procès de transformation, etc.). J'ai souhaité intégrer autant les résultats de ces recherches que les débats entre chercheurs, organismes d'accompagnement agricole et entreprises partenaires. J'ai jugé pertinent de prendre en compte ces éléments, tant le marché « en train de se faire » est en lien ici avec la science « en train de se faire » et les technologies développées. Les cadres théoriques mobilisés dans la thèse se prêtent à cet effort, car ils s'intéressent à la matérialité des marchés, aux dispositifs techniques et aux mesures utilisés sur les marchés. Le cadre des agencements marchands (et la théorie de l'acteur réseau) est d'ailleurs une adaptation à l'analyse des marchés des enseignements des science and technology studies, attentives aux rôles des savoirs, technologies et dispositifs dans la production des faits sociaux

(Cochoy 2012b; Le Velly et Moraine 2020). J'utilise dans la thèse les débats scientifiques auxquels j'ai assisté car ils sont un espace où les acteurs affirment leurs projets. Je mobilise aussi les moments de co-construction (chercheurs et acteurs économiques) d'outils de mesure ou d'évaluation des produits (variétés de blés, machines de transformation). Ces éléments m'ont paru centraux dans l'enquête pour saisir la construction du marché.

Ma participation au volet agronomique et technologique du programme a rendu plus facile l'accès au terrain et l'établissement de relations d'enquête. L'intérêt des entreprises partenaires se portait en premier lieu sur la caractérisation du « gluten » et donc sur les recherches en agronomie et en biotechnologie. C'est plutôt en second lieu qu'elles s'intéressaient aux aspects économiques, dans le but de bénéficier de retombées positives pour leurs activités ou d'appui scientifique à la défense de leur « modèle ». Les notes d'intérêt rédigées par les entreprises partenaires lors du dépôt du projet de recherche Activa Blé en témoignent (voir encadré 1).

2. La construction du terrain d'étude

Ce contexte de recherche constituait un cadre dans lequel devait s'inscrire la thèse. Toutefois, il ne limitait pas la question de recherche de la thèse ni ne contraignait tout à fait les terrains d'étude. La construction de l'enquête devait donc permettre de répondre aux questions centrales de la thèse tout en fournissant un corpus de données répondant aux attendus du programme et complémentaires de celles recueillies par les autres membres du programme. Dans cette section, nous présenterons le contexte de développement de filières de proximités pour les produits céréaliers. Nous expliquerons la façon dont les cas d'étude de la thèse se positionnent dans ce paysage. Nous reviendrons ensuite sur la façon dont le terrain a été construit en présentant la démarche de recherche par cas d'étude et le processus de sélection des cas. Enfin, nous présenterons comment les différents aspects de la question de recherche de la thèse ont été traduits dans des focales pour l'enquête et des entrées concrètes sur le terrain.

2.1. Un contexte de développement des filières céréalières de proximité en Occitanie et en France

Au cours d'un stage réalisé à l'INRAE dans le cadre du programme de recherche « Ready » et portant sur la « reterritorialisation » de l'alimentation, Johanne Rod a recensé les initiatives territorialisées de production, transformation et valorisation de céréales à l'échelle nationale.¹ Son travail rend compte de la multiplication des initiatives de transformation locale en France (Rod 2019). La plupart des initiatives recensées correspondent à des filières « courtes à ultra-courtes » pour lesquelles l'ensemble des activités de production, de transformation et de vente sont prises en charge par un seul acteur. C'est le cas en 2019 de 150 paysans-boulangers, 32 paysans-meuniers et 38 paysans-pastiers. L'encadré 2 fournit des éléments de cadrage de cette catégorie d'acteurs.

¹ Le travail a été réalisé en 2019 et encadré par Y. Chiffolleau (INRAE) et M. Kessari (CIHEAM). Je ne pas suis intervenue dans la construction du dispositif d'enquête, mais j'ai ponctuellement conseillé J. Rod dans le traitement de ses résultats. Ce travail n'est pas un recensement exhaustif des filières territorialisées, mais plutôt une photographie des traits saillants des initiatives de production et transformation locales, ciblant en particulier le Sud et l'Ouest de la France. La méthode utilisée pour ce travail est détaillée dans le mémoire de fin d'étude de J. Rod (2019). Depuis, un nombre important de filières de proximité ont vu le jour en Occitanie et à l'échelle nationale.

Encadré 2. Les « paysans-boulangers », figure du mouvement de l'agriculture paysanne

Le terme de paysan-boulangier désigne des producteurs qui cultivent des blés, transforment leur farine et produisent leur pain à la ferme. Ces personnes peuvent être décrites comme des « acteurs-filières », car elles prennent en charge l'ensemble des activités de production et de transformation du blé en pain sur leur ferme. Toutefois, le terme est utilisé par un ensemble d'acteurs qui n'ont pas toujours cette triple casquette. Il peut s'agir de producteurs qui cultivent leurs blés et produisent leur pain mais ne réalisent pas la mouture en farine par eux-mêmes, ou encore de boulangers artisanaux qui utilisent le mot « paysan » en soutien à l'agriculture paysanne ou au droit à la transformation à la ferme. La thèse en anthropologie de Chloé Barbier, démarrée en 2017, se penche spécifiquement sur les pratiques et les normes de ce groupe. Pour une première présentation de ses résultats, consulter (Barbier and Moity-Maïzi, 2019).

Pour le moment, les contours sociologiques et sociodémographiques du groupe ne sont pas documentés. Bien que le terme soit utilisé de plus en plus couramment dans les médias, l'apparition de cette activité n'est pas datée et aucun recensement ne permet de mieux caractériser ce groupe. L'enquête d'ethnométhodologie réalisée par G. Pruvost auprès de « boulangers-paysans » témoigne de la polysémie du terme de paysan-boulangier et de la porosité des frontières de ce groupe autoproclamé (Pruvost, 2016). L'image du paysan-boulangier est une figure politique plus qu'un groupe social ou une profession.

La figure du paysan-boulangier est fréquemment mobilisée par les associations et syndicats partisans de l'agriculture paysanne comme une illustration de leurs combats. Elle est aussi mentionnée par des chercheurs qui discutent ou plaident en faveur de l'agriculture paysanne. Le terme y est mentionné comme une référence culturelle commune. Pour la clarté du propos, nous employons ici le terme de *paysan-transformateur* pour désigner toute personne qui combine des activités de culture et de transformation, qu'il s'agisse de la panification ou de la mouture. Il peut s'agir de paysan et boulangier, paysan-meunier, paysan-meunier-boulangier. Nous ne présupposons pas l'autonomie des paysans-transformateurs en matière première, grain ou farine. Nous parlons de *transformateurs* pour désigner l'ensemble des personnes ayant des activités de transformation mais ne cultivant pas de blé, regroupant les premiers, les seconds transformateurs et les meuniers-boulangiers ou meuniers-pâtisiers.

Toutefois, le travail de Rod montre que si les micro-filières en céréale sont largement développées sur le territoire et restent majoritaires en nombre, un mouvement de développement de filières territorialisées plus longues est visible. En 2019, le travail recense 24 filières territoriales moyennes à longues. Il y en a 10 pour le pain (toutes de type artisanal), 9 pour la farine (3 de type industriel² et 6 de type artisanal) et 5 pour les pâtes (3 filières types industrielles et 2 artisanales). Ces filières territoriales moyennes ou longues sont organisées en collectifs rassemblant des agriculteurs, des transformateurs et parfois des citoyens ou des collectivités locales.

Ces filières peuvent être décrites comme des circuits longs de proximité, même si n'est pas le terme retenu dans le travail de Rod. Le terme a été développé pour désigner « des circuits

² La typologie développée par Rod (2019) désigne comme « industrielles » les filières comptant au moins un acteur économique industriel, souvent une minoterie, une coopérative ou un organisme stockeur.

géographiquement courts, ancrés dans des territoires, mais économiquement longs, impliquant plusieurs intermédiaires » (Le Velly et al. 2020, 130). Dans ce travail, nous retenons la définition donnée par Le Velly et al., mais nous utilisons le terme de filières de proximité. Tandis que le terme de circuit désigne davantage l'aspect marchand des échanges, la notion de filière souligne trois dimensions de ces initiatives de production et de commercialisation que j'analyse dans la thèse : technique, marchande et organisationnelle. La dimension technique renvoie à aux activités de production (et de transformation) réalisées dans les filières. Elle invite à se pencher sur les activités de travail, les dispositifs, les outils, les pratiques, les discours et les normes qui sont attachées à la conception et à la fabrication des biens au fil de la chaîne de production. La dimension marchande renvoie aux activités nécessaires pour échanger ces produits et aux différents aspects du travail marchand réalisé par les acteurs au long de la production et jusqu'à la commercialisation des biens. La gestion de ces activités est une action organisée, qui nécessite de la coordination et un encadrement. Les activités, dispositifs et règles qui permettent aux acteurs et aux collectifs d'organiser ces activités témoignent de la dimension organisationnelle des filières. Cette vision des filières s'ancre dans la définition que nous en avons donné au chapitre 1.

2.2. Une enquête centrée sur les filières de proximité alternatives

Au sein du mouvement de développement des filières de proximité documenté par différents travaux (Fleury et al. 2016; Baysse-Lainé et Perrin 2017; Rod 2019), deux tendances peuvent être repérées. On observe d'un côté la constitution de filières territoriales motivées par un acteur issu du secteur conventionnel, à la recherche d'une relocalisation de ses approvisionnements dans le cadre d'une démarche qualité. On repère d'un autre côté la construction de nouvelles filières par des acteurs qui se situent en dehors ou qui sont sortis des circuits conventionnels. Ces acteurs sont à la recherche d'une construction de nouvelles filières intermédiées et non de la relocalisation de filières existantes. Dans cette thèse, j'étudie les démarches issues de ce second mouvement. L'utilisation de la terminologie des filières de proximité autorisait à s'intéresser à des filières développées par des acteurs couramment impliqués dans des filières longues et industrielles. Il peut s'agir de filières organisées autour de coopératives de taille importante ou de minoteries industrielles, mais cherchant à travers de nouveaux partenariats ou des contrats tripartites à relocaliser leurs activités. Parmi les boulangers des filières enquêtées,

certaines s'approvisionnent d'ailleurs ponctuellement en farine biologique locale auprès de ces minoteries régionales.

J'ai décidé de ne pas sélectionner ces filières « industrielles » comme cas d'étude car leur intégration aurait questionné la robustesse des résultats obtenus. Je souhaitais conserver une homogénéité dans les formes organisationnelles et les techniques utilisées. Les filières « industrielles » sont généralement composées de coopératives dites « mixtes », c'est-à-dire à la fois conventionnelles et biologiques, de minoteries industrielles et parfois, d'industriels de l'agroalimentaire assurant la seconde transformation (biscuiterie, pâtisserie, crêperie, boulangerie, etc.). Les techniques, les relations marchandes et les projets de ces filières diffèrent de ceux des filières de proximité venues d'une volonté d'acteurs « courts » et « alternatifs » de construire des filières intermédiées. Par ailleurs, ces démarches sont connues des acteurs des filières partenaires, qui s'inquiètent d'une possible réappropriation ou d'un détournement de leur démarche. Ces filières de proximité « industrielles » constituaient dans les discours des partenaires du programme une concurrence vue comme déloyale et source de confusion pour les consommateurs. Le critère de reconnaissance mutuelle des acteurs des filières enquêtées, leur sentiment de participer à un même milieu faisait écho sur le terrain à un souci scientifique d'homogénéité. La reconnaissance mutuelle des acteurs permet d'instaurer les contours d'un terrain, fait d'acteurs qui s'observent et construisent ensemble un marché, dont la réalité et l'épaisseur restait à vérifier.

En définitive, mon enquête porte donc sur une forme particulière de filières de proximité, marquées par l'utilisation de procédés de production alternatifs à ceux utilisés dans le secteur conventionnel, la mise en place de modalités de gouvernance collégiales, une recherche d'innovation dans les formes d'échanges, d'organisation du marché et de maintien de la fluidité de la filière. Nous les qualifierons donc de filières de proximité alternatives, pour marquer leur recherche d'innovation technique et marchande et leur organisation autour d'une « promesse d'une autre modalité d'organisation de la production, des échanges et/ou de la consommation alimentaire, et la promesse de bénéfices associés » (Le Velly 2017, 24). Sans présupposer d'une autonomie entre les différentes filières qui composent le panorama du secteur céréalier français, qui entretiennent des échanges mutuels, connaissent des dynamiques partagées et alimentent des hybridations (Le Velly et Dubuisson-Quellier 2008; Fournier et Touzard 2014; Gasselin et al. 2021), nous soutenons avec d'autres auteurs que la catégorie « d'alternatif » est féconde pour l'analyse d'initiatives porteuses d'une promesse de différence et opérante dans une démarche compréhensive d'étude des marchés concrets.

Le schéma 1 situe notre terrain dans ce panorama de développement des circuits alternatifs dans le secteur de la production céréalière. Il représente la construction du terrain d'enquête sous la forme d'un arbre de décision et explicite les caractéristiques saillantes des filières de proximité. En prenant comme point de départ de la réflexion les circuits locaux, nous pouvons situer l'ensemble des initiatives documentées par la littérature en fonction de leur niveau d'intermédiation, de la prise en compte des questions liées aux échanges et à la production, ainsi que du type d'acteurs et de démarches qui les caractérisent.

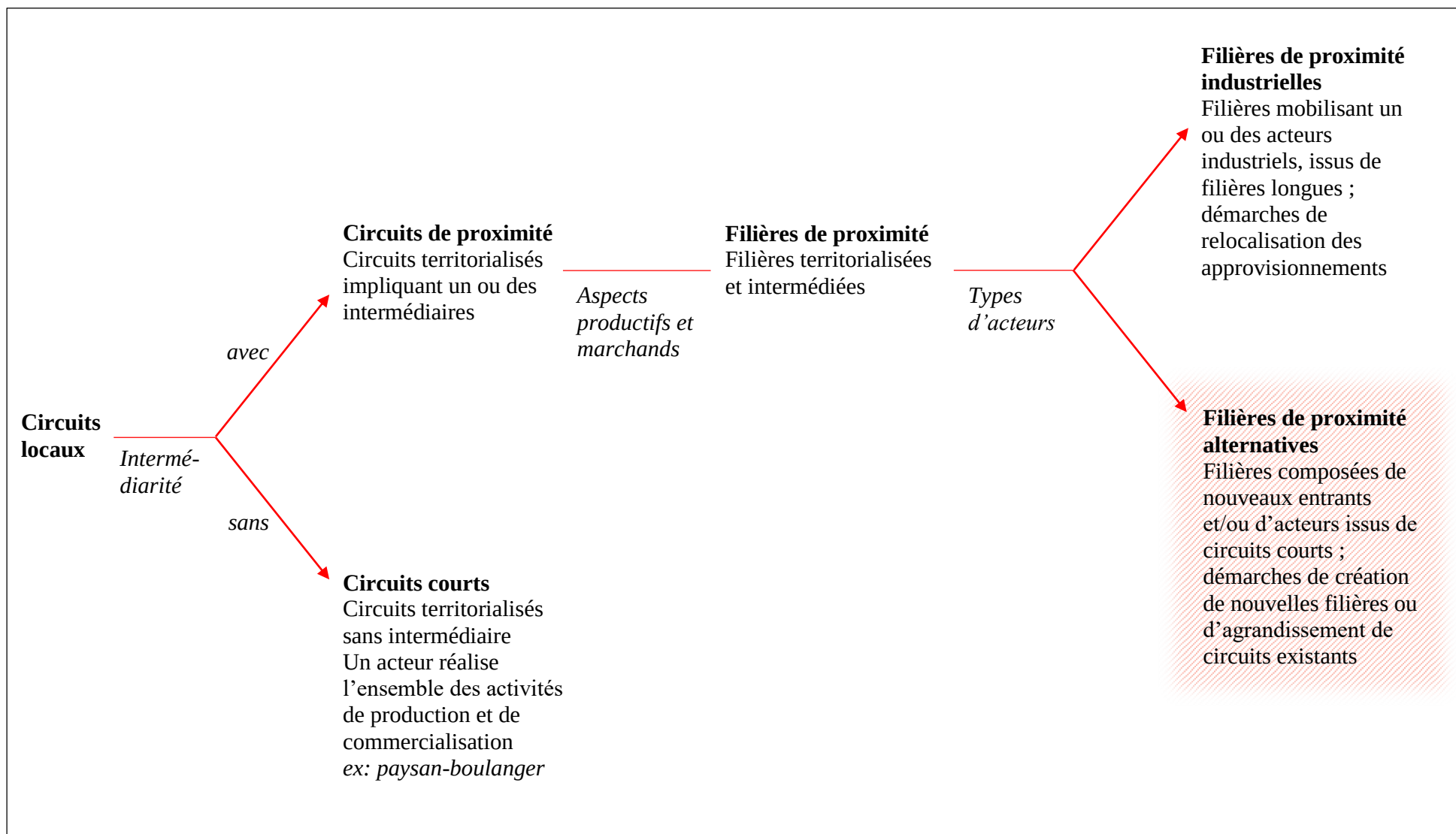


Schéma 1. Les filières alternatives de proximité dans le panorama des systèmes alimentaires alternatifs de production céréalière

2.3. Une démarche par études de cas, sélectionnées dans l'objectif de créer un échantillon à la fois homogène et diversifié

La thèse repose sur la comparaison de cinq études de cas. D'autres options existaient, comme l'enquête ethnographique sur un seul terrain ou la construction d'une plus grande base de données de cas, explorés de façon plus superficielle, mais sur un terrain plus étendu. Compte tenu de la question de recherche et des ancrages théoriques mobilisés pour comprendre la construction de filières de proximité, j'ai jugé l'étude approfondie de quelques cas plus adaptée.

Le programme de recherche Activa Blé incluait trois initiatives partenaires. La mise en regard de ces cas interpellait. Ils présentaient des projets similaires, utilisaient des modes de production comparables et valorisaient leurs produits avec les mêmes arguments. Toutefois, ils avaient construit des organisations et des arrangements socio-économiques très divers. En somme, ils apportaient chacun des réponses singulières à des problématiques communes. Ceci renforçait le questionnement en montrant que les acteurs eux-mêmes ne disposaient pas d'une solution toute faite. Ils n'étaient pas des « réseaux sociotechniques consolidés » pour reprendre l'expression de M. Callon (1999). C'est en les comparant que se voyait leur innovation et que pouvaient être construites les conditions d'un « transport de savoir », c'est-à-dire d'une forme de montée en généralité par la confrontation de résultats issus de plusieurs cas semblables. Ces différences entre les cas pouvaient s'expliquer par le fait que la constitution de ces filières à la fois intermédiées, locales et cherchant des modes de production et d'organisation différents de ceux du secteur céréalier conventionnel était une dynamique récente. Les trois initiatives partenaires ont été créées entre les années 2000 et le milieu des années 2010 (comme les autres cas étudiés dans la thèse ou rencontrés au cours de mes enquêtes). Dans le même temps, se structurait un réseau professionnel et militant autour de la volonté de construire de nouveaux circuits de transformation et d'échange des céréales. Puisque mon enquête s'ancrait dans ce contexte de structuration d'un milieu émergent, il semblait important de saisir cette dimension, en regardant les différents arrangements trouvés par les acteurs face à un même questionnement ; cela nécessitait donc de s'intéresser à une pluralité de cas d'étude.

Toutefois, le corpus de cas de départ, constitué par les initiatives partenaires du programme Activa Blé, paraissait insuffisant pour représenter la diversité des initiatives de filières céréalières de proximité existantes. Il convenait alors de trouver les cas d'étude qui

compléteraient les cas des initiatives partenaires du programme pour constituer un terrain plus complet et plus homogène.

La diversité que j'ai souhaité voir présente dans mon échantillon renvoie à deux dimensions : i) les modes de production et techniques utilisées, et ii) les formes organisationnelles et marchandes des agencements construits par les acteurs. Le premier point traduit la recherche d'une communauté de modes de production et de techniques autour desquels se développent chaque filière. Il s'ancre dans l'attention portée à la matérialité des marchés. Sans faire d'hypothèse sur la symétrie généralisée entre humains et non-humains dans les réseaux sociotechniques marchands, ce travail s'inscrit dans une tradition de recherche attentive aux dispositifs matériels des marchés et aux technologies (chapitre 1). Dans cette perspective, les cas étudiés devaient être semblables sur le plan des techniques utilisées : un mode de production biologique, l'utilisation de semences de fermes ou de variétés anciennes, l'utilisation de technologies « douces » et alternatives à celles utilisées dans le secteur céréalier conventionnel. L'utilisation de ces technologies et objets de nature étant justement au cœur de la création de ces nouveaux marchés, il fallait en tenir compte dans la recherche des études de cas. Ces éléments matériels importaient à la fois sur le plan de la construction des projets des acteurs et sur le plan de la création de nouvelles chaînes productives et marchandes. Le second point de sélection des cas visait à explorer la diversité des agencements marchands construits par les acteurs dans ces filières de proximité. La confrontation des cas d'étude devait permettre de comprendre comment s'organisent les échanges dans des filières céréalières de proximité. Le milieu des filières céréalières de proximité étant encore émergent au début de mon enquête, il n'existait pas encore de modèle pour organiser ces filières. L'objectif de la constitution du corpus de cas d'études était de représenter et d'analyser la diversité des solutions trouvées pour organiser ces échanges. Les initiatives étudiées ont développé différentes répartitions des tâches, ont construit leurs propres dispositifs matériels pour équiper les échanges et choisis différentes structures pour organiser le marché.

La dimension partenariale du programme de recherche dans lequel s'inscrit cette thèse a joué un rôle à ce stade, puisque la construction de l'échantillon d'études de cas devait tenir compte des caractéristiques des entreprises partenaires du programme. On peut succinctement présenter ces trois entreprises ainsi : i) Une entreprise produisant de la farine, des pains et des pâtes à partir de blés et céréales de variétés dites « anciennes » et biologiques moulus sur meule de pierre, s'approvisionnant auprès d'agriculteurs partenaires et commercialisant une partie de sa farine à d'autres boulangeries adhérant à une charte commune. ii) Une société coopérative

d'intérêt collectif (SCIC), produisant des pâtes à base blé et céréales biologiques « anciens » moulus sur meule de pierre, produits et transformés localement par des producteurs coopérateurs. iii) Une entreprise de meunerie spécialisée dans les farines de blés anciens, biologiques et locaux moulus sur meule de pierre, travaillant dans des relations de long terme avec des agriculteurs locaux d'une part et trois boulangeries spécialisées d'autre part. L'entreprise est affiliée à une association de paysans, paysans-transformateurs (paysans-meuniers ou paysans-meuniers-boulangers) et transformateurs (meuniers-boulangers, meuniers ou boulangers) pour la promotion d'une marque collective de farines biologiques, locales, moulues à la meule de pierre. Pour ce cas, il semblait plus pertinent d'étudier l'association et la gestion de la marque collective dans son ensemble, les premiers entretiens et l'observation d'une première réunion collective ont montré que l'essentiel du travail marchand était réalisé à l'échelle de l'association. Pour les trois cas, le choix a été fait de ne pas se restreindre aux entreprises partenaires du programme mais de s'intéresser à l'ensemble des filières et démarches collectives dans lesquelles chacune s'insérait.

Sur le plan de l'organisation des filières, les trois partenaires présentaient des formes variées de collectifs, différentes manières de mutualiser ou de partager les opérations de production et d'organiser les échanges et la commercialisation des produits. Les trois initiatives ne disposaient pas toutes de cahiers des charges mais utilisaient des signaux de qualité comparables, et elles s'inscrivaient dans des démarches similaires en organisant collectivement leurs filières et en produisant des biens biologiques, locaux et artisanaux. Sur le plan des techniques, procès et modes de production, l'ensemble des filières sont en agriculture biologique, cultivent des variétés dites anciennes de blé (de façon exclusive ou non), c'est-à-dire antérieure à la mise en place du Catalogue officiel des variétés³, utilisent des technologies « douces » de transformation, telles que la mouture sur meule de pierre, la panification longue et faiblement mécanisée, l'usage du levain ou la pastification artisanale. Ces trois cas présentaient donc une diversité dans l'organisation de la production et des échanges mais une homogénéité dans les projets collectifs et les techniques employées.

Sur cette base, j'ai cherché des cas d'étude qui permettaient de consolider le corpus en croisant les ressemblances et dissemblances des cas. Dans les premiers mois de la thèse en 2018, j'ai

³ Les spécificités agronomiques, technologiques et légales des variétés anciennes ainsi que la façon dont les acteurs perçoivent, défendent et performant cette catégorie entre bien et objet de nature vivant sont présentés dans la suite du texte, aux chapitres 4 et 5. La mise en place du catalogue officiel des variétés et de la catégorie indigène de « variété ancienne » est présentée au chapitre 3.

assisté à plusieurs réunions sur le thème du développement des « filières locales en grandes cultures » afin de rencontrer des initiatives en Occitanie. Ces réunions étaient organisées par des acteurs locaux d'accompagnement de l'activité agricole (Groupement d'Agriculteurs Biologiques, Groupement d'Action Local, Civam et BioCivam ou Chambre d'agriculture et collectivités locales⁴), et elles rassemblaient des acteurs des filières céréalières locales, souvent des animateurs et des producteurs de ces initiatives. Ces événements m'ont permis d'obtenir un panorama des initiatives présentes sur le territoire Occitanie et de comprendre les préoccupations du milieu. Lors de ces réunions, j'ai été contactée par plusieurs animateurs de filières qui souhaitaient tisser un partenariat avec l'INRAE et discuter du développement de ces initiatives en Occitanie. Grâce à ces temps de présentation et de débat, j'ai ciblé deux filières locales de production et transformation du blé. Ces deux filières avaient mis en place un fonctionnement collégial associatif et elles s'inscrivaient dans des démarches similaires à celles des initiatives partenaires (technologies douces, agriculture biologique avec, utilisation de variété anciennes et modernes). Toutefois, elles avaient mis en place des organisations des échanges et de la production qui différaient de celles trouvées par les partenaires du programme Activa Blé. Ces deux groupes étaient intéressés de rencontrer des chercheurs et de bénéficier d'un accompagnement réflexif, travailler sur et auprès d'eux me permettait d'avoir une relation d'enquête proche de celle déjà construite avec les partenaires du programme Activa Blé.

2.4. Présentation des cas d'étude et de leurs complémentarités

Le tableau 1 présente les caractéristiques saillantes des cas d'étude. Les initiatives sont désignées par des pseudonymes, nous détaillerons les raisons de ce choix dans la suite du texte (section 3.2). Les pseudos désignant les filières ont été choisis pour renvoyer à des univers proches des noms de départ. Ces noms de marque ou d'association rendent compte du projet que les acteurs souhaitaient communiquer aux consommateurs, en soulignant un ancrage local, des procédés techniques ou des choix variétaux spécifiques par exemple. Il m'a semblé préférable d'accorder des pseudos aux filières afin de faciliter la lecture, le recours aux numéros de cas, comme « cas 1 » ou « filière 1 » aurait pu rendre la lecture plus laborieuse.

L'association Farine de pays est une filière locale d'approvisionnement en farine sur trois départements de l'Est du Languedoc-Roussillon. Elle a été créée au début des années 2010, et a

⁴ Ces structures de conseil et d'accompagnement à l'activité agricoles sont présentées au chapitre 4.

donné lieu au dépôt de la marque collective « Farine de pays » par un collectif d'agriculteurs, meuniers et boulangers travaillant de la farine biologique sur meule de pierre. Elle rassemble aujourd'hui une dizaine de producteurs et transformateurs de céréales locaux, meuniers et/ou boulangers, la plupart étant des paysans-meuniers, et concerne par extension une trentaine de paysans, et une dizaine de boulangers – cela pour une production d'environ 500 tonnes de farine par an⁵. Les paysans-transformateurs fonctionnent de façon indépendante, chacun gérant sa semence et son grain. Quelques producteurs, meuniers ou boulangers fonctionnent toutefois en chaîne et s'associent pour échanger semences, grains ou farines selon les cas, assurant chacun une ou plusieurs étapes du processus de production et de transformations. L'association dispose d'une charte ; la marque collective est encadrée par un cahier des charges et son attribution est contrôlée par un Système Participatif de Garantie. L'ensemble des produits sont certifiés biologiques. Le groupe est encadré par une animatrice d'une structure d'accompagnement à l'activité agricole locale. L'ensemble des acteurs se réunit de façon trimestrielle pour s'accorder sur l'avancée de la filière, sur la gestion de la marque et coordonner leurs productions et leurs débouchés communs. Tous les trois ans, l'ensemble des acteurs organisent les enquêtes et réunions pour l'attribution de la marque collective.

Encadré 3. Le système participatif de garantie, une certification par et pour un collectif

Certains dispositifs de qualité, comme les labels ou certains logos, sont conçus comme des outils pour signaler la conformité d'un bien, d'un service ou d'une organisation à une norme. L'attribution de ces signaux demande alors la certification du bien ou de la personne morale concernée. Plusieurs mécanismes de certifications sont utilisés pour délivrer ces labels. La certification par tiers est le mécanisme le plus couramment utilisé, elle repose sur l'intervention d'un organisme certificateur extérieur qui juge de la conformité de l'objet selon un cahier des charges ou une norme instituée. Dans le secteur agroalimentaire, le label « AB » ou les signes officiels de qualité comme le « Label Rouge » utilisent la certification par tiers. Ce mode de certification est remis en cause par certains acteurs pour son caractère descendant. Nature et Progrès comme d'autres structures délivrant des labels dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation ou encore des collectifs citoyens utilisent un mécanisme de certification nommé système participatif de garantie (SPG) (Rodet 2013; Loconto et Hatanaka 2018; Dorville 2021). La labellisation des demandeurs est réalisée par une enquête participative et délibérée lors d'un comité de labellisation. Les membres du collectif s'évaluent mutuellement au regard des normes encadrées par le groupe afin de labéliser les produits ou les organisations.

⁵ En 2020, les 329 entreprises de meunerie française ont produit 3,8 millions tonnes de farines. Les boulangeries artisanales en ont consommé 1,3 millions de tonnes. Cela représente une production moyenne de 10 000 tonnes de farine par moulin, selon les chiffres de l'association de l'interprofession céréalière Passion Céréales. En ligne, dernière consultation le 09/05/2022 : <https://bit.ly/3FXZs9F>. Les français consomment 38 kilogrammes de pain par an et par personne. La production de l'association Farine de Pays pourrait donc permettre d'approvisionner 13 160 personnes en pain chaque année.

La SCIC Grain et Pâtes a été fondée au début des années 2010. L'initiative a pour but de produire et transformer localement des pâtes artisanales à base de variétés anciennes de blé, sur deux départements du Sud-Ouest de l'Occitanie. Elle regroupe une quinzaine de paysans, deux meuniers, trois salariés ainsi qu'un gérant, exerçant comme paysan-transformateur. Le groupe assure la gestion des semences de blés anciens et sa répartition entre les producteurs selon les surfaces accordées chaque année aux producteurs en fonction des besoins du collectif. Les blés sont ensuite achetés par la SCIC et acheminés vers les meuniers pour la transformation en farine. La SCIC paye la prestation de mouture et transforme enfin la farine en pâtes. Toutes les productions sont certifiées biologiques. Grain et Pâtes produisait en 2021 près de 30 tonnes⁶ de pâtes à l'année. En tant que SCIC, la filière réunit aussi des citoyens et des représentants des collectivités locales. Le groupe a été accompagné à son démarrage par une structure d'accompagnement à l'activité agricole biologique local. L'ensemble des acteurs se réunit une fois par an lors d'une assemblée générale et lors des réunions des collèges de producteurs (qui composent la SCIC) pour aborder l'organisation de la production et le développement des activités. Un comité de pilotage comprenant des agriculteurs, un meunier, les salariés, le gérant et quelques bénévoles citoyens se réunit tous les trimestres.

Tout Nature est une marque de produits transformés biologiques à base de céréales de variétés anciennes. Elle a été créée au milieu des années 2000 et s'est agrandie au fil du développement de partenariats. La production est localisée principalement sur le département Occitanie et les produits sont commercialisés à l'échelle nationale. L'initiative se structure autour d'une entreprise de droit commercial, Le Moulin et détient ses propres moulins, ateliers de transformation et point de vente pour une production annuelle d'environ 300 tonnes⁷ de farine. Elle est associée à une quinzaine de paysans cultivant des variétés anciennes, et emploie treize salariés à temps partiel pour la transformation et la commercialisation des produits. Elle rassemble cinq boulangeries et restaurants. L'initiative s'est dotée d'un cahier des charges, elle a déposé une marque en 2019 et utilise la certification biologique. La filière s'organise grâce au travail d'un chef de culture, rencontrant deux fois par an les agriculteurs, sans pour autant que des réunions formelles soient organisées régulièrement. L'ensemble des salariés se

⁶ La France compte sept usines de pâtes alimentaires. En 2021 elles ont produit au total 244 001 tonnes de pâtes, soit en moyenne de 35 000 tonnes par site, selon les chiffres du Syndicat des Industriels Fabricants de Pâtes Alimentaires en France. En ligne : <https://www.cfsi-sifpaf.com/sifpaf-chiffres-cles.php>, dernière consultation le 09/05/2022. Avec une consommation moyenne de 8 kilogrammes de pâtes par an et par personne en France, la production de Grain et Pâtes équivaut à la consommation annuelle de 4 375 français.

⁷ Soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de pain d'environ 7 900 français.

réunissent une voire plusieurs fois par jour pour partager des moments collégiaux durant lesquels le fonctionnement de l'initiative est discuté.

L'association Meule Occitane produit des grains et de la farine biologique sur le territoire du Nord-Ouest de l'Occitanie. Il s'agit d'un collectif fondé au milieu des années 1990 autour d'un acteur principal et qui a été transformé par ses membres en association depuis le milieu des années 2010. L'association réunit une dizaine de producteurs, deux paysans-meuniers-boulangers, un meunier-boulangier, deux meuniers et deux boulangers. L'association permet aux acteurs la gestion collective des semences de blé biologique, des trois moulins, et des ventes de farine. Les semences sont fournies aux producteurs par l'association. Le blé est stocké par l'association qui le répartit ensuite entre les trois meuniers avant de stocker la farine pour la distribuer aux boulangers. En 2021, Meule Occitane produisait près de 45 tonnes⁸ de farine. Lors de la fin de l'enquête en 2021, l'association était en cours de construction d'un cahier des charges, et disposait d'une certification biologique. Depuis 2020, les membres de l'association se réunissent environ tous les trois mois pour discuter collégialement de l'organisation et des développements de la filière.

Enfin, l'association Ici Farine a été créée au milieu des années 2010 suite à la mobilisation d'un collectif de citoyens et d'acteurs de collectivités locales pour la restauration d'un moulin à vent. Elle a progressivement réuni des boulangers, des agriculteurs puis un meunier. Il s'agit d'une filière locale située sur un territoire circonscrit du Nord-Est de l'Occitanie, mais elle vend désormais ses produits à l'échelle nationale. Aujourd'hui, le groupe se compose d'une quinzaine d'agriculteurs, de trois boulangers et de deux meuniers, tous réunis sur un territoire délimité. L'association est soutenue par une structure d'accompagnement au développement de l'agriculture biologique locale. Les semences sont gérées par l'association, les producteurs stockent leurs blés dans les silos collectifs de l'association. Le meunier achète le grain aux producteurs et moule la farine qu'il vend aux boulangers, selon les prévisions établies collectivement en début d'année culturale. En 2020, l'association a produit environ 60 tonnes⁹ de farine, dont plus de 40 tonnes de farine biologique. L'association dispose d'un cahier des charges, mobilise la certification biologique pour une partie de sa production et est en cours de construction d'une marque collective. Les membres de l'association se réunissent tous les

⁸ Soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de pain d'environ 1 200 français.

⁹ Ce qui correspondrait à la consommation annuelle moyenne de 1 579 français. Au total, l'ensemble des cinq cas d'étude permettraient d'approvisionner annuellement en pain l'équivalent de la moitié des habitants de villes comme Narbonne ou Carcassonne, ou un dixième de la population d'une ville comme Montpellier.

trimestres pour discuter de l'organisation et du développement de la filière, un comité d'administration est tenu tous les mois et des groupes de travail se réunissent ponctuellement.

Cette description sommaire des caractéristiques des cinq initiatives étudiées dans la thèse et de leurs fonctionnements nous permet d'expliquer la manière dont chacune participe à la constitution d'un corpus reflétant la diversité des filières territoriales. Deux dimensions de cette diversité peuvent être mises en avant.

La première dimension tient à leurs différents niveaux de formalisation. Les cinq initiatives participent d'une même dynamique de constitution de filières céréale de proximité alternatives en Occitanie. Toutefois, leur structuration s'échelonne sur la période de 2010 à 2020. Certaines initiatives comme Tout Nature ou Farine de pays semblent pionnières, elles ont connu leurs prémises au cours des années 2000. D'autres initiatives ont été créées au début des années 2010 et les plus récentes se sont formalisées entre 2015 et 2020. L'effort de structuration des premières initiatives a servi d'appui à la formalisation des dernières. Cette variation des temporalités de formalisation des initiatives lors de mon arrivée sur le terrain m'a permis d'étudier les cas à différents moments de leur trajectoire. Bien sûr, chacune de ces initiatives est originale, mais nous avons constaté par nos enquêtes que les discussions qui se sont tenues dans les groupes Ici Farine et Meule Occitane entre 2019 et 2021 n'ont pas été si différentes de celles qu'avaient eu auparavant les trois autres groupes. J'ai ainsi pu étudier les processus de construction de nouveaux réseaux sociotechniques *in situ* plutôt que de recourir uniquement à des reconstitutions en entretien et par des sources écrites.

La seconde dimension tient aux formes organisationnelles adoptées par chacun des cas. Les présentations rapides des initiatives montrent que chaque groupe a choisi des modalités originales d'organisation des filières, qui semblent former un continuum d'organisations du marché et de la production. L'initiative Tout Nature fonctionne par des partenariats entre des sociétés commerciales individuelles qui s'organisent autour d'une marque et d'un cahier des charges. À l'opposé, le cas de Grain et Pâtes fonctionne grâce à l'intégration de tous les producteurs au sein d'une structure commune, une SCIC. Les cas de Farine de pays, Ici Farine et Meule Occitane mêlent des formes individuelles d'entrepreneuriat et des formes collectives et ces trois groupes ont choisi de se formaliser sous la forme d'associations. Cependant, chacun a eu recours à différents moyens pour organiser les chaînes de production et d'échanges. L'association Farine de pays fonctionne en fédération de producteurs, agriculteurs, paysans-transformateurs et transformateurs. L'association comprend plusieurs chaînes d'échange et de production mais l'ensemble des producteurs partagent les mêmes règles et les produits sont

commercialisés sous la même marque collective. L'association Meule Occitane réunit des agriculteurs et transformateurs et met en commun l'ensemble des productions, les grains et les farines, avant de les distribuer aux boulangers. Toutefois, les activités de transformations sont réparties entre plusieurs petits ateliers de meuneries, membres de l'association. Enfin, pour l'association Ici Farine, les produits (grains et farines) sont également mis en commun, mais l'association fonctionne autour d'un acteur pivot, l'entreprise de meunerie qui est une société commerciale membre de l'association.

En réunissant ces cinq cas, il m'a semblé avoir construit un corpus diversifié, à la fois au regard de l'évolution temporelle des initiatives mais aussi de leur fonctionnement économique et pour la production.

Tableau 1. Principales caractéristiques des cinq cas d'étude de filières céréalières de proximité alternatives

Nom de la filière	Type de collectif	Date de création	Type d'agriculture	Tonnage annuel (farine)	Nombre d'acteurs par type	Dispositifs de qualité	Produits commercialisés	Production
Farine de pays	Formel (Association)	~2010	Biologique	~500	Agriculteur :1 (~30) Paysan-transformateur : ~10 Boulangier : 1 (~10) Animatrice :1	Marque collective Certification biologique Charte et cahier des charges	Produits : farine, pain Espèces : blé tendre, blé dur, seigle, engrain, épeautre, khorazan, sarrasin	Blés anciens <i>et modernes</i> Meule de pierre Levain Panification « douce »
Grain et Pâtes	Formel (Société coopérative d'intérêt collectif)	~2010	Biologique	~50	Agriculteur : ~15 Meunier : 2 Pastier :2 Commercial : 1	Marque individuelle Certification biologique	Produits : pâtes Espèces : blé poulard, engrain	Blés anciens Meule de pierre Pastification artisanale
Tout Nature	Informel (Marque et partenariats)	~2000	Biologique	~300	Agriculteur : ~20 Meunier : 2 Pastier : 2 Boulangier : 2 Commercial : 1 Gérant : 2	Marque collective Certification biologique Cahier des charges	Produits : farine ; pain ; pâtes ; biscuits Espèces : blé tendre, blé dur, seigle, engrain, épeautre, khorazan	Blés anciens Meule de pierre Levain Panification « douce » Pastification artisanale
Meule Occitane	Formel (Association)	~2015	Biologique	~70	Agriculteur : ~10 Paysans-transformateur : 3 Meunier : 1 Boulangier : 3 Animatrice :1	Marque individuelle Logo collectif	Produits : farine, pain Espèces : blé tendre, seigle, engrain, épeautre, khorazan, sarrasin	Blés anciens et modernes Meule de pierre Levain Panification « douce »
Ici Farine	Formel (Association)	~2015	Biologique (2/3) <i>conventionnel</i> (1/3)	~120	Agriculteur : ~20 Meunier : 2 Boulangier : 4 Animatrice :1	Marque individuelle Logo collectif Cahier des charges	Produits : farine, pain Espèces : blé tendre, seigle, engrain, épeautre, sarrasin	Blés anciens <i>et modernes</i> Meule de pierre Levain <i>et levure</i> Panification « douce » <i>et conventionnelle</i>

2.5. Des études de cas étudiées à plusieurs niveaux

Notre question de recherche amène *de facto* à enquêter des espaces collectifs de décision et d'organisation. Mais le fonctionnement concret des filières enquêtées et l'écologie économique de ces marchés amènent à décliner cette enquête à plusieurs niveaux de fonctionnement et de structuration des filières. En premier lieu, la construction des filières de proximité s'appuie sur des discussions qui ont cours dans des espaces de débat, au niveau local et régional. Ces colloques, journées d'étude, de formations ou de débats réunissent des acteurs des initiatives étudiées ainsi que d'autres filières céréalières de proximité. En second lieu, le fonctionnement des filières se joue à l'échelle des collectifs, lors des réunions des groupes pour l'organisation des échanges et de la production et la définition du projet collectif. En troisième lieu, les activités concrètes de production et d'échange se réalisent à l'échelle individuelle, de l'organisation du travail de tel ou tel acteur. Ces trois échelles s'articulent dans des sous-questions comme : comment s'organisent individuellement les acteurs lorsqu'ils s'inscrivent dans ces démarches collectives ? ; comment fonctionne, s'organise et se déroule le travail marchand des filières à l'échelle du groupe ?; comment la solution de la construction collective d'un marché et d'une chaîne de production sous la forme de filière de proximité émerge et se diffuse dans un milieu qui rassemble des acteurs de la production et de la transformation ?

Ces trois niveaux ont été enquêtés : celui des acteurs et de leurs pratiques ; celui des groupes où s'organise le travail marchand des filières ; celui de la « communauté » professionnelle, du « milieu » ou du « monde social », où sont construites les normes techniques et marchandes propres aux filières céréalières de proximité. Un premier type d'enquêtes a été conduit à l'échelle des collectifs et sur l'organisation des filières. Un second type d'enquêtes s'est tourné vers les travailleurs, acteurs des filières et sur l'organisation de leurs exploitations et de leurs activités. Enfin, un troisième type d'enquêtes a porté sur l'espace professionnel, là où étaient débattues et construites des normes, visions collectives mais aussi des outils, techniques et moyens d'organisations propres à ces filières céréalières nouvelles, alternatives au système conventionnel et propres à répondre aux enjeux portés collectivement par les acteurs d'une communauté qui se constituait. J'ai conçu mes enquêtes sur ce terrain dans la perspective de la construction de réseaux – à la fois pratiques, cognitifs et normatifs – reliant des acteurs, des dispositifs, outils et des pratiques pour la composition de nouveaux agencements sociotechniques, impliquant la définition collective des problèmes et de solutions (Çalışkan et Callon 2010; Callon 2017). Dans la thèse, les données récoltées à ces trois niveaux sont

mobilisées ensemble dans chaque chapitre. L'analyse a montré une articulation forte entre les débats menés collectivement entre les filières, les décisions prises dans chaque filière et les pratiques des acteurs.

Dans ce travail, j'ai pris le parti de ne pas étudier directement les consommateurs des filières enquêtées. Cette décision fait écho à la définition retenue des marchés, centrée sur la conception, la production et la circulation des biens, mais pas leur consommation (Vatin 2009a; Çalışkan et Callon 2010). Surtout, faire entrer les consommateurs aurait amené un décentrement de la question de recherche, pour intégrer les pratiques de consommation de ces produits. Le programme de recherche Activa Blé formulait l'hypothèse que les consommateurs participaient activement à la construction du marché, à l'image de « consomm'acteurs » (Dubuisson-Quellier 2009; Rumpala 2009; Chiffolleau et al. 2019). Toutefois, les premiers contacts avec le terrain n'ont pas permis de valider cette hypothèse et m'ont incitée à mieux focaliser ma recherche sur la construction de réseaux sociotechniques marchands, sans chercher à intégrer artificiellement des acteurs qui ne prenaient pas part aux processus étudiés. En entretien et lors des observations, les acteurs font régulièrement référence à leurs consommateurs, voire à une figure plus générique « des consommateurs », tels qu'ils se les représentent (Dubuisson-Quellier 2002). Ces « figures » sont mobilisées pour expliquer le refus ou l'adoption de certaines pratiques de production, pour arbitrer ou justifier des pratiques de commercialisation. Elles constituent des anticipations de la contrainte marchande, notamment en ce qui concerne les niveaux de prix et de qualité. J'ai interrogé et cherché à comprendre leurs rôles dans la valorisation des produits et la construction des agencements marchands. Nous décrivons ainsi ces figures ainsi que ces processus d'anticipation de la rencontre des consommateurs sur le marché, sans bien entendu postuler que les consommateurs agissent de la façon dont les acteurs du marché les décrivent.

3. Méthode d'enquête

Cette thèse repose sur une enquête qualitative menée entre l'été 2018 et le printemps 2021. Elle s'appuie sur trois types de matériaux : des observations, des entretiens semi-directifs et des sources écrites produites par ou portant sur les initiatives étudiées.

3.1. Une place importante accordée à l'observation

Pour comprendre la construction de nouvelles filières céréalières de proximité, une place importante a été accordée à l'observation qualitative dans le dispositif d'enquête. Ces observations peuvent être distinguées en deux groupes (selon un découpage proposé par Rodet 2013), des observations « spécifiques » réalisées auprès des initiatives et des acteurs de façon à saisir leur organisation marchande, productive et collective, et des observations « transversales » auprès du milieu professionnel dans lequel s'inscrivaient les acteurs de nos études de cas et qu'ils participaient à construire. Chaque type d'observation était appuyé par un guide d'observation qui lui était propre. Certaines des observations étaient participantes et toutes ont été réalisées « à découvert », je me présentais comme une doctorante, travaillant à l'INRAE (Hughes 1996; Gold 2003). Toutes les observations ont été transcrites dans des carnets de terrain. Le cumul des temps d'observation avoisine les 210 heures ; la liste de l'ensemble de ces observations figure en annexe.

3.1.1. Les observations spécifiques : saisir le travail marchand en train de se faire

Un premier groupe d'observations a été réalisé auprès des cinq cas d'étude et rend compte de leurs fonctionnements respectifs. Les premières enquêtes ont révélé qu'une partie importante du travail d'organisation des filières étudiées se déroulait lors de réunions : assemblées générales, réunions de groupe, comités de pilotage, comités d'administration. La simple existence de ce « terrain », des réunions plus ou moins régulières qui impliquent des acteurs différents (animateurs de filière, agriculteurs, transformateurs voire bénévoles), est déjà un résultat : il existe, dans ces filières, des lieux et des temps dédiés à l'organisation des activités marchandes. Dès lors, il m'a semblé important d'étudier le travail réalisé dans ces réunions et d'établir un guide d'observation capable de rendre compte et de comparer ces dispositifs marchands.

Ma présence à ces réunions parfois stratégiques a été négociée auprès de chaque groupe et l'accès à ce terrain a été facilité dans trois des cas par les animatrices de ces filières. Ces travailleuses des structures d'accompagnement à l'activité agricole jouent un rôle d'intermédiaire de recherche (Parashar 2019). Elles construisent des ponts entre le monde de la recherche et les acteurs des filières (le programme Activa Blé en est un exemple). Elles prennent aussi le rôle de filtrage des demandes d'enquêtes. Ce sont leurs contacts qui figurent sur les sites Internet des initiatives et ce sont donc vers elles que les chercheurs, les étudiants en thèse, en stage ou en mémoire mais aussi les journalistes et acteurs du développement agricole se tournent pour formuler leur demande d'enquête ou d'interview. Elles prennent ainsi le rôle d'accepter ou non la présence de certains observateurs aux réunions, de juger de la légitimité des demandes d'enquêtes et parfois, elles orientent les observateurs vers l'un ou l'autre des producteurs du groupe pour réaliser un entretien, selon la thématique. Ce rôle est vu comme primordial par les acteurs eux-mêmes pour éviter d'être débordé par des demandes d'entretien redondantes et qu'ils ne jugent pas toujours utiles. Les demandes d'observation sont plus extraordinaires et mon accès au terrain a été favorisé et préservé par ces animateurs et animatrices, qui ont parfois orienté les nouvelles demandes d'enquête vers moi, comme une porte-parole du groupe et de ce que l'INRAE pouvait dire de ce groupe. L'accès à ces réunions a été inégal selon les cas d'étude, mais pour l'ensemble des initiatives, j'ai pu y assister à au moins une occasion.

Dans les cas étudiés, les réunions sont organisées en fonction du calendrier de production céréalière (au moment des semis de blé, en cours de culture, au bilan des récoltes). L'idée initiale était de suivre de bout en bout, pour chaque cas, la totalité des réunions sur une « année culturale ». Finalement, je n'ai pas pu mettre en place cette démarche. La première année de la thèse ne s'y prêtait pas, puis l'accès au terrain a été fortement limité au cours des années suivantes par le contexte sanitaire (2019-2020 puis 2020-2021). Toutefois, le recoupement des observations permet de saisir les enjeux soulevés par ces réunions, leur fonctionnement et les dispositifs développés par les acteurs dans le cours de leur action collective.

Des observations ponctuelles ont également été réalisées auprès des acteurs, dans leurs exploitations et leurs entreprises, à des moments parallèles aux entretiens ou aux réunions. Elles ont permis d'observer le travail des acteurs, les temps de vente et l'organisation du travail sur une exploitation donnée. Mon objectif n'était pas de rendre compte entièrement du travail des enquêtés (ce qui aurait constitué un dispositif d'enquête en soi et aurait répondu à des questions que cette thèse n'avait pas pour ambition de traiter) mais bien de comprendre comment les

acteurs articulaient les activités collectives à leurs activités individuelles et d'observer certaines pratiques concrètes décrites en entretien.

3.1.2. Les observations transversales : la construction d'un milieu professionnel et économique

Un second groupe d'observations visait à comprendre la construction du monde social professionnel et économique dans lequel s'inséraient les acteurs et les collectifs étudiés. Elles ont été conduites dans des événements collectifs et étaient souvent organisées par des structures d'accompagnement à l'activité agricole biologique qui suivaient l'un ou l'autre des cas étudiés dans la thèse. Ces événements pouvaient être i) des journées de rencontre, de discussion et de débat entre professionnels autour des filières céréalières locales (Journée régionale d'échanges sur les filières locales en grandes cultures, colloque « Variétés anciennes sur sa ferme : Filières qualité, autonomie et diversifier mes débouchés », ...), ii) des journées de rencontre avec le grand public, durant lesquelles des acteurs du terrain intervenaient (Fête de la Touselle, débat « Et demain on mange comment ? », ...), iii) des journées de formation professionnelle (Optimiser le fonctionnement d'un moulin, Panification au levain, Produire des pâtes bio, ...). D'autres événements étaient à l'intersection entre espace de production de savoir locaux et de production de savoirs experts. Il s'agissait soit directement vi) des journées participatives de recherche dans le cadre du programme de recherche Activa Blé (réunion de mise en place d'essais variétaux, d'évaluation des essais ...), soit v) des événements de type recherche-action, partageant des résultats de recherches, formant les professionnels sur la base de ces résultats et intégrant des moments de débats autour de normes du milieu (visite d'une plateforme variétale de blés bio suivie d'une table ronde « Sélection, conservation et réglementation des blés anciens : où en sommes-nous ? », formation Panification au Levain, ...). Ces observations ont été sélectionnées soit au regard de la participation d'enquêtés à l'événement, soit au regard de la réputation de l'événement dans le milieu. Parmi ces observations, une était pleinement participante (des collègues m'avaient proposé de participer à une table ronde en tant que sociologue de l'INRA), dans l'ensemble des cas, je me suis rendue à ces événements en tant que doctorante observatrice et j'étais souvent connue sous ce statut.

D'autres espaces, syndicaux ou associatifs, auraient pu être étudiés. Quelques associations (réseau semences paysannes, association des moulins à meule de pierre) très présentes sur le terrain ont été approchées (un entretien informel avec un représentant du réseau semence paysanne, visionnage d'une retransmission d'une journée des meuniers à meule de pierre).

Cependant, au regard de la diversité des appartenances des personnes enquêtées (en terme de représentation syndicale, de rattachement à une mouvance spécifique de l'agriculture biologique, de participations éparses à une multitude d'associations), il ne semblait pas réaliste d'enquêter l'intégralité des milieux professionnels, politiques et économiques auxquels appartenaient les acteurs. Cela n'aurait probablement pas non plus apporté de contribution majeure à la question de recherche.

3.1.3. Posture de recherche et participation lors des observations

Le projet de recherche partenarial et participatif dans lequel s'inscrit cette thèse a pour objectif l'accompagnement d'innovations dans l'esprit d'une recherche collaborative permettant de consolider les savoirs et expertises des acteurs (Barthe et al. 2001). Pour répondre aux attentes des acteurs partenaires du programme de recherche, j'ai couplé une posture passive d'observation et une posture active d'intervention, qui consistait à confronter parfois les enquêtés, au fil de leurs débats, à des propos antérieurs, des préoccupations qu'ils avaient soulevées précédemment pour mieux préciser leurs décisions par exemple. J'ai également présenté ponctuellement des résultats de mes recherches ou animé des groupes de travail à leur demande. Sous-tendue par une démarche plus générale d'enquête inductive, cette posture active se traduit surtout dans des interventions en miroir des problématiques introduites par les acteurs. Elle permet de collaborer sur des questions repérées comme importantes pour eux (soucis indigène) mais aussi, en retour, de soumettre des hypothèses de travail au débat (soucis du chercheur). Ce positionnement visait à ne pas produire ni induire de jugement envers les enquêtés, à ne pas imposer une position normative ou surplombante. Cette posture aurait trop influencé mon enquête et ne me semblait pas appropriée. L'ensemble des groupes et une grande partie des personnes enquêtées m'ont reçue en me faisant part de leurs propres questionnements. Ils s'interrogeaient sur le développement de leurs marchés et de leurs collectifs. La mise à l'agenda de ces questions pour eux-mêmes alimentait leur intérêt pour ma thèse : Comment s'organiser ? Quelle structure privilégier ? Comment fixer un bon prix ? Quelle voie privilégier pour étendre son activité économique ? Avec qui, jusqu'à quels volumes et quelle distance échanger sans compromettre un projet ? Quels outils pourraient permettre de mieux organiser l'activité collective ?¹⁰ Ma posture de recherche avait donc pour but de répondre à une volonté

¹⁰ Une grande partie des questions que se posaient et me posaient les acteurs portaient également sur les aspects agronomiques et biotechnologiques, comme mentionné ci-avant.

des partenaires de tirer des connaissances de cette enquête, d'en apprendre davantage sur les manières de faire le marché dans des filières nouvelles, et finalement à collaborer pour formuler des éléments de réponse à des interrogations sur lesquelles nous partageons un intérêt. La performance sociologique et la stratégie de l'attachement-détachement scientifique proposée par M. Callon a servi de guide dans la construction de cette posture de recherche (Callon 1999). Elle permettait de contrôler les conditions de production des connaissances de ce travail doctoral, tout en évitant une posture « extractive », traitant les enquêtés comme des minerais et qui aurait été inadaptée dans ce contexte de recherche (Smith 1999; Chossière et al. 2021a).

La dimension collaborative du programme m'a toutefois amenée à participer de façon plus active à certaines étapes de l'enquête. Quatre cas d'observations participantes méritent d'être présentés ici et renvoient à des situations où la posture d'enquête et la participation variaient :

Le premier cas concerne la production participative des données en agronomie. Le terme participatif, tel qu'il est utilisé dans le programme de recherche renvoie, en particulier dans le département de recherche Sciences pour l'Action et le Développement de l'INRA (depuis 2020, département Action, transitions et territoires de l'INRAE), à la participation volontaire des acteurs de terrain à la production de données (Thomas et Bonneuil 2009). Dans le cadre du programme Activa Blé, il s'agissait surtout de conduire des essais variétaux de céréales et de procéder à leur évaluation selon des critères construits par les acteurs, dans un groupe rassemblant agriculteurs, transformateurs, animateurs de développement agricole et chercheurs. À cet égard, l'accent sur le « participatif » s'applique davantage aux acteurs de terrain qui influencent le processus de recherche et de production de données qu'aux chercheurs, ce qui est nommé dans la communauté scientifique la « co-construction ».

Dans mon cas, j'ai souhaité participer à ces temps de recherche participative pour observer la manière dont les acteurs évaluaient les entités avec lesquelles ils travaillent, ici les céréales. Puisque ces moments étaient participatifs, il convenait donc que je les évalue également. L'exercice m'a permis d'essayer d'adopter les critères d'évaluation des acteurs que je suivais et ainsi de les questionner dans le cours de l'action, en même temps que je les observais manier ces métriques. Mon but n'était pas d'adopter un sens indigène mais de le mettre à l'épreuve : en évaluant selon les critères des partenaires, qu'est-ce que je ne notais pas, qu'est-ce que j'observais et ne mesurais pas ? J'ai pris part à une réunion de construction des critères de choix et d'évaluation des variétés de céréales en novembre 2018 et à une session d'évaluation des

essais variétaux au champ en août 2020.¹¹ J'ai également participé à deux réunions de discussions de ces résultats entre chercheurs, lors desquelles j'ai pu jouer un rôle de porte-parole des acteurs que j'avais observés, en rappelant par exemple des critères originaux vis-à-vis des notations habituelles des céréales que les acteurs, agriculteurs et transformateurs, avaient construits.

Le second cas renvoie à la participation aux réunions de pilotage du programme de recherche Activa Blé. Dans ces réunions, la position d'observation était quasiment renversée : mes collègues et moi présentions des résultats de nos enquêtes que les acteurs de terrains écoutaient, notaient et commentaient. J'étais alors dans un cas d'enquête plus proche de la participation observante (Soulé 2007). Nous restituions les données et je notais en parallèle les échanges entre les partenaires, leurs réactions et leurs commentaires. J'ai retranscrit ces échanges dans leur contexte d'interaction chercheurs-acteurs. La mobilisation des propos issus de ces discussions dans le corps de la thèse tient compte de nos propres interventions et des effets de nos discours sur ceux des acteurs étudiés. Trois comités de pilotage, en décembre 2018, juin 2019 et février 2022 entrent dans cette catégorie d'observations participantes.

La troisième situation de participation concerne l'animation de réunions pour le développement de l'association Farine de Pays. À l'hiver 2020, le groupe s'est agrandi, l'association est devenue régionale et deux nouveaux groupes locaux se sont constitués. Dans ce processus, les animateurs des trois groupes locaux ont organisé deux journées rassemblant fondateurs et futurs membres de l'association. J'observais déjà le fonctionnement de l'association depuis un an et une des animatrices m'a proposé d'animer avec elle ces échanges. Nous avons construit des ateliers qui visaient à soulever les points de discussion qui semblaient importants pour les acteurs, au vu des échanges récurrents du groupe initial Farine de Pays et des dispositifs de gestion de la marque collective (charte, cahier des charges, système de garantie participative). J'ai participé et animé les discussions des deux réunions qui rassemblaient les producteurs, en février 2020 et en février 2021, ainsi qu'à deux réunions qui se sont tenues entre les animateurs des groupes locaux et j'ai contribué à la relecture des comptes rendus de ces échanges.

Enfin, j'ai aussi participé à des réunions de réflexion entre chercheurs et animateurs de structures d'accompagnement à l'activité agricole. Un des objectifs du programme Activa Blé était de produire des « guides de bonnes pratiques » à destination des agriculteurs et

¹¹ Toutefois, je n'ai jamais rendu de feuille de notation à mes collègues, pour les données agronomiques ma participation était nulle.

transformateurs céréaliers locaux. J'ai participé à des réunions avec des animateurs de filières et des chercheurs dans le but de produire des données qui puissent être transmises au public et de trouver des dispositifs favorisant la rencontre entre des acteurs de différentes filières de proximité. Ces réunions ont donné lieu en 2021 à la production d'un guide « Grandes cultures : développer son activité en filières de proximité » réalisé par le Civam du Gard, le Civam Occitanie, le BioCivam de l'Aude et l'INRAE Montpellier.¹²

3.1.4. Une entrée par l'observation présentant des avantages et des inconvénients

L'entrée sur le terrain par l'observation répond à de nombreux besoins de la conduite de l'enquête qualitative, mais elle comprend également des inconvénients qui ont dû être pris en considération.

Sur le plan de la récolte des données, l'observation présentait deux avantages pour accéder à des pratiques concrètes dont il semblait difficile de rendre compte dans des entretiens seuls. L'observation des réunions des filières permettait d'obtenir des données relatives à l'organisation collective et les pratiques marchandes dont l'épaisseur n'aurait pas pu être saisie en entretien. J'observais les pratiques réelles d'organisation collective et les questions soulevées lors de ces réunions. J'accédais directement à des informations qui semblaient aller de soi pour les acteurs, à des interactions et situations dont il pouvait leur être difficile de rendre compte. Ces observations étaient aussi un atout pour réaliser des entretiens ultérieurs. Nous pouvions revenir en entretien sur les éléments qui « allaient de soi » pour les personnes enquêtées, comprendre leurs motivations dans ces situations et leurs positionnements vis-à-vis de pratiques collectives et discours normatifs traversant leur univers. En somme, les observations permettaient d'étayer le guide d'entretien à partir de cas réels et de ramener des questions concrètes dans des entretiens qui s'orientaient plus facilement vers des discours en valeurs. En retour, les entretiens permettaient de comprendre les ressorts des situations observées. Sur le plan de l'entrée sur le terrain, les observations constituaient un atout pour s'intégrer dans le milieu et acquérir les codes partagés par les enquêtés, tel que le vocabulaire technique de la production et la transformation céréalière ou encore les ordres de grandeurs propres à ce segment de la production et de marché.

¹² En ligne, dernière consultation le 22/02/2022 : <https://www.civam.org/ressources/type-de-document/guide-technique/grandes-cultures-developper-son-activite-en-filieres-de-proximite/>.

Toutefois, mon contact plutôt régulier au terrain (lors de réunions, évènements, formations, ...) a parfois été un frein à l'obtention d'entretien. Certaines personnes qui étaient pourtant d'accord pour avoir un entretien, ont eu le sentiment qu'il n'était pas urgent de faire ces entretiens, qu'il serait toujours temps de se rencontrer plus tard, après une autre réunion ou un prochain débat auquel j'assisterai sûrement. Quelques entretiens ont ainsi été repoussés de proche en proche. La difficulté d'accès aux entretiens était accentuée par les activités très chronophages des acteurs étudiés. Les entretiens se sont déroulés au domicile ou sur les lieux de travail des enquêtés. Je les organisais en tournées pour limiter ces déplacements de plusieurs centaines de kilomètres. Toutefois, pour les travailleurs du secteur agri-alimentaire, devant souvent articuler plusieurs activités et temporalités de travail, il peut être difficile de prévoir la semaine voire les jours à venir. Je prévenais à l'avance de mon déplacement « dans le coin » et dès qu'un ou deux entretiens étaient fixés, je rappelais ma présence la veille ou le jour même. Finalement, la majorité des entretiens des membres Farine de pays, ont été réalisés au printemps 2021, alors que j'observais les réunions du groupe depuis janvier 2019. Pour Tout Nature, j'ai réalisé une semaine entière de terrain au début de ma thèse dans l'entreprise du Moulin et me suis régulièrement rendue sur les lieux. Pourtant je n'ai obtenu que deux entretiens formels dans l'entreprise, les trois autres sont informels et se sont déroulés dans des moments de travail ou lors de randonnées.

3.2. Entretiens semi-directifs

La thèse mobilise quarante-six entretiens semi-directifs formels réalisés auprès des différents acteurs des cinq filières enquêtées ; des agriculteurs (17), des premiers et seconds transformateurs (21) dont un paysan-meunier, des paysans-meuniers-boulangers (7), un meunier-boulangier, des meuniers (5) et boulangers (5), des personnes ayant des rôles plus stratégiques, liés au suivi de la filière (4, deux gérants, une commerciale et un chef de culture), ainsi que des accompagnateurs des filières travaillant pour des structures d'accompagnement à l'activité agricole (4). Quatre entretiens qui n'ont pas pu être enregistrés ont été pris en note et complètent le corpus ; ils concernent un agriculteur, un pastier, un meunier, un boulangier.

Tableau 2. Répartition des entretiens par étude de cas (colonnes) et par rôle dans la filière (lignes)

Filière Activité	Farine de pays	Grain et Pâtes	Tout Nature	Meule Occitane	Ici Farine	Total
Agriculteur	2	7	1	2	6	18
Paysan-meunier	4	1	-	-	-	5
Paysan-meunier- boulangier	2	-	-	2	-	4
Meunier	-	1	-	2	1	4
Meunier-boulangier	-	-	1	1	-	2
Boulangier/pâtier	-	2	2	2	3	9
Gestion et animation*	1	3	2	1	1	8
Total	9	14	6	10	11	50

* conseiller agricole, gérant, chef de culture, commercial, bénévole...

3.2.1. Présentation des entretiens

Pour ces entretiens, j'ai souhaité rencontrer des personnes exerçant à chacune des étapes des chaînes de production ou représentant les différentes activités présentes dans chaque filière. Les cinq études de cas ne fonctionnant pas toutes de la même manière, je n'ai pas cherché à reproduire un même schéma d'enquête pour toutes, mais plutôt à représenter le panel des membres participant à chaque filière, selon leur fonctionnement. J'ai souhaité couvrir la diversité de situations des acteurs, à la fois en termes d'activité de travail et d'implication dans les filières. Si les personnes les plus actives dans le fonctionnement des initiatives étaient les plus accessibles (je les rencontrais lors de mes observations), j'ai également interviewé des personnes qui étaient moins investies dans les collectifs. La totalité des acteurs des filières n'a pas été rencontrée, d'une part car tous n'étaient pas disponibles ou accessibles, et d'autre part car il ne semblait pas nécessaire de rencontrer l'intégralité des personnes intervenant dans la production des filières. C'était le cas pour la catégorie la plus nombreuse des agriculteurs. J'ai procédé en rencontrant des producteurs directement impliqués dans les filières (participants aux comités de pilotage ou d'administration, aux événements grand public, etc.) ainsi que des producteurs ne dédiant pas de temps supplémentaire pour l'organisation des filières. J'ai mis un terme à la récolte d'entretiens lorsqu'une saturation théorique paraissait être atteinte, la réalisation d'entretiens supplémentaires ne paraissant pas apporter de nouveaux éléments à l'analyse (Glaser et Strauss 1967). Toutefois, dans le cas de Tout Nature, le groupe craignait que les données récoltées dans le programme Activa blé soient réutilisées à de mauvaises fins et plusieurs problèmes entre les équipes de recherche et les enquêtés ont entamé les relations d'enquête pendant une partie de la thèse, ce qui a compliqué l'obtention d'entretiens formels.

Le guide d'entretien avait pour but de comprendre la trajectoire, les pratiques de travail et les pratiques marchandes de l'enquêté et de faire le lien avec son investissement et son inscription dans la filière. Il couvrait la trajectoire des enquêtés : leur entrée dans leur travail, dans « le milieu » des filières céréalières de proximité et l'adoption des pratiques de production ou de transformation « alternatives » ; la présentation de leur situation actuelle ; leur arrivée dans la filière dont ils étaient membres, leur présentation du fonctionnement de l'initiative, les changements induits ou non par ce changement de configuration marchande et de travail, les pratiques économiques individuelles et collectives de vente, de valuation, d'échange et de prise de décision. La majeure partie de l'entretien était consacrée à la discussion de leur travail et pratiques de travail, à leurs activités économiques (fixation des prix, vente, débouchés, discours sur le produit, organisation des transactions) et à l'organisation en filière. Le guide suivant la trajectoire de l'enquêté, il était volontairement assez redondant sur certains aspects, répétant les mêmes questions pour chaque période d'évolution de l'activité des personnes (surfaces et techniques ; débouchés, produits, prix et stabilité économique ; échanges et conseils ; autres investissements et réseaux) afin de mettre en évidence d'éventuelles logiques de développement associées à ou concomitantes au développement de ces filières. Le guide était enrichi avant chaque entretien par les connaissances que j'avais déjà des initiatives voire des acteurs, et j'utilisais un générateur de noms recensant les participants de chacun des collectifs afin de bien saisir la dimension relationnelle de ces nouvelles filières. Mes connaissances des normes traversant ce milieu, des problématiques soulevées lors des réunions collectives de filière et de sources écrites (charte, cahiers des charges, etc.) permettaient d'approfondir les discussions. Les entretiens duraient en moyenne deux heures.

Les acteurs qui figurent dans cette thèse sont désignés par des pseudonymes. Les pseudonymes des enquêtés visent à renforcer la compréhension de la position sociale de la personne (Zolesio 2011), l'âge approximatif et l'occupation professionnelle sont également référencés. J'ai utilisé des prénoms pour marquer la forte interconnaissance du milieu et la nature des relations d'enquête. Cependant, comme d'autres travaux le soulignent, l'anonymisation ne garantit pas l'anonymat des enquêtés et ni des initiatives (Roux 2010). Ici, le faible nombre d'initiatives semblables à celles étudiées dans ce travail et la mention du territoire enquêté (inévitables dans le cadre d'un financement régional) participent à la transparence du voile de l'anonymisation. Toutefois, les éléments rapportés dans ce texte ne mettent pas en cause les intérêts des entreprises ni ne portent atteinte à la réputation professionnelle des personnes mentionnées.

3.2.2. Les problèmes liés à la « surétude » et leur prise en compte méthodologique dans la réalisation de l'enquête

Pour plusieurs des entretiens mobilisés dans cette thèse (10), je n'ai pas directement réalisé l'entretien. Ces entretiens ont été réalisés par Julie Dechancé, alors ingénieure d'étude à l'INRAE, travaillant dans le cadre du programme de développement Compétence coordonné par Juliette Peres, de l'association FabLim et partenaire du programme Activa Blé. Toutefois, le guide d'entretien utilisé était construit sur la base du guide que j'avais construit pour ma thèse et auquel des questions ont été ajoutées au cours d'un travail collaboratif entre J. Dechancé et moi. Ces entretiens ont été passés après des discussions sur la posture d'entretien, la structuration du guide et les relances, en somme, sur la méthode et le sujet de l'enquête.

Ce double usage des entretiens est symptomatique d'une forme de « surétude » (Chossière et al., 2021b, 2021a) propre au terrain enquêté pour cette thèse. Au cours de mon doctorat, quatre programmes de recherche ou recherche-action proches en terme de composition des équipes de chercheurs et de partenaires, de sujets et de terrains ont été menés parallèlement. Au cours de mes trois années de travail à l'INRAE et au fil de ces programmes qui couvraient chacun plusieurs de mes terrains d'étude, ce sont sept stagiaires et deux ingénieurs d'étude en contrat de courte durée qui ont mené des enquêtes qualitatives sur des thématiques pouvant recouper celles que j'abordais et auprès d'acteurs que je rencontrais ou devais également rencontrer. Antérieurement, d'autres enquêtes avaient été menées depuis 2017 recoupant ces terrains. Par ailleurs, d'autres stagiaires, des doctorants ou des ingénieurs d'étude travaillant soit dans des disciplines utilisant des méthodes différentes, soit sur d'autres projets menés par d'autres équipes de chercheurs pouvaient également solliciter ou avoir sollicité récemment des personnes que je pensais devoir rencontrer dans ma recherche. La surétude, c'est-à-dire la sollicitation répétée et prolongée d'acteurs de terrain, est liée dans notre cas aux enquêtes scientifiques mais aussi à la présence d'autres professionnels, des conseillers techniques ou des journalistes. Parallèlement aux sollicitations des acteurs de la recherche, les filières que j'étudiais étaient accompagnées par des structures de conseil technique (voire par des équipes de recherche pour la gestion des semences ou le suivi des pratiques culturelles par exemple) qui recueillaient des informations de tous genres auprès des acteurs, y employaient des stagiaires pour travailler sur des thématiques liées au développement économique ou technique des collectifs, et procédaient parfois à de petites interviews à des fins de communication ou d'obtention de subventions. Enfin, l'attrait médiatique de certains enquêtés ou de certains aspects de ces démarches pouvait ajouter quelques journalistes aux rangs des enquêteurs. Dans

le programme de recherche, et plus généralement à l'INRAE, ces problèmes sont couramment abordés sous la terminologie indigène du « surpaturage » qui pourrait témoigner à la fois d'une certaine posture d'enquête et fait une analogie entre les problèmes des chercheurs et des problèmes rencontrés par les acteurs qu'ils étudient. Aucun dispositif institutionnel ne cible directement le problème du « surpaturage ».

Le problème posé par la surétude est conséquent : celui de l'obtention de mauvaises données par la stabilisation d'un discours à l'enquêteur. En effet, il est prévisible que la succession des entretiens renforce les illusions biographiques, les « bonnes réponses » aux chercheurs et que les enquêtés construisent par empilement d'entretiens, un discours rôdé mais partiel, si tant est qu'ils consentent à réaliser un nouvel entretien. Je me suis donc confrontée à une injonction contraire sur le plan méthodologique, car les « bonnes pratiques » m'invitaient à deux choses opposées : d'un côté, par souci éthique, à ne pas sur-solliciter les enquêtés, mais d'un autre côté, par rigueur, de récolter par moi-même dans les règles de la méthode mes propres entretiens. Pourtant, et comme le notent F. Chossière, P. Desvaux et A. Mahoudeau dans un numéro récent de la revue *Annales de Géographie* dédié à ces enjeux (Chossière et al. 2021b; Chossière et al. 2021a), l'état de sur-investissement d'un terrain par des enquêteurs (chercheurs de différentes disciplines et de projets étalés dans le temps, journalistes, accompagnateurs, etc.) n'était pas lié ici à des mauvaises pratiques de recherche, mais était le fruit d'un développement institutionnel de la recherche et de la constitution d'une infrastructure de recherche dense autour d'enjeux liés aux systèmes alimentaires territorialisés ou alternatifs.

Il convenait donc de trouver une réponse au niveau de l'infrastructure de recherche pour pallier de mauvaises pratiques qui *pourraient* en découler. Pour désamorcer cette surétude, j'ai utilisé trois stratégies. La première consistait à singulariser mon enquête. Il s'agissait de renforcer la relation d'enquête, de clarifier ma démarche et de construire un intérêt commun avec les enquêtés autour d'interrogations communes. Comme le résume F. Chabrol, il s'agit « d'utiliser les marges en s'éloignant des positions déjà occupées » (2008, 240), ici dans le but d'éviter les discours lissés. Une seconde stratégie consistait à contourner la surétude. Il s'agissait là d'obtenir des données d'enquêtes hors entretien. La singularisation de l'étude m'avait permis l'accès à l'observation des groupes (ce qui n'était pas donné d'avance, les enquêtés pouvant être lassés des présences ponctuelles ou de telle ou telle stagiaire éphémère de l'INRAE) et j'ai récolté en complément des sources écrites qui constituent un corpus de données présentant des inconvénients mais qui avait l'avantage de ne pas participer à ce jeu de « l'étude de trop ». Enfin, la troisième stratégie consistait à se confronter à la surétude. Il s'agissait ici de sortir de

la course à l'entretien et de participer à désamorcer une situation d'enquête avant qu'elle devienne délétère.¹³ Dans ce but, j'ai été associée à l'encadrement de ces sept stagiaires afin de partager des méthodes d'entretien semi-directif et des postures d'enquêtes communes. J'ai également cherché à être en contact avec les personnes effectuant ces enquêtes afin d'orienter les terrains vers les zones et les acteurs les moins surchargés et de partager des informations utiles pour éviter que des personnes déjà récemment interviewées soient de nouveaux sollicitées. Dans le cas des enquêtes menées par J. Dehancé, son contrat à l'hiver 2020-2021 devait l'amener à rencontrer des personnes que j'avais interviewées et d'autres que je devais interviewer sous peu, entre deux confinements sanitaires. Afin qu'une course aux enquêtes ne se mette pas en place (la temporalité de la thèse n'étant pas celle d'un contrat de très courte durée), nous nous sommes donc rencontrées plusieurs fois. Nous avons passé en revue nos objectifs de recherche, complété mon guide d'entretien en l'articulant à ses questions de recherche, discuté des contextes d'étude et d'autres points cruciaux. Nous avons donc convenu, pour nos trois cas d'étude communs, que je transmettrais à J. Dehancé les résultats pour deux des cas et qu'elle me communiquerait les enregistrements audio et accords pour les entretiens de la troisième initiative. D'autres entretiens (3) réalisés par M. Bourdil (chercheuse à la Montpellier Business School) dans le cadre du programme Compétences, ont été consultés, ils sont traités ici comme des sources écrites, en dehors du corpus d'entretiens de la thèse. Ceux-ci ont été réalisés à une période où le confinement ne me permettait pas d'enquêter et les sujets couverts par le guide laissaient penser qu'une ré-enquête aurait été plus dommageable qu'instructive. Leur utilisation dans ce travail fait suite à un accord sur leur revisite.

3.3. Recueil et analyse de sources documentaires

Afin de compléter le corpus de données, des sources écrites concernant les cas d'étude et leur fonctionnement ont été récoltées et analysées. Il s'agit d'une part de documents produits par les filières, des documents de présentation, de communication mais aussi des dispositifs utilisés par les acteurs, comme des chartes, cahier des charges, statut d'association ou encore des outils

¹³ Notons que cette stratégie ne peut pas être développée quel que soit le contexte. Elle nécessite d'acquérir la reconnaissance d'un certain nombre de personnes, d'un côté des intermédiaires de recherche, ceux qui sont au plus près des terrains et qui reçoivent et régulent les demandes d'enquête, et d'un autre côté des chercheurs et chercheuses, qui recrutent les différents enquêteurs et enquêtrices. Cela demande donc un travail de longue durée, un investissement auprès d'une diversité de personnes (acteurs de terrain, intermédiaires, chercheurs, enquêteurs) ainsi qu'une veille permanente.

construits et mobilisés pour organiser le travail marchand. D'autre part, des documents portant sur les cas étudiés ont également été recueillis : des articles de journaux, des fiches de présentation institutionnelles, parfois des ouvrages ou des documentaires vidéo.

3.3.1. Des sources écrites produites par les filières de proximité

Dans le cours de leur action, les acteurs filières étudiées construisent et mobilisent des documents. Je les ai analysés pour comprendre les outils développés et utilisés par les acteurs pour organiser leur travail marchand. La liste de ces 39 documents figure en annexe.

Une grande partie de ces sources produites par les acteurs ont directement pour but d'organiser l'action. Les cahiers des charges, les chartes ou les statuts des associations entrent dans cette catégorie. D'autres documents servent de dispositifs pour accompagner les échanges : ce peuvent être des tableurs circulant entre les acteurs ; des grilles d'évaluation des produits ou des exploitations (dans le cas de la réalisation de contrôles lors de visites ou systèmes participatifs de garantie) ; des documents semi-officiels qui encadrent les échanges, par exemple assurant la remise de tel produit en telle quantité à un autre acteur de la chaîne, etc. ; des données mises en forme sur lesquelles ils peuvent appuyer leurs discussions ; des diaporamas commentés lors de réunions. Ces documents sont destinés à circuler entre les membres des filières. D'autres sources ont une visée plus promotionnelle, et sont destinés aux consommateurs ou au grand public. Ont ainsi été recueillis les contenus des sites de présentation des initiatives (notamment les rubriques « notre projet », « la marque » par exemple). Des informations contenues sur les produits (mentions, discours) ; les flyers des entreprises ; des photos et notes de terrain sur des pancartes de communication ont été prises également¹⁴.

3.3.2. Des sources écrites produites sur les filières de proximité

D'autres sources écrites à propos des filières enquêtées ont été récoltées. J'ai constitué des revues de presse, d'abord en 2018 puis complétées en 2021 à l'aide d'Europresse. Les articles proviennent de journaux régionaux et plus rarement nationaux et ont été récoltés en recherchant le nom des filières enquêtées et, le cas échéant, des acteurs médiatiques du groupe. Elles ont pour but de mieux comprendre la promotion des filières et de reconstituer l'historique de certains collectifs lorsque des informations semblaient difficiles à recouper. Dans certains cas,

¹⁴ Les photographies et les flyers n'apparaissent pas dans la liste des documents recensés située en annexe.

les articles de journaux ont été spécifiquement recherchés de façon à obtenir des données chiffrées et datées ainsi que quelques caractéristiques d'acteurs pour lesquels il n'était pas possible d'obtenir d'entretien. C'est le cas pour deux agriculteurs associés à Tout Nature ; des interviews réalisées auprès de sites spécialisés dans l'agriculture biologique ont été récoltées à cette fin.

Des fiches de présentation des initiatives s'ajoutent à ce corpus. Elles ont été réalisées par les structures d'accompagnement à l'activité agricole, parfois dans le but d'obtenir des financements. Enfin d'autres documents institutionnels produits par des structures d'accompagnement agricoles, tels que des guides de bonnes pratiques (« Construire un atelier de meunerie à la ferme »...) ou par des structures professionnelles de la filière céréale conventionnelle (sur la production des pâtes, la culture des blés, la réglementation sur le stockage, la mouture, etc.) ont été analysés et rejoignent le corpus de données relatives à la constitution d'un milieu marchand et professionnel nouveau.

3.4. Traitement des données

L'ensemble des matériaux recueillis ont fait l'objet d'une analyse qualitative systématique. Les données récoltées et décrites ci-avant constituent un corpus hétéroclite, mêlant prospectus, photographies, documents institutionnels, cahiers des charges, transcriptions d'entretien et notes de terrain, etc. Afin de traiter de façon homogène l'ensemble de ces documents, je me suis servie d'un logiciel d'assistance à l'analyse qualitative de données. Il s'agit d'un logiciel dont le fonctionnement est dit « inductif », car il permet d'annoter les documents au fil de la lecture et de les regrouper sous des « codes ». Le chercheur définit ces codes au fil du traitement des données. Ceux-ci s'ajoutent alors à une bibliothèque de codes, qui peuvent être utilisés plus systématiquement par la suite. Les données qui ont été labellisées sous un même code sont regroupées ensemble et peuvent être consultées, à l'image d'une bibliothèque de données sur une thématique. Ce fonctionnement permet ainsi de regrouper, recouper, comparer ces données de formats divers et les utiliser ensemble dans l'analyse. L'utilisation du logiciel ne semble pas avoir fait émerger des résultats qui n'auraient pas été discernables autrement et la fiabilité des catégories (les « codes ») qu'il permet de mettre en forme dépend avant tout de la rigueur de l'analyste, comme pour un traitement manuel. Cependant, son utilisation a servi dans mon cas les objectifs d'une « recherche ancrée » (au sens établi par Glaser et Strauss 1967). Les fonctionnalités de ce logiciel d'assistance à l'analyse qualitative incitent à revenir à l'ensemble

des données regroupées sous un même code afin de vérifier la cohérence interne de la catégorie créée par le chercheur et de ne pas se focaliser sur un unique verbatim marquant, ou encore pour partir à la recherche d'un « cas contraire » qui sert à mettre à l'épreuve les résultats. Cela permet également d'évaluer la validité des codes construits, de les relier sous des « groupes de codes » pour créer une unité de sens et ainsi à monter en généralité.

Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif de présenter la délimitation du terrain d'enquête, les choix de méthodologiques qui ont été faits ainsi que leurs motivations théoriques, pratiques et éthiques.

Le premier choix que j'ai fait a porté sur la délimitation du terrain d'enquête. La thèse s'intéresse au développement des filières de proximité dans le secteur céréalier et explore une voie spécifique de ce mouvement, celle des filières de proximité alternatives. Ces filières se distinguent des micro-filières de type « paysans-boulangers » et des filières de proximité industrielles qui sont traitées ou pourront être étudiées par d'autres travaux. J'ai choisi de les cibler au regard de leur croissance en nombre et en volume entre les années 2010 et 2020 et leur promesse d'innovation technologique et marchande. Sur le plan méthodologique, la décision de se focaliser sur les filières cérésières de proximité alternatives répond à une recherche de robustesse des résultats, par la construction d'un corpus de données homogènes mais reflétant la diversité des développements en cours.

Ensuite, face à ce terrain, mes choix de méthode d'enquête reflètent plusieurs préoccupations. La thèse s'appuie sur des matériaux complémentaires. L'observation est au cœur de mon dispositif de recherche, de façon à étudier les pratiques concrètes, tant individuelles que collectives, des acteurs des cinq filières. Les plus de 200 heures d'observation de réunions de coordination des filières, de temps de travail dans les exploitations des acteurs et de débats et formations professionnelles ou grand-public m'ont permis de comprendre le fonctionnement réel des initiatives étudiées. Afin de comprendre l'investissement des acteurs dans ces initiatives alternatives, j'ai recouru à des entretiens semi-directifs. Ils rendent compte des trajectoires biographiques, des activités et pratiques professionnelles et des modalités d'inscription des acteurs dans des filières collectives, alternatives et intermédiées. Enfin l'analyse de sources documentaires donne à la thèse un ancrage dans le fonctionnement concret de la coordination dans les filières de proximité alternatives et un recul historique sur l'émergence et l'évolution des innovations marchandes.

Chapitre 3.

La mise en ordre de filières blés nationales : marché, encadrement et normalisation dans le secteur céréalier conventionnel

Les acteurs des filières céréalières de proximité que nous étudions projettent leur action comme une alternative aux circuits et aux acteurs du secteur céréalier conventionnel. Sans chercher à transformer ce secteur dominant, ils cherchent à développer des modes de coordination de leurs filières qui ne répliqueraient pas les écueils qu'ils lui attribuent. Sans non plus s'ancrer dans les règles qui encadrent ce régime sociotechnique, certains des cadres réglementaires établis pour structurer ce secteur limitent leurs actions ou y imposent certains aménagements.

Aussi, nous allons présenter dans ce chapitre le fonctionnement du secteur céréalier conventionnel, en particulier pour le blé tendre et le blé dur qui nous intéressent dans ce travail, en nous concentrant sur les acteurs et les mécanismes de coordination qui nous semblent les plus pertinents. Ce chapitre nous servira de socle pour construire nos démonstrations dans la suite de la thèse, en documentant des références professionnelles que nous mobiliserons au long de ce travail. Il aura aussi pour objectif de rendre compte que la structuration du marché et de la production céréalière dans le contexte de modernisation agricole a été réalisée dans le but d'organiser une « filière blé nationale », en blé tendre et blé dur. Cette structuration de ces filières nationales a conduit à instituer des acteurs pertinents pour participer au marché et à la production céréalière, à profiler et normaliser les marchandises ainsi qu'à encadrer les modalités des rencontres marchandes. Ce chapitre examinera ainsi la mise en place et le fonctionnement d'un certain régime sociotechnique, dans lequel les acteurs du marché, ceux de la production et ceux de la recherche, les technologies employées et les caractéristiques attendues des biens ont été ajustés de façon à assurer la performance de la production et du marché. Nous rendrons compte de ses traits saillants et constaterons combien sa structuration en filière au niveau national en fait un système sociotechnique bien organisé et fortement cohérent. Cette cohérence du système sociotechnique nous permettra par la suite de mieux saisir qu'en cherchant à s'écarter d'une modalité de production conventionnelle, les acteurs étudiés en viennent à modifier conjointement plusieurs des éléments techniques, marchands et organisationnels des filières.

Nous mettrons en évidence ces traits saillants du fonctionnement du secteur céréalier conventionnel à partir de données de seconde main. Nous nous sommes principalement servis de quelques ouvrages de référence, d'articles scientifiques portant sur la filière blé tendre ou blé dur ainsi que de sources, produites par l'organisme public FranceAgriMer, l'interprofession céréalière Intercéréales, ou d'autres associations professionnelles. Le livre de J. Abécassis et J.-E. Bergez (2009) est un ouvrage technique qui présente le fonctionnement de la filière céréalière française, que nous avons tâché de mettre en regard avec des données plus récentes, lorsque cela était possible afin d'actualiser les dynamiques qu'il identifie. L'ouvrage collectif dirigé par A. Chatriot, E. Leblanc et E. Lynch (2012) mobilise une approche historique pour traiter de « l'organisation des marchés agricoles » et rassemble plusieurs contributions sur le marché du blé et la création de l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB), dont certains aspects sont approfondis dans l'ouvrage d'A. Chatriot sur « La politique du blé » (2016b). Le livre de C. Bonneuil et F. Thomas « Gènes, pouvoirs et profits » (2009) constitue un ouvrage de référence dans lequel nous avons pu retracer des éléments importants de la construction, de la modernisation et du fonctionnement du secteur céréalier français.

Ces sources nous serviront à revenir sur quelques éléments historiques, afin de mettre au jour le travail qui a été fourni pour structurer des filières nationales. Nous prendrons comme point de départ l'année 1936 et la création de l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB), organisme placé au cœur de la cogestion des marchés céréaliers par l'État et les professionnels du secteur, maintenu sous les gouvernements successifs puis dissout en 2009 au profit d'un plus net compromis public-privé. Cependant, c'est principalement durant les années 1950 et 1960 qu'ont été mis en place les éléments du régime sociotechnique qui organise toujours le marché des blés en France, toutefois recomposé par l'ouverture aux marchés globaux et une certaine libéralisation, depuis la création du Marché Commun européen. Nous aborderons cette structuration sous l'angle d'abord de la mise en place d'un jeu d'acteurs resserré, conçu de façon à rendre production et marché céréalier plus pilotables et plus performants (section 1), puis de l'organisation fine des rencontres marchandes sur ces marchés, caractérisée par une forte prévisibilité des marchandises et de leurs évaluations, mais par une incertitude croissance sur leur tarification. Nous soulignerons l'importance qu'y tient la standardisation comme mode de coordination principal, avec des conséquences en matière d'accès des biens au marché et de contraintes d'association entre certains acteurs et certaines entités biologiques et technologiques (section 2).

1. Une structuration des relations commerciales pour la régulation d'un productivisme céréalier

Le secteur céréalier conventionnel français a été organisé au fil de la seconde partie du 20^{ème} siècle afin d'assurer la régulation d'une « filière nationale du blé », structurée pour encadrer les négociations commerciales, les prix, la qualité et la quantité des biens produits et mis en marché. Il s'est alors agi, dans un mouvement de modernisation agricole, de profiler tant les biens que les acteurs qui pourront accéder au marché. C'est sur cette construction des acteurs pertinents des marchés du blé, tendre et dur, de l'organisation de leurs rapports et de leurs rôles respectifs que se penche cette première section.

Cette modernisation peut être analysée comme un cadrage politique de l'économie agricole qui s'organise autour de deux conventions, qui retranscrivent bien la structuration des filières nationales cérésières (Thomas et Bonneuil 2009). D'une part, une convention industrielle qui vise un renforcement des volumes de production, de l'efficacité, s'attache à la standardisation et à la décomposition des étapes de production et présente un souci de prévisibilité et de stabilité des performances. D'autre part, l'organisation de la filière qui a été mise en place réalise ce projet au moyen de l'attribution d'une plus large place au marché, entièrement réorganisé en constituant des biens domestiques, comme la semence, en bien marchand et en prenant à bras le corps un impératif d'investissement pour développer les industries qui y prennent part. De fait, la régulation *de filières nationales* des céréales, accordant une place majeure à la culture du blé tendre, procède d'un arrangement et d'une partition des prérogatives entre acteurs publics et acteurs privés (interprofessions privées, représentants, négociants) (Hervieu 2012).

Cette modernisation agricole dans laquelle s'opère l'organisation de la filière associe la production d'une idéologie de progrès, la mise en place des conditions d'intervention d'un État fort ainsi qu'un effort long de construction par de nombreux acteurs d'un maillage organisationnel animé par de nombreux acteurs, techniques et marchands en vue de transformer l'économie agricole (Bonneuil et al. 2021). Cette régulation du secteur est portée par un certain « productivisme agricole » qui renvoie à « un ensemble de procédés techniques, de dispositifs organisationnels et de croyances engageant des acteurs autour de l'exigence d'accroissement et d'intensification de la production » (Fouilleux et Goulet 2012, 131). Parler de productivisme agricole permet de comprendre les évolutions récentes des marchés du blé et les effets produits par les politiques de concentration sur l'organisation actuelle du marché. De fait, les politiques et transformations sociotechniques ont considérablement accru la productivité du travail. Elles

ont ainsi permis d'éradiquer les pénuries récurrentes jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle et ont trouvé un prolongement dans l'écoulement des surplus sur les marchés internationaux. Dans la filière blé, 99% des matières premières utilisées par la meunerie sont des blés Français, tandis que près de moitié de la production de blé tendre français de la campagne 2020/2021 a été exportée.¹⁵

Pour entrer dans le détail des acteurs et de leurs relations au sein de cette filière nationale, telle qu'elle s'est construite au siècle dernier, nous allons procéder par étape. Nous présenterons d'abord le rôle des coopératives dans l'organisation des marchés du blé. Celui-ci a évolué, faisant de ces acteurs des intermédiaires incontournables des marchés (1.1.). Nous nous tournerons ensuite vers l'organisation des acteurs de la transformation. Nous documenterons la concentration progressive des acteurs de la meunerie et de la semoulerie ainsi que l'encadrement de leurs activités. Nous rendrons également compte de la coexistence actuelle d'acteurs industriels et artisanaux dans la transformation des produits finis (1.2.). Enfin, nous nous intéresserons à l'organisation du marché des semences, instauré de façon à structurer la filière. La mise en place de ce marché a conduit à transformer le rapport des acteurs à l'environnement biologique sur lequel se fondent leurs activités et à restreindre les biens et les acteurs autorisés à participer aux échanges (1.3.). Au long de ce travail, nous verrons que la place des agriculteurs a considérablement évoluée au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. Nous documenterons ainsi leur éviction progressive des places de marché et le recentrement de leurs activités sur la production des céréales. Enfin, en guise de bilan et d'ouverture sur notre terrain, nous observerons la place stratégique de la filière dans l'économie agricole française ainsi que les perspectives que représente le développement des céréales biologiques en Occitanie (1.4.).

1.1. Les coopératives céréalières, au cœur de la coordination de la filière nationale

Les coopératives (et plus généralement les organismes collecteurs et stockeurs) constituent un maillon essentiel et incontournable de la filière nationale du blé et des céréales. Selon les données de Coop de France, il existait 151 coopératives céréalières exerçant en 2022, réalisant

¹⁵ « Des chiffres et des céréales – L'essentiel de la filière », Intercéréales, 2021.

18 milliards d'euros de chiffre d'affaires et concentrant 70% de la collecte.¹⁶ L'organisation des marchés des blés au 20^{ème} siècle a conduit à leur attribuer le monopole de la commercialisation des grains autant qu'un rôle important de régulation du marché, tant par les quantités que par la qualité des blés. Cette évolution de la place des coopératives nous permettra de traiter en creux de l'accès des producteurs au marché. Comme le résume M. Filippi, au cours du 20^{ème} siècle, les coopératives, « institution politiquement conçue comme devant avoir une influence sur les mécanismes de marché », se muent en « une institution qui facilite la prise en compte des "demandes" de ce dernier. » (Filippi 2004, 46).

1.1.1. De l'émergence de la coopération agricole au statut d'intermédiaire incontournable du marché céréalier

Les coopératives agricoles sont apparues à la fin du 19^{ème} siècle comme un outil d'organisation des producteurs en réponse aux crises agricoles des années 1880 (Nicolas 1988). Leurs représentants et les représentants des associations de producteurs cherchent alors à entretenir un rapport de force avec les entreprises de l'aval et en particulier les acheteurs meuniers.

Dans l'entre-deux-guerres, leur rôle dans le fonctionnement de la filière est repensé par l'ONIB pour mieux entrer en contact avec ces organisations dispersées sur le territoire. À côté d'un objectif de stabilisation des prix du blé, la création de l'ONIB vise à instaurer une politique de stockage nationale (Chatriot 2021). Les coopératives, aux côtés des associations de producteurs, sont alors des interlocuteurs privilégiés pour anticiper les récoltes, l'état des stocks et intervenir sur le marché du blé. Elles deviennent progressivement dans les années 1950 un intermédiaire clé de l'organisation de la filière, derrière lesquelles s'effacent peu à peu les producteurs comme acteurs pertinents des échanges commerciaux et des négociations nationales (Frénehard 2012a). Les difficultés rencontrées pour assurer la qualité sanitaire, la bonne conservation des grains et régler les différends commerciaux récurrents entre producteurs de blé et meuniers constituent un motif à l'attribution d'un poids plus important aux coopératives dans l'organisation de la collecte, du stockage et du « travail de la qualité » des grains : « Progressivement, l'idée s'impose qu'il est plus rationnel de trier, préserver et améliorer la qualité des céréales en organisme stockeur plutôt que chez les producteurs dispersés et mal équipés. » (Frénehard 2012a, 270). Des fonds de l'ONIC sont alors alloués pour la construction de silos modernisés

¹⁶ Site internet de Coop de France, « Mieux connaître les métiers du grains ». En ligne, dernière consultation le 21/03/2023 : <https://www.lacooperationagricole.coop/filieres/grain/mieux-connaître-les-métiers-du-grain>

(qualité des grains) et l'amélioration des moyens de manutention des coopératives (efficacité des services).

FranceAgriMer, à la suite de l'ONIB et de l'ONIC veille au maintien de la capacité de stockage des coopératives et du renouvellement des infrastructures, qui doivent répondre aux attentes de qualité des opérateurs en aval (Abécassis et Bergez 2009). Dans les années 2000, l'organisme a soutenu des investissements importants pour l'achat et la modernisation du parc des silos, afin de se doter de systèmes de ventilation permettant un meilleur refroidissement du grain et ainsi une meilleure conservation des grains (Abécassis et Bergez 2009). En 2013 un nouveau plan de financement, le « Plan silo », a de nouveau soutenu le renouvellement et l'amélioration du stockage au niveau national. Il s'est agi d'aider à la construction d'une capacité de stockage de cinq millions de tonnes supplémentaires, soit 10% de la capacité de stockage d'alors au niveau national, sur cinq ans. Les fonds sont prioritairement alloués aux coopératives existantes et déjà performantes, impliquant ainsi un maintien de la concentration du secteur, mais aussi un certain nombre de verrous pour la diversification des cultures et l'évolution des pratiques culturales en céréales (Magrini et al. 2013; Magrini et al. 2017; Labarthe et al. 2018).

Le renforcement du rôle des coopératives agricoles se comprend au regard de la volonté de modernisation agricole de l'après-guerre. Les pouvoirs publics cherchent à rationaliser la production et structurer les filières au niveau national. Les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 renforcent le rôle des coopératives agricoles dans le but de promouvoir l'organisation économique des producteurs.¹⁷

L'objet des coopératives est de « satisfaire les besoins économiques ou sociaux » des producteurs qui les constituent et y participent (article 1 de la loi portant sur le statut de la Coopération¹⁸). Les coopératives doivent être ancrées territorialement au regard de la localisation de leurs membres, leur zone d'activité est inscrite dans leur statut. La loi fixe les modalités de gouvernance des coopératives : elles sont ouvertes à tous et démocratiques, les coopérateurs disposent chacun d'une voix en assemblée générale. Ainsi la coopérative implique une solidarité des adhérents entre eux et avec la structure, qui est conçue comme un prolongement marchand de leur exploitation (Filippi 2004). Néanmoins, le statut des

¹⁷ Loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole et Loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole, consulter en particulier le Titre III.

¹⁸ Loi du 10 septembre 1947 portant sur le statut de la Coopération agricole. Leur statut est également intégré au Code Rural et de la pêche maritime, notamment par l'article L. 521-1.

producteurs dans cette coopération est double : ils sont à la fois sociétaires de leur coopérative mais aussi fournisseurs de grains et clients de ses services.

Les années 2000 ont été marquées par de nombreuses fusions-acquisitions qui ont conduit à une forte concentration. Les coopératives agricoles sont passées de 5 717 en 1965 à 2 900 en 2011. Sur la même période, leur chiffre d'affaires a crû drastiquement de 3,1 à 82,8 milliards d'euros, et les effectifs salariés sont passés de plus de 80 000 à plus de 150 000 salariés (Filippi et al. 2012). Les lois de modernisation de 1991 et 1992¹⁹ ont ouvert à filialisation des groupes coopératifs et à l'intégration des acteurs de l'aval et de l'amont. Entre 1995 et 2005, le nombre de coopératives indépendantes a été divisé par deux, passant de 35% à 16% (Filippi et al. 2012). En 2021, ce sont 147 coopératives (et 345 entreprises de négoce agricole) qui exerçaient dans la collecte et le stockage de céréales²⁰, contre plus de 200 coopératives en 2005 (Abécassis et Bergez 2009). La concentration de la transformation et de la distribution en aval, au niveau national et européen, est également un motif à la concentration des coopératives afin de peser dans les négociations commerciales (Valceschini 1994; Heintz 1995; Filippi 2004; Barraud-Didier et al. 2012). En retour, l'augmentation des volumes à écouler renforce les liens commerciaux entre les coopératives et les industriels de l'agroalimentaire et les grandes surfaces capables d'absorber leur production.

Ces évolutions ont des répercussions sur la place que tiennent les agriculteurs dans la gestion de leurs coopératives et sur leurs comportements marchands. Quoique les agriculteurs producteurs de céréales restent largement adhérents des coopératives (plus de trois quarts), leurs postures évoluent. Les travaux notent une évolution des motivations des agriculteurs à participer aux coopératives, se distinguant en un groupe davantage motivé par la dimension solidaire et de protection des intérêts paysans, et un second motivé par la performance agricole et financière. La littérature indique ainsi une baisse de la participation des agriculteurs à la gouvernance de leurs coopératives depuis les années 1990 (Barraud-Didier et al. 2012). Cette perte de prise des agriculteurs sur la mise en marché de leurs produits se traduit aussi dans la recherche de marges de manœuvre face à ces nouvelles règles du jeu. Ainsi, les producteurs de blés jouent davantage le jeu de la spécialisation des cultures, en abandonnant d'autres activités telles que l'élevage afin de gagner en qualité de vie, s'approprient les règles de la mondialisation en suivant les cours pour vendre leur récolte au moment le plus opportun. *A contrario*, le

¹⁹ Voir notamment la loi n° 92-643 du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives, modifiant la loi portant sur le statut de la Coopération agricole.

²⁰ « Des chiffres et des céréales », Intercéréales, 2021.

développement de la vente directe et des circuits courts, en fruits et légumes, produits laitiers ou viande, apparaît comme une expression autant qu'une réponse à une distanciation des relations entre adhérents et coopératives (Aubry et Chiffolleau 2009; Barraud-Didier et al. 2012; Barraud-Didier et al. 2012; Bernard de Raymond 2014b).

1.1.2. Un intermédiaire central des relations commerciales de la filière nationale

Les collecteurs jouent plusieurs rôles, celui d'intermédiaires de marché, à l'interface entre production et transformation, et celui de fournisseurs des producteurs de céréales. Les collecteurs agréés par FranceAgriMer achètent les blés aux producteurs : il s'agit de coopératives, pour les trois quarts des volumes français, et de négociants et d'utilisateurs, pour le dernier quart. Ces acteurs ont un rôle clé dans l'organisation de la filière, car ils sont un intermédiaire entre la production et la transformation. Mais ce n'est pas tout. En amont, ils sont distributeurs des semences certifiées et les principaux fournisseurs d'agrofournitures (intrants, produits phytosanitaires). En aval, ils interviennent dans la meunerie, dans la boulangerie, et dans l'alimentation animale.

Activité de collecte et de commercialisation

Les coopératives sont un maillon incontournable du commerce céréalier. Depuis 1967, les producteurs de céréales ne sont plus autorisés à commercialiser leurs grains par eux-mêmes.²¹ L'article 666-1 du Code Rural prévoit ainsi que : « La commercialisation des céréales détenues par les producteurs est opérée exclusivement par l'intermédiaire des personnes physiques ou morales déclarées à cet effet et dénommées collecteurs de céréales. ».²² La vente directe de céréales est interdite. Cependant, les pratiques et infrastructures de stockage à la ferme n'ont pas disparu. En 2020, 47% des producteurs de céréales disposaient d'outils de stockage à la ferme, mais seul un quart étaient équipés de machines de tri, et 10% d'outils de séchage, nécessaires à la conservation des grains.²³

²¹ Article 1 de l'Ordonnance n°67-812 du 22 septembre 1967 relative à la commercialisation des céréales, d'institution d'un Office national Interprofessionnel du Blé.

²² Article L. 666-1, Code Rural et de la pêche maritime, voir également article L. 666-4 et D. 666-1 encadrant les relations commerciales des producteurs de céréales et des coopératives et organismes stockeurs.

²³ Rapport final 2020 « Réalisation d'une étude sur l'évaluation des coûts de la chaîne logistique céréalière française » FranceAgriMer, 20 novembre 2020.

Les coopératives sont pour la plupart d'entre elles des organismes stockeurs. À ce titre, elles assurent la réception des livraisons, le séchage et le stockage des grains. Depuis l'instauration de l'ONIB, les collecteurs de céréales doivent obtenir un agrément, soumis au respect de règles de sécurité, d'assurance mais aussi de conditions de stockage et d'état des infrastructures. Ces équipements ont pour but de garantir la « loyauté » des transactions (matériel de dosage, d'analyse physique, de pesée et traçabilité les entrées et sorties des lots) et des marchandises (bonne conservation des céréales, en particulier en agriculture biologique). Par ce biais, les infrastructures de stockage sont soumises à un encadrement, y compris de leur matériel et de leur équipement.

L'importance des coopératives et plus généralement des organismes stockeurs se comprend par la fonction de stabilisation de la filière qui leur a été attribuée. Cette fonction est stratégique et fait l'objet d'un soutien de l'organisme FranceAgriMer. L'organisme reprend ici l'ancienne prérogative de l'ONIB-ONIC : il finance les stocks de céréales des organismes stockeurs agréés, afin de permettre le paiement comptant de la récolte aux producteurs, à la réception des livraisons. Les stocks sont ainsi « avalisés ». L'aval consiste ainsi une avance sur le paiement des grains. Ce financement des collecteurs agréés répond à l'obligation instaurée par le Code Rural qu'ont ces intermédiaires de payer les céréales « au moment de leur transfert de propriété ».²⁴ Il répond également à une stratégie de sécurisation des débouchés, réalisée dans le cadre d'un mouvement de concentration des entreprises de collecte et de stockage en vue d'une rationalisation des structures (Abécassis et Bergez 2009, 78). Comme le rappelle l'organisme à chaque campagne de financement, « l'aval de FranceAgriMer est partie intégrante de l'organisation du marché français des céréales ».²⁵ Ce mécanisme de financement des stocks par l'octroi d'un aval renforce de nouveau la stabilité du jeu d'acteurs. De fait, le montant du financement attribué par FranceAgriMer à un organisme stockeur est calculé sur la base des stocks de céréales détenus par l'organisme collecteur.²⁶ Les modalités d'octroi de l'aval sont conditionnées aux équipements de tri, de manutention et de stockage des organismes collecteurs.²⁷

²⁴ Article L. 621-26 du Code Rural et de la pêche maritime.

²⁵ Voir par exemple la Décision du 4 décembre 2017 du Directeur Général de FranceAgriMer « Financement des céréales avec aval de FranceAgriMer pour la campagne 2017-2018 ».

²⁶ Arrêté du 16 juin 1998 relatif aux modalités de financement de la collecte céréalière avec aval de l'Office national interprofessionnel des céréales.

²⁷ Arrêté du 22 avril 2011 relatif aux modalités d'octroi de l'aval.

Activités de distribution des agrofournitures et d'orientation des cultures

Les coopératives sont également le principal intermédiaire entre les entreprises semencières et d'agrofournitures en amont et les producteurs en aval. Elles jouent un rôle déterminant comme fournisseur des producteurs, lorsqu'ils sont en position d'acheteurs. L'intégration de ces activités de fourniture et de conseil aux groupes coopératifs est particulièrement marquée pour les coopératives céréalières (Filippi et al. 2012).

Les coopératives sont toutefois le principal canal de distribution aux agriculteurs des semences certifiées et inscrites au catalogue officiel, devant les négociants et les magasins (Abécassis et Bergez 2009; Thomas et Bonneuil 2009, 232-233). Elles jouent un rôle tant de vendeurs que de prescripteurs des variétés auprès des agriculteurs et la production et multiplication des semences contribuent au chiffre d'affaires des groupes coopératifs (Filippi et al. 2012). Cette vente est souvent imbriquée aux services de conseil qu'elles fournissent aux producteurs de céréales. Les techniciens de coopératives assurent une mission d'orientation des cultures et de conseil *in situ* (Abécassis et Bergez 2009). Ce service de conseil est lui-même adossé à la fonction d'encadrement et de gestion de la qualité qu'endossent les coopératives, car l'orientation des conduites culturales, notamment pour le traitement des cultures, est déterminante pour l'obtention de blés dont les teneurs en protéines correspondent aux grilles d'évaluation des grains diffusées par l'interprofession.

1.2. Encadrer les industries de la transformation et la mise en marché des produits céréaliers transformés

La filière céréalière s'organise en aval autour des entreprises de la première et de la seconde transformation. Les moulins (blé tendre) et les semouleries (blé dur) ont une place centrale dans les relations commerciales et dans l'organisation de la filière. Leurs activités de production reposent sur de forts investissements et sont un levier de contrôle des flux de marchandises sur le marché. Ces industries sont à la fois très concentrées et très encadrées (1.2.1.). Les entreprises de la seconde transformation sont pour leur part très disparates, que l'on regarde la transformation de la semoule de blé dur ou les acteurs de la boulangerie, principaux utilisateurs de la farine de blé tendre. La pâtisserie française compte une poignée d'acteurs et d'industries sur le territoire, fortement concurrencés à l'international, tandis que la boulangerie française repose sur encore sur modèle protégé du « boulanger artisanal », aujourd'hui mis en concurrence avec d'autres modes de transformation et de vente plus industriels. Dans un cas

comme dans l'autre, ces acteurs de la transformation finale entretiennent des relations étroites avec les industries situées en amont (1.2.2.).

1.2.1. Organiser le marché des moulins et des farines

Les entreprises de première transformation des grains, et en particulier les meuniers pour la filière blé tendre, ont un poids considérable dans l'organisation de la filière autant que dans les négociations commerciales. Il s'agit d'un secteur important dans l'économie agricole française. La France se situe au 2^{ème} rang européen et au 10^{ème} rang mondial de la production de farine.²⁸ En 2020, la meunerie a produit 3,8 millions de tonnes de farine. La farine biologique représente 152 060 tonnes, soit un peu plus de 4 % de la production.²⁹ Le secteur de la meunerie a connu au fil du 20^{ème} siècle un mouvement de concentration considérable. Cette réduction drastique des unités de production et des acteurs présents sur le marché peut se comprendre de trois façons, comme la conjugaison d'évolutions technologiques, marchandes et réglementaires.

Une industrie moderne et capitalistique

D'abord, l'apparition du moulin à cylindre a largement chamboulé l'économie de la meunerie. Au 19^{ème} siècle, la meunerie traditionnelle est caractérisée par de petites unités de production. Le meunier traditionnel est artisan et locataire de son moulin, il moud les grains de producteurs-consommateurs locaux qui apportent leurs céréales. De fait, il ne fait pas commerce des farines, mais plutôt de prestation de services. À la fin des années 1880, on estime ainsi à plus de 60 000 le nombre de moulins à farine. Le seul département de la Somme comptait 300 minoteries et près de 800 moulins (Bergeron 1985).

De 1850 à 1950 la meunerie évolue par une concentration technique et financière (Bergeron 1985). L'équipement des moulins en moteur et le remplacement des moulins à meule par des moulins à cylindre permettent au cours du 19^{ème} siècle de passer d'un rendement à la mouture (taux d'extraction de farine d'un grain) de 25 à 30 % à 70 à 80% (la norme étant toujours située de nos jours autour des 80%). La mouture sur cylindre permet une plus grande régularité du fonctionnement des machines (les meules de pierre doivent être entretenues régulièrement). La concurrence nationale et internationale des meules à cylindre, notamment nord-américaine, et

²⁸ « Rapport annuel 2020 », Association Nationale de la Meunerie Française, 2020.

²⁹ « Rapport annuel 2020 », Association Nationale de la Meunerie Française, 2020.

les évolutions s'en suivant chez les équipementiers, entraînent la quasi-disparition de la mouture sur meule.

Cette évolution de la meunerie répond à une évolution sociotechnique de l'entrepreneuriat meunier et est fortement liée au développement d'un capitalisme industriel. La meunerie devient à cette époque une véritable industrie et nécessite d'importants investissements. Les sommes requises pour moderniser les moulins sont telles que l'intervention de nouveaux propriétaires disposant de capitaux importants est bien souvent nécessaire ou conduit au rachat du moulin par un groupe. Les premiers groupes meuniers apparaissent dans les années 1950, dans un mouvement de concentration de moulins existants. Ils écrasent environ 3 000 tonnes par jour (le contingent actuel est fixé à 35 tonnes), 900 000 tonnes par an. L'Association Nationale de la Meunerie Française, organisation professionnelle, est créée en 1886 pour représenter les intérêts de la meunerie. En 1900, on compte environ 30 000 moulins et 8 500 en 1950 (Bergeron 1985).

Un secteur concentré et dominé par des acteurs de taille nationale

La structuration de la filière nationale du blé a cherché à rendre la production et le marché plus pilotables. Cela s'est fait en limitant la quantité de farine moulue et mise sur le marché et le nombre d'acteurs du secteur. En 1937, le contingentement³⁰ de la capacité de mouture a été utilisé par l'ONIB comme un moyen de parvenir à cette gestion du marché et de la filière. Les moulins qui écrasent du blé tendre et produisent des farines destinées à la consommation humaine doivent posséder un contingent. Ce contingent constitue à la fois un droit d'exercice et une limite de production. La mise en place du contingent est également un outil de l'ONIB pour accompagner et inciter l'arrêt de la production de certains meuniers et le recul du nombre de moulins, vu comme un moyen de mieux réguler les stocks de farine. Après-guerre, la Caisse professionnelle de l'industrie meunière versait ainsi une indemnité de rachat du contingent pour inciter les meuniers à cesser leurs activités.³¹ Autour des années 1950, environ 1 500 moulins cessent leur activité par ce biais (Bergeron 1985, 197). Les semouleries, qui transforment le blé dur en semoule, connaissent les mêmes dynamiques d'évolution de leurs unités de production et sont également soumises à un contingentement de leur production.³² Les entreprises de

³⁰ Décret du 29 août 1937 complétant et modifiant le décret du 16 juillet 1937 concernant l'Office national interprofessionnel du blé.

³¹ Loi du 15 octobre 1941 sur le rachat des contingents de mouture par la caisse professionnelle de l'industrie meunière.

³² Décret du 17 juin 1938 relatif au contingentement des semouleries et à l'organisation de l'industrie semoulière.

meunerie sont cependant autorisées à acheter ou louer³³ des droits de mouture provenant du contingent d'un autre moulin.³⁴ Les moulins écrasant moins de 35 tonnes de blé tendre sont dispensés de contingentement, mais doivent malgré tout rendre compte de leur production à FranceAgriMer, À noter également, les céréales autres que le blé tendre ne sont pas prises en considération.³⁵

Ce mouvement de concentration des acteurs s'est poursuivi jusqu'à nos jours, renforcé par l'ouverture du secteur à la concurrence internationale. Depuis la fin du 19^{ème} siècle et jusqu'aux dernières décennies, le nombre de moulins (ainsi que les quantités de farines produites) ne cesse de diminuer (Deloingce 2003; Abécassis et Bergez 2009). En 2005, la meunerie française comptait 511 unités de production. Les deux plus grands groupes meuniers français réalisaient à eux seuls plus de la moitié de la production de farine nationale (Abécassis et Bergez 2009). Selon l'ANMF, en 2019 ce sont 330 entreprises de meunerie qui exerçaient encore en France et employaient 384 moulins.³⁶ Quatre de ces entreprises, d'envergure nationale, concentraient alors près de 50% de la production de farine (soit 2,4 millions de tonnes) sur 32 moulins (moins d'un pourcent du total national). Les moulins départementaux restent les plus nombreux en France (254 entreprises pour 261 unités de production), avec les moulins régionaux (54 entreprises pour 60 unités de production), mais ne produisent qu'une faible part des farines françaises : 5,2% et 16%. Le graphique ci-dessous représente la part des différents moulins dans la production des 3,93 millions de tonnes de farine écrasées en 2019 en France, exprimée en pourcentage.³⁷

Pour autant, le secteur meunier français, à l'instar de l'ensemble des activités de la production céréalière française, est souvent décrit dans les ouvrages techniques comme étant trop éclaté et encore trop demandeur en main d'œuvre. En France, en 2005, la production unitaire moyenne annuelle était de 10 000 tonnes de farine, tandis qu'elle était de 18 000 tonnes en Union

³³ Les droits de moutures constituent ainsi un actif important des groupes meuniers. Sur les 15 dernières années, ce sont chaque année un peu plus de 230 000 tonnes de moutures qui sont cédées, pour un prix moyen d'environ 46 €, allant de 10 € à 70 € la tonne. Voir par exemple « Le marché du contingentement de meunerie 2020 », ADC Meunerie. En ligne, dernière consultation le 21/03/2023 : <https://www.adcmeunerie.fr/marche-2020-contingentement-meunerie-a14.html>

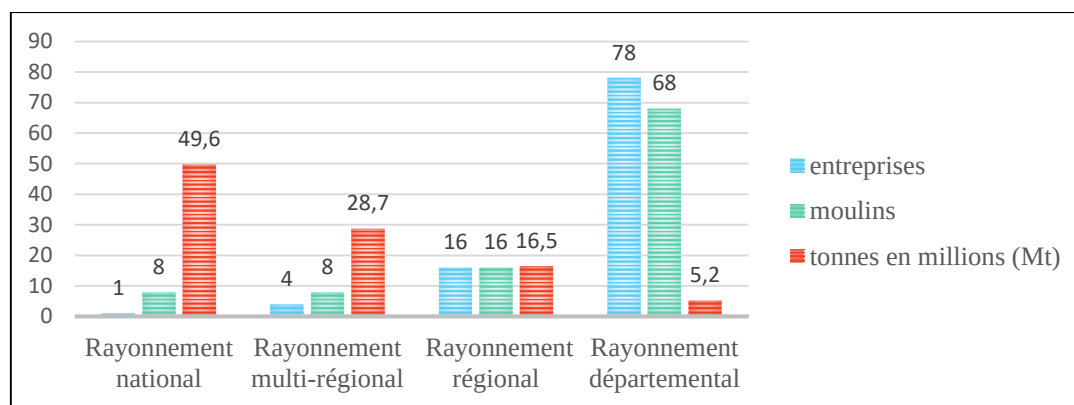
³⁴ Articles L. 621-30 et D. 666-21 du Code rural et de la pêche maritime concernant le contingentement de la production de farine et ses conditions de cession. Voir également les articles L. 666-6 et D. 666-16 sur les conditions d'exercice des exploitants de moulins.

³⁵ Article D. 666-25 du Code Rural et de la pêche maritime.

³⁶ « Rapport annuel 2020 », Association Nationale de la Meunerie Française, 2020.

³⁷ « Rapport annuel 2020 », Association Nationale de la Meunerie Française, 2020.

Européenne (Abécassis et Bergez 2009, 106). En 2019, la meunerie française employait 6 700 salariés sur l'ensemble de ses 384 sites, soit en moyenne près d'un salarié pour 552 tonnes écrasées.³⁸ La semoulerie présente également une grande concentration, laquelle a continué de se poursuivre ces dernières années. En 2005, le territoire comptait neuf usines, contre cinq en 2022, employant environ 180 salariés.³⁹



Graphique 1. Répartition de la production de farine entre les minoteries françaises en 2019, en pourcentage

1.2.2. Des acteurs de la seconde transformation plus disparates

En comparaison aux acteurs de la première transformation des grains, les acteurs de la seconde transformation semblent plus disparates. En 2005, la fabrication des pâtes était assurée par dix entreprises, six se partagent encore le marché en 2022.⁴⁰ Si la France est majoritairement autonome en farine de blé tendre et en pain, plus de la moitié des pâtes consommées en France sont importées d'Italie. En revanche, le secteur de la boulangerie compte un grand nombre d'acteurs de tout type. L'écart de concentration entre la production pastière et la production boulangère semble en partie pouvoir s'expliquer par les forts investissements nécessaires pour maintenir une production pastière concurrentielle à l'international, mais aussi par un plus fort protectionnisme de la boulangerie.

Le statut de « boulanger » est encadré par la loi française. L'appellation est restreinte aux professionnels qui réalisent eux-mêmes l'activité de panification.⁴¹ Elle protège ainsi les

³⁸ « Rapport annuel 2020 », Association Nationale de la Meunerie Française, 2020.

³⁹ Site internet du Comité français de la semoulerie industrielle, « les chiffres clés ». En ligne, dernière consultation le 23/03/2023 : <https://www.cfsi-sifpaf.com/cfsi-chiffres-cles.php>

⁴⁰ Site internet du Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France, « les chiffres clés ». En ligne, dernière consultation le 23/03/2023 : <https://www.cfsi-sifpaf.com/sifpaf-chiffres-cles.php>

⁴¹ Article L. 122-17 du Code de la consommation.

boulangers professionnels contre l'arrivée de « points chauds » et autres modalités de vente du pain sans travail de la pâte au préalable. De même, l'exercice des « artisans boulangers » est réglementé, seules les personnes titulaires d'un Certificat d'Aptitude Professionnel, d'un Brevet d'Études Professionnelles ou équivalent peuvent y prétendre. Les paysans-transformateurs qui exercent une activité de boulangerie dans le prolongement de leur activité agricole, et dans la mesure où ils utilisent principalement leur propre production de céréales ou de farine, peuvent toutefois exercer sans détenir de diplôme de la boulangerie. La production et la composition de certains pains est également encadrée au titre de la répression des fraudes et des falsifications, c'est le cas du pain et de la baguette « tradition » (depuis 2002), du « pain traditionnel français » et du « pain au levain ».⁴² D'autres recettes de pains ont pour leur part fait l'objet d'essais de normalisation, au moyen de partenariats entre des organisations professionnelles de la meunerie et de la boulangerie.⁴³

Ces décrets sur le pain de tradition française avaient déjà pour objectif au début des années 2000 de mieux protéger cette profession menacée par la forte concurrence industrielle. En 2005, la boulangerie artisanale représentait environ 45 % des débouchés sur le marché intérieur de la meunerie française et la boulangerie industrielle environ 14% (calculé à partir des données de Abécassis et Bergez 2009, 106). En 2019, selon les chiffres fournis par l'ANMF, la part des boulangeries industrielles sur le marché de la farine a doublé, tandis que celle des boulangeries artisanales a reculé de 12 points. Le graphique suivant présente l'utilisation des farines commercialisées sur le marché national par la meunerie française par type d'acteurs et en pourcentage pour l'année 2019.⁴⁴

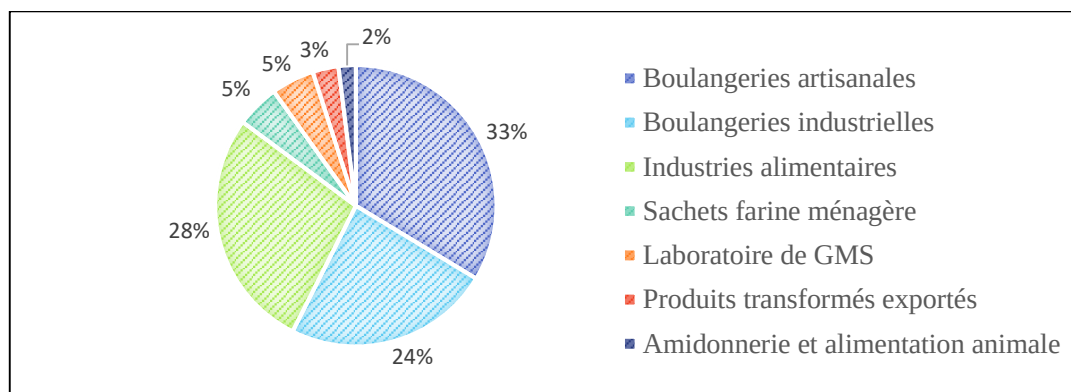
La boulangerie est réputée être le métier artisanal ayant le mieux résisté aux formes modernes de la distribution, développant son propre système de vente au détail (points chauds, laboratoires en grande surface). Cette réalité s'explique en partie par des liens forts entre l'activité de boulangerie et les groupes meuniers et coopératifs. Les franchises et partenariats d'enseignes de Banette, Festival ou encore Baguépi noués dans les années 2000 entre boulangeries et ces groupes assurent une régularité des approvisionnements et s'accompagnent

⁴² Pour le « pain traditionnel français » voir le décret n°93-1074 du 13 septembre 1993 pris pour l'application de la loi du 1er août 1905 en ce qui concerne certaines catégories de pains. Pour la « baguette de tradition française », voir l'arrêté du 13 février 2002 portant homologation d'un cahier des charges de label agricole.

⁴³ Voir la norme NF-V03 800 « Essai de panification – Type Pain de Tradition » de décembre 2020 réalisé par les organisations professionnelles de la meunerie et de la boulangerie, ainsi que la norme NF V03-716 de décembre 2015 « Essai de panification – Type pain courant français ».

⁴⁴ « Rapport annuel 2020 », Association Nationale de la Meunerie Française, 2020.

de nombreux services : financement des politiques de qualité, des campagnes de promotion et de marketing (Abécassis et Bergez 2009, 107).



Graphique 2. Utilisations des 3,9 millions de tonnes de farines commercialisées sur le marché national en 2019

1.3. Création d'un marché des semences sélectionnées pour stabiliser la filière

La mise en place d'un marché des semences constitue le troisième outil de régulation de la filière nationale que nous pouvons identifier. La structuration de la filière nationale du blé et des céréales, comme il en va de toutes les filières agricoles après-guerre, se traduit dans une institutionnalisation des professions aux prérogatives bien délimitées. La sélection des semences et les normes techniques qui les accompagnent sont dès lors produites hors des exploitations agricoles, par des institutions, des organisations et des acteurs du marché spécialisés (Allaire 1996; Allaire 2002). Nous établirons d'abord la place de l'innovation variétale dans l'orientation de la production céréalière et de ses marchés (1.3.1.). De fait, les nouvelles variétés « modernes », seules à être commercialisables, incorporent un « script » pour leur production et leur échange, des rapports de force spécifiques et une certaine représentation sociale du vivant (Akrich, 1987 ; Thomas and Bonneuil, 2009). Nous montrerons ensuite que la construction d'un marché du blé a reposé d'une part sur une nouvelle partition des rôles et des relations marchandes (1.3.2.) et d'autre part sur la transformation de biens communs biologiques en biens marchands aliénables (1.3.3.). Cette sous-section documentera en creux les dispositions qui ont exclu les producteurs de blé de la position d'offreur ou de participant de la production des variétés (sélection) et des semences (multiplication). Le marché se construit ici sur une discrimination des acteurs et une séparation nette de leurs prérogatives.

1.3.1. La variété, facteur de production d'une économie du blé modernisée

Au lendemain de la Seconde guerre Mondiale, la variété de blé se transforme peu à peu en un facteur de production à part entière. Ce renouvellement de la conception de la variété et de la sélection variétale bouleverse la production et l'organisation du marché du blé et des semences.

Dans le cas exemplaire du blé tendre, les rendements en grain ont augmenté de près de 130 kilos à l'hectare sur la période 1955-1990. Cette augmentation de la productivité est due à la fois à la transformation des pratiques culturales (mécanisation de la production, intensification en intrant) mais aussi à la sélection variétale, responsable pour un tiers et jusqu'à moitié de cette incroyable progression des rendements à la sélection des variétés. Au début des années 1980, les meilleures variétés de blé tendre sélectionnées par l'INRA produisaient 85 quintaux à l'hectare ; elles atteignaient 110 quintaux à l'hectare à la fin des années 2000 (Abécassis et Bergez 2009, 30). La création de variétés dites de « lignée pure » permet l'obtention de performances « prévisibles et codifiées », qui fait de la variété un véritable input génétique, adapté à des conditions de cultures contrôlées et répliquées lors des tests variétaux (Thomas et Bonneuil 2009, 86).

L'amélioration variétale a largement visé à adapter les plantes cultivées à l'intensification en intrants des modes de production. Ceci peut être illustré au travers du cas de la résistance à la « verse » (chute de l'épi sous son poids lorsque la tige est trop haute) au moyen de l'introduction de gènes de nanisme, pour contrer les effets de l'augmentation des apports en azote, impliquant une plus forte croissance des plantes. La sélection variétale moderne s'est aussi structurée autour de critères de valeur boulangère, afin d'assurer une meilleure résistance des pâtons de pain à l'étirement et à la pression mécanique lors de la panification. Entre les années 1910 et 2000, la force boulangère des blés tendres (mesurée par l'indice du W fourni par l'alvéographe de Chopin) est passé de 60 à 180 (Abécassis et Bergez 2009, 29-31).

1.3.2. Une nouvelle partition des rôles pour une nouvelle scène marchande

L'évolution de la sélection variétale à partir des années 1930 ouvre un marché des semences encadré par une régulation nationale de l'innovation variétale, fondée sur la prescription des variétés qui conviennent le mieux aux différentes régions de culture céréalière (Thomas et Bonneuil 2009). Le « progrès génétique » sert le projet d'une autonomie en blé et d'une stabilité des marchés par la spécialisation des acteurs et la croissance des rendements. La création d'un marché des semences émerge donc principalement comme un moyen d'instaurer une économie

dirigée des céréales. Cela passe par l'incitation marchande à la production d'innovations variétales au moyen d'une professionnalisation des sélectionneurs et d'une reconnaissance de la propriété des semences sélectionnées.

Le secteur semencier est organisé autour du Groupement national interprofessionnel des semences (GNIS) et du Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées (CTPS). Le GNIS (renommé Semaes en 2017) est créé en 1941 pour organiser une interprofession des semences, rassemblant les créateurs de variétés, les multiplicateurs cultivateurs et sélectionneurs, les transformateurs, les coopératives et des représentants des producteurs.⁴⁵ Le CTPS est lui institué par décret en 1942 pour traiter de l'ensemble des problématiques liées au marché des semences : la diffusion, la multiplication, l'encouragement à la création variétale. Le CTPS réalise une interface entre l'État et les sélectionneurs privés, il donne son avis sur l'inscription des variétés au catalogue et des cartes professionnelles de sélectionneurs. Il régule donc tant les acteurs que les biens mis sur le marché des semences. La régulation des acteurs qui peuvent participer au marché est chapeautée par l'ONIC depuis 1955.⁴⁶ Ce dernier oriente la multiplication des semences de blé, instruit avec le CTPS l'octroi des cartes professionnelles des sélectionneurs privés. Les conditions nécessaires pour devenir multiplicateurs fixés par l'ONIB dans les années 1950 sont telles que les petites fermes sont de fait exclues de cette activité, qui ne s'adresse qu'à une minorité de grands céréaliers spécialisés (Thomas et Bonneuil 2009, 89).

La définition du sélectionneur instaure le cadre de la rencontre marchande entre offreurs de variétés et demandeurs de variétés, dans un contexte où les producteurs étaient autonomes dans leur utilisation de semence mais intéressés d'obtenir des variétés plus performantes. Le marché des semences s'instaure ainsi par la création d'une division verticale du travail au sein de la filière blé, comme dans les autres filières agricoles. L'essor du secteur semencier est réalisé par une séparation nette d'avec la production agricole. Sur ce nouveau marché, la quête de la pureté variétale permet de rassembler des acteurs et des visions économiques fort différents. Il s'agit à la fois d'instaurer une « police des marchés » qui intéresse tant le gouvernement que les représentants des agriculteurs et les coopératives mais qui s'inscrit aussi dans une rationalisation industrielle qui intéresse les semenciers (Thomas et Bonneuil 2009).

⁴⁵ Loi du 11 octobre 1941 relative à l'organisation du marché des semences.

⁴⁶ Décret du 11 août 1955 et arrêté du 21 septembre 1955.

Pour être inscrites, les variétés doivent répondre à trois critères vus comme au cœur de la définition réglementaire et commerciale d'une variété : la distinction, l'homogénéité et la stabilité. Cette norme d'évaluation permet de réguler la concurrence entre obtenteur et d'établir une règle de fondement de la propriété industrielle. Également, la définition de la variété de blé de lignée pure augmente les coûts de la création variétale, car il faut entre 5 et 10 ans de sélection pour obtenir cette pureté variétale (Thomas et Bonneuil 2009, 95). L'inscription des blés au catalogue officiel est également présentée comme un outil pour mieux orienter les décisions des agriculteurs, lever les asymétries d'information entre offre variétale et demande des agriculteurs et ainsi assurer le bon fonctionnement du marché, dans un contexte d'arrivée d'innovations, telles que les OGM (Abécassis et Bergez 2009; Thomas et Bonneuil 2009). L'institut technique agricole spécialisé dans les céréales, Arvalis, propose ainsi un outil d'aide à la décision aux agriculteurs leur permettant de trouver des variétés adaptées à leurs parcelles et conditions pédoclimatiques.⁴⁷

Aujourd'hui, la France est le premier producteur de semences de l'Union Européenne, le second au niveau mondial. Pour l'ensemble des filières agricoles, 69 entreprises se chargent de la création variétale, près de 18 000 agriculteurs s'occupent de la multiplication des semences et des plants sur environ 400 000 hectares, et 240 coopératives et négociants agricoles sont entreprises de production de semence. Elles se partagent un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros.⁴⁸ Le secteur public, et en particulier l'INRAE, joue un rôle important dans le développement et l'innovation variétale.

1.3.3. Encadrer la semence et son échange

La semence, la variété et le métier de sélectionneurs sont progressivement définis par la réglementation, afin de mettre en forme un marché des semences.⁴⁹ Comme pour bien des dynamiques de modernisation, de régulation et de planification documentées ici, le blé préfigure ce qui se met progressivement en place dans l'ensemble des secteurs agricoles. Ainsi, c'est dès

⁴⁷ Outil « choix des variétés », Arvalis. En ligne, dernière consultation le 10/03/2023 : <https://choix-des-varietes.arvalis-infos.fr/bletendre/savoirplus>

⁴⁸ Site internet de l'interprofession des semences, Semae (depuis 2017, auparavant GNIS). En ligne, dernière consultation le 23/03/2023 : <https://www.semae.fr/acteurs-filiere-semences/>

⁴⁹ Décret du 24 février 1942, qui remplace le décret du 26 mars 1925 sur les fraudes dans le commerce variétal.

1932 que les sélectionneurs privés tentent de fonder une propriété industrielle des variétés, par l'instauration d'un premier « registre des plantes sélectionnées » en blé tendre.⁵⁰

L'enjeu concernant la semence et la variété est de taille : il s'agit de fixer des termes et de trouver des prises pour distinguer un bien commun, biologique et répandu dans l'ensemble des fermes françaises, et un bien marchand, qui puisse avoir des droits de propriété, être échangé et dont le commerce puisse être encadré et promu. Le décret du 11 juin 1949 institue ce qui était déjà en partie en place : l'obligation d'inscription des nouvelles variétés au catalogue officiel. Il bouleverse l'organisation du marché du blé et les relations sociales et écologiques entretenues au sein du réseau sociotechnique marchands qui se reconfigure. Ceci apparaît de deux façons.

En premier lieu, seules les variétés inscrites au « catalogue des espèces et variétés » peuvent être commercialisées.⁵¹ Les semenciers doivent donc obtenir un certificat d'obtention variétale afin que leur variété soit reconnue et puisse avoir une valeur marchande. Elles doivent porter les dénominations de semences « standards », « commerciales », « certifiées » ou « de base » afin d'être mises en marché. Ceci signifie que les agriculteurs ne sont plus autorisés à échanger des semences de ferme (multipliées et conservées sur la ferme d'une année sur l'autre) ni des variétés qui ne pourront pas être inscrites au catalogue officiel, ou uniquement en très petites quantités et à des fins expérimentales.⁵² En 2016, la « loi Biodiversité » a ouvert la possibilité d'échanger des semences de variétés n'étant pas enregistrées.⁵³ Cette entraide agricole est définie par le Code Rural et peut consister en un « échange en moyens d'exploitation », dans le prolongement de l'activité agricole et réalisé à titre gratuit, c'est-à-dire ici, sans intéressement.⁵⁴

En second lieu, ce catalogue limite la circulation des semences et ainsi, le périmètre des blés cultivés en France. Il formule des critères renforcés de faculté germinative, de provenance, de calibrage qui excluent la large majorité des variétés de pays (Thomas et Bonneuil 2009, 93). Le catalogue recense les variétés dites « modernes » par les organismes et les sélectionneurs publics et privés, et crée en négatif une catégorie nouvelle de « variété ancienne » qui transforme celle de variété de pays. La variété de pays devient une « ancienne » variété, car elle n'est pas issue de la sélection moderne et ne peut ni être enregistrée, ni être échangée. Au cours

⁵⁰ Décret du 5 décembre 1932.

⁵¹ Article 2 du décret n°49-773 du 11 juin 1949 portant sur le commerce des semences.

⁵² Article 1-3 du décret n°81-605 du 18 mai 1981 pris pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne le commerce des semences et plants.

⁵³ Article 12, loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

⁵⁴ Article L. 325-1 du Code Rural et de la pêche maritime.

du 20^{ème} siècle, la sélection variétale conduit à une réduction de la diversité intra et inter-variétale des blés, on constate ainsi une perte d'au moins 50% de diversité génétique des blés tendres cultivés en France (Bonnin et al. 2014, 186). L'interdiction d'échange des semences de ferme conduit à la progressive dépendance des agriculteurs au marché des semences certifiées. En 1945, 97% des semences utilisées sont conservées et gérées à la ferme ; en 1951, 20% des semences sont achetées hors de l'exploitation (Thomas et Bonneuil 2009; Frénehard 2012a). Aujourd'hui le taux d'utilisation des semences certifiées est de 50 % pour le blé tendre et 73% pour le blé dur, des chiffres stables sur la période récente et grandement lié à la place désormais accordées aux coopératives dans la diffusion des semences (Bonnin et al. 2014).⁵⁵ Le blé tendre reste la céréale la plus conservée à la ferme pour la consommation en semence.⁵⁶

1.4. Des cultures stratégiques en France et un objectif biologique pour l'Occitanie

L'ensemble des efforts de structuration de la filière nationale du blé tendre, blé dur et des céréales, engagés depuis les années 1950 et 1960, a porté ses fruits. Nous l'avons expliqué, la production de céréales, et en particulier du blé tendre, tient une place de choix dans l'économie agricole française. Il s'agit même de la production qui occupe le plus les champs et les agriculteurs du territoire.⁵⁷ Selon les chiffres du recensement agricole rapportés par l'interprofession céréalière, 54% des exploitations agricoles cultivent des céréales, et un peu moins de 8% cultivent tout ou partie en biologique. Cela représente 50% des terres arables françaises, dont un peu plus de 5% était conduites en agriculture biologique en 2020, terres en conversion comprises. Le blé tendre et le blé dur sont respectivement la première et la quatrième céréale les plus cultivées en France.⁵⁸ La France tire d'ailleurs un important revenu et statut mondial de cette production. Elle est le premier pays producteur de céréales de l'Union

⁵⁵ « Statistique annuelle et les séries chronologiques – Semences de céréales à paille et de plantes protéagineuses », Semaes, 2022.

⁵⁶ Ce qui s'explique en partie par le faible nombre de variétés hybrides en blé tendre, comparé au maïs par exemple, qui ne peuvent pas être réutilisées d'une année sur l'autre (Abécassis et Bergez 2009).

⁵⁷ Il en va de même en Union Européenne, en 2016, la moitié des 10,5 millions des exploitations cultivaient des céréales, selon les chiffres donnés par Intercéréales, « Des chiffres et des céréales », 2021.

⁵⁸ « Des chiffres et des céréales », Intercéréales, 2021. « Les chiffres clés », Agence Bio, 2021.

Européenne et le 5^{ème} au niveau mondial et le premier pays exportateur de l'UE. Elle tirait de la vente des 57,5 millions de tonnes de céréales un revenu de 9,3 milliards d'euros en 2017.⁵⁹

Quelques régions de l'Est (9,5 millions de tonnes dans la région Grand Est), du Nord (8,6 millions de tonnes en Hauts-de-France) et du Centre (7,2 millions et 7 millions de tonnes en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire) du territoire contribuent à la majeure partie de cette économie. En 2020, ces quatre régions produisaient 56 % des céréales du pays.⁶⁰

En comparaison, la situation de l'Occitanie est plus en demi-teinte. La région est principalement orientée vers l'élevage, le vin et le maraîchage. Ceci peut en partie s'expliquer par le contexte pédoclimatique de la région (à différencier selon les départements) : 85 % des espaces de la région Occitanie sont classés « zone de handicap naturel » et sont situés soit en piémonts, soit en montagne. Ensuite, bien qu'un tiers des surfaces agricoles de la région soit dédié aux cultures céréalières⁶¹, elle est néanmoins la troisième région la moins productive de France en blé tendre, en moyenne 4% des récoltes annuelles (1,3 million de tonnes) sur les cinq dernières années. Ce sont moins de 4,5 millions de tonnes de céréales par an, en moyenne, qui y sont produites. Elle reste la seconde région productrice de blé dur en France avec près de 350 tonnes de blé dur en 2020 soit près de 30 % de la production nationale. L'Occitanie ne compte pas non plus une importante industrie meunière en volume. Toutefois, 51 des 377 moulins nationaux sont situés en Occitanie en 2021, travaillant à une échelle départementale ou régionale. Concernant les organismes collecteurs, selon les chiffres de Coop de France, la région compte 23 coopératives, trois unions de coopératives pour 140 collecteurs en 2020.⁶²

En 2016, les acteurs institutionnels de la région tiraient un constat alarmiste, les surfaces cultivées en grandes cultures sont en baisse (plus de 62 000 hectares cultivés en moins entre 2015 et 2018), le taux de renouvellement des agriculteurs dans ce secteur est de 50% et les agriculteurs céréaliers connaissent de plus en plus grandes difficultés économiques. Ce constat a donné lieu au lancement de projets de développement de la filière céréale biologique sur le territoire, motivé par les perspectives du bio, le potentiel pour le dynamisme de la région et

⁵⁹ Intercéréales, déjà cité, 2021.

⁶⁰ « Des chiffres et des céréales », Intercéréales, 2021. « Les chiffres clés », Agence Bio, 2021.

⁶¹ Soit environ 746 000 hectares, dont 268 000 cultivés en blé tendre et 139 000 en blé dur.

⁶² Site internet de Coop de France, « Mieux connaître les métiers du grains ». En ligne, dernière consultation le 21/03/2023 : <https://www.lacooperationagricole.coop/filieres/grain/mieux-connaître-les-métiers-du-grain>

soutenu par le lancement des Etats Généraux de l’Alimentation.⁶³ Malgré une progression des surfaces allouées au blé tendre et aux autres céréales, telles que les légumes secs, les conditions climatiques arides ne permettent pas toujours de convertir les surfaces en volumes collectés.⁶⁴ En 2018, l’Occitanie se trouvait ainsi dans une situation contrastée, elle ne produisait que 3,5 % du blé tendre français mais près de 20 % du blé tendre biologique.⁶⁵ En 2017, l’Occitanie comptait 43 entreprises de collecte et de stockage en céréales biologiques, ainsi que 23 moulins certifiés bio et quatre revendeurs de farines, selon l’interprofession biologique d’Occitanie.⁶⁶

⁶³ « Enjeux régionaux de l’agriculture biologique. La filière blé-farine-pain », Chambre d’Agriculture Midi-Pyrénées, 2012. « Plan de transformation des filières grandes cultures », Comité Régional d’Occitanie, 2019. « Pacte régional pour une alimentation durable en Occitanie – 2019-2023 », Région Occitanie, 2019.

⁶⁴ « Observatoire régional de l’agriculture biologique d’Occitanie – chiffres clés de 2017 – Fiche Filière Grandes Cultures », Interbio Occitanie, 2018.

⁶⁵ « Chiffres clés 2018-2019 Occitanie », FranceAgriMer, 2019.

⁶⁶ « Observatoire régional de l’agriculture biologique d’Occitanie », Interbio Occitanie, 2018.

2. L'organisation des rencontres marchandes d'un secteur fortement normalisé

La régulation du marché du blé se traduit également dans un encadrement des rencontres marchandes. Cette organisation des transactions se structure autour d'une forte standardisation des procédés et des caractéristiques des produits, et ce d'aval en amont. Elle rend compte des fortes complémentarités technologiques des activités de production d'un bout à l'autre de la filière ainsi que d'une grande coordination des acteurs du marché. Dans cette seconde section, nous allons mettre en avant plusieurs dispositifs qui assurent la coordination entre les acteurs principaux du marché du blé. Nous analyserons d'abord la place des standards de qualité dans l'organisation des relations commerciales (2.1.). Nous présenterons ensuite les mécanismes de tarification des blés et de rémunération des agriculteurs, instaurés pour assurer la stabilité du marché du blé, et progressivement réformés depuis les années 1960 à la faveur d'une libéralisation des marchés (2.2.).

2.1. Les standards de qualité pour encadrer la production et le commerce céréaliers

La concentration des acteurs du marché, l'augmentation de la productivité du travail, l'innovation variétale et le contingentement de la production meunière nous ont permis de constater comment les acteurs et planificateurs de la filière blé nationale sont parvenus dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle à maîtriser les quantités produites et mises en marché. L'articulation de cette filière nationale a également été réalisée au moyen de la neutralisation d'un autre facteur de fluctuation du marché et de dispute dans les négociations commerciales : la qualité. Les acteurs du secteur céréaliier conventionnel coordonnent leurs opérations de production et leurs transactions autour de standards de qualité. Nous allons montrer que ces standards font l'objet d'un encadrement par les pouvoirs publics mais aussi d'une co-construction par les acteurs de la filière, réunis en interprofession.

2.1.1. Profiler les semences adéquates à la transformation agroalimentaire

La recherche d'une intégration des activités de production d'amont en aval peut d'abord se voir au travers du travail de profilage des blés, réalisé dès la sélection variétale. Nous pouvons illustrer cela en examinant de plus près la procédure de sélection et d'évaluation variétale, qui

détermine les semences commercialisables. Cette évaluation des variétés commerciales est réalisée en s'appuyant sur deux batteries de critères : les normes dites de « DHS », pour Distinction, Homogénéité et Stabilité, et celle de « VAT », Valeur Agronomique et Technologique, imposées par le CTPS.

Pour être inscrites au catalogue officiel, les nouvelles variétés de blé doivent présenter des critères de Distinction, Homogénéité et Stabilité. Leurs caractéristiques doivent être spécifiques à cette variété, homogènes et stables d'un épi à l'autre, c'est-à-dire avoir un comportement uniforme, prédictible et répliquable. La norme de DHS sert initialement la recherche d'une « pureté variétale » c'est-à-dire de la meilleure expression des traits caractéristiques d'une variété clairement identifiable. Ces critères d'évaluation sont tirés de la définition agronomique d'une variété (Thomas et Bonneuil 2009, 85). Toutefois, la sélection variétale opère un glissement dans le fonctionnement du secteur, de la norme comme conception de la qualité à une norme technique et réglementaire. L'exigence de standardisation des variétés et de démarcation de leurs dénominations marchandes est portée par la meunerie, la brasserie, la féculerie mais aussi les négociants, grossistes et distributeurs, bref tous les acteurs de l'aval de ces nouvelles filières longues et industrialisées en céréales (Thomas et Bonneuil 2009, 94).

L'évaluation de la Valeur Agronomique et Technologique des variétés de blés et céréales s'inscrit dans ce que F. Thomas et C. Bonneuil (2009) nomment un « régime de la valeur ajoutée génétique ». Depuis 1952, les blés tendres sont notés sur des critères techniques (initialement celui de la force boulangère) pour guider les inscriptions, mais aussi pour permettre de créer une liste d'adaptation au terroir, pour leur culture, et aux utilisations, à la transformation. La VAT est une évaluation qui devient de plus en plus stricte au fil des sélections. De fait, la note obtenue par une variété sur ces critères technologiques et agronomiques (rendement, résistance aux maladies, force boulangère) est jugée au regard de la note obtenue par les trois variétés les plus cultivées. « Le marché » est ici arbitre de la valeur technologique des blés. Depuis 1960, les variétés dont la force boulangère est jugée trop faible (W inférieur à 60) sont éliminées du catalogue et ne peuvent être commercialisées.⁶⁷ Dans les années 1970 l'arrivée des techniques d'électrophorèse des protéines a ouvert un renforcement de ces critères en permettant aux meuniers de choisir des variétés à fort W par eux même (Valceschini 1994; Heintz 1995; Thomas et Bonneuil 2009, 234).

⁶⁷ Décret du 22 janvier 1960.

Les variétés sont évaluées par le CTPS sur deux années de culture afin d'observer leur conduite au champ et de les analyser. De fait, leurs performances sont indexées sur le suivi d'un itinéraire technique (conduite agronomique) lui-même régulé, en agriculture conventionnelle. La production devient le prolongement de la parcelle de test en adoptant l'ensemble des pratiques prescrites afin que le potentiel de productivité s'exprime pleinement.

Les critères retenus pour apprécier les blés par la VAT ont fait l'objet de fortes critiques, y compris à partir des années 1980 de la part d'agronomes de l'INRA, mettant en cause les effets environnementaux des scripts de pratiques agronomiques qu'ils convoient (Thomas et Bonneuil 2009, 340-342, 475-479). Certains travaux rapportent une dépendance des variétés sélectionnées aux engrais de synthèse et donc aux énergies fossiles (Daviron et Allaire 2017). Les critères de VAT, leur évaluation par seuils fixés sur les résultats des meilleures semences du marché ainsi que l'observation des variétés en condition de culture conventionnelle ont conduit à exclure *de facto* l'évaluation de variétés spécifiquement destinées à l'agriculture biologique. Ce n'est qu'en 2007-2008 que la première expérimentation du CTPS pour la sélection d'une céréale adaptée à l'agriculture biologique a été réalisée, elle concernait une variété de blé dur issue d'une sélection participative (Abécassis et Bergez 2009, 44; Desclaux et al. 2009). En 2010, le CTPS a significativement fait évoluer ses critères d'évaluation et de conduite de ses essais, en intégrant la valeur environnementale à l'appréciation des performances des variétés, la VAT devenant ainsi VATE.⁶⁸ En 2010-2011, deux premières variétés de blé tendre adaptées à l'agriculture biologique ont été inscrites au catalogue (Rolland et al. 2012). Cependant, d'autres critiques pointent vers les effets induits de ces sélections, tels que la mitigation des performances des blés face dérèglement climatique, qui se traduit par des épisodes de canicule et de sécheresse, lesquels ne permettent pas l'expression du potentiel des blés. On observe ainsi un ralentissement du rendement des blés tendres depuis les années 2000, notamment en 2021 et 2022.⁶⁹

En amont de ces opérations d'évaluation variétale, les sélectionneurs de variétés sont en contact avec les représentants des industries de la transformation, permettant d'orienter les campagnes de recherche variétale. Les sélections peuvent ainsi être réalisées en fonction des orientations

⁶⁸ LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, portant notamment modification au Code Rural et de la pêche maritime.

⁶⁹Rapports « Récolte 2022 – Qualité des blés tendres français à l'entrées des silos de collecte », France AgriMer et Arvalis, 2022 et « Récolte 2021 – Qualité des blés tendres français à l'entrées des silos de collecte », France AgriMer et Arvalis, 2021.

stratégiques des acteurs de la meunerie ou de la semoulerie. F. Thomas et C. Bonneuil retracent la création des premières lignées « pures » de blés à l'évolution des technologies de meunerie et associent les critères de VAT à l'adoption progressive par l'ensemble du secteur de la meunerie à cylindre, réclamant des blés à plus forte teneur en protéines (Bonneuil et Hochereau 2008; Thomas et Bonneuil 2009).

Le rôle joué par les meuniers dans l'orientation de la qualité et des opérations de production de l'ensemble du secteur rend visible cette intégration en amont des attentes des acteurs de l'aval de la filière. Leur représentation professionnelle, l'Association Nationale de la Meunerie Française (ANMF), assure la transmission de leurs demandes.⁷⁰ Pour l'illustrer d'un exemple plus récent, nous pouvons prendre le cas de la modification du règlement de la sélection des variétés de blé tendre pour l'agriculture biologique de l'été 2022. L'objectif de cette évolution de la sélection en blé tendre biologique est de mieux répondre aux « demandes des utilisateurs ». La modification du règlement a été réalisée à l'issue d'un sondage de l'Association Nationale de la Meunerie Française de 2020 auprès de ses adhérents. Il signale six points d'attention intéressants les meuniers dans l'utilisation de blé tendre biologique, dont la compatibilité des variétés à la mouture sur cylindre, dominante pour la production de farine biologique comme pour le conventionnel, la compatibilité des taux de protéines et de la force boulangère à la panification industrielle, et des critères de qualités spécifiques ou à privilégier.⁷¹ Ceci a conduit à l'élaboration de nouveaux scores d'évaluation des blés par le CTPS, reflétant davantage les attentes des industriels de la meunerie et les segments de marchés qu'ils souhaitent atteindre.

Lors de leur inscription au catalogue officiel des variétés, les blés tendres sont classés par le CTPS en catégories, qui recommandent l'usage et orientent leur diffusion par les coopératives, leur tarification et leur achat par les meuniers. On distingue ainsi les blés panifiables, les blés biscuitiers et les blés fourragers. Les blés panifiables sont soumis à des

⁷⁰ Il en va de même concernant le Syndicat des Industriels Fabricants de Pâtes Alimentaires de France et le Comité Français de la Semoulerie Industriel. Après cette étape de sélection et de première classification par le CTPS, ces associations professionnelles, ANMF, SIFPAF-CFSI, publient également chaque année une liste de Variétés Recommandées par les Semouliers et Pastiers. Site internet du SIFPAF et du CFSI. En ligne, dernière consultation le 23/03/2023 : <https://www.cfsi-sifpaf.com/sifpaf-documents.php>. Pour l'ANMF, voir « Fiche Blés Meuniers 2022 », Association Nationale de la Meunerie Française, 2022. En ligne, dernière consultation le 10/03/2023 : https://www.meuneriefrancaise.com/nos-publications_42231its0fr_6955_12551.html

⁷¹ Site internet du Geves, « Modifications apportées au règlement technique pour l'inscription de variétés de blé tendre déposées pour un usage en Agriculture biologique lors de la section céréales à paille du 21 juillet 2022 ». En ligne, dernière consultation le 10/03/2022 : <https://www.geves.fr/actualites/modifications-apportees-au-reglement-technique-pour-linscription-de-varietes-de-ble-tendre-deposees-pour-un-usage-en-agriculture-biologique-lors-de-la-section-cereales-a-paille-du-21-juillet/>

tests supplémentaires afin d'estimer leur « force boulangère » (leur résistance à la pression mécanique) et classés comme « blés améliorants », « blés panifiables » ou « blés panifiables supérieurs » en fonction de leurs résultats aux tests de panification (Indice de chute de Hadberg, force boulangère, parmi d'autres critères spécifiques).^{72 73}

2.1.2. Une qualité normalisée des blés, farines ou semoules

Le secteur conventionnel articule également ses activités d'amont en aval au moyen de standards portant sur ses produits : blés et farines ou semoules.

Grilles d'évaluation standardisées des blés

Historiquement, des années 1930 à 1980, l'encadrement de la qualité des blés et des farines est d'abord pensé comme une stabilisation de la quantité. Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que l'organisation interprofessionnelle des céréales parvient à instaurer de véritables standards de qualité et à sortir les critères de jugement des seules négociations commerciales entre producteurs et meuniers. Pendant plusieurs décennies, les différents représentants professionnels de l'ONIB (puis de l'ONIC) ne parviennent pas à s'accorder sur des mesures de la qualité « loyale, sanitaire et marchande » des blés, qu'il s'agisse de sa valeur boulangère, de son poids spécifique, ou encore de sa qualité nutritionnelle. Chaque profession tire un avantage, sur un critère ou un autre, à ne pas encadrer une certaine dimension de la qualité, laquelle peut servir de levier aux meuniers ou aux producteurs ou coopératives dans les négociations commerciales, en présence de la marchandise (Frénehard 2012a).

La première grille d'évaluation des grains standardisée paraît en 1999, promulguée par l'ONIC. Cette classification des blés vise à encadrer les échanges entre agriculteurs et coopératives et entre coopératives et meuniers. La classification régule la qualité des blés, les relations commerciales et homogénéise les tarifs d'achat. Comme l'explique Intercéréales en 2015 lors de la publication d'une nouvelle classification des blés tendres, ces standards doivent « permettre la publication de cotations régulières, sur une base reconnue et partagée, afin que

⁷² Pour une présentation exhaustive de ces critères de test des blés panifiables, consulter « Qualité des blés tendres, des critères adaptés à chaque débouchés », Perspective agricole, n°435, 2016.

⁷³ Arrêté du 5 octobre 2020 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2020, « Règlement technique d'examen des variétés de céréales à paille en vue de leur inscription au Catalogue Officiel Français (liste A, B, P et I), Règlement approuvé par la section « Céréales à paille » du CTPS le 23 juillet 2020 ».

chaque acteur de la filière connaisse la valorisation par le marché des différentes qualités ». ⁷⁴ Cette classification intègre quatre critères, taux de protéines, force boulangère (W), poids spécifique (PS), temps de chute de Hagberg. Il s'agit donc de critères établis en vue de la transformation du blé tendre en farine. Ils constituent tous des indicateurs de la résistance mécanique des blés et de leur « valeur boulangère ». Elle définit quatre classes de blés : Premium (A1), Supérieur (A2), Medium (A3), Access (A4). Les blés qui ne se conforment pas aux critères de ces catégories (ou d'une catégorie donnée, dans le cas où la coopérative n'accepterait pas les blés des classes inférieures) ne peuvent pas être commercialisés. La publication de la première grille de classification et donc de tarification des blés change les modalités de paiement des agriculteurs, jusqu'alors principalement indexés sur le rendement et la quantité (Abécassis et Bergez 2009).

La classification de 2015 intègre et renforce le « Plan protéines », lancé en 2014 par l'interprofession. Parmi les critères de jugement des blés marchands, c'est le taux de protéines qui est vu comme le plus pertinent pour discriminer les blés et les tarifier. L'accord interprofessionnel prévoit ainsi que le barème d'achat du grain soit fonction de la teneur en protéines du blé livré, laquelle doit apparaître sur les factures établies par l'organisme collecteur, sur les bons de livraisons du blé, ainsi que sur tout contrat de vente entre l'organisme stockeur et l'utilisateur, principalement les meuniers. En 2022, 66 % des blés récoltés en France sont de classe Premium et Supérieur (taux de protéines supérieur à 11 %, poids spécifique supérieur à 76 kg/hl, indice de chute de Hagberg dépassant les 220 secondes). ⁷⁵ Concernant le blé dur, les critères de classification se basent également sur leur teneur en protéines et sur des critères indicateurs de leur « comportement culinaire », leur résistance et leur couleur : indice de rendement semoulier, indice d'aspect des semoules et pâtes, indice de tenue à la cuisson. ⁷⁶ Enfin, le Plan protéines constitue aussi un énoncé qui affirme sur les marchés internationaux la qualité des blés français : « L'élaboration d'une nouvelle classification du blé tendre contribue à rendre plus visible la qualité des blés français, notamment sur le taux de protéines ». ⁷⁷ De fait,

⁷⁴ Communiqué Intercéréales « Nouvelle classification des blés tendres – Intercéréales s'engage en faveur de la qualité des céréales », 2015.

⁷⁵ Rapport « Récolte 2022 – Qualité des blés tendres français à l'entrées des silos de collecte », FranceAgriMer et Arvalis, 2022.

⁷⁶ « Liste des Variétés établie par la Commission Qualité des Industriels dans la cadre d'un Réseau National d'Evaluation de la Qualité », SIFPAF-CFSI, 2022.

⁷⁷ Accord interprofessionnel « Qualité du blé tendre – teneur en protéines », Intercéréales, 2022.

la France cherche à renforcer sa présence à l'international, chaque pays ou région disposant de critères propres de qualité, en particulier sur le taux de protéine.

Une réglementation des farines et des semoules de qualité marchande

Nous avons vu précédemment que les organismes publics administrent la quantité de farine produite. C'est également le cas pour leur qualité. L'étiquetage des farines rend compte du passage d'une économie de la maîtrise de la quantité à une économie d'intégration des contraintes de qualité. Face aux crises de surproduction et aux pénuries qui ont marqué la période allant de la création de l'ONIB, en 1936, jusqu'aux années 1950 d'après-guerre, les normes d'étiquetage des produits témoignent de la recherche d'un contrôle de la quantité de farine produite et mise en marché.⁷⁸ Le taux d'extraction, c'est-à-dire la quantité de farine extraite à partir d'un grain de blé, doit être affiché sur les sacs de farine et communiqué à l'ONIB. Il sert à limiter ou augmenter l'offre de farine et mieux répondre à la demande. Les meuniers sont par-là conçus comme des fournisseurs, répondant à une demande en pain des consommateurs français. *A contrario*, c'est aujourd'hui l'étiquetage du taux de cendre des farines qui prévaut, c'est-à-dire de leur taux de minéraux, souvent exprimés en « types ». S'y ajoutent d'autres informations utilisées comme prédictrices de leur usage à la seconde transformation. Comme l'indique le « Cahier des charges cadre pour la farine de blé tendre destinée à la panification en boulangerie » rédigé par l'Association Nationale de la Meunerie Française et la Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française, ces spécifications de la farine « déterminent le socle de base des échanges entre meuniers et boulangers ». Ainsi les types de farines sont indiqués et complétés par la composition, la qualité technologique, la qualité sanitaire pour « définir une valeur d'utilisation » de la farine échangée.⁷⁹ Le cahier des charges prévoit ainsi que les farines de blé tendre de Type 55 et 65 sont destinées à la panification courante et doivent présenter à leur livraison un taux d'humidité, taux de protéines, une note de panification et un temps de chute réglementés. Pour leur part, les « pâtes alimentaires » ne peuvent être composées que de semoule de blé dur.⁸⁰ La qualité de ce blé dur « supérieur » requise doit correspondre aux standards organoleptiques normalisés à

⁷⁸ Décret du 13 juillet 1963 portant modification au décret du 5 avril 1935.

⁷⁹ Cahier des charges mis en application au 1 avril 2011, disponible sur le site internet de la CNBBPF. En ligne, dernière consultation le 23/03/2023 : <https://boulangerie.org/reglementation/>

⁸⁰ Loi n°54-379 du 5 avril 1954 de contingentement de l'industrie des pâtes alimentaires. Arrêté du 6 décembre 1974 modifiant les dispositions d'un précédent arrêté fixant les caractéristiques des semoules de blé dur et des pâtes alimentaires.

l'échelle nationale et européenne et encadrés par l'interprofession des industriels fabricants de pâtes alimentaires.⁸¹

2.2. Régulation des prix : entre main visible de la régulation publique et libéralisation du marché

La régulation de la filière nationale des blés et des céréales est également portée par une politique d'encadrement des prix du blé, balançant administration des prix et libéralisation du marché. Le renforcement des standards que nous avons commentés a accompagné dans la période récente une libéralisation du marché, une plus grande ouverture au commerce international et un moindre encadrement des revenus des agriculteurs par les pouvoirs publics.

La structuration au cours du 20^{ème} siècle *d'une filière céréalière nationale*, autour de l'action de l'ONIB-ONIC et des représentants professionnels qui y siégeaient, a eu pour objectif de stabiliser les prix du blé et les niveaux de production. Un des rôles attribués à l'ONIB dès sa création en 1936 est de fixer annuellement un prix d'achat du blé. Cette politique d'administration des prix du blé et des céréales se poursuit après-guerre sous l'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC). L'ONIC est d'abord pensé comme un organisme technique qui a pour but d'assurer la stabilité du prix des céréales, mais est également un lieu de conception et d'application de la politique nationale des céréales (Chatriot 2016a; Chatriot 2021).

L'encadrement des rencontres marchandes et des prix d'achat des grains est aussi réalisé au moyen d'une politique de gestion des flux menée par l'ONIC, qui consiste à administrer les offres de blé. Il s'agit d'éviter que les excédents n'entraînent la chute des prix du blé. En cas d'exportation des blés excédentaires, l'ONIC pouvait ainsi soutenir cette gestion du prix intérieur en compensant le différentiel de paiement des agriculteurs entre le prix mondial et le prix français (souvent bien supérieur). L'ONIC disposait ainsi de multiples systèmes de retrait des blés du marché, par le stockage dans ses propres silos, ou par la déclassification ou la dénaturation des blés (altération des propriétés technologiques des blés pour les rendre impropres à la transformation alimentaire) (Frénehard 2012b; Chatriot 2016b).

⁸¹ En France, voir la norme « NF-ISO 7304-2:2008 Pâtes alimentaires produites à partir de semoule de blé dur - Appréciation de la qualité de cuisson par analyse sensorielle ». Dans l'Union Européenne, voir le Règlement CE n° 824/2000 du 19 avril 2000 annexes II, III, IV. Voir également « Comment se fabriquent les pâtes alimentaires ? », SIFPAF, 1999.

La fixation d'un prix unique du blé au niveau national a incité à la spécialisation agricole et à l'abandon de la culture dans les régions les moins productives. Dans certains départements, le prix de revient du blé tendre est supérieur au prix d'achat fixé par l'ONIB-ONIC. Les représentants de la grande céréaliculture y voient une politique de prix cohérente avec celle du progrès technique, favorisant la spécialisation et l'élimination des trop petits rendements du marché (Chatriot 2021, 148). Comme le résume B. Hervieu : « En élaborant un outil de politique publique ciblé sur une production – le blé – l'État entre en dialogue, non plus avec une masse indifférenciée de paysans polyculteurs-éleveurs, plutôt tournés vers l'autoconsommation du groupe domestique et les marchés locaux mais avec des producteurs – de blé, en l'occurrence – érigés en acteurs économiques d'un grand marché national et international. Par ailleurs, le pouvoir politique s'adresse directement à ces producteurs et prend en charge la régulation des prix de ces productions. » (2012, 273). L'ONIB-ONIC constitue ainsi un « dispositif d'encadrement des paysans » lequel apparaît d'autant plus original si on le compare à celui formé par le réseau du Crédit Agricole, des mutuelles et des coopératives qui prévalait jusqu'alors (Hervieu 2012; Chatriot 2016a).

L'administration des prix continue jusqu'en 1991. Les prix du blé tendre étaient alors, après le mouvement de spécialisation agricole, généralement supérieurs aux coûts de production (Desbois et Legris 2007). Cependant, la mise en place en 1962 du marché commun agricole et de la politique agricole commune (PAC), puis en 1967 la création du marché unique des céréales, induisent une libéralisation des prix sur les marchés du blé et des céréales, couplés à de mécanismes agissant comme des filets de sécurité pour les revenus des céréaliers.⁸² Dans l'Union Européenne, le soutien à la production et la stabilisation des revenus des producteurs est assuré par la garantie d'un prix minimum d'achat calculé en référence aux coûts de production. Cette garantie fonctionne par un mécanisme dit du « double prix » associant un prix de seuil et un prix d'intervention. La PAC organise une intervention sur les marchés, toujours réalisée par l'ONIC⁸³, via un prix d'intervention et une protection aux frontières (Jacquet et al. 2004). Le prix d'intervention des céréales est le prix auquel l'Union Européenne se porte acquéreur des céréales lorsque le prix de marché est inférieur. Les stocks sont mis à

⁸² Règlement CEE n°19 du 4 avril 1962 instaurant l'établissement graduel d'une organisation commune du marché des céréales. Règlement CEE n°120 du 13 juin 1967 mettant en place le marché unique des céréales. Règlements communautaires relatifs au financement de la politique agricole commune : règlement 729/70, modifié par le règlement 1287/95 et complété par le règlement 1663/95 relatifs aux organismes payeurs (ONIC puis FranceAgriMer).

⁸³ Décret du 27 juillet 1962 désignant l'ONIC comme organisme d'intervention pour la PAC en matière de céréales.

l'intervention par l'intermédiaire des organismes de stockage. Progressivement de 1992 à 2003, ce mécanisme est réformé. En 1992, le mécanisme de prix d'intervention est maintenu mais son niveau baisse significativement, de 25%, puis de nouveau de 15% en 1999. En 2004, pour le blé tendre comme pour la plupart des produits de grande culture, le prix à la production est inférieur au coût unitaire de production. Dès lors, la production de blé tendre ne peut être rémunérée que grâce aux subventions, le rapport des subventions aux coûts de production, atteint 39% en 2004 (Desbois et Legris 2007, 64-65). La baisse de prix est partiellement compensée par un système d'aides directes.

À partir de 2003, le paiement des céréales est de nouveau réformé par un « découplage » des aides : jusque-là allouées en fonction de la superficie cultivée, elles deviennent des « droits à paiement uniques » calculés en fonction du nombre d'hectares de référence de l'exploitation, auquel s'ajoute une prime à la qualité. Ces droits à paiement uniques sont soumis au respect de règles de préservation de l'environnement. Les réformes de la PAC se traduisent ainsi par des niveaux de soutien aux producteurs de plus en plus « découplés » de la production et de son coût unitaire (Jacquet et al. 2004). Les prix nationaux d'achat des céréales deviennent de plus en plus dépendants des prix internationaux. La création en 2011 de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges est justement intervenue dans un contexte de volatilité historique des prix agricoles.⁸⁴

⁸⁴ Rapport au parlement « Construction de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires », OFPM, juin 2011.

Conclusion

Ce chapitre s'est concentré sur l'examen des modalités de fonctionnement du marché des céréales et en particulier des blés tendre et dur en France. Nous avons montré comment la structuration d'une filière nationale du blé et des céréales avait conduit à une forte régulation des acteurs présents sur le marché, des biens marchands et conduit à une réduction du jeu marchand. Nous avons mis au jour et examiné les outils et dispositifs mis en place pour permettre la coordination de ces acteurs, dans leurs rencontres marchandes et dans la chaîne de production des blés. Ceci nous a permis de rendre compte de l'importance des standards et de la normalisation des échanges. Nous avons vu que ceux-ci servent une forte intégration des contraintes d'aval en amont et sert à une anticipation des demandes du marché. Elle renforce d'autant la stabilité du réseau sociotechnique que nous avons documenté.

Sous ce jour, le secteur céréalier conventionnel apparaît fort bien organisé. La structuration du secteur en une filière nationale, coordonnée d'amont en aval de façon à assurer sa cohérence et sa performance, nous enseigne ainsi que « le secteur céréalier conventionnel » renvoie à des acteurs, des règles, des dispositifs et des mécanismes marchands bien concrets. Il n'est pas un avatar discursif créé par les acteurs des filières céréalières de proximité de façon à adopter une « posture alternative », par effet de cadrage. Cela atteste de plus de la forte correspondance technologique et paradigmatique de la filière, depuis la recherche variétale jusqu'à la production des pains et pâtes, ainsi que des multiples relations qu'entretiennent les acteurs afin de maintenir cette bonne cohérence et l'articulation de leurs attentes, de leurs activités et des produits mis en circulation. Le secteur céréalier conventionnel s'ancre ainsi dans un régime sociotechnique à la fois industriel et libéral qui assure tant sa performance que sa cohérence. L'articulation de ce régime autour de modes de coordination implique aussi une certaine rigidité de son fonctionnement et des produits et acteurs du marché. Elle s'apparente ainsi à un « verrouillage » sociotechnique (Fares et al. 2012; Magrini et al. 2017). Nous pouvons alors nous attendre à ce que la sortie de ce régime sociotechnique dominant implique des « innovations couplées » (Meynard et al. 2017), associant de nouvelles évaluations des biens, de nouveaux modes de production et de nouvelles modalités de coordination des acteurs de la production et du marché.

Notons pour conclure que nous avons dans ce chapitre parlé de « filière nationale céréalière ». Dans la suite de ce travail, nous aurons un autre usage du terme de « filières », à l'image d'ailleurs de l'usage peu stabilisé de ce terme dans les mondes professionnels liés à l'agriculture

et l'alimentation. Nous parlerons de « filières » pour désigner chacun de nos cas d'études et parlerons plutôt de « secteur céréalier conventionnel » pour se référer à la filière nationale. Les filières alternatives que nous allons analyser font partie d'un secteur céréalier plus large, avec son histoire, ses règles et ses contraintes, avec lequel les acteurs doivent s'arranger, mais duquel ils cherchent à se distancier.

Chapitre 4.

La codétermination des collectifs, innovations marchandes et innovations techniques dans l'émergence des filières céréalières de proximité

« Le colloque démarre à 9h par une présentation de Rémi, le gérant de la SCIC Grain et Pâtes. Une vingtaine d'agriculteurs, trois futurs boulangers sont présents, ainsi que trois acteurs du conseil agricole dont Ludivine du BioCivam 11 qui accompagne Farine de pays et une agronome spécialiste des blés poulards. L'animateur du GAB qui accompagne Grain et Pâtes a organisé l'évènement. Il vient s'asseoir à côté de moi, il est fier du diaporama réalisé avec le comité de pilotage de la SCIC. La présentation s'intitule « Produire collectivement des pâtes à partir de céréales locales ». Rémi explique que la SCIC vient d'une « inquiétude partagée par tout le monde au GAB : comment on se réapproprie l'autonomie alimentaire ? ». Il présente d'abord les blés utilisés par la SCIC et retrace une histoire de la sélection variétale en France. [...] Il entame ensuite une contre-histoire « nous, les paysans, on s'est aperçu que les gens supportaient mieux les variétés anciennes ! », parle du gluten et des programmes de recherche « Gluten, Mythe ou Réalité » et « Activa Blé », portés par l'INRA. Il revient sur l'histoire de la SCIC et raconte qu'au démarrage, il fallait « voir si les gens avaient le même ressenti sur les pâtes. », que « pendant ce temps, on mettait en place ce projet de territoire avec une production locale. ». Puis, il en présente la gouvernance « On travaille entre producteurs engagés dans l'idée que *produire pour produire*, à quoi ça servait ? Le sens avec la SCIC c'est de *nourrir l'humanité*, parce que c'est ça le rôle des paysans, c'est nourrir l'humanité, mais pas n'importe comment ! », « le problème du paysan ce n'est pas de produire, c'est la diversification et surtout la vente ». »
Carnet de terrain du 2 octobre 2019, colloque « Cultiver des variétés anciennes sur sa ferme : gagner en autonomie et diversifier ses débouchés »

Lors de ce colloque, Rémi, initiateur du projet qui est devenu la SCIC Grain et Pâtes, met en scène un récit porteur de sens, où la filière est investie d'un but clairement déterminé. Tout y semble joué d'avance et les objectifs initiaux s'être mécaniquement transposés dans une organisation qui les concrétise. Le projet de la SCIC paraît avoir été fixé d'emblée par un collectif uni par le GAB et déjà animé d'un problème commun, celui de la souveraineté alimentaire. Les variétés anciennes de blés locaux sont présentées comme des candidates naturelles à la réalisation de cet objectif. Les paysans auraient de suite compris leur potentiel face à un problème qui semble reconnu de digestibilité des blés modernes et le thème du gluten paraît être au cœur des préoccupations du groupe dès sa première étape de prototypage des produits. Même le choix d'une organisation collective est vu comme allant de soi : c'était ce qu'il fallait faire, et ils l'ont fait. L'adresse de Rémi aux « paysans » invite les spectateurs à

s'identifier tant aux préoccupations qu'il soulève qu'à la solution qu'il propose et qui conviendra bien aux participants, venus dans une recherche d'« autonomie » et de « diversifi[cation] ».

Pourtant, un détour par l'histoire du collectif qui a conduit à la formalisation de Grain et Pâtes et à la structuration de la SCIC laisserait croire que Rémi présente une initiative toute différente. En épluchant les comptes rendus de réunions au GAB, les dossiers institutionnels montés par le collectif en 2010 et en interrogeant les membres de Grain et Pâtes non sur leurs motivations actuelles mais sur la trajectoire individuelle au cours de laquelle ils en sont venus à rejoindre la SCIC, nous pouvons montrer que les motivations initiales n'étaient pas celles qu'affiche aujourd'hui le comité de pilotage de Grain et Pâtes. Plutôt, les candidats à cette activité de transformation locale et la forme de l'action à mener ont subi des inflexions notables. La préoccupation soudaine pour la digestibilité des pâtes arrive dans les traces écrites suite à un rapprochement entre chercheurs et animateurs de la SCIC. Rémi est d'ailleurs conscient des effets de présentation de cette prise de parole dans un colloque, qui demande de construire pour l'auditoire une certaine illusion rétrospective.

Dans ce chapitre, nous retraçons l'histoire des cinq filières céréalières de proximité étudiées dans cette thèse, en cherchant à rendre compte de la constitution des collectifs et de la mise en place des initiatives. Afin d'éviter les écueils d'une démarche qui prendrait pour une donnée d'entrée le résultat de l'action collective et naturaliserait la constitution de ces démarches, pourtant innovantes dans l'organisation de leurs échanges et dans leurs modes de production, nous adopterons la méthode d'analyse des innovations développée au CSI et reprise pour l'étude des agencements marchands (Akrich et al. 2006). Elle consiste en une exigence de traitement des données, cherchant à « restituer l'innovation à chaud sans faire intervenir dans l'explication des éléments qui ne sont connus qu'en fin de parcours » et qui conduit à rendre compte des « prises de position ou [d]es argumentations qui sont développées au moment où les décisions sont prises. » (Akrich et al. 1988a, 5). En reprenant dès leur commencement la trajectoire des collectifs et des personnes qui les composent, nous chercherons à éviter la confusion entre l'existant et le déterminant. Les décisions qui ont donné leurs formes aux filières ne doivent pas être considérées ni comme les plus rationnelles ni comme logiques au vu du projet de départ, mais comme le résultat de l'implication progressive d'acteurs aux objectifs divers, de contraintes qui ont été négociées et d'arrangements que les acteurs ont trouvés avec des technologies et des entités biologiques qu'ils veulent ou doivent impliquer dans leurs activités de production.

Les cinq filières céréalières de proximité, rapidement décrites dans le chapitre 2, se sont construites sur des choix organisationnels et techniques qui ne vont pas de soi au regard des verrous que nous avons identifiés au chapitre 3. Pour comprendre la façon dont ces partis pris sont intervenus, il convient de se défaire de l'idée que l'ensemble des acteurs auraient été des partisans de la première heure de l'action collective, des technologies « douces » ou de causes humanistes. Nous partirons plutôt des projets initiaux que s'étaient fixés des acteurs en identifiant ceux qui les portaient, les technologies et les agencements qu'elles impliquaient. Nous considérerons leurs évolutions comme autant de *déplacements*, c'est-à-dire de *révisions* et de *négociations* du projet au fil des rencontres, volontaires ou nécessaires, avec d'autres acteurs et d'autres objets, technologies, dispositifs, entités biologiques (Akrich et al. 1988b).

Ceci nous conduira à voir que les solutions portées par les collectifs sont déterminées dans le même mouvement que les problèmes (Neyland et Milyaeva 2016). L'intégration et la définition progressive d'acteurs, de pratiques, de discours, de technologies, d'entités biologiques et de visions du monde seront analysées comme la résultante d'un processus de *traduction* (Callon 1986). La traduction d'un projet dans un réseau sociotechnique qui se stabilise est amorcée par la problématisation d'un état de fait (*matter of fact*) en une préoccupation (*matter of concern*) au regard de laquelle il convient d'agir, de mobiliser, et si le travail porte ses fruits, d'innover (Latour 2007). Ces préoccupations peuvent porter à la fois sur l'état de la société autant que sur la conduite des marchés (Cochoy 2012a; Geiger et al. 2014b). Dans les cas que nous allons décrire, elles peuvent ainsi porter aussi bien sur la relance d'un territoire rural en déprise que sur les modes de détermination des prix payés aux agriculteurs. Ensuite, la rencontre des problèmes identifiés par les uns et de ceux auxquels peuvent répondre les autres amène à une reformulation collective des préoccupations dans le même temps qu'est re-structurée l'action. Nous verrons que les porteurs initiaux du projet et les nouvelles recrues déploient des moyens de persuasion pour faire advenir leur idée, ils suscitent de l'intérêt chez d'autres acteurs qui en même temps qu'ils reconfigurent le projet, reconfigurent également les identités en adoptant de nouveaux points de vue et de nouvelles pratiques. Le processus de problématisation se conclut par l'identification de *points de passage obligés*, c'est-à-dire des choses et activités nécessaires pour faire advenir l'action collective.

Le processus permet la sélection des innovations mais crée aussi des irréversibilités, sociales et techniques. Cette irréversibilité n'est pas propre aux systèmes dits verrouillés (chapitre 3), elle vaut aussi pour les cas d'innovations et de réseaux sociotechniques émergents, comme les filières que nous étudions ici. Dans nos cas, nous verrons par exemple que le choix de la

dimension locale de l'action et de son ancrage dans le paysage du développement agricole sont des contraintes pour l'action, qui peuvent se muer en irréversibilités dans la trajectoire des initiatives. Parfois également, l'arrivée de certains acteurs implique le recours à des pratiques et technologies spécifiques, dont les actions sont parfois contraires au problème qui se formule et au projet qui se stabilise. Nous verrons qu'il peut néanmoins être difficile de s'en défaire. Dans d'autres cas, des choix technologiques agissent en retour sur la nature du projet et nécessitent parfois l'exclusion de certains acteurs ou actants antagonistes. En somme, dans le modèle de la traduction, la construction du projet et du collectif qui le porte sont décrits comme une progression mutuelle. L'intégration de nouveaux acteurs ou de nouveaux actants apporte chaque fois, tant à l'un qu'à l'autre, des modifications dans sa composition et de nouvelles orientations.

Ce chapitre participe à la progression de l'argumentation de la thèse à deux titres. En premier lieu, il documente nos cinq filières céréalières de proximité, en répondant à des questions simples mais nécessaires : qui sont les acteurs qui portent initialement ces projets et ceux qui les rejoignent ? Quelles sont leurs trajectoires, et comment sont-elles infléchies par l'inscription dans ces initiatives ? Quelles sont les motivations à l'origine de ces projets et comment ont-elles évolué ? Nous avons pris le parti d'arrêter nos récits au moment où se stabilisent les collectifs et se structurent les filières. Comment ces collectifs se sont-ils formés puis stabilisés en filières de proximité ?

En second lieu, notre analyse montre que pour ces cinq initiatives, les composantes du marché ne préexistent pas à la constitution du marché. Comme le résume Callon, le marché n'est pas constitué d'offres et de demandes exprimées sur des produits et par des acteurs « déjà là » (Callon 2013). Dans l'ensemble des cas, le marché (l'organisation de la filière), le produit (ses caractéristiques et qualités), les modes de productions et les participants à l'initiative se définissent conjointement. Dans le cas des initiatives étudiées, toutes ces composantes se co-construisent avec le collectif et son projet. L'ensemble des éléments qui composent ces filières résultent d'un processus d'association et d'adaptation mutuelle. Notre travail met au jour la façon dont se posent simultanément aux groupes les questions de l'organisation des rencontres marchandes, de la qualification des biens et de la qualification des travailleurs. Dans la pratique, savoir qui vendra et qui achètera ne peut être détaché du problème de ce qui sera produit, vendu, transformé, et des technologies et des acteurs qui pourront travailler et produire « convenablement » pour ce marché. Bien souvent, la construction des initiatives passe par la

qualification des travailleurs dans un réseau sociotechnique dont les pratiques ne sont pas celles auxquelles les professionnels de l'agri-alimentaire ont été formés.

Les cas que nous allons étudier démontrent donc que l'innovation marchande et l'innovation technique vont de pair dans le processus de stabilisation de ces réseaux sociotechniques. Nous verrons que les circuits imaginés au départ par les acteurs-initiateurs de l'action sont souvent assez communs, ils se calquent sur des modèles existants, qu'il s'agisse de celui du paysan-boulangier ou de celui plus conventionnel de l'approvisionnement vertical porté par un acteur pivot et ses relations commerciales, mode sur lequel fonctionnent les moulins régionaux en France. De même, lorsque l'idée émerge, elle repose au départ sur une démarche de qualité déjà reconnue dans les systèmes alimentaires alternatifs en 2000-2010, le local et/ou le biologique. Les initiatives que nous étudions présentent pourtant des innovations plus variées. Les formes de circuits marchands et les modes de production adoptés s'écartent de voies prédéterminées et les qualités qu'elles revendiquent vont souvent au-delà du bio ou du local. Les processus qui ont conduit à l'innovation dans le marché ne pourront pas être démêlés, dans nos études de cas, de ceux qui ont conduit à l'innovation technologique, et inversement.

Le chapitre se découpe en cinq sections qui retracent chacune l'histoire d'une initiative. Chaque section suit l'exigence de méthode que nous avons présentée. Ce choix méthodologique s'accompagne d'une variation de la longueur des sections consacrées à chaque initiative. Nous chercherons à restituer les éléments qui ont influencé l'évolution jusqu'à la stabilisation des agencements marchands et non à les présenter selon un modèle prédéfini et appliqué à tous. La progression du texte nous permettra au fil des sections d'accorder moins d'importance aux rôles de certains acteurs déjà identifiés et d'aller plus en avant dans certaines analyses, en documentant la mise en place au fil du temps d'un réseau inter-filières qui stabilise la voie de développement choisie par les premières initiatives. Au fil de la trajectoire des collectifs, nous présenterons les trajectoires biographiques des acteurs qui les composent et nous décrirons, dans des encadrés dédiés, les supports sociaux et institutionnels préalables aux processus d'innovation des cinq filières que nous étudions.

1. Farine de pays : « fédérer » et « mutualiser », nouveau collectif, nouvel objectif et nouveau fonctionnement pour un circuit de farine local

1.1. La formulation d'un premier problème par le Civam biologique du département

Les premières réflexions autour de la création d'une filière céréale de proximité sur le territoire de l'Aude sont amorcées à la fin des années 2000 par le BioCivam 11. Celui-ci rencontre alors deux préoccupations qui l'amènent à réfléchir à la construction d'un circuit local blé-farine-pain :

i) L'Aude est spécialisée dans la viticulture, qui est en crise au début des années 2000. On assiste à un arrachage important de vigne et à la multiplication des friches viticoles sur le territoire. Les agriculteurs touchés par la crise cherchent des solutions pour leurs exploitations. Le BioCivam 11 est contacté par plusieurs de ses adhérents qui se convertissent à la culture de céréales et il cherche à accompagner le développement des grandes cultures biologiques.

ii) Par ailleurs, une initiative de pain local et biologique dans le département voisin de l'Hérault inspire au développement de nouveaux modèles. Elle devient un exemple à suivre pour les acteurs du développement agricole et les collectivités locales. Notons que cette initiative « exemplaire » se construit sur une voie particulière : le circuit s'appuie sur les compétences et le réseau d'un moulin régional, qui avait déjà une clientèle établie de boulangeries demandeuses de farines biologiques mais qui importait jusque-là ses blés biologiques d'autres régions.

Le BioCivam 11 réalise alors en 2010 une enquête auprès des boulangeries de la région Languedoc-Roussillon et constate que peu de boulangeries s'approvisionnent localement ou proposent des pains biologiques dans les départements de l'Ouest du Languedoc-Roussillon. La production locale et biologique est essentiellement portée par l'installation croissante de paysans-transformateurs. La région compte alors 42 acteurs de la boulangerie biologique, composés de 20 artisans boulangers et de 22 paysans-transformateurs, dont quelques meuniers-boulangers. Ils utilisent 580 tonnes de farine biologique (320 tonnes dans l'Aude), mais elles proviennent principalement d'autres régions.

A travers ces données, les acteurs du BioCivam 11 identifient un besoin et une opportunité. Ils formulent un premier projet qui répond à ses deux préoccupations : la création d'un circuit local de farine biologique sur le modèle de l'Hérault. Il permettrait d'approvisionner les boulangers

bio de la région, de relocaliser l'alimentation et de soutenir la conversion des agriculteurs à la culture de céréales biologiques pour faire face à la crise viticole. Le constat réalisé par les salariés du BioCivam est présenté à des acteurs institutionnels locaux, lors de la 3^{ème} Conférence Régionale de l'Agriculture Biologique en Languedoc-Roussillon. Elle réunit des représentants de l'Agence Bio, groupement d'intérêt de l'agriculture biologique, de l'interprofession de l'agriculture biologique du département, de la Chambre d'Agriculture du département et des chercheurs de l'école d'agronomie de Montpellier. Les participants valident le constat et sont intéressés par la solution des conseillers du BioCivam. Certains sont prêts à la financer. Mais contrairement à l'exemple de l'Hérault, le BioCivam 11 ne bénéficie pas pour son projet d'un réseau d'acteurs déjà constitué. Pour les conseillers du BioCivam, un travail de consultation et de mise en relation des acteurs du territoire doit donc être fait. Deux conseillers techniques organisent une réunion pour présenter leur idée à l'ensemble des acteurs de l'amont et des acteurs de l'aval du département.

Encadré 4. Les Civam, un accompagnement technique et économique des collectifs agricoles

Les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam) sont des groupes locaux d'agriculteurs, accompagnés par des conseillers agricoles. Ils ont été créés dans les années 1950 pour assurer une mission de vulgarisation complémentaire des formations agricoles obligatoires. L'objectif est d'accompagner les agriculteurs au long de leur parcours professionnel et dans leur adaptation aux techniques de la modernisation agricole en cours.

À partir des années 2000, les Civam concourent au développement de l'agriculture biologique. Ils se tournent de l'accompagnement du progrès technique vers le développement local « agroécologique », de la « vulgarisation » vers la « valorisation ». Les Civam du Sud de la France sont pionniers dans ce mouvement en faveur de l'agriculture biologique et participent à l'essor de modes de commercialisation jugés favorables à la valorisation des produits bio, comme la vente directe. Les Civam constituent en 2019 un réseau de 130 groupes locaux et emploient 250 conseillers, désignés comme des « animateurs-accompagnateurs ». Cette terminologie souligne leur rôle dans la création de collectifs locaux. Elle accorde aussi aux animateurs une mission d'accompagnement économique de ces collectifs. En 2022, le réseau Civam se présente comme « des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui [...] agissent pour une agriculture plus économe et autonome, une alimentation relocalisée au cœur des territoires [...] les projets collectifs et durables qui contribuent à dynamiser le tissu socio-économique rural. Ils développent des initiatives, testent de nouvelles pratiques et proposent des méthodes d'actions basées sur les échanges d'expériences, l'apprentissage entre pairs et la coopération à l'échelle locale et nationale. »⁸⁵.

⁸⁵ Page web du Réseau Civam. En ligne, dernière consultation le 31/10/2022 : <https://www.civam.org/nos-missions/>

1.2. La constitution d'un réseau de paysans-transformateurs biologiques sur le territoire

Lorsque le BioCivam 11 s'engage dans cette direction, des acteurs artisanaux du secteur céréalier ont déjà identifié ces problèmes à leur échelle et construit des solutions locales. Depuis le début des années 2000, un petit nombre de paysans-transformateurs et transformateurs artisanaux se sont installés sur le territoire. Ils sont inspirés par la constitution récente du Réseau Semences Paysannes (RSP) en 2003. Certains des adhérents du BioCivam en sont membres et rejoignent la problématisation de l'industrie semencière et de l'autonomie paysanne développée par le RSP (encadré 5). Ils se sont tournés vers l'agriculture biologique, l'utilisation de semences de ferme, parfois de variétés anciennes de blés avec l'aide des centres Inra locaux et des membres du RSP. Tous ne transforment pas leur propre blé, mais ils revendiquent une transformation à la ferme. Ils cherchent à se distancier du modèle de « l'artisan boulanger » (chapitre 3) en promouvant celui du « paysan-boulangier ».

Encadré 5. Le RSP, faire de technologies marginalisées un point de passage obligé

Le Réseau Semences Paysannes (RSP) est une association créée en 2003. Elle fédère des agriculteurs et des associations locales partisans de la sélection et de la conservation des semences à la ferme, soutenus par le syndicat Confédération Paysanne (Demeulenaere et Bonneuil 2011). Elle promeut la préservation des variétés non inscrites au catalogue officiel, la protection d'une biodiversité cultivée et le maintien des savoir-faire paysans. Le RSP revendique le droit des agriculteurs à disposer de leur semence et leur compétence pour l'évaluation des variétés qu'ils cultivent, dans un rapport direct avec leur sol et leurs conditions de travail.

La transformation de la « question de fait » (*matter of fact*) de l'appropriation de la sélection variétale et des semences par les acteurs de l'industrie semencière en un sujet de préoccupation (*matter of concern*) (Latour 2007) par le RSP repose sur deux axes : le travail des agriculteurs et les implications environnementales des activités agricoles. La lutte pour les variétés paysannes s'ancre dans une préoccupation pour l'autonomie des agriculteurs, leur dépendance économique aux acteurs du secteur céréalier et un souci pour le métier d'agriculteur. Elle défend aussi le développement de l'agriculture biologique. Une critique adressée par le RSP à l'industrie semencière est de ne proposer qu'une offre limitée de semences sans se soucier de leur adaptation aux modes de culture biologiques ou à bas en intrants. Les variétés paysannes sont défendues comme plus propres à s'adapter aux contraintes pédoclimatiques locales que rencontrent les agriculteurs, et plus à même de se passer des traitements phytosanitaires. Le cas des semences de blé est un front majeur de l'activité du RSP.

La lutte pour l'utilisation des variétés « de pays » menée par le RSP s'inscrit dans une revendication plus large sur l'identité paysanne. Le RSP participe d'un écosystème politique constitué au tournant des années 1980 autour de la problématique de la fin des paysans. La création du syndicat Confédération Paysanne en 1987 et la publication de la Charte de

l'agriculture paysanne constituent un socle à l'action du RSP (Demeulenaere et Bonneuil 2010). Cette préoccupation pour le travail à la ferme et l'autonomie des agriculteurs conduit le RSP à défendre de manière générale la réappropriation des activités sur les fermes. L'archétype du « paysan-boulangier » est un pilier de l'identité du RSP. Il incarne la réappropriation des activités de transformation et l'utilisation de « technologies douces », défendus par l'association (Cf. encadré 2, chapitre 2). Le RSP a renforcé et diffusé le recours à des pratiques et des technologies promues comme allant de pair avec l'usage des semences fermières ou des variétés anciennes : l'agriculture biologique, la meule de pierre, la panification manuelle, l'utilisation de levain, le four à bois. Le travail opéré par le RSP (ainsi que d'autres associations, syndicats ou groupes d'intérêts et personnalités médiatiques) a conduit à considérer chacune de ces technologies comme nécessaires à la production convenable de produits céréaliers. Ce travail a participé à inscrire l'utilisation de ces technologies dans la défense de l'emploi rural, de l'alimentation locale, de l'autonomie paysanne, de l'environnement et de la production biologique de blé.

Certains de ces acteurs ont parcouru une longue trajectoire qui les a amenés à adopter des modes de production non-conventionnels et à investir dans des outils de transformation à la ferme. Justin en est un exemple. Il a repris les terres familiales dans les années 1980 après avoir travaillé dans l'agro-industrie. Il a converti l'exploitation en biologique contre l'avis de ses parents. Justin a étudié la microbiologie des sols, il est convaincu par ce mode de culture.

« En 1984, les agriculteurs biologiques étaient ridiculisés, marginalisés. J'étais dans une région agricole très industrialisée, culture céréalière intensive, le système était bien implanté. C'était un combat, professionnel et moral, il fallait résister. »

Aout 2018. Justin, 55 ans, paysan-meunier, Farine de pays

Le vocabulaire de la lutte, menée contre l'agriculture intensive, l'industrialisation agricole et « le système » est également mobilisé.

« Il n'y avait pas de suivi technique en bio à l'époque, il a fallu faire preuve d'innovation. J'ai fait des expériences de travaux de sol, de choix de variétés, il fallait tout concevoir. [...] Économiquement, bon, la ferme de mes parents, il restait malheureusement une dizaine d'hectares, ce n'était pas viable en céréales. Il fallait que je donne de la valeur ajoutée, c'est pour ça que je me suis investi en transformation en farine et pain. [...] Comme je faisais la farine et le pain, je me suis vite aperçu que les variétés modernes donnaient un pain qui était très bon mais qui présentait des problèmes de digestibilité, surtout dans mon cas [...] Donc ce médecin m'a dit « il faut éviter de consommer les céréales complètes issues de l'agriculture industrielle ». C'était une métamorphose physique, mentale et professionnelle, tout à la fois.

Aout 2018. Justin, 55 ans, paysan-meunier, Farine de pays

Comme beaucoup d'agriculteurs qui se convertissent à l'agriculture biologique entre les années 1980 et 2010, Justin trouve difficilement des ressources auprès des organismes de conseil conventionnels. La Chambre d'agriculture, ses voisins agriculteurs et sa famille cherchent à le

dissuader de s'installer en bio et sur une exploitation jugée insuffisante pour la production de céréales. Il s'intéresse aux écrits des pionniers de l'agriculture biologique et cherche des contacts dans sa région. Les informations qu'il recueille complètent ses formations techniques dans le domaine agricole. Justin met en place un itinéraire technique adapté à sa conception d'une agriculture propre à « nourrir l'humanité », selon une expression souvent mobilisée par les agriculteurs et agricultrices rencontrés. Comme d'autres enquêtés de ce groupe, les réseaux dans lesquels il s'insère, tels que Nature et Progrès, les prémices du RSP ou les rencontres syndicales de la Confédération Paysanne, l'amènent à aller plus loin dans ses pratiques bio et renforcent sa volonté de défense d'une agriculture paysanne. Par une suite de rencontres et de bifurcations, il apprend à panifier auprès d'un paysan-boulangier et est convaincu par les bienfaits des variétés anciennes et de la mouture sur meule. Il acquiert un moulin pour moudre ses blés et se lance dans la vente aux particuliers, sur les marchés et dans de premiers magasins bio. Lorsque je rencontre Justin, il est toujours agriculteur mais la majorité des blés qu'il moult vient de 14 exploitations biologiques de l'Aude. Il a acheté une boulangerie dans les hauteurs du département afin de conserver un commerce de proximité mais il la loue à un boulanger membre de Farine de pays. L'essentiel de son temps de travail est occupé par l'activité de mouture, en 2018 sa minoterie écrase environ 200 tonnes de grain sur trois moulins.

Ces paysans-transformateurs entraînent de nouveaux agriculteurs dans la production de céréales biologiques. Dans leur trajectoire, ce n'est pas un engagement militant qui les conduit à adopter certaines pratiques, techniques et convictions, mais une entrée progressive dans un réseau sociotechnique qui se construit et qu'ils rattachent d'abord aux problématiques concrètes qu'ils identifient sur leurs exploitations. La possibilité de valoriser leurs productions auprès de transformateurs locaux est un moteur. Ils offrent un meilleur prix pour leurs céréales et entretiennent des relations de confiance avec les agriculteurs. Leurs connaissances des variétés meunières voire des variétés anciennes aident les agriculteurs à trouver des itinéraires techniques et des choix variétaux adaptés aux conditions pédoclimatiques de leurs parcelles. En 2008, Frédéric est commercial mais prend la succession de son oncle, agriculteur, qui part à la retraite. Il ne souhaite pas que les terres familiales soient rachetées par leurs voisins « *les plus gros pollueurs du village* » et s'oppose à l'utilisation massive des engrais minéraux sur le territoire : « *Qu'ils mettent ça sur les terres, ça me tue* ». Il reprend l'exploitation raisonnée de son oncle, la convertit en bio et cherche une culture qui donne du sens à sa nouvelle activité.

« Une fois que t'es en bio, c'est con de faire de l'alimentation animale alors qu'il y a des besoins pour l'alimentation humaine. On a fait une rencontre du Civam de l'Ariège chez Lionel. [...] C'était mon voisin et il me dit « si ça t'intéresse, tu cultives pour moi

des variétés anciennes meunières et je te les rachète ». On a commencé comme ça. À l'époque j'habitais sur Perpignan, j'avais des demandes là-bas donc je lui rachetais la farine. Après je lui ai demandé de faire de la farine sur son moulin. J'utilisais son matériel, sa décortiqueuse, tout. On a fait ça pendant plusieurs années. »
Juin 2021. Frédéric, 50 ans, paysan-meunier, Farine de pays

Ces installations ont permis à d'autres agriculteurs de trouver un réseau d'appui pour réorienter leurs pratiques. C'est ce lien d'entraide, de soutien qui attire Fabien à travailler avec Justin, paysan-meunier. Il trouve des conseils qu'il n'a pas auprès de sa coopérative. Fabien a repris l'exploitation familiale au milieu des années 2000. Il a hérité de l'association vigne-céréales et a appris à conduire ses cultures sans traitements agrochimiques. Rapidement il a fait certifier son exploitation, et cherche à améliorer ses rotations dans un souci d'avoir une terre « vivante ».

« Je suis passé en bio en 2009. Je faisais comme on faisait en conventionnel, blé dur sur blé dur [...] J'ai rencontré Justin très vite, en 2010, on a discuté, [...], de suite j'ai adhéré au BioCivam 11. Là ils faisaient déjà des réunions pour la farine, tout ça ça commençait à bouger. [...]

AE: Qu'est-ce qui vous a amené à adhérer au BioCivam 11 ?

F : Rencontrer des gens autres que les voisins. En conventionnel je n'avais aucun contact, c'était aller chercher tes semences et ton azote à la coop' et c'était terminé ! Il y avait un technicien, mais même pas si tu avais un problème... Tandis que là. »
Décembre 2018. Fabien, 40 ans, agriculteur en polyculture, Farine de pays

Comme le montre l'exemple de Fabien, le BioCivam devient autant un lieu de rencontre qu'un lieu de ralliement. Ceux qui ne produisent pas encore de céréales mais cherchent une activité en bio trouvent des contacts par le biais des conseillers. Ceux qui produisent déjà des céréales s'y rendent pour participer à la dynamique collective qui s'y forme. Ce réseau d'acteurs, fédéré autour de la transformation à la ferme, trouve dans cette structure un espace de discussion sur des problématiques qui lui sont propres, pour formuler ensemble des projets et partager des préoccupations communes sur des contraintes techniques et économiques. Fabien commence à cultiver des variétés anciennes de blé à la demande et avec l'aide de Justin, meunier. Les discussions dans le groupe qui se constitue au Civam renforcent son intérêt pour ces variétés qu'il ne connaissait pas.

D'autres agriculteurs sont déjà à la recherche de variétés anciennes quand ils arrivent au BioCivam et vers les meuniers. Victor est un néo-rural. Ses parents ne sont pas agriculteurs mais il souhaite s'orienter vers cette activité dans laquelle il trouve du sens. Comme beaucoup des personnes interrogées, il commence à produire des variétés de blés modernes mais rencontre des difficultés économiques et environnementales. En premier recours, il s'engage au syndicat

Jeunes Agriculteurs (JA), puis cherche par tous les moyens des variétés anciennes de blé dans l'Aude. C'est en constatant que les semences de variétés modernes qu'il a achetées à la coopérative ne pouvaient pas se ressemer qu'il cherche une alternative. Son expérience avec les produits phytosanitaires l'amène à se renseigner sur le spectre d'action des différents traitements. Il perçoit une dangerosité, pour lui, pour ses sols et pour ses blés, des traitements qui lui sont vendus. Dès lors, il cherche des blés dont la culture ne nécessite pas ces traitements et entend parler des variétés anciennes. Il part à la recherche de premiers lots de semences.

« J'ai eu le numéro de Lionel par le BioCivam [...] Je lui vendais du blé et lui faisait des pâtes. Il avait vachement de connaissances sur les variétés de blé dur, je récupérais des graines, je devenais fou. Je me suis aperçu que ce réseau était génial. [...] rencontrer des gens qui essaient de vivre de leur métier. Qui se posent d'autres questions. Moi j'étais dans le système, j'étais au syndicalisme et dans les coopératives. Eux ils étaient antisystèmes et ils arrivaient à vivre. Vendre en direct, produire, transformer. Faire ta semence fermière, échanger avec d'autres paysans. J'apprenais plus avec eux qu'avec les techniciens des coops ! Je m'apercevais qu'il y avait un autre monde. Je me suis dit : mais merde, c'est possible de faire autrement. Mais il fallait transformer. »

Mai 2021. Victor, 40 ans, paysan-meunier en polyculture-élevage, Farine de pays

Pour Fabien, Victor et Frédéric, les rencontres avec ces meuniers, le discours qu'ils portent sur les variétés anciennes ou la transformation à la ferme fait écho à leur propre envie de produire en bio, de faire de l'alimentation humaine et de trouver des débouchés locaux. Grâce à ces rencontres, ils en viennent également à défendre l'autonomie paysanne (transformation à la ferme sur de petites unités) et à valoriser des modes de productions peu conventionnels, comme l'utilisation de variétés ancienne, la mouture sur meule de pierre ou l'usage du levain.

1.3. Les paysans-transformateurs investissent le projet du BioCivam 11 et négocient son adaptation au fil de disputes

A ce stade, la forme à donner au circuit que souhaite créer le BioCivam 11 reste incertaine. L'existence sur le territoire d'un moulin conventionnel rendrait possible la construction d'un circuit organisé autour d'un acteur pivot et simplifierait l'organisation de la production et des échanges. Toutefois, dès la première réunion, les paysans-transformateurs créent une émulation autour de la production à la ferme, de leurs techniques et de visions du monde partagées. Les agriculteurs participent à cette émulation : les coopératives locales n'acceptant pas toujours leur blé biologique, ces transformateurs représentent un soutien à leur conversion.

Ces réunions sont aussi des moments de constitution de l'identité et du périmètre du collectif. Les paysans-transformateurs ne souhaitent pas inclure d'acteurs industriels et cherchent à mettre à la marge les meuniers sur cylindre. Lors d'une réunion de la filière, Claude, paysan-meunier, évoque ces négociations : « *je me souviens de cette meunière, elle voulait faire partie de Farine de pays au tout début. Elle voulait ajouter des additifs mais "tout faire comme on fait nous", je l'ai vu elle, pfff* » (Carnet de terrain, 3 avril 2019). Le groupe des paysans-transformateurs cherche à investir ce premier collectif vers la défense des « petites structures » de production et l'essaimage d'initiatives biologiques locales. On ne parle plus d'un « *circuit d'approvisionnement* » comme l'imaginait le BioCivam 11, mais d'une « *fédération* » de paysans-transformateurs, d'agriculteurs et de transformateurs. Le recentrement du collectif autour des paysans-transformateurs favorise une nouvelle conception des échanges qui auront lieu, organisés autour de la production de plusieurs petits moulins et d'une marque « Farine de pays ».

L'évolution du groupe amène aussi à une évolution de la qualité des biens mis en marché par la marque Farine de pays. La construction des caractéristiques des produits que commercialiseront les producteurs du collectif se réalise dans un contexte de dispute autour de ce que chacun nomme une démarche de qualité.

Depuis la première réunion institutionnelle de 2010, le BioCivam 11 s'est allié à la Chambre d'Agriculture du département. Celle-ci accompagne des agriculteurs et des transformateurs conventionnels et a invité plusieurs acteurs à participer aux réunions de lancement du circuit céréaliier local. Pour ce premier groupe rassemblant des moulins régionaux à cylindres, des agriculteurs conventionnels et des acteurs de la Chambre d'agriculture, la qualité du circuit est réglée par les standards du secteur céréaliier. La qualité agricole, meunière, boulangère et sanitaires des produits est encadrée par le cahier des charges de l'interprofession céréalière. La qualité des blés est encadrée par les critères d'inscription des variétés au catalogue officiel. Les qualités biologiques et locales sont également encadrées par des textes règlementaires, concernant les circuits courts et l'agriculture biologique, ainsi que par le cahier des charges de l'agriculture biologique. Pour ces acteurs, le circuit doit rassembler l'ensemble des acteurs du territoire mais doit se conformer aux réglementations du secteur, ce qui signifie l'exclusion des variétés anciennes, non-inscrites au catalogue et le respect des normes de la meunerie.

Pour un second groupe, composé d'agriculteurs biologiques, de transformateurs artisanaux et de paysans-transformateurs, la qualité défendue par les cahiers des charges du secteur « conventionnel » pose problème, car elle ne prendrait pas en compte les dimensions

nutritionnelles et environnementales ni la question de l'autonomie paysanne. Elle les masquerait même, en les évacuants des critères de sélection et d'évaluation des produits. Les réunions pour la création de Farine de pays sont l'occasion pour ce second groupe de créer une préoccupation (Cochoy 2014; Geiger et al. 2014a) autour des impensés du cahier des charges biologique et de la qualité promue par l'interprofession céréalière. Les variétés anciennes de blé et la meule de pierre sont utilisées dans la discussion à la fois comme des preuves de l'existence d'autres qualités mais aussi de soucis qu'il conviendrait de prendre en compte. On discute alors de la préservation de la biodiversité cultivée et de la prise en compte des interactions entre sol et blé cultivé dans le cas des variétés anciennes. Les acteurs échangent également sur l'autonomie semencière des agriculteurs, le droit à la transformation à la ferme (la meunerie et la boulangerie) et ce qu'ils perçoivent comme une nécessité d'utiliser des procédés de mouture conservant l'ensemble des éléments du blé (notamment le germe, qui serait évacué de la farine lors de la mouture sur cylindre). Les variétés anciennes et les moulins à meule de pierre sont des objets dont on se soucie et des ressources pour faire valoir sa propre conception de l'économie agro-alimentaire. Pour ce second groupe, les pratiques autorisées par les cahiers des charges existants, en particulier le cahier des charges biologique, conduiraient à faire de mauvais produits, rangés sous les termes de « bio conventionnelle » ou « industriel ».

Les « paysans-transformateurs » utilisant la meule de pierre convainquent finalement les animateurs du BioCivam 11 de restreindre la marque Farine de pays aux farines produites sur meule. Toutefois, l'usage des variétés anciennes continue à faire débat. Elles sont peu diffusées et les conseillers ont peu de connaissance sur la conduite de ces cultures. Leur rendement, inférieur à celui des variétés modernes inquiète les agriculteurs qui souhaitent déjà se convertir à l'agriculture biologique et anticipent une baisse de leurs revenus. Sur le territoire, l'essentiel des productions de blé tendre biologique est réalisé grâce à la culture de variétés modernes de blé, comme Renan, Soisson ou Apache, vendues en coopératives. Le groupe décide de conserver l'utilisation des variétés modernes et d'ouvrir la marque aux variétés anciennes. Certains acteurs, comme Claude qui est agriculteur en polyculture-élevage et a construit ses propres moulins à meule de pierre, montrent au groupe des « paysans-transformateurs » que l'utilisation des variétés modernes peut se conjuguer au souci de l'autonomie agricole et alimentaire. Les deux variétés de blé sont finalement acceptées. Dorian, à l'époque animateur du BioCivam, revient sur cet épisode, dont la conclusion peut être comprise comme un compromis entre les deux groupes.

« Le groupe était divisé, il faut contenter tout le monde. J'avais envie que ce soit très qualitatif, d'aller au bout des choses, on partageait cette vision avec les producteurs. Certains ne la partageaient pas. On s'est battus pour qu'il n'y ait que les variétés anciennes. Le président du BioCivam à l'époque, c'est un agriculteur, produisait des variétés modernes comme un bon nombre d'agriculteurs de cette association. Donc il y a eu une pression pour rentrer dans cette marque-là des blés modernes. On a essayé de faire une distinction tant bien que mal. [...] Déjà on a fait passer la meule de pierre, ce n'était pas gagné, déjà on a fait rentrer les variétés anciennes ! »

Octobre 2018. Dorian, 35 ans, chef de culture Tout Nature, ancien animateur BioCivam 11

Cette reformulation des objectifs d'un circuit local propre à soutenir un développement convenable de l'agriculture biologique conduit à l'exclusion des meuniers utilisant des moulins à cylindres ainsi que de certains agriculteurs, mais elle rassemble aussi des acteurs dont les pratiques évoluent pour rejoindre celles promues par la marque. Elle reformule les objectifs initiaux du BioCivam 11 et répond à ses prérogatives.

1.4. La formalisation d'une fédération d'agriculteurs, paysans-transformateurs et transformateurs et de son projet

La marque Farine de pays est créée en 2012. Elle entérine les arbitrages réalisés lors de la constitution du collectif. En deux ans, le collectif s'est resserré autour de problématiques communes et a trouvé une réponse originale au problème d'approvisionnement des boulangeries locales en farine biologique. Elle diffère de celle trouvée dans l'Hérault, construite autour d'un seul meunier. En problématisant le droit à la transformation à la ferme, le groupe se structure autour de la production et de l'essaimage de petits moulins et de l'organisation de paysans-transformateurs. Le choix de la marque *collective* résulte de cette volonté de se doter d'un outil permettant un fonctionnement commercial décentralisé. Elle permet d'être utilisée par plusieurs acteurs et concrétise donc la décision de structurer la démarche par la coopération de plusieurs meuniers, ayant chacun leurs propres débouchés et leur propre organisation du travail. Également, cela donne davantage de poids aux discussions politiques qui ont permis de constituer le collectif : la marque ne peut être utilisée qu'à condition d'appartenir au réseau d'acteurs porteur de la démarche et d'adhérer à des valeurs communes.

Ce projet collectif est rédigé dans un premier cahier des charges (repris en 2016 et simplifié en 2017). Il fixe des objectifs partagés et des pratiques communes afin de réguler l'appartenance des membres au collectif. Néanmoins, il n'est porté par aucune structure formelle. L'objectif

du groupe est de créer une fédération d'agriculteurs et de transformateurs. Le groupe inscrit dans le cahier des charges un principe de soutien à l'installation des agriculteurs et à la reprise des activités de transformation. Pour les acteurs, le but de cette filière est de créer un cadre commun qui permette la valorisation de leurs démarches et leur coordination par la mise en relation d'opérateurs auparavant isolés.

La marque Farine de pays et les équipements marchands qui l'accompagnent (étiquettes, charte graphique) matérialisent également les frontières du groupe et sa conception de la qualité. Les conditions d'utilisation de la marque mentionnent l'utilisation du sous-titre « Farines bio sur meule de pierre, origine Languedoc Roussillon ». Deux gammes de farines sont créées, la première pour les variétés modernes, la seconde pour les variétés dites « de pays ». Elles disposent chacune d'une étiquette et d'un code couleur permettant de valoriser l'utilisation de ces matières premières comme conférant deux qualités distinctes. Quoique les animateurs du BioCivam 11 soutiennent cette évolution de la qualité « au-delà du bio » selon la formule utilisée dans le groupe, le BioCivam doit assurer la reconnaissance des pratiques de l'ensemble de ses membres et favoriser le développement de tous. La notion de « filière qualité » laisse la place à celle de « haute qualité » dans les documents du groupe, afin de démarquer les acteurs de Farine de pays sans dévaloriser la qualité des produits de ceux qui ont été exclus de la filière.

1.5. La mobilisation d'acteurs supplémentaires

L'évolution du collectif en une fédération d'agriculteurs, paysans-transformateurs et transformateurs et vers l'utilisation de technologies et entités biologiques non-conventionnelles demande au groupe de renforcer l'intérêt d'autres acteurs qu'ils identifient comme essentiels à la réalisation de leur projet. Cela commence par une meilleure association des acteurs institutionnels au projet reformulé, afin qu'ils financent la filière. La première version du cahier des charges met en récit cette évolution des problèmes et des solutions du collectif comme un positionnement vis-à-vis du circuit de proximité de l'Hérault, offrant une complémentarité pour les acteurs du marché.

« Dans la Région, la volonté de travailler avec des matières premières locales pour alimenter la consommation est exprimée par la majorité des acteurs de la filière de la boulangerie bio. La filière Régionale Pain bio Raspaillou® existe depuis 2010. Elle valorise des blés bio dans la région au travers de produits finis. Pour autant, beaucoup de boulangers recherchent un produit semi-fini (farine) qui valorise également la production locale. Ils sont demandeurs de farines produites par meules de pierre,

procédé de mouture différent de celui utilisé par la filière Raspaillou® (meules de cylindre), à partir de céréales dites « anciennes » ou « de pays ». La filière Farine de pays® se veut complémentaire de la filière régionale Pain Bio Raspaillou®. »
Source « Cahier des charges », Farine de pays, 2012

Entre 2015 et 2017, le groupe continue sa formalisation. Elle est portée par une volonté de promouvoir auprès de nouveaux acteurs la nouvelle organisation du marché et de la production conçue par le groupe Farine de pays. En 2015, le collectif se constitue en Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) afin d'obtenir des fonds pour continuer la structuration de la filière. Les financements servent à l'accompagnement du collectif par une animatrice du BioCivam 11 et à la réalisation de plusieurs études techniques et économiques. Un diagnostic agronomique est réalisé pour montrer l'intérêt environnemental des itinéraires techniques des agriculteurs du collectif. Les financements permettent aussi la réalisation d'une Analyse en Cycle de Vie de la production du pain par un paysan-meunier du groupe. Ces études sont utilisées par le groupe pour faire valoir l'aspect environnemental et économique de leur projet auprès des acteurs institutionnels et d'autres structures d'accompagnement à l'activité agricole qui s'intéressent à la démarche.

La structuration de l'initiative autour du projet de valorisation des blés de variétés anciennes demande également au groupe un travail de sélection variétale. Cet effort peut être analysé comme une volonté d'intéressement, c'est-à-dire de création des conditions durables d'intégration d'acteurs ou de non-humains dans un réseau sociotechnique en construction. L'intéressement est souvent réalisé par le biais de la construction et de l'endossement de nouvelles identités (Callon 1986, 185). Au démarrage de la filière, le groupe ne dispose que de quelques variétés de blés anciens, réunies par les producteurs grâce à leur réseau et à leurs contacts au RSP. Certains producteurs se sont lancés dans la construction de collections propres, en cultivant et sélectionnant des blés du terroir sur de petites parcelles. Néanmoins, les membres du collectifs et les animateurs du BioCivam 11 constatent que l'origine de ces variétés, leur identité et leur conduite au champ restent encore peu connues. Les acteurs souhaitent aussi augmenter leur rendement et aimeraient élargir leur gamme de produits. En 2014, le collectif, accompagné par le BioCivam 11 met donc au point un essai variétal. Le BioCivam contacte le centre INRA de Clermont Ferrand, qui abrite un conservatoire des variétés de blé, afin d'obtenir des lots de semences qu'ils pourront semer, décrire et multiplier. L'essai compte 18 variétés et permet au conseiller technique de distinguer des traits spécifiques entre les variétés, de décrire leur comportement au champ (rendements, sensibilités aux maladies) et de formuler des recommandations pour leur culture.

1.6. La stabilisation du réseau sociotechnique

Le lancement du GIEE amorce une stabilisation du réseau, marquée par la création et le renforcement de dispositifs qui matérialisent l'agencement trouvé. La formation du GIEE est motivée par la volonté des membres de Farine de pays de renforcer leur réseau d'échange. Le groupe souhaite mettre en place un système de certification des produits et des membres de la filière. Au même moment, le réseau Nature et Progrès, met en place un cahier des charges pour la boulangerie. Il promeut la mouture sur meule de pierre et la panification au levain⁸⁶. Le groupe s'inspire de ce travail pour spécifier son propre cahier des charges. Nature et Progrès utilise également un dispositif particulier de certification : un système participatif de garantie (Cf. encadré 3, chapitre 2). Le collectif Farine de pays a travaillé pendant plusieurs mois avec l'association Nature et Progrès afin de mettre en place son propre système participatif.

En 2016, le groupe se stabilise dans la forme qu'il occupe encore aujourd'hui par la création de l'association Farine de pays. L'objectif de l'association est de formaliser l'engagement des producteurs dans le fonctionnement du collectif. Au-delà du partage de la marque collective et de ses conditions d'utilisation, il faut désormais participer au collectif pour prendre part au marché, mais aussi se soumettre à un contrôle du collectif par ses membres. Un règlement intérieur et une nouvelle version du cahier des charges sont rédigés.

« L'association collégiale a pour but de :

- Fédérer des céréaliers, des paysans-meuniers-boulangers ou pasteurs [...] des petits moulins et des boulangers ou pasteurs qui produisent sous la marque Farine de pays
- Mutualiser des savoir-faire pour la production et la commercialisation [...]
- Promouvoir une production en agriculture biologique de céréales adaptées au territoire et [aux transformations] paysannes et/ou artisanales
- Participer aux réflexions [...] sur la qualité nutritionnelle des farines et du pain
- Promouvoir l'installation agricole et la transmission en meunerie artisanale [...]

Source « Cahier des charges », Farine de pays, 2016

Les financements obtenus par le GIEE servent aussi à l'organisation de formations pour les membres de Farine de pays qui accroissent la stabilisation du réseau, en renforçant les compétences des producteurs dans les modes de productions que l'association souhaite porter. L'animatrice du BioCivam organise des journées autour de la mouture sur meule de pierre ou de la panification au levain et au pétrissage manuel. Les enquêtés témoignent en entretien de l'apport de ces formations pour professionnaliser leurs activités, mieux vendre leurs produits.

⁸⁶ « Cahier des charges Meunerie Boulangerie Viennoiserie », Nature et Progrès, 2015, revu en en 2016. En ligne, dernière consultation le 31/10/2022 : <https://www.natureetprogres.org/les-cahiers-des-charges-2/>

Cela renforce d'autant le modèle du paysan-transformateurs promu par l'association, plusieurs agriculteurs s'équipent de moulin et certains se mettent à panifier, parfois pour un temps seulement. En 2018, les animatrices et animateurs du BioCivam rédigent un « guide » à destination des paysans-transformateurs. Leur objectif est d'aider les producteurs à s'approprier les outils de travail et les pratiques propres à l'activité du groupe Farine de pays, tels que les silos, les moulins à meule de pierre, ou les ateliers de meunerie. Ce guide récapitule l'ensemble des étapes de la chaîne de production, de la récolte à la transformation, il fournit des données scientifiques, techniques et rappelle le cadre réglementaire des activités de stockage et de meunerie à la ferme. Il est imprimé en grandes quantités et diffusé lors des formations organisées par le BioCivam 11, des journées d'étude ou de débats sur l'avenir des grandes cultures biologiques en Occitanie.

2. Grain et Pâtes : du « paysan-pastier » à une initiative pionnière de l'entrepreneuriat agricole collectif

2.1. Un projet individuel de transformation à la ferme qui nécessite la mobilisation d'un collectif agricole

L'histoire de Grain et Pâtes débute avec l'idée d'un paysan-boulangier, engagé pour la transformation de blés biologiques à la ferme, de transformer localement des blés en pâtes alimentaires. Rémi est paysan-meunier-boulangier et membre du RSP. Dans les années 2000, il constate une multiplication des paysans-boulangiers sur le territoire des Hautes Pyrénées (65) et dans les départements alentours. Il s'inquiète d'une « surpopulation » des paysans-boulangiers liée à un manque de débouchés : ils deviendraient trop nombreux pour un département peu dynamique et peu peuplé, dont la seule grande ville alentour, Toulouse, est située dans le département voisin (31). Rémi est à la recherche d'idées de relocalisation des productions alimentaires transformées qui pourraient s'inscrire dans la production d'une ferme en polyculture-élevage. Il identifie la création d'ateliers de transformation pastière à la ferme comme une réponse à ses objectifs de diversification des productions, de relocalisation des activités de transformation, de maintien de l'agriculture paysanne et de dynamisme économique local. Il fait part de ce projet de transformation à la ferme au Groupement d'Agriculteurs Biologiques (GAB) du département.

« Moi je n'ai pas de salarié, j'ai rien. L'idée c'était de servir des forces vives existantes, ça ne sert à rien de créer des associations quand il en existe déjà ! Le GAB, son boulot, c'est ça, mettre en place les porteurs de projets, les accompagner. »

Novembre 2018. Rémi, 55 ans, paysan-boulangier, gérant de Grain et Pâtes

Le GAB concentre son accompagnement sur l'élevage, activité dans laquelle le département est spécialisé. Le projet met du temps à se faire entendre.

2.2. La sensibilisation d'un groupe d'agriculteurs à la transformation locale et aux variétés anciennes

Rémi sensibilise un petit groupe de producteurs qui se rendent aux réunions du GAB. Ceux-ci sont intéressés par l'idée de produire des blés qui seront transformés localement. La proximité de Rémi au RSP leur permet de s'insérer dans de nouveaux espaces de discussion de leurs techniques de cultures et de débattre du rôle politique du métier d'agriculteur.

« J’entendais dans les médias, partout, qu’il fallait diminuer la viande. Pourquoi pas ? Je préfère produire des végétaux et les vendre plutôt que les donner à mes animaux. J’étais séduit par ça. Et là Rémi m’a parlé de produire du blé pour faire des pâtes. Ça collait exactement. En parallèle j’ai rencontré les anciennes variétés. Ça m’a aidé dans la réflexion. [...] Le réseau des bio était restreint dans les années 2000-2010. On se rencontrait à travers les GAB, dans les foires. Quand tu sors de formation, ce que t’as dans la tête c’est la monoculture, gros tracteurs, engrais, gros outils pour travailler le sol et une coopérative qui te donne la semence et qui te rachète le produit à la fin. Tu es dans un truc très fermé. Au contraire, le monde de la bio était très ouvert. Diversifier, essayer de nouvelles techniques. C’était intéressant, je veux participer à ça. [...] Au niveau du sens de ce qu’on fait, je trouve ça génial, de vendre des anciennes variétés à des gens du coin qui travaillent avec nous, qui font des pâtes d’anciennes variétés. Ça court-circuite tout le système. C’est encore mieux que la vente directe, parce qu’on est sûr des variétés qui nous appartiennent à nous. On ne les achète pas à la coopérative, on plante et après on les transforme. Du début à la fin, le circuit est entre nos mains. » Mars 2021. Ludovic, 35 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Grain et Pâtes

Lors de rencontres des agriculteurs bio du territoire, Ludovic entre en contact avec des acteurs influents du RSP, qui ont constitué des populations de blés adaptés aux terroirs de l’Occitanie. Au fil de ces rencontres et de premiers essais de culture de blés anciens, il adhère à leur vision de l’autonomie paysanne et problématise la question de l’accès libre des agriculteurs à leur outil de travail, les semences. Il voit dans le projet de transformation locale un outil pour reprendre la main sur un système technique et économique qu’il perçoit au prisme du discours du RSP. Comme Ludovic, un petit groupe de producteurs se sensibilisent ainsi aux problématiques soulevées par Rémi et qu’il parvient à rattacher, lors des réunions du GAB, au projet de mise en place de petits ateliers de transformation de pâtes à la ferme. La constitution d’un noyau d’agriculteurs membres du GAB intéressés par ce projet amène les animateurs de la structure d’accompagnement à se pencher sur l’idée. Le groupe organise alors une rencontre avec des membres du RSP sur le thème de la souveraineté alimentaire. La thématique est politique, elle s’oppose dans les débats, locaux et institutionnels, à la problématisation de la sécurité alimentaire (Demeulenaere et Goulet 2012). Alors que la sécurité alimentaire est associée aux mouvements agricoles productivistes, la souveraineté alimentaire est à l’époque mobilisée dans les réseaux biologiques comme un moyen de promotion d’une agriculture locale et durable. Les conseillers du GAB sont sensibles à cette reformulation. Ils voient dans le projet de Rémi une matérialisation d’un combat politique porté par leur structure.

2.3. L'investissement du GAB donne un nouvel objectif et une nouvelle dimension au projet : jouer collectif en faveur de la souveraineté alimentaire

En s'investissant dans le collectif, le GAB apporte une nouvelle solution pour répondre au projet de transformation locale de pâtes. Au cours des cinq années précédentes, le GAB a déjà accompagné trois projets de collectifs agricoles : deux associations de producteurs en maraîchage et en viande, et une société coopérative d'intérêt collectif pour la restauration collective. L'objectif des animateurs est alors de favoriser l'émergence de collectifs dont les agriculteurs seraient moteurs de la gestion à travers ce qu'ils nomment des « microstructures ».

« Je vais être honnête, mon idée au départ, c'était des paysans-pastiers. Comme on avait créé des paysans-boulangers, on essayait de mettre en place des paysans-pastiers. Après, le GAB a voulu en faire un projet collectif. Pourquoi pas ? Au départ, je n'étais pas persuadé que ça puisse marcher, [...] qu'on puisse faire un outil collectif, réunir autour d'une table des gens sans qu'ils finissent par s'engueuler ou claquer la porte. »
Novembre 2018. Rémi, 55 ans, paysan-boulangier, gérant de Grain et Pâtes

C'est donc par l'intervention de la structure de conseil que le projet individuel se mue en projet collectif d'une filière réunissant agriculteurs, transformateurs et pastiers. En mobilisant le GAB et ses pairs, Rémi voit son projet prendre une forme nouvelle. Elle amène une répartition du travail et des échanges qui n'étaient pas envisagés. Le groupe constitué à travers le GAB compte un meunier en installation qui cherche des débouchés, et les agriculteurs mobilisés trouvent du sens dans l'idée de s'associer pour répartir le travail entre les fermes et de s'organiser pour développer de nouvelles productions sur de petites exploitations. Le collectif se consolide et s'organise sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Encadré 6. Les SCIC, des sociétés commerciales inscrites dans l'économie sociale et solidaire.

Les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif sont des sociétés de personnes, morales ou physiques, de forme commerciale dont la particularité est d'être organisées comme des coopératives. La création de ce statut date de 2001. A l'instar des coopératives agricoles, les SCIC sont régies par le statut de la coopération, fixé par la loi du 10 septembre 1947, auquel elles ont été intégrées lors de sa mise à jour par la loi cadre de l'Economie Sociale et Solidaire, promulguée en 2014.

La spécificité de ces sociétés coopératives tient au caractère central accordé au projet porté par la société et ses membres. Le projet doit être inscrit dans les statuts de la société, il est constitutif de sa création. Ce projet est important car les SCIC sont tenues de défendre un intérêt collectif. La législation mentionne ainsi qu'elles « ont pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité

sociale »⁸⁷. Les SCIC sont organisées de façon à assurer un équilibre entre les acteurs partageant un intérêt collectif, défini par leur projet. La société doit permettre l'association des salariés, sinon des producteurs (agriculteurs, artisans, etc.), des bénéficiaires (clients, associations, etc.), et un tiers type d'associés doit figurer et varie selon l'objet de la société (collectivité, entreprise privée, fondation, etc.).

Le fonctionnement des SCIC reprend le principe coopératif de gouvernance « un homme = une voix ». La majeure partie du résultat annuel de la société (au moins 57,5% et jusqu'à 100 %) ne peut pas être reversé aux sociétaires, elle constitue une réserve impartageable destinée à servir l'ambition de la SCIC.

Les SCIC sont principalement utilisées dans les domaines du sport, de la santé et de l'animation culturelle. Elles sont aussi présentes dans l'agriculture, la gestion des forêts et de l'eau. En 2021, la Confédération générale des SCOP et des SCIC recensait 15 SCIC dans le domaine de l'agriculture et de l'exploitation forestière en France, dont trois en Occitanie. Elle dénombrait 64 SCIC dans le secteur de l'alimentation et de la restauration, dont 20 étaient implantées en Occitanie.

2.4. La création d'une SCIC pour mobiliser d'autres acteurs et définir leurs liens

Le choix de créer une filière collective de production et de transformation locale modifie les rôles au sein du collectif. Les producteurs ne sont plus des « pairs » intéressés individuellement par l'idée de devenir des « paysans-pastiers » autonomes sur leurs fermes. Ils deviennent des partenaires d'échange en devenir, ce qui oriente la nature des discussions sur les essais de blés à conduire, les démarches à réaliser. Il faut trouver un local hors de la ferme, embaucher un salarié, dégager des surfaces pour l'activité de la SCIC. En 2009, cette forme d'entrepreneuriat collectif est nouvelle, même si l'instauration du statut de SCIC date de 2001. Elle reste peu développée en France⁸⁸ et rarement utilisée dans le secteur agroalimentaire. Toutefois, elle est jugée par l'animateur puis par le groupe de producteurs plus à même de porter un atelier de transformation, de créer de l'emploi, d'encadrer des transactions et de produire des pâtes alimentaires dans des conditions sanitaires conformes. Dans ce projet tel qu'il a été reformulé, la visée de transformation propre aux activités entrepreneuriales qui « engagent un projet de transformation de l'existant au-delà de l'action en cours et impliquent à la fois une attitude réflexive et une prise de risque » (Chauvin et al. 2014 :22), s'empare de la logique d'action économique pour s'articuler à d'autres dimensions, sociales et politiques.

⁸⁷ Article 19, Loi de 1947 sur le statut de la Coopération, révision de 2014.

⁸⁸ En 2015, deux ans après la création de Grain et Pâtes, il existait sur l'ensemble du territoire français 532 SCIC contre 1211 en 2021, selon les chiffres disponibles sur le site web de la Confédération générale des SCOP. En ligne, dernière consultation le 03/06/2022 : <https://www.les-scic.coop/chiffres-cles>

« Née d'un espoir, celui de paysans passionnés et militants, qui ont fait le pari de se réapproprier leur autonomie [...] restait à savoir comment assurer la pérennité et la transformation de ce blé [...] sans que les paysans ne perdent la maîtrise qualitative et le suivi. Il a donc été question de créer un outil de fabrication coopératif et solidaire [...] autour d'un objectif simple : Donner une réalité économique et écoresponsable aux variétés anciennes à travers un produit artisanal du quotidien : les pâtes »

Source, page web du site marchand Grain et Pâtes, dernière consultation le 31/10/2022

La création d'une SCIC facilite également l'investissement de nouvelles personnes : elle procure un cadre légal à travers lequel le groupe parvient à inciter le maire de la commune voisine, la communauté de communes et des habitants à s'investir et à participer au financement du projet. En tant que société coopérative, le dispositif permet de prendre des actions dans la structure et de donner un rôle de sociétaire aux nouveaux arrivants. Le cadre offert par la SCIC concrétise également le projet de création d'emplois sur le territoire, en permettant de salarier des travailleurs pour la transformation des pâtes et leur commercialisation. Le potentiel d'embauche de cette forme de société commerciale est un élément qui intéresse les collectivités locales, à la recherche d'activités pour maintenir l'emploi dans des territoires ruraux. La mairie et la communauté de commune entrent dans la SCIC et financent son équipement. L'aspect innovant de cette forme entrepreneuriale est un moyen d'attirer des financements institutionnels à destination des coopératives et de bénéficier de l'appui de l'Union régionale des SCOP.

La SCIC Grain et Pâtes est fondée en 2013, après deux ans de constitution d'un collectif réunissant quelques agriculteurs, paysans-transformateurs, un meunier et un animateur d'une structure de conseil agricole. La SCIC s'organise en trois collèges réunissant 70 sociétaires : le collège des « semeurs d'idées » composé des producteurs et des salariés, le collège des « partenaires territoriaux », les représentants de deux collectivités locales, le collège « contributeurs et citoyens », composé d'habitants locaux, de parents de producteurs (conjoint, nièces, amis) et de bénévoles, et enfin le collège des « contributeurs au développement économique » réunissant des magasins de producteurs, représentants d'AMAP et de Biocoop du territoire. La gestion de l'initiative est confiée à un comité de pilotage (composé de producteurs, salariés, transformateurs et bénévoles) qui se réunit tous les trimestres ainsi que par l'assemblée générale annuelle réunissant les différents collèges de la SCIC.

2.5. Enrôler des producteurs spécialisés en élevage dans la culture de céréales pour l'alimentation humaine

La concrétisation du projet collectif demande de trouver des producteurs pour alimenter la SCIC. Le GAB entreprend un démarchage de ses adhérents. La dimension locale du projet devient une contrainte, car les agriculteurs locaux qu'il faut convaincre sont principalement des éleveurs. Leur investissement dans la SCIC demande de revoir l'organisation de leur exploitation.

« Moi c'est l'élevage, les vaches et les poulets. Je ne faisais pas de blé du tout. Je faisais des méteils, des mélanges triticales, pois, protéines. J'ai réduit un peu et je fais des blés anciens [...] L'esprit de la SCIC, c'est vivre de ce qu'on fait. La coopérative c'est par obligation, tout ce que je peux faire en dehors, je le fais. »

Novembre 2018. Annick, 55 ans, agricultrice en polyculture-élevage, Grain et Pâtes

Les producteurs du GAB ont rejoint cette structure dans le but de trouver des solutions pour favoriser l'essor de l'agriculture biologique sur le territoire et construire collectivement des solutions pour développer leurs exploitations. Un certain nombre d'agriculteurs du groupe sont intéressés par ce projet dans sa forme nouvelle. La SCIC ne cherche que de petites parcelles, de 3 à 5 hectares, pour produire des céréales. Les agriculteurs et agricultrices rencontrées voient dans ce projet une occasion de prendre de la distance avec les coopératives locales, dont les pratiques économiques sont source d'inquiétude. Le projet de transformation locale de pâtes donne aussi un moyen aux agriculteurs de se rapprocher du produit fini issu de leurs cultures. Damien est guide touristique et agriculteur (double-actif). Il a repris l'exploitation familiale. Son père et son oncle élevaient des vaches laitières pour une coopérative. L'expérience de son père dont les revenus étaient soumis aux aléas des cours du lait a marqué Damien. Lors de son installation, il cherche une activité qui lui permette de se distancier des coopératives et de pouvoir suivre son produit une fois transformé.

« Ce qui est vraiment agréable c'est de dire « ça c'est mes pâtes », ce n'est pas moi qui l'ai fait mais c'est de mon produit. On est content. Le lait de mon père, il partait, pouf, on ne sait pas où. [...] Même la coopérative bio ici [...] tu ne peux pas dire « ça va dans ma filière, je vais l'acheter et je sais que c'est le mien ». C'est une opacité totale. »

Novembre 2018. Damien, 35 ans, agriculteur double actif, Grain et Pâtes

La dimension collective de la SCIC facilite l'intégration des producteurs. Comme l'exprime Yves, le projet de la SCIC répond à la volonté des producteurs de trouver des solutions à l'équilibre économique des petites exploitations en polyculture-élevage. Alors que les réseaux d'agriculteurs biologiques promeuvent les circuits courts, les agriculteurs sont confrontés à la

nécessité de transformer leurs produits pour pouvoir les vendre en direct aux consommateurs. Mais l'investissement dans des outils de transformation est trop important pour des fermes qui doivent valoriser des productions animales et végétales.

« L'outil de transformation, dès que ça engendre des investissements trop importants, il faut partir sur le collectif – c'est pour ça que j'ai adhéré de suite à la SCIC quand elle s'est créée, parce que c'est un outil collectif ! On ne peut pas se permettre ça, nous, au niveau des fermes. Déjà la production, la réglementation de la production c'est assez onéreux en temps, donc s'il faut investir dans la transformation au niveau de la ferme... Ou il faut être nombreux ou alors il faut partir collectivement. »

Novembre 2018. Yves, 60 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Grain et Pâtes

L'organisation collective du travail et du marché est vue comme une bonne solution aux problèmes de la reprise en main de la transformation et de la surcharge de travail qui est associée aux modalités individuelles de transformation et de vente à la ferme (Dufour et Lanciano 2012; Galt 2013). Rémi rejoint rapidement cette vision. En entretien, il dit de son projet initial d'installation de paysan-transformateur seul à la ferme qu'il s'agit d'un modèle qu'il « ne défend plus ». Ce modèle de l'acteur-filière est perçu comme peu créateur d'emplois, générateur de surcharge. La création de cette filière de proximité soutenue par une SCIC est alors vue comme un moteur de l'emploi rural, offrant une meilleure rémunération du travail des agriculteurs et des transformateurs. Elle est souvent présentée dans le groupe comme « l'avenir » de l'agriculture, du paysan ou du monde agricole.

2.6. Un arbitrage entre plusieurs voies de développement économique et plusieurs visions du rôle d'une filière locale biologique

Par ailleurs, la structuration de la filière fait émerger de nouveaux questionnements sur les voies qu'il convient d'emprunter pour mener à bien ce projet collectif. La création du circuit à travers le GAB fédère les participants au projet autour d'un mode de production commun, l'agriculture biologique. Toutefois la définition du nouveau produit qui convient pour ce projet est source de dispute. Comme dans le cas de Farine de Pays, le choix des variétés qui seront cultivées oppose des acteurs partisans de l'utilisation de blé dur moderne et des acteurs souhaitant cultiver des variétés anciennes. Pour l'animateur du GAB et pour plusieurs agriculteurs, le choix des variétés modernes est un choix stratégique. Il présente l'avantage de démarrer rapidement l'activité : les semences sont facilement disponibles et dans des quantités suffisantes pour semer

plusieurs dizaines d'hectares dès la première année d'activité. Au contraire, le choix des variétés anciennes conduirait à un démarrage lent et à la production de petites quantités de pâtes.

« Le GAB voulait que ça aille vite et avec des variétés modernes. Parce qu'on allait vite trouver la semence et on aurait pu vite démarrer. Je ne voulais pas, je ne voyais pas l'intérêt dans le sens où, déjà avec une variété moderne jamais, à notre niveau on aurait pu concurrencer les pâtes italiennes. [...] C'était ça la logique : il y a l'industrie alimentaire qui est capable de produire des pâtes à 1€ le kilo, nous jamais au niveau artisanal on n'arrivera à le faire. Sauf si on achète à que dalle au paysan, ce qui n'a aucun intérêt parce que le but au départ c'est d'aider les paysans à s'en sortir. C'est venu comme ça, on est partis sur des variétés paysannes. Donc ça a été plus long. »
Novembre 2018. Rémi, 55 ans, paysan-boulangier, gérant de Grain et Pâtes

Pour Rémi et le noyau de producteurs qu'il convainc, l'avantage des variétés anciennes ne se limite pas à des questions idéologiques ou aux aspects nutritionnels et environnementaux qu'ils associent à ces variétés. Ils les relient à un projet économique tourné vers les petites exploitations. Pour eux, la fabrication de pâtes à base de variétés anciennes est un moyen de diversifier les fermes et de rémunérer les producteurs à des prix supérieurs à ceux du marché.

« Tous ceux qui voulaient que ça avance vite, qui voulaient investir énormément, qui étaient dans un système un peu productiviste bourrin, ne s'y sont pas retrouvés. C'est normal parce qu'on avançait tranquillement. Ce n'était pas le reflet d'une entreprise capitaliste d'aujourd'hui. Nous on voulait y aller tranquille, on voulait respecter les salariés, on voulait travailler sur des anciennes variétés, obligatoirement.

AE : « y aller tranquille », c'est à dire ?

L : Pas se dire on va semer 100 ha de suite, on va inonder le monde et on va mettre des machines à 300 000€. On va semer 3 ha, on va partir avec une petite machine à 6000€, et on va se contenter des villages qui sont autour. C'était complètement l'opposé. »
Mars 2021. Ludovic, 35 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Grain et Pâtes

Les partisans des variétés anciennes parviennent à relier les questions stratégiques de commercialisation du produit, d'arrivée sur le marché et de niveau d'investissement au choix variétal. Le noyau dur qui s'est formé autour d'Éric formule un projet de développement lent mais pensé comme maîtrisé, qui répondrait à une logique marchande propre et qui serait tourné vers une demande en croissance dans les magasins biologiques. Il trouve alors l'appui du GAB qui adhère à cette vision de l'investissement des marchés biologiques par les petits producteurs. La résolution de la dispute amène certains des producteurs tenant d'un développement rapide et du respect des normes variétales pour la production de pâtes à quitter progressivement l'initiative, tandis que d'autres se rallient au projet proposé.

2.7. Élargir le réseau d'acteurs pour mieux intégrer les variétés anciennes dans la transformation pastière

La concrétisation du projet de transformation pastière à base de variétés anciennes demande de diffuser cette conception de la qualité et des modes de production qui conviennent pour la production de pâtes locales et pour soutenir l'agriculture biologique sur le territoire. Le groupe doit mobiliser de nouveaux acteurs, adapter son projet aux contraintes de production de la région et trouver des variétés qui leur correspondent.

En 2010, le groupe se met à la recherche de blés adaptés à la transformation pastière. Il réunit des acteurs du RSP qui font venir des producteurs d'Espagne et d'Italie, proposant chacun une variété ancienne. Grâce au RSP et aux recherches menées par les animateurs du GAB, le groupe se penche sur la variété poulard d'Auvergne. Elle est adaptée aux conditions climatiques locales et permet de renouer avec la tradition pastière française artisanale, ce qui correspond au projet politique du groupe.

Mais, le projet de production de pâtes de la SCIC rencontre toutefois un problème sur les plans technologiques et réglementaires. La réglementation de la production pastière en France restreint la production à l'utilisation de « blé dur de haute qualité », un produit qui ne s'y conforme pas ne peut pas utiliser le nom de « pâtes alimentaires » (chapitre 3). Or, les territoires sur lesquels produisent les producteurs membres de Grain et Pâtes (en particulier dans les Hautes Pyrénées) ne permettent pas de produire de blé dur et les variétés anciennes que souhaite utiliser le groupe ne sont pas du blé dur, mais du blé poulard. Le projet se confronte aux verrous identifiés dans le chapitre précédent.

« Un blé dur, si on ne veut pas ce qu'on appelle le mitadinage, que le grain devienne opaque, il ne faut pas qu'il prenne l'humidité. Nous, on n'a pas un département capable de produire des blés durs. Il faut se rendre à l'évidence. Même la filière bio abandonne parce que les résultats sont très mauvais. On s'est aperçu avec le RSP, que des variétés, les poulards, étaient utilisées autrefois en Auvergne. La dernière pasterie française, dans les années 1950, travaillait avec. Ensuite, ils se sont retrouvés aux normes de l'industrie agro-alimentaire, Lustucru, Panzani, toutes ces marques. C'est eux qui ont mis en place un cahier des charges avec le mitadinage. Toutes ces variétés comme les poulards ont été abandonnées, déclassées : elles ne correspondent pas à ces critères. »
Novembre 2018. Rémi, 55 ans, paysan-boulangier, gérant de Grain et Pâtes

Le poulard est une *espèce* de blé, différente des blés tendres et des blés durs. C'est avec le blé dur qu'on produit la semoule de blé dur, qui sert au couscous et aux pâtes. Les normes industrielles rendent incompatibles la production de pâtes avec les conditions pédoclimatiques

des producteurs du collectif Grain et Pâtes et les variétés anciennes qu'ils souhaitent utiliser. Le groupe se confronte à des problèmes à la fois règlementaires et technologiques, car le mitadinage des grains influence la texture et la tenue des pâtes lors de leur transformation et de leur cuisson chez le consommateur final.

Le collectif Grain et Pâtes voit dans ces limites une occasion de prouver que les verrous règlementaires et technologiques ne sont tenus que par les objectifs économiques des groupes agroalimentaires.

« À mon avis, ça ne change pas grand-chose. Niveau goût en tous cas. Niveau législation, oui. On n'a pas le droit d'appeler nos pâtes des *pâtes* : elles ne sont pas au blé dur. [...] Ce sont des normes industrielles, qui ne sont pas adaptées à des choses artisanales comme nous. Mais l'objectif c'est d'oublier ces normes. S'adapter. Il y a une législation, on en est proche, on est sur le fil rouge pour le nom ! On fait quand même, c'est ça qui est important ! On prouve qu'on peut faire ! Il y a beaucoup de normes comme ça qui sont l'appropriation d'industries de l'agroalimentaire qui bloquent [...] Pour les gens, c'est des pâtes, mais sur les étiquettes n'apparaît pas le mot pâtes, on met « fusilli », le nom de la forme, ça on a le droit. »

Novembre 2018. Rémi, 55 ans, paysan-boulangier, gérant de Grain et Pâtes

Pourtant, deux soucis interviennent pour travailler avec la variété poulard d'Auvergne : i) le blé doit être disponible en quantité suffisante pour une production qui rende la SCIC économiquement stable et ii) le groupe doit s'assurer que la variété présente bien des caractéristiques agronomiques et de transformation qui correspondent à son projet. Il doit tester la variété puis la multiplier. Dans un premier temps, le groupe recherche des soutiens institutionnels pour mener un essai variétal sur les blés qu'il a trouvés. Les instituts techniques ne sont pas intéressés par ces essais, ils ne travaillent que sur des variétés modernes. Plusieurs acteurs rejoignent alors les comités de pilotage d'institutions locales biologiques, comme l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), ou encore la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique. L'ITAB dispose d'une antenne régionale dans le département voisin du Gers, le Centre Régional de Recherche et d'Expérimentation en Agriculture Biologique (CREAB), dont le GAB est proche.

Encadré 7. Les Organisations Professionnelles de l'agriculture biologique

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) désignent les personnes physiques ou morales du secteur agricole qui défendent des intérêts communs auprès des pouvoirs publics. Elles regroupent une grande variété d'acteurs, comme les coopératives, les syndicats et les Chambres d'Agriculture, mais aussi les associations, unions, fédérations ou confédérations. Dans le secteur de l'agriculture biologiques, quelques OPA ont un rôle de structuration des marchés biologiques et d'orientation des revendications politiques. La Fédération Nationale

des Agriculteurs Biologiques (Fnab) est la principale association des agriculteurs biologiques. Elle les représente auprès des pouvoirs publics. Comme le RSP et la Confédération paysanne, elle adopte le terme de « paysan » dans ses revendications. Elle a été créée en 1978 et compte en 2022 près de 10 000 exploitations agricoles biologiques adhérentes. Le réseau Frab s'organise en Fédérations Régionales (Frab) ou Groupes Régionaux (Grab) qui coordonnent les actions à l'échelle régionale. Les groupes départementaux sont des Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB), dont certains sont aussi membres du réseau Civam. Ce sont ceux qui accompagnent les projets locaux et participent à la formation des agriculteurs. Le réseau Fnab développe des outils pour aider à la diffusion de l'agriculture biologique en France et accompagner les collectivités territoriales au développement de ces pratiques et des marchés biologiques sur leurs territoires.

L'Occitanie compte deux associations interprofessionnelles de l'agriculture biologique. Interbio Occitanie fédère l'ensemble des acteurs de la filière biologique de la région et occupe une position d'interlocuteur avec les pouvoirs publics locaux. Elle oriente et organise la structuration des filières biologiques en réunissant les acteurs économiques du secteur, elle participe au développement de la filière grande culture en Occitanie. L'association interprofessionnelle Océbio représente pour sa part les acteurs de l'aval des filières biologiques en Occitanie. L'ensemble de ces acteurs prennent en charge les missions de développement et de représentation des agriculteurs biologiques.

D'autres acteurs, qui ne sont pas des OPA ; ont pour rôle l'accompagnement technique de l'agriculture biologique. C'est le cas de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), dont l'évolution en 2019 marque un tournant vers l'intérêt pour la transformation alimentaire. Il s'agit d'un institut technique agricole et agro-alimentaire, qui réalise une mission de recherche appliquée, officiellement reconnue par le Ministère en charge de l'agriculture. L'institut s'organise en six antennes régionales dont l'une est située en Occitanie (Toulouse). Elle est partenaire de deux autres instituts techniques de la région, le Civam 66 (Perpignan) et le Centre de Recherche pour l'Agriculture Biologique (Créab) (Auch). Certains lycées professionnels agricoles complètent la mission d'accompagnement technique de l'agriculture biologique en région. Des agriculteurs partisans de la mouvance de l'agriculture paysanne ont également mis sur pied des instituts techniques amateurs autonomes. En Occitanie le Centre d'Etude et Terre d'Accueil des Blés (CETAB), créé en 2004, est dédié à l'étude et à la conservation des variétés paysannes de blés.

Le groupe parvient ainsi à lancer une expérimentation de quatre ans pour comparer des blés de variétés modernes ainsi que deux variétés anciennes identifiées par le collectif comme a priori convenables pour leur projet.

« Grâce au réseau bio, j'avais l'appui du lycée agricole pour les essais de transformation. Le CREAB a suivi parce que le lycée suivait. On a cherché des appuis officiels, des organismes ou des financements de la Région. À partir du moment où on avait les essais, le projet était connu par les coopératives, par la Chambre, il était reconnu officiellement. Si tu y vas en disant « on a testé dans un centre de recherche, les résultats disent que c'est bien », tu as de la crédibilité, c'est pas un mec dans son coin. Le plus dur, ça a été de faire accepter de mettre des blés paysans en comparaison avec les modernes. [...] Deux ans après on a comparé un blé dur, un blé tendre, et un poulard. Voir la culture, la valeur nutritive, avec un essai officiel. Là on a vu : à part

dans un climat méditerranéen, c'est pas la peine de faire du blé dur. »
Mars 2021. Jocelyn, 35 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes

Le rapport rendu par le CREAB sur les essais de blés poulards n'affirme pas clairement leur compatibilité au projet de la SCIC, mais il prouve que le blé dur ne peut pas être cultivé dans la région. Le groupe se sert de ces résultats pour faire reconnaître sa démarche, en donnant sa propre interprétation du rapport. En parallèle, il mobilise un lycée agricole pour réaliser des essais de transformation des pâtes à base de blé poulard. Ces essais complètent la mise à l'épreuve du projet de pâtes à base de blés anciens. Les tests agronomiques et technologiques donnent un crédit scientifique pour valider le projet. Les rapports sont communiqués à plusieurs institutions pour obtenir des financements.

Dans un second temps, le groupe se lance dans la production du blé poulard. Mais, les membres du collectif n'ont pu se procurer que quelques kilos de semences. Celles-ci doivent être multipliées. Pendant plusieurs années, trois producteurs sèment le blé sans rien produire. Il s'agit uniquement d'en récolter une quantité suffisante pour construire un stock de semence. Il doit pouvoir être distribué à chaque agriculteur et permettre une production de pâtes raisonnable.

« Les semences anciennes c'est tout un travail de paysan, de sélection, de conservation. De galère. On a dû attendre pendant des années pour pouvoir cultiver normalement : semer un champ entier, moissonner un champ entier. Pour multiplier, on est allé avec Ludovic à la balayette au fond de la moissonneuse, pour enlever tous les grains »
Mars 2021. Jocelyn, 35 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes

En 2013, le groupe produit ses premiers lots de pâtes. Toutefois, plusieurs problèmes surviennent au fil des premières années. Le blé poulard est sensible à plusieurs maladies et au développement de mycotoxines, comme la fusariose, la rouille ou la carie. Ces problèmes sanitaires diminuent le rendement au champ des producteurs. Les producteurs ont aussi du mal à produire ce blé ancien dont le comportement au champ les surprend. Il est particulièrement haut, peut mesurer entre 1,60 et 1,80 mètre, contre un peu moins d'un mètre pour le Renan, blé tendre auquel il était comparé lors des essais du CREAB. Sa hauteur cause la verse des épis, c'est-à-dire leur chute vers le sol, par pliure de la tige sous le poids des grains. Le grain versé peut se mélanger à la terre et devient difficile à récolter et à trier avant la mouture. Enfin, les producteurs et transformateurs observent que les blés poulards disparaissent peu à peu des récoltes et sont remplacés par des blés tendres dans les parcelles, ce que les producteurs s'expliquent mal. Face à ces problèmes, le GAB mobilise son réseau pour obtenir un appui scientifique. Un projet de recherche « POULARD » est monté avec des chercheuses de l'Inra

de Montpellier et de l'école d'ingénieur de Purpan, spécialistes en biotechnologie et en agronomie du blé. Elles étudient les blés anciens et veulent soutenir le groupe. Plusieurs magasins biologiques souhaitent également commercialiser les pâtes locales biologiques de Grain et Pâtes. Le réseau Biocoop finance la recherche sur la qualité sanitaire et technologique du poulard entre 2015 et 2017.

Les chercheuses testent les poulards, les ramènent dans leur laboratoire et en constituent des collections. Elles observent les blés dans les champs des producteurs de Grain et Pâtes et questionnent les agriculteurs sur leurs pratiques. Le groupe découvre que le poulard est sensible à certaines maladies, contre lesquelles les scientifiques recommandent des traitements et mettent en place un protocole annuel de suivi des sols des parcelles semées pour Grain et Pâtes. Elles mettent en lumière une tendance du poulard à la diminution de la pureté variétale. La pureté variétale désigne le maintien d'une variété de céréale semée au champ, face à la « pollution génétique » d'autres variétés qui n'ont pas été semées. Les blés sont principalement autogames (autofécondation) mais ont un taux d'allogamie (fécondation par d'autres plantes de la même espèce) compris entre 1 % et 10 %, leur pureté peut donc diminuer spontanément. Pour mesurer la pureté variétale d'une parcelle, on comptabilise le nombre d'épis de la variété semée et ceux d'autres variétés ou espèces. Le groupe considère que le champ reste pur tant que 80% des grains récoltés sont des poulards. Ces découvertes produisent une association durable des scientifiques, qui poursuivent leur accompagnement du groupe. Chaque année, elles réalisent un suivi des pratiques, des conditions sanitaires et de la pureté variétale au champs et participent aux Assemblées Générales de la SCIC. Le groupe travaille à la mise en place de populations de poulard qui renforceraient encore l'intérêt de ce blé pour la transformation, en facilitant l'adaptation du mélange à chaque parcelle et le maintien de la pureté des produits.

3. Tout Nature : quand la recherche du « pain santé » amène à la création « d'une maîtrise d'œuvre »

3.1. Un couple de boulangers qui découvre progressivement une série de préoccupations

A l'origine de la démarche Tout Nature se trouve une entreprise de boulangerie artisanale et biologique, le Moulin, dirigée par Olivier et Françoise. Jusqu'au début des années 2000, ils sont ingénieurs, ils travaillent dans l'informatique et dans plusieurs industries proches du numérique ou de l'aéronautique. A la fin des années 1990, Olivier perd le sens de son travail dans des grandes sociétés. Un de leur proche est touché par une maladie et l'épisode sensibilise le couple aux questions de nutrition et des modes de production de l'alimentation contemporaine. Olivier et sa femme se réorientent vers la production de pain biologique. Ils identifient cette activité comme répondant à leur recherche de sens et aux problématiques nutritionnelles et écologiques qui leur semblent traverser la société.

Au début des années 2000, le couple ouvre deux premières boulangeries. Il s'approvisionne en farines biologiques auprès d'une minoterie régionale. En discutant avec le meunier, Olivier découvre que ces professionnels du secteur céréaliier savent peu de choses des blés qu'ils utilisent, de leurs caractéristiques et de leurs provenances. La majorité des blés biologiques utilisés par la minoterie ne sont pas cultivés en France et *a fortiori* dans la région. Ils sont importés, ce qui leur apparaît peu compatible avec l'idée qu'ils se faisaient d'un moulin régional voulant « produire local ». Il apprend également le processus par lequel les blés sont broyés dans un moulin à cylindre et la différence entre la mouture sur cylindre et la mouture sur meules de pierre, qui était utilisée jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle. Dans sa recherche de production d'un « bon » pain, sur les plans nutritionnel et environnemental, Olivier sollicite d'autres experts de la filière blé-farine-pain pour en savoir davantage sur les aspects nutritionnels, économiques, technologiques et environnementaux. Il contacte un chercheur de l'Inra, spécialiste du secteur et formé à la meunerie, qui lui décrit le fonctionnement du secteur céréaliier conventionnel, les technologies de mouture ainsi que les blés utilisés pour la meunerie et la boulangerie. Ces connaissances viennent alimenter les préoccupations d'Olivier et Françoise, dès lors il ne s'agit plus pour eux d'apprendre à faire un bon pain mais de retrouver « le bon pain ».

Après avoir essayé les farines de plusieurs minoteries régionales, Olivier et Françoise réalisent des premiers tests de mouture de blés anciens sur un moulin à vent proche de chez eux. Ces

premiers essais les convainquent de développer par eux-mêmes l'activité de meunerie. Le couple se lance alors dans la restauration d'un moulin à vent afin de devenir meuniers-boulangers. Ils rencontrent un amouleur, spécialiste de la construction de moulins, qui les oriente vers un moulin à vent situé en Occitanie. Le moulin n'est pas fonctionnel et il appartient à la commune sur laquelle il se situe. Olivier et Françoise contactent donc le maire qui se dit intéressé par ce projet de reconstruction mais aussi par la construction d'une boulangerie sur la commune, qui bénéficieraient au tourisme local et favoriseraient le dynamisme économique du village. La commune finance les travaux et met à disposition les locaux. L'entreprise le Moulin commence sa production, en s'approvisionnant en blé biologique auprès d'une coopérative locale.

Parallèlement, le couple se renseigne sur les blés meuniers et rencontre plusieurs acteurs qu'on leur recommande comme des spécialistes des blés tendres de terroir. Il s'agit de collectionneurs de blés de pays, cultivant en agriculture biologique, membres d'associations liées à l'agriculture paysanne ou à la conservation des variétés anciennes, et qui ont participé à la constitution du Réseau Semences Paysanne en 2003. Ils défendent l'usage de variétés anciennes de blés mais aussi de la meule de pierre et montrent à Olivier et Françoise les apports mutuels de la meule de pierre et des variétés anciennes pour réaliser un bon pain. Dans leurs discours et sur leurs exploitations, ces personnes présentent les variétés anciennes et les moulins à meule de pierre ensemble, comme participant au même projet. Les connaissances qu'Olivier acquiert le conforte dans sa vision du pain qui convient pour une alimentation saine et favorable à l'environnement. Elles l'incitent à adopter une vision dichotomique du secteur céréalier. D'un côté blés modernes, agriculture conventionnelle et mouture sur cylindre, levure chimique et four électrique. De l'autre côté, blés anciens en populations (plusieurs variétés cultivées), agriculture biologique, mouture sur meule de pierre, levain naturel et four à bois. Il perçoit le premier ensemble de technologies et d'entités biologiques comme problématique pour des raisons écologiques et nutritionnelles qui l'inquiétaient déjà, mais aussi pour des raisons économiques qu'il s'approprie désormais. Le second ensemble de technologies et d'entités lui semble s'articuler les unes aux autres et porter conjointement un projet de préservation de la biodiversité et de limitation de sa consommation d'énergie. Ce dernier ensemble de technologies permettra, selon lui, de réaliser un pain qu'il qualifie alors de « pain nature » ou « pain vivant ».

Encadré 8. Modernisation des moulins à meule de pierre : « produire de la farine de meule d'une qualité irréprochable dans des conditions économiquement acceptables »⁸⁹

La mouture sur meule de pierre est une technologie traditionnelle de mouture, par rotation d'une meule (tournante) sur une seconde meule statique (dormante). Elle permet le broyage, le concassage ou la trituration des grains. La mouture sur meule a connu plusieurs innovations depuis l'Antiquité et jusqu'à l'invention de la « mouture économique » au 18^{ème} siècle. En France, elle a progressivement été abandonnée au 19^{ème} siècle avec l'arrivée de la mouture à cylindre mais quelques minoteries régionales ou départementales fonctionnent encore avec une ou plusieurs meules de pierre utilisant la force hydraulique ou un moteur électrique (chapitre 3).

Les moulins à meule de pierre connaissent un regain depuis la fin du 20^{ème} siècle. A partir des années 1970, deux ingénieurs, les « frères Astrié », s'installent dans une commune rurale de la Montagne Noire (Occitanie). Ils veulent développer des machines-outils adaptées à l'agriculture familiale et qui permettraient aux agriculteurs de valoriser leurs productions sur leurs fermes. Ils s'intéressent en particulier au moulin à grain, car le pain est un des aliments les plus consommés en France. Pour mettre au point leur projet, ils sont en contact avec les agriculteurs de leur commune et décident de construire un moulin adapté à la taille des fermes alentours qui intègre les contraintes d'organisation du travail des agriculteurs. En s'intéressant aux aspects nutritionnels et technologiques de la mouture, les deux ingénieurs identifient plusieurs problèmes dans la mouture sur cylindre, sur les plans économiques et de la santé. Le procédé de mouture par écrasement exclut le germe du blé et diminue l'apport nutritionnel des farines. Toutefois, il n'existe plus d'équipementier fabricant des petits moulins à meule de pierre et les derniers moulins à meule qui fonctionnent encore ont un rendement en mouture faible, proche des 50 % (soit 50% de perte à la mouture). L'objectif des frères Astrié est de construire un moulin dimensionné pour une ferme en polyculture, qui produise une farine de haute qualité et qui soit intéressante économiquement pour les agriculteurs.

Ils cherchent à accroître le rendement à la mouture du moulin, à développer un système permettant de moudre le grain en un seul passage (contre 8 à 15 dans un moulin à cylindre) pour éviter l'échauffement et l'oxydation du grain tout en conservant les propriétés nutritionnelles de la farine, qui intègre le germe à la mouture et dont les nouveaux aménagements rendraient le moulin simple d'utilisation à la ferme. Ils apportent plusieurs innovations aux moulins à meule de pierre. Ils en retirent un certain nombre de composants qui complexifiaient son utilisation, modifient le système de trémie pour apporter plus d'autonomie au fonctionnement du moulin, modifient le système de bluterie de la farine en sortie de meule. Leur moulin réalise une mouture en un seul passage par un procédé qu'ils nomment le « déroulement des grains » pour marquer son apport vis-à-vis des autres procédés de mouture : il conserve l'ensemble du grain et retire les couches périphériques du son, au plus proche de l'amande. Les innovations apportées au moulin à meule de pierre augmentent le rendement et diminuent le temps de présence nécessaire à côté du moulin.

En parallèle de ce travail d'innovation, André Astrié a réalisé un important travail de politisation du moulin à meule de pierre, mais aussi de l'ensemble des opérations de production

⁸⁹ Ce sont les termes employés par la rédaction de la revue Nature et Progrès pour présenter l'innovation des frères Astrié sur les moulins à meule de pierre dans la préface écrite à un opuscule de 9 pages, écrit par André Astrié, « MEUNERIE ET BOULANGERIE. Ce que chacun devrait savoir. Opuscule pour l'édification du consommateur », revue Nature et Progrès, 1989.

et de transformation du blé, de la farine et du pain, depuis l'économie du secteur céréalier jusqu'aux questions nutritionnelles attachées au pain. En 2006, il a publié avec Alain Fritsch un livre intitulé « Faire notre pain, Pourquoi ? Comment ? » et il a réalisé plusieurs interviews et tribunes pour la revue de l'association Nature et Progrès dans lesquelles il présente sa vision politique, du grain au pain, de l'économie à la santé. Le moulin à meule de pierre est directement relié par ses inventeurs à d'autres techniques de travail, comme l'agriculture biologique ou la panification au levain. Il est également développé pour promouvoir le modèle du paysan-boulangier et les inventeurs participent au mouvement pour l'agriculture paysanne. Les moulins « type Astrié » sont libres de droit et les inventeurs ont longtemps laissé les portes de leur atelier ouvertes pour ceux qui souhaitaient reproduire leurs moulins. Plusieurs équipementiers ont créé des entreprises de construction de moulin à meule de pierre en s'inspirant ou collaborant avec les frères Astrié. Plus généralement, l'innovation et la politisation réalisées par les frères Astrié sur des questions économiques, écologiques et nutritionnelles qu'ils relient à leur invention ont amené à un renouveau des moulins à meule de pierre, diffusés par les paysans-boulangers. Un réseau informel des utilisateurs de moulin à meule de pierre de tous « types » s'est constitué. En 2022, le réseau s'est structuré en association « Moulin Astrié » pour défendre les valeurs associées à ces moulins et encadrer les pratiques économiques des équipementiers, inquiets d'un constat : « Un marché du moulin à meules de pierre est né !!! » (lettre ouverte de l'association Moulin Astrié, 11 mars 2022). D'autres moulins à meule de pierre ont été développés en apportant des innovations qui permettent de réduire la taille du moulin pour l'intégrer à la ferme et atteindre un rendement de 80 %. On peut par exemple citer les moulins du Tyrol ou les moulins Alma, fréquemment rencontrés dans mon enquête. Ils sont diffusés dans les mêmes réseaux et porteurs des mêmes enjeux politiques.



Photographie 1. À gauche, moulin type Astrié monté sur un échafaudage ergonomique et équipé d'une vis de distribution automatique. À droite, meule de 50cm, la meule tournante a été soulevée, vue sur les stries permettant le "déroulement" du grain

Ces rencontres changent le projet d'Olivier et Françoise qu'ils ancrent dans des préoccupations économiques et politiques collectives. Ils ne souhaitent plus seulement faire un « bon » pain biologique mais veulent reprendre la main sur leurs approvisionnements et pouvoir maîtriser l'ensemble des étapes de production et de transformation des blés qu'ils utiliseront pour leurs pains. Leur objectif à l'époque n'est pas de prendre en charge par eux-mêmes l'ensemble des activités de travail pour la sélection et la culture des blés, la mouture et la panification, mais

plutôt de recréer un circuit qui pourra approvisionner leur boulangerie selon leurs propres critères de qualité, nutritionnelle et environnementale. L'idée est alors de constituer une filière qui fonctionne en un « collectif » économique et de travail qu'Olivier décrit comme une « maîtrise d'œuvre ». Les personnes qu'Olivier et Françoise ont rencontré, qui utilisent des variétés anciennes, des moulins à meule de pierre et font leur pain au levain et au four à bois, sont dans l'ensemble des paysans-boulangers ou sont des personnes ou producteurs qui promeuvent ce modèle. Mais pour le couple, chacune de ces activités semble exigeante, en particulier au vu de leur objectif de produire un « bon » pain et dans des conditions convenables. Ils identifient plusieurs activités de production, chacune porteuse d'un sens et pouvant créer plusieurs emplois. Leur objectif est de concevoir une structure qui permettent d'articuler l'ensemble de ces activités dans une même direction.

3.2. Un premier élargissement du collectif pour mettre en culture

Une seconde étape dans l'émergence de Tout Nature est identifiable lorsque le maire de la commune où se situe le moulin à vent s'investit dans le projet en mettant Olivier et Françoise en relation avec le réseau local d'agriculteurs biologiques, le BioCivam 11. Un conseiller technique organise des rencontres avec quelques agriculteurs, l'objectif étant de trouver des producteurs intéressés pour cultiver des variétés anciennes de blé en agriculture biologique afin d'alimenter une transformation locale en farine et en pain pour la boulangerie le Moulin. Un groupe d'une quinzaine d'agriculteurs biologiques se constitue. Thibault se rend au BioCivam dans les années 2000. Il est agriculteur, il a converti l'exploitation familiale à l'agriculture biologique et a développé des pratiques d'agroforesterie en rejoignant une association d'agriculteurs biologiques locale. Il entend parler à travers ce réseau des variétés anciennes, qu'ils souhaiteraient cultiver sur sa ferme. Il cherche en particulier des variétés anciennes de blés, qui conviendraient à l'organisation de sa ferme en agroforesterie.

« Trouver des variétés anciennes, au milieu des années 2000, c'était galère, il fallait s'accrocher. Je me suis rapproché du BioCivam 11. [...] C'est à partir de là que j'ai commencé à bosser avec Olivier. Il était curieux de tout, il m'a appris plein de trucs. Chaque fois que je livrais du grain, je passais une heure chez lui à papoter. Il a une connaissance... j'étais à deux millions d'années, je m'abreuvais là-dedans. Sur l'histoire des variétés anciennes, il savait beaucoup de choses et il apprenait encore. Sur la mouture. Les différents moulins à meule, le type de qualité. J'étais curieux, il me montrait l'hydratation des pâtes, comment il faisait. Des fois je lui faisais goûter des trucs que j'amenaïs, je prenais du pain, c'était génial, on troquait. Dans ma tête je

me suis dit « oui, il y a un autre monde, c'est possible de faire autrement ». »
Mai 2021. Thibault, 50 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Tout Nature

L'idée d'Olivier d'un partenariat entre agriculteurs et meuniers l'intéresse, elle correspond à sa recherche d'une meilleure valorisation de ses productions et elle valorise également son activité propre et les efforts qu'il développe depuis son passage en bio. Comme les agriculteurs qui ont rejoint Farine de Pays, Thibault se sensibilise à de nouvelles questions en lien avec la transformation céréalière, qui font écho aux visions du monde qu'il développe et s'accordent bien au sens qu'il donne à sa recherche de variétés anciennes de blé : produire ce qui est adapté, sur un territoire donné.

Les rencontres entre agriculteurs et meuniers favorisent des apprentissages mutuels, la diffusion de variétés de blé, de ressources et de pratiques. Plusieurs agriculteurs en sont ainsi venus lors de leur conversion en agriculture biologique à s'interroger sur la fertilité de leurs sols et sur leurs pratiques agronomiques. Quelques-uns ont rejoint et participent activement à des collectifs d'agriculteurs en agroforesterie ou en agroécologie. Ils participent à la reformulation du projet et à la diversification de la vision agronomique du collectif, en intégrant une diversité de pratiques de travail, notamment du sol. Ils transforment des soucis d'approvisionnement et d'environnement en questions culturelles et agronomiques qui visent à une meilleure reconnaissance des pratiques agricoles et à une reformulation du projet de culture qui convient pour la sauvegarde de l'environnement et la protection de l'économie agricole.

Le projet prend alors une tournure beaucoup plus collective. Les agriculteurs participent à la mise en place d'essais de blé de variétés anciennes, soutenus par le maire de la commune et accompagné par le BioCivam. Au milieu des années 2000, Olivier et Françoise ont restauré le moulin à vent, acquis deux autres moulins Astrié et construit leur boulangerie. Un premier circuit de production et d'échange se met en place entre un groupe d'agriculteurs biologiques et les meuniers-boulangers. L'entreprise recrute deux boulangers ainsi que plusieurs personnes pour assurer le suivi des essais de blés et des récoltes, réaliser la mouture et assurer la commercialisation. Les postes des salariés ne sont pas fixes, certains peuvent s'occuper de la mouture une journée puis de la panification le jour suivant. La plupart des travailleurs sont jeunes, ils ont quelques années d'expérience professionnelle et sont attirés par ce projet.

Les connaissances acquises par Olivier auprès des agriculteurs et des professionnels de l'économie du secteur céréalière lui permettent de développer un discours qui réunit les préoccupations des différents membres du collectif. Il se fonde sur un parallèle entre économie et écologie. Les désordres économiques du « capitalisme », de la recherche « du profit »,

qu'Olivier décrit comme l'avènement d'un « Dieu argent » sont reliés aux désordres écologiques, aux problèmes perçus dans la sélection variétale des blés, la recherche du rendement au champ et à la mouture ou encore de l'artificialisation des sols. Dans ce récit, les deux préoccupations sont reliées par l'application d'une même logique, la recherche de la rentabilité. L'objectif du collectif est de construire de nouveaux modes de production et de nouvelles relations économiques qui iraient de pair.

« La question du rendement a été transformée pour devenir celle de la rentabilité. Mais, ça n'a rien à voir. Il y a un dévoiement de la notion de rendement des champs avec celle de rentabilité. La permaculture montre en grandes cultures qu'on peut produire 80 quintaux à l'hectare. Or, on ne veut plus 80 quintaux à l'hectare, on veut 80 quintaux de blé, pour avoir une rentabilité en blé. Mais ce n'est pas possible en polyculture ! »
Carnet de terrain du 24 octobre 2018, Stage du pain, Tout Nature

Ce parallèle matérialise les intérêts des travailleurs dans les préoccupations portées par le RSP, l'agriculture biologique ou le commerce équitable auxquels ils étaient déjà sensibles. C'est ce sentiment d'appartenir à un collectif porteur de sens, que me décrit Jonas lors d'un entretien informel. Jonas a 25 ans, il est salarié du Moulin et travaille comme meunier et boulanger : « *Tu sais à combien s'étend le réseau de mycorhizes contenu dans un gramme de sol vivant ? Plusieurs centaines de mètres ! Travailler pour Tout Nature c'est comme faire partie d'un réseau mycorhizien. Ça part de ce village et ça crée de la symbiose jusqu'à Paris* » (Carnet de terrain du 27 octobre 2018).

3.3. Un second élargissement du collectif pour défendre le pain « vivant » et étendre le réseau de partenariats commerciaux

Au début des années 2010, le Moulin connaît une forte médiatisation. Olivier participe à de nombreuses conférences sur l'alimentation, l'histoire du pain, et à des événements culturels locaux. Rapidement la démarche est médiatisée à l'échelle nationale, le meunier contacte des boulangers reconnus, sollicite le meilleur boulanger de France pour échanger sur ses techniques de panification au levain, la cuisson au four à bois et l'utilisation de variétés anciennes de blé. Il participe à un concours de panification pour défendre sa vision du bon pain, mais s'y confronte aux normes professionnelles du métier. Le pain qu'il réalise ne correspond pas aux normes de qualité, visuelles et organoleptiques de la boulangerie. Le manque de reconnaissance initiale de son projet l'incite à aller plus en avant dans la défense des intérêts nutritionnel et environnementaux d'une filière blé-farine-pain biologique, à base de variétés anciennes et

utilisant des technologies douces. Il réalise alors un important travail de traduction des variétés anciennes, de la mouture sur meule, de la panification au levain et de l'usage du four à bois dans des questions de sociétés, telles que les dérives de l'économie de marché, la crise environnementale, la difficulté d'accès pour tous à une alimentation saine. Plusieurs documentaires sont diffusés à la radio et à la télévision sur la démarche du Moulin et la recherche d'un pain « vivant » ou « nature » comme le décrit Olivier. Il se constitue un réseau dans le secteur de la gastronomie, où sa démarche est rapidement reconnue par sa proximité aux mouvements sur l'alimentation saine, tel que SlowFood. Plusieurs boulangeries de la capitale souhaitent s'approvisionner auprès du Moulin pour proposer des pains de qualité. Un grand cuisinier développe, avec Olivier, une gamme de pâtes à partir des farines du Moulin, ce qui ajoute une nouvelle production à l'entreprise.

A la fin des années 2010, le circuit s'étend et se formalise. Le Moulin approvisionne de nouvelles boulangeries ainsi que des restaurants et forme ses partenaires à l'utilisation de leurs produits. D'une part, l'utilisation des farines de variétés anciennes moulues à la meule de pierre demande de maîtriser des techniques de panification auxquelles ne sont plus formés les artisans boulangers lors du CAP boulangerie. D'autre part, Olivier et Françoise ne souhaitent pas que leurs produits soient utilisés dans n'importe quelles conditions. Ils ne veulent pas séparer approvisionnement et pratiques de travail. L'achat du produit passe, pour le couple, par l'adhésion à des techniques et une démarche plus large. La formation qu'ils dispensent est à la fois pratique et idéologique, car selon eux, l'utilisation des blés anciens et de la farine sur meule ne peut se faire sans le partage d'une vision du monde, de la filière blé-farine-pain et plus largement de l'environnement et de l'économie. Olivier et Françoise proposent aux boulangeries partenaires de prendre en charge l'activité de mouture dans leurs locaux. Les moulins à meule de pierre sont mis à disposition et *via* un dispositif de mouture à façon. Un restaurant et trois boulangeries (dont une ayant réorienté depuis ses approvisionnements vers d'autres fournisseurs) accueillent chacun un moulin.

Pour encadrer l'échange des produits et la diffusion des pratiques de production, le groupe conçoit finalement, au milieu des années 2010, un cahier des charges. Ils créent la démarche « Tout Nature » dont ils déposent la marque et accordent la licence à leurs clients. La création d'un cahier des charges et d'équipements marchands partagés répond à la volonté du collectif, exprimée par Olivier, de « *relier les consciences [...] créer ce lien entre des personnes, des entreprises, des initiatives qui ont résolument la volonté de sauver ce qui doit l'être* » (Août 2018. Olivier, 55 ans, Tout Nature). L'objectif est de créer du dialogue entre des initiatives que

le groupe identifie comme appartenant à un même projet. Nous reviendrons sur les usages du cahier des charges dans le chapitre 7.

4. Meule Occitane : une démarche de mutualisation d'un outil de production qui grossit et devient une association

4.1. Deux boulangers et un éleveur fondent un collectif local de mutualisation

Avant de devenir une association, la Meule Occitane est le nom donné par trois personnes à leur activité de transformation de farine à la ferme, qui s'inscrit peu à peu dans une démarche informelle de production locale de blés, farines et pains biologiques.

Au milieu des années 1990 deux boulangers et un éleveur décident de partager l'usage d'un moulin à meule de pierre Astrié. Francis, éleveur, est déjà en contact avec un paysan-transformateur ayant acquis un moulin Astrié sur sa ferme et auprès de qui il récupère du son pour réaliser des fromages et nourrir ses animaux. L'un de ses amis est paysan-boulangier sur la commune et souhaite à son tour acquérir un moulin à meule de pierre. Mais ses activités agricoles, de transformation et de commercialisation du pain sont déjà chronophages. Il propose à un autre boulanger et à Francis de bénéficier de l'usage du moulin et de partager le travail de mouture. Les trois associés lancent une tontine⁹⁰, qui leur permet d'acheter le moulin en collectif et d'investir les habitants des alentours dans l'activité de production en démarrage.

Le lancement de la tontine participe à une diffusion locale du projet et à la création d'une dynamique collective autour de l'outil de production. La participation à la tontine ouvre le droit à récupérer en farine la somme avancée dans les années suivant le lancement de la production. Aucun des trois associés n'est spécialisé dans la culture céréalière, leurs rendements sont maigres et leurs surfaces très limitées. Ils sollicitent plusieurs de leurs connaissances, des agriculteurs produisant des céréales ou pouvant dégager une surface pour la culture de blé tendre. Le fonctionnement est informel, les prix sont décidés selon l'équilibre des exploitations de chaque agriculteur-ami, et les blés sont récupérés sur les parcours des trois acteurs, au fil de leur déplacement pour des marchés ou des visites dans la région. En complément, Francis achète chaque année du blé à la coopérative biologique du département (81). Elle compte alors seulement 32 adhérents et Francis se reconnaît dans son fonctionnement. « *C'était une toute petite coopérative, c'était familial* ».

⁹⁰ La tontine est un système d'épargne collectif utilisé ici comme un moyen de financement participatif.

En 1999, la petite coopérative biologique locale est intégrée à une union de coopératives qui réunit six coopératives sur deux régions et regroupe près de 1000 agriculteurs. Cette évolution donne un nouveau tour à la démarche « Meule Occitane ». Francis veut se détacher de cette union et renforcer son propre réseau d'agriculteurs locaux biologiques pour approvisionner le moulin et proposer un débouché alternatif aux céréales produites sur le territoire. Beaucoup d'agriculteurs biologiques partagent la volonté de Francis de se détacher de la nouvelle union de coopératives et vendent leur grain à Francis et ses associés. À partir des années 2000, les associés achètent un nouveau moulin à meule de pierre pour répondre au besoin des agriculteurs de débouchés locaux en blé biologique et commencent à vendre leur farine sur les marchés des villes alentours. La dynamique créée autour du moulin de Francis connaît une certaine notoriété dans les milieux agricoles biologiques ou biodynamiques. De nouveaux boulangers, paysans-boulangers et pasteurs des alentours, entendent parler de la Meule Occitane à travers ces réseaux. Les deux boulangers et associés de Francis cessent leur activité, l'un déménage dans une autre région et l'autre arrête peu à peu de faire du pain pour prendre sa retraite. Francis et un de ses associés forment la fille d'une agricultrice du village voisin à la panification au levain. Elle reprend peu à peu l'activité de boulangerie de la commune mais ne souhaite pas s'investir dans la mouture. Ces évolutions conduisent Francis à accepter des nouvelles demandes car il veut continuer à faire tourner le moulin et trouver des débouchés pour les agriculteurs qui le fournissent. Francis ne fournit plus des boulangers locaux, de la commune, mais plutôt des boulangers biologiques situés sur le département et les départements voisins. De nouveaux agriculteurs rencontrent également Francis en achetant de la farine sur le marché ou par le bouche-à-oreille. Ils trouvent du sens à rejoindre la démarche pour produire du blé à destination de l'alimentation humaine et de la transformation pour une consommation locale.

4.2. L'évolution des utilisateurs du moulin entraîne une réorganisation du collectif et la formalisation d'une association

Le départ des deux associés initiaux modifie l'organisation de l'initiative. Il transforme le projet de mutualisation d'un outil de transformation local en une petite entreprise de meunerie départementale. Les boulangers-associés participaient à l'organisation des activités liées à la mouture et à l'évolution commerciale de « Meule Occitane ». Au cours des années 2000 et 2010, Francis forme plusieurs meuniers pour l'assister : le moulin requiert jusqu'à trois meuniers à temps partiel pour assurer le triage des grains reçus, la mouture et

l'approvisionnement des boulangers. Au milieu des années 2010, la Meule Occitane fournit une dizaine de boulangeries artisanales et un atelier de transformation de pâtes artisanales, moude les récoltes d'une dizaine d'agriculteurs et reçoit encore des demandes nouvelles pour fournir (agriculteurs) ou se fournir (seconds transformateurs) par le biais de ce moulin. Francis ne souhaite plus assurer ce fonctionnement de la Meule Occitane et veut recentrer ses activités sur l'élevage. Il sollicite deux de ses clients les plus importants et les plus investis dans le projet, un paysan-boulangier, Régis, et un boulanger, Julien, et leur propose de prendre la gestion du moulin. Julien et Régis font partie des acteurs qui ont rencontré Francis par le biais de réseaux biologiques, voire militants. À ce stade, aucun ne souhaite aller au-delà de son rôle de producteur et transformateur mais ils souhaitent toutefois maintenir ce qui constitue déjà pour eux une « aventure collective » selon le terme qu'ils emploient chacun.

Francis, Julien et Régis réunissent alors l'ensemble des utilisateurs du moulin, agriculteurs, paysans-transformateurs et seconds transformateurs. Ils font le constat que la Meule Occitane n'est plus simplement un moulin, mais bien une démarche de groupe pour produire et échanger localement blé, farines et pains biologique. Le groupe d'utilisateurs décide de constituer « un collectif » pour formaliser et assurer le fonctionnement de leur démarche. Le groupe fonde en 2017 l'association la Meule Occitane. La structuration associative concrétise le projet de beaucoup des acteurs de gestion collective de leurs marchés et de leur travail.

« J'aime cette idée de collectif, d'essayer de monter, de s'organiser. Je pense qu'on a à peu près le même but, même si ça ne fonctionne pas encore bien. Je trouve ça chouette cette aventure humaine. À chaque fois je le dis en réunion : c'est la solution. Moi je pense qu'il faut tous aller vers un truc comme ça. C'est ça l'avenir. »

Février 2021. Julien, 40 ans, boulanger, Meule Occitane

La structuration associative du groupe demande à ceux qui étaient clients et fournisseurs d'adopter un rôle nouveau. Le paysan-boulangier et le boulanger sollicités par Francis pour reprendre le moulin deviennent président et trésorier de l'association. Un groupe composé d'agriculteurs et de transformateurs forme un comité de pilotage pour lancer l'association, suivre ses activités et constituer des groupes de travail pour réfléchir au fonctionnement du collectif. Les relations marchandes se formalisent aussi. Les accords ne sont plus seulement oraux mais deviennent un « engagement moral » sur des surfaces et des variétés à cultiver pour l'association. Les boulangers assurent leur engagement à acheter la farine de l'association. La participation de chacun pour la production fait l'objet de discussion lors des réunions bimestrielles.

Le lancement de l'association amène également à repenser le circuit de production et d'échange. Pour répondre à la croissance de la démarche, assurer la production de farine dans des quantités suffisantes et répartir les tâches liées à la mouture, les membres de l'association décident deux choses. D'une part, l'agrandissement du groupe conduit à acheter deux nouveaux moulins et à aménager les ateliers de meuneries par souci d'ergonomie et d'hygiène. D'autre part, une agricultrice et une boulangère sont intéressées par la mouture et reçoivent chacune un des moulins de l'association. Le président de la nouvelle association, déjà paysan et boulanger souhaite également moudre du grain sur sa ferme et moudre pour l'association. Il est décidé de répartir les outils de production et les activités de mouture entre trois moulins positionnés sur trois exploitations différentes qui réaliseront de la mouture à façon pour le compte de l'association. Un système de « mouture à façon » est mis en place. Le groupe rencontre toutefois des difficultés dans la structuration formelle de la filière. Ces activités sont nouvelles pour les acteurs et s'ajoutent à leur travail. Le groupe sollicite en 2018 le soutien du BioCivam 11, reconnu pour l'effort de structuration qu'il a mené avec Farine de pays. Une animatrice est rattachée à l'association Meule Occitane et au BioCivam, afin d'aider le groupe à se structurer. Le groupe rencontre plusieurs filières céréalières locales qui se structurent ou sont en train de se structurer, comme Farine de Pays, Grain et Pâtes ou Ici Farine. Le meunier est invité par le BioCivam 11 et le réseau Civam à présenter le projet collectif Meule Occitane en cours de structuration lors de journées d'échange sur les filières collectives en grandes cultures.

La formalisation de l'association est moteur de l'évolution de la filière. Le démarrage d'une association permet de créer l'émulation autour du projet renouvelé d'une filière céréale sur le territoire. La dimension associative du projet met l'accent sur son aspect collectif et sa participation à des objectifs d'intérêt général, comme l'alimentation biologique et locale du territoire. Elle facilite le lancement d'un nouveau financement participatif via une plateforme en ligne, sur laquelle investissent des amis et parents des membres de l'association, des habitants des communes alentour et des visiteurs de cette plateforme dédiée aux projets agricoles inscrits dans la transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation. La cagnotte permet de couvrir une partie des frais engagés pour l'aménagement des bâtiments et l'achat des machines nécessaires à la création de cette nouvelle filière. La forme associative permet aussi un intéressement des collectivités locales et des institutions publiques qui participent au financement. En second lieu, la création d'une association formalise la participation des acteurs aux échanges marchands et à l'organisation collective du travail.

4.3. De nouveaux entrants reformulent progressivement le sens de l'initiative

Les nouveaux entrants de cette phase de formalisation de l'association et de structuration de la filière suscitent aussi de nouveaux débats quant aux variétés utilisées, qui reformulent le sens de l'initiative. L'évolution du groupe favorise un renouvellement du sens accordé à l'initiative. Les nouveaux agriculteurs, boulangers et paysans-transformateurs voient dans ce moulin une matérialisation de leur soutien politique à la transformation locale et aux technologies alternatives à l'industrie comme l'utilisation de la meule de pierre.

Initialement, le projet « Meule Occitane » est de transformer à la ferme les blés produits et utilisés par un agriculteur et deux paysans-boulangers. Les blés et la farine sont biologiques puisque l'ensemble des acteurs cultive en agriculture biologique. Francis, qui accueille le moulin sur son exploitation, fait certifier sa production depuis 1985. Avec ses associés il produit et achète des blés des variétés Florence Aurore et Renan. Ces deux variétés de blés tendres sont dites « modernes », elles ont été sélectionnées par amélioration génétique (opposé à la sélection massale) et sont inscrites au catalogue officiel. Elles sont les plus communément cultivées en agriculture biologique en France.

L'évolution de la Meule Occitane à partir des années 2010 donne au projet un sens nouveau, qui dépasse celui de la mutualisation d'un outil de production local. Les nouveaux producteurs amènent une évolution de la qualité des produits revendiquée par la filière et inscrite dans ses documents de présentation (charte, etc.). À nouveau, le choix des variétés qui seront cultivées par les producteurs membres est déclencheur de débats sur le sens du projet de transformation local et d'un collectif qui formalise cette volonté. Cependant, dans les cas de Grain et Pâtes et de Farine de pays, la question des variétés ou des technologies à utiliser intervient dans le cours de la composition du groupe d'acteurs et conduit à la fois à l'évolution du groupe (sortie de certains membres, inclusion d'autres personnes) et à la formalisation du projet. Dans le cas de Meule Occitane en revanche, c'est l'évolution du collectif avec l'arrivée de nouveaux acteurs qui amène à discuter des variétés à cultiver et du caractère central ou non, de l'utilisation de certaines entités biologiques dans l'identité de l'association.

« En bio, au départ il y avait beaucoup de Florence Aurore. Puis le Renan est sorti. Ensuite on a critiqué le Renan, qui a été un peu trafiqué. Les vieilles variétés c'est assez récent. Ça ne fait que deux ans qu'on essaye de ne faire *que* ces variétés. [...] Il y a deux ans, on achetait encore des variétés un peu modernes, quand on n'avait pas le choix. La plupart des gens en bio petit à petit se tournent vers les vieilles variétés. » Mars 2021. Francis, 65 ans, paysan-meunier en polyculture-élevage, Meule Occitane

« Au début ils n'utilisaient pas de blés anciens, ils étaient plutôt sur du Renan, des blés modernes. Et petit à petit, à mesure de l'exigence des boulangers et paysans-boulangers, ils sont passés sur des blés de pays. [...] Moi j'étais paysan-boulangier et c'est vrai que ça ne m'intéressait pas de faire du pain avec Renan. Je me suis tout de suite intéressé aux blés de pays. Et j'ai participé à introduire d'autres variétés. »
Mars 2021. Régis, 50 ans, paysan-meunier-boulangier, président de Meule Occitane

Régis, qui témoigne dans la précédente citation, est un des premiers paysans-boulangers à avoir rejoint Meule Occitane après le départ des deux associés de Francis. Dans les années 2010, il cherche un moulin qui produit une farine biologique locale, rencontre Francis et lui propose d'intégrer à ses productions des variétés anciennes, dont il a entendu parler par son réseau d'agriculteurs en biodynamie. Parallèlement, d'autres agriculteurs qui fournissent déjà Francis se lancent aussi dans la culture de variétés anciennes et développent leurs propres mélanges de blés anciens, adaptés à leur sol. Francis est également sensible aux enjeux de conservation de la biodiversité des variétés anciennes ainsi qu'à leur adaptation aux conditions de production locale et à la conduite biologique. Il commence à diffuser les blés anciens que ces acteurs lui fournissent à d'autres agriculteurs qui utilisent à leur tour ces variétés et mélanges.

Ces questionnements se retrouvent aussi chez de nouveaux acteurs, qui arrivent à ce moment dans le collectif, et qui plaideront pour l'adoption des variétés anciennes. Julien (boulangier), Eleonora (boulangère) ou Brigitte (paysanne-meunière-boulangère) ont entendu parler de la Meule Occitane dans leur recherche d'une farine de qualité. Julien et Brigitte sont devenus boulangers suite à une reconversion professionnelle. Ils ont suivi des parcours en agriculture biologique et ont rencontré dans ces formations des militants du RSP et réalisés des stages chez des paysans-transformateurs. Ces trajectoires les ont amenés à investir les questions politiques associées à la production biologique de variétés anciennes et à la mouture sur meule de pierre. Elles répondent à la quête de sens de leur reconversion. L'activité de panification est aussi économiquement attrayante. Elle semble moins laborieuse que le maraîchage, qui intéresse initialement les personnes rencontrées pour leur reconversion. Elle dégager rapidement un revenu correct et bénéficie du soutien des collectivités locales pour l'installation de commerces de proximité. Ces éléments rendent cette activité accessible à ces nouveaux entrants convaincus par la bio. Par ailleurs, la culture et la transformation en blé sont investies d'un formidable écho politique, grâce au travail mené autour du RSP. C'est par cette entrée qu'ils rencontrent et perçoivent le projet local de production de Francis. Ils demandent eux aussi à produire et utiliser prioritairement des variétés anciennes de blé.

Eleonora est également en reconversion professionnelle. Elle ne connaît pas la trajectoire militante de ses pairs mais associe rapidement sa recherche de qualité aux blés anciens et à la mouture sur meule.

« Quand je me suis installée, je savais que je voulais travailler en bio. Je voulais de la bonne farine, un truc local, pas un gros truc. Faire du pain honnête. Pas de pâtisseries avec des mousses, machins. Qui dit honnête dit un bon grain, donc bien sûr en bio. Dès que je voyais de la farine je l'essayais. Je suis tombée sur celle de Francis dans une épicerie à côté. J'ai fait du pain et c'était ça. Plus tard j'ai appris que c'était des variétés anciennes, Francis m'expliquait. Je n'étais pas encore au courant, je ne comprenais pas la nécessité d'aller vers ces variétés. Rapidement je me suis dit que c'était ça : travailler des grains qui n'ont pas été trafiqués. »

Mars 2021. Eleonora, 45 ans, boulangère, Meule Occitane

Eleonora est d'abord sensible aux qualités organoleptiques des farines de Francis, et s'y intéresse pour ses dimensions locales et biologiques. C'est à travers le groupe de pairs qu'elle rencontre dans le collectif qu'elle en découvre les enjeux économiques et militants. Les motivations des agriculteurs et des boulangers à cultiver et transformer des variétés anciennes sont à la fois écologiques mais aussi esthétiques, gustatives et organoleptiques.

Au moment de la transformation de la Meule Occitane en association, l'utilisation des variétés anciennes est finalement devenue une dimension identitaire du nouveau collectif. Le groupe rédige entre 2020 et 2021 une charte de l'association. Elle mentionne la définition des variétés anciennes du RSP et le maintien d'une biodiversité cultivée dans les objets de l'association. L'évolution du projet de la filière se réalise par la diffusion des pratiques de production et des matières premières. Plusieurs producteurs et productrices rejoignent le collectif suite à un détachement du secteur conventionnel et à un attachement à des pratiques et des visions du monde partagées par les membres de Meule Occitane.

5. Ici Farine : un collectif d'habitants souhaite « reconstruire un moulin pour s'occuper les week-end » et se mue en « micro-filière »

L'association Ici Farine est issue des évolutions d'un groupe d'habitants de communes des Cévennes. Leur objectif initial est de valoriser le patrimoine et dynamiser la vie économique et culturelle de leur territoire. Les communes de ce Causse connaissent depuis le début du 20^{ème} siècle un déclin de la population et de leurs activités économiques. La population du Causse est de 350 habitants en 1970 tandis qu'elle était de 2500 habitants en 1860 (date de mise à l'arrêt du dernier moulin à vent du territoire) (Vezolle 2021). Plusieurs groupes d'habitants se forment pour donner de l'élan à la vie locale, d'abord dans les années 1970 dans une visée culturelle et touristique, puis dans les années 2010 autour d'un projet à caractère patrimonial. Il aboutit à la construction d'un écomusée valorisant le patrimoine agricole sous la forme d'une « Ferme d'Autrefois ». Cette première réalisation patrimoniale en lien avec l'histoire agricole du territoire renforce le collectif d'habitants qui s'oriente vers un nouveau projet, la restauration des moulins communaux.

5.1. Evolutions du collectif et du projet patrimonial en une « micro-filière »

Le territoire comptait aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles six moulins à vent, dont le dernier a été abandonné en 1860. Les premières mobilisations citoyennes des années 1970 avaient déjà mis en valeur l'histoire céréalière du Causse. Jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, l'activité principale du territoire est la culture de céréales et en particulier de blés tendres locaux. Elle a été remplacée par l'élevage ovin et la production de lait pour le Roquefort (Marres 1935).

En 2010, le dernier moulin à avoir été en activité appartient à un spécialiste de l'histoire régionale. Le collectif citoyen se tourne vers le propriétaire du moulin, inactif et en partie en ruine, afin de discuter d'un projet de restauration du moulin. Le caractère patrimonial du projet tel qu'il est formulé par le groupe convainc le propriétaire du moulin qui rejoint lui-même le collectif. Le groupe sollicite le parc national des Cévennes. L'institution semble la plus à même de faire valoir les objectifs de sauvegarde du paysage et de l'histoire cévenole que porte le collectif. Un animateur du parc reçoit et accompagne le groupe dans la création d'une première association, dont le but est de restaurer un moulin à des fins patrimoniales et touristiques. Au sein de ce collectif initial se trouve un ancien boulanger d'une commune locale. Il discute du

projet avec ses connaissances, quelques boulangers et des agriculteurs du Causse. Ceux-ci voient un autre potentiel dans la restauration du moulin : la transformation locale de blé pour approvisionner les boulangeries du territoire et fournir un débouché de plus aux éleveurs locaux qui cultivent des céréales pour leurs animaux. Le conseiller du parc national oriente alors le groupe vers la structure d'accompagnement aux activités agricoles locale, le Civam 48. Les conseillers du Civam 48 sont intéressés par cette nouvelle orientation du projet et soutiennent l'idée de création d'une « micro-filière ». C'est ce terme qui est utilisé par le Civam 48 pour désigner ce nouveau collectif et son projet révisé et qui sera retenu par le groupe pour se définir.

Encadré 9. Les parcs nationaux, acteurs du développement des circuits de proximité

Les parcs nationaux de France sont des espaces protégés, comprenant des aires protégées (i.e. réserves naturelles) et des aires d'adhésion incluant des communes. Ils ont pour mission de contribuer à la protection, la sauvegarde et la rénovation du patrimoine culturel, naturel et paysager de territoires reconnus pour leur caractère exceptionnel. Ils sont institués par la loi du 22 juillet 1960 dans un train de lois portant sur la modernisation de l'agriculture et sont conçus comme un premier grand dispositif de protection de la nature. Leur cadre juridique a été revu en 2006 afin d'orienter la gouvernance des parcs vers une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux de chaque territoire. Leur objectif n'est pas seulement la conservation et le suivi scientifique du patrimoine naturel, culturel et paysager mais aussi l'accompagnement des usages contribuant à la préservation de ces patrimoines et au développement durable.

Les chartes dont se dotent chaque parc national (depuis la loi du 14 avril 2006) affirment désormais leur participation au développement de l'agroécologie. Selon le site web des parcs nationaux de France, ces dispositifs « agissent pour favoriser des agricultures ancrées sur les territoires, diversifiées, résilientes, valorisant la biodiversité et contribuant à l'attractivité et à la qualité de leurs paysages. Ils travaillent avec les agriculteurs, les acteurs agricoles ainsi que les acteurs de la recherche ». Ils accompagnent les politiques d'appui aux agriculteurs et le développement d'actions collectives ou individuelles pouvant favoriser la protection des patrimoines.

La France compte en 2022 onze parcs nationaux dont la reconnaissance s'est faite entre 1963 et 2019. Le parc national des Cévennes a été créé en 1970. Il se situe entre les régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, dans les départements de l'Ardèche (07), du Gard (30) et de la Lozère (48). Il s'étend sur 93,5 milliers d'hectares et est composé de 122 communes. Le parc national des Cévennes s'ancre dans une dynamique d'accompagnement de l'agriculture biologique. Il a participé à la mise en place de plusieurs démarches en agriculture biologique pour la préservation des châtaigneraies des Cévennes ou pour le développement d'une filière caprine locale, un projet sur lequel il a travaillé en collaboration avec un Civam.

5.2. Définir et faire valoir un mode d'organisation en « micro-filière »

Toutefois, l'idée de construire une « micro-filière » demande au groupe de faire la preuve que son projet tient la route. La mise en place de l'association passe par la réalisation préalable

d'une étude de faisabilité technique et économique réalisée en 2013 par une animatrice du Civam 48, engagée pour accompagner la filière.

L'objectif de l'animatrice est de montrer aux partenaires du Civam 48 la crédibilité du projet du groupe Ici Farine. A l'instar des cas de Farine de pays et de Grain et Pâtes, la structuration formelle de l'initiative repose sur un travail de problématisation et d'association des institutions et du grand public aux problèmes locaux formulés par le collectif et à la solution de la filière de proximité. Ce travail est nécessaire pour l'obtention de financements. L'animatrice réalise alors des « fiches expérimentations » qui documentent un ensemble d'initiatives qu'elle identifie comme des « filières locales », c'est-à-dire qui produisent, transforment et commercialisent des produits céréaliers sur un territoire. Ces fiches compilent les données économiques et techniques de chaque initiative, mettent en comparaison des projets disparates et en proposent des représentations schématiques qui valorisent les modalités locales d'organisation des collectifs. En sélectionnant les traits saillants des initiatives, tels que le choix du moulin, des variétés cultivées ou des modes de panification, les fiches expérimentations participent à rendre visible ce qui, pour le groupe et pour l'animatrice, constitue le cœur d'un projet de filière céréale locale.

Ces fiches participent aussi d'un mouvement plus large de mise en réseau des initiatives régionales des filières céréalières de proximité et de stabilisation de références communes. Les fiches d'Ici Farine mobilisent ainsi des mots clés identiques à ceux utilisés par les groupes Farine de pays ou Grain et Pâtes. Les animateurs des différents Civam et Gab se rencontrent et prennent contact. L'analyse technico-économique de l'animatrice du Civam 48 est relayée par l'animatrice du BioCivam 11. En 2015, lors de la constitution du GIEE Farine de pays, elle poursuit ce travail et construit des outils pour rendre compte des investissements, des coûts et des marges qu'il faut dégager pour faire fonctionner une « filière locale » en céréales. Les animateurs du Civam 11, 48 et du Gab 65 co-organisent des journées de colloques, de formations et de débats pour présenter les initiatives Farine de pays, Ici Farine et Grain et Pâtes et les promouvoir comme une solution à la commercialisation en grande culture biologique, au développement local des grandes cultures. L'intervention de Rémi que nous avons commentée en début de chapitre s'inscrit dans cette dynamique, qui se poursuit jusqu'à la fin de mon enquête (juin 2021).

En parallèle, les producteurs et la salariée du Civam 48 réalisent des essais de culture de blé et des visites de moulins à vent ayant été restaurés en France. Le travail d'évaluation technique de l'animatrice s'appuie sur les essais réalisés par d'autres initiatives comme le BioCivam 11 et le

groupe Farine de pays ou par le RSP. Les agriculteurs mobilisent leurs réseaux personnels pour trouver des lots de semences de blé panifiable. Un membre fondateur du groupe a même ramené de vacances des blés anciens en croisant par hasard un agriculteur cérééalier qui s'est trouvé être membre du RSP. Ce blé figurant sur les fiches produites par le BioCivam 11, les agriculteurs choisissent de l'intégrer. Ces tests de culture permettent l'adoption facile des blés sur les parcelles des agriculteurs. Les visites réalisées par le groupe auprès de plusieurs moulins à vent remis en fonctionnement en France ont montré que cette restauration est réalisable, et leur ont également permis d'identifier des professionnels pour prendre en charge les travaux. En 2014, le collectif citoyen fonde l'association Ici Farine dont l'objet est la construction d'une « filière meunerie locale ».

5.3. Collectif citoyen cherche agriculteurs : expérience du local et du biologique souhaitée

L'affirmation d'un projet de filière locale lui confère une dimension collective, qui favorise l'interconnaissance entre voisins et la compréhension mutuelle des producteurs et transformateurs du territoire. Elle insuffle au projet une visée économique racontée par les acteurs comme une reprise en main des effets marchands de leur travail. Comme dans le cas de la SCIC Grain et Pâtes ou de Meule Occitane, la création de la filière se traduit par l'ouverture de nouveaux postes, de nouvelles activités et des emménagements de nouveaux ménages sur le territoire. Cette dimension donne corps au projet de « faire vivre le Causse », non seulement dans sa dimension culturelle, mais désormais économique :

« Au départ on était une trentaine de personnes à se dire « tiens on va reconstruire un moulin », c'était pour « s'occuper les week-ends ». [...] Au bout du compte il n'y a aucun regret : c'est plusieurs emplois, et surtout une fédération, un lien important qui s'est créé entre nous. Le premier bonus pour le causse ça a été la création du moulin, l'emblème du Causse. Ça crée des emplois. Ça a fait venir deux familles, c'est l'important. La mise en réseau, c'est le deuxième apport du projet. Avant, on travaillait tous chacun dans son coin, maintenant on est en réseau. C'est la plus grande valeur.»
Janvier 2021. Hervé, 50 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Ici Farine

Le projet ayant changé de nature, il ne s'agit plus de restaurer le moulin mais de le rendre productif. Il ne suffit plus de réunir des soutiens pour la rénovation patrimoniale mais de trouver un meunier capable de faire fonctionner le moulin et des boulangers pouvant assurer l'écoulement de l'ensemble de la farine produite.

La construction de l'initiative ne s'appuyant pas sur une offre de céréales existante, il s'agit aussi de recruter de nouveaux agriculteurs pour fournir la filière qui se crée. Plusieurs agriculteurs du collectif mobilisent leurs réseaux et l'animatrice du Civam 48 contacte l'ensemble des producteurs du territoire pour leur présenter le projet. Une quinzaine d'agriculteurs sont intéressés par la production de céréales pour l'alimentation humaine et une transformation locale. La production de blé à destination d'une transformation alimentaire en farine et en pain est une activité nouvelle pour l'ensemble des agriculteurs de l'association. Comme dans le cas de Grain et Pâtes, l'intéressement des producteurs est contraint par l'ancrage local de la filière. La constitution d'un groupe de producteurs de blés pour l'initiative demande de faire accepter aux éleveurs d'accorder leurs surfaces disponibles à la culture pour produire des blés et de trouver de nouveaux approvisionnements pour l'alimentation des troupeaux. Néanmoins, l'installation des agriculteurs en polyculture-élevage est aussi une ressource pour le collectif, car l'initiative ne peut proposer aux agriculteurs que de semer de petites surfaces, qui sont insuffisantes pour dégager un revenu correct dès les premières années.

Les agriculteurs du Causse sont principalement des éleveurs polyculture-élevage. La plupart d'entre eux produisent des céréales pour l'alimentation de leurs troupeaux. L'élevage des brebis est soutenu par deux circuits importants sur le territoire, l'agneau Label Rouge et le Roquefort. La surface moyenne des agriculteurs du groupe est de 150 hectares. Elle permet l'organisation du pâturage des brebis et laisse une surface agricole utile pour la culture des méteils, mélanges de céréales et protéagineuses, en vue de nourrir les brebis. A travers ces activités, l'ensemble des agriculteurs a développé des pratiques de conservation des semences fermières. Ils ont constitué leurs propres stocks de semences qu'ils conservent à la ferme et sèment d'une année sur l'autre. Ces pratiques les ont amenés à une prise de distance des coopératives céréalières. Les conditions de production et de vente des filières agneau Label Rouge et Roquefort leur ont aussi permis de s'orienter vers des pratiques à bas niveaux d'intrants, recherchant davantage une qualité que des rendements élevés. Cinq des agriculteurs du groupe ont déjà certifié leur production en agriculture biologique au cours des années 2000.

5.4. La volonté d'inclure l'ensemble des producteurs du territoire génère une dispute sur le choix des modes de production

La volonté de produire « localement » ne suffit pas à cadrer les modes de production. Le collectif initial réunit des agriculteurs en agriculture biologique et d'autres en conventionnel. Certains des boulangers du territoire utilisent des farines biologiques et s'approvisionnent auprès de moulins régionaux. Mais les producteurs du groupe ne sont pas réunis par un même ensemble de pratiques ni ne produisent des biens aux caractéristiques semblables.

Or, comme les précédents cas le montraient déjà bien, la structuration d'une association demande de s'accorder sur un cahier des charges commun. Les agriculteurs biologiques voient dans cette filière une possibilité de valoriser leur mode de production. D'autres agriculteurs ont un itinéraire technique « raisonné », ils utilisent peu d'intrants et travaillent avec des rotations longues servant à l'alimentation animale. Ils voient dans ce projet une opportunité pour modifier leurs itinéraires techniques, afin de certifier leur exploitation et mieux valoriser les pratiques qu'ils mettent déjà en place. Un troisième groupe d'agriculteurs a un mode de production conventionnel. Ils utilisent des traitements non autorisés en agriculture biologique et ne souhaitent pas convertir leur exploitation. Leur mode de production est d'ailleurs appelé « traditionnel » dans le collectif, tant ces pratiques sont vues comme courantes, ce que les acteurs en « bio » ou « raisonnés » reconnaissent en entretien comme une « inversion des valeurs ». Les pratiques des « tradi » ne sont pas si éloignées de celles des autres producteurs du collectif, selon l'avis de l'ensemble des membres. Mais la conversion biologique est associée aux yeux de ces agriculteurs à une diminution des rendements, un aléa plus fort sur les récoltes et à un risque accru de voir des maladies se développer aux champs. Cela leur semble d'autant plus important pour la culture de céréales, où le tonnage peut être doublé en utilisant des traitements conventionnels.

La rédaction d'un premier cahier des charges en 2014 cristallise les tensions autour du projet du collectif. Certains voient la filière comme une initiative avant tout locale, d'autres comme une opportunité pour aller vers le bio, associé à une meilleure qualité des produits et une meilleure reconnaissance sociale auprès des consommateurs du Causse. Le groupe, accompagné par l'animatrice du Civam 48, construit un premier cahier des charges se basant sur les pratiques des producteurs. Afin de créer une unité dans le groupe, ce cahier des charges ne distingue pas les productions biologiques des productions conventionnelles.

Toutefois, la formulation du cahier des charges crée une scission du groupe dès la première année, les uns trouvent le document trop restrictif et les autres souhaitent l'obligation de la certification biologique. Au cours des discussions sur la qualité et les modes de production les plus adaptés pour valoriser les productions locales, onze agriculteurs convertissent leur exploitation à l'agriculture biologique, pour fédérer le groupe dans une direction.

« On avait deux visions différentes, deux projets. Il y en a qui voulaient produire, produire et il y en a qui voulaient faire de la qualité. Dans le gros puzzle du départ, il y en a la moitié qui sont passés en bio. Ce projet a fait passer une bonne dizaine d'agriculteurs en bio. »

Janvier 2021. Thierry, 60 ans, agriculteur polyculture-élevage, président d'Ici Farine

Le maire de la commune, membre de l'association et l'animatrice du Civam ne souhaitent pas que le groupe se scinde. Leur objectif est d'inclure l'ensemble des agriculteurs du territoire intéressés par ce projet local. Deux groupes de réflexion sont constitués afin que chaque parti formule son projet idéal de filière locale. Les agriculteurs biologiques présentent un projet « moulin à vent » recentrant la qualité autour des modes de production. Le groupe des agriculteurs conventionnels nomme leur projet « traditionnel » et souhaite la valorisation des pratiques du territoire. Le passage en revue des objectifs des deux groupes conduit les acteurs à se focaliser sur les points communs de leurs visions d'une filière céréale de proximité convenable. Ce travail amène les groupes à percevoir leurs différences de pratiques comme une complémentarité des productions conventionnelles et biologiques, au service du projet local. Les unes favoriseraient la stabilité économique de la filière, les autres son attractivité.

« Au départ il fallait savoir comment se placer, ce qu'on allait faire. [...] Il y en a pour qui c'est un gros mot, la bio. Tout le monde a fait des concessions, dans le sens de la qualité plutôt que vers la quantité. Aujourd'hui c'est ce qui fait notre force : on a des produits de haute qualité. Mais il fallait réussir à fédérer tout le monde, c'était important qu'il y ait à la fois des bio et des non-bio. [...] Si on avait pu, ça aurait été intéressant que toute la filière soit en bio. Mais ça excluait de fait un certain nombre d'exploitations et ça c'était pas top. »

Janvier 2021. Hervé, 50 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Ici Farine

Le groupe utilise le cahier des charges AB pour encadrer les pratiques des agriculteurs biologiques et rédige un nouveau cahier des charges dédié aux agriculteurs conventionnels. Celui-ci met en lumière les efforts que les agriculteurs conventionnels ont consenti à faire et leurs pratiques « raisonnées », il interdit notamment l'utilisation du glyphosate et limite les apports en intrants. L'objectif est de valoriser et d'harmoniser les pratiques de tous.

Le groupe, le moulin, les blés et l'organisation, tout est prêt pour démarrer la production, mais il faut encore recruter un meunier. La reformulation du projet du groupe facilite le recrutement. Un ancien chef meunier, qui a fait carrière dans des grands groupes minotiers français est intéressé par ce projet local et ce cahier des charges qui mentionne l'utilisation de céréales biologiques. Le meunier y voit des marqueurs d'un succès à venir : le bio a le vent en poupe. Il rencontre d'autres meuniers qui utilisent des moulins à vent ou à meule de pierre, s'intéresse à la mouture des variétés anciennes et s'allie avec quelques agriculteurs pour développer ces cultures dans le groupe. Le meunier fonde sa propre entreprise et rejoint l'association Ici Farine.

Conclusion

Nous avons documenté dans ce chapitre l'histoire des cinq filières céréalières de proximité alternatives étudiées dans la thèse. Par-là, nous avons contribué à la meilleure connaissance de ces organisations marchandes et des conditions de leur émergence.

Notre analyse révèle que la création de ces nouvelles filières gagne à être comprise comme le résultat d'un processus de traduction. En utilisant la méthode d'étude de l'innovation de la théorie de l'acteur-réseau, nous avons ainsi montré que la construction de ces marchés se produit au fil d'associations entre des acteurs et des actants autour de préoccupations qui se stabilisent progressivement. Les motivations initiales des acteurs sont multiples (faire vivre un territoire, créer une activité de « paysans-pastiers », approvisionner un territoire en farines biologiques, mutualiser un outil de production...). Surtout, elles évoluent au fil de l'histoire de l'émergence des collectifs. Les collectifs créés afin de réaliser un premier projet sont amenés à reconsidérer leurs objectifs, en mêmes temps qu'ils reconsidèrent les modes de production ou l'organisation du travail appropriés. De même, à une échelle individuelle, certains des travailleurs qui composent les filières étudiées n'étaient initialement pas tournés vers la production de céréales, l'agriculture biologique ou la transformation locale. Ils ont été intéressés par ces préoccupations en cours de route.

Toujours en accord avec les principes de la sociologie de la traduction, nous avons à plusieurs occasions constaté combien les technologies et les entités biologiques jouent un rôle important dans la construction des projets. Elles sont parfois présentes dès l'origine des collectifs, lorsqu'il s'agit de reconstruire un moulin ou d'en partager l'usage (Ici Farine, Meule Occitane). D'autres fois, elles sont apportées par les acteurs et sont mobilisées comme des points de passage obligés pour réaliser l'objectif commun. Le travail de traduction mené par d'autres associations (Réseau Semences Paysanne, réseau des paysans-boulangers, syndicat Confédération Paysanne, association biologique Nature et Progrès) les ont investies d'un rôle, de préoccupations auxquelles elles répondent. Leur arrivée dans les collectifs amène de nouvelles adaptations de l'action, en excluant des participants potentiels (par exemple, les meuniers à cylindre) ou en invitant à utiliser d'autres entités biologiques auxquelles ces réseaux militants les ont associées (par exemple, le levain, les variétés anciennes de blé).

L'étude des cinq initiatives amène également à souligner l'importance des « accompagnateurs », ces conseillers techniques des Civam et des GAB. Ils ont un rôle majeur dans la formulation des problèmes, les déplacements de l'action et la structuration des

initiatives. Leurs structures sont porteuses de projets au long cours pour le développement de l'agriculture biologique dans les territoires et diffusent une vision collective de l'activité agricole. La stabilisation progressive des filières induit également une évolution du positionnement de ces organisations. Le cas du BioCivam 11 en est un exemple. Son investissement dans l'accompagnement des essais variétaux de Farine de pays l'amène à rejoindre le Réseau Semence Paysanne et les dispositifs qu'il a créés pour la formalisation du groupe lui apporte une notoriété comme animateur de filière céréalières « alternatives ». Sa nouvelle identité devient alors une ressource pour soutenir la construction de nouveaux réseaux sociotechniques dans d'autres territoires (Meule Occitane, Ici Farine).

À ce stade, les niveaux d'observations de notre thèse, tels qu'identifiés dans le chapitre 2, se croisent. La stabilisation des initiatives et filières locales amène à la création d'un réseau entre les filières, d'une sorte de milieu professionnel alternatif. Ce milieu soutient, promeut et diffuse le modèle d'organisation de la production et du marché de la filière de proximité. Les colloques ou journées de formations organisés par les animateurs des filières, comme les dispositifs matériels qui ont été créés pour chaque groupe, consolident la solution qui a été trouvée autant que les problèmes qui ont été formulés dans la construction de ces filières de proximité.

Chapitre 5.

Travailler une qualité « naturelle »

Ce chapitre porte sur les opérations d'évaluation et de valorisation de la qualité qui traversent et assurent le fonctionnement des filières alternatives étudiées. Il s'intéresse à la façon dont la reconstruction de nouvelles filières conduit à de nouveaux arbitrages sur les biens qu'il convient de produire, distribuer et mettre en marché. Les travaux sur la qualification des biens ont souligné l'importance des opérations de calibrage et de mise en mesure pour conférer aux produits leur valeur et assurer la cohérence de la production d'un bout à l'autre de la chaîne. Cet enjeu de qualification et de standardisation se vérifie parfaitement pour les filières céréalières conventionnelles, comme en a témoigné le chapitre 3. Au contraire, les acteurs rencontrés pendant notre enquête cherchent à sortir des standards du secteur céréalier conventionnel et doutent de l'utilité d'indicateurs extérieurs pour estimer la qualité. Ils revendiquent une acceptation de la qualité de leur produit « telle qu'elle est » et valorisent des pratiques de production qui leur confèrent des caractéristiques fortement hétérogènes. Ce rejet de la standardisation interroge alors sur la manière dont les acteurs s'y prennent pour coordonner leurs activités en dehors des espaces régulés par les calibres. Il suscite l'envie d'observer de près la construction à nouveaux frais de l'organisation des filières et la possibilité de les faire fonctionner en dehors des espaces stabilisés par les conventions du secteur céréalier. En somme, les cas étudiés interrogent quant à l'efficacité d'opérations d'évaluation et de valorisation dépourvues de mesures objectivées pour assurer la production et la mise en marché de biens « naturels ».

À travers cette entrée, nous donnerons également à voir la reconnaissance des pratiques et des compétences des travailleurs. Conformément à la proposition de F. Vatin, G. Rot et A. Bidet, nous nous attacherons à décrire les relations entretenues entre l'organisation des activités de production, la place du travail dans la production et le rapport des travailleurs à leur profession (Vatin 1987; Bidet et Vatin 2009; Rot et Vatin 2017). La revendication sur la mesure de la qualité et le régime de valorisation portée par les acteurs des filières alternatives étudiées est aussi une revendication sur la nature du travail, sur son sens dans un contexte écologique générateur de remises en questions et de tensions (Lamine 2011; Cary et al. 2022). Elle porte aussi sur la capacité des travailleurs à acquérir une autonomie, en tant qu'agent et en tant que groupe professionnel en constitution. De fait, le marché est une institution de reconnaissance

du travail fait. Ceci nous conduira à souligner les liens existant entre construction du marché et construction professionnelle.

Le chapitre s'organise en quatre temps. Dans un premier temps, nous décrirons le rapport des acteurs aux évaluations conventionnelles utilisées dans le secteur céréalier pour mettre en mesure les produits, orienter le travail au fil de la chaîne de production et qualifier les travailleurs. Ceci ouvrira à *une analyse du rapport à la mesure, aux activités d'évaluation et au professionnalisme* revendiqué par les acteurs des filières étudiées (section 1). Dans un second temps, nous chercherons à décrire comment se construit *la qualité telle que la pensent et l'évaluent les acteurs* et les collectifs alternatifs que nous étudions. Il s'agira de mettre au jour la manière dont se structure un nouveau régime de valorisation, porté sur la « naturalité » des produits et valorisant le travail des acteurs dans sa diversité. Ce régime de valorisation du « naturel » rend indissociables les qualités des produits et leur mode de production. Il évalue et met en valeur le travail fait par les acteurs et incorporé dans les biens marchands. Dès lors, nous verrons que la construction d'une convention de qualité capable de faire cas de l'hétérogénéité des produits porte en creux une revendication sur la qualification des travailleurs et leur capacité à faire reconnaître un pouvoir de valorisation (section 2). Dans un troisième temps, nous détaillerons les problèmes posés par l'évaluation cette qualité « naturelle » au regard de *sa fonction de coordination dans des filières*. Quoi que les initiatives étudiées adoptent des pratiques alternatives, leurs activités n'en reposent pas moins sur des activités successives qu'il convient de coordonner de façon efficace. La constitution d'une convention de qualité et d'espaces pour la structurer et la diffuser sera présentée comme une réponse à une nécessité de fluidité (section 3). Enfin nous restituerons la manière dont les acteurs *valorisent des produits fortement hétérogènes et non-standards auprès de leurs consommateurs*. Nous caractériserons leur tentative de faire reconnaître sur le marché leur travail et leur organisation comme la mise en place d'une valorisation qui renvoie les consommateurs à l'espace de production plutôt qu'elle attache le bien à l'espace de consommation (section 4).

1. Une critique de l'évaluation : des mesures conventionnelles qui ne reflètent pas « la » qualité

Les discours des acteurs des filières étudiées sur la qualité de leurs pratiques et de leurs produits se fondent sur une critique de la qualité portée par le secteur céréalier conventionnel. Ils attestent d'une discréditation des évaluations des produits (semences, grains, farines, pains) et des standards et mesures qui orientent le travail et l'évaluation. C'est alors autant la qualité du travail et des produits que leurs mesures que les acteurs prennent pour cible. Les critères d'évaluation sont désignés soit comme néfastes pour l'environnement, les travailleurs et les consommateurs, soit comme inefficaces pour révéler la qualité de pratiques et de produits à leurs yeux plus convenables. Ce sont ces allégations sur le caractère néfaste et inefficace des mesures, standards et normes conventionnelles que nous allons passer au crible dans cette section. Nous allons distinguer trois niveaux de critique de la mesure : i) la *critique du contenu de la mesure*, ici le fait qu'elle ne serait pas vraiment qualitative et qu'elle tendrait même à être dangereuse pour l'environnement, le travailleur et le consommateur ; ii) la *critique de ce que produit la mesure*, de la façon dont elle agit en retour sur les acteurs qui travaillent avec elle, ici en particulier son effet sur les pratiques de travail ; iii) la *critique de la mise en mesure*, faisant écho aux travaux sur la commensurabilité et portant sur la remise en cause du bienfondé de mettre en chiffre une réalité complexe (Espeland et Stevens 1998; Zelizer 2005; Fourcade 2011). Ces trois critiques vont apparaître de façon entremêlées dans les quatre sections suivantes, portant successivement sur la qualité des semences (1.1.), des grains (1.2.), des farines (1.3.) et des produits finis, pains et pâtes (1.4.).

1.1. La DHS et la VAT-E, deux mesures insatisfaisantes de la qualité des blés

« On dit au paysan « Regarde, tu produisais 3 tonnes à l'hectare, maintenant avec mon blé tu vas produire 6 tonnes, et puis si tu mets ci et ça tu vas arriver à 10 tonnes. ». C'est la course à l'armement pour produire, c'est de la folie ! Je savais quand je traitais ces blés que je passais de la cochonnerie, que ce n'était pas bon, ni pour moi ni pour la terre, ni pour les gens qui consommeraient mes céréales, c'est bon pour rien en fait, c'est juste bon pour la coopérative et les traders qui gagnent du fric sur notre dos. »
Mai 2021, Pierre, 50 ans, paysan-meunier-boulangier, Farine de pays

En dépit de leur caractère technique et de la distance institutionnelle, organisationnelle et géographique entre les espaces de sélection et les lieux d'utilisation des semences, les mesures d'évaluation du CTPS sont loin de constituer une « boîte noire » pour les agriculteurs et même

pour l'ensemble des acteurs des filières céréalières de proximité que nous avons enquêtées. Les standards de DHS et de VAT-E (présentés au chapitre 3) promeuvent une qualité fondée sur la performance des blés en vue d'une production industrielle. Elles assurent la prévisibilité qualitative et quantitative des blés récoltés, leur adaptation aux procédés de transformation industriels et la valorisation marchande des produits finis sur des marchés de masse. Pour les personnes rencontrées, *ces qualités* mesurées et valorisées par les deux batteries de standards des sélectionneurs ne sont pas synonymes *de qualité*.

Les caractéristiques des blés modernes utilisés actuellement par la meunerie sont dépeintes comme peu qualitatives. Ces blés ne présenteraient pas les comportements attendus d'un « bon » blé au champ. Les méthodes de sélection auraient conduit à abandonner des traits génétiques vus comme essentiels à la croissance des épis et la qualité des grains. En entretien, Pierre qui a cultivé pendant cinq ans du blé meunier pour une coopérative biologique dépeint tant les mauvaises qualités du produit semence et blé conventionnel que des mauvais critères d'évaluation, ne prenant pas en considération les interactions entre le blé et son environnement (résistances aux maladies, capacité à puiser dans les sols).

« Je faisais du blé moderne. Ce sont des blés qui sont d'une fragilité... étonnante. Les semenciers cherchent c'est la quantité, mais pas forcément la qualité. Ils font des graines qui vont faire du rendement. Ça c'est le critère : la production, tout le reste, résistance aux maladies, tout ça, ils s'en foutent royalement ! Les blés sont des plantes racinaires, ils n'ont pas du tout travaillé ce truc-là. Quand tu prends un pied de blé moderne, tu as quelques grosses racines bien épaisses, mais elles qui n'ont pas la capacité d'absorber les nutriments, l'eau, etc. Il faut les abreuver au pied. [Me montrant son champ] Alors que ces blés-là, il n'y avait pas d'engrais à l'époque : les gens quand ils ont sélectionné les beaux épis, sans savoir, il fallait que le plateau racinaire soit gros et que la plante puisse aller chercher les nutriments très loin pour pouvoir faire de beaux grains. C'était la nature, tout simplement. Là on veut contrarier la nature. »
Mai 2021, Pierre, 50 ans, paysan-meunier-boulangier, Farine de pays

Ces modes d'évaluation des blés auraient pour effet de diminuer leur adaptation aux conditions pédoclimatiques changeantes et de les avoir rendus dépendants aux produits phytosanitaires, participant à leur croissance en début de cycle, l'augmentation de la densité des épis (le tallage), utilisés pour le maintien des conditions sanitaires des champs et finalement limiter la croissance des blés et favoriser le rendement en grain.

Au-delà des critères de sélection, c'est la pratique de sélection en vue d'une stabilité et de l'homogénéité des pieds qui est critiquée. Les problèmes technologiques des blés modernes identifiés par les interviewés sont associés à la volonté de calibrer les blés comme « *des*

clones ». La critique du contenu de la mesure glisse alors vers la critique d'une politique de la mise en mesure : « *Vous imaginez, homogénéité et stabilité, alors que nous on ne peut pas faire deux enfants pareils ? Là le vivant est gommé d'un seul coup, imaginez si on était tous homogènes et stables ! On n'est plus dans le vivant là !* » (Octobre 2018. Olivier, 60 ans, meunier-boulangier, Tout Nature). Les débats entre professionnels donnent à voir une mise à distance des critères conventionnels de DHS et de VAT, inadaptés dans le cadre d'une agriculture biologique et d'une transformation artisanale. La volonté de travailler « *le vivant* » entraîne un refus autant qu'une impossibilité de produire des biens dont les qualités pourraient être répliquées : « *Si vous croyez qu'on peut aller au champ ou au moulin et taper dans ses mains en face des blés en leur disant « Allez ! Je veux de la T80 ! » c'est que vous n'avez rien compris !* » (Octobre 2018. Olivier, 60 ans, meunier boulanger, Tout Nature).

1.2. Une évaluation du grain biaisée par les attentes de l'aval

À la critique de la semence succède une critique de l'évaluation du grain. Dans les filières conventionnelles, les blés récoltés sont évalués selon sur plusieurs critères qui tiennent à leur valorisation en tant que matière première de la farine.

« C'est-à-dire qu'il y a des normes à respecter, il faut que l'humidité soit inférieure à 15% que les impuretés soient inférieures à 2%, que le poids spécifique soit compris aux alentours de 100 kilos à l'hectolitre, que les protéines soient supérieures à 14%. Ça c'est issu du système conventionnel, industriel. Les protéines, pour eux, c'est panifier. Le poids spécifique c'est pareil, ça donne aussi une idée du rendement, si vous avez un poids trop léger, ça veut dire que le grain est peu farineux, donc des rendements en farine plus faibles. Les kilos à l'hectolitre c'est pour voir la part de son, s'il y a trop d'écorce ils font tourner les machines pour pas grand-chose. »

Août 2018. Justin, 55 ans, paysan-meunier, Farine de pays

Pour les agriculteurs et les meuniers rencontrés, cette anticipation des contraintes de production industrielles des minoteries en aval amène à biaiser l'évaluation des grains en faveur de la valeur dictée par le meunier plutôt que de la valeur du travail de l'agriculteur. Leur évaluation à leur réception à la coopérative vise ainsi à contrôler et limiter leur accès au marché et à assurer leur qualité et rendement à la mouture. L'étape d'évaluation du grain par la coopérative est ainsi vécue comme un dénigrement à la fois du blé mais aussi du travail de l'agriculteur : « *Pour [la coopérative biologique], il y a plein de paramètres qui interviennent quand on reçoit les céréales, il y a plein de circonstances qui font qu'elles sont trop sales, elles sont trop grosses, trop petites, trop machin* » (Novembre 2018. Damien, 35 ans, agriculteur, Grain et Pâtes).

L'évaluation des grains au regard de critères liés à la transformation en farine peut alors conduire à déclasser une partie de la production biologique. Elle ne s'adapte pas non plus aux variétés anciennes de blés qui ne répondent pas aux critères modernes d'évaluation des grains, en particulier pour ce qui est de la teneur en protéines.

En anticipant plus encore les critères des coopératives, qui elles-mêmes cherchent à répondre à la demande de qualité et aux contraintes technologiques des minotiers, les évaluations du grain à la récolte conduisent à une orientation du travail agricole en vue d'atteindre des « taux » qui ne tient pas compte des aléas climatiques et pédologiques vécus par les agriculteurs sur leurs parcelles. Aussi, les agriculteurs décrivent la volonté d'atteindre les taux d'évaluation fixés par la coopérative comme la mise en place d'un système de travail agricole délétère, reposant là encore sur l'emploi intensif de produits phytosanitaires.

Pierre décrivait dans la citation citée précédemment une « *course à l'armement* » en intrants qui serait l'implication directe de la mauvaise sélection des blés et des critères d'évaluation finaux, en rendement et en protéines. Il poursuit :

« Pour les blés meuniers, il te faut de la protéine. À ce moment-là tu rentres à fond dans le système. On te dit : « il faut augmenter la densité de semis », mais à 600 euros la tonne la semence... Et on te dit de mettre un engrais de fond. Parce qu'ils n'ont pas travaillé le plateau racinaire, on abreuve les grains d'engrais à la toque. Dès que ça monte, on commence avec le fongicide, parce qu'ils sont tellement serrés que l'air ne circule pas. Regarde mes plantes là, l'air circule entre les pieds de blé, d'accord ? C'est tous des clones en plus, alors que moi ce n'est pas des clones. Ces blés-là sont tous de la même taille, s'il y en a un qui est sensible à la rouille, ça va se propager à grande vitesse ! Tu vas chercher du fongicide, et tu vas passer une, deux et trois doses si le technicien a des doutes ! Là on te dit : « si vous voulez être à 14% de protéines, il faut de l'azote. Au moins 500 unités. », je ne vous dis pas la quantité d'azote ! Donc tu mets de l'azote, et après on te dit « Attention, ça va verser ! On va chercher des raccourcisseurs de tige, ça va empêcher la multiplication des cellules », tu vois un peu le produit ? Tu mets du raccourcisseur de tige, là tu as intérêt à tout verrouiller : têtes de mort partout, tu ne peux même pas rentrer dans le local où c'est stocké ce produit. Enfin c'est une horreur, on met ça sur le blé et on fait du pain et des biscuits avec ! »
Mai 2021, Pierre, 50 ans, paysan-meunier-boulangier, Farine de pays

A l'instar des autres agriculteurs enquêtés, Pierre rapporte un dévoiement des mesures qui conduit à la mise en place d'une économie de l'intrant dans laquelle le travail de l'agriculteur est soumis à l'utilisation de produits phytosanitaires et est prescrit par le technicien des coopératives. Leur travail est alors décrit comme réduit à une activité de manutention, peu valorisante. Il est aussi décrit comme dangereux, tant pour leur santé que pour celle de leur sol et des consommateurs finaux.

1.3. Une typologie des farines trop calibrée... ou inadaptée

La troisième critique porte sur la typologie conventionnelle des farines. Elle s'ancre dans une articulation entre les effets induits par l'adoption d'une innovation technologique (ce que B. Latour nomme un transport de force, Latour 2000), en l'occurrence le moulin à meule de pierre moderne, le travail des meuniers qui la mobilisent et la valorisation de la farine au fil de la filière.

La typologie des farines utilisée dans le secteur céréalier conventionnel est un classement des farines en fonction de leur teneur en minéraux, c'est-à-dire du nombre de milligrammes de minéraux présents par gramme de farine incinérée, exprimé en pourcentage (on parle de *taux de cendre*). Ce taux fournit un « type », comme le type 45 ou « T45 » pour une farine ayant un taux de minéraux dans ses cendres de 0,45 %. En théorie les types pourraient être une valeur continue qui caractérise la farine telle qu'elle est ; en pratique il s'agit d'une classification discrète. On commercialise les farines T45, T55, T60, T80, T110 et T150. Chaque type correspond à différents modes et circuits de fabrication de la farine dans la minoterie. Ces types sont donc des normes, ils agissent comme des calibres pour les produits. Une farine doit correspondre à l'un de ces six types pour devenir un bien marchand. L'objectivation du produit participe à le transformer en marchandise (Anzalone 2005). Ils correspondent aussi à des régimes de valorisation du bien auprès de ses usagers, comme l'indique le site Internet de l'Association nationale de la meunerie française : « *Type 45 pour la pâtisserie, la viennoiserie et la cuisine ; Types 55 et 65 pour le pain courant et les biscuits ; Types 80 et 110 pour le pain de campagne, le pain au son et les pains spéciaux ; Type 150 pour du pain complet.* »⁹¹.

Cette typologie est réglementaire et est donc connue par les meuniers, elle est anticipée en amont dans la production des semences et du blé et les boulangers l'utilisent comme repère dans leurs achats et leur travail. Ainsi elle constitue un dispositif collectif dont le caractère de généralité est reconnu tout au long de la chaîne productivo-marchande (Dubuisson-Quellier et Neuville 2003).

Un premier niveau de critique vise le contenu de la mesure. La typologie est remise en cause pour le classement qu'elle opère sur la base du taux de cendre : pour les personnes rencontrées, l'indicateur « T » ne dirait que peu de chose de la qualité réelle du produit. Laurent, 55 ans,

⁹¹ « La fabrication de la farine », Association nationale de meunerie française. En ligne, dernière consultation le 8/09/2020 : <https://www.meuneriefrancaise.com/Default.aspx?lid=1&rid=119&rvid=129>

meunier d'Ici Farine, expose clairement cette vision en entretien : « *Je refuse de mettre le taux de cendre sur les sachets de farine. C'est fou de définir une farine par 1 ou 2 % de ce qu'elle contient. Enfin comme c'est la législation je l'écris en petit, mais dans le titre de la farine, c'est « farine bise* ». » (Décembre 2020). La notion de « farine bise » ne désigne pas le taux de cendre de la farine, mais le tamisage du meunier, qui extrait uniquement le son du blé.

Toutefois, les acteurs ne rejettent pas l'intérêt d'une réflexion sur la teneur en minéraux de leur farine. Au contraire, ils peuvent ponctuellement s'appuyer sur cette référence pour chercher à prouver que leurs farines sont meilleures que celle trouvées habituellement dans le commerce (à destination des consommateurs finaux) ou vendues par les grandes minoteries (à destination des seconds transformateurs, tels que les boulangers) en vantant des taux de cendres bien plus élevés, au-delà du calibre de la T150 et des minéraux plus intéressants car encore « *vivants* ». La critique porte plus spécifiquement sur l'activité consistant à calibrer la teneur en minéraux. C'est alors moins la mesure que la pratique d'évaluation-valorisation qui est mise en cause. Le taux de cendre ne sert pas seulement à « constater » (*évaluer* dans son sens courant) la qualité, il est également utilisé dans la minoterie industrielle pour la formater (*évaluer* en tant qu'action de conception qui anticipe la marchandisation du produit en bien). Ainsi, l'activité de calibrage est rejetée car elle conduirait à dénaturer la farine-produit au profit de la farine-marchandise. Les pratiques de travail des meuniers conventionnels consistant à déconstruire et reconstruire la farine pour obtenir un type normé sont dénigrées et mises à distance des pratiques alternatives des meuniers sur meule de pierre. C'est cette vision que cherche à transmettre Patrick, équipementier dispensant une formation sur l'utilisation, l'optimisation et la « *philosophie* » de la meule de pierre :

« Travailler avec des meules à cylindre c'est être un technicien. Ils décomposent tout ce qu'il y a dans la farine et ensuite ils recomposent pour avoir exactement ce qu'ils veulent. C'est comme ça qu'ils obtiennent leur T, sinon ça n'irait pas, ils auraient un T82 ou 88, non, il faut un T80. La mécanique permet de tout sectoriser et de tout stabiliser. Vous, votre but c'est d'amener qualitativement un produit qui correspond à ce que vous faites, au lien que vous avez avec votre blé et avec vos consommateurs. »
Carnet de terrain du 8 mars 2020, formation « Optimisation des moulins Astrié »

Patrick fabrique et vend des moulins dits Astrié et entretient des relations professionnelles, amicales et commerciales dans la plupart des filières enquêtées. Son discours montre une mise à distance de la mesure, décrite comme peu utile pour caractériser des farines issues de moulins à meule de pierre, mais aussi une critique de la pratique de « technicien » consistant à calibrer les produits. Le discours de Patrick doit toutefois être analysé autant comme la diffusion d'un

message souvent entendu sur le terrain que comme la recherche d'un bon ajustement de la technologie qu'il vend à l'évaluation de ses clients.

Au caractère insignifiant du « T », que relevait Laurent (meunier, Ici Farine), incapable de prédire les vertus réelles de la farine, s'ajoute ainsi son caractère inadapté à l'activité des meuniers travaillant sur la meule de pierre. C'est ce que révèle la prise de parole de Frédéric (50 ans, paysan-meunier, Farine de pays) lors d'une réunion de l'association Farine de pays ayant pour but d'inclure de nouveaux groupes locaux de producteurs. En réponse à une question portant sur l'étiquetage des produits et l'affichage du « T » de la farine, Frédéric s'insurge d'abord contre la mesure, souligne son caractère peu efficace pour leurs modes de production et met en lumière une tension entre qualité valorisée et mesure de l'évaluation marchande :

« On ne devrait pas parler de taux de cendre ! Le taux ne devrait pas exister si le test n'a pas existé, parce que tu prends deux moulins avec des tamis et des bluteries différentes, ils ne vont pas sortir le même taux de cendre. Nous, on devrait parler de bise, de semi complète ou de complète. On s'en fout du T. C'est véridique, ça ne correspond à rien. C'est pour du blé calibré par les industriels de la minoterie, ça sert pour des variétés conventionnelles, validées par l'industrie et pour avoir des farines industrielles. Moi je m'en fous du taux de cendre. [Il reprend plus calmement] En fait, plus ton taux de cendre est élevé, plus tu as de minéraux et d'oligoéléments, plus tu as un blé de qualité. Mais si tu ne connais pas ton taux de cendre tu ne l'affiches pas, autant dire que tu fais de la bise ou de la semi-complète, ça n'est pas de la tromperie : il faut sortir du taux de cendre. »

Carnet de terrain du 17 février 2020, réunion « régionalisation de l'association », Farine de pays

La protestation de Frédéric contre l'utilisation du T pour caractériser et vendre les farines auprès des clients de la marque Farine de pays témoigne de la tension entre la valorisation du caractère nutritif de la farine (« *plus ton taux de cendre est élevé, plus tu as de minéraux et d'oligoéléments, plus tu as un blé de qualité* ») et la nécessité de rompre avec l'usage d'une mesure vue comme une vision dévoyée de cette qualité nutritionnelle (« *on s'en fout du T* »). L'utilisation répétée du terme « industriel » met en lumière l'association entre la mesure et le milieu qui la mobilise, la finalité et les moyens de l'évaluation mais aussi la capacité des acteurs des filières céréalières alternatives à prendre du recul vis-à-vis du fonctionnement d'un système contre lequel ils se positionnent. Pour Frédéric, le T est révélateur du fonctionnement du secteur conventionnel et de la conception de la qualité qu'il porte. En miroir, on voit dans l'intérêt qu'il attribue aux minéraux contenus dans le blé et à un taux de cendre élevé de la farine l'expression d'une adhésion à la qualité « naturelle » des produits.

Sa dernière remarque montre la nécessité pour ces acteurs de trouver de nouvelles évaluations du travail et des produits afin de faire reconnaître leur démarche sur les marchés, « *il faut sortir du taux de cendre* », et propose ainsi la nouvelle catégorisation dont s'est rééquipée le groupe Farine de pays, la « farine bise ». A la suite de la prise de parole de Frédéric, Ludivine, animatrice du BioCivam 11 accompagnant l'association Farine de pays précise qu'il existe une variété de tamis sur les moulins à meule de pierre « qui permettent d'ajuster la finesse de la farine » et présente les différentes étiquettes des farines mentionnant les catégories « bise », « complète » et « semi-complète » (Carnet de terrain du 17 février 2020, réunion « régionalisation de l'association », Farine de pays). Son intervention souligne que la mesure du T n'est pas seulement inadaptée vis-à-vis du travail, elle est aussi rendue inefficace vis-à-vis du mode d'échange du produit. La filière Farine de pays s'étant dotée d'un nouveau système de catégorisation des farines, qui repose sur le travail accompli par la meule et le meunier plutôt que sur des caractéristiques de calibrées de la farine. Cette nouvelle caractérisation satisfait à une efficacité marchande en rendant possible les échanges entre les meuniers et les seconds transformateurs (boulangers, pastiers, pizzaiolos, etc.). Le dés-équipement, c'est-à-dire l'abandon de la mesure en tant que calibrage de la technique et norme du produit est rendu possible par la restauration d'une efficacité via de nouveaux équipements de l'échange.

1.4. S'extraire de la valorisation de la « force boulangère »

Les seconds transformateurs des filières céréalières alternatives étudiées, boulangers et pastiers, adhèrent aux critiques soulevées sur les standards d'évaluation des produits et les normes de production en vigueur pour les semences, grains et farines. De nouveau, la transformation de pâtes ou de pain à base de blé moderne est conçue comme renvoyant aux pratiques « *des industriels* ». Les acteurs portent dans ce cadre une critique sur la conception uniformisée du goût et de la texture des pâtes ou du pain, vus comme formatés par la production industrielle de blés normés et des produits standardisés.

Ainsi la critique des évaluations effectuée en amont implique un prolongement du régime de dés-équipement des évaluations marchandes des biens en aval. Pour les boulangers, elle s'inscrit dans la dépréciation des effets de la sélection des blés en fonction des procédés industriels, qui conduit à évaluer les produits en fonction de leur « force boulangère ». Celle-ci est directement liée à l'évaluation des blés en fonction de leur teneur en protéines. La force boulangère et l'évaluation mécanique du « W » aurait ainsi conduit à une qualité technique du

pain plutôt qu'à une qualité gustative et soucieuse de la santé des consommateurs. L'expérience d'Eleonora du travail conventionnel du pain met en lumière le lien construit dans le travail entre évaluation, valorisation et pratiques professionnelles :

Rapidement je me suis dit que c'était ça : travailler des grains qui n'ont pas été trafiqués pour un rendement final dans la boulange. Parce que les variétés modernes c'est vraiment pour que ça crache, que ça aille vite, que ça passe par toutes les machines ! J'ai fait le CAP boulangerie en candidat libre. Je me rappelle, le jour de l'examen, je suis les instructions, je mets la farine, je mets l'eau : « oh punaise ! ». Je me rappelle avoir sorti la pâte du pétrin, normalement je fais ça, et là ça fait... comme ces pâtes à modeler qu'on avait étant petits ! C'est là où je me suis rendue compte de l'élasticité, la force boulangère c'est la folie. C'était du poison. »

Mars 2021. Eleonora, 45 ans, boulangère, Meule Occitane

L'expression « *c'est la folie* » souvent entendue en entretien pour commenter les pratiques de travail conventionnel restitue ce qui leur semble démesuré.

Cependant, le dés-équipement de la qualité des standards établis demande aux acteurs un effort pour rééquiper le marché de catégories de valorisation et de dispositifs d'évaluation qui s'articulent à leur projet. Comme en témoignent les échanges lors d'événements professionnels, les produits ne peuvent pas circuler sur le marché sans dispositifs pour les qualifier :

« N : Mais les consommateurs, ils te demandent toujours sur les marchés quel est le T de la farine que tu vends !

M : Dis-leur ce qu'ils veulent entendre « moi je fais une farine qui est comme elle est, elle est naturellement parfaite, il y a tout ce qu'il faut dedans ». »

Carnet de terrain du 8 mars 2020, formation « Optimisation des moulins Astrié »

L'apparente démagogie du discours de vente de Gérard renvoie en réalité à une conception locale de la qualité, émergeant dans le milieu des paysans-transformateurs d'une qualité « totale » car « naturelle ». Dans cette logique, la valorisation de la « naturalité » n'est pas sous-équipée, mais bien dés-équipée, dans une démarche positive de déconstruction-reconstruction des normes conventionnelles. Le dés-équipement du marché permet de remettre au centre des évaluations les pratiques, diverses et hétérogènes des acteurs.

En définitive, comme nous avons pu le voir tout au long de cette section, la critique de la qualité et de ses mesures dans le secteur céréalier conventionnel souligne le rapport entre l'évaluation des biens et les pratiques de travail. L'évaluation marchande des biens fabriqués et échangés dans les filières céréalières alternatives doit s'articuler à la conception du travail portée par les acteurs. Le rejet des standards du secteur conventionnel peut alors être analysé comme une évaluation marchande qui se heurte à une réappropriation du « vrai boulot » (Bidet, 2011) de

producteurs et transformateurs alternatifs. Le dés-équipement de la production et du marché des standards et normes de qualités conventionnelles laisse place à des discours et des pratiques d'évaluation d'une « autre » qualité portée par les acteurs des filières étudiées.

2. Une qualité « naturelle » valorisant des produits hétérogènes et des pratiques professionnelles alternatives

Les acteurs et les filières que nous étudions valorisent les produits qu'ils fabriquent du fait de leurs modes de production vus comme favorables à l'environnement, pour leur apport nutritionnel ou pour leur production au fil d'opérations vues comme plus respectueuses du « vivant » et d'une qualité « naturelle ». Cette valorisation des biens et des techniques donne forme à un régime d'évaluation et de valorisation que nous qualifions de « naturel ». Comme nous avons commencé à le montrer, le « naturel », tel que promu par les acteurs étudiés, constitue autant un rapport aux choses, un rapport à l'évaluation et un rapport au travail. Cette section analyse comment se construit cette qualité « naturelle ». Cela nous conduira à décrire dans un premier temps les valeurs et les modes d'évaluation qui sont associés à cette qualité (2.1.) pour ensuite mettre l'accent sur la façon dont cette valorisation s'inscrit dans des trajectoires professionnelles et s'accompagne d'une valorisation du travail fait (2.2.).

2.1. Des valeurs du « naturel » à l'évaluation par le « naturel »

L'étude des pratiques et discours des acteurs des cinq filières alternatives étudiées donne à voir une conception de la qualité qui place en son centre le « naturel ». À quoi correspond alors cette valorisation du « naturel » et que nous dit-elle du positionnement des travailleurs vis-à-vis de leurs activités de travail ? En étudiant les discours et les pratiques d'évaluation des acteurs, nous pouvons constater que le « naturel » ne constitue pas un état de fait des produits, plutôt, cette catégorie renvoie à des pratiques de construction de la « naturalité ». Elle se comprend comme une recherche de valorisation de pratiques de travail visant un rapport spécifique à la matière travaillée. Elle cherche à faire cas de pratiques de travail très diverses entre elles, et dont les effets sont peu contrôlables ni mesurables. La catégorie « naturel » sert ainsi à qualifier de manière positive des produits aux caractéristiques (goût, texture, tenue, etc.) fortement hétérogènes, d'un acteur à l'autre et d'une session de production (culture, mouture, panification) à l'autre. Le « naturel » est à la fois une qualité attribuée par les acteurs à leurs biens et aux techniques, technologies et entités qu'ils utilisent, mais il couvre aussi un mode d'évaluation des biens, une manière dont les acteurs regardent et évaluent la qualité de leurs produits.

2.1.1. Le « naturel », une mise en cohérence des valeurs, des techniques et des évaluations

En premier lieu, les modalités d'évaluation de la matière, des technologies et des techniques attestent d'une recherche de qualité orientée par des valeurs. Les acteurs recherchent moins un objectif de production qu'ils ne jugent des pratiques, outils et produits au regard des conceptions politiques qu'ils attribuent à leur travail et aux entités biologiques et matérielles qu'ils manipulent. Les techniques de travail, les technologies et les matières premières sont considérées par les acteurs eux-mêmes comme des entités avec lesquelles ils travaillent. Les technologies et les produits sont valorisés aux regards de caractéristiques qui sont parfois présentées comme des compétences propres de ces entités. Elles sont évaluées au regard tant de leur action propre et de leurs interactions entre elles, mais surtout sur la base de valeurs que portent les travailleurs et qui influencent la manière dont ils les considèrent.

Parmi les producteurs de la SCIC Grain et Pâtes, Yves participe à la gestion des semences utilisées par le collectif en consacrant des parcelles à la reproduction de lignées de blés anciens poulard. En entretien il revient sur l'importance du choix des semences pour la mise en place d'une « bonne » production :

« Là, on a deux choix. Ou on prend des semences modernes mais on s'aperçoit qu'au niveau du sol elles ne sont pas très adaptées. Il y a tout un tas de micro-organismes, des mycorhizes, qui ne vivent en symbiose qu'avec certaines semences. Les semences trop modifiées agissent moins sur cette symbiose. Donc il faut partir sur des semences anciennes. Ah oui, là, il faut savoir ce qu'on veut faire. Aujourd'hui quand on voit des inondations comme l'Aude, les eaux ne s'infiltrant plus, elles ravagent tout, c'est problématique ! »

Novembre 2018. Yves, 60 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Grain et Pâtes

Yves présente ainsi son itinéraire technique comme un choix, dont on comprend qu'il est orienté par ses convictions sur le plan environnemental. Celles-ci lui servent à produire un jugement nouveau sur ses méthodes de travail et les semences qu'il utilise. Ses pratiques professionnelles s'ancrent dans des visions du monde qui l'amènent à interpréter et lier des phénomènes extérieurs, comme les inondations qui ont touché le département de l'Aude à l'automne 2019, avec sa pratique professionnelle, l'usage de variétés anciennes de blé et de technique de travail visant la préservation des sols. L'adoption d'une production orientée en valeur laisse donc la place à des critères locaux de sélection des modes et outils de travail.

Les techniques de travail et les outils sont évalués au regard de la volonté des acteurs de travailler « le vivant » et de construire des produits « naturels » (deux termes très fréquemment

employés par l'ensemble des enquêtés). Le « vivant », la recherche de sa sauvegarde et parfois la « nécessité » de travailler le « naturel » ou de produire des biens « naturels » apparaissent comme des justifications en soi, comme une grandeur à laquelle se réfèrent les enquêtés et qui ferait consensus quant à son statut d'objectif pour une « bonne » production et comme étant le « *bon indicateur* ».

À l'automne 2018, le programme participatif de recherche Activa blé (dans lequel s'inscrit ce travail) a lancé un groupe d'évaluation participatif pour mener des essais et sélectionner des variétés d'engrain. Le groupe de sélection variétale participatif se composait d'une dizaine d'agriculteurs, un meunier et deux paysans-transformateurs (dont plusieurs membres de Farine de pays et Meule Occitane), mené par une agronome de l'INRAE et deux animateurs du BioCivam 11. L'objectif du groupe était de diversifier les variétés utilisées pour cette espèce mais les motivations étaient doubles i) mieux asseoir la production artisanale locale en multipliant les matières premières et ii) favoriser le maintien d'une biodiversité cultivée. Lors de la réunion de lancement des essais, agriculteurs et chercheurs définissent les critères au regard desquels sélectionner et noter les variétés. Les débats témoignent alors de l'orientation des jugements par la volonté de produire des aliments sains et issus de modes de cultures favorables à l'environnement. Alors que les blés dits « *vêtus* », c'est-à-dire présentant d'importantes enveloppes autour du grain ou des barbes gênant la récolte et le tri sont conventionnellement disqualifiés, ici les agriculteurs et transformateurs ont souhaité se tourner spécifiquement vers ces variétés, valorisées pour leur « *capacité à fixer les nutriments* ». Ce critère répond à une volonté des acteurs de produire des aliments propres à « *nourrir l'humanité* », amenant à écarter la « *valeur technologique* » des épis en faveur de l'apport nutritionnel des blés. La typicité des blés de terroir est mentionnée comme second critère pour la capacité des blés à s'adapter à leur environnement et favoriser le maintien d'une biodiversité locale. D'autres critères plus esthétiques apparaissent ensuite, s'exprimant dans leur hauteur de paille, conventionnellement vue comme un défaut puisqu'elle favorise la verse et peut ainsi induire de mauvais rendements, mais ici perçue comme un atout pour la « *beauté des blés* » qui « *flottent au vent* », ou encore la couleur, ou la présence d'un nom vernaculaire, deux critères soulignant le rapport spécifique que les agriculteurs entretiennent avec leurs champs.

L'utilisation de « technologies douces » (Gorz 2008) et techniques alternatives sont au cœur de l'identité professionnelle des acteurs étudiés (Barbier et Moity-Maïzi 2019). Elles cristallisent et traduisent l'engagement des acteurs dans l'exercice quotidien de leur métier.

« [L'inventeur des moulins Astrié] a conçu des meules qui produisent une farine de très bonne qualité nutritive, parce que c'est un homme qui avait pour objectif de bien

nourrir l'humanité, c'était déjà son concept. Donc il n'a pas voulu faire des machines performantes, il n'a pas voulu faire des sous-produits, il n'a pas eu du tout une démarche industrielle. »

Août 2018. Justin, 55 ans, paysan-meunier, Farine de pays

En second lieu, ces évaluations s'appuient sur une mesure relative de la qualité, dépendante d'autres éléments. Le discours de Yves cité ci-avant rend compte des appuis à partir desquels il juge de la valeur d'une semence, à savoir son adaptation à la vie des sols. Il témoigne d'une vision commune au sein des initiatives étudiées, selon laquelle une semence s'évalue d'abord par sa capacité à s'adapter au sol, aux micro-organismes et à favoriser la biologie des sols, le développement de la « *matière organique* », des champignons (mycorhizes) et des insectes. Il mobilise ici le terme de « *symbiose* » pour désigner cette compétence valorisée des blés anciens. Ce terme, à cheval entre le registre scientifique et le registre idéologique, est souvent utilisé pour valoriser les blés anciens, les techniques agricoles simplifiées (comme le non labour) ou biologiques. Il met en lumière une modalité d'évaluation particulière qui parcourt l'ensemble des opérations de production, du champ au pétri, et que nous retrouverons dans la suite de ce chapitre. La qualité du produit ou de la technique n'est pas évaluée pour elle-même, par une mesure objective comme le rendement au champ ou à la mouture, elle s'appuie sur une mesure située, en rapport à d'autres éléments, ici le blé par rapport au sol sur lequel il est cultivé. Le registre de qualité change et la manière d'évaluer aussi.

Cette évaluation relative de la qualité « naturelle », reposant sur une comparaison entre une technique, un objet de nature utilisé et une réaction provoquée estimée « meilleure » se retrouve au fil de la chaîne de production. A la mouture, la meule de pierre est mise en valeur comme étant plus à même de fournir une farine de qualité.

« Quand j'ai commencé à faire du pain, j'ai utilisé des échantillons de farines, qui venaient de différentes meules. [...] Très vite, j'ai constaté que le levain prospérait beaucoup mieux sur les farines de meules Astrié. J'ai observé, je me suis dit « si le levain fonctionne bien là-dessus, c'est que la farine est plus riche, il n'y a pas de doute. Si les micro-organismes s'y plaisent, c'est que la farine est de bonne qualité. ». Donc je suis parti sur ce concept des moulins Astrié. »

Août 2018. Justin, 55 ans, paysan-meunier, Farine de pays

La modalité d'évaluation de la technologie restituée par Justin est identique à celle de Yves, agriculteur. Comme les autres meuniers (voire boulangers et agriculteurs) enquêtés, il évalue la technologie de mouture au regard d'une comparaison entre deux effets et d'indication quant à l'ajustement entre des éléments vivants et le produit obtenu : « *Si les micro-organismes s'y*

plaisent, c'est que la farine est de bonne qualité ». Là encore, l'évaluation relative remplace une heuristique du calibre.

2.1.2. Une évaluation fondée sur la préservation du vivant

Le régime d'évaluation du « naturel » s'appuie sur une évaluation des techniques et une valorisation des produits au regard de la préservation d'une qualité « telle quelle » et de la capacité des acteurs à travailler (avec) le « vivant ».

« On est sur une mouture lente, pas d'échauffement, pas d'oxydation. Pas d'échauffement parce qu'il y a un frottement mais c'est pas comme avec des meules à cylindre. Si tu chauffes, tu changes les qualités, les propriétés physico-chimiques du produit. Et puis le tamisage se fait par gravité, il n'y a pas de souffle d'air comme dans les minoteries industrielles, donc du coup on garde les principes nutritifs du grain, on les conserve de façon optimale. Donc ce type de mouture et de farine me paraît être le meilleur des choix. »

Février 2021. Daniel, 60 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes

Bien que les produits, du blé jusqu'au pain, présentent une forte hétérogénéité, ceux-ci sont vendus et présentés sur les marchés comme équivalents. Aussi, l'hétérogénéité des produits est non seulement acceptée mais elle est aussi utilisée comme une preuve de la qualité de produits « naturels ». Elle vient témoigner des modes de production alternatifs, respectueux de l'environnement et des produits eux-mêmes. Les procédés de transformation sont mis en avant, soulignant le lien fait par les producteurs entre la qualité des machines et matières premières sélectionnées et la qualité des produits.

« Si le moulin est bien réglé, ça peut faire toutes les farines qu'on veut mais c'est sûr que tu ne feras pas de la farine en dessous de la T65 car il y a des choses qui passent pas en dessous d'un tamis à 200 microns et qu'on devrait avoir dans une farine. Une farine, ça doit être équilibré, elle doit avoir tout. Tout ce qu'il lui faut. »

Octobre 2018. Olivier, 60 ans, meunier boulanger, Tout Nature

En retour, cela conduit les producteurs à souhaiter davantage valoriser sur le marché et auprès des consommateurs les pratiques de travail qu'ils sont parvenus à mettre en place au fil d'un long parcours d'apprentissages techniques, d'acquisition de compétences et de détachement de pratiques de production ou de transformations qu'ils utilisaient auparavant.

L'utilisation de technologies douces est promue comme une façon de conserver les propriétés naturelles des blés, tels qu'ils ont été cultivés au champ, ce que Patrick appelle « *la valeur de la terre* ». La pastification artisanale par extrusion et séchage « naturel » ainsi que la panification au « levain naturel » et le pétrissage à la main ou peu mécanisé (à vitesse lente)

sont aussi vus comme plus propices à conserver les propriétés du blé, que l'on retrouve dans la farine.

« Le taux de minéraux il est surtout défini par la valeur que la terre a mise dans la céréale. Un même blé, en fonction de sa culture, vous aurez des T totalement différents, et ça peut aller du simple au double. Par exemple si vous prenez un Rouge de Bordeaux, avec un tamis à 300 microns vous pouvez avoir un T110 comme un T180, avec la même variété et le même tamis. »

Carnet de terrain du 8 mars 2020, formation « Optimisation des moulins Astrié »

Patrick témoigne d'un refus de mettre en mesure, de calibrer les produits, bref de passer par ces opérations métrologiques vues comme un préalable à la mise en marché dans les filières conventionnelles. Ces opérations transforment un produit aux caractéristiques indéterminées en un bien aux qualités reconnues, construites et équipées en vue de sa commercialisation. La capacité des acteurs à « cultiver » leur levain naturel est fortement valorisée entre pairs. Les techniques utilisées sont ainsi considérées comme s'ajustant mutuellement les unes aux autres pour renforcer et préserver la qualité du produit fini, lequel est décrit comme le résultat de l'incorporation du travail de l'ensemble des producteurs de la filière.

Le bien est estimé de bonne qualité dès lors qu'il conserve et restitue les minéraux contenus dans le blé. La transformation ne cherche pas à modifier ou construire la qualité mais plutôt à la préserver. Cette convention met ainsi en valeur le travail accompli par les acteurs pour intégrer une qualité construite et cumulée au fil des opérations de production. Elle permet autant de qualifier des biens aux caractéristiques diverses (en terme de goût, de visuel, de teneur en différentes composantes) comme étant convenable, du fait de leurs modes de production.

L'évaluation des pratiques et des technologies de production par leur capacité à préserver la qualité « naturelle » des produits s'adosse à un rejet des produits vendus dans le secteur agroalimentaire.

« L'intérêt de cette filière c'est de revenir au plus naturel. Revenir au naturel, à des choses nobles. Moins on utilisera de produits dérivés de l'industrie, mieux on se portera. Quand je vois les solutions qu'on nous propose en pâtisserie, c'est hallucinant. Vous pouvez faire de la mousse de fruit avec de la poudre et de l'eau. Regarder l'étiquette ça fait peur, la portion de fruit elle est minime, après ces sont des exhausteurs de goût, des adjuvants. »

Février 2021. Bernard, 55 ans, boulanger, Ici Farine

Le « naturel » vient de nouveau souligner l'effort que les acteurs ont fourni pour sortir d'un système de production dominant dans lequel les producteurs recourent à des produits dont la composition reste opaque. Bernard affirme ainsi que son pain doit être considéré comme un

aliment, ancré dans la consommation, et non un produit, qui renvoie davantage au marché : « *Je n'aime pas parler de produit quand on parle de pain. Le pain est un aliment, pas un produit. C'est vraiment un aliment de base.* ».

Le rejet des produits « trafiqué » et l'adhésion au « naturel » sont aussi conçus comme une réaffirmation de leur rôle nourricier. Ces deux termes, placés aux antipodes l'un de l'autre dans les discours des agriculteurs interviewés leurs permettent également de mettre au centre de leur travail leur « *rôle de paysan* » qu'ils identifient comme le fait de « *nourrir l'humanité* ». C'est une idée qu'illustre la prise de parole de Rémi, gérant de la SCIC Grain et Pâte lors d'un colloque à destination d'agriculteurs et de transformateurs lorsqu'il présentait l'initiative : « *On travaille entre producteurs engagés dans l'idée que produire pour produire, à quoi ça servait ? Le sens avec la SCIC c'est de nourrir l'humanité, parce que c'est ça le rôle des paysans, c'est nourrir l'humanité, mais pas n'importe comment !* » (Carnet de terrain du 2 octobre 2019, déjà cité au chap. 4). Cette expression fréquemment employée sur le terrain et en particulier par les agriculteurs permet de saisir la volonté de se réapproprier le sens de leur travail et d'attribuer une fonction sociale à leurs activités. Au-delà du « vrai boulot », revendiquer le fait de travailler le vivant permet aux acteurs d'afficher le « vrai sens de leur boulot » qui est au fondement de leur engagement par le travail et dans leur travail (Bidet 2011).

Justin, meunier de Farine de pays, n'est ni en contact direct avec les blés (il n'en produit que marginalement), ni en contact avec les consommateurs finaux puisqu'il vend sa farine à plusieurs seconds transformateurs situés sur différentes zones d'Occitanie. Il tient néanmoins un discours similaire à celui des agriculteurs et des boulangers : « *C'est déjà le fait de nourrir les gens correctement, je ne comprends pas qu'on puisse sans scrupule intoxiquer les gens, c'est un truc que je ne peux pas concevoir qu'on puisse l'admettre sous des prétextes financiers, technologiques ou je ne sais quoi.* » (Août 2018. Justin, 55 ans, meunier, Farine de pays).

2.1.3. Une catégorie composite pour faire sens d'une diversité de pratiques, d'organisation du travail et d'une vision plurielle de la qualité

Le régime d'évaluation et de valorisation par le « naturel » permet de qualifier comme convenables et équivalents des biens forts différents. Des blés aux caractéristiques objectives diverses, des pains ou des pâtes hétérogènes et non-standards sont valorisés sous des termes et des catégories identiques. Mais la catégorie du « naturel » permet aussi rassembler sous une même bannière des acteurs, des pratiques et des démarches qui peuvent parfois différer. La construction d'une catégorie de valorisation marchande commune permet une reconnaissance

de la qualité des produits autant qu'une reconnaissance des acteurs entre eux, tant dans leur travail que dans leur rapport au marché (voir de même pour la mode éthique, Blanchet 2017).

Le « naturel » permet aux acteurs de valoriser des dimensions diverses de leurs produits et de voir une même qualité sous des traits organoleptiques et techniques différents (Lamine 2005). Face à cette volonté de reconnaissance et de valorisation de la diversité, le « naturel » est à la fois la plus grande cause que défendent tous les acteurs, autant que leur plus petit dénominateur commun.

La catégorie permet aux acteurs de se reconnaître dans une valorisation des qualités de leurs produits, même lorsqu'ils n'adhèrent pas à l'ensemble du discours diffusé par leurs pairs. Elle permet autant de réunir des démarches différentes. Ainsi, alors que beaucoup de discours portent sur les variétés anciennes, certains agriculteurs cultivent tout de même des variétés modernes considérées comme moins trafiquées, comme les variétés Florence Aurore, sélectionnées aux alentours des années 1930 ou encore d'autres variétés, sélectionnées à la fin des années 1980 et largement utilisées en agriculture biologique, comme la variété Renan, commercialisée à partir de 1989 (Thomas et Bonneuil 2009). Elles peuvent être considérées par certains comme convenables dans le cadre d'une démarche générale de la filière de proximité, d'une culture en agriculture biologique, d'un respect des sols et du vivant et de la participation à des filières utilisant des technologies douces et organisées à une échelle territoriale. Les frontières de la qualité « naturelle » restent poreuses et les activités de travail des acteurs sont davantage jugées au regard de la démarche globale dans laquelle elles s'inscrivent, tant sur le plan de la production que de l'organisation marchande.

2.1.4. Un régime de qualité attaché à un régime de quantité

Le registre de qualité se compose tout autant d'un régime de quantité (Barraud de Lagerie et al. 2013; Bidet et Jany-Catrice 2017). Les évaluations du secteur céréalier conventionnel ont fortement associé la question de la quantité à un régime de qualité industriel. En miroir, la valorisation du « naturel » porte aussi un certain rapport à la quantité. Les acteurs acceptent moins de rendement comme conséquence d'une recherche de qualité du produit et d'utilisation de technologies vues comme plus convenables pour des productions alimentaires :

« En minoterie c'est des cylindres qui roulent, qui écrasent le blé, de plus en plus fin, neuf fois. Forcément tu as de l'échauffement, donc tout ce qui est vitamine tu enlèves. Le germe, c'est de la matière grasse, quand il est aplati comme ça, ça fait une petite pastille. Donc dès la mouture, plus de germe, les vitamines sont cramées. Ça a un

avantage, comme il n'y a plus de matière grasse, la farine se conserve des mois. C'est bien, tu as une farine stable, mais il n'y a plus rien dedans. Ça il y en a à Intermarché, ça vaut 0,5 € le kilo et il y en a à volonté : toutes les minoteries de France font cette farine-là. Le blé est standardisé, vous aurez la même farine chaque année. Moi, c'est meule de pierre, un seul passage. Je fais qu'un seul type de farine parce que je vais pas m'amuser à faire plein de farines différentes alors qu'à 0.1 % près c'est la même chose. Après c'est les quantités : l'autre jour j'ai donné 10 kg à un boulanger, il me dit « il me faut une tonne par mois ». Oui, mais non ! Ça n'existe pas. Les quantités du moulin et pour trouver du blé de variétés anciennes, c'est compliqué. Donc c'est très compliqué de fournir des grosses quantités aux gens. »

Mars 2021. Jocelyn, 35 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes

Le moindre rendement aux champs des blés biologiques et encore plus des blés anciens fait l'objet de vifs débats et cristallise tensions et enjeux identitaires. Il faut cependant noter que les rendements font partie des informations souvent récoltées par les chercheurs de l'INRAE et les différents acteurs de l'accompagnement agricole, y compris au sein du programme « Activa Blé ». Les agriculteurs sont donc habitués à présenter ces valeurs.

Les entretiens illustrant le mieux ce rapport du régime de qualité à un régime de quantité sont ceux réalisés auprès de la filière Ici Farine. Comme nous l'avons exposé dans le chapitre 4, les agriculteurs membres de la filière exercent en polyculture-élevage. Ils ont pour partie été débauchés par les premiers membres du collectif et par l'animatrice du Civam 48 pour participer à cette initiative. Une partie d'entre eux était donc accoutumée à la culture de céréales et de blé, sans être sensible au bio, aux variétés anciennes ou à d'autres thématiques composant le projet de la filière Ici Farine. C'est au cours de leur insertion dans le groupe que leurs pratiques et leurs visions de l'agriculture ont évolué. Leur adhésion au « naturel » procède donc d'un détachement-attachement. Dans cet entretien, nous voyons la difficulté à se détacher du rapport à la quantité, quand bien même le rapport à la qualité des produits et des pratiques semble être fort.

« Je culpabilisais de mettre de l'engrais chimique, j'en mettais de moins en moins. C'était un peu tout ça qui m'a fait passer le pas, même si ce n'est pas évident. Sur les fourrages, on voit la différence quand même, quand il y a un coup d'azote ou d'engrais quelconque, on voit vraiment la différence de rendement. Après c'est plus dans la tête qu'autre chose ! [rires] En fait si on calcule des fois on veut absolument produire mais dans les régions comme ici, ça n'a pas de sens, ça n'est pas adapté. »

Décembre 2020. Fabrice, 45 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Ici Farine

Le rendement ne renvoie pas ici qu'à la dimension économique, c'est-à-dire que le revenu qu'obtiendra l'agriculteur, mais aussi au jugement qu'il porte sur son travail : « *ça n'était pas*

évident ». Le rendement reste une mesure de référence importante pour ces acteurs pour estimer la performance de leurs pratiques, quoiqu'ils en dénigrent le sens réel.

2.2. Un recours à l'idée de nature pour valoriser le travail fait

L'évaluation marchande du produit doit s'articuler à la conception du travail portée par les acteurs. Cette proposition, au cœur du duo conceptuel de l'évaluation-valorisation, renoue avec une idée tout aussi centrale de la notion d'investissement de forme. Pour L. Thevenot, les investissements de forme sont efficaces pour les entreprises qui les adoptent dans la mesure où ils organisent une cohérence dans les activités de production : les règles, la qualité, les mesures de la qualité, les outils de travail et les formations des travailleurs fonctionnent pour ainsi dire en système (Thévenot 1986). Le rejet des acteurs étudiés de la convention « industrielle-marchande » de la qualité se heurte à leur travail et à leur professionnalisme, c'est-à-dire le rôle qu'ils attribuent à leur métier, le sens qu'ils accordent à leurs activités et la rigueur avec laquelle ils délimitent les pratiques légitimes.

Le rapport au travail entretenu par les acteurs étudiés renvoie à la recherche de « vrai boulot », analysé par A. Bidet : ils se conçoivent comme des « professionnels *engagés* dans leur activité et le travail comme rapport *opérateur* au monde », tenus par un « souci d'efficacité, attention au produit et un intérêt pris à l'activité » (Bidet 2011, 7-8). Elle articule une revendication professionnelle par l'activité de travail tel qu'il se fait plutôt que dans le statut du travail et la recherche d'une reconstruction du marché (Paradeise 1988; Ollivier 2012).

2.2.1. Pluralité de trajectoires professionnelles d'attachement-détachement aux conventions de qualité conventionnelles et alternatives

Le chapitre précédent a montré la manière dont les acteurs étaient progressivement entrés dans les collectifs. Les processus de négociations, de déplacements et de traduction au fil desquels se sont constitués les projets et les collectifs montrent que l'ensemble des acteurs membres de ces filières ne s'y sont pas intégrés dans les mêmes dynamiques. Certains acteurs ont été des moteurs pour intégrer les technologies et entités biologiques non-conventionnelles dans les projets des filières ou encore pour promouvoir une vision de la qualité qu'ils avaient acquise à travers d'autres réseaux sociaux (le RSP, la Confédération paysanne, des associations ou groupes d'agriculteurs biologiques ou biodynamiques, etc.). D'autres acteurs en revanche ont été intéressés dans les collectifs, sans toujours adhérer à l'ensemble des composantes de la

promesse de différences qu'ils portent. Il est possible de relire ces trajectoires comme des bifurcations professionnelles avec différentes logiques d'action (Bidart 2006). En reprenant un mode d'exposition préalablement utilisé pour décrire l'innovation dans les circuits courts (Le Velly et al. 2021), nous en distinguons trois : de détachement des réseaux conventionnels et d'attachement aux réseaux alternatifs, d'attachement aux réseaux alternatifs sans détachement préalable ou de « détachement partiel » maintenant un lien au réseau conventionnel.

Un premier groupe d'acteurs se compose ainsi d'agriculteurs, boulangers et plus rarement meuniers qui ont d'abord exercé dans le secteur conventionnel, la majorité en tant qu'agriculteur, avant d'entamer une bifurcation professionnelle. Ces acteurs ont connu une trajectoire de détachement des normes et des pratiques du milieu agroalimentaire conventionnel, entamé par la rencontre de problèmes économiques sur leur exploitation (difficulté à obtenir un revenu suffisant de leur travail, difficulté de valorisation de leurs grains auprès de la coopérative locale, sentiment de participer à une « course au rendement » pour avoir un revenu minimal) mais aussi de problèmes environnementaux. Ils racontent une perte de sens de leur travail et un effarement grandissant face à l'apparition de cancers ou de maladies dans leur entourage proche (mentionnée par quatre agriculteurs, un boulanger et un paysan-transformateur), la chute de la biodiversité autour de leurs parcelles ou dans leur sol, ou la perception d'un danger imminent, suite à l'application d'un produit phytosanitaire spécifique. Ces moments d'interrogation les ont conduits à se renseigner, rencontrer de nouveaux groupes de pairs dans lesquels ils s'attachent à de nouvelles pratiques et vision du monde et finalement se rapprocher d'individus ou de collectifs ayant participé à la structuration des initiatives étudiées. Certains n'ont pas exercé en tant qu'agriculteur conventionnel mais ont repris l'exploitation familiale et/ou ont suivi une formation agricole lors de laquelle ces processus se sont enclenchés. Ils sont 12 agriculteurs et agricultrices (sur les 18 rencontrés), deux meuniers (dont l'un ayant précédemment exercé comme agriculteur), un boulanger et huit paysans-transformateurs à avoir vécu une trajectoire de ce type.

Un second groupe peut être constitué à partir de la trajectoire d'acteurs qui sont arrivés dans le milieu agricole ou dans la transformation alimentaire par conviction personnelle. Ces personnes portaient à leur arrivée une critique forte du secteur céréalier et plus généralement agroalimentaire conventionnel qui s'est forgée auprès de groupes militants (à l'université, dans des associations écologistes ou altermondialistes, etc.). Elles se sont lancées dans l'agriculture ou la transformation du pain au cours d'une reconversion depuis un métier du secteur tertiaire (professeur des écoles, psychologue ou enseignant dans le secondaire reviennent le plus

souvent). Les pratiques sont ainsi pensées comme un engagement militant et l'activité comme une terre d'accueil d'un engagement par le travail. Ces acteurs se sont attachés à un discours militant, sans jamais s'être détachés du système qu'il vise à remplacer. On trouve quatre agriculteurs et agricultrices, deux paysans-transformateurs, quatre boulangers et boulangères parmi les personnes enquêtées qui correspondent à cette logique d'attachement sans détachement préalable.

Enfin, un troisième groupe réunit des acteurs qui se sont « rattachés » à l'initiative collective de filières de proximité sans toujours s'être détachés d'une autre convention de qualité et d'autres pratiques. Il s'agit alors d'agriculteurs et de boulangers qui sont arrivés au fil de la construction de la filière pour cultiver du grain ou qui ont été intéressés par les qualités du produit ou du cahier des charges qui se structurait. C'est en se confrontant au travail, à la matière utilisée, aux produits mais également aux visions du monde de leurs pairs dans la filière qu'ils ont réorienté leurs propres conceptions de la qualité. Leur détachement aux conventions conventionnelles n'est pas total mais leur attachement à la qualité promue par la filière est forte et se noue autour d'échanges marchands et professionnels qui donnent sens à leur activité. Leur attachement à de nouveaux registres de qualité se fait ainsi dans un rapport direct aux produits alternatifs qu'ils intègrent dans leurs activités et au sein de relations marchandes de proximité. Le cas des boulangers illustre cette dynamique. En panifiant des farines moulues sur meule de pierre ou à partir de blés anciens, ils ont fait l'expérience de l'inefficacité de leurs techniques de travail habituelles pour panifier ces produits alternatifs. La critique de la mesure vient alors d'une prise de conscience au cours de laquelle les acteurs ont cherché à faire sens de l'inefficacité de leur formation pour « *sortir un bon produit* » en dehors de l'espace marchand conventionnel et des approvisionnements de leur minotier habituel. Le discours sur la sélection des blés, l'histoire de la filière céréalière conventionnelle intervient alors comme une rationalisation *ex-post* d'un ressenti expert qui se heurte aux préconisations professionnelles qu'ils ont intégrées.

« Les farines conventionnelles que vendent les grands meuniers, à part la farine tradition, malheureusement elles ont des additifs dedans et la grande mode pour les boulangers c'est de pétrir vite et longtemps. Ces additifs permettent de corriger la qualité du blé, on rajoute du gluten, on rajoute tout un tas de choses qui améliorent la farine. C'est ce qu'on appelle le pétrissage intensif. C'est ça que corrigent les additifs dans les farines. Ça a été la grande mode à partir des années 1960, mais ça donne des pains qui sont... vides, fades. Le pétrissage intensif, si on le fait avec une farine comme celle d'Ici Farine, on va blanchir la pâte et en fait on enlève tout, le goût, les minéraux. En pétrissant beaucoup plus lentement et peu, on arrive à obtenir de très bons résultats,

mais avec des farines où il y a, comme celle d'Ici Farine, où il n'y a absolument rien dedans. C'est ça qui va faire que nous on a va réussir à sortir un pain de qualité. »
Décembre 2020. Antoine, 45 ans, boulanger, Ici Farine

2.2.2. Un rapport distancié à la formation professionnelle

Un tiers des travailleurs enquêtés sont des néoruraux ayant auparavant exercé ou suivi des formations dans des secteurs divers, tandis que plus de la moitié des personnes en reprise d'exploitation n'ont considéré poursuivre l'activité agricole familiale qu'après une reconversion professionnelle. Peu de ces travailleurs détiennent un diplôme dans l'agriculture ou l'alimentation. Ce décalage entre les activités des travailleurs et leurs qualifications s'explique par l'arrivée dans l'activité *via* un engagement sur le mode de la bifurcation, mais aussi par un rejet, au moins partiel, des codes usuels de fonctionnement du secteur conventionnel. C'est le cas notamment des formations agricoles ou encore du Certificat d'Aptitude Professionnel de boulangerie, décriés par les travailleurs rencontrés car n'enseignant pas les techniques associées aux valeurs qu'ils défendent et à la réalité de leurs activités quotidiennes. Cette critique des diplômes est le prolongement d'une remise en question des standards de production autour desquels s'articulent les formations aux métiers d'agriculteur, de meunier ou de boulanger.

Toutefois, il est intéressant de constater que la majorité des meuniers et boulangers néoruraux disposent d'un diplôme agricole, comme le brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole. Il est obtenu dans la phase de reconversion professionnelle, comme une étape d'entrée dans le monde de l'agriculture et l'alimentation. La formation devient une porte d'entrée dans un univers professionnel nouveau mais n'est pas conçue comme le cœur de l'apprentissage du métier : les pratiques envisagées par ces nouveaux arrivants n'étant pas conventionnelles, elles sont davantage apprises lors de rencontres avec des prescripteurs des milieux alternatifs, dans des stages ou dans des journées de formations organisées par des structures d'accompagnement comme les BioCivam ou les Groupement pour l'Agriculture Biologique. Julien, ayant passé son CAP après avoir fait une formation agricole, dans le prolongement d'une reconversion professionnelle raconte cette inadéquation entre la formation du CAP et les pratiques valorisées de son milieu.

« Maintenant tous les apprentis n'apprennent plus, le levain, donner de la fore, ça ne se fait plus quand tu passes le CAP. On t'apprend d'une façon classique le métier de boulanger, de mauvais vraiment. C'est devenu un technicien avec les variétés modernes : 1 minute en première vitesse, 2 minutes en deuxième. Tu passes au froid,

tu vas remettre au chaud pour refaire lever, c'est très... ça dépend vraiment des machines, de la température des frigos ou de la chambre de pousse.»
Février 2021. Julien, 45 ans, boulanger, Meule Occitane

Pour les boulangers, l'obtention du CAP est obligatoire pour tenir boutique, mais est vue comme une formalité, passée en candidat libre en parallèle d'un travail auprès d'un boulanger alternatif n'utilisant pas les techniques de fermentation et de pétrissage conventionnelles. De l'autre côté, parmi les agriculteurs rencontrés, moitié ont eu une formation agricole dès le lycée ; certains se sont directement insérés dans ce secteur, d'autres ayant d'abord exercé dans le secteur tertiaire ou dans des emplois ouvriers ; l'autre moitié, dont certains étant issus du milieu agricole, n'a pas de diplôme agricole mais exercent grâce à des techniques apprises sur le tas et grâce aux conseils de figures locales de l'agriculture biologique ou de structures d'accompagnement. Leur revendication porte sur ce qu'est un « bon » agriculteur, meunier ou boulanger. Elle s'appuie sur l'évaluation du produit qui est fabriqué plutôt que d'une expertise reposant sur l'acquisition de compétences spécialisées et de savoirs scientifiques établis au sein de formations dédiées (Hénaut 2010).

Les discours sur l'intérêt des semences de ferme, de l'agriculture biologique ou de la meule de pierre témoignent de la recherche de technologies propres à produire de « bons » produits, une farine « *riche* », « *de qualité* ». Ils mettent au jour une volonté des acteurs de se réapproprier une capacité autonome à évaluer la qualité de leurs produits et de leur travail. Ils montrent aussi que cette recherche de qualité demeure peu quantifiable : elle ne s'appuie ni sur des outils formalisés, ni sur des mesures explicites de qualité, mais davantage sur l'observation. Ils mettent au jour une volonté des acteurs de se réapproprier une capacité autonome à évaluer la qualité de leurs produits et de leur travail. C'est ce que révèle les pratiques de tests variétaux consistant à « *voir ce qui donne sur [leurs] terres* » (Décembre 2018. Fabien, agriculteur, Farine de pays) à évaluer la « *symbiose* » entre les blés et les conditions de culture de l'agriculteur ou encore le vocabulaire d'une évaluation portant sur « *l'adaptation* », ou « *la démarche* » que recherchent les acteurs.

2.2.3. Mise en valeur du rapport entre le travailleur, la technique et la nature

Le recours à l'idée de nature est également utilisé pour valoriser les activités réalisées par les travailleurs pour intervenir en complément d'éléments dont les interactions sont particulièrement complexes.

« L'itinéraire technique, c'est vraiment la nature Au début j'ai beaucoup travaillé l'équilibre du sol, en agriculture biologique, il faut voir un sol en très bonne santé. Il faut ensuite pratiquer des rotations équilibrées qui permettent aux plantes de trouver leur place, de se développer correctement. Ensuite, il faut faire un choix variétal, pour trouver les meilleures espèces et variétés qui peuvent prospérer sur votre sol. »
Mars 2021. Ghislain, 55 ans, agriculteur, Farine de pays

Les discours mettent en évidence le regard porté par les acteurs sur leurs pratiques. La mise en valeur de la recherche d'une production « naturelle » permet de raconter, de mettre en évidence et d'accepter un produit hétérogène mais inscrit dans un effort du travailleur. Le récit de Laurent sur l'appropriation du moulin à meule de pierre témoigne de ce rapport direct à la machine afin de produire une « bonne » farine :

« À l'installation, c'était compliqué, j'ai voulu faire selon la théorie mais la farine qui sortait n'était pas panifiable. Je me suis dit que j'allais repartir du début et travailler avec le moulin, pas selon ce que je savais, et je me suis approprié l'outil en testant le serrage, la machine... »
Décembre 2020. Laurent, 55 ans, meunier, Ici Farine

Les acteurs tirent de la satisfaction de ce rapport à la matière au cours duquel ils construisent un produit parfois récalcitrant (Dodier 1993). C'est le cas pour les boulangers qui manipulent des farines n'étant pas « stables ». La valorisation du lien au produit et à l'effort dans le travail pour utiliser une « farine fraîche, nourrissante » est au cœur de débats entre pairs, ici sur la pratique habituelle consistant à attendre après la mouture pour utiliser la farine en boulangerie :

« Un débat est entamé sur le « plancher » de la farine : doit-on attendre deux semaines pour utiliser une farine ? L. commente « C'est surtout une question industrielle, je constate en faisant les pains c'est que plus je me sers tôt de la farine et mieux ça va », M. se positionne contre le plancher : « plus la farine est fraîche et plus elle est nourrissante mais c'est vrai qu'elle est plus difficile à travailler. Tant qu'elle est vivante, c'est difficile, mais une fois qu'elle a attendu, elle est morte, là elle est facile à travailler. La farine plancher c'est une farine qui est stable, qui n'est pas vive. Dès qu'il y a de la vie, ça demande d'être techniquement pointu dans ce qu'on fait. »
Carnet de terrain du 8 mars 2020, formation « Optimisation des moulins Astrié »

Les discours sur la naturalité ne visent pas à produire ou transmettre un « ré-enchantement » du travail mais soulignent un effort et un engagement dans le travail (Goulet 2010). Le travail du « naturel » permet ainsi parfois de rappeler les aléas qui pèsent sur les travaux agricoles, ou sur le résultat d'une activité de transformation.

L'idée de « naturel », parce qu'elle se réfère à la fois à la nature biologique du produit toujours « vivant » après sa transformation et d'une transformation apte à conserver les qualités du bien, est construite sur une valorisation du rapport entre la « nature », la technique et le travailleur.

« Travailler mal je vais te dire : c'est mettre beaucoup de levure, un minimum de temps. Très vite et avec des mauvais ingrédients. Il n'y a pas de secret, il faut du temps et des bons ingrédients. Le levain, c'est quelque chose de vivant, si tu veux développer les arômes il faut prendre le temps. Il faut donner de la force, ce truc de sensible du façonnage : savoir à quel moment donner de la force, à quel moment il faut arrêter de pétrir. C'est plus compliqué, tu as plus de chance de le louper ton pain. »
Février 2021. Julien, 45 ans, boulanger, Meule Occitane

Elle permet aux acteurs de mettre en valeur le rapport qu'ils construisent entre la « nature », les entités biologiques qu'ils sélectionnent et manipulent, les techniques qu'ils utilisent et le travailleur qui les organise et qui fabrique. Patrick, constructeur de moulins à meule de pierre, transmet cette idée lors de ses formations.

« Toute la typicité de votre produit correspond à ce que vous y mettez et c'est pour ça que votre produit c'est toujours une personne. Un moulin, c'est une personne. Le même moulin chez deux personnes différentes sera forcément différent. Et donc tu ne trouveras pas de critériologie qui corresponde à ça. »
Carnet de terrain du 8 mars 2020, formation « Optimisation des moulins Astrié »

En affirmant qu'il n'y a « *pas de critériologie* » qui puisse rendre compte des qualités de leurs produits, Patrick incite les meuniers à valoriser le travail incorporé dans le bien et le lien entre le produit, la matière première utilisée et les techniques employées.

« Il faut laisser le pain se faire lui-même. Ceux qui disent qu'ils font du pain sont des idiots. Je suis arrivé là en disant « bon ! L'ingénieur il va ingénieriser tout ça ! » et vlan ! on se prend des baffes à perpétuité ! L'engrain, il n'y a rien de plus facile, on le coule dans une bassine et demain matin ce sera du pain. Allez dire ça au meilleur ouvrier de France, il va dire « Eh, oh ! Il est où mon travail ? Je suis indispensable ! ». Et quand tu te rends compte qu'il y a 21 vitamines, qu'on a de la T472, alors là !... »
Octobre 2018. Olivier, 60 ans, meunier boulanger, Tout Nature

Cette « naturalité » revendiquée est bien sûr une construction. Elle procède d'une convention qui permet aux acteurs d'affirmer un pouvoir discrétionnaire à dire la qualité des produits et des travailleurs (Musselin et Paradeise 2002; Eymard-Duvernay 2009b). La convention de qualité du « naturel » sert alors une revendication professionnelle des acteurs, stratégique dans leur rapport au marché afin de faire reconnaître l'hétérogénéité de produits « naturels », en faisant valoir des pratiques autonomes et singulières.

3. Un régime de valorisation partagé permettant la coordination dans les filières

L'effort fourni par les acteurs pour mettre en forme une nouvelle vision de la qualité n'est pas uniquement utile pour faire sens de leurs productions hétérogènes, justifier le recours à des pratiques de travail non-standards et affirmer un engagement. A travers ces discours et ces pratiques d'évaluation alternatives, les producteurs s'engagent dans une réappropriation de la capacité à dire ce que valent leurs produits et leurs pratiques et à construire leurs propres outils d'évaluation. Cette restauration du pouvoir de valorisation est stratégique, elle est nécessaire tant pour faire fonctionner le marché que pour lui donner forme. La conception de la qualité accompagne le produit dans sa circulation, elle permet de mettre en accord les activités de travail et les jugements produits par les différents acteurs qui composent la chaîne de production, dans des situations hétéronomes. La convention de qualité du « naturel » est ainsi mobilisée à l'intérieur des filières pour reconstruire une fluidité (3.2.), rompue par l'abandon des standards (3.1.). Elle fait ainsi l'objet d'un travail d'institutionnalisation, entre les filières, pour donner forme à un marché cohérent, partageant des valeurs et des conceptions de la qualité (3.3.).

3.1. Une fluidité à restaurer

La sortie de l'espace de standardisation est à la fois une sortie d'un espace de qualification (où la qualité est une *caractéristique*) autant qu'une sortie d'un espace normatif (la qualité est une *norme*). Le standard ne dit pas seulement ce que vaut, subjectivement, le produit mais aussi ce qu'il peut, objectivement et techniquement, et ce à quoi il répond, normativement (Segrestin 1997; Lelong et Mallard 2000; Stanziani 2005). En abandonnant la production de pâtes « à base de semoule de blé dur de haute qualité » que prescrit la réglementation, la SCIC Grain et Pâtes est exclue de l'espace normatif qui délimite les produits valables sur ce marché. C'est ce que signalait l'entretien avec le gérant de Grain et Pâtes, déjà cité au chapitre 4 : « *Niveau législation, on n'a pas le droit d'appeler nos pâtes des pâtes : elles ne sont pas au blé dur* » (Novembre 2018. Rémi, 55 ans, gérant de Grain et Pâtes). La norme de qualité est ainsi une norme marchande qui sanctionne les produits et limite l'accès des biens au marché (Stanziani 2005). Cette dimension normative de la qualité n'encadre d'ailleurs pas uniquement les produits finis (les pâtes) mais s'applique aussi aux produits intermédiaires (la farine), qui circulent entre

les espaces de production-transformation ou à la matière première (semences). Dans le cas des farines, le délaissement de la typologie des farines ne peut être séparé d'une impossibilité réglementaire à distribuer les produits qui ne correspondent pas ou n'affichent pas un « type », comme le prévoit la législation relatives aux farines destinées à la consommation humaine.⁹²

En conséquence, les acteurs des filières rencontrés doivent se mettre en mesure d'argumenter auprès de leurs clients des raisons de ne pas se conformer aux standards. Claude, paysan-meunier de Farine de pays, a ainsi dû négocier l'introduction de ses farines dans un magasin, réclamant l'affichage des « types ». Le discours sur la qualité des produits et la valorisation des pratiques de production et des filières locales a pu finalement permettre de distribuer ses farines hors « type ». Le processus de dés-équipement et de ré-équipement de nouvelles catégories de valorisation, au profit des mentions « bise », « semi-complète » et « complète » ou « intégrale », implique d'adhérer à un nouveau régime de valorisation marchande qui engage directement la relation commerciale entre les acteurs du marché. Comme le dit Frédéric, paysan-meunier de Farine de pays, auprès des nouveaux entrants de l'association : « *ça n'est pas une tromperie !* » (Carnet de terrain du 17 février 2020). Il souligne ainsi l'enjeu, et en creux la difficulté, à faire reconnaître de nouvelles catégories dans l'échange.

L'exemple de Claude montre bien que la sortie de l'espace de standardisation et l'abandon des équipements habituels qui l'accompagnent compliquent les échanges. Ici, le caractère intermédié de la production au fil de filières pose souci, car l'hétérogénéité des produits affectent les relations commerciales composées de plusieurs acteurs qui travaillent et évaluent les produits depuis des espaces de production hétérogènes.

Les biens circulant dans les filières étudiées ne sont pas seulement dépourvus de leurs équipements et calibres habituels, ils sont surtout fortement hétérogènes. Cette hétérogénéité est liée aux techniques de production et aux matières utilisées par ces producteurs biologiques, artisanaux et alternatifs. Les variétés de blés produites à partir de semences de fermes (des variétés modernes mais qui ont évolué depuis leur sortie de la coopérative au fil d'années de culture du blé réutilisé en semence) et de variétés non-inscrites au catalogue officiel présentent des caractéristiques, de goût, de teneur en protéines, de couleur, changeantes d'une année sur l'autre, selon le terroir et l'évolution-adaptation du blé ; la mouture sur meule fabrique des farines différentes d'une mouture à l'autre, sa transformation est par exemple très dépendante

⁹² Décret de 1963 relatif à la composition des farines de blé, de seigle et de méteil. En ligne, dernière consultation le 30/01/2023 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000020132023/1963-10-01/>

des conditions climatiques et du taux d'humidité ambiant ; la panification au levain et au pétrissage manuel ou peu mécanisé donne également des pains aux caractéristiques organoleptiques différentes des pains habituels (potentiellement moins blancs, moins croustillants, moins alvéolés) et différentes d'une fournée à l'autre (selon la chaleur de la pièce lors du façonnage par exemple ; enfin l'extrusion et le séchage artisanaux des pâtes rendent aussi des produits aux formes, couleurs, textures différentes d'un « batch » à l'autre.

Le dés-équipement et la valorisation de l'hétérogène sont des freins commerciaux et techniques à la stabilisation de certains partenariats. Le suivi à moyen terme des demandes d'approvisionnement reçues par l'association Farine de pays en témoigne. En 2015, l'association reçoit une première demande d'une importante boulangerie du département, le Fournil de l'Aude, pour s'approvisionner en farines de la marque Farine de pays. La proposition rencontre un premier obstacle concernant les volumes demandés, jugés trop importants. Toutefois, les meuniers avertissent aussi la boulangerie d'une potentielle incompatibilité de leurs recettes aux farines proposées par la marque. Des échantillons de farines sont envoyés pour réaliser des tests de panification, qui se révèlent infructueux. La boulangerie vend des baguettes et des viennoiseries dont les recettes ne s'accommodent à ces farines, les produits finis sont jugés trop lourds, pas assez aérés et visuellement insatisfaisants. Entre 2016 et 2018, la boulangerie achète ponctuellement quelques sacs de farines de la marque. Une partie de l'équipe des boulangers est reçue par les membres de l'association Farine de pays pour réaliser des formations techniques, sur la mouture et la panification au levain de farines moulues à la meule de pierre. Au cours de ces formations, les boulangers apprennent autant les gestes techniques nécessaires à la panification des farines que les critères d'appréciation de ces produits.

L'insertion dans des chaînes de production « longues », qui mobilisent plusieurs activités de production et de transformation impose ses contraintes. La qualité conçue par les acteurs doit pouvoir accompagner le déplacement technique de l'ensemble de la chaîne de production. En témoigne ainsi les négociations menées par Frédéric avec un transformateur souhaitant utiliser leurs farines pour réaliser des biscuits et des pizzas : *« Ça ne se fait pas du jour au lendemain ! Les biscuits c'est de la T80, là tu es hors Farine de pays ! Nous on ne fait pas de la T80 tout pile et pareil, il te faut de la T65 pour faire de la pâte à pizza. Mais s'ils veulent travailler avec nous et s'adapter à nous, ça n'est pas gênant. »* (Carnet de terrain du 3 avril 2019).

3.2. Une qualité « naturelle » et une gouvernance des filières qui facilitent la coordination entre amont et aval

Au sein des cinq filières étudiées, le partage de visions communes de la qualité et de critères d'évaluation est décisif pour sortir de ces difficultés. Pour Fabien, agriculteur membre de Farine de pays commercialisant ses blés à un meunier du groupe, Justin, cet accord sur la qualité « naturelle » permet de fonder une relation de confiance entre le meunier et l'agriculteur.

« Justin sait très bien que c'est le temps qui fait le tout à la récolte. Je mets les céréales dans de bonnes conditions après, le temps fait la différence : si les protéines n'y sont pas, je n'y suis pour rien. Tandis qu'une coop', malgré les précédents, s'il n'y a pas les protéines, ils vous défalquent. Et il y a toujours quelque chose. »

Décembre 2018. Fabien, 40 ans, agriculteur, Farine de pays

L'écart entre les standards d'évaluation de la coopérative biologique à laquelle livrait Fabien et la qualité qu'il accorde à son produit et son travail a motivé sa décision de participer à la filière Farine de pays. Au contraire, la confiance que porte l'agriculteur dans la capacité du meunier à comprendre ses pratiques et à juger la qualité de ses produits en dehors de grilles préétablie permet de souder leurs relations commerciales. Elle témoigne d'un basculement vers une valorisation marchande du travail fait plutôt que du rendu du travail sur le bien produit.

La gouvernance collective de la filière offre un espace de discussion entre acteurs de l'amont et acteurs de l'aval afin de mieux répondre à l'hétérogénéité des produits. En discutant des caractéristiques du produit tel qu'il est et se comporte à la transformation, les meuniers puis les boulangers disposent des informations nécessaires pour ajuster leurs pratiques. L'organisation des réunions collectives permet ainsi de pallier les effets néfastes de l'hétérogénéité des grains et farines dans le cours de la fabrication du produit fini. Les réunions de comité de pilotage ou d'administration des associations Farine de pays, Grain et Pâtes, Meule Occitane et Ici Farine comportent ainsi des temps d'échanges, formels ou informels sur la qualité des produits. Il peut s'agir de temps collectifs de retours sur les récoltes ou de temps informels de discussions entre acteurs, comme ici dans le cas d'une réunion de l'association Meule Occitane :

« Un peu avant 10h, les membres du comité arrivent, quelques discussions se lancent. Une boulangère rapporte au meunier des retours de ses consommateurs, trouvant que ses pains ont un goût proche de la cannelle, plus épicé qu'habituellement. Le meunier présente ses mélanges actuels de grains dans la farine. La discussion reprend lorsque deux boulangers arrivent à leur tour, l'un questionne le meunier, des clients lui ont rapporté un goût de noix : « Ils voulaient savoir si tu ajoutais quelque chose dedans. Moi ça m'intéresse aussi de savoir ce que tu fais ! » Le boulanger explique ne pas avoir

modifié sa panification ni ses recettes et un agriculteur reprend « je l'ai acheté et c'est vrai qu'en termes de texture il est bon ! Ça m'a surpris, il doit y avoir de la variation dans les bigbags ». Une boulangère qui a détecté dans son pain une odeur différentes et elle voudrait un sac de farine d'un autre lot pour mélanger et uniformiser le goût. »
Carnet de terrain du 3 mars 2021. Réunion du comité d'administration, Meule Occitane

La rencontre entre les acteurs du comité d'administration en amont de la réunion est utilisée par les acteurs pour discuter d'une évolution du goût des pains, que les boulangers attribuent à un changement dans la composition de la farine. Brigitte, meunière, en profite pour demander un ajustement des lots de grains moulus afin d'harmoniser les goûts et rassurer les producteurs sur une fluctuation des produits apparemment jugée trop surprenante. La discussion mêle des interventions de producteurs situés à chaque étape de la chaîne de production : des boulangers, des meuniers et même un agriculteur. Les conseils, l'expertise et le partage d'informations de chacun des acteurs ayant contribué à construire le produit permettent de faire sens de l'hétérogénéité des produits et d'informer au mieux les consommateurs qui font face à des variations de goût et de texture des pains d'une fournée à l'autre.

3.3. Des forums où circule et se renforce la valorisation du « naturel »

Cet effort de construction d'un nouveau régime d'évaluation et de valorisation est également rendu possible par la mise en place de forums professionnels où se rencontrent les acteurs de différentes initiatives. Ces espaces collectifs permettent une reconnaissance plus légitime de la qualité et fonctionnent comme des lieux de professionnalisation des acteurs alternatifs.

Dans notre enquête, nous avons observé ces espaces et ces moments de débats et de rencontre. Ils témoignent de l'effort que fournissent les acteurs étudiés pour donner forme à un monde social économique et professionnel cohérent. La notion de monde social, conceptualisée par H. Becker (Becker 1988), souligne la dimension dynamique d'une action collective menée par les acteurs afin de se coordonner et de stabiliser des conventions qui accordent une finalité à l'action, établissent les évaluations des productions et sont utilisées pour délimiter un milieu professionnel. Plusieurs études montrent l'importance de ces rassemblements pour représenter le marché, dans le cas des salons professionnels (du secteur informatique Aspers et Darr 2011; de la mode éthique Blanchet 2017; ou du design d'intérieur Jourdain 2022), ou structurer une profession (Béliard et Naulin 2022).

Nous pouvons distinguer trois types d'espaces observés dans cette thèse qui jouent ce rôle de stabilisation des conventions du monde social que nous avons étudié. D'abord, on trouve des événements à visée de formation, lors desquels des professionnels présentent leurs activités de travail ou encore des machines qu'ils vendent ou utilisent. En second lieu, plusieurs journées d'échange sur les filières de proximité servent à mettre en relation des initiatives semblables, à valoriser cette modalité d'organisation et à inciter à la création de filières similaires. En troisième lieu, les acteurs des cas étudiés se rendent également à des événements scientifiques, de restitution des résultats de projets participatifs auxquels ils ont participé ou qui les intéressent. Ils prennent aussi part à la production et à la récolte des résultats de projets, sur le gluten, le levain, la panification artisanale ou la sélection de variétés de blé adaptées, comme c'est le cas dans le programme de recherche Activa Blé dans lequel s'inscrit cette thèse. Dans les faits, les événements mêlent souvent des registres techniques, économiques et scientifiques.

L'existence de ces espaces, situés à l'intersection entre monde professionnel, filières et projets de recherche, donnent à voir l'entremêlement de plusieurs sphères sociales, qui interagissent en faveur de la stabilisation d'un régime de coordination nouveau et participent à la construction sociale du marché, quoiqu'elles soient *a priori* portées par des objectifs différents : faire la science, faire la profession, faire le marché. Cette construction de la qualité à l'intersection entre des espaces marchands, professionnels et scientifiques a été documentée dans d'autres secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. La mise en réseau d'acteurs aux compétences diverses est mobilisée pour construire une qualité à partir d'éléments composites, tels que la santé, l'origine géographique, la préservation de l'environnement ou la dimension gustative. C'est moins la véracité des allégations que la capacité des acteurs à concevoir et s'engager dans des forums hybrides qui permet d'assurer la cohérence de la démarche (voir Lamine 2005 au sujet du développement d'un argument « santé » pour divers biens alimentaires).

Ces formations ou journées de rencontre sont d'abord des lieux de consolidation et de diffusion d'une vision de la qualité lors desquelles les acteurs partagent des savoir-faire tout en produisant des évaluations communes et des jugements sur ce qui peut être vu comme convenable. L'importance des moments de débats témoigne de la place que tiennent ces événements dans la reconnaissance mutuelle des acteurs et la mise en forme d'évaluations partagées.

Les journées de formations ou les colloques sont l'occasion de partager des savoir-faire pour réussir à obtenir des produits satisfaisants, quoiqu'ils soient fortement hétérogènes. Les apprentissages reposent alors sur l'utilisation des entités et machines appropriées et valorisées par le milieu : semences de fermes, machines de tri du grain à la ferme, moulins à meule de

pierre, extrudeuses pour la pastification artisanale, etc. Lors d'une formation à la production de pâtes à base de blé biologique organisée par le BioCivam 11 en mars 2019, les intervenants présentent leurs propres pratiques, discutent des tamis à préférer, des calculs d'hydratation des pâtes, de leurs procédés de séchage ou encore des techniques à éviter afin d'obtenir des produits visuellement beaux et gustativement intéressants. Les intervenants et participants abordent des questions spécifiques à la production artisanale, à la faible teneur en gluten ou à la forte présence de corps gras, dû à la conservation du germe du blé lors de la mouture. Ces espaces ont vocation à affirmer et se prouver que la recherche d'une qualité « naturelle » et le refus de la standardisation ne signifient pas l'abandon de la technique. Pour participer au marché, il faut adopter des pratiques qui peuvent être diverses mais doivent tout de même être reconnues.

A travers les débats, les acteurs mettent à l'épreuve leurs évaluations et la reconnaissance de la diversité des pratiques. Les débats pointent vers des zones grises des nouvelles équivalences encore en construction et donnent à voir l'effort des acteurs pour établir des lieux communs, c'est-à-dire des espaces d'équivalences généraux au sein desquels des démarches diverses sont reconnues comme appartenant au même ordre d'action.

Les formations permettent aussi, par la comparaison entre pairs, de construire des références propres au milieu (Thomas 2018), notamment sur les rendements. Victor, meunier de Farine de pays, intervient dans la formation et indique aux participants : « *Il me faut 7h pour faire 700kg de semoule fine !* » (Carnet de terrain du 14 mars 2019, formation « Fabrication de pâtes bio »). Son intervention permet à chacun de se rassurer, de partager ses propres rendements et un rapport à la quantité pour des produits défendus comme étant plus qualitatifs.

Le travail de coordination dans une filière donnée est renforcé par les échanges avec des professionnels d'autres filières. Dans le cas des acteurs d'Ici Farine, la convention de qualité n'est pas construite *a priori* par des acteurs convaincus, mais est utilisée *a posteriori* pour faire sens d'une réalité technique à laquelle se confrontaient les membres. La rencontre entre professionnels utilisant des techniques semblables, dans le cas suivant, la fermentation au levain, permet de gagner en technique mais surtout, comme le relate David, de transformer l'évaluation que les acteurs font de leur technique en adhérant à un discours partagé.

« On a tâtonné au début, des fois j'étais déçu de ce que je sortais. C'était pas très joli, un peu plat, la mie un trop serrée. Il y a tellement de choses qui entrent en compte, la température de la pâte, du fournil, en plus les farines Ici Farine on les utilise avec du levain, c'est un peu plus compliqué à travailler pour que ça pousse une fois qu'il y a le levain, c'est tout notre travail. C'est passionnant, mais compliqué. Ça s'est solutionné quand on est allé avec [le meunier] et [un boulanger Ici Farine] discuter avec Les

ambassadeurs du pain. Ils étaient venus il y a 4 ans sur un salon faire une démonstration de panification avec une méthode qui s'appelle *respectus panis*, c'est une fermentation naturelle sur la durée. C'était un atelier conférence toute une journée, on écoutait juste. On est retourné le printemps dernier tous ensemble au salon à Toulouse. »

Janvier 2021. David, 40 ans, boulanger, Ici Farine

Ces rencontres constituent en second lieu des espaces dans lesquels les professionnels peuvent se conseiller pour mieux faire valoir sur le marché la qualité de ces biens hétéroclites. Nous l'observons dans le cas de la formation « Optimisation du moulin » de mars 2020. Olivier, initiateur de Tout Nature, dispense des stages à destination de professionnels de la boulangerie et de consommateurs. Face aux interrogations des nouveaux entrants, il apporte des éléments pour diffuser la valorisation du « naturel », non dans une visée d'uniformisation des discours, mais comme l'illustre l'extrait suivant, d'aide au positionnement de pairs sur le marché :

« Émeline, paysanne-boulangère, demande comment afficher la teneur en minéraux de sa farine : « J'ai fait des analyses mais les chiffres sont très élevés par rapport à de la T55. Mais la masse des gens pensent qu'on ne peut pas panifier une farine complète, ils pensent qu'elle est trop lourde. J'ai un problème de marketing, qu'est-ce que je leur dis ? ». Olivier rétorque qu'il ne voit pas l'intérêt d'afficher ces chiffres, et lui conseille de ne pas « rentrer dans ce schéma-là » : « C'est un parti pris sans fondement. Quand tu as un grain de blé qui grandit dans ton champ, tu gardes tout, sauf le son ! »

Carnet de terrain du 26 octobre 2018, stage du pain, Tout Nature

Ainsi les moments de débats ou d'affirmation de la qualité « naturelle » entre pairs sont aussi des moments de conseils. Lors de la réunion de régionalisation du groupe Farine de pays en février 2020, le débat sur la typologie des farines ayant amené Frédéric à inciter les acteurs à « sortir du taux de cendre » et utiliser les équivalences construites au sein de la marque se traduit ainsi dans un conseil sur la valorisation marchande des biens. Ludivine, l'animatrice du BioCivam, clôt la discussion en invitant les nouveaux entrants à consulter « le guide meunerie » produit par le BioCivam pour accompagner les meuniers de l'association ainsi que le cahier des charges de l'association. Elle explique que ces deux documents sont utiles pour trouver des appuis lors de la vente de ces farines non-typées : « Vous y trouverez la définition des variétés anciennes donnée par le RSP. C'est bien d'avoir en tête cette définition, ça peut vous aider à prêcher auprès des consommateurs. » (Carnet de terrain du 17 février 2020).

4. Faire valoir le « naturel » auprès des consommateurs

Avant de clore ce chapitre, une question demeure. Dans quelle mesure les producteurs peuvent-ils reprendre un pouvoir de valorisation sans trop se confronter à celui que détient toujours, in fine, le consommateur ? Répondre à cette question va nous permettre d'achever notre cheminement entre évaluation et valorisation. Les évaluations doivent ainsi s'articuler à une valorisation attendue des produits au moment de leur achat. Cet achat est anticipé et pénètre la conception des produits dès leur profilage (Escala 2009b; Leymonerie 2009). Dans l'agroalimentaire, où le travail de conception du produit réalisé par les professionnels du marché, il cherche à comprendre les attentes des consommateurs de façon à intégrer au plus tôt dans les caractéristiques du produit (Dubuisson-Quellier 1999; Cochoy et Dubuisson-Quellier 2000; Dubuisson-Quellier 2003b).

Nous allons montrer que les acteurs des filières étudiées agissent à rebours de ce qui a été mis en lumière dans l'agroalimentaire : leurs discours et dispositifs renvoient le client vers l'univers de la production et non pas vers l'univers de la consommation (4.1.) et jouent avec les attentes des consommateurs plus qu'ils ne s'y conforment (4.2.). Nous nommons ce processus de valorisation un « espace circulaire de valorisation », où la valorisation des biens sur le marché rejoint les évaluations des produits qui ont structuré leur fabrication. Ce processus rappelle alors le marketing de l'offre sondé dans le secteur du luxe (Teil 2005), ou le travail de singularisation des biens réalisé par les artisans d'art au moyen de la personnalisation poussée entre le bien et son fabricant (Jourdain 2010).

Notons avant de développer ces points que les cas que nous livrons doivent être distingués selon les modalités de la rencontre avec le consommateur. Dans certains cas, la rencontre se fait instantanément, en direct. C'est le cas pour les meuniers, boulangers ou pastiers qui se rendent sur les marchés et pour les boulangers qui reçoivent les clients à leur boutique. Dans d'autres cas, la rencontre avec le consommateur est médiée par les biens et leurs équipements, c'est le cas pour les acteurs qui commercialisent leurs produits par des magasins spécialisés (Cochoy 2002). Les étiquettes ou affiches jouent alors un rôle déterminant pour s'adresser au consommateur et délivrer les éléments d'un dialogue par équipement interposé.

4.1. Une stratégie d'attachement inversé, du consommateur vers le bien

L'inventaire des discours fait par les acteurs à leurs consommateurs, des équipements qu'ils reconstruisent en annotant les étiquettes des produits, en passant par les affiches qu'ils disposent sur les lieux de vente, mettent la focale sur l'univers de la production alternative et dans des filières territorialisées. À travers ces discours et écrits adressés aux consommateurs, les acteurs souhaitent affirmer leur vision de la naturalité plutôt que répondre à une demande existante sur les marchés alimentaires.

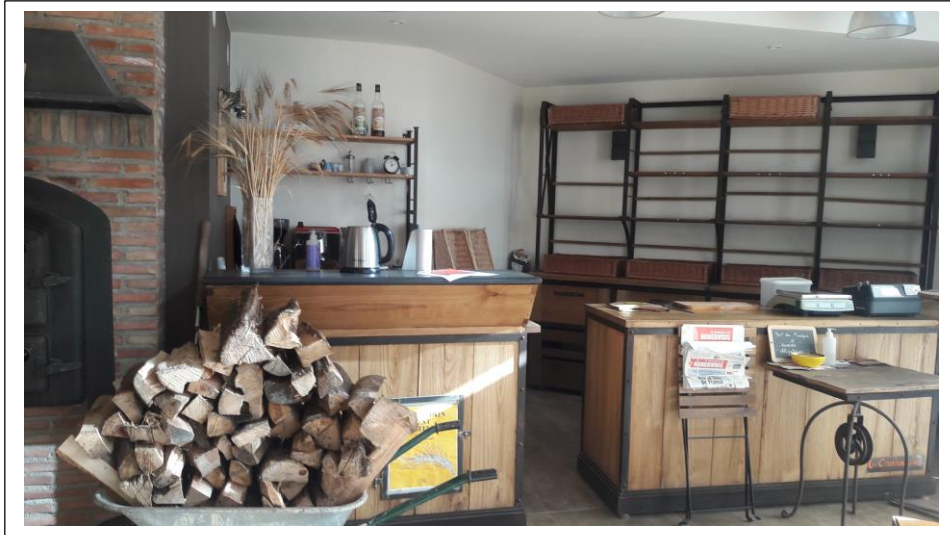
4.1.1. Un attachement du bien de consommation à son univers de production

A l'hiver 2020, l'association Farine du Pays se lance dans une opération d'essaimage par la création de deux nouveaux groupes locaux en Occitanie. L'animatrice du BioCivam 11 qui accompagne l'association me sollicite pour participer à l'animation d'une première réunion visant à valider la « communauté de valeur » des nouveaux groupes au noyau historique. Afin de faire émerger ces objectifs de valorisation du groupe, sans chercher à induire de réponse juste, j'invite les participants en début de réunion à réfléchir par groupe aux aspects que chaque collectif local aimerait promouvoir par la marque commune, ce qui a été renommé par les accompagnateurs des Civam présents comme les « *discours à l'acheteur* ». Les groupes inscrivent sur des feuillets autocollants des éléments qu'ils veulent mettre en avant ou disent déjà à leur consommateur, avant d'entamer une discussion collective sur les points communs entre les éléments mentionnés par chaque groupe. La réflexion met en avant la nécessité de « *raconter une histoire au consommateur* ». Ceci n'est probablement pas très spécifique, ce qui l'est davantage est que l'histoire que veulent et disent raconter les acteurs dans les temps de vente est celle de la production en filière céréale alternative. Il s'agit de mettre en valeur les procédés de fabrication (feuillets « *procédés cultureux* » « *procédés de transformations identiques (meule de pierre)* », « *rigueur de fabrication* », « *qualité du travail de production, de transformation* », etc.), de produire un discours sur la valeur environnementale d'une production biologique (« *participer à une agriculture différente* », « *production AB* », « *agronomie de terroir* », etc.), artisanale et locale (« *local* », « *typicité du produit* ») mais aussi d'insister sur la participation des filières à une économie décrite comme « plus juste » (« *approvisionnement collectif* », « *solidarité consommateur-réseau* », « *expertise de tous les producteurs* »). Les discours de vente consistent ainsi à plonger le consommateur dans l'univers de la production, favorisant la compréhension de la naturalité affichée des produits, défendue dans le cours de la discussion.

Ce travail marchand consiste à présenter aux consommateurs les modes de production des biens et la valeur que les producteurs accordent à leurs pratiques et à leur organisation en filière. Olivier, initiateur de Tout Nature, nomme ce rapport aux consommateurs la « *transmission de bon sens* ». Cela passe dans les boulangeries Tout Nature par la représentation sur un grand tableau noir de toutes les étapes de fabrication des pains « 100% Nature », de la culture des blés à la cuisson du pain. Les affiches et emballages de la marque reprennent le cahier des charges de l'initiative. La SCIC Grain et Pâtes transmet aux magasins, par lesquels elle commercialise 40 % de sa production, des affichettes à disposer en rayons. On y lit « *Pâtes aux blés anciens ; blés anciens à petits rendements cultivés dans la région ; moulin à meule de pierre ; blés naturellement digestes ; rémunération juste ; transformation en coopérative paysanne* ».

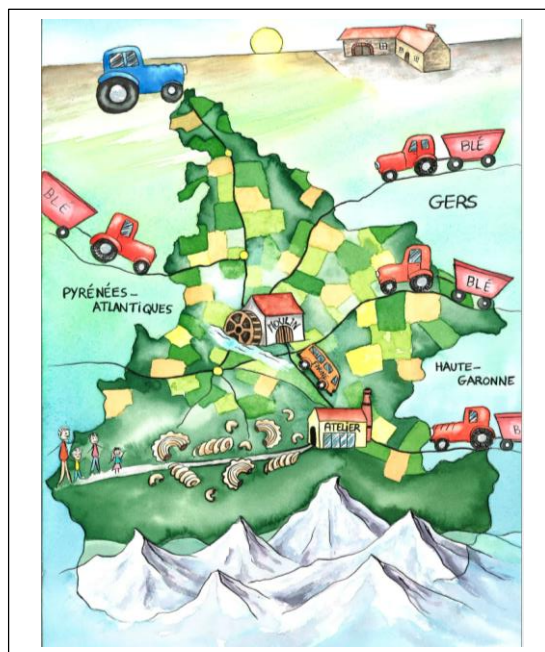
L'étude du commerce équitable montre également comment les modes de production et savoir-faire locaux sont mis en valeur auprès des consommateurs. Pourtant, le choix des produits mis en marché dans le cadre du commerce équitable revient souvent à sélectionner les modes de production qui se prêteraient à être vendus aux consommateurs ; les producteurs sont moins choisis pour leur typicité que celle-ci est construite pour s'adapter aux goûts préexistants des consommateurs (Le Velly 2006). Le travail marchand des vendeurs des filières étudiées consiste lui à transformer les dégoûts des consommateurs (texture nouvelle, variabilité de la qualité, moindre tenue que les produits conventionnels) en goût pour le naturel et en savoir sur la production en filières de proximité alternative. Ce mode de valorisation se fait donc à rebours de ce qui a été observé dans le secteur agro-alimentaire, où les consommateurs-testeurs sont invités en amont de la mise en marché à produire des jugements grâce auxquels les professionnels du marketing anticipent et s'adossent au pouvoir de valorisation des consommateurs (Dubuisson-Quellier 2003b).

Les espaces de vente sont ainsi des lieux de mise en scène des biens qui visent à transmettre les évaluations que les acteurs de l'offre portent sur leurs produits. Les boulangeries que nous avons enquêtées sont ainsi souvent l'endroit de représenter les pratiques et la chaîne de production. La boulangerie de Julien, membre de Meule Occitane, est exemplaire de cette démarche. Sur son fronton (qui délaisse volontairement le terme de boulangerie » le consommateur lit : « *Fournil Bio. Pain 100% naturel. Pain au levain Naturel. Farines bios issues de blés de PAYS locaux et moulus sur meule de pierre. Façonnés à la main. Fermentation longue* ». Les pains portent eux même les noms des variétés de blés dont ils sont issus.



Photographie 2. Février 2021, comptoir de la boulangerie de Julien, Meule Occitane.

Au sein de la boutique (photographie 2), des épis de blés viennent représenter le travail de l'agriculteur et peuvent être utilisés pour lancer la discussion avec le client. Le comptoir est attenant au four à bois dans lequel cuisent les pains. De grandes affiches rétro présentent la composition du grain de blé et une coupe d'un épi de blé. Une affiche d'un livre retraçant l'histoire de la fabrication du pain intitulé « Notre pain est politique » est placardée sur le comptoir pour sensibiliser les clients et soutenir les discours du boulanger.



Document 1. Affiche promotionnelle, SCIC Grain et Pâtes

Dans les boulangeries Ici Farine, Meule Occitane et sur le site internet de Tout Nature, on trouve également des représentations qui mettent en scène les filières. Il peut s'agir de cartes, de représentations de type cartographique ou de paysages qui réunissent les membres de la filière sur les routes d'un même territoire. Ces équipements soulignent la dimension territorialisée de

la filière et font une représentation de la gouvernance collective des structures en insistant sur les liens organisationnels et relationnels qui composent la filière. La SCIC Grain et Pâtes utilise pour ses interventions sur des lieux de restauration collective ou lors de ses journées portes ouvertes une affiche (document 1), commandée à une graphiste, qui reprend ces codes de représentation de la filière de proximité, organisée en collectif et ancrée dans un territoire.

4.1.2. Ne pas écouter le consommateur mais lui « expliquer »

Dans ce jeu de renversement de l'attachement, les acteurs au contact des consommateurs jouent la partition du vendeur d'une façon peu habituelle. Elle consiste à insister sur le rôle de l'expert plutôt que sur celui du conseiller, du démonstrateur ou du simple vendeur (Debril et Dubuisson-Quellier 2005). Dans les espaces de ventes, les vendeurs sont généralement dans une position prescripteurs vis-à-vis de leurs consommateurs (Hatchuel et al. 1995). Ils jouent un rôle de guide pour les clients dans l'univers des produits mis en vente. Ce travail du vendeur a été décrit comme un processus de « découverte du client » (Kessous et al. 2005), qui renvoie au « travail d'écoute du consommateur, d'élucidation et de construction de ses besoins et attentes auquel doivent se livrer des vendeurs dans l'activité de prescription » (Mallard 2012, paragr. 32).

Dans le cas des boulangers rencontrés, les acteurs prennent le parti commercial de ne pas « rencontrer » le client, mais plutôt de lui « expliquer ». Dans notre enquête, nous avons interrogé neuf boulangers et cinq meuniers-boulangers ou paysans-meuniers-boulangers, quatre meuniers ou paysans-meuniers vendant leur farine directement à leurs consommateurs et 4 personnes en charge de la commercialisation des produits finis. Dans leurs discours, on remarque que le thème de l'explication est omniprésent pour décrire la rencontre avec le client et la présentation du bien. Seul un paysan-meunier ne mentionne pas le registre de « l'explication » pour décrire son rapport à sa clientèle. Un dénombrement systématique des mots du même lemme que « expliquer »⁹³ montre que le terme est utilisé entre trois et neuf fois dans les entretiens avec ces acteurs, pour restituer les discours de vente. À côté des *explications*, on trouve également ce que les vendeurs *disent* à leurs clients. Ce qui est dit est toutefois souvent une composante d'un récit qui a aussi un caractère explicatif dans lequel le vendeur conserve la même posture : « *je dis l'intérêt d'avoir une farine qui...* », « *sur les variétés anciennes, je leur dis...* ».

⁹³ Nous ne comptons pas ici les occurrences du terme lorsqu'il est utilisé dans d'autres contextes ou d'autres sens que celui étudié ici ou lorsqu'il est employé par l'enquêtrice en rebond.

Les discours portent alors sur la mise au jour des spécificités du produit, des choix techniques qui ont été fait par les producteurs, « *j'explique les variétés anciennes* », et de leurs implications pour le goût ou le comportement du produit, « *j'explique le pourquoi du comment* », mais aussi sur le travail réalisé par les producteurs d'un bout à l'autre de la chaîne, « *j'explique comment on travaille* », ou encore sur un registre davantage lié à l'organisation collective « *j'explique comment on fonctionne* » ou « *j'explique la marque, les gens ne savent pas toute l'association* ». Le travail et l'organisation collective ne participent pas directement à mieux comprendre la saveur, la texture ou la tenue originale de ces produits non standards mais ils sont mobilisés par les vendeurs comme composant la qualité intrinsèque du produit.

Les connaissances acquises au contact des scientifiques lors de recherches participatives, dans des conférences mais aussi dans les réseaux biologiques ou paysans, sont mobilisées dans les discours tenus aux clients. Les espaces de construction collégiale de la convention de qualité renforcent ces discours en associant différentes légitimités auxquelles différents consommateurs pourront être sensibles.

Ce recours à la posture de l'expert traduit une volonté de fournir aux clients des éléments qui semblent nécessaires avant de juger du produit. Dans ces « explications », les vendeurs introduisent des éléments techniques ou politiques qui établissent un cadre pour la dégustation du produit. Parler de la sélection variétale est un moyen détourné de justifier une texture inhabituelle du pain, un moindre alvéolage, une tenue de la pâte qui surprend. Plutôt que de risquer la déception du consommateur à la dégustation (« *c'est bien, c'est bio, mais c'est une brique* » plaisante Eleonora, boulangère Meule Occitane, de ses premiers pains), les producteurs présentent les raisons des différences comme autant de points logiques. Ces interactions confortent le producteur-vendeur dans son rôle d'expert et peut se nouer à d'autres registres commerciaux : « *J'explique les éléments de la marque : bio, meule de pierre, blé local, parce que souvent ils ne savent pas ce que c'est. Ils adhèrent ou pas, mais ils sont toujours curieux. Après je mets une petite touche d'humour. Ils sont peu sceptiques au départ, et après une fois qu'ils ont goûté...* » (Mai 2021. Victor, paysan-meunier, Farine de pays).

Bien entendu, les consommateurs ne sont pas constamment sujets à ce travail d'explication. La délibération laisse place à la routinisation des comportements d'achat lorsque les consommateurs parviennent à créer un lien entre des expériences passées, des dispositifs et des produits (Dubuisson 1998; Dubuisson-Quellier 2006). La routinisation des achats montre que les expériences des consommateurs ont permis de cristalliser un lien entre un dispositif et une promesse, qui attribue aux biens des propriétés stables. « *Mes pains portent le nom de la variété*

de blé. Ça questionnait au début, mais maintenant ils connaissent. » (Février 2021. Julien, 45 ans, boulanger, Meule Occitane).

Cette routinisation du comportement d'achat suppose que les boulangers soient parvenus à créer une identification « du pain » à « ce pain » et à indexer l'achat d'une denrée alimentaire sur le choix de ce bien particulier. Dans certains cas, les attentes des consommateurs ne permettent pas de sortir de générer des routines d'achat. C'est le cas lorsque les consommateurs sont en attente d'un produit générique, qui répond à un usage plus qu'à une recherche de qualité. Jocelyn vend de la farine et revend le pain d'un boulanger qui utilise sa farine sur son exploitation. Sa femme tient une garderie sur le même lieu, certains parents achètent ainsi la farine ou le pain en déposant leur enfant. Les rapports entretenus par Jocelyn avec ces clients fournissent un cas négatif, dans lequel le pouvoir de valorisation ne se renverse pas.

Ici je travaille avec des clients qui sont pas du tout du réseau bio : des clients du coin, qui viennent pour la garderie. C'est du client lambda que tu croises dans la rue. Le client lambda, le jour où ça ne lui plaît pas, tu ne le vois plus. Tu vas dans une boulangerie en ville, le jour où ils ratent la fournée, il n'y a personne. Le rapport au client est sur le mode de vente. Sur ces pains, c'est un travail de fidélisation, pour qu'ils comprennent qu'un jour tu puisses rater une fournée. Même si ton pain un jour il n'est pas joli le mec il va te l'acheter pour te soutenir, soutenir ton projet politique. Pas pour manger du pain. Enfin si, pour manger du pain, mais il va aussi payer le réseau. Alors que dans une boulangerie tu achètes pour manger du pain. »

Mars 2021. Jocelyn, 35 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes

La capacité du vendeur à faire valoir une nouvelle conception de la qualité et à « convaincre » le consommateur dépend de la volonté du consommateur à s'engager dans un rapport de prescription et à revoir son évaluation d'un produit du quotidien. C'est cette capacité à écouter les arguments du producteur qui fondent pour Jocelyn la distinction entre le « *client lambda* » et un client proche d'un consommateur engagé, qui se laisse fidéliser et achète en soutien.

4.2. Un jeu avec les attentes des consommateurs

Cette stratégie d'attachement inversé, qui cherche à amener le consommateur vers le bien plutôt qu'à concevoir le produit de façon à attacher le bien à l'univers du consommateur ne peut pas se suffire à elle-même. Les producteurs et vendeurs ont bien conscience des attentes des consommateurs et de leur capacité à les faire valoir dans les situations d'achat, en refusant de payer le prix demandé, en se détournant des produits après une mauvaise expérience, ou simplement en recherchant un produit qui corresponde à des attentes déjà stabilisées.

En s'appuyant sur des conceptions reconnues de la qualité et sur des thèmes dont les boulangers savent qu'ils sont importants aux yeux des consommateurs, les acteurs trouvent des moyens de faire entrer en dialogue leur convention de qualité avec les attentes portées par les consommateurs. La capacité des vendeurs à transmettre leur conception de la « naturalité » dépend de leur capacité à trouver des appuis conversationnels sur les éléments mentionnés par les clients dans la boutique pour dérouler un argumentaire de vente déjà bien rôdé (Licoppe 2006). Là encore, la stratégie paraît originale. Les travaux sur les commerçants situés en bout de chaînes des filières agroalimentaires ont mis en lumière le rôle de ces agents pour représenter les consommateurs auprès de leurs fournisseurs et composer une sélection de produits anticipant les attentes de qualités et les comportements de leur clientèle (Anzalone 2005; Debril et Dubuisson-Quellier 2005). Dans le cas présent, les acteurs semblent prendre en compte ces attentes mais toutefois pour chercher *in fine* à les détourner à leur avantage.

Les cinq filières étudiées ont ainsi choisi de faire certifier leurs productions biologiques afin d'assurer un meilleur accès de leurs produits au marché. Cependant, ces dispositifs connus des consommateurs sont mobilisés dans un jeu de proximité et distanciation pour générer une confiance nécessaire tout en prenant de la distance de visions de la qualité vues comme insuffisantes ou biaisées.

« Pour la SCIC, on ne fait que du bio, il faut que les producteurs soient certifiés, le meunier et l'atelier sont certifiés aussi. J'ai toujours fait du bio mais je n'ai jamais eu trop de mention. Je m'en suis toujours méfié parce que j'ai fait la route, j'en ai vu des vertes et des pas mûres. Je sais qu'on peut les détourner facilement, avoir des mentions sans pour autant pratiquer l'agriculture biologique. »

Novembre 2018. Rémi, 55 ans, gérant, Grain et Pâtes

A l'instar d'autres équipements, les producteurs à chaque maillon décrivent une norme qui refléterait mal la qualité des produits et pourrait trop facilement être détournée. Le label « AB » promeut assez mal les pratiques allant « *au-delà du bio* » que ces filières mettent en place. Mais il apparaît néanmoins utile en boutique pour signifier les pratiques *a minima*.

« Ce qui me gêne dans l'appellation pain bio, c'est qu'il n'y a pas d'obligation sur l'eau. Mais le pain c'est parfois 80 % d'eau. On peut mettre de l'eau de javel dedans, si vous utilisez de la farine bio, vous êtes bio. Ce n'est pas normal. Je fais du pain bio, mais je trouve que c'est une arnaque. Si on ne me demande pas, je n'en parle pas. »

Janvier 2020. David, 40 ans, boulanger, Ici Farine

Le label « AB » est critiqué par les producteurs comme étant purement marchand, il ne serait pas gage de la qualité des pratiques car les contrôles et ses modalités seraient mauvais. Il

n'aurait pas pour but de reconnaître les pratiques des producteurs mais plutôt de créer de la valeur marchande : *« J'ai horreur de ce terme et de ce que ça représente. Ça me hérisse les poils, c'est pour avoir un tampon ces trucs-là. Le côté faux cul, ça m'énerve. Je fais attention à ce que je fais, je fais attention à ce que je donne. »* (Mai 2021. Claire, 40 ans, meunière-boulangère, Meule Occitane). En s'appuyant sur son expérience de vente des pains Meule Occitane sur les marchés, Claire affiche un mépris à l'égard de clients citadins *« fiers de dire qu'ils mangent bio »* sans pour autant connaître les spécifications du cahier des charges ni la réalité du travail des agriculteurs.

« Je suis obligée d'avoir le certificat parce que je livre aux magasins. Mais sur le marché de X, je ne le mets pas en avant, c'était purement calculatoire de passer en bio. Je pense que ça peut être une marque de confiance pour certains consommateurs. C'est le fait d'échanger avec le consommateur qui fait la confiance et le label bio c'est pas quelque chose que je mets en avant. Mais quand je vais échanger avec les gens sur ma façon de faire, de travailler, je vais le dire. « si, bien sûr que je suis en bio », mais je vais débattre là-dessus. Parce que ça veut tout et rien dire. »

Février 2021. Brigitte, 40 ans, boulangère, Meule Occitane

S'il n'est pas au centre de la valorisation des produits, le label reste un dispositif de captation, au sens donné par P. Trompette (2005). Les labels attirent le consommateur et l'incite à se rapprocher, suite à quoi les producteurs peuvent « expliquer » la spécificité de leurs produits et de leur recherche d'une qualité « au-delà du bio ».

Cette stratégie de proximité-distanciation aux dispositifs utilisés par les consommateurs trouve un raffinement à travers l'usage de la problématique du gluten. Le « bio » comme le thème du gluten rejoignent plus généralement des soucis de plus en plus partagés par les consommateurs depuis les années 2000 (Lamine 2008; Akermann et Cœurquelin 2022). Les revues systématiques internationales et études de cas françaises montrent que les consommateurs de produits locaux, biologiques sont en premier lieu motivés par des intérêts égocentrés tels que la recherche d'une meilleure santé par l'alimentation, d'une qualité des produits et d'une distinction organoleptique des aliments. Les soucis des consommateurs de produits locaux pour l'économie locale et l'environnement arrivent systématiquement en dernières positions (Feldmann et Hamm 2015; Birch et al. 2018; Bonnal et al. 2019).

Le gluten est spontanément mentionné par les enquêtés comme un élément de discussion avec les consommateurs. La thématique, liée à la santé, met en lumière la dimension saine des produits « naturels », mais elle est aussi renvoyée à un enjeu politique et technique lié à leurs modes de production. La thématique du gluten donne ainsi lieu à deux glissements. D'abord un

premier glissement de la question de la santé à celle de la production alimentaire industrielle. Puis, suit un second glissement d'un discours anti-industriel voire anticapitaliste vers la mise en valeur des modes de production des acteurs et de l'organisation des filières de proximité. Les discours tenus par Julien à ses consommateurs, discuté en entretien après une observation à sa boutique témoignent de ces glissements permettant de transposer les soucis du consommateur vers les soucis des producteurs. Julien explique que les discussions aux clients « *commence[nt] par le consommateur, ce qu'il a envie de savoir* ». A partir du sujet mobilisé par le client, Julien ramène le propos à un discours déjà mis en forme qui rejoint la valorisation de ses pratiques de production et de la filière Meule Occitane :

« S'ils me questionnent sur ça, je vais leur dire... Mais en fait, sur tous les sujets sur lesquels ils me questionnent je réponds ça. J'ai une réponse standard c'est, pour le dire vite, ce truc capitaliste et libéral : destruction des petits paysans, uniformisation. J'aime bien, je répète toujours les mêmes phrases. [...] Si je vois qu'il est réceptif, je continue sur ce que je vois d'important, le travail agricole, la farine, le boulanger, ou sur le gluten. C'est souvent le gluten dont ils parlent, mais le gluten j'aime bien dire : « il y a gluten et gluten », j'explique qu'est-ce que c'est le gluten des variétés modernes, gluten des variétés anciennes. Tout de suite je dis : « depuis 60 ans on crée des variétés modernes de blé uniquement pour du gluten. Plus du tout pour le goût, plus du tout pour la santé, non, c'est pour que le pain lève plus vite, on a adapté le blé à un pétrissage mécanique intensifié, au gluten ». »

Février 2021. Julien, 40 ans, boulanger, Meule Occitane

Finalement, le gluten, comme l'intérêt des variétés anciennes, sont autant de prises auxquelles se raccrochent les producteurs pour reprendre un discours déjà travaillé.

Conclusion

Doit-on nécessairement recourir à des standards de production pour coordonner des filières impliquant plusieurs activités de production et plusieurs acteurs marchands ? La littérature a bien montré, dans le secteur agricole, dans la grande distribution, mais aussi dans de nombreux autres secteurs, la centralité des standards pour assurer la fluidité de la production et des échanges, pour stabiliser et qualifier les marchandises et pour permettre la coopération des acteurs des filières. Ce chapitre a mis en lumière que l'abandon du standard peut également être désirable et ne s'accompagne pas forcément d'un échec de coordination.

Ce chapitre a ainsi mis en lumière la centralité de la convention de qualité « naturelle » dans la constitution des filières enquêtées. Nous avons examiné la manière dont elle permet aux acteurs de valoriser leurs biens et leur travail et de mettre en cohérence leurs techniques de production, leur projet et leurs évaluations. L'organisation collective des filières ainsi que la construction d'un « monde social », professionnel et économique, renforce cette coordination des échanges. La valorisation du « naturel » marque l'adhésion à un projet plus général en faveur d'une « autre » économie agricole ainsi qu'une valorisation tournée vers l'espace de production, plutôt que soucieuse des attentes des consommateurs sur les marchés.

Toutefois, comme nous allons le voir dans la suite de la thèse, la création d'une nouvelle convention de coordination est insuffisante pour comprendre la constitution des filières étudiées. Il ne suffit pas aux acteurs d'être d'accord d'échanger des produits alternatifs pour que les échanges marchands se réalisent. Les chapitres suivants vont poursuivre cette analyse, tout particulièrement au regard d'un autre détachement majeur : l'abandon des intermédiaires marchands conventionnels, comme les coopératives.

Chapitre 6.

La planification conjointe du marché et de la production

Comment les acteurs procèdent-ils pour conclure des accords dans les filières céréalières alternatives de proximité ? Dans le chapitre précédent, nous avons analysé la conception de la qualité développée dans les filières étudiées et valorisant le caractère « naturel » de leurs biens. Cette convention de qualité contribue à la marchandisation des biens au fil de la filière en concourant à la mise en marché des produits hétérogènes et à leur circulation entre des acteurs situés sur des lieux de production différents. Elle est un support des transactions et participe de la fluidité marchande des filières. Néanmoins, elle est loin de suffire à organiser les transactions.

Dans ce chapitre, nous explorerons la formation des accords entre les acteurs des filières étudiées en la considérant comme un effort de planification simultanée du marché et de la production. Les filières céréalières que nous étudions organisent les rencontres marchandes d'une façon particulièrement collective. Elles réunissent dans leur gouvernance l'ensemble des acteurs participant au marché : les producteurs de céréales, les meuniers et les boulangers ou pasteurs. En construisant des structures au sein desquelles se rencontrent et discutent ces acteurs, les collectifs ont mis en place des espaces d'organisation originaux. Dans les cinq cas de filières céréalières de proximité que nous avons enquêtés, la décision de faire affaire ensemble est déjà actée, les acteurs ont déjà choisi de rejoindre l'initiative et de participer aux échanges de la filière. Pour autant, les questions portant sur le montant des prix et la répartition de la production en fonction des demandes se présentent comme un problème, à la fois social et arithmétique, qu'il faut résoudre.

Nous allons ainsi décrire la manière dont les acteurs s'y prennent pour résoudre ces problèmes, mathématiquement mais aussi moralement. Nous analyserons ces efforts au regard des activités de calcul que mènent les acteurs. En nous fondant sur une approche des marchés comme des dispositifs de calcul (Callon et Muniesa 2003), nous mettrons au jour les étapes de construction de données, de chiffrage et de mise en équivalence par lesquelles les acteurs parviennent à formuler les offres et les demandes à chacune des étapes de la filière. Nous pourrions alors constater les dimensions à la fois individuelles et collectives, mais aussi quantitatives et qualitatives, des calculs réalisés (Cochoy 2008).

L'organisation en filière suppose non seulement de trouver un accord entre un acheteur et un producteur mais aussi de *mettre en accord* l'ensemble de ces transactions, de les accorder comme doivent l'être les différents instruments d'un orchestre. En effet, dans les filières étudiées, la transaction n'implique pas d'intermédiaire qui pourrait filtrer la qualité après la récolte et avant la mise en marché des grains, trouver des clients en aval pour écouler des stocks déjà produits ou écouler les qualités insatisfaisantes sur des débouchés ad hoc. Les termes de la transaction, qualité, quantité et prix des produits doivent être fixés dès le lancement de la production. La planification des transactions se confronte là à des aspects techniques et économiques, dont nous chercherons à restituer les articulations.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur la place que prend la construction des accords marchands dans les projets des filières et dans leurs modalités d'organisation. Nous montrerons que les filières étudiées formulent un projet original de réappropriation de l'intermédiation, dans lequel la construction de structures de proximité qui réunissent les acteurs du marché est conçue comme un moyen de mieux maîtriser les termes des transactions et de reconnecter production et commercialisation (section 1). Dans un second temps, nous explorerons la formulation progressive des offres et des demandes. Nous examinerons les étapes successives de calcul ainsi que les dispositifs sur lesquels les groupes s'appuient pour conclure leurs accords. Cela nous conduira à constater la centralité accordée à l'organisation de la production dans l'organisation des transactions dans les filières étudiées (section 2). Enfin, dans un troisième temps, nous analyserons la place des négociations sur les prix dans la conclusion des accords et la coordination économique des filières. Nous établirons que la détermination des prix n'intervient pas après la détermination des quantités et des qualités, mais dans un même mouvement d'ajustement des offres et des demandes formulées par les acteurs. Nous verrons que la construction des prix permet de soutenir l'organisation de la production et rend compte d'une recherche d'un équilibre économique à l'échelle des collectifs (section 3).

1. La recherche de transactions alternatives : enjeux et modalités de gouvernance d'une « autre » intermédiation

Les filières céréalières alternatives étudiées portent un projet de transformation des marchés céréaliers. Ce projet touche aux modes de production, aux caractéristiques des produits échangés et aux relations marchandes entretenues par les maillons de la filière. La maîtrise des transactions est vue par les acteurs rencontrés comme un levier de changement du marché. Que recouvre cette recherche de transactions « alternatives » ? Dans un premier temps, nous démontrerons que cette recherche se caractérise par un projet de reconnexion entre les acteurs des filières (1.1.). Puis, dans un second temps, nous décrirons les modalités de gouvernance par lesquelles chaque filière organise cette reconnexion ainsi que la construction des accords marchands (1.2.).

1.1. Un projet de reconnexion des acteurs du marché dans des filières intermédiées et alternatives

Les discours sur l'économie, le marché et les échanges sont courants lors des débats observés, des entretiens et parfois dans les documents produits par les filières pour se présenter. Comme pour un ensemble de mouvements dits alternatifs, tels que l'économie sociale et solidaire ou le commerce équitable, la figure du marché libéral joue pour les acteurs et les collectifs étudiés le rôle d'un repoussoir, mobilisé pour affirmer une démarche économique originale, construire son identité et la signaler (Renard 2003; Le Velly 2006; Rodet 2018). Beaucoup des propos recueillis visent ainsi à rejeter une « *logique de profit* » ou revendiquer une sortie de « *la mondialisation* », des « *cours de la bourse* ». Cependant, les acteurs et les collectifs tiennent également un discours positif sur les possibilités ouvertes par une reprise en main du marché. Les outils du marché, comme la « *marge* », le « *calcul des coûts de production* », le fait de réaliser des transactions, de fixer des « *bons prix* » ou des « *prix justes* » sont vus comme des leviers pertinents pour réaliser les promesses de différence de filières de proximité. Passer par le marché est défendu comme un moyen de valoriser convenablement le travail des acteurs et leurs productions mais aussi de sortir d'un précarité, de gagner en autonomie et de pérenniser une activité transformative sur le temps long. Les filières étudiées dans cette thèse s'inscrivent dans la lignée d'acteurs et d'organisations qui jouent le jeu du marché afin d'atteindre des objectifs qui ne sont pas exclusivement marchands (environnementaux, sociaux, de santé, de

justice, etc.), que C. Gendron nomme des « nouveaux mouvements socio-économiques » développant une action « sur et par le marché » (Gendron 2001).

Les filières céréalières de proximité étudiées mettent cependant en lumière un nouvel aspect de cette hybridation entre marché et alternativité (Le Velly et Dubuisson-Quellier 2008), qui tient en une revisite du rôle de l'intermédiation. Les acteurs des filières étudiées critiquent les intermédiaires conventionnels des marchés céréaliers, comme les coopératives, dont les grilles d'évaluation des produits sont contestées ou dont le recours au cours mondiaux des blés pour fixer leurs prix d'achat est condamné, de même que les minoteries, accusées d'opacité, ou encore les distributeurs. Certaines initiatives telles que les circuits courts, voient dans l'abandon de l'intermédiation et la relation directe aux consommateurs la solution pour contracter des accords « alternatifs » (mode de fixation des prix, accès des produits au marché, valorisation locale) (Marsden et al. 2000; Renting et al. 2003; Dubuisson-Quellier et Lamine 2004; Deverre et Lamine 2010; Chiffolleau et Prévost 2012). A contrario, les filières que nous étudions valorisent l'intermédiation comme un moyen de mieux contrôler les relations marchandes. Dans une logique de « pensée binaire » opposant le type idéal du « conventionnel » à celui de « l'alternatif » (pour un résumé de ces travaux voir Le Velly 2017, 16-22), l'intermédiation est généralement associée à la déconnexion (le grand, le distancié, le multinational). À l'inverse, les acteurs décrivent pour nos cinq cas d'étude une intermédiation de reconnexion.

L'abandon des intermédiaires habituels de marché, comme les coopératives céréalières ou les distributeurs, tout en se réappropriant leur rôle constituerait la force des filières de proximité. Un objectif de ces organisations marchandes est alors de produire les conditions d'une reconnexion entre les acteurs du marché mais aussi entre les deux pendants du marché, la production des biens d'une part et leur commercialisation d'autre part. C'est ce que raconte Rémi dans cet extrait d'entretien.

« On a perdu cette notion de lien, on a tellement mis en catégories les gens et les activités : il y a des producteurs, il y a des transformateurs, il y a des distributeurs et puis il y a des consommateurs. Mais en fait, c'est un tout, tout est interdépendant. Il faut recréer ce lien et ce n'est pas si évident que ça à recréer. »

Novembre 2018. Rémi, 55 ans, paysan-boulangier, gérant de Grain et Pâtes

Pour les acteurs, la maîtrise des pratiques de production ne peut être dissociée de la maîtrise des pratiques d'échange. Les collectifs revendiquent la recherche de relations économiques alternatives grâce à une prise directe sur les décisions qui affectent simultanément la mise en marché et les modes de production. Comme le soulignait le gérant de la SCIC Grain et Pâtes,

cette reprise en main des transactions et la reconnexion de la production et de la commercialisation est néanmoins un défi pour les acteurs des filières.

La possibilité de changer le marché par la reprise en main de l'ensemble des étapes de la transaction est défendue comme une spécificité et un atout de la construction de filières de proximité, car elles associent l'ensemble des maillons de la chaîne. Quoi que les chaînes économiques impliquent plusieurs acteurs, leurs promoteurs n'y voient pas une distanciation des relations marchandes mais plutôt un renforcement de celles-ci. La filière est conçue comme un espace de réappropriation de relations de marché.

« L'intérêt de cette démarche est d'associer directement au sein d'une même structure des producteurs et des acheteurs boulangers ou pastiers mûs par des mêmes objectifs : pérenniser un outil économique qui fonctionne et répond aux besoins des boulangers, assurer son ancrage territorial et la grande qualité de la farine produite. »

Source « Charte de la filière farine », Meule Occitane, 2021

Dans les discours comme dans les documents officiels des collectifs, l'organisation en filière est vue comme le moyen de donner une valeur marchande à un travail « *de grande qualité* » et des pratiques telles que « *des méthodes d'agriculture respectueuses de l'environnement* » (Dorian, 35 ans, chef de culture, Tout Nature).

Cette capacité de valorisation est aussi envisagée au regard d'enjeux de pérennité économique. Cela implique une certaine retenue dans les rapports marchands et le développement d'une éthique marchande appropriée, comme l'explique le gérant de la SCIC Grain et Pâtes :

« L'important aujourd'hui c'est de lier la production avec la commercialisation. Et pour l'instant, jamais ça n'a été fait ! On te parle de produire, on dit aux paysans depuis les années 1950 « produisez, produisez ! Il faut de la nourriture ! Mais derrière, la commercialisation, ce n'est pas votre souci ! Produisez ! ». Sauf qu'à un moment, c'est eux les dindons de la farce. [...] Notre *leitmotiv* ça a toujours été de ne *jamais emmener les paysans dans la galère* [il insiste]. Emmener les gens dans la galère c'est leur faire croire par exemple « avec la SCIC, semez 20 ha de blé ancien, on va vous les payer 800€ sans souci », tu vois ? On pourrait dire ça, il y a des paysans qui sont tellement à la recherche de choses qui marchent qu'ils seront prêts à le faire. Là c'est les emmener dans la galère, parce qu'on sait très bien qu'à l'arrivée les prix vont chuter, parce qu'on n'a pas le développement économique derrière. »

Novembre 2018. Rémi, 55 ans, gérant de Grain et Pâtes

La capacité à mettre en lien les problèmes liés à la production et ceux liés à la commercialisation des produits sont vus comme une force de ces filières pour rémunérer les producteurs et construire des structures viables. Pour Rémi, les difficultés économiques rencontrées par les producteurs dans le secteur céréalier conventionnel viennent d'un cloisonnement entre sphère

de la production et sphère marchande. L'objectif attribué à la SCIC est de mettre en relation le développement commercial et les volumes de production, afin de ne pas créer de situation de « *galère* », ni pour les producteurs, ni pour l'entreprise de transformation. En affirmant que les producteurs sont « *les dindons de la farce* » d'une déconnexion entre marché et production, Rémi revient sur une dimension importante du projet des transactions alternatives des filières étudiées, ne pas laisser les acteurs en bout de chaîne faire les frais de mauvaises planifications ou des fluctuations du marché. Mais en reprenant à leur compte les prérogatives d'organisation du marché des intermédiaires, les groupes sont confrontés à la nécessité de construire les outils adaptés à la réalisation de transactions « convenables » dans leurs filières.

1.2. Trois modalités pour passer des accords dans les cinq filières étudiées

Les discussions des transactions, c'est-à-dire les modes de décision des prix et d'organisation de la production, ne prennent pas la même forme pour l'ensemble de nos cas. Les cinq initiatives étudiées ont choisi différentes formes de gouvernance de leurs filières, qui influencent la façon dont les décisions sont prises et dont les acteurs participent aux négociations sur les transactions.

1.2.1. Première modalité : la fédération, des transactions décentralisées, mais une centralisation des demandes et des offres au sein d'une marque collective.

Dans le cas de Farine de pays, la filière consiste en une fédération d'agriculteurs, paysans-transformateurs et transformateurs réunis sous une même marque. La filière regroupe donc des acteurs qui passent leurs propres transactions entre eux, elle encadre ces transactions au moyen de règles communes aux utilisateurs de la marque et adhérents de l'association (nous l'exposerons au chapitre 7). L'association organise la *transparence sur les transactions* contractées par ses membres. Les décisions sur ce qui doit être produit et à quel prix exact vont être vendus les biens ne sont pas directement traitées par l'association mais gérées de façon bilatérale, entre le producteur et le meunier ou le meunier et le boulanger par exemple.

Les réunions bimestrielles de la filière permettent aux acteurs de discuter de ces transactions mais aussi de discuter du partage collectif des débouchés et des objectifs économiques communs de la marque. Les discussions permettent *la coordination des acteurs* du groupe autour de demandes adressées à la marque.

1.2.2. Deuxième modalité : l'acteur pivot, un intermédiaire centralise les contraintes en amont et en aval et se fait porte-parole

Dans le cas de Tout Nature, la filière s'articule autour d'un cahier des charges et d'une marque commune. Les transactions sont principalement *organisées par un acteur pivot*, l'entreprise Le Moulin dont Olivier est le gérant et qui emploie Dorian, le chef de culture. Le chef de culture joue un rôle primordial dans l'organisation des transactions. Il fait le *lien entre les maillons de la chaîne en recueillant les contraintes des agriculteurs et en les confrontant aux contraintes de l'entreprise de meunerie et des partenaires* transformateurs, boulangers, meuniers-boulangers et restaurateurs. Le chef de culture est le *porte-parole* des agriculteurs auprès de la marque et notamment de l'entreprise de meunerie principale, le Moulin, qui achète les grains et revend soit les grains soit les farines moulues aux partenaires associés à la marque. C'est cet intermédiaire qui prend en charge l'essentiel de l'organisation des rencontres marchandes. La marque n'organise pas de réunion formelle avec l'ensemble des partenaires. Pour autant, nous verrons au fil des sections que les types de discussions qui ont lieu dans les autres filières se retrouvent dans des moments informels ou à l'occasion d'autres formes d'échanges sociaux (visites, tournées des producteurs, prises de contact).

1.2.3. Troisième modalité : la structuration collective des demandes et des offres, une association organise collégialement les rencontres marchandes et les transactions

Dans les cas de Grain et Pâtes, Ici Farine et Meule Occitane, les trois collectifs s'organisent autour d'une structure (association ou SCIC) qui achète les productions, coordonne les acteurs et les opérations de production, d'achat et de vente. Pour ces filières, *les produits non finis, c'est-à-dire les grains et les farines, sont communalisés au sein de la structure collective* : c'est la structure collective qui achète l'ensemble des produits, centralise l'organisation des transactions qui ont lieu au fil de la chaîne de production et de commercialisation et gère la commercialisation des produits, par elle-même (dans le cas de la SCIC Grain et Pâtes qui vend directement ses pâtes) ou via ses membres en revendant les farines aux boulangers ou pasteurs membres dans les cas de Meule Occitane et Ici Farine. L'organisation des rencontres marchandes touche l'ensemble des transactions, à tous les maillons de la chaîne.

Dans cette troisième modalité d'organisation des rencontres marchandes et des transactions, les réunions des filières ont un rôle prépondérant dans la planification du marché. Les réunions

(comité de pilotage, d'administration, réunion de producteurs ou assemblée générale) sont organisées de façon à représenter l'avis de tous les maillons de la filière.

« Un exemple tout simple : on s'est fait une réunion lundi parce qu'on a du mal à avoir les semences. Les agriculteurs ont demandé à ce qu'il y ait un boulanger à cette réunion pour donner une certaine caution morale. Et je trouvais ça bien. On avait besoin de savoir ce que moi, en tant que boulanger, j'en pensais. Voilà à quoi on sert. C'est difficile de mixer les deux, garder une éthique et faire en sorte que la filière soit rentable. Tous ceux qui se lancent dans ce genre de filière, bon courage ! »

Janvier 2021. David, 40 ans, boulanger, Ici Farine

2. Compter, convertir et assembler, le calcul au cœur de l'organisation des transactions

Dans cette deuxième section, nous allons décrire les activités d'organisation des transactions comme des activités de calcul, permettant une formulation processuelle des offres et des demandes. En restituant les étapes de ces calculs, nous mettrons en évidence la manière dont les acteurs cherchent à mettre en cohérence les contraintes vécues par chacun sur son lieu de production et depuis sa position économique dans la filière. Nous allons montrer que cette recherche de cohérence passe par la mise en place d'une rationalité économique propre au travail en filière qui est à la fois individuelle et collective, quantitative et qualitative. Agriculteurs, meuniers et boulangers calculent à l'échelle inter-individuelle (2.1.) et à l'échelle de la structure collective (2.2.). Ils mobilisent pour cela des outils de calcul permettant la conversion entre des productions de natures très différentes (2.3.) et d'inscrire les décisions de culture dans une logique d'arbitrage collectif (2.4.). Ils tirent ainsi bénéfice des différences entre acteurs et génèrent de la complémentarité entre les membres de la filière (2.5.).

2.1. Chiffrer des contraintes de production locales

Ce sont d'abord les capacités de production des agriculteurs qui conditionnent les transactions et qui sont examinées. Les agriculteurs rencontrent deux types de contraintes de production qui affectent leur accès et leur position sur le marché : les contraintes pédoclimatiques et les contraintes d'assolement. Les contraintes pédoclimatiques des parcelles agricoles sont liées au climat et à la composition des sols des terres agricoles. Elles affectent la qualité des blés, car selon les variétés, certains les blés nécessitent d'être cultivés sur des sols spécifiques, plus ou moins denses ou riches en minéraux et ont besoin d'apports réduits ou élevés en eau. Cette compatibilité technique des blés aux sols affecte la croissance des blés et finalement la qualité des grains récoltés. Dans certains cas, elle peut empêcher la mise en marché du blé, en limitant son potentiel de transformation à la mouture ou à la seconde transformation en pain ou en pâtes.

Les contraintes d'assolement limitent la disponibilité des parcelles agricoles pour la culture du blé. Chaque année, les agriculteurs ne peuvent cultiver du blé que sur une petite partie de leur surface agricole utile. En agriculture biologique, les producteurs privilégient les rotations longues, c'est-à-dire l'alternance de différentes cultures sur une même parcelle, durant 6 à 8 ans pour les personnes enquêtées. Ces rotations permettent de maintenir la fertilité des sols,

sans apports en intrants d'azote, potassium et phosphore, et ainsi d'assurer un bon rendement du blé. Alors que les contraintes pédoclimatiques limitent la qualité des blés, c'est-à-dire les variétés qui peuvent ou non s'adapter à leurs champs, les contraintes d'assolement limitent la quantité, la surface agricole sur laquelle un agriculteur pourra produire du blé à chaque année.

Afin d'organiser au mieux les transactions, les acteurs doivent prendre en compte ces contraintes. Pour y parvenir, les producteurs et les meuniers cherchent à se mettre d'accord, en amont de la transaction, sur les variétés qui seront produites et les surfaces cultivées en fonction des rotations. Le cas de la planification des transactions entre un agriculteur et un meunier rencontrés nous servira d'appui pour exposer ces logiques de planification. Fabien est agriculteur membre de l'association Farine de pays et cultive plusieurs hectares de blé pour un des meuniers de l'association, Justin. À leur rencontre, le meunier a fourni à Fabien des semences de plusieurs espèces et variétés de blé (du khorazan, du petit épeautre, des blés tendres touselle et rouge de Bordeaux) pour réaliser ensemble des essais sur ses terres, dans le but de voir « *ce qui donnait* », c'est-à-dire quels étaient les résultats au champ et à la mouture en fonction des variétés et des parcelles. Ils sont parvenus ainsi à sélectionner deux variétés, le petit épeautre et la touselle, que cultive désormais Fabien. En réalisant conjointement ces tests de culture et de mouture, le producteur et le transformateur se sont assurés d'une certaine qualité, quantité et stabilité du grain qui pourra être produit. Ils ont récolté, construit et mis en forme des informations qui leur permettent d'orienter leurs transactions à venir.

Une fois ces informations connues et stabilisées, le meunier et l'agriculteur doivent prendre en compte les contraintes relatives à leur production et organiser leur mise en cohérence. Cela passe par la mise à plat des contraintes de chacun, que l'on peut décrire comme une mise en calcul de leurs espaces de travail respectifs. Fabien dispose de 80 hectares de surface agricole utile qu'il dédie à la culture des blés et celles des plantes et légumineuses qu'il utilise dans ses rotations : le sainfoin, la luzerne, la féverole, l'orge et les pois chiches. L'accord sur la transaction pour une année culturale s'insère dans un calcul de l'organisation technique de l'exploitation agricole. Dans l'extrait d'entretien suivant, Fabien raconte la manière dont il se met d'accord chaque année avec Justin sur les blés qu'il lui fournira. La construction de leur accord demande à Fabien de savoir ce qu'il est en mesure de cultiver mais aussi d'anticiper les transactions des années à venir pour organiser son travail afin de préparer ses terres à la culture du blé.

« [il prend un petit cahier à lignes] J'ai semé 10 hectares de féverole, 5 hectares d'orge, 14 hectares de petit épeautre et 17 hectares de touselle. Et après je veux faire un peu

de pois-chiche, pour l'année prochaine, par rapport au renouvellement des sainfoins : je voudrais semer ça et ça en sainfoin [en me montrant des lignes], donc une dizaine d'hectares en sainfoin et [il compte] une dizaine d'hectares de luzerne aussi. Donc par rapport aux vieilles luzernes et au vieux sainfoins que je retournerai après la récolte 2019, ça me fait les superficies pour l'année prochaine, en considérant que tout ça [montre des lignes], c'est mort, ces [il compte] 9, ou ces 10 hectares et 6 et 9 ça fait 15. Donc j'ai une vingtaine d'hectares chaque année à disposition de Justin. »
Décembre 2018. Fabien, 40 ans, agriculteur, Farine de pays

Le travail d'agriculteur repose sur une arithmétique de la rotation et une prévision des surfaces et des prix auxquels les produits seront rachetés afin d'assurer l'équilibre à la fois agronomique mais aussi économique de l'ensemble des cultures sur une année donnée et pour toute la surface agricole cultivée. En s'appuyant sur un carnet de culture, Fabien met en mesure l'ensemble des productions de son exploitation. Il y recense ses cultures, celle du blé, des légumineuses et plantes fourragères qui composent sa rotation. Le carnet lui permet d'orienter sa production, de savoir quelles plantes ont été cultivées année après année et où en est chacune de ses parcelles dans ses rotations. On retrouve dans la lecture que Fabien fait de son carnet lors de l'entretien une logique type du calcul économique, comme mouvement d'extraction d'un résultat comptable à partir d'une réalité complexe. Le calcul réalisé par l'agriculteur suit une logique de décompte où le résultat vient aussi résumer une diversité d'entités à prendre en compte, qu'il extrait pour le manipuler dans la sphère marchande (Carruthers et Espeland 1991; Callon et Muniesa 2003). Le dispositif lui permet ainsi de prévoir les surfaces disponibles à la culture du blé pour les années à venir et ainsi de transmettre cette information au meunier. La mise en calcul de son exploitation n'est pas seulement agronomique, elle prend sens dans l'objectif de la transaction à venir.

« Chaque année, on se voit avant les semis ou après la moisson, je lui donne tous les champs que je souhaiterais semer. Je donne les superficies, par rapport à ce que j'avais en sainfoin ou en luzerne ou en féverole. Par rapport aux surfaces que j'ai, il me dit « derrière le sainfoin ou la luzerne, ce serait bien de me faire de la touselle ». Après je gère le restant avec du petit épeautre. Par rapport à ce dont il a besoin il me dit « moi j'ai besoin d'une quinzaine d'hectares de touselle et d'une dizaine d'hectares (par exemple) de petit épeautre, est-ce que vous pourriez me semer ? ». En fonction des superficies, si ça rentre, je sème ce qu'il me demande. »

Décembre 2018. Fabien, 40 ans, agriculteur en polyculture, Farine de pays

Dans cet extrait, Fabien utilise à plusieurs reprises les expressions « en fonction de » et « par rapport à » qui témoignent du recours au calcul, d'abord dans l'organisation de la production sur sa ferme, puis dans les transactions entre l'agriculteur et le meunier. C'est grâce au calcul réalisé pour son exploitation que Fabien peut faire une proposition à Justin. De son côté le

meunier peut alors ajuster sa proposition en fonction de prévisions qu'il a lui-même déjà réalisées, depuis sa minoterie. L'organisation des transactions entre Justin et Fabien est interdépendante de l'organisation des lieux de production de chacune des parties.

Cette mise en calcul inter-individuelle de la production est réalisée par l'ensemble des acteurs de la filière Farine de pays. Symétriquement, les boulangers et les meuniers cherchent à estimer leur capacité de production et surtout, leurs besoins d'approvisionnement afin de maintenir leur activité économique. Ce travail consiste à récapituler ce que doit et peut produire chacun pour faire fonctionner son entreprise et à déterminer les limites hautes et basses des transactions qu'il pourra passer. Elles seront déterminantes pour la coordination des acteurs.

2.2. Formaliser les demandes de la structure collective

En parallèle des calculs inter-individuels, ce sont aussi les structures collectives, c'est-à-dire les associations (pour Meule Occitane ou Ici Farine) ou les sociétés (SCIC Grain et Pâtes) qui cherchent à rendre compte de leurs besoins. Le calcul des demandes de la filière permet de sortir le collectif de l'abstraction de son projet politique pour faire exister la structure en tant qu'entité économique détenant des objectifs propres et quantifiables.

Afin d'orienter les arbitrages et de donner une perspective aux transactions, les groupes mettent en forme les besoins de la filière en tant qu'entité économique à part entière. Il s'agit là de formaliser les besoins de la structure collective afin d'assurer sa pérennité sur le long terme et de les mettre en cohérence avec les besoins individuels des acteurs qui composent la filière. Ce sont les membres des comités d'administration ou les animateurs de filière qui construisent ces données économiques. La lecture qu'en font les acteurs permet de donner une direction et de fixer des objectifs collectifs à atteindre dans les transactions.

Les réunions collectives (comité de pilotage ou d'administration, réunions des producteurs ou de prévisions des semis), ou dans le cas de Tout Nature, les visites entre les partenaires, sont l'occasion de discuter des problématiques qui affectent la filière. Ceci conduit à ancrer les discussions sur l'organisation de la production ou le calcul des prix dans les enjeux stratégiques de développement de la structure collective : des investissements futurs, un essaimage du groupe à venir, une révision de la charte en cours, une volonté d'affirmer un positionnement écologique plus fort, etc. Ces éléments entrent en ligne de compte dans la mise en forme des transactions et les délibérations sur les prix, les volumes et la répartition du travail.

Dans le cas de la SCIC Grain et Pâtes, les réunions débutent par un rappel des résultats économiques de la filière. En amont de l'assemblée générale et des réunions des collèges de sociétaires, dont la réunion des producteurs lors de laquelle les cultures sont discutées, la salariée rédige un « rapport d'activité » annuel, qui a fait l'objet d'une discussion en comité de pilotage et qui présente un « rapport de gestion et des activités au cours de l'exercice écoulé ». Le rapport rend compte aux membres de la filière des « actualités » de la SCIC, de ses ventes et de son bilan comptable. Il présente les décisions principales qui ont été prises par le comité d'administration au cours des derniers mois, le remplacement d'un outil, un nouvel agencement du local, la révision du contrat d'électricité ou la volonté d'élargir la gamme de produits.

Ces lieux de discussions collégiales font vivre la structure collective, ils lui donnent une forme, une orientation, des objectifs. Ils sont aussi le lieu de rendre visibles des problèmes de nature collective. Par exemple, en amont d'une réunion de préparation des semis pour l'association Ici Farine, le meunier a été chargé par le comité de pilotage de rendre compte de l'évolution de ses ventes. Au début de la réunion, il distribue à l'ensemble des participants un polycopié de deux pages sur lesquelles sont imprimés plusieurs graphiques. Sur la première page, les graphiques illustrent les « Données du moulin du Causse » et sur la seconde page la « Consommation de céréales » de la filière. Les données illustrent une évolution tendancielle des ventes. Entre 2018 et 2020, les ventes de farines se sont inversées. Alors que la filière vendait deux tiers de farines conventionnelles et un tiers de farines biologiques, en 2020 les deux tiers des farines vendues sont biologiques. Les graphiques sur la consommation de céréales pour chaque année sont mis en relation avec ceux liés aux débouchés et le groupe constate ce que l'évolution des ventes de farines biologiques représente en termes de production de grain : 15 tonnes de blé biologique supplémentaires ont été moulues en 2020, comparé à l'année 2019. Ces données mettent en évidence un souci : pour répondre à cette demande, le meunier a dû acheter des blés biologiques hors de la filière. Le décompte étant réalisé par type de client, les chiffres montrent que l'évolution des ventes est principalement liée à l'arrivée de nouveaux boulangers dans la filière, qu'il convient d'approvisionner sur le long terme. Enfin, les données chiffrées à l'échelle de la filière récapitulent les tonnes produites chaque année, variété par variété. Ces chiffres ont permis au groupe de discuter des céréales les moins cultivées et ainsi de décider de laisser de côté certaines cultures pour se concentrer sur la production de blé tendre biologique. Ainsi la production de données à l'échelle de la filière a permis au collectif d'objectiver leurs transactions et a servi de point de référence dans les arbitrages sur la production de blé et de farine pour orienter les transactions à venir.

La formalisation de demandes et de contraintes propres à la structure collective permet aux acteurs d'orienter leurs actions. Par exemple, dans le groupe Meule Occitane, en amont de la réunion annuelle de préparation des semis de 2020, le comité d'administration a passé en revue les résultats de la structure sur les trois dernières années et fait le constat qu'il était nécessaire d'augmenter les ventes pour assurer la pérennité de l'association. Le comité a ainsi fixé un objectif commercial pour la structure pour l'année à venir. Cet objectif a été traduit dans un « objectif semi », que le comité d'administration résumait ainsi dans son diaporama présenté aux membres de l'association lors de la réunion annuelle de préparation des cultures : « Avec 3 meules, on pourrait acheter 25 à 30 tonnes de blé en plus. Objectif semis : pour préparer l'année suivante et ne pas avoir à « chercher » à qui acheter : 5 tonnes de semences de plus que lors des semis de 2018 = 12 tonnes au total ». L'objectif de vente de l'association est traduit en un objectif de production pour le groupe. Il est aussi reformulé dans les termes du projet collectif du groupe, comme la recherche d'une autonomie de la structure dans ses transactions, le fait de ne pas avoir à « chercher » des semences auprès d'acteurs externes à la filière. Ces perspectives pour la structure collective fédèrent le groupe en tant qu'unité de raisonnement marchand.

2.3. Des outils de conversion entre espaces de production hétérogènes

Les filières étudiées doivent permettre la coordination d'acteurs situés sur des espaces de production hétérogènes, qui ne connaissent pas les mêmes contraintes ni ne formulent leurs demandes dans les mêmes unités. Alors que les agriculteurs réfléchissent en terme de surfaces à cultiver et de variétés adaptées à leurs champs, à l'autre bout de la chaîne de production, les boulangers et les pasteurs réfléchissent leur production en fonction de recettes, de goût et de texture des produits et de fournées à la semaine. Les agriculteurs manipulent principalement deux unités, celle de la surface au champ et des tonnes de grains récoltés, fonction du rendement à l'hectare. Les boulangers utilisent pour leur part des sacs de farine, constitués de mélanges de plusieurs blés, et réfléchissent à leur production en termes de kilo de produit fini (pain ou pâte) par fournée. Le meunier pour sa part réfléchit en termes de composition de la farine et en tonne de farine, fonction du rendement à la mouture de ses moulins. Enfin, afin de permettre aux agriculteurs de cultiver leurs champs, les filières (par l'intermédiaire du meunier ou de la structure collective) doivent fournir à l'ensemble des agriculteurs des semences en quantités suffisantes pour produire les quantités de grain attendues. Il faut alors s'assurer de la quantité

disponible en fonction de la densité de semi exprimée en kilo à l’hectare. L’ensemble des contraintes et des unités de production manipulées par chaque acteur a été résumé dans le tableau 3.

Ainsi, pour parvenir à organiser leurs échanges, les filières collectives doivent mettre en équivalence les offres et les demandes de l’ensemble des membres de la filière. Pour résoudre cette disparité, les productions sont converties dans des unités communes manipulées par l’ensemble des acteurs.

Tableau 3. Unités, calculs et contraintes de production à chaque étape de la filière

Acteur	Produit	Calcul à faire	Contraintes	Unité de production
Structure collective ou meunier	Semence	Densité de semi	Disponibilité	Kilo de semence à l’hectare
Agriculteur	Grain	Rendement à l’hectare	surface ; conditions pédoclimatiques	Quintal de grain à l’hectare
Meunier	Farine	Rendement mouture	recette (composition de la farine)	Tonne de farine
Boulangier ou pastier	Pain ou pâtes	Kilos de farine par fournée	Fournée ; recette (goût et texture du produit fini)	Kilo de pain ou pâtes par fournée

Les groupes étudiés ont développé des outils permettant la conversion des unités de production. Dans des tableurs, sur des *paperboards* ou des tableaux tenus à la main, les acteurs rassemblent les attentes de chacun dans des formes qui puissent être exposées et discutées collectivement. Le groupe Meule Occitane utilise lors de ses réunions des tableaux qui récapitulent les informations communiquées par chaque acteur et traduisent les besoins à l’échelle collective. Un des tableaux utilisés lors d’une réunion de préparation des semis en 2019 a été reproduit ci-après (document 2), il est préparé en amont de la réunion et rempli au fil des discussions. Le processus par lequel le groupe a construit et mobilise cet outil montre l’ensemble des opérations nécessaires pour rendre cohérents les échanges dans la filière.

	Blé tendre				Seigle	Khorazan	Orge	Pois chiche	TOTAL
	Bladette	Mélange paysan	Barbu de Lacaune	Rouge de Bordeaux					
Qui ?	PMB-1, P-1, PMB-2	P-2	P-2	PMB-1, PMB-2, PM-1, P-1, P-2, P-3, P-4, P-5, P-6, P-7	PMB-1, PMB-2, P-4, P-5	PMB-2, PM-1, P-8	PMB-1, P-8	P-5, P-8	11 personnes dont 5 mouture à façon
Nombre d'ha	14	8	1	42	5	6	3,5	1,5	81 ha
Quantité de semence (T)	2,8	1,7 (pas passé par l'asso)	Plupart des semences à rendre (convention de multiplication-parrainage)	6,3 + 1,4 (pas passé par l'asso)	1	1,1	0,5	1,2	15 T
Récolte estimée à 7qx/ha	10,4	6,3	0	29,4	8	4,2	2,4	1,05	62 T 43,5 T farine

Document 2. Tableau de planification des transactions, extrait du diaporama de la réunion de planification des semis de 2019, Meule Occitane

Le tableau est construit de façon à apporter des réponses à l'ensemble des questions qui se posent au collectif dans ses échanges. Avant la réunion le meunier fait le bilan de l'ensemble des variétés demandées par les boulangers et qui peuvent être produites par les agriculteurs membres du collectif. Elles figurent en en-tête des colonnes du tableau et constituent une première clé de lecture de la rencontre entre offre et demande : le type de produit. En ligne, le tableau fait apparaître les différentes unités dans lesquelles s'expriment les besoins de chaque maillon de la filière : les hectares à cultiver, les tonnes de semences nécessaires et les tonnes de grain récoltées, traduites en tonnes de farine. Les lignes permettent de répondre aux questions de quantité et d'attribution des activités de travail.

Le tableau sert d'abord à récapituler et à confronter toutes les offres et les demandes. Mais sa construction montre un effort de mise en cohérence des contraintes, par le recours à des opérations de conversion des unités de productions et des valeurs chiffrées. En amont de la réunion, le comité d'administration du groupe a fait le bilan des tonnes de farines demandées par les boulangers et vendues par les meuniers. Ce chiffre cumulé des tonnes de farine est l'objectif de production que doit atteindre le groupe. A partir de ce chiffre, le groupe cherche à connaître le nombre de tonnes de grains qui seront nécessaires. Un premier calcul est fait pour convertir les tonnes de farines disponibles à la transformation en tonnes de grains achetées par l'association. En prenant en compte un rendement à la mouture de 70%, en dessous du rendement réel des meuniers, le groupe formule ainsi une demande de grain minimale.

A partir de là, la demande des boulangers ayant été fixée, les négociations sont réalisées à partir des capacités de production des agriculteurs. En se référant à la première ligne du tableau, chaque agriculteur exprime ses surfaces disponibles pour l'année culturale à venir et les variétés qu'il souhaiterait semer. Dans la reproduction du tableau ci-dessus (document 2), les noms des agriculteurs ont été remplacés par des lettres selon leur activité (P pour paysan, PMB pour paysan-meunier-boulangier) accompagnés de chiffres (« P1 » désignant le premier producteur, et ainsi de suite). On additionne alors les surfaces disponibles annoncées par chacun dans la ligne en dessous. À partir du total obtenu, ici 81 hectares, le groupe cherche ensuite à estimer si le nombre d'hectares cumulés permettra de répondre à la demande cumulée en tonne de farine. Pour cela, il s'agit d'abord d'estimer la quantité de grain qui pourrait être récoltée, compte tenu des surfaces que les agriculteurs pourraient cultiver. En partant de l'année où l'association a obtenu les moins bons rendements aux champs (7 quintaux à l'hectare), les surfaces sont multipliées par un rendement fictif prévisionnel qui permet de calculer la quantité minimale de grain qui pourrait être obtenue, ici 62 tonnes de grain. Mais l'ensemble de ce grain ne peut pas être uniquement destiné à la mouture, il faut conserver une partie du grain en semences pour anticiper sur les besoins de l'année suivante. En repartant de prévisionnels pour le développement de la filière, le groupe s'est fixé un « *objectif semis* ». Il est une traduction d'un objectif commercial à l'échelle de la filière en tonne de semences, moyennant une densité de semi prévisionnelle, à 200 kilos de semence à l'hectare. Le groupe souhaite cette année conserver 12 tonnes de semences pour assurer la croissance commerciale de la filière sur l'année suivante. Ces 12 tonnes de semences sont donc retirées à la quantité de grains qui seraient produites, pour estimer la quantité de grains disponibles à la mouture, ici 43 tonnes. Ces tonnes de grains sont converties en tonnes de farine en reprenant le même rendement à la mouture prévisionnel de 70%, de façon à s'assurer que les surfaces permettront bien d'approvisionner les boulangers. Le groupe estime ensuite la quantité de semence nécessaire pour emblaver les 81 hectares de champs, soit 15 tonnes.

Grâce à l'exposé clair des demandes reformulées en termes de variétés, les ajustements entre les espaces de production sont simplifiés. Le tableau est rempli grâce aux calculs de la production de chaque type d'acteurs et à un processus itératif de débat. Le travail de gestion collective des transactions consiste à faire correspondre des données entre elles : semences disponibles ou à rechercher, surfaces cultivables et surfaces à cultiver, volumes à produire en farine et les demandes de chaque acteur. Le processus itératif rend compte d'un effort de

calculabilité des biens échangés, des capacités de production et des demandes, reformulés à l'échelle de la filière.

Le fonctionnement de ces réunions de préparation des semis met en lumière une volonté de calquer les demandes des uns sur les contraintes des autres. Ce travail marchand de construction des transactions est empreint d'une recherche de cohérence entre les besoins des uns et des autres, ce que F. Cochoy nomme le « calcul ». Le néologisme est une hybridation du mot calcul, qui renvoie au calcul arithmétique, et celui du verbe calquer, c'est-à-dire l'activité de reproduction par superposition de dessins hétéroclites afin de constituer une entité nouvelle. Avec la notion de calcul, l'auteur désigne les efforts réalisés dans les ménages pour prendre en compte les désirs de chaque personne au moment de faire ses courses (Cochoy 2008; Cochoy 2011). En calquant leurs envies sur celles des autres, les agents parviennent à délibérer et faire des choix dans une situation d'achat où la diversité des produits et la pluralité des envies rendent les décisions complexes. On retrouve dans la construction du « tableau de conversion » utilisé pour planifier les transactions dans le groupe Meule Occitane, une volonté de prendre en considération les besoins et attentes de chacun. L'ensemble des éléments qui interviennent dans les transactions sont pris en considération afin de s'assurer que toutes les activités de travail feront sens dans le flux des échanges de la filière. Le dispositif organise les délibérations sans placer un acteur de la chaîne dans une position de « faiseur » de transaction ou de « preneur » de transaction. On retrouve des tableaux similaires dans d'autres filières, dans le but d'équiper l'accord sur les transactions pour organiser et convertir les demandes des uns et des autres. Ils peuvent être reproduits au fil de la réunion sur un *paperboard* (Grain et Pâtes) ou sur le carnet de note du meunier (Ici Farine).

Ce processus de conversion quantitatif est complété par une perspective plus qualitative. Ainsi, la traduction des contraintes des agriculteurs et des demandes des boulangers est médiée par le travail de mouture des meuniers, qui joue un rôle de mise en cohérence des produits échangés. Le travail de mouture est une activité d'assemblage de produits hétérogènes pour les transformer en un bien manipulable par les boulangers. Ce n'est pas seulement l'activité technique d'écrasement du grain qui rend la farine utile au boulanger mais également son travail d'intégration des attentes des boulangers qui favorise cette maniabilité de la farine et en fait un bien panifiable. Le regard qualitatif du meunier vient soutenir les arbitrages quantitatifs dans la planification des échanges. Dans l'association Ici Farine, le meunier joue un rôle de porte-parole des demandes des boulangers auprès des agriculteurs. Au cours de la première année de production de l'association, en 2017, ce sont les agriculteurs qui avaient déterminé les variétés

qu'ils cultiveraient, en sélectionnant les blés sur la base de leurs contraintes agronomiques. Une fois ces blés moulus et la farine vendue aux boulangers, le meunier a reçu plusieurs appels des boulangers, qui ne parvenaient pas à panifier cette farine. Les caractéristiques techniques des blés n'avaient pas permis de créer une farine que puissent utiliser les boulangers : la valorisation du produit s'était rompue en cours de route. Les transactions dans la filière ne se limitent pas à des contraintes de quantités. La fluidité économique de la filière tient à la capacité des acteurs à transformer, à chaque étape de production, le produit en un bien marchand « attachable », qui dispose des qualités nécessaires pour qu'ils puisse être approprié par son acheteur (Callon et al. 2000; Musselin et al. 2002). Pour le dire dans les termes de D. Slater (2002), les transactions sont marquées par un processus d'aliénation du bien marchand, c'est-à-dire de détachement du produit de son univers de production et de rattachement du bien à l'univers de son consommateur. Dans le cas de la filière Ici Farine, le meunier a dû développer une pensée qualitative de l'assimilation des farines par les boulangers qui doivent la pétrir et la transformer en un pain, savoureux, levé, croustillant et attrayant pour les consommateurs finaux. Les qualités attendues en aval sont intégrées et transmises aux agriculteurs en amont sous la forme de variétés à cultiver.

« Sur les semences, chacun donne son avis et le meunier apporte les contraintes : par exemple le [blé tendre] soisson seul n'est pas toujours bon en panification, alors il faut d'autres blés pour corriger la farine. On dit qu'il faut au moins trois blés pour faire une bonne farine, un pour la force, un pour le goût et un pour le corps. Après, nous on a des préférences aussi. C'est notre métier, alors on va essayer la farine une fois, on voit comment elle réagit et après on rectifie en fonction, et on en parle. Comment on la trouve, si on trouve les sons un peu grossiers ou mal affinés, si la farine a du plancher ou non, un gluten court ou long. »

Janvier 2021. David, 40 ans, boulanger, Ici Farine

2.4. Des décisions de mise en culture fruits d'un arbitrage collectif

Les décisions individuelles de mise en culture s'ancrent donc dans des arbitrages collectifs. Dans l'extrait d'entretien suivant, Fabrice, agriculteur de l'association Ici Farine raconte, depuis sa position d'agriculteur de la filière, les négociations qui ont eu lieu lors d'une réunion de préparation des semis à laquelle nous avons pu assister.

« Avant d'arriver à la réunion, chacun a un peu vu chez lui ce qu'il pouvait faire ou ne pas faire, en termes de surface et de plantes à semer. Nous on s'est déjà fait une petite idée, à essayer de faire coller tout ça avec nos surfaces et nos envies « en ce moment, je ne fais pas de cette variété-là ou de cette espèce-là, ça ne pousse pas ». Et quand on

fait un peu le bilan en même temps de la campagne d'avant, on voit. Ensuite, c'est un peu fait de façon empirique, en discutant autour de la table. Le meunier nous dit « Il faudrait tant de tonnes de blé tant de tonnes de seigle tant de tonnes de ceci », on essaie d'affiner un peu. En même temps on a le retour des autres, « Oh moi j'ai fait ça, ça n'a rien donné ». Le sarrasin par exemple ça fait 2-3 ans que c'est difficile voire impossible d'en récolter. Donc il y a des choses qu'on abandonne, d'autres qu'on essaie. Chacun prend l'avis de l'autre. On regarde en fonction de l'altitude, de la qualité des champs. Aussi, c'est important, si on est dans un coin où il y a beaucoup de gibier ou pas, parce qu'entre sangliers et cerfs c'est un problème. Il y a des céréales qu'ils attaquent plus que d'autres. Ça peut paraître anecdotique mais ça ne l'est pas ! Voilà, on arrive tous en disant « je vais faire ci et ça », on voit en fonction des surfaces, et on arrive à peu près à ce que voudrait le meunier en terme de quantités. »

Décembre 2020. Fabrice, 45 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Ici Farine

La concertation entre pairs intervient dans l'« affinage » des demandes formulées. Lors de la réunion, les agriculteurs mobilisent les connaissances qu'ils ont acquises lors de la culture de différents blés comme des expériences qu'ils partagent au groupe pour mieux orienter les productions en fonction des contraintes pédoclimatiques de chacun. Les problématiques climatiques et techniques qui interviennent dans la négociation sont une contrainte et une ressource pour la transaction, menée à l'échelle du groupe. La construction des transactions à partir de l'assemblage des demandes et des capacités de production des acteurs fait que les contraintes de marché ne s'imposent pas aux acteurs comme des faits économiques exogènes, mais plutôt comme des variables endogènes que les acteurs cherchent à ajuster.

« Donc c'est une façon très... empirique. On n'a rien de... dans des grands tableaux : pif pouf paf ! Il n'y a rien de mathématique, c'est vraiment en fonction de l'année en fonction de chacun. Mais en gardant à l'esprit qu'on sait très bien qu'on ne va pas faire que du blé parce qu'il lui faut autre chose aussi. Et puis d'une année à l'autre, ça varie par exemple quelqu'un qui a semé du blé et qui s'est pris une claque, l'année d'après il va chercher autre chose, et puis ça s'inscrit aussi dans la rotation. »

Décembre 2020. Fabrice, 45 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Ici Farine

Cette mise en place d'une pensée marchande a pu être développée grâce à la répétition des transactions d'une année sur l'autre, permettant l'évolution des dispositifs de construction des accords. Comme le résume un agriculteur d'Ici Farine « *Au départ, le meunier n'était pas très clair, on tâtonnait un peu.* » (Décembre 2020, Brice, 55 ans). C'est l'itération des transactions au sein du groupe qui a permis aux acteurs de développer une rationalité économique adaptée à la gestion de transactions dans des filières de proximité alternatives et portée par la recherche d'un équilibre général de la filière. « *Ça n'est pas une confrontation, on est partenaires. On n'est pas au fait de toutes l'activité de meunerie ou de boulangerie alors on ne peut pas décider seul dans notre coin.* » (Décembre 2021, Fabrice, 45 ans, agriculteur, Ici Farine). Le processus

de prise de décision donne à voir la mise en place d'un mécanisme de tâtonnement collectif qui permet l'accord entre l'offre et la demande sur un marché rendu endogène.

2.5. Organiser la complémentarité des productions

Les espace de discussions collégiaux permettent de restaurer une fluidité marchande dans la filière, en organisant collectivement le travail des producteurs. En même temps qu'ils définissent un équilibre global sur les offres et les demandes, les acteurs des filières étudiées répartissent leurs transactions entre leurs membres. L'objectif est alors d'assurer une complémentarité des productions et des échanges à l'échelle de la filière.

« Les agriculteurs sont principalement du département, car au départ on cherchait à valoriser le local. Ensuite il a eu une évolution de la structure, nous sommes allés petit à petit vers d'autres agriculteurs, au-delà de l'aire géographique, pour des raisons de variétés et de type de terroir. Aujourd'hui on va plutôt cultiver le blanc de Lorraine en Lorraine, le rouge de Bordeaux à Bordeaux, etc. Parce que si on respecte les terroirs, on a plus de goût, les arômes du blé sont plus forts, les blés sont adaptés pour ça et pour les agriculteurs, ça fonctionne mieux. Les variétés ont leur importance et il ne faut pas négliger ça, c'est important pour les blés, pour nous et pour les agriculteurs. »
Octobre 2018. Dorian, 30 ans, chef de culture, Tout Nature

Cette complémentarité des transactions peut être parfois produite et parfois construite. Dans l'extrait d'entretien précédent, le chef de culture de Tout Nature illustre une production de la complémentarité par l'intégration de producteurs dont les conditions pédoclimatiques répondent à des attentes de la marque pour offrir certaines variétés de blé et en obtenir une meilleure qualité, ici une meilleure expression des arômes grâce à l'adaptation du blé au terroir de l'agriculteur. Une autre solution est de jouer sur la complémentarité des terroirs dont disposent les producteurs du groupe. C'est ce qu'évoque le gérant de Grain et Pâtes. La diversité des conditions de production est transformée en un atout pour la valorisation et la différenciation des pâtes en organisant en amont une adaptation des productions aux terroirs de chacun :

« L'avantage des poulards c'est qu'ils peuvent être cultivés sur des terres pauvres. C'est une culture intéressante pour les producteurs, sur des terres qui ne leur amèneraient rien, elle peut être bien adaptée. Alors que le petit épeautre il faut une terre argilo-calcaire que tout le monde n'a pas. C'est une question de terroir qui fait que c'est plus ou moins difficile à cultiver pour certains. On privilégie les gens dont le terroir s'y prête parce que ça joue beaucoup sur la tenue des pâtes, sinon on a de gros

soucis de tenue des pâtes.»

Novembre 2018. Rémi, 55 ans paysan-boulangier, gérant de Grain et Pâtes

La recherche de complémentarité repose aussi sur un calcul plus logistique. Fabien, agriculteur membre de Farine de pays, expliquait plus tôt comment les essais de blés réalisés avec Justin, le meunier membre de Farine de pays avec qui il travaille et commercialise son blé, avaient conduit les deux acteurs à s'accorder sur des cultures déterminées : le blé touselle et le petit épeautre. Ces orientations techniques ont d'abord été présentées sous des motifs agronomiques, puisque les terres de Fabien se prêtent à un bon rendement pour ces deux cultures. Toutefois, la poursuite de l'entretien révèle aussi que le choix de la touselle et du petit épeautre répond à des contraintes logistiques d'organisation des livraisons pour Fabien et Justin.

« J'ai fait des essais de rouge de Bordeaux etc., ça marche, je pourrais en faire. Mais après c'est trop difficile à gérer. Il faut aussi calculer l'économie, parce que si tu fais une tonne, il faut quand même que quelqu'un vienne la chercher, la trier. Il faut en faire un certain volume pour que le transport soit rentable. Au début j'avais fait 1,5 tonne de rouge de Bordeaux que Justin était venu chercher en camion pour l'amener à la coopérative de tri. Mais c'est trop lui demander de faire ça. Il vaut mieux faire faire le petit épeautre à quelqu'un et le rouge de Bordeaux à quelqu'un d'autre qui va lui faire le volume dont il a besoin. Ça va faire une caisse, c'est plus facile pour tout le monde. »
Décembre 2018. Fabien, 40 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Farine de Pays

La transaction Fabien-Justin tient compte des transactions entre le meunier et d'autres agriculteurs de Farine de pays. Il ne s'agit plus seulement d'une organisation agronomique de la production mais tout autant d'une organisation logistique, qui oriente les choix techniques. A ce stade de la conversation, Fabien nous explique que d'autres variétés de blé, comme la variété ancienne rouge de Bordeaux qui est demandée sur les marchés, pourrait être cultivée sur ses parcelles avec de bons résultats. Toutefois, les deux partenaires commerciaux ont fait le choix de ne pas la cultiver : ajouter cette variété aux cultures de Fabien aurait conduit à réduire les parcelles dédiées à la touselle et au petit épeautre pour accorder des surfaces au rouge de Bordeaux. Cela aurait demandé à Justin de trouver des terres en complément de celles de Fabien pour les trois variétés, car la production de chacune ne lui aurait pas permis d'atteindre le volume qu'il doit fournir à ses clients. De plus, chaque production doit aussi être transportée à la coopérative de tri, mise dans une benne ou des bigbags et séparée des autres variétés après la récolte. En somme, l'ajout d'une culture se traduit dans une duplication du travail nécessaire pour conduire la transaction entre l'agriculteur et le meunier. La répartition du travail répond à une organisation logistique, qui peut avoir raison d'un sens agronomique de la production.

Cette complémentarité s'exprime également à un stade plus en aval des filières, celui des meuniers. Ainsi, les meuniers du groupe Farine de pays n'utilisent pas tous les mêmes moulins et ne produisent donc pas des farines homogènes. À force de discussion et de transparence sur leurs contraintes techniques et économiques, les meuniers en sont venus à penser ces disparités dans leurs produits comme un atout commercial, les différentes farines produites pouvant constituer une gamme proposée aux plus gros clients. Certains des meuniers ont des moulins « du Tyrol » d'autres des moulins « type Astrié » et d'autres enfin des moulins moins connus, des « samap » ou des moulins auto-construits. L'ensemble de ses moulins sont bien des moulins à meule de pierre, toutefois la composition de leurs meules, leur dimension, leur vitesse de rotation ou encore leur système de bluterie produisent *in fine* des farines qu'ils perçoivent comme très différentes. Elles peuvent par exemple inclure plus ou moins de son, être plus ou moins fines. Jusqu'à récemment, l'hétérogénéité techniques des produits des membres de la filière était vue comme incompatible avec le fait de fournir des débouchés communs. Elle constitue aujourd'hui un motif à ces approvisionnements collectifs. En se répartissant les livraisons de farine, les meuniers parviennent à fournir des volumes plus importants de farine. En segmentant l'approvisionnement d'un acteur demandant de grandes quantités de farines en plusieurs transactions concernant différents types de farines, les meuniers parviennent à s'organiser pour ajuster ces approvisionnements en fonction de leurs contraintes techniques et économiques propres.

L'organisation de la complémentarité vise alors à répondre à la diversité des demandes adressées à la filière. Cette planification et répartition de la production par l'identification des marchés est au cœur du fonctionnement de l'association Farine de pays. Lors de réunions bimestrielles, le groupe discute des capacités de production et des zones dans lesquelles les meuniers sont en mesure de livrer leur farine. L'animatrice de la filière reçoit et centralise les demandes d'approvisionnement de magasins, point de vente directe (AMAPs, marchés locaux, etc.) ou seconds transformateurs (boulangeries, crêperies, pizzerias). Lors des réunions, elle les restitue ensuite au groupe en présentant les tonnes de farines demandées et la localisation des clients. Dans une fiche institutionnelle produite en 2015, un paysan-meunier déclare : « Avec le collectif, on arrive à organiser la commercialisation : chacun est actif sur sa zone. En même temps, si l'un d'entre nous ne peut pas répondre à la demande d'un client, il peut l'orienter sur un autre. Cela permet d'optimiser la démarche commerciale. » (Frédéric, 50 ans).

La complémentarité peut enfin être recherchée dans une visée de rééquilibrage des transactions entre les acteurs. En 2021, plusieurs mois après l'arrivée de Pierre (paysan-meunier-boulangier)

dans l'association Farine de pays, le groupe s'aperçoit que ses débouchés restent toujours restreints et juge que la quantité de pain produite et vendue par Pierre est insuffisante. Il est alors décidé après une rapide discussion que Victor et Claude, qui sont installés sur des communes proche de celle de Pierre, lui céderont chacun leur place sur un marché. Le transfert de l'approvisionnement d'un acteur à un autre permet de décharger un meunier ou un boulanger déjà installé et d'aider un nouvel entrant à se faire une place sur le marché, tout en continuant d'approvisionner une boulangerie partenaire ou un marché de plein vent rural qui a besoin d'un boulanger biologique.

3. Construire des procédures de tarification adaptées aux filières de proximité alternatives

Dans la section précédente, nous avons analysé étape par étape les processus par lesquels les acteurs parviennent à formaliser et ajuster une demande et une offre collective dans les filières de proximité alternatives. Nous avons mis en lumière l'ensemble des opérations de calcul nécessaires à cette formulation des transactions et restitué les dispositifs matériels développés pour planifier le marché et la production. Afin de mieux mettre en lumière les différents calculs développés par les acteurs dans ce processus d'ajustement des transactions, nous avons mis de côté les négociations sur le prix dans les filières. Pourtant, la formulation des prix fait partie intégrante de l'accord marchand, elle est constitutive de l'interface entre marché et production. Les discussions sur les prix cadrent et font partie du processus de calcul et d'ajustement que nous avons décrit. Nous allons le montrer dans cette dernière section.

Les filières céréalières alternatives étudiées sont porteuses de critiques des modalités conventionnelles de fixation des prix dans le secteur céréalier. Leur volonté de reconnecter le marché à la production se traduit donc aussi dans des outils et des procédures de construction des prix. En nous focalisant sur les prix manipulés à l'intérieur de la filière (prix de vente des semences, grains et farines) nous documenterons tout d'abord deux manières dont les acteurs parviennent à mettre en place des prix répondant à leur projet marchand alternatif. Nous verrons que les groupes ont mis en place des logiques de tarification qui soutiennent les modalités de construction des transactions étudiées dans la section précédente (3.1.) et que la formulation des prix poursuit une recherche d'équilibre à l'échelle de la filière, à l'interface entre les problématiques de rémunération des producteurs et transformateurs, et une question plus générale de stabilité économique de la structure (3.2.). Ce premier résultat, centré sur les prix entre acteurs économiques de la filière sera ensuite complété par un résultat sur la construction des prix des produits finis pour leur vente en magasin ou auprès des consommateurs finaux. Nous montrerons à cet égard que l'organisation en filière collective offre des marges aux acteurs pour développer des stratégies afin de contourner les problèmes posés par le « prix de marché » des produits céréaliers (3.3.).

3.1. Une détermination des prix en renfort de l'organisation de la production

La planification des transactions au moyen d'une répartition du travail et des débouchés repose sur des logiques de tarifications adaptées à la volonté de reconnexion entre la production et la commercialisation. La formulation des prix suit le cours des processus que nous avons décrits et participe à la résolution des ajustements analysés dans la section précédente. Ils tiennent compte des calculs réalisés par les acteurs en intégrant les contraintes de production, les contraintes de stabilité et de prévisibilité économique et celle de répartition des transactions. Si les filières étudiées n'ont pas toutes choisi les mêmes modalités de fixation des prix, l'ensemble des groupes utilise le prix comme moyen de soutenir les arbitrages entre offres et demandes et de favoriser la recherche de complémentarité entre producteurs.

Un premier principe de tarification commun aux filières étudiées est la recherche d'un prix stable d'achat des grains et des farines. L'objectif est de ne plus soumettre les producteurs et transformateurs aux variations des marchés du blé et de déconnecter les enjeux de production des aléas climatiques que peuvent connaître les agriculteurs d'une année sur l'autre. La volonté d'assurer une stabilité des prix à moyen ou long terme est une composante de la « promesse de différence » des filières étudiées, ce qu'illustre ici le cas de Farine de pays.

« Un des objectifs de Farine de pays à l'origine c'était de se sortir des fluctuations de marché économique pour le blé. Le blé se vendant à 400, 350, 450, on ne voulait plus que les agriculteurs soient soumis aux aléas commerciaux et on voulait créer une filière courte qui puisse apporter un prix stable d'achat du blé et qui puisse valoriser les productions locales. »

Octobre 2018. Dorian, 35 ans, ancien animateur BioCivam11

Certains travaux sur la détermination des prix dans les filières courtes tendent à analyser la volonté de fixer des prix stables et rémunérateurs comme relevant du registre moral plutôt que du registre économique (Bucolo 2018). Les cas étudiés ici montrent que ces logiques de tarification servent tout autant aux logiques économiques du fonctionnement des filières de proximité en permettant la prévision et la cohérence des transactions à chaque étape de délibération, sur la qualité, la répartition du travail et la rémunération de celui-ci.

La détermination d'un prix stable à moyen terme permet d'asseoir les calculs réalisés par les producteurs et ainsi de mieux prévoir leur production et leur investissement dans la filière sans avoir à ajuster leurs calculs sur des variations exogènes. Le prix étant connu à l'avance par les acteurs, il permet de planifier la production et les coûts d'une année culturale à l'autre, comme le résume Yves, 60 ans, producteur de Grain et Pâtes : « *Il y a très peu de fluctuations dans*

cette filière, c'est intéressant pour nous paysans. Là j'ai mis en culture, l'année prochaine je sais pertinemment je ne vendrais pas moins de 500 euros la tonne » (Novembre 2018). Les groupes favorisent la stabilité des prix pour permettre une meilleure prévision des transactions et un meilleur ajustement sur le temps long des relations commerciales. Les productions et les rendements au champ et à la mouture sont variables d'une année sur l'autre, mais dans l'ensemble, les bonnes et les mauvaises années se compensent et permettent au collectif et aux acteurs un ajustement économique sur le long terme, comme l'exprime un agriculteur de l'association Ici Farine : *« On ne va pas commencer à s'attacher à ça, comme avec les cours mondiaux. On ne va pas changer le prix sur les sachets et répercuter sur les boulangers en permanence, ça n'est pas possible. »* (Décembre 2020, Brice, 55 ans).

La stabilité des prix accompagne également le processus de prise en compte de l'organisation de la production dans la transaction. Les informations partagées et recueillies par les acteurs dans l'espace de production sont utilisées pour établir un « *prix juste* » ou « *rémunérateur* », qui réponde aux problématiques de production de chacun des acteurs.

« Le prix, il est fixé avant. De toute manière quand on parle du prix ensemble, Justin voit les rendements que je fais, il sait qu'il faut que je récupère un peu parce qu'il y a du travail. Donc on essaye d'être logiques en fonction de ça. Pour le moment, depuis que je travaille avec lui, on est dans les mêmes rendements. Il y a des années où les sangliers mangent un peu plus ou un peu moins, mais ça n'évolue pas trop. »
Décembre 2018. Fabien, 40 ans, agriculteur en polyculture, Farine de pays.

La fixation d'un montant pour les prix des grains vise aussi à accompagner la recherche de complémentarité des transactions au sein des groupes. Les producteurs de céréales ne pouvant pas tous produire le même blé, les prix servent à lisser ces contraintes. Dans certaines filières, cette recherche d'équité dans les revenus générés pour chaque fournisseur est traduite dans l'application de tarifs différenciés en fonction des contraintes écologiques et techniques rencontrées. C'est le cas pour Tout Nature, car comme l'explique Dorian, le prix prend en compte les problématiques agronomiques, différentes selon les céréales et selon les conditions pédoclimatiques des parcelles de chaque agriculteur.

« On a déterminé un prix de base rémunérateur et en fonction des difficultés écologiques, il y a des fois de la technique qui demande un peu plus, il peut y avoir une majoration sur certains types de céréales. Notre prix il est un peu différent en fonction des conditions pédoclimatiques, on n'a pas un prix fixe. L'agriculteur qui a un super terroir, un bon sol qui produit beaucoup, il sera un peu moins payé à la tonne que celui qui est sur un terroir séchant, c'est normal. »
Octobre 2018. Dorian, 30 ans, chef de culture, Tout Nature

Plutôt que de biaiser les décisions en incitant les producteurs à se tourner vers des cultures plus rémunératrices, les agriculteurs voient dans ces différents tarifs une rémunération du travail demandé pour des cultures qui ne sont pas toutes aussi intensives en main d'œuvre ou dépendantes d'aléas climatiques. Comme le montre l'extrait d'entretien ci-dessous, les prix indexés sur les contraintes agronomiques aident les producteurs à réaliser des arbitrages lorsqu'ils doivent se répartir les productions de céréales demandées par le meunier. Ils accompagnent la recherche de réussite économique à l'échelle du groupe en harmonisant les rémunérations des producteurs et les difficultés lors de la culture.

« Moi personnellement... je ne vais pas semer en fonction du prix de vente. Celui qui fait du petit épeautre ou du grand épeautre, il est très bien payé ? Mais ce qui paye très bien ce sont des variétés qui ont du mal à marcher, qui ne sont pas facile à faire pousser, à récolter, comme le sarrasin. Et puis on a quand même des années atypiques, qui sont devenues la règle, des fois on a des printemps pourris où il pleut tout le temps et des printemps où il ne pleut plus, c'est compliqué. On prend une part de risque en faisant des choses qu'on n'a peut-être jamais essayées ou que d'autres ont fait et qui n'ont pas forcément bien marché, mais dans cette filière, je ne le sens pas comme un problème. Une année vous allez faire un peu plus de rendement l'année d'après ça va être moins bien. L'enjeu de cette filière c'est de sortir quelque chose, parce qu'il y a quand même un meunier derrière, un salarié. »

Janvier 2021. Hervé, 50 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Ici Farine

Dans d'autres filières, c'est au contraire un prix unique qui est fixé pour accompagner les ajustements et assurer une équité entre les producteurs. Dans le groupe Meule Occitane, le choix a été fait de mettre en place un prix à 700 euros la tonne pour tous les blés, quelle que soit leur demande ou leurs caractéristiques agronomiques ou à la transformation. Le groupe a pendant un temps cherché à mettre en place une « *fourchette de prix* » selon l'expression utilisée, c'est-à-dire différents niveaux de prix en fonction des variétés mises en marché. En l'absence de critères reconnus légitimes par tous pour différencier un blé d'un autre à l'achat, le groupe en est venu au constat que tous les grains se valent, du moment qu'ils répondent à la demande des boulangers. Brigitte, boulangère de la filière, rend compte de la manière dont ce prix unique est vu comme un rééquilibrage du pouvoir de valorisation dans la filière, en lien avec les modalités de prises de décision des transactions entre les acteurs.

« On s'était mis d'accord à la réunion des semis pour faire une fourchette de prix pour l'achat du blé. On voulait mettre des critères à l'achat, et après on y a réfléchi et on s'est dit « mais non, le critère c'est la panification ». Parce que c'est nous qui demandons quel blé on a envie de semer. Ça veut dire que déjà au niveau des boulangers, de ceux qui transforment la farine et ceux qui font du pain avec, on sait les blés qui nous conviennent et ceux qui ne nous conviennent pas. On le transmet déjà

aux agriculteurs. S'il y a un blé qu'on ne veut pas en pur, on le met en mélange. Mais il ne faut pas que ça soit un critère de sélection des blés qu'on va acheter. C'est nous qui fournissons les semences, donc on ne peut pas aussi faire les prix. »
Février 2021. Brigitte, 40 ans, boulangère, Meule Occitane

Cette tarification unique est appuyée par la convention de qualité partagée par l'ensemble des acteurs du groupe, valorisant les produits pour leurs modes de production plutôt que pour des caractéristiques mesurables à l'achat. Pour les boulangers, l'abandon de la « *fourchette de prix* » à la faveur d'un prix unique pour toutes les céréales achetées est une réponse à la prise en compte mutuelle des contraintes de production et à la recherche d'ajustement processuelle entre offres et demandes entre boulangers et agriculteurs.

3.2. Le prix comme outil dans la recherche d'un équilibre dans la filière

L'accord sur les transactions dans les filières de proximité étudiées est marqué par la recherche d'un équilibre. Par le terme d'équilibre, nous désignons la volonté de considérer l'ensemble des aspects économiques des transactions, des acteurs des filières et des activités que les prix sanctionnent, dans un contexte où la recherche de cohérence est limitée par les prix de marché et par les coûts de production affectant la filière.

Cette recherche d'un équilibre à l'échelle de la filière se manifeste dans la manière dont les acteurs s'y prennent pour fixer leur prix. Plutôt que de négocier les prix un à un, les réunions des filières montrent une volonté de confronter l'ensemble des prix. De fait, les filières ne manipulent pas un seul prix, mais une pluralité de prix : le prix de la semence, du grain, de la farine et du pain. Au cours des réunions de filière, ces prix sont traités comme un ensemble : ils sont exposés, discutés et ajustés les uns aux autres. Pour illustrer la manière dont s'articulent plusieurs prix, la figure suivante schématise les transactions dans l'association Meule Occitane. Les flèches symbolisent les flux de marchandise et les mentions sur la droite du schéma présentent les biens échangés et les différents prix qui doivent être fixés.

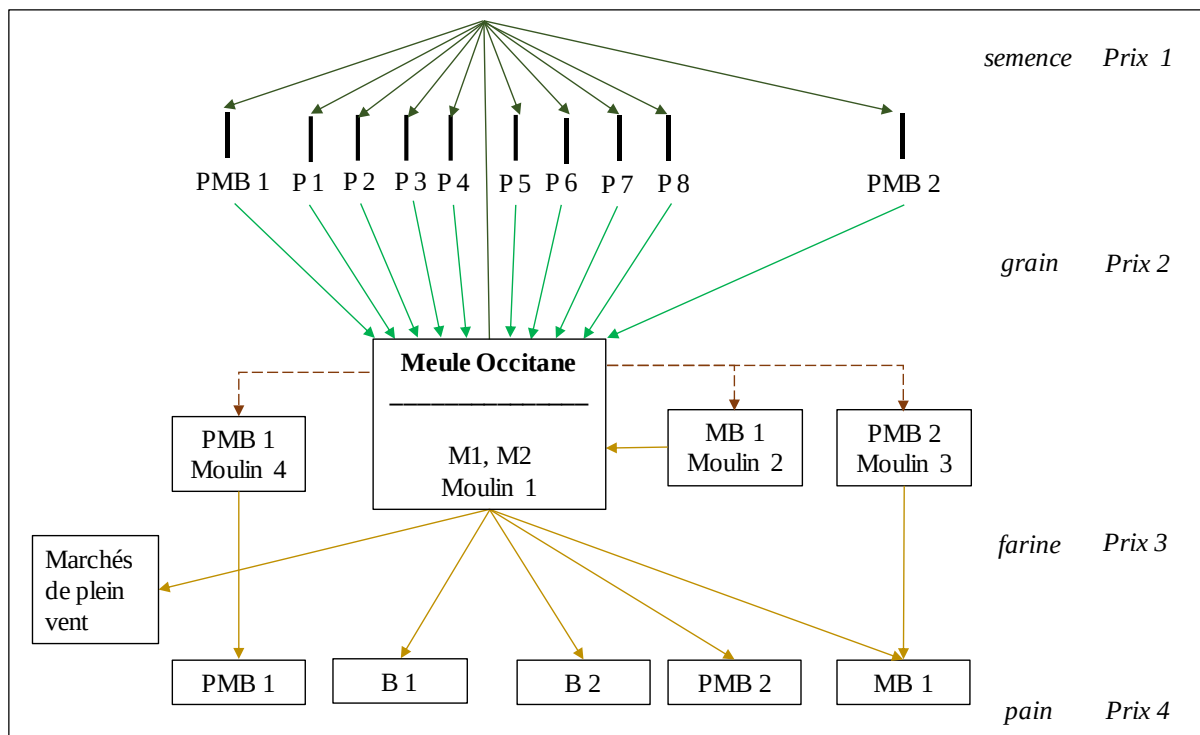


Schéma 2. Flux des produits et pluralité de prix dans la filière Meule Occitane

Il ne s'agit donc pas de fixer un prix, mais bien mettre en accord différents prix, sanctionnés à différentes étapes de la fabrication du produit. Dans le contexte des filières étudiées, le prix prend un sens particulier, car la décision de produire, acheter et vendre ensemble est déjà actée. Il n'est plus un déterminant de la décision d'achat, mais devient une modalité d'organisation collective autant qu'un problème à résoudre collégialement.

Dans le cas de l'association Ici Farine, le groupe a cherché à raisonner tant à partir des revenus générés à chaque étape de production qu'à partir de la contrainte du prix de marché des pains. Pour comprendre la manière dont les acteurs sont parvenus à prendre en compte la rémunération des producteurs et la contrainte du prix de marché, nous pouvons nous pencher sur le témoignage de Bernard, boulanger de l'association. Dans le cours de l'entretien, il présente les contraintes financières qui pèsent sur sa boulangerie ainsi que sur les boulangeries artisanales en France et dépeint une « *réalité économique douloureuse* », mais présente également les problèmes rencontrés par les agriculteurs, qu'il a appris en participant aux réunions de l'association Ici Farine. Les discussions entre les acteurs lors des réunions permettent à chacun d'obtenir une compréhension globale de la chaîne de production et d'intégrer les contraintes des autres acteurs, comme l'explique ici un autre boulanger d'Ici Farine.

« L'aventure nous a permis de comprendre comment fonctionnaient nos voisins, nos copains. Parce que quand on est dans nos entreprises on a tous la tête dans le guidon, on ne voit pas ce qui se passe autour. L'association et cette aventure, c'est une aventure

vraiment collective, m'a permis de me rendre compte de la difficulté du monde paysan. [...] Le meunier, on ne l'a pas fait venir là pour qu'il ne vive pas. Je n'ai jamais négocié un prix avec lui. Parce qu'on l'a fait venir dans l'association, on l'a mandaté pour faire vivre notre moulin. Donc le but du jeu c'est pas de le faire venir et de l'étrangler pour que nous on ait de la farine pas chère et que lui crève au bout de six mois. Vous comprenez la démarche ? »

Décembre 2020. Antoine, 45 ans, boulanger, Ici Farine

La prise en compte mutuelle de ces contraintes se traduit dans l'affirmation récurrente en entretien que les acteurs ne négocient pas au sein des filières, ce qu'exprime aussi Dorian pour la filière Tout Nature : « *Je ne négocie même pas. Comme on a un lien fort avec les agriculteurs avec lesquels on travaille et on a une confiance forte entre nous, eux vont me dire tout simplement « ce prix-là j'en vis ce prix-là je n'en vis pas », ils ne vont pas nous donner des prix pour nous voler, ils sont honnêtes et nous on est honnêtes, on leur fait confiance* » (Octobre 2018. Dorian, 30 ans, chef de culture Tout Nature). Cette affirmation masque les processus par lesquels les acteurs parviennent en pratique à trouver un accord sur les prix, mais elle rend bien compte de l'intégration par les acteurs de cette effort de compréhension mutuel.

Suite à cet exposé d'un souci économique pour sa boulangerie et l'ensemble des membres, Bernard fait apparaître l'importance de trouver « un bon prix » et le processus par lequel le groupe a pu articuler l'ensemble des contraintes portées à chaque maillon de la filière.

« Il faut trouver un bon prix, pour ça il faut que le boulanger puisse en vivre, que le meunier puisse en vivre et que l'agriculteur puisse en vivre décemment. Mais si on applique ça vous allez payer votre pain d'Ici Farine à 1,30€ au magasin. Pour une baguette de 250 grammes ça risque de faire grincer des dents dans le village. On la fait à 1.15€. Tout le monde a tiré les prix pour que tout le monde s'y retrouve, pour que l'effort financier ne porte pas que sur une personne et pour que ce ne soit pas trop cher non plus. On arrive à un équilibre financier, mais si on n'avait regardé que la rentabilité de chaque pétri on n'aurait jamais fait ça. Et si on n'avait pas fait d'effort, on n'y serait jamais arrivé. Parce qu'on a l'objectif de travailler ces produits pour les faire découvrir. On a tiré au maximum pour que chacun à chaque niveau revalorise leur produit. Tout le monde a joué le jeu, donc à notre niveau il fallait faire l'effort pour sortir la baguette à 1.15€, comme le prix d'une baguette de tradition. [...] On fait une petite marge, on l'a calculée ça a été fait plus ou moins entre nous. Moi j'ai regardé le prix que le meunier me faisait et on s'était dit, c'était aussi un calcul lors d'une réunion, à quel prix on devait laisser la baguette Ici Farine. Et donc ouais, ça a été une concertation tous ensemble. »

Février 2021. Bernard, 55 ans, boulanger, Ici Farine

Pour le boulanger comme pour l'ensemble du groupe, l'organisation des transactions dans les filières de proximité nécessite de trouver un « *bon prix* ». Celui-ci correspond à une répartition

équitable de la valeur, plutôt qu'à une rémunération de chacun en fonction de la valeur ajoutée de son produit, comme c'est le cas dans la filière blé-farine-pain conventionnelle. Néanmoins, Bernard rend compte d'une confrontation entre le prix de marché du pain et la rémunération de tous les acteurs de la filière : *« si on applique ça vous allez payer votre pain d'Ici Farine à 1,30€ au magasin. Pour une baguette de 250 grammes ça risque de faire grincer des dents dans le village. »*. Afin de ne pas répercuter la contrainte marchande sur un seul maillon de la chaîne, le groupe s'est réuni pour exposer et partager l'ensemble des contraintes de prix de chaque type d'acteurs, les agriculteurs, les meuniers et les boulangers. Les discussions ont pris en compte les volumes vendus dans la filière, l'économie des exploitations, de la minoterie et des boulangeries. En raisonnant à partir de l'ensemble des prix et des coûts de production, le groupe a réparti équitablement les prix d'achat des produits. Le propos de Bernard montre que cette mise en commun des contraintes économiques amène les acteurs à réfléchir sous un jour nouveau aux valeurs économiques qu'ils manipulent, le boulanger ne conçoit plus seulement la rentabilité à la fournée mais aussi à l'échelle de la filière. Les discussions ont permis de répartir la contrainte de marché mais aussi d'éviter de vendre à des prix trop bas les grains ou la farine. Cet effort collégial a conduit les boulangers à chercher à faire davantage d'effort qu'ils n'en auraient fait en temps normal, selon le terme utilisé par Bernard, en réduisant leur marge. Cette diminution de leur marge est vue comme une réponse proportionnée aux efforts des autres acteurs. Elle a permis aux boulangers de proposer le pain Ici Farine à un prix équivalent à celui de la baguette tradition et ainsi, de rendre leur pain plus compétitif et d'inciter les consommateurs à soutenir la démarche locale Ici Farine. De leur côté, les agriculteurs sont également satisfaits des prix fixés pour les céréales *« C'est plus de 100€ la tonne au-dessus du blé bio »* et surtout de la volonté affirmée du groupe de prendre en compte leur problématique *« On est quand même en altitude, on a moins de rendement qu'ailleurs pour les blés, on a fait le calcul pour que ça s'équilibre quand même pour eux et pour nous »* (Janvier 2021, Didier, 60 ans, agriculteur, Ici Farine).

En second lieu, la recherche d'équilibre se traduit dans la volonté d'articuler les rémunérations des producteurs et la stabilité de la structure collective. Au démarrage de la SCIC Grain et Pâte, le projet du collectif était en premier lieu d'offrir une meilleure rémunération aux producteurs locaux. Toutefois, au fil de l'exercice de la société, les membres de la filière se sont rendu compte que la structure rencontrait elle aussi des contraintes économiques, propres à l'accès des produits aux magasins bio, aux charges de transports, aux frais de fonctionnement de l'atelier de transformation et surtout à la nécessité d'assurer la pérennité de l'entreprise pour

financer le poste salarié d'Aline, en charge de la transformation des pâtes et de la commercialisation. En 2016, le groupe a ainsi consulté l'ensemble des producteurs et jugé nécessaire de diminuer les prix d'achat du grain.

« On était parti un peu haut sur le prix des céréales et on était vraiment en déficit. On s'est dit qu'il fallait vraiment essayer d'arriver à l'équilibre, sinon ça ne sert à rien. Il y a une balance à faire, l'aspect commercial a augmenté mais pas suffisamment pour qu'il y ait un équilibre financier pour la structure. On a d'abord discuté de ça avec le comité de pilotage pour voir tout ce qu'on pouvait faire. Et ensuite on a discuté à la réunion des producteurs, les agriculteurs aussi ils sont dans l'aventure, ça ne pouvait pas continuer comme ça. Donc on a décidé de réajuster les prix des matières premières et autre, différentes choses pour équilibrer toujours. »

Novembre 2018. Rémi, 55 ans, paysan-boulangier, gérant de Grain et Pâtes

En troisième lieu, dans certaines situations, les groupes contournent la contrainte de prix, en portant leurs ajustements sur la qualité de la production. En 2021, l'association Meule Occitane rencontre des difficultés financières. Elle a réalisé des investissements importants, elle doit rembourser le rachat des infrastructures de stockage et de mouture à Francis, le fondateur de l'association, et assurer son fonctionnement habituel. Le comité d'administration de l'association est inquiet de manquer des finances nécessaires pour payer les agriculteurs à la récolte et cherche des moyens de réunir rapidement des fonds supplémentaires. Le comité décide d'augmenter de 10 centimes d'euros le prix de sa farine, en concertation avec les boulangers de la filière. La décision est prise en utilisant le prix minimal de vente de l'association Farine de pays comme prix de référence. Mais le comité ne souhaite pas dépasser cette limite de prix, il cherche d'autres moyens d'accroître ses revenus et se tourne vers la chaîne de production pour trouver d'autres solutions. Après un passage en revue de l'ensemble des céréales produites par les agriculteurs et des recettes des boulangers, le comité décide de tester une nouvelle recette de farine. L'objectif est d'intégrer des céréales jusque-là moulue à part, l'orge et le pois chiche, à la composition de la farine vendue aux boulangers de l'association. Cette nouvelle recette doit encore être testée mais pourrait permettre à l'association de retirer certaines céréales du mélange des boulangers Meule Occitane pour les moulinner séparément et les vendre à plus haut prix à des boulangers extérieurs, intéressés par la qualité des produits de la marque. Le groupe parvient ainsi à réaliser des ajustements hors prix, sur les productions et par l'invention de nouvelles recettes en concertation avec tous les producteurs de la filière, afin de contourner la contrainte du prix de marché. De fait, les prix fixés dans les transactions sont au cœur de la coordination des filières, cependant ils doivent, *in fine*, assurer l'accès des biens au marché – en particulier pour des pains et des pâtes.

3.3. Des stratégies collectives de formulation des prix au consommateur

Les produits céréaliers, la farine, le pain et les pâtes sont des produits alimentaires de base. Ils comptent parmi les aliments du quotidien pour lesquels les consommateurs sont désormais habitués à des niveaux de prix bas, y compris parfois pour des produits porteurs des signes de qualité (Magnan 2011). Ces produits sont soumis à une forte concurrence, laquelle s'exprime dans la pression du prix de marché. D'après l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges⁹⁴, en 2017, le prix au kilo de la baguette vendue au détail était en moyenne 3,47€ (un prix stable depuis 2012).⁹⁵ Dans les initiatives étudiées, le prix du pain au kilo varie entre 4,50€ et 5,50€, pour un pain « simple », biologique, issu de variétés anciennes de blés, travaillé au levain et souvent cuit au four à bois. Dans le cas des pâtes, la pression du prix de marché est également prégnante et renforcée par la concurrence principalement italienne. Les prix courants environnent les 2,50€ le kilo, quand la Grain et Pâtes et Tout Nature vendent les leurs autour de 9€ le kilo. Pour la farine, le différentiel de prix entre les prix pratiqués par les initiatives étudiées et ceux de la grande distribution est de deux à trois.⁹⁶

Les acteurs rencontrés dans les cinq filières étudiées ont bien conscience de ces écarts. C'est en premier lieu le cas de ceux qui entretiennent un rapport direct au marché de la consommation finale parce qu'ils commercialisent leurs produits auprès de magasin spécialisés ou dans leurs boutiques. Elle est à la fois connue, anticipée autant que décriée.

« Il n'y a pas de prix : tu fais ce que tu peux. Quand tu vends 1 kilo d'un produit, est-ce que tu vends le discours et l'idée ou est-ce que tu vends le produit ? Le prix des pâtes, ce n'est pas des pâtes pour bouffer, c'est des pâtes pour soutenir un projet. »
Mars 2021. Jocelyn, 35 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes

En entretien, et parfois lors des réunions des filières, on trouve ainsi des références fréquentes à la confrontation finale entre le consommateur et le prix des produits. Les remarques notent les prix plus élevés des biens proposés par les filières. Mais elles sont toutefois indexées sur des contextes de vente que les acteurs des filières fuient, en particulier les enseignes de la grande

⁹⁴ Selon des chiffres fournis par l'INSEE, voir le Rapport au Parlement 2018, Observatoire de la formation des prix et des marges, édition juin 2018.

⁹⁵ Entre 2012 et 2017, la part de la valeur de la matière première (blé tendre) dans le prix de la baguette est passée de 9,5% à 5,5%, tandis que les prix de vente aux consommateurs sont restés stables. Sur la période, la part du blé (provenance Eure et Loire) dans la valeur du pain est passée de 8 à 5%.

⁹⁶ Nous ne revenons pas sur les différences de qualité organoleptique entre des produits courants et les produits proposés par les initiatives étudiées qui peuvent affecter le rapport qualité-prix perçu par les consommateurs.

distribution : « *quand j'entends Leclerc qui se bat pour faire encore moins cher sur le bio, ça m'énerve !* » (Mars 2021. Sacha, 30 ans, agriculture, Grain et Pâtes), « *la farine à Super U* », « *le pain blanc d'Intermarché* », etc. L'indexation se fait aussi via la comparaison à des produits vus comme « *conventionnels* » ou bas de gamme : « *Tu as de la farine stable mais il n'y a plus rien dedans. C'est à Intermarché, ça vaut 0,5€ le kilo, c'est en bas dans le rayon, et il y en a à volonté !* » (Mars 2021. Jocelyn, 35 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes). La baguette est ainsi souvent utilisée comme référence pour rendre compte de ce qui est vu comme une mauvaise prise de repère des consommateurs, ou d'un rapport qualité-prix qui fausserait le jugement de consommateurs « *citadins* », comme le met par exemple en scène Eleonora, boulangère Meule Occitane : « *On est dans le fief de la baguette bien blanche. Ici les gens, c'est les citadins. Ça a changé mais au début c'était « c'est cher son pain », oui si tu compares à la baguette !* » (Mars 2021. Eleonora, 45 ans, boulangère, Meule Occitane).

Les acteurs des filières étudiées, leurs vendeurs et commerciaux, recourent à plusieurs stratégies pour contourner collectivement tant que faire se peut cette difficulté. La première consiste à constamment rappeler, comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, combien la qualité « *naturelle* » de leurs produits, ancrée dans le projet politique défendu, justifie de ne pas comparer les prix de produits qui ne sont pas comparables. Deux autres stratégies supplémentaires peuvent ensuite être mises en lumière : une stratégie de collection et une stratégie d'institution d'un nouveau prix de marché. La première stratégie joue sur les produits et leur présentation afin de contourner la référence à un prix de marché courant. La seconde vise à construire collégialement un nouveau prix de référence pour les produits issus de filières céréalières alternatives. L'ensemble de ces activités de mise en marché des biens donne à voir les prises qu'offrent les filières, en tant qu'organisations innovantes et collégiales du marché, pour construire de nouveaux rapports de force dans les échanges.

3.3.1. Stratégie de collection

La première stratégie s'apparente à une mise en collection des produits, semblable à celle que réalisent les acteurs de la distribution des filières conventionnelles (Barrey 2006b; Bernard de Raymond 2013). Les filières étudiées ne vendent pas (ou *plus*) un seul produit. Elles fonctionnaient au démarrage autour d'un (ou deux) produit phare : *les pâtes locales au poulard* de Grain et Pâtes, *la farine variété ancienne* et *la farine variété moderne* de Farine de pays, etc. Au moment de mon enquête, les filières sont entrées dans une phase de diversification de leur offre qui se comprend comme un raffinement des conditions de mise en marché des produits.

La diversification permet bien des choses, notamment pour l'articulation des contraintes de production aux contraintes de marché. Mais elle offre aussi aux initiatives la possibilité de construire une collection qui modifie le rapport du produit au marché en créant un jeu de gamme lors de la vente.

Entre 2012 et 2018, la filière Farine de pays a constitué une gamme complète de farines, de différentes espèces et variétés de blés, modernes et anciens, et de céréales. L'équipement des sachets de farine de 1, 5 et 25 kg à destination des magasins d'étiquettes de différentes couleurs pour chaque produit met bien en scène cet effet de gamme pour une vente intermédiaire. L'objectif initial de cette gamme de produit était, dans un premier temps, d'ouvrir la valorisation de tous les produits fabriqués par les membres de l'association notamment pour couvrir et distinguer les farines de blés anciens et celles de blés modernes. Dans un second temps, le but était de mieux valoriser les céréales ou légumineuses incluses dans la rotation, afin de diminuer le recours aux coopératives. Cependant, la construction de cette collection de biens Farine de pays pour les magasins réplique au niveau de la filière une stratégie que mettaient déjà en place unilatéralement certains paysans-meuniers. Quelques transformateurs du groupe avaient raffiné leur mode de vente, face aux remarques répétées de leurs clients professionnels (magasins, seconds transformateurs) sur le prix de leurs produits. Leur démarche a consisté à orienter leurs cultures afin d'anticiper les demandes de magasins, à la recherche de prix bas, de haute qualité et de gammes qui apportent une distinction à leurs étals :

« J'ai pris le parti d'avoir des rotations où j'avais quasiment tout : blé tendre, blé dur, petit-épeautre, sarrasin, seigle. Du coup t'arrivais avec une palette. Alors si on me disait : « oh, la farine de blé c'est trop cher ! » etc., ça passait. Parce que les gens ne trouvaient pas de sarrasin, trouvaient pas de seigle, trouvaient pas de petit-épeautre. Le truc c'est d'essayer de tout fournir : toutes les Biocoop, je leur fournis de tout. »
Juin 2021. Frédéric, 50 ans, paysan-meunier, Farine de pays

Construire une collection permet de construire une autre forme d'attachement aux magasins. Tout ne repose plus seulement sur la mise en valeur de la qualité et le prix mais aussi sur la capacité du producteur à composer une gamme intéressante pour le client, ce qui lui évite de chercher plusieurs fournisseurs. La praticité vient soutenir la logique de tarification.

La collection peut alors se composer sur une complémentarité entre technique et rapport de prix. C'est le cas du rapport entre pâtes au petit épeautre et pâtes au poulard produites et vendues par la SCIC. Les deux cultures permettent d'organiser la production entre des agriculteurs n'ayant pas les mêmes conditions pédoclimatiques. Elle permet aussi un jeu sur le rapport qualité-prix perçu par les magasins. Le petit épeautre est fortement demandé, il est apprécié des

consommateurs et réputé plus toléré par les personnes sensibles au gluten. Ainsi, les produits à base de petit épeautre sont souvent plus chers que ceux à base d'autres variétés anciennes moins connues des consommateurs finaux, telles que le poulard. Pour les membres de la SCIC Grain et Pâtes, soucieux de l'acceptation de leurs pâtes par les magasins, les deux rapports qualité-prix du poulard et du petit épeautre fonctionnent de pair pour former une « marge ». Le duo de produit instaure pour la SCIC une « disjonction » de marché qui permet d'extraire les pâtes au poulard d'une comparaison par les prix (Guyer 2004).

S. Barrey (2006a) a montré que les enseignes de grandes distribution recourent elle aussi à des calculs de la marge à l'échelle des collections de bien. Ces pratiques rendent compte de la manière dont les distributeurs construisent l'offre des boutiques franchisées en créant des collections de prix. Il semble ainsi surprenant de voir qu'une stratégie miroir peut être développée par une entreprise fournisseur en anticipation les demandes de prix et de gamme du magasin. Les structures collectives peuvent ainsi endosser pleinement le rôle de l'intermédiaire pour façonner de nouveaux rapports prix-produit.

3.3.2. Stratégie d'institution

Une seconde stratégie met en lumière une confrontation plus abrupte avec le prix de marché : les acteurs ne cherchent pas seulement à déplacer leur offre vis-à-vis d'un prix existant mais aussi à remplacer le prix de marché pour les produits céréaliers par un autre prix de référence. Nous pouvons les interpréter comme des activités d'institution d'un prix de marché local.

L'examen de l'encadrement des transactions par le groupe Farine de pays, que nous détaillerons au chapitre suivant, le montre bien. La filière instaure un prix minimal de vente des farines (en gros et au détail). Il s'agit pour le groupe de trouver des niveaux de prix partagés. Le prix minimal vise surtout à limiter la dépréciation des prix de vente lors des négociations avec les magasins et à renforcer la position des membres de la marque dans ces rapports de force. Lors de l'essaimage de l'association Farine de pays, ce prix minimum est défendu comme un moyen d'accompagner les nouveaux producteurs dans leur accès au marché tout en fournissant des arguments pour discuter d'une augmentation du prix de vente avec les partenaires commerciaux déjà en place. En rendant transparents les prix et les éléments de leurs calculs, l'idée est de parvenir à proposer un nouveau prix de référence, qui puisse être compris par les consommateurs. Le partage d'un argumentaire de vente (via des brochures communes, des équipements et les discussions en réunion), la transparence sur les volumes et capacités de production, ainsi que ces niveaux de prix collectifs forment un dispositif de négociation du prix

de marché qui participe à l'émergence d'un nouvel espace de calcul prix. Notons en outre que le prix minimal de Farine de pays est connu des autres filières céréalières de proximité étudiées, qui s'en servent comme d'une référence pour ajuster leur propre prix, et contribuent alors à encore davantage l'instituer.

Ensuite, les modalités de gouvernance des filières favorisent les rencontres entre pairs et la diffusion de prix de référence. L'observation et la transparence sur les prix des collègues sont particulièrement utilisées par les boulangers, dans les filières Meule Occitane et Ici Farine.

« Pendant ma formation on avait fait un calcul du coût de revient d'un produit. Et j'avais regardé un peu les prix qui se pratiquaient autour de chez moi. Et puis quand j'ai commencé à remplacer Régis [boulangier Meule Occitane] sur le marché je me suis calée sur ses prix, j'avais mes prix à moi, ce n'était pas une grande différence. C'était 4.50€ le moins cher, et 7€ le plus cher. Au début quand je le remplaçais c'était évident pour moi que je me calais sur ses prix, mais tout le reste, je faisais mes prix à moi. Ensuite je me suis dit : ce n'est pas très logique ! J'ai tout harmonisé. »

Février 2021. Brigitte, 40 ans, boulangère, Meule Occitane

Cette formation d'un prix de référence local n'est pas sans rappeler l'analyse des marchés de producteurs proposée par H. White (White 1992). Cette catégorie de marché est formalisée pour rendre compte de milieux économiques fonctionnant en réseaux sociaux, dans lesquels l'observation mutuelle permet aux acteurs de construire ensemble, sans toutefois annihiler la concurrence, une niche de qualité-prix acceptable par les consommateurs et partagée par les vendeurs. Dans notre cas, c'est le caractère organisé de cette dynamique d'institution qui est intéressant. Dans les filières étudiées, la poursuite d'une transparence entre collègues et entre filières renforce le dispositif qui permet aux producteurs d'« *expliquer les prix* ».

Conclusion

Dans les cas étudiés, la planification des échanges, des productions et la détermination des prix sont à la fois des problèmes et des réponses pour l'organisation des transactions dans la filière. Chaque élément génère des contraintes autant que des leviers pour organiser le marché. Comme le mentionnait Fabien (agriculteur, Farine de pays) ci-avant ou Brigitte (boulangère, Meule Occitane), les prix ne sont pas fixés après que les offres se sont présentées sur le marché. Ils sont discutés en même temps que les acteurs s'accordent sur les quantités et les qualités des biens produits et échangés.

Comparées à d'autres circuits agricoles et alimentaires alternatifs, les filières étudiées dans cette thèse sont caractérisées par une intermédiation, qui implique une longueur des chaînes d'échange et l'hétérogénéité des acteurs qui les composent. Toutefois, en participant directement aux activités d'organisation du marché, les acteurs construisent par eux même une interface entre mise en marché et mise en production. L'organisation conjointe et collective des transactions est clé dans la réappropriation de fonctions des intermédiaires marchands et la restauration d'une certaine fluidité des filières. L'effort de planification au niveau collectif amène à ne plus penser les transactions comme des échanges bilatéraux mais plutôt comme un ensemble d'échanges complémentaires à l'échelle de la filière. De l'autre côté, la détermination collective des prix prend en compte les contraintes de production, facilite les ajustements au long cours et participent de la répartition des transactions entre pairs. La restauration d'une fluidité économique dans les transactions passe ainsi par une prévision, une mise en calcul des espaces de production et un important partage d'information. À travers ces négociations, les acteurs développent une triple pensée économique, centrée sur leur exploitation, les besoins de chacun, et la pérennité de la filière.

En définitive, le pouvoir organisationnel acquis par les acteurs grâce aux modalités de gouvernance de ces filières renforce le pouvoir de valorisation des acteurs mais aussi la puissance de calcul au niveau collectif. Cela est perceptible dans la capacité des acteurs à prendre en compte dans leurs calculs et dans leur travail des éléments qu'ils ne considéraient pas avant d'entrer dans ces filières alternatives. Elle se lit aussi dans la capacité à ajuster différents types de contraintes pour valoriser au mieux les productions des agriculteurs, répondre aux attentes de quantité et produire des biens marchands qui correspondent qualitativement aux attentes des différents maillons de la filière.

Chapitre 7.

Encadrer la filière dans sa dynamique, entre construction d'un cadre commun et maintien de la diversité

« Il n'y aurait pas Francis, ça fait longtemps que je ne travaillerais plus avec le moulin. Il représente tellement les idées et la façon d'être avec lesquelles j'ai envie de travailler, que je suis encore avec lui et que j'ai envie de maintenir ce moulin ou de le faire exister.

AE : Cette idée que tu pourrais partir, comment c'est arrivé ?

J : Parce que ça n'a pas du tout marché. Parce que ça ne marche pas. Ça fait cinq-six ans qu'on essaye de remonter le moulin, de faire fonctionner cette association ou ce collectif. Mais ça ne marche pas dans le sens où plein de fois je n'ai pas été livré. En gros, je caricature, ce n'est pas la réalité ! Ceci étant dit, c'est le côté noir. Le côté super c'est tout ce monde qu'on construit qui est chouette. Moi j'ai envie de travailler comme ça, avec des agriculteurs que je connais, petit, localement, on va s'organiser. Il faut mettre un peu des règles, en tout cas un certain cadre. Comment on fait ? »
Février 2021. Julien, 45 ans, boulanger, trésorier de l'association Meule Occitane.

Du point de vue de Julien, boulanger, une fois l'accord conclu, il n'est pas certain qu'il y aura bien, le jour dit, un camion de livraison chargé des sacs de farine qui lui permettront de produire et vendre sa fournée du lendemain. Faut-il en conclure si vite avec lui, tout du moins dans le début du verbatim, que les transactions à la Meule Occitane ne tiennent que grâce au charisme de son fondateur, à la confiance qu'il inspire et aux valeurs qu'il transmet ? Cette idée amènerait à expliquer la persistance des transactions marchandes par des notions de confiance, de valeurs partagées, et à pencher pour une conception idéelle des transactions « alternatives ». La dernière phrase de Julien esquisse une voie de sortie de cette conception éthérée : quel est le rôle des « règles », du « cadre », pour soutenir les transactions ?

Ce chapitre et le suivant analysent la façon dont les acteurs organisent leurs transactions pour pallier la diversité des modes de production, des caractéristiques des biens échangés et des attentes des différents acteurs, et pour se coordonner dans le temps. Dans les filières, fondées sur une convention « naturelle » de la qualité, les acteurs doivent faire cas du transfert de produits hétérogènes, ainsi que de la diversité d'acteurs travaillant et échangeant depuis des espaces aux enjeux divers. La circulation des produits doit être assurée à travers l'ensemble des espaces marchands et productifs qui les composent. En nous intéressant à ces activités marchandes, nous ajustons la focale, déplaçant l'attention portée sur la conception des marchés

vers l'analyse de l'effort continu réalisé par les acteurs au fil des activités marchandes, pour entretenir les agencements marchands établis.

À travers ces perspectives, nous reprenons un chantier amorcé par K. Çalışkan et M. Callon (2010). Ces deux auteurs identifient ainsi dans leur article le travail de maintenance du marché (« *market maintenance* ») comme une des cinq dynamiques de la marchandisation (« *marketization* »), le processus d'établissement des marchés. Toutefois, dans cet article, ils ne proposent pas une théorisation claire de ce concept de maintenance du marché. La section concernée ne renvoie pas à des activités très concrètes ni clairement délimitées et il s'y trouve directement accolées des considérations sur la performativité des sciences économiques, laquelle a abondamment été traitée par ailleurs (pour une première conceptualisation, voir Callon 1998; pour une revue de travaux et de champs d'application de la notion, consulter Muniesa et Callon 2009). Le terme n'a d'ailleurs pas été repris dans les textes programmatiques suivants de Callon sur le cadre d'analyse des agencements marchands (Callon 2013; Callon 2017).

Une notion de maintenance est néanmoins développée dans d'autres champs de recherche. Elle renvoie généralement au travail des opérateurs, techniciens ou ingénieurs pour remettre en état des objets. Il a été conceptualisé sous cet angle dans le cadre de l'analyse des chaînes de valeur, en économie et en gestion (Le Moigne 2017) et étudié en sociologie pour rendre compte de l'important « travail d'organisation » que ces activités supposent (Terssac et Lalande 2002). J. Denis et D. Pontille ont retracé l'intérêt conceptuel pour la maintenance des objets et pour ceux qui réalisent un travail de maintenance (Denis et Pontille 2010). Cela permet de compléter les études portées sur l'usage des dispositifs et des infrastructures (Lave 1988). Un lien théorique peut être tracé entre ces travaux et ceux de la théorie de l'acteur-réseau ou plus largement des *science and technology studies*, car le travail de maintenance est vu comme un support de l'agence des artefacts. Il est réalisé pour permettre aux dispositifs de continuer à performer leur environnement, à travers le temps et les usages (Denis et al. 2016; Denis et Pontille 2020). L'intérêt de la notion de maintenance est donc de fournir un cadre pour étudier l'ajustement entre ce qui est attendu et ce qui doit être réalisé, ce qui est fixé et ce qui se produit dans la dynamique de l'action.

Les activités que nous chercherons à analyser dans ce chapitre et le suivant sont, elles aussi, directement tournées vers et préoccupées par la dimension temporelle des activités et la permanence des capacités d'action. Dans l'extrait cité au début de ce chapitre, Julien introduisait bien cette dimension : dans les filières étudiées, les échanges ne se réalisent que

rarement en un même lieu et de façon instantanée. Il s'agit donc d'assurer leur bon déroulement, à travers un travail de maintenance du marché que nous définissons comme « le travail réalisé par les acteurs d'un marché dans le but de préserver l'agencement construit et de maintenir la promesse du marché jusqu'à sa concrétisation ».

Ce chapitre sera consacré à une série de dispositifs d'encadrement concourant à cette maintenance du marché, à travers la concrétisation effective de la qualité attendue des produits. La stabilisation d'un cadre commun d'échange, portant sur les rôles, les caractéristiques et les pratiques, s'impose aux collectifs étudiés comme une nécessité pour le bon déroulement des transactions (section 1). La construction de ce cadre dans des chartes, cahiers des charges ou règlements intérieurs amènent les collectifs à préciser plusieurs points du fonctionnement. Un premier thème que nous dégagerons est celui de l'encadrement des objets de nature et des technologies qui interviennent dans le collectif (section 2). Un second thème est celui des pratiques de production. A partir de ce thème relativement convenu, nous analyserons la spécificité des règles et modalités d'encadrement dans les filières étudiées. Cela nous conduira à comprendre que ces dispositifs ont été construits de façon à établir un cadre commun qui reconnaît et contient la diversité des pratiques de production des acteurs au sein d'un espace de pratiques jugées convenables (section 3). Nous montrons ensuite que la maintenance de la filière repose aussi sur la délimitation des frontières des acteurs participant au collectif (section 4). Enfin, nous nous pencherons sur les outils mis en place par les collectifs pour se réguler au fil des activités de production, dans la temporalité du fonctionnement de la filière. Il s'agit de dispositifs conçus pour observer, suivre et contrôler les produits et les pratiques et ainsi maintenir le cadre commun et la diversité des échanges au gré de la dynamique des filières (section 5).

1. Des dispositifs d'encadrement pour réaliser un « devoir de filière »

Dans le chapitre 4, nous avons montré que l'écriture d'une charte ou d'un cahier des charges ou la mise en place d'un label intervient dans une phase de structuration des filières lorsque se précisent les préoccupations des collectifs et que des solutions sont identifiées. La mise en place de ces documents par un collectif y révélait une volonté d'affirmer une identité collective, face aux autres (d'autres initiatives, les pouvoirs publics, les consommateurs) et pour soi-même (Rodet 2013, chap. 3; Dufeu et al. 2020). Dans cette section, nous allons maintenant analyser la manière dont les dispositifs d'encadrement participent à la maintenance de l'agencement marchand.

L'ensemble des filières que nous enquêtons a ainsi mis en place des documents que nous appelons des « dispositifs d'encadrement », pour souligner le lien à une activité de maintenance, et non des « dispositifs de qualification », que nous rattachons plutôt à la phase de conception. D'une filière à l'autre, ces dispositifs se matérialisent dans des documents différents, prennent des formes diverses et inégalement abouties. Toutefois, chaque groupe en est venu dans sa constitution à établir au moins un document mentionnant le projet porté par le collectif ainsi que des règles cadrant l'action marchande collective. Le tableau 4 recense les documents utilisés par chaque filière pour s'organiser. Les noms de « charte » et « cahier des charges » étant utilisés comme synonymes sur le terrain, et les deux types de documents remplissant la même fonction, nous les rangeons dans la même catégorie. L'ensemble de ces dispositifs se couplent à l'organisation des réunions, bimestrielles, trimestrielles (comité de pilotage, d'administration, réunions, etc.) ou annuelles (assemblées générales, comité des producteurs, etc.) selon les cas, qui participent de l'organisation au fil du flux des filières étudiées.

Tableau 4. Documents d'encadrement mis en place par étude de cas

Nom de la filière	Type de collectif	Dispositif d'encadrement		
		cahier des charges	statut	règlement intérieur
Tout Nature	Informel (Marque et partenariats)	X		
Grain et Pâtes	Formel (Société coopérative d'intérêt collectif)	X	X	
Farine de pays	Formel (Association)	X	X	X
Ici Farine	Formel (Association)	X	X	
Meule Occitane	Formel (Association)	X	X	X

En entretien et lors des observations, les acteurs font référence à la nécessité d'être « professionnel » pour échanger dans leurs filières, à un « devoir de filière » comme en parlait

le chef de culture de Tout Nature au chapitre précédent, et plus généralement à l'idée que tout ne peut pas être permis en termes de production et de comportements marchands.

Dans ces filières, la viabilité économique et la réputation du produit se jouent à l'échelle collective. Cela renforce l'enjeu marchand du travail de chacun et entraîne les acteurs à considérer leur activité au regard d'une finalité de commercialisation collective. Cela se lit dans l'affirmation récurrente sur le terrain qu'il n'est pas possible de maintenir sur le long terme une activité commerciale viable si chacun ne fait pas bien son travail. Olivier (Tout Nature) explique dans ses formations qu'« *on ne peut pas faire un travail de fainéants : par manque de rigueur, ça finira par profiter à l'industrie* » (Carnet de terrain du 26 octobre 2018). Son combat pour un travail de qualité rejoint ici son combat économique contre « l'industrie ». Pour lui, il faut être d'autant plus rigoureux que l'on veut prouver qu'un modèle alternatif peut être viable économiquement et sur la durée. Le refus de pratiques « *de fainéants* » vise à s'écarter de formes de bricolages assimilées à l'éclatement des activités de travail des paysans-boulangers. Dans les filières étudiées, l'image de la marque collective dépend du produit fini. Or, celui-ci dépend de l'ensemble des étapes de production et de l'accumulation du travail de chacun.

Ce besoin de professionnalisme est traduit, au fil de l'exercice répété des filières, en une nécessité de construire un cadre commun aux activités d'échange et de production. Les activités de travail des uns se répercutent sur les produits commercialisés par les autres. Elles mettent en jeu l'ensemble des transactions, depuis la mise à disposition de la semence jusqu'à la vente du pain au consommateur final. L'observation des réunions des filières et les discours des enquêtés en entretien peut nous servir à décomposer et comprendre les fonctions assurées par ces dispositifs au regard de la maintenance des transactions. La discussion avec Adrien, agriculteur membre de Meule Occitane, au sujet de la mise en place d'une charte et d'un règlement intérieur pour la filière, nous servira d'appui :

« AE : *J'ai vu que vous écriviez une charte, ça c'était une chose qui était importante ?*

A : Elle me semble indispensable parce qu'il y a des soucis au niveau des certifications. Les boulangers ont besoin que le grain, que la farine soit livrée bio. Certains pourraient s'en passer, mais Michel, lui, il va au marché bio de Narbonne, et là-bas si tu n'as pas une certification, tu n'as pas le droit d'entrer comme vendeur. Donc la farine, il faut qu'elle arrive bio. Depuis toujours il y a des lots qui sont bio, il y en a qui ne sont pas bio. Ceux qui ne sont pas bio, ils viennent de copains de Francis. [...] Éthiquement ça me fait chier. Ça pose quand même problème, en particulier pour les nouveaux arrivants. Il y a des hurluberlus l'année dernière qui sont arrivés. En plus des gens qu'on connaît pas trop... quand ils ont amené le blé, c'était une grosse merde, ils avaient moissonné n'importe comment. Il y avait de l'herbe dedans, ils l'ont laissé

pendant trois jours en plein soleil dans le camion, quand c'est arrivé tout était pourri. Je leur ai dit : on ne peut pas prendre n'importe qui n'importe comment. Il faut qu'il y ait quand même un minimum de cahier des charges, qu'on se mette d'accord. On ne peut pas faire n'importe quoi, on se décrédibilise. Alors ça ne fait peut-être pas assez bio de dire « il faut un cahier des charges un peu rigoureux », ce n'est peut-être pas très cool de dire : « il y a des règles, il faut les respecter ». Même si on les respecte, même si on fait des choses naturelles, il faut qu'il y ait quand même des garde-fous. » Et puis est-ce qu'on peut mélanger du blé de quelqu'un qui est arrivé sur un friche, qui a semé ça à l'arrache et lui acheter de la même manière qu'à quelqu'un qui est dans l'association depuis des années, qui se fait chier à faire des rotations longues par éthique ? »

Février 2021. Adrien, 40 ans, agriculteur double actif, association Meule Occitane.

Le propos d'Adrien (agriculteur) rejoint ici celui de Julien (boulangier) : le fait de « *fai[re] des choses naturelles* » ne justifie pas tous les écarts de pratiques. Ce souci est formulé dans l'ensemble des cas étudiés. Trois points peuvent être retenus sur le travail qui doit être réalisé pour maintenir les transactions dans les filières céréalières de proximité. En premier lieu, le discours d'Adrien met au jour l'importance accordée à la rédaction de documents d'encadrement propres à la filière. Il montre que cette nécessité naît de la conscience de l'interdépendance entre les transactions réalisées. C'est parce que Michel (boulangier) connaît des contraintes lors de ses transactions sur la place de marché bio de Narbonne que l'ensemble des acteurs de la filière doit adopter ces outils, équipements et procédures pour soutenir les échanges. En second lieu, l'agacement d'Adrien repose sur la comparaison entre i) « *les hurluberlus* » et « *copains de Francis* » et ii) ceux qui comme Adrien « *sont dans l'association depuis des années* », disposent d'une « *éthique* » et font « *des rotations longues* ». Quoique ces transactions soient distinctes, dispersées dans le territoire et sur des produits de qualités différentes, elles approvisionnent un même pool collectif (les silos Meule Occitane). Elles nécessitent donc pour Adrien un travail de « *normalisation* ». En troisième lieu, le propos de l'agriculteur rend compte d'un entrelacement de deux formes d'encadrement : celui du travail et celui des échanges. L'encadrement des pratiques de travail (ici les conditions de cultures, le tri des grains mentionné plus tôt dans l'entretien) ne pose pas seulement souci du point de vue de « l'éthique » associée au fait de pratiquer des rotations longues pour la préservation des sols. Il vient autant soutenir l'encadrement des transactions au sein de la filière : si les acteurs défendent une équité entre les producteurs et l'égalité dans les transactions au sein de la filière, il n'est pas possible que l'association Meule Occitane « *achète de la même manière* » les produits de producteurs dont les pratiques n'ont pas la même rigueur ni les mêmes certifications.

Ces questions sont fréquemment renvoyées lors des réunions des filières observées au terme de « *cohérence* ». Alors que le vocabulaire de la « *confiance* » est mobilisé en entretien pour traiter d'une relation spécifique (celle de Francis avec les agriculteurs ou les boulangers tels que Julien à la Meule Occitane, ou celle entretenue par Fabien et Justin, agriculteur et meunier de Farine de pays), la « *cohérence* » désigne cette recherche collective d'un cadre de production et d'échange commun pour maintenir les transactions réalisées au sein des filières. La volonté de cohérence est transposée dans la rédaction de dispositifs d'encadrement : une charte de l'association, un cahier des charges pour la marque collective, un règlement intérieur du collectif. C'est spécifiquement à ces documents que nous nous intéressons dans ce chapitre.

2. Définir les entités biologiques et les technologies intervenant dans le collectif

Tournons-nous d'abord vers le cadre fixé pour les entités biologiques et matérielles qui interviennent dans le fonctionnement des filières, c'est-à-dire les objets de nature (sols, variétés de céréales, levain, etc.) et les technologies (moulin, pétrin, four, etc.). La place accordée à ces entités dans les documents d'encadrement est primordiale. Leur traitement précède souvent celui des pratiques de production ou des engagements des acteurs. Comment expliquer cette mise en avant ? Elle peut être comprise dans une dimension identitaire. La présence de ces éléments dans les documents soutient l'effort de construction d'une convention de naturalité porté par les acteurs. Pourtant, ces textes ne sont pas rédigés à destination des consommateurs, à qui il conviendrait de présenter ces enjeux qu'ils ne connaîtraient pas. Surtout, plusieurs mentions dans ces documents suggèrent que les dispositions relatives aux entités biologiques et matérielles ont une visée d'organisation du groupe et non seulement d'affirmation d'une identité.

En premier lieu, ces documents présentent systématiquement une définition des entités biologiques et technologiques mobilisées pour la production de ces filières. Elle est parfois placée dans un encart ou constitue d'autres fois une section à part entière du cahier des charges. Par exemple, la marque Tout Nature introduit son cahier des charges par une explication de la place centrale accordée aux variétés anciennes de blé pour la participation à la filière. De même, dans le cahier des charges de l'association Meule Occitane, le collectif a inséré des éléments de définition et d'histoire de ces variétés anciennes dans des encarts dédiés au fil du texte. Le document s'ouvre sur « l'histoire » du collectif, qui mentionne l'utilisation des variétés anciennes de céréales, mais aussi du moulin à meule de pierre et du levain.

« Ce moulin traditionnel permet de faire une farine de grande qualité, car contrairement au moulin moderne à cylindre plus répandu, il conserve les nutriments et minéraux essentiels. [...] des blés anciens, des blés oubliés volontairement par l'industrie, mais qui pourtant ont un intérêt nutritionnel et gustatif important : barbu, touselle, bladette, rouge de Bordeaux. Ce projet consiste en l'organisation d'un collectif pour la production locale et solidaire de céréales de variétés de pays, de farines moulues sur meules de pierre et de pains faits au levain. »

Source « Charte de la filière farine », Meule Occitane, 2021

La présentation de ces technologies et entités s'ancre dans la dimension projective de la filière. Il en va de même dans le cas de Grain et Pâtes. Le second objet de la charte de la SCIC nommé

« *respecter la Terre* », relie le projet du collectif à des objectifs de protection de l'environnement, de la biodiversité ainsi qu'à des objectifs de production.

« Respecter la Terre

Produire selon les règles d'une agriculture respectueuse de l'environnement, tous les producteurs sont certifiés agriculture biologique.

Participer à la sauvegarde de la biodiversité en cultivant des variétés anciennes. »

Source « Charte et projet », Grain et Pâtes, 2016

« 3 Objectifs principaux :

Proposer aux consommateurs des farines certifiées « Agriculture Biologique », de haute qualité nutritionnelle. La mouture sur meules de pierre permet une bonne récupération des minéraux, de vitamines et de fibres du grain dans la farine (mouture de l'enveloppe, récupération du germe). Les variétés de pays offrent une source plus importante de minéraux et sont d'une plus grande digestibilité, et peuvent donc être consommés par la plupart des personnes ayant une sensibilité au gluten des blés modernes. »

Source « Charte de la filière », Farine de pays, 2017 (première version 2012)

Ces définitions des entités biologiques et matérielles dans les cahiers des charges réalisent trois choses. Elles fixent leur ontologie (au sens défini par Law et Mol 2008 et via les processus d'attribution d'une agence qu'ils décrivent), elles ancrent leur participation dans le projet collectif et elles leur attribuent un rôle dans le procès de production. Le texte de Grain et Pâtes inscrit tout à fait l'agence propre des variétés et des techniques agricoles dans la réalisation des objectifs du groupe. On retrouve la même attribution d'un rôle propre dans les statuts de l'association Farine de pays. L'utilisation des variétés « de pays » et des moulins à meules de pierre et des techniques d'agriculture biologique y figurent comme l'un des objectifs portés par l'association. Dans le cahier des charges de la Meule Occitane, un encart sur les moulins est accolé à l'histoire du groupe et la section qui présente les objectifs de la filière est directement couplée avec un second encart sur les semences.

« Zoom sur les moulins Astrié

André et Pierre Astrié ont passé leur vie à mettre au point ce moulin, aux côtés des paysans soucieux de valoriser les blés paysans à la ferme. Sans outil de transformation, ces blés partiraient dans de longues filières, mélangés et dilués au milieu des blés modernes, avec une farine qui nous revient standardisée, artificiellement dépourvue d'une partie de ses nutriments. Cet outil permet à la valeur ajoutée des produits de rester sur les fermes et aux blés paysans de subsister car leur valorisation est possible. [...]

Qu'est-ce qu'une semence paysanne ?

A l'opposé des hybrides, des clones et autres procédés industriels, les semences paysannes sont libres de droits de propriété et sélectionnées de façon naturelle

(sélection massale), dans des fermes en agriculture paysanne, biologique ou biodynamique. Peu exigeantes en intrants, elles possèdent aussi une grande diversité génétique (variétés « population ») qui les rend adaptables aux terroirs, aux pratiques paysannes ainsi qu'aux changements climatiques. Elles forment un des leviers principaux pour assurer la souveraineté alimentaire des populations. *Adapté de la définition du RSP* »

Source « Charte de la filière farine », Meule Occitane, 2021

Ces deux encarts mettent en récit les moulins à meule de pierre et les variétés anciennes de blé, dont l'utilisation est obligatoire pour participer à la filière. De même, le levain, est présenté dans la charte à la fois comme une technique de production et comme une entité à part entière, dont l'activité permettra de réaliser l'objectif d'une production portant « *un souci de qualité nutritionnelle et de santé* ». Si ces explications ne sont pas une partie intégrante du cahier des charges, la spécification de leurs caractéristiques renforce l'obligation de leur utilisation en tant qu'élément du cahier des charges. Ce qui apparaît comme une description concourt à attribuer un véritable rôle à ces entités dans le déroulement convenable de la production de la filière et sa bonne organisation.

Ces encarts témoignent que les groupes envisagent eux-mêmes les moulins, le levain, ainsi que les céréales comme des participants à la filière, en étant ainsi « engagés » par le cahier des charges. Leur utilisation, et donc leur action dans les champs et les produits, participe à la complétion du cahier des charges. Leur agence propre est ainsi revendiquée en leur attribuant une capacité intrinsèque à s'adapter aux terroirs, à participer à la limitation des intrants, à soutenir les petites fermes dans leurs démarches d'adaptation au dérèglement climatique. Plus que des valeurs relatives à l'utilisation de ces entités (dont nous traitons au chapitre 4), ces encarts spécifient à quel titre ces entités participent à la filière, tout comme les agriculteurs, les meuniers ou les boulangers dont les rôles sont spécifiés dans la suite des textes.

Les définitions mobilisées soulignent la particularité ontologique des variétés non inscrites au catalogue officiel : elles sont hétérogènes et peu prédictibles, « *libres* », changeantes « *au cours de leur culture* », « *dans des proportions non définies et variables d'une année sur l'autre, de l'autre leur culture répétée dans un même milieu biologique* ». La présence de tels termes dans le corps du cahier des charges, pour Farine de pays, Grain et Pâtes ou Ici Farine, rend surtout compte du statut d'éléments à cadrer par le groupe.

« A. Distinction entre variétés de blé « inscrites » et variétés dites de « Pays »

Il convient de définir les critères de distinction de « populations de blé tendre de pays » des autres variétés de blé tendre « inscrites au catalogue officiel des espèces et des variétés gérées par le Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) » afin de

permettre le contrôle de la production .

Le CTPS définit les « variétés de pays » comme : un ensemble de populations ou de clones d'une espèce végétale naturellement adaptés aux conditions environnementales de leur région .

Le Réseau Semences Paysannes définit les variétés population de la manière suivante : ensemble de plantes qui se reproduisent librement entre elles au cours de leur culture dans un même milieu biologique, auquel elles sont adaptées. Leur pollinisation libre entraîne des individus tous différents dans des proportions non définies et variables d'une année sur l'autre. Leur culture répétée dans un même milieu biologique et avec des objectifs de production et de sélection issus d'une même communauté humaine détermine les caractères communs qui les réunissent en une entité distincte des autres. Dans le cadre de ce cahier des charges, nous entendrons comme « variété de pays » toute variété ou population conforme au deux définitions précédentes réunies. Ces critères de sélection n'ont de valeur que dans le cadre de la filière Farine de pays ®. »
Source « Charte de la filière », Farine de pays, 2017 (première version 2012)

La formulation choisie par les membres de Farine de pays transcrit cette volonté de cadrer l'action de variétés entraînant « *des individus tous différents dans des proportions non définies et variables d'une année sur l'autre* », en la remplaçant dans un objectif collectif d'organisation : « *le contrôle de la production* ». La même analyse est applicable pour la mention des moulins à meule de pierre ou du levain :

« 3. LA MOUTURE – Réalisée en un seul passage, à la meule de pierre. Dans cette méthode, seuls les sons sont écartés et l'intégralité du germe est conservée. [...] 5. LES AGENTS FERMENTAIRES – Fermentation exclusivement sur levain naturel »

Source « Cahier des charges », Tout Nature, 2015

Ainsi, dans ces documents, il ne s'agit plus seulement d'afficher, d'affirmer ou de mettre en forme une nouvelle conception de la qualité, portée par l'utilisation de technologies douces. Ces documents encadrent la participation des entités biologiques et technologiques, à plusieurs titres. Ils stipulent les raisons de leur engagement au sein de ces collectifs (en présentant leur spécificité), leur attribuent un rôle dans la réalisation des cahiers des charges, et pensent une distribution de l'agence entre d'un côté ces entités et les producteurs qui les utilisent.

3. Encadrer la production tout en reconnaissant la diversité des pratiques de travail

Les cahiers des charges des filières étudiées sont très succincts quant aux pratiques de travail que doivent respecter les acteurs des filières. Une partie du travail d'encadrement des pratiques est délégué à d'autres cahiers des charges, lorsque la certification biologique est obligatoire (labellisation Agriculture Biologique et dans certains cas Nature et Progrès). Mais les acteurs eux-mêmes reconnaissent que ces cahiers des charges extérieurs à la filière sont insuffisants pour encadrer les pratiques et les considèrent comme des « *lignes rouges* » ou comme étant « *le minimum* ». Pourtant, leurs documents d'encadrement contiennent peu d'éléments pour compléter ou renforcer ces règles. Au-delà du recours obligatoire à certaines entités dans le travail, telles que les variétés anciennes, la meule de pierre ou le levain, les pratiques associées à leur utilisation ne sont pas couvertes par ces documents d'organisation.

Un fossé semble ainsi se créer entre le projet de développer une production « de qualité » voire de « haute qualité » et l'apparent laxisme des cahiers des charges sur ce point. Dans le cas de la Grain et Pâtes, l'encadrement des pratiques de production se limite à une mention en une phrase, s'attardant davantage sur le statut des travailleurs, de petites structures en polyculture, que sur les pratiques des agriculteurs. Le cahier des charges de Tout Nature semble particulièrement ambivalent sur ce point. Alors que la marque revendique une « *maîtrise d'œuvre* » sur l'ensemble de la filière, le cahier des charges est très expéditif. Le premier point du cahier des charges énonce l'obligation d'utiliser des variétés anciennes de blé, et le second précise « *les méthodes culturales* », dans une formulation relativement floue : « *Blés élevés comme des organismes sauvages : pas d'insecticides, ni pesticides, ni herbicides et surtout pas d'engrais.* ».

Les entretiens avec les acteurs de la filière témoignent d'une tension entre recherche d'un cadre commun et diversité des modes de production des membres du collectif. Pour le chef de culture de Tout Nature, chargé de dialoguer avec les agriculteurs et de suivre leur production au fil de l'année, le cahier des charges joue un rôle important. Dorian m'explique d'abord : « *On a mis en place une filière de plus de 25 agriculteurs avec qui on a des relations très étroites et qui répondent tous à un cahier des charges très précis. C'est chouette parce que ce sont des relations professionnelles avec des gens très exigeants et qui partagent les mêmes valeurs que les nôtres.* ». Il donne ainsi à voir un lien fait entre travail d'organisation et construction d'un réseau sociotechnique soutenu par un projet commun. Toutefois, il m'explique plus tard dans

l'entretien : « *Ce n'est pas un cahier des charges extrêmement fixe, ce qui est fixe c'est le respect des sols et de développer toutes les activités opportunes, tous les modes de productions qui sont adaptés à l'agriculteur.* ». Ce qui apparaît au premier abord comme une contradiction révèle en réalité une conception locale de l'encadrement convenable pour des filières alternatives de proximité et la capacité des acteurs à construire par divers moyens une régulation dynamique, adaptée et néanmoins cohérente. La suite du propos du chef de culture nous sert ainsi à disséquer l'apparente tension entre encadrement et diversité de pratiques :

« C'est-à-dire qu'il y a une production qui va respecter les sols, qui va être en agriculture biologique mais ça ne suffit pas : semi direct ; agroforesterie ; traction animale ; semis précoces... Cet agriculteur il est en semi-direct et traction animale, ça nous va ! Celui-là il est en agroforesterie, celui-là il est en permaculture, celui-là il est en biodynamie ! C'est très bien parce qu'on n'impose pas de dogme, enfin si on en impose certains : l'agriculture biologique et le respect des sols. Tant que tu respectes les sols mais que tu le fais à ta sauce, c'est la tienne ! On n'a pas à tous cultiver de la même manière. Ce qu'on veut c'est une conscience. Il y a même certains agriculteurs qui n'ont pas de *process*, qui sont respectueux de l'environnement, qui labourent encore de temps en temps, mais parce que c'est le début, ils se forment. Nous, ce qu'on voit c'est le schéma dans lequel se place l'agriculteur ou l'agricultrice. S'il y a une réelle volonté, une réelle conscience écologique et qu'il faut que nous accompagnions cet agriculteur et qu'on commence de zéro et bien on y va, on te suit, on t'accompagne ! Parce que tu as cette vision écologique et cette réelle volonté. C'est vraiment important de ne pas exclure et donc de ne pas être élitiste dans la manière de faire, mais nous sommes hyper exigeants sur l'état d'esprit de la personne. »

Octobre 2018. Dorian, 30 ans, chef de culture, Tout Nature

Le propos de Dorian illustre une vision spécifique du rôle des cahiers des charges vis-à-vis des travailleurs membres. Ils définissent du commun dans le travail, sans pour autant rentrer dans le détail des pratiques ou de l'organisation. L'extrait rend compte de la conception duale des exigences portée par le cahier des charges vis-à-vis du respect de pratiques de production et des engagements pris par les producteurs dans le cadre de la filière. Cette conception sépare d'un côté une exigence vis-à-vis des procédés (« *ce n'est pas un cahier des charges qui est extrêmement fixe* ») et de l'autre une exigence sur la méthode (« *un cahier des charges très précis* »). Dorian formule cela par la mise en regard de « l'exigence » et de la « conscience ». En se limitant à des mentions très générales, le cahier des charges de Tout Nature permet donc de construire un cadre dans lequel est reconnue une pluralité de pratiques locales de travail, sans pour autant les énoncer, ni les limiter. Le chef de culture se réfère à la fois à une diversité de modèles d'agriculture (prescrits et idéels) qu'il conçoit comme favorables à l'environnement, comme la biodynamie, la permaculture, l'agroforesterie ou l'agriculture

biologique, mais aussi à une diversité de pratiques (réelles et concrètes) et d'itinéraires techniques derrière ces rattachements, comme le semi-direct et le non labour, l'utilisation d'un couvert végétal. Il inclut ainsi comme convenables pour la filière une diversité d'agriculture, dépassant des clivages existants entre des modes de production vus comme respectueux de l'environnement. Ces cahiers des charges visent ainsi à inclure l'hétérogénéité, entre les maillons de la filière (de l'agriculteur jusqu'au boulanger) et entre les pairs (d'un agriculteur à un autre ou d'un boulanger à l'autre), plutôt qu'à la réduire.

Une seconde préoccupation à laquelle répond ce cadrage minimal est celle d'accompagner les producteurs dans leur travail au sein de la filière et dans les échanges autour de produits hétérogènes. Alors que les acteurs se réfèrent régulièrement à la « cohérence » des pratiques au sein d'une filière, ils encouragent aussi « l'accompagnement », vu comme un moyen de maintenir le fonctionnement des filières. On retrouve une recherche d'accompagnement des producteurs locaux dans la construction des cahiers des charges. Cet aspect est ressorti lors de réunions de l'association Farine de Pays. Depuis l'hiver 2020, l'association s'élargit par la création de nouveaux groupes locaux. Au cours des réunions dédiées à la construction de cette nouvelle structuration régionale, le cahier des charges a longuement été débattu. Les débats se cristallisaient autour de mesures quantitatives du travail (apport de matières dans les sols, temps de pousse des pâtons, etc.) face auxquelles étaient opposées les conditions concrètes de travail et l'importance de conserver une diversité de modes de production. Deux intérêts accordés au cahier des charges se sont dégagés au fil des débats. Il offre un cadre de référence permettant fonctionner sans se côtoyer au quotidien. Il doit aussi faciliter l'accompagnement des nouveaux entrants dans des démarches « *de plus en plus rigoureuses* ».

« Le cahier des charges doit-il aller plus loin qu'un cahier des charges en bio ? Pour certains producteurs, l'intérêt d'une marque comme Farine de pays est de faire progresser les critères de production des céréales en bio : le cahier des charges doit donc être plus exigeant que celui existant en bio. L'expérience du groupe Aude est qu'un cahier des charges – pour la partie production – initialement proche de celui de la bio permet d'intégrer davantage de producteurs et ainsi de les accompagner vers de meilleures pratiques (ex. augmentation de la production de variétés anciennes de blé). Par contre pour l'activité de transformation mouture, le cahier des charges se base sur celui de Nature et Progrès pour les meules (pas de colles synthétiques pour les pierres reconstituées), et a défini ses propres critères pour assurer la haute valeur nutritionnelle des farines (T80, température <40°C...). »

Compte rendu, réunion de régionalisation de l'association Farine de Pays, février 2020.

Dans l'association Ici Farine cette logique d'accompagnement est renforcée par la présence de deux modes de production, biologique et conventionnel. La trajectoire du collectif a mis en

lumière la constitution de l'initiative autour de la volonté d'inclure différents systèmes de culture et d'accompagner les agriculteurs dans une conversion aux pratiques biologiques ou vers une réduction des intrants. Les documents d'encadrement ont ainsi été rédigés de façon à inclure la diversité existante. Le cahier des charges d'Ici Farine en est exemplaire. Plutôt que de prescrire des pratiques, il formule des « *préconisations* ». Elles ont vocation à assurer une cohérence des produits et des pratiques communes. Celles-ci sont présentées sous la forme d'un tableau présentant les étapes de production d'une part et d'autre part des pratiques, recommandées ou déconseillées. Le tableau suivant reproduit ces préconisations, telles qu'on les trouve dans le cahier des charges dans la section « fabrication de pain à partir d'Ici Farine® » concernant les boulangers. Des tableaux similaires adressent les autres métiers de la filière.

« Les boulangers ne sont pas tenus systématiquement de respecter une recette pour la fabrication de pain. Cependant, ils se doivent de respecter les qualités gustatives et nutritives de la farine Ici Farine®. [...]

Les préconisations ci-après sont faites aux boulangers de la filière Ici Farine afin de respecter au mieux les qualités gustatives et nutritives de la farine Ici Farine®.

Items de fabrication	Recommandé	Déconseillé
Agent de fermentation	Ensemencement au levain	Utilisation de levure
Origine des farines	Préparation réalisée avec 100% de farine Ici Farine®	Mélange avec une autre farine
Vitesse de pétrissage	Pétrissage à vitesse lente	Pétrissage à vitesse rapide
Méthode de fermentation	Fermentation lente	Fermentation contrôlée, blocage de la fermentation
Taux de sel	Quantité de sel limitée à 18g/kg de farine conformément aux préconisations de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments	Quantité de sel supérieure à 18g/kg de farine

Source « Cahier des charges », cahier des charges en construction, Ici Farine, 2021

Une troisième préoccupation que la rédaction minimale des cahiers des charges permet de réguler tient à l'attribution d'une certaine autonomie des producteurs dans la réalisation du projet porté par la filière. Les cadres communs établis par les documents d'encadrement reconnaissent aux producteurs la capacité d'évaluer par eux-mêmes les pratiques convenables pour répondre aux attentes collectives. L'agriculteur n'y est pas un fournisseur qui exécute un cahier des charges régulant l'ensemble des activités de production. Il est considéré comme un

acteur qui décide des procès convenables au sein d'un cadre défini de façon collégiale. Cette dimension est affirmée par les acteurs de Meule Occitane dans la charte de la filière avec un vocabulaire militant :

« À la place d'un paysan relégué au poste d'exécutant, instrument de la filière agroalimentaire, une remise à niveau est nécessaire : les agriculteurs doivent être les acteurs de leurs filières, les protagonistes d'une société alimentaire politiquement défendable. Par le pari qu'une action collective de professionnels et citoyens pour organiser une production sur un territoire donné est possible, cette filière n'est pas juste l'utilisation de variétés anciennes ou la labellisation en Agriculture Biologique. Le fonctionnement interne est directement une proposition de réponse au problème capitaliste que le collectif dénonce. »

Source « Charte de la filière farine », Meule Occitane, 2021

Les cahiers des charges opérationnalisent le projet d'autonomie portée par les membres de ces filières. La faible formalisation apparente des documents d'encadrement étudiés ne traduit pas une absence de règles mais plutôt une concordance entre un projet et des règles ouvertes sur la variabilité. Cette dimension est importante au regard de la maintenance de la transaction. Car dans ces cahiers des charges, le producteur n'est pas un fournisseur interchangeable dans la mesure du respect de clauses préétablies, il est un acteur directement engagé dans la réalisation de la transaction. Les cahiers des charges étudiés ne fournissent pas d'évaluation des techniques les plus propices à réaliser le projet porté par la structure mais laissent les travailleurs délibérer à l'intérieur du cadre collectif. La mise sous silence implicite de la diversité peut être analysée comme une volonté de rendre incalculable les spécificités et intérêts différentiels de certaines techniques - culturelles, de mouture, de panification, etc. – sur d'autres. Là où le standard de qualité tend à réduire le travail à des pratiques circonscrites, la valorisation d'une diversité d'activités amène à faire sortir la pratique de l'espace du calcul, pour reconsidérer le travail fourni par les acteurs. Cette incommensurabilité des activités de travail révèle une revendication quant au statut même du travail et des travailleurs, elle met en lumière le travail réel plutôt qu'un travail prescrit (Dujarier 2018).

Enfin, la construction d'un cadre commun sans prescription sur les pratiques de travail participe directement au maintien des transactions dans les filières céréalières de proximité que nous avons enquêtées. Nous pouvons reprendre l'exemple d'une relation fournisseur-client typique que nous avons commentée précédemment. Fabien, membre de Farine de pays qui cultive des blés pour Justin, meunier membre de l'association, relate de façon exemplaire les enjeux associés au maintien de la diversité dans ce qu'il appelle le « système » Farine de pays, soutenu par des relations personnelles. Il témoigne du risque que les objectifs quantifiés font peser sur

les transactions en partant de son expérience avec une coopérative céréalière biologique qu'il a quittée :

« C'est une question de relation avec Justin. Il me fait confiance, il sait très bien que si je lui dis que je mets ma touselles derrière un sainfoin, c'est une vérité [...] Moi j'essaye de mettre ses céréales dans de bonnes conditions après, il sait bien que c'est le temps qui fait la différence. Donc je fais mes sainfoins et mes petits épeautres dans les conditions où il me les demande et après si les protéines n'y sont pas, moi je n'y suis pour rien. Tandis qu'une coop', malgré les précédents, si jamais il n'y a pas les protéines, ils vous défalquent. Et il y a toujours quelque chose – comme s'ils n'étaient pas agriculteurs à la base ! Ils vous disent "faites comme ça" mais il faut amener, nous, dans nos terres, de l'engrais organique tout ça, et on ne peut pratiquement jamais les mettre dans des bonnes conditions. [...] Donc je préfère travailler avec Justin. Sa manière de travailler me va bien et ce système aussi, ça me va bien. »

Décembre 2018. Fabien, 40 ans, agriculteur, Farine de pays

Ces cahiers des charges favorisent une meilleure reconnaissance du travail fourni que celle vécue avec les coopératives locales (Dejours 2003; Dujarier 2015). C'est notamment l'abandon d'une prescription chiffrée qui facilite l'insertion des acteurs dans ces transactions, en ne discriminant pas les produits par leur calibre mais en valorisant le rapport entre projet collectif et pratique de l'acteur. Au sein du collectif Ici Farine, la construction d'un groupe de travail pour la rédaction d'un nouveau cahier des charges a mis en lumière la volonté de conserver et de mettre en place un encadrement souple du travail, afin d'assurer la pérennité de la filière. Lors des entretiens et dans les réunions des filières, les acteurs font référence à une volonté de s'accorder entre eux sans mettre en place de barrières trop importantes, ni rajouter de charges supplémentaires. Le groupe Ici Farine a ainsi étudié différentes possibilités de labellisation avant de les rejeter, le compte rendu du groupe de travail sur le cahier des charges a donné lieu à des discussions lors desquelles s'exprimaient une satisfaction vis-à-vis du fait que le cahier des charges de la filière n'impose pas « *trop de contraintes* » (Antoine, 45 ans, boulanger), « *trop lourd pour une filière pareille* » (Laurent, 55 ans, meunier). Les contraintes de pratiques, de moyens et de résultats d'autres cahiers des charges plus institutionnalisés et discutés par le groupe, comme celui du Label Rouge, sont considérés comme étant « *de l'abus* » (Hervé, 50 ans, agriculteur). Un agriculteur pourtant labellisé « AB » explique quant à l'éventuelle mise en place d'un label pour la filière Ici Farine « [i]l faut se méfier quand-même. Là ça reste souple, et les gens adhèrent justement pour ça. Mais si on commence à mettre des barrières, à dire « il faut ci, il faut ça », machin : il y en a qui vont arrêter. » (Février 2021. Fabrice, 45 ans, agriculteur). Ainsi, c'est bien parce qu'il présente une certaine largesse tout en assurant la

reconnaissance des pratiques spécifiques des travailleurs que cet encadrement favorise le maintien de la transaction.

4. Définir les frontières des participants aux filières

4.1. Une frontière pour les participants à l’approvisionnement de la filière

En plus d’encadrer les pratiques de production, les documents d’encadrement donnent aussi des indications sur leurs caractéristiques économiques convenables des participants. Ils mentionnent ainsi des « *petites structures* », favorisent des « *transformateurs artisanaux* », ou des exploitations agricoles connues pour être associées à un modèle d’agriculture familiale comme les exploitations en polyculture ou polyculture-élevage.

« Les producteurs livrant leur production à l’association se situent dans un rayon de 100 km. [...] Les fermes concernées sont à taille humaine. L’association ne demande pas de minimum de surface cultivée, elle participe à l’essor de la diversification des fermes et au maintien des systèmes de polyculture. »

Source « Charte de la filière farine », Meule Occitane, 2021

Les sections des documents d’encadrement relatives aux « *engagements* » des producteurs visent à encadrer leurs caractéristiques économiques et les pratiques marchandes. Cet aspect est apparu important pour les groupes au regard de leur croissance au-delà du noyau initial de membres qui a construit la filière. Dans les cas de Grain et Pâtes et de Meule Occitane, c’est l’apparition de nouvelles demandes d’intégration de producteurs qui a amené à spécifier les conditions de culture et la structure des exploitations qui peuvent rejoindre le groupe. Il s’agissait d’éviter que des agriculteurs vus comme « trop gros » et s’appropriant les objectifs de développement local et biologique entrent dans le groupe et portent préjudice aux petits exploitants.

L’encadrement se précise alors à mesure que de nouveaux défis se présentent. Il accompagne la croissance des initiatives sur la période observée. Cette croissance n’est pas de même échelle pour tous les cas, puisqu’en 2021, l’association Ici Farine commercialise 60 tonnes de farine alors que l’association Farine de pays en produit plus de 500 tonnes. Mais elle est bien réelle pour tous les groupes : en 2018, Ici Farine produisait 30 tonnes de farine et Farine de pays environ 300 tonnes. Dans le cas d’Ici Farine, la forte croissance de la demande d’une année sur l’autre depuis le démarrage de la production en 2017 (+50% en 2018, +30% en 2019, +30% en 2020) a conduit l’association à questionner les limites à donner aux transactions. L’association a pour objectif de « faire vivre le Causse » et le collectif avait pour règle informelle de n’inclure que des producteurs directement situés dans cette limite territoriale. Mais cette délimitation

territoriale du marché restreint les volumes de la filière. Dans un premier temps, la croissance de la demande pour des produits biologiques a conduit les producteurs-membres à modifier le fonctionnement de leur exploitation afin de dédier plus de surfaces à la culture de céréales biologiques pour Ici Farine. Le succès de l'initiative a également incité plus de producteurs du Causse à rejoindre la démarche. En 2020, l'association atteint cependant une limite. Durant la crise sanitaire du Covid-19, de nombreux distributeurs et seconds transformateurs ont souhaité relocaliser leurs approvisionnements en farine et se sont tournés vers les filières de proximité. A partir de mars 2020, les demandes reçues par Ici Farine ont dépassé les capacités de production. Au vu du caractère exceptionnel de la situation, le meunier s'est tourné, avec l'accord du groupe, vers des producteurs situés hors du Causse sur des communes à proximité. Toutefois, la demande n'a pas chuté après les confinements. A partir de la saison 2020-2021, l'initiative est limitée dans ses surfaces et la récolte n'a pas été aussi bonne que prévue. Des réflexions sur l'approvisionnement du moulin sont alors soulevées lors en réunion. Le débat met en balance deux soucis. D'une part il faut « sécuriser de l'approvisionnement » des boulangers membres de l'association et couvrir la croissance des volumes de la filière. De l'autre côté, le groupe souhaite conserver une limite territoriale claire à la filière dont le but est de dynamiser l'économie du Causse. Cette limite est vue comme un enjeu de cohérence de la filière et un devoir de transparence, vis-à-vis des producteurs-membres, mais aussi des consommateurs.

« Le premier point abordé est nommé « Sécuriser l'approvisionnement ». Le président de l'association expose : « Il manque 40 tonnes de blé bio, environ 15 hectares. ». Un agriculteur bio a arrêté, son repreneur vendra peut-être 5 tonnes mais rien n'est certain. « Il faut trouver une façon de rendre pérenne l'approvisionnement ». Un agriculteur propose d'étendre le périmètre du Causse qui est « beaucoup trop restrictif » et de revoir la délimitation territoriale qui suit aujourd'hui la délimitation administrative. Il prend exemple sur l'encadrement des transactions commerciales pour la filière Roquefort : il est impossible de dépasser les 200kg d'achat aliment par animal prescrits par le cahier des charges, mais le troc est possible. Il propose dans ce sens que Patrick (agriculteur) qui a besoin d'orge sème 10 tonnes de blé bio et récupère 10 tonnes d'orge hors du Causse. Des membres soulèvent alors la question de la transparence et l'importance de communiquer sur la provenance. Le groupe de travail « cahier des charges » qui va être lancé doit faire une proposition pour la prochaine AG. Un agriculteur ajoute un point : comment ça se passe pour les nouveaux producteurs : quel démarchage ? quelle intégration et notamment pour les « tradis » [agriculteurs conventionnels] ? »

Carnet de terrain du 9 décembre 2020, Conseil d'administration, Ici Farine.

La proposition de réaliser un troc blé-orge pour maintenir les échanges et les règles de la filière pointe un renforcement mutuel des transactions et du cadre collectif. Les questions soulevées par l'initiative sont liées au maintien des valeurs de l'initiative à travers la croissance des volumes et du marché. Ces problématiques ont amené à intégrer les nouvelles sections ci-dessous au cahier des charges.

«1. Engagement des agriculteurs

1.1 Limites du territoire

Les parcelles dont la production est destinée à être écrasée au moulin du Causse doivent se situer sur les communes du Causse. [...]

2. Engagement du meunier du moulin du Causse

2.1 Approvisionnement exclusif

Le meunier s'engage à se fournir en céréales exclusivement chez les agriculteurs membres de l'association Ici Farine. NB : A titre exceptionnel, le meunier est autorisé à se fournir en céréales produites sur des parcelles ne se situant pas sur les communes du Causse, en accord avec le Conseil d'Administration de l'association. Le meunier s'engage à présenter à l'Assemblée Générale de l'association Ici Farine, les quantités de céréales achetées à l'extérieur des communes du Causse. »

Source « Cahier des charges », Ici Farine, 2021

La SCIC a également produit des règles de répartition équitable des volumes entre les producteurs. Les comptes rendus d'Assemblée Générale de 2018 et 2019 stipulent que les producteurs doivent semer entre trois et cinq hectares maximum de poulard. La règle favorise les petites transactions équivalentes avec l'ensemble des producteurs. Elle évite aussi la concentration des volumes qui pourrait mettre en danger l'initiative si un producteur rencontrait un souci de récolte. En 2020, cette surface maximale a été relevée à 10 hectares. Egalement les nouveaux entrants ne peuvent pas semer plus d'un hectare pour leur première année de production afin de ne pas mettre en danger l'économie de la filière.

4.2. Une frontière pour les clients convenables

Les documents d'encadrement des filières étudiées ancrent également les transactions dans la réalisation d'objectifs de développement agricole local et biologique.

« Se réapproprier la souveraineté alimentaire

Produire, transformer et commercialiser tout ce qui est possible sur notre territoire. [...] Ouvrir la possibilité à de petites fermes de transformer leur récolte en pâtes. Réaliser une distribution en circuits courts, en magasins spécialisés, en restauration collective [...] Privilégier des fermes en polyculture-élevage »

Source « Charte et projet », Grain et Pâtes, 2016

« 3 Objectifs principaux : [...] »

- Soutenir l'économie locale et garantir la provenance des farines. L'organisation de cette filière courte doit permettre de garantir la provenance locale de grains et de farines, de mieux maîtriser le marché et garantir des prix rémunérateurs aux producteurs et aux transformateurs, tout en permettant l'accès à des produits biologiques transformés de qualité à des prix raisonnables à un maximum de consommateurs. Les valeurs ajoutées dans ces filières courtes restent dans la zone de production et de transformation. »

Source « Charte de la filière », Farine de pays, version de 2017 (première version 2012)

De tels énoncés limitent la vente des produits finis aux circuits courts ou stipulent qu'ils doivent être passés « hors GMS » et insistent sur la dimension locale des transactions qui devront être passées. Cette participation des transactions au projet socioéconomique conduit à un encadrement des conditions de réalisation des transactions ainsi que des types d'acteurs avec lesquels les producteurs ou la structure collective pourront faire affaire.

Cette préoccupation pour les conditions d'échange dans les filières inclut également les acteurs de la seconde transformation. Ce sujet est abordé comme une question liée au « *positionnement par rapport à la filière* » ou au fait de « *garder le cap* ». Lors des réunions Farine de pays, les acteurs passent en revue les débouchés de chacun et discutent collégialement des nouvelles demandes d'approvisionnement. Elles sont une occasion de discuter au cas par cas de l'inscription des clients dans la démarche. Dans l'entretien suivant, Victor évoque la santé des salariés du groupe industriel et montre un souci pour les conditions de travail des personnes avec qui il échange.

« Avant de se lancer, on va voir comment il bosse. J'ai eu des histoires avec un industriel qui voulait faire du pain pour les collectivités, il travaillait avec un grand groupe. Je vendais deux sacs par semaine au marché à Limoux, je passais, je posais les sacs. Ludivine et Romain s'en sont mêlés, ils m'ont dit : « Non, ça ne va pas, ça. Fais gaffe à qui tu vends ! ». Parce qu'il communiquait avec notre marque. Il mettait 15 % de farine et il disait « c'est Farine de pays ». Les indus', ils font comme ça. On les a appelés en disant « si tu veux communiquer, il faut appliquer notre charte ». Quand on les a rencontrés j'ai dit : non, je ne vends pas à ces gens-là ! Ils arrivent, ils tapent sur la table « vos produits bio c'est un peu cher, baissez les prix ». Et tu le regardes, tu fais : tu veux quoi ? Du bon, pas cher, et en plus tu veux que je me prostitue ? Tu les vois tous avec des cernes, ils respirent : ce n'est pas terrible niveau santé. Tu dis : mais vous dormez des fois ? Ça ne m'intéresse pas de travailler avec vous ! »

Mai 2021. Victor, paysan-meunier en polyculture-élevage, Farine de pays

Les discussions lors des réunions de la filière sont d'une façon plus générale l'occasion pour les membres de l'association et l'animatrice du BioCivam de partager des conseils sur les

bonnes conditions de transactions. Les règles informelles partagées entre les membres de l'association sont utiles pour arbitrer de nouvelles demandes. Elles aident à juger des transactions pour savoir si elles se dérouleront correctement ou si elles tourneront mal.

« L'animatrice expose les nouvelles demandes qui se multiplient sur des volumes de plus en plus gros. Les producteurs se positionnent contre l'approvisionnement d'une boulangerie « On n'est pas sur les mêmes démarches et après il y a les questions de trésorerie, comment on fait pour récupérer notre argent s'ils ne payent pas? » [...] « des demandes on en a tous les jours, mais ce qui compte ce sont les engagements ! Sur le lot il y en a seulement un sur dix avec qui tu pourras vraiment faire affaire » [...] « la règle c'est de ne travailler qu'avec des gens qui sont à ton échelle » « ça, c'est la bonne règle », « les industriels, dès qu'ils font plus de 60% de ton chiffre d'affaire, ils revoient les prix parce qu'ils savent que t'es mort. » »

Carnet de terrain du 3 avril 2019. Réunion de l'association Farine de pays.

Lors de la régionalisation de l'association, le groupe Farine de pays accompagné par l'animatrice du BioCivam a cherché à formaliser ces règles informelles. Il s'agissait d'explicitier les conditions d'échange que devront respecter les nouveaux groupes locaux afin d'entrer dans l'association. Les discussions ont mis au jour la difficulté à formuler des frontières aux échanges et des « *lignes rouges* » comme en aurait voulu l'animatrice du BioCivam 11. La délimitation entre « *bio et bio* », « *bio technique et bio éthique* » ou encore les échanges qui peuvent être qualifiés de locaux ont occupé les débats, « *Circuits courts ça a plusieurs sens, pour moi l'important c'est que l'argent reste sur le territoire* ». Toutefois, la teneur du débat et les petites différences qui émergent lors de ces discussions montrent là encore une volonté d'encadrer les échanges tout en traduisant le projet aux nouveaux défis économiques identifiés par les acteurs au fil des activités commerciales et de la pratique d'une gouvernance collective.

5. Maintenir le cadre dans la dynamique de la production et de l'échange

Afin de maintenir l'agencement dans la dynamique de la production et des transactions, les cinq collectifs que nous avons observés ont enfin mis en place des outils d'observation, de suivi et de contrôle des produits et des pratiques. Ils ont été conçus pour accompagner et assurer la mise en place des dispositions des cahiers des charges au fil des activités concrètes de production et d'échange. Ces dispositifs d'encadrement évaluent au cas par cas les pratiques des acteurs et les comportements et utilisations des entités biologiques et matérielles au regard du cadre commun établi. Nous allons en présenter trois modalités. De façon remarquable, mais peu surprenante au vu des éléments précédemment expliqués, ces trois modalités ne recourent pas à des règles formelles telles que celles liées à la certification en agriculture biologique. Elles permettent de remplacer le contrôle du respect des règles par i) une observation mutuelle des pratiques et ii) des documents et pratiques de consignations des opérations dans des dispositifs centralisés par la filière, tels que des tableurs. Nous allons montrer que la mise en place de réunions de filière permet au groupe de faire vivre le cadre commun établi par le groupe au fil des saisons culturelles, d'ancrer les règles construites collectivement dans le fonctionnement concret des filières, et d'inscrire leur application dans les problématiques quotidiennes rencontrées au fil des opérations de commercialisation et de production. Nous analyserons comment l'ensemble de ces documents produits pour faire vivre le cadre commun de la filière répond directement à un besoin de maintenir les transactions dans le cadre de la filière depuis leur initiation jusqu'à leur conclusion.

Tableau 5. Dispositifs d'encadrement dynamique dans les cas étudiés

Nom de la filière	Type de collectif	Dispositifs d'encadrement		
		Visites des lieux de production	Outils de suivi des productions	Système de garantie participatif
Tout Nature	Informel (Marque et partenariats)	X		
Grain et Pâtes	Formel (Société coopérative d'intérêt collectif)	X	X	
Farine de pays	Formel (Association)			X
Ici Farine	Formel (Association)	X	X	
Meule Occitane	Formel (Association)	X	X	

5.1. Des dispositifs pour observer, suivre et contrôler les produits et les pratiques

En premier lieu, il a été mis en place dans l'ensemble des cas étudiés des visites collectives des lieux de production. Ces visites sont inspirées de la pratique agronomique des « visites de bout de champ » réalisées lors d'essais techniques ou variétaux. Elle s'est diffusée avec le développement de la sélection participative par des collectifs tels que le Réseau Semences Paysannes (Bonneuil et Demeulenaere 2007; Demeulenaere et Bonneuil 2011), par des réseaux d'agriculture « alternative » (Demeulenaere et Goulet 2012) ou par les projets de recherche participatifs menés par l'Inra (Chiffolleau et Desclaux 2006; Desclaux et al. 2009; Demeulenaere et Goldringer 2017). Dans le cas des filières étudiées, elles sont mobilisées comme un moyen de vérifier la progression des blés au champ et de contrôler l'évolution sanitaire et biologique du produit. Grain et Pâtes réalise ainsi une « tournée des producteurs » qui consiste à se rendre sur les parcelles de l'ensemble des producteurs-membres ayant semé des céréales pour la SCIC une année donnée. Cette tournée est réalisée entre la fin du printemps et le début de l'été, lorsque les blés ont réalisé leur épiaison (sortie des épis de blés). Elle rassemble quelques producteurs volontaires, le gérant et les salariés de la SCIC, les meuniers, ainsi qu'une chercheuse de l'INRAE – qui a accompagné le groupe dans la sélection des blés poulard et réalise un suivi de l'évolution de leurs populations.

La tournée permet plusieurs choses. Premièrement, elle est l'occasion pour l'ensemble du collectif de discuter avec le producteur de ses pratiques culturales, face à son champ. Deuxièmement, elle permet aux autres producteurs ainsi qu'aux transformateurs (meuniers, pastiers) d'évaluer la production encore en cours pour se faire une idée des rendements (qui peuvent varier entre 10 et 20 quintaux à l'hectare selon les années et les parcelles), de la maturation des grains (les récoltes peuvent se répartir entre le début et la fin de l'été selon les conditions pédoclimatiques des parcelles), de la qualité technologique des grains (le mitadinage, c'est-à-dire la texture du grain, qui influence la transformation en pâtes) et enfin de la qualité sanitaire des grains. Les chercheuses de l'INRAE recherchent des traces de maladie sur les épis et réalisent des prélèvements afin de tester les sols et les épis sur la présence de mycotoxines. Le groupe, accompagné par les chercheuses, estime la pureté variétale des champs (c'est-à-dire le taux de présence de la variété semée dans les épis développés au champ, voir chapitre 4 pour plus de précisions) et au besoin, réalisent des prélèvements de bottes d'épis pour la mesurer lorsqu'elle semble trop basse. Pour la marque Tout Nature, un salarié de

l'entreprise Le Moulin, à l'origine de la démarche, est en charge de réaliser un suivi des parcelles des producteurs (téléphone, visites de bout de champ). En plus de la formation des nouveaux boulangers adhérant à la démarche, plusieurs membres des équipes se déplacent également en visites dans les boulangeries partenaires. Dans les cas d'Ici Farine et de Meule Occitane, les visites au champ sont organisées par les animatrices des filières et réalisées par des agriculteurs et transformateurs, volontaires. Egalement, les réunions de filières se déroulent sur divers lieux de production (chez le meunier, dans une boulangerie) ce qui permet des visites des autres lieux de production.

Dans l'ensemble, ces visites collectives des lieux de production permettent de discuter, *in situ*, des pratiques et des contraintes rencontrées par les acteurs sur leurs exploitations et ainsi de vérifier les éléments les plus essentiels du cahier des charges. Elles servent ensuite à obtenir une première évaluation du produit, matière de qualité et de quantité et ainsi d'ajuster les transactions promises, lors de la planification initiale que nous avons décrite dans le chapitre 6. Le règlement intérieur de Meule Occitane traite ainsi des enjeux de communication des informations liées à la production afin d'anticiper les écarts entre transactions promises et les qualités et quantités effectivement produites.

« Les informations concernant le suivi des cultures sont centralisées par l'association. Chacun s'engage à transmettre les informations individuelles de culture à l'association. Des temps collectifs sont prévus pour assurer le partage de ces informations individuelles à tous. Les informations concernant la production de farine sont centralisées par l'association. Les informations sont transmises au conseil d'administration et aux membres de l'association qui les demandent. »

Source « Règlement intérieur », Meule Occitane, 2021

Cette nécessité d'ajuster la transaction promise aux produits réels qui circuleront dans la filière a également conduit plusieurs des groupes enquêtés à développer des équipements de suivi des caractéristiques du produit au cours de sa réalisation. Pour l'ensemble des filières étudiées, les grains effectivement cultivés par les agriculteurs et les farines produites par les meuniers ne correspondent pas toujours aux accords qui ont été conclus en amont de la saison culturale. Dans le cas des agriculteurs, des intempéries, un manque dans l'approvisionnement en semences ou des problèmes techniques lors des semis peuvent amener à remplacer la culture d'une céréale donnée par une autre céréale. Les meuniers peuvent être confrontés également à une évolution de leur produit, amenant à réaliser des mélanges d'espèces lors de la production de farine, par exemple. Ces variations de qualité s'ajoutent à des variations de quantités, liées à des évolutions des rendements au champ ou à la mouture qui dépendent des conditions

climatiques lors de la production et qui ne peuvent pas être prévues. En 2021, les membres d'un groupe de travail du collectif Ici Farine, accompagnés par l'animatrice du Civam du département ont ainsi conçu et mis en place deux outils destinés au suivi de la production céréalière. Il s'agit de deux formulaires en ligne, diffusés par l'animatrice du groupe et remplis par les agriculteurs-membres au moment de la mise en culture puis après la récolte des grains. Ils complètent le suivi des parcelles dédiées à la production de la filière et réalisé *in situ* par lors des visites collectives et permettent un ajustement des attentes des membres de la filière aux transactions réelles qui pourront être contractées. Ces outils favorisent le bon déroulement futur de la transaction en anticipant les qualités et quantités qui seront produites et échangés dans la filière.

Afin de commenter le décalage existant entre les prix fixés à la bourse du coton d'Izmir et les prix réels auxquels les balles de coton seront achetées, K. Çalışkan qualifie le prix boursier de prix « de répétition » (Çalışkan 2010), sur la base duquel les prix définitifs seront fixés. De la même manière, l'accord sur les quantités et les qualités (surfaces cultivées, variétés et espèces semées, rendement au champs, rendement mouture) conclu lors des réunions donne lieu à une prévision de la transaction dont la réalisation concrète dépend des conditions réelles de production que rencontreront les acteurs. Dans les filières étudiées, la volonté de fonctionner en marché « fermé » donne ainsi plus souvent lieu à un ajustement de la transaction (remplacement d'un blé tendre par un autre, d'une farine « pure » par une farine « mélangée », etc.) plutôt qu'à leur annulation. Toutefois, les filières cherchent à mesurer et anticiper la distance entre la promesse de transactions et les biens concrets qui seront échangés. C'est en se confrontant par l'expérience à cette distance entre promesse et réalité de la transaction que les filières ont développé ces dispositifs, dont l'objectif est l'ajustement et la maintenance de la transaction effective.

Un groupe a choisi d'aller plus loin dans cet encadrement dynamique des transactions en mettant en place un dispositif de certification interne à la filière. D'autres groupes souhaitent à l'avenir y recourir (Meule Occitane, Ici Farine). Il s'agit ici de vérifier la conformité des pratiques avec le cahier des charges de la filière et non plus de produire une évaluation de la distance entre la promesse et la réalité des produits. Le collectif Farine de pays a mis en place en 2016 un système participatif de garantie (Cf. encadré 3, chapitre 2). Son objectif est d'accompagner l'attribution du « label » Farine de pays, de certifier les pratiques et installations des producteurs (agriculteurs, meuniers et boulangers) et par-là de réguler l'utilisation de la

marque collective. Le dispositif donne corps au cahier des charges en le confrontant aux lieux et pratiques de production des membres de la filière.

« FARINE DE PAYS® propose un système participatif de Garantie pour l'attribution de son label afin de valider les pratiques des producteurs, par le regard croisé d'autres producteurs et de consommateurs-transformateurs de farines. [...]

1/ Les enquêteurs

La visite de certification est assurée par 2 enquêteurs : 1 adhérent producteur labellisé Farine de pays, céréalier et/ou meunier. Il est l'Enquêteur Référent. Il est accompagné d'un Enquêteur assistant, « consommateur » de farine adhérent : boulanger ou metteur en marché de farines. »

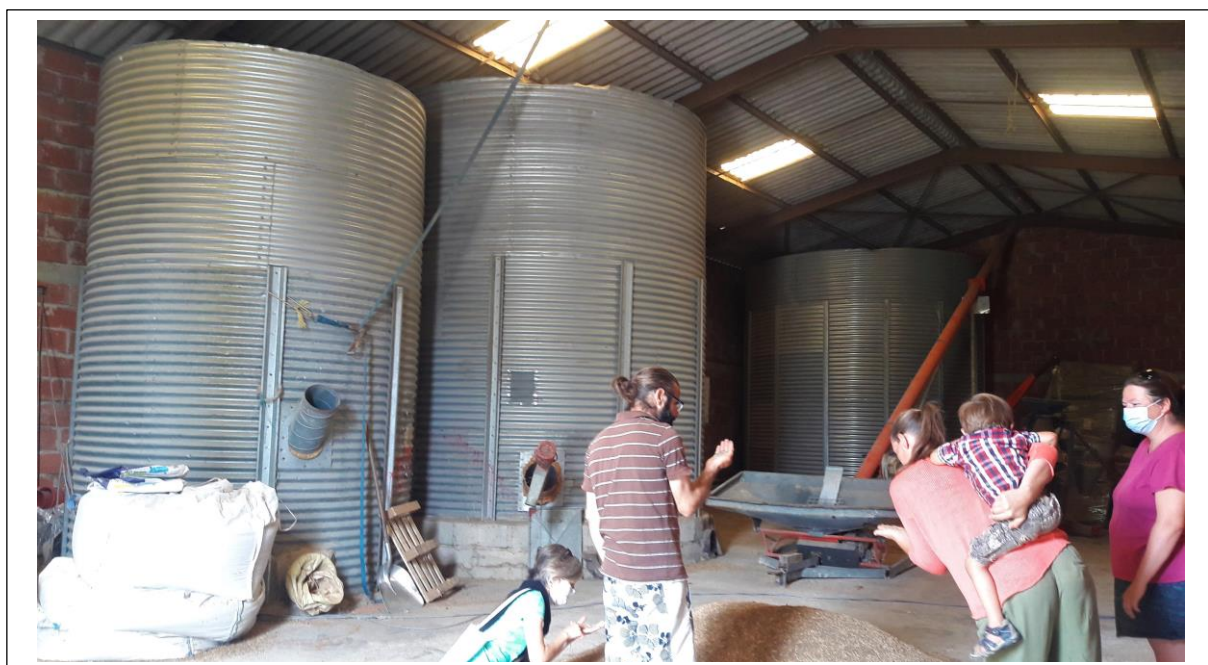
Source Règlement intérieur du système participatif de garantie, Farine de pays, 2016

L'association a développé ce système en s'appuyant sur le système participatif de garantie mis en place par Nature et Progrès. Le système de garantie participatif se déroule tous les deux ans. Il consiste en des visites des lieux de production et des discussions avec les producteurs membres de l'association. Lors de ces visites, deux membres du collectif occupant différents rôles dans les échanges de la filière (par exemple, un boulanger et un agriculteur visitent un meunier) se rendent sur le lieu de production du producteur demandant sa certification pour observer et discuter de ses pratiques et de son installation. La composition du groupe des « enquêteurs » décrite dans le règlement intérieur souligne la participation de ces visites à la maintenance des transactions du groupe. C'est un producteur « pair » utilisant la marque ainsi qu'un consommateur (transformateur ou acheteur) qui réalisent la visite. Lors des visites, les « enquêteurs » et « l'enquêté » remplissent ensemble un rapport de visite. Ce document a été construit de façon à remplir l'ensemble des objectifs que s'est fixé le groupe pour réguler la filière : i) assurer la conformité de la production avec des règles propres au groupe et des règles institutionnelles de la production biologique, ii) accompagner l'évolution des pratiques « au-delà du bio », iii) respecter la diversité des organisations du travail. Le rapport de visite permet dans sa construction de matérialiser ces objectifs.

En amont de la visite, le producteur visité doit préparer un dossier contenant à la fois des documents relatifs aux cahier des charges Farine de pays (la charte signée, la facture d'adhésion, ses emballages utilisés, cahier d'enregistrement Farine de pays, carnet de production), ses factures relatives aux transactions pour le groupe (« *N et N-1* »), ainsi que les certificats institutionnels sur lesquels s'appuient l'association (certificat Nature et Progrès ou AB, déclarations transmises à L'Établissement national des produits de l'agriculture FranceAgriMer, notamment). Différentes sections permettent de faire ressortir les bonnes pratiques et visent à aider à trouver des solutions collectives pour améliorer les pratiques qui le sont moins. Deux

points de la « *synthèse* » du rapport portent sur les « *points positifs remarquables* » et les « *améliorations possibles* ». Ce rapport traduit les dispositions du cahier des charges en points à vérifier conjointement (techniques de production, normes d'hygiène). Mais la mise en forme des sections et la formulation des questions permet aussi d'adapter l'entretien à la visite et aux pratiques du producteur. Le document invite les membres à expliquer ce qu'ils mettent en place face à des problèmes, si leurs résultats techniques leur semblent suffisants, à partager leurs procédures « *d'auto-contrôle* ». Il documente ainsi la diversité des pratiques et vérifie leur conformité au cadre commun.

La spécificité du système participatif de garantie est de permettre d'adapter la régulation au cas rencontré et d'inscrire la régulation dans le cadre des échanges à venir, en mobilisant les parties prenantes, le producteur, ses pairs et ses consommateurs, afin d'évaluer ses pratiques. Pour les producteurs rencontrés, ces dispositifs, ainsi que les réunions de la filière ne jouent pas seulement un rôle de contrôle. Ils favorisent aussi l'échange et l'émergence de pratiques professionnelles communes et de l'entraide : « *C'est intéressant, il y a d'autres personnes qui viennent voir chez toi. Ça peut te donner des idées, te faire te demander pourquoi tu fais comme ça. Tu vas voir chez quelqu'un, dans un cadre formel, mais tu vois comment il travaille, c'est intéressant ça. On discute aussi, sinon le reste du temps on est chacun chez soi, c'est l'intérêt du réseau.* » (Mars 2021. Romain, paysan-meunier-boulangier, 50 ans, Farine de pays).



Photographie 3. Visite du SPG, Farine de pays, août 2020. Deux paysans-meuniers et une animatrice (centre) inspectent du blé dans un hangar de stockage équipé de trois silos ventilés, en présence de l'agricultrice visitée (à droite)

5.2. Des marques et des logos pour matérialiser l'engagement dans la filière dans la dynamique des échanges

Les équipements marchands participent également à la maintenance de la filière dans la dynamique des échanges. Certains groupes ont choisi de déposer une marque collective, qui peut être utilisée par l'ensemble des membres de l'initiative. De la même manière, les acteurs de l'ensemble des filières étudiées ont choisi un nom et un logo pour leur démarche. Ils figurent à la fois sur les documents d'encadrement (par exemple, en en-tête des chartes), sur les produits (bigbag de grains ou de farines) et sur les biens (paquets de farine, sachets de pain). Ces équipements permettent d'être apposés sur les produits ou sur les devantures des boutiques pour rattacher un bien et sa transaction à l'économie de la filière. En équipant le produit, ces logos, équipent également la transaction et maintiennent son lien aux échanges d'une filière donnée.

Les cas d'Ici Farine et de Farine de pays montrent que le dépôt d'une marque constitue un moyen non seulement de matérialiser mais aussi de construire les frontières économiques des filières. Dans ces deux cas, l'utilisation de la marque a été encadrée pour renforcer le lien entre les produits et la filière et mieux distinguer les transactions propres à une filière. Le groupe Farine de pays a développé en complément de son cahier des charges un document régulant l'utilisation de la marque collective. Il est intitulé « *Conditions d'utilisation de la marque Farine de Pays© par les fournils et boulangeries. Document complémentaire à la Charte de la filière régissant les conditions de production [...] et d'utilisation de la marque depuis août 2012* ». La mention de la charte souligne la complémentarité des deux documents, l'un encadrant les pratiques de production et l'autre celles de commercialisation. Le document fixe des règles communes pour la commercialisation des biens à base de farine Farine de pays. Sa rédaction fait suite à plusieurs cas d'utilisation de la marque « Farine de pays » par des clients n'utilisant que très marginalement ces farines. En réponse à ce qui est perçu comme des utilisations frauduleuses de leur démarche, la marque collective rappelle l'obligation d'adhésion à l'association pour l'utilisation de la marque ainsi que l'obligation de se soumettre à un contrôle de la production, aujourd'hui assuré par le système participatif de garantie. Le choix d'une marque collective, c'est-à-dire pouvant être utilisée par plusieurs vendeurs autonomes rend compte de cette volonté de i) reconnaître la diversité des transactions et de biens et ii) de les encadrer comme appartenant à Farine de pays.

« 1/ Utilisation du logo pour identifier un produit spécifique:

- Logo générique marron Farine de pays avec le sous-titre "farines bio sur meules de

pierre, origine Occitanie" si le produit est fait avec 100% de farines Farine de pays [...]

2/ Utilisation du logo pour une communication globale de la boulangerie (vitrine, sacs) :

- Logo générique marron Farine de pays avec le sous-titre [...] si plus de 75% des achats de farine totaux de la boulangerie sont fait auprès des meuniers Farine de pays (toutes gammes confondues) et si les 25% d'autres farines sont certifiées Bio ou N&P et ne contiennent aucun additifs ni gluten rajouté
- Logo orange variétés de pays si 100% des achats de blé tendre proviennent de variétés de pays avec au moins 75% d'achat Farine de pays variétés de pays

3/ Sur le site Internet :

- Si achat >75%, logo sur la page d'accueil avec lien vers le site Farine de pays [...]. »
- Source « Conditions d'utilisation de la marque [...] », Farine de pays, 2016

En 2020, le collectif Ici Farine a découvert qu'un moulin régional à cylindre commercialisait des farines non biologiques et non locales sous le nom très proche de « Farine d'Ici ». Même si une entente a vite été trouvée avec ce concurrent, le groupe de travail « cahier des charges » a cherché à intégrer davantage de conditions à l'utilisation de la marque.

« Désignation du produit

La marque Ici Farine® a été déposée à l'INPI par l'association Ici Farine. Un contrat signé entre le président de l'association Ici Farine et le moulin du Causse, concède au meunier la licence de marque en exclusivité. La marque ne peut être utilisée que pour les produits issus d'une transformation au moulin du Causse. Elle peut s'appliquer :

- aux farines produites au moulin du Causse
- aux pains et autres produits (biscuits, céréales décortiquées, ...) fabriqués à partir de farine Ici Farine®, chez les transformateurs adhérents de l'association Ici Farine. »

Source, « Cahier des charges » section « Préambule », Ici Farine, 2021

Dans les deux cas, les conditions d'utilisation de la marque sont utilisées pour renforcer l'encadrement des transactions. Les documents précisent les conditions d'échange et de production pour appliquer les marques sur les produits et dans les boutiques.

Conclusion

La stabilisation des filières étudiées a conduit les acteurs à construire des règles pour assurer le bon déroulement de la production et des échanges dans leur dynamique. Celles-ci se matérialisent dans des documents d'encadrement. Elles visent à admettre la diversité des pratiques, des produits, des acteurs et des entités biologiques ou technologiques de ces réseaux sociotechniques, tout en produisant un cadre commun au sein duquel les échanges peuvent se réaliser. Sans véritablement prescrire des pratiques, ils permettent leur suivi et rappellent un cadre commun dans lequel doivent tout de même s'inscrire les acteurs de l'agencement marchand, afin d'assurer son bon fonctionnement. À cet égard, l'organisation produite par les groupes étudiés est intéressante. Elle ne fixe pas un cadre rigide et immuable, au contraire, elle construit des outils pour encadrer et anticiper les échanges et les activités de production, tels qu'ils se déroulent. De fait, les organisations produites doivent tenir bon face à la réalité des transactions concrètes et au caractère dynamique des processus de production et des échanges dans des filières intermédiées, pour des produits transformés et peu stables. Il s'agit alors autant de fixer les limites à la qualité « naturelle » attendue que de construire des dispositifs qui permettent de suivre sa réalisation et, le cas échéant, estimer, prévoir, communiquer une distance entre qualités et quantités attendues et production réelle. Ce travail de maintenance du marché permet la reconnaissance autant que la limitation de la diversité.

Toutefois, ces dispositifs d'encadrement n'assurent qu'en partie le bon déroulement de la transaction dans le temps. Nous allons maintenant nous tourner vers les activités qui permettent la fluidité des échanges entre les parties au fil des étapes de production. Nous analyserons ces activités comme relevant de la construction d'une route, qui, parce qu'elle prédit l'arrivée des produits en des lieux définis et dans certaines conditions, servent de support à des transactions éclatées entre différents acteurs, et réparties sur le temps long de l'année culturale.

Chapitre 8.

Maintenir les transactions tout au long de la filière : enjeux de circulation et de propriété

Une fois la production organisée et la qualité attendue stabilisée, les biens doivent encore être produits et transférés au long de la filière. Dans ce dernier chapitre, nous poursuivrons notre examen des activités qui permettent aux transactions, dispersées entre des lieux de production hétérogènes et étalées dans le temps, d’être toutefois maintenues jusqu’à leur concrétisation effective.

Plusieurs travaux en sociologie économique analysant le fonctionnement de filières ont montré que l’accord sur le prix, de même que l’accord sur la qualité ne suffisent pas à assurer la transaction. Pour faire aboutir une transaction dans des filières intermédiées, il convient que l’échange soit maintenu tout au long de la filière et sur toute la durée de sa réalisation. Ces activités de maintenance de la transaction consistent en une série d’actions qui organise la circulation du produit entre les acteurs et à travers les lieux de production et de commercialisation. L’enquête réalisée par T. Escala sur la filière Label Rouge agneau du Quercy montre que la réalisation de la vente de ces carcasses demande de faire circuler le produit à travers plusieurs espaces, depuis l’exploitation de l’éleveur jusqu’à la boucherie, en passant par les différents lieux de transformation des abattoirs. Cette circulation du produit est concomitante de la transformation de l’animal en plusieurs biens marchands successifs, des carcasses puis des morceaux de viande. Elle s’accompagne ainsi de la mise en place d’un circuit jalonné par différents dispositifs matériels et acteurs du marché (Escala 2009a). En suivant le chemin de milliers de balles de cotons de la Californie vers la Turquie, K. Çalışkan a de même montré que, quoique l’affaire ait été conclue, la réalisation effective de la transaction reste en suspens jusqu’à l’acceptation du produit par l’acheteur, plusieurs mois après que le *deal* ait été passé. Pendant toute cette période, vendeurs et acheteurs continuent d’ajuster le prix du bien en ajoutant de nouvelles données à la négociation. Vendeurs et intermédiaires, intermédiaires et acheteurs sont en contact, ils travaillent à tisser des relations personnelles afin d’essayer de réduire les aléas qui pourraient survenir sur la route. Une fois le bien mis en circulation, il transite par différents lieux où des acteurs tiers actent sa conformité à des caractéristiques standardisées et contrôlées, et confirment la validité de la transaction. C’est une série d’acteurs et d’institutions qui interviennent pour réceptionner le produit, l’évaluer, tracer son

cheminement et travaillent pour assurer le maintien de l'échange qui peut toujours être refusé ou invalidé (Çalışkan 2010). Ces travaux rejoignent les conclusions de A. Bernard de Raymond (2014a) sur le travail marchand réalisé par les acteurs de la distribution pour assurer le transit des marchandises, coordonner d'un réseau d'acteurs de l'amont et de l'aval et garantir la fraîcheur de produits alimentaires marqués par leur périssabilité.

Dans le secteur céréalier conventionnel, il en va de même que dans les cas étudiés par la littérature (pour une analyse de la filière blé russe inspirée par K. Çalışkan, voir Dufy 2021). Ces tâches reposent sur une division du travail entre les acteurs de la production, ceux de la transformation, et des intermédiaires marchands. L'importance que tiennent ces intermédiaires, à l'image des coopératives, dans les échanges du secteur céréalier conventionnel tient à la dimension stratégique attribuée aux opérations qui leur ont été confiées. Ils ont été identifiés et renforcés dans leur rôle sur le marché de façon à assurer la bonne tenue des échanges et des opérations qui garantissent le maintien de la qualité des biens tout au long de la filière. *A contrario*, les initiatives que nous étudions dans cette thèse cherchent à créer des circuits d'échanges indépendants de ces intermédiaires centraux du secteur conventionnel. Les acteurs des filières alternatives ont souhaité organiser cette maintenance des transactions de manière plus collective, en impliquant davantage les producteurs dans le travail marchand qui doit être réalisé et dans la gouvernance de la filière. Cela exprime de nouveau leur recherche d'une intermédiation de reconnexion, comme nous l'analysions au chapitre 6. La réappropriation collective de ces activités de maintenance des transactions semble d'autant plus complexe à réaliser que les acteurs des filières en question travaillent sur des lieux dispersés, passent des échanges depuis plusieurs lieux de vente et échangent des produits hétérogènes, qu'ils ne souhaitent pas standardiser pour en faciliter le contrôle au fil de la réalisation de l'échange.

Ce chapitre s'intéresse à l'important travail marchand qu'ont dû produire les acteurs des filières étudiées pour maintenir les transactions à travers les étapes et les lieux de production, les transformations et le transfert des produits. Par ajustements, elles en sont venues à mettre en place des procédures et des équipements, pour prendre en charge et soutenir les activités nécessaires à la réalisation de la transaction. Mis bout à bout, ceux-ci forment une route que doit suivre le produit afin d'être convenablement échangé. Nous allons voir que ce travail marchand consiste à mettre en place des équipements techniques, tels que des silos, des sacs, des machines pour le tri, mais aussi d'établir une feuille de route à suivre pour que les échanges se déroulent convenablement d'un bout à l'autre de la filière (section 1). Le développement d'équipements marchands réalise la marchandisation des biens et permet leur circulation à

travers des espaces de production successifs. Ils permettent de fixer les rôles d'acheteurs, de producteurs et de vendeurs qu'endossent successivement les acteurs de ces filières et assurent le suivi, la traçabilité et le règlement des transactions (section 2). C'est l'ensemble de ces activités et de ces dispositifs matériels qui maintiennent la transaction au fil de la filière.

1. Une route marchande pour faire circuler les produits et établir leur propriété

En introduction au chapitre précédent, le témoignage de Julien, boulanger membre de Meule Occitane mettait en lumière un ensemble de problèmes qui peuvent mettre à mal la réalisation de la transaction. Parmi ces écueils, il mentionne la présence de maladie sur le grain puis dans la farine ainsi que le respect des délais et des points de livraison. La résolution de ces problèmes est essentielle pour la réalisation de l'échange. Pour les prévenir, les cinq collectifs que nous avons suivis ont mis en place, au fil des années d'activité, des procédures qui ressemblent à des routes marchandes. Nous examinerons dans un premier temps la manière dont les acteurs ont formalisé ces routes et les éléments qu'elles spécifient (1.1.). Nous verrons qu'il s'agit de définir une voie de circulation pour les produits, qui permettent leur échange, d'identifier des points de passage obligé, parfois liés aux activités de production, et parfois liés à l'échange lui-même et enfin de distribuer les rôles dans l'échange, en clarifiant qui conduit la transaction à chaque section de la filière. Nous discuterons dans un second temps du rôle que tiennent les dispositifs matériels dans la structuration de cette route (1.2.). Nous nous pencherons spécifiquement sur les infrastructures et outils de travail utilisés, pour voir qu'ils servent d'appui à la fixation des modalités de l'échange. Nous observerons que dans ce processus d'organisation des transactions convenables, les acteurs des filières étudiées ont dû s'interroger sur l'investissement dans ces infrastructures et équipements essentiels au maintien de leur filière. Les collectifs parviennent grâce à ces procédures et par l'investissement dans des équipements matériels à définir les liens de propriété aux produits, à établir des responsabilités et à fixer un cadre aux échanges, toujours spécifiques et disparates.

1.1. Définir les rôles et les étapes de l'échange

De prime abord, les échanges dans les filières céréalières semblent simples. Ils renvoient plus volontiers l'observateur à la mise en culture et la récolte de grains, transférés aux meuniers pour la mouture en farine, ensuite vendue aux boulangers ou aux pastiers. Deux éléments s'opposent néanmoins à cette vision préconstruite. D'abord, il s'agit d'une simplification des étapes de production et d'échange qui composent ces filières. Un ensemble d'activités doit être réalisé entre ces étapes de production majeures et chacune doit être attribuée à un acteur précis. Ensuite, l'organisation des filières, entre acteurs individuels et structures collectives implique plusieurs

parties dans les échanges et demande de clarifier la propriété des biens en chaque point. C'est ce travail de distribution des tâches et de clarification des liens de propriété qu'ont dû réaliser les groupes étudiés pour stabiliser leurs transactions.

1.1.1. Etablir une route pour la propriété et l'échange des biens

La mise en place de cette route marchande implique d'abord de distribuer les rôles et de définir un lieu pour la réalisation des transactions. La mise en place d'un processus stabilisé de traitement, d'acheminement et de transfert des produits a été spécifiquement discutée par les membres de Meule Occitane de 2019 à 2021. L'association était alors dans une phase de transition. L'initiative passait d'un fonctionnement par relations bilatérales à la constitution d'une initiative collective, l'association Meule Occitane. Cela a été l'occasion pour le groupe d'interroger le rôle à donner à la structure collective dans les échanges. Il a aussi été question de mettre à plat les relations commerciales entre les membres de la filière et les rôles de chacun. Jusque-là une partie des agriculteurs cultivaient chacun leurs propres semences de ferme, non celles fournies par Francis (fondateur) et stockaient le blé sur leur exploitation, plutôt qu'au hangar collectif. Le groupe a alors souhaité que toutes les transactions passées avec les agriculteurs soient identiques et suivent un même processus. Cette phase de restructuration donne bien à voir le travail d'organisation qu'a dû fournir l'ensemble des cas pour stabiliser leurs échanges et assurer le maintien des filières au long cours. Nous pouvons noter le cas intéressant de l'échange des semences qui serviront à la production de l'année. Les semences de blé doivent être traitées, c'est une opération nécessaire y compris en agriculture biologique pour prévenir les risques de maladies des blés au champ. Toutefois, cette étape pose régulièrement soucis car le traitement dépend des pratiques individuelles des producteurs, tandis que les risques sont eux collectifs. Au démarrage des initiatives étudiées, ces questions pouvaient générer des problèmes, au niveau des grains et parfois, de la farine voire des pains. Pour les groupes étudiés, il a donc fallu clarifier quelques points : À qui appartiennent les semences au moment de leur traitement ? Qui est responsable de cette tâche ? Où doit-elle se dérouler, selon quelle procédure et avec quel matériel ? L'extrait suivant est composé de plusieurs sections du règlement intérieur de Meule Occitane, réorganisés ici pour mieux voir l'effort de mise en place d'une procédure de circulation du produit, étape par étape.

« Le protocole lié à la gestion de la carie devra être respecté : Les producteurs.rices ont la possibilité de traiter les semences avec une bétonnière présente au siège de l'association, en prévenant les meuniers au moins une semaine à l'avance de leur date de venue. » [...] « Un.e producteur.rice s'engageant à semer pour l'association

s'engage à prévenir avant début novembre s'il annule sa demande. L'annulation peut avoir des conséquences néfastes sur le groupe, car les surfaces semées correspondent à des besoins en farine, donc celle-ci peut venir à manquer. » [...] « Les producteurs.rices s'engagent à prévenir les salariés au moins deux jours avant l'arrivée des grains moissonnés (organisation logistique du bâtiment) en précisant le mode de livraison (vrac ou bigbag, type de camion livreur). La gestion des déchets, comme les bigbag obsolètes, est réalisée par les salariés. » [...] « En cas de farine limitante, la priorité d'approvisionnement est la suivante : paysans-boulangers, professionnels adhérents, professionnels non adhérents, marchés et particuliers. Le meunier s'engage à assurer des livraisons régulières, définies en début d'année scolaire avec le.a boulanger.ère. S'il y a une modification dans les mélanges réalisés par le meunier, celui-ci s'engage à prévenir les boulangers.ères. »

Source « Règlement intérieur de l'Association », Meule Occitane, document de travail, 2021

L'ensemble des étapes identifiées est primordial pour assurer le maintien de la transaction promise jusqu'à sa concrétisation. Ces tâches sont, en apparence, techniques et semblent mineures comparées au travail de production, de culture, de mouture ou de panification. Pourtant, leur répartition entre les acteurs de la filière, la définition d'un lieu pour leur réalisation et d'un lien de propriété aux produits lors de ces étapes constituent un enjeu pour que les transactions puissent se réaliser convenablement. C'est grâce à ces activités qu'un grain récolté est transformé en un produit qui puisse être vendu, ou qu'une issue de mouture devient un bien marchand, de la farine en sac. C'est justement parce qu'elles se situent à l'intersection de deux étapes de production et de vente que le statut de ces tâches (qui doit la réaliser ?) et du produit (à qui appartient-il, où doit-il se trouver ?) demande à être clarifié. La farine moulue, promise à un boulanger, n'est plus tout à fait celle du meunier. De même que le grain récolté n'est plus tout à fait propriété de l'agriculteur sans pour autant appartenir déjà au meunier. Mais il constitue déjà un bien d'intérêt pour le boulanger, car il représente, dès son emblavement, une farine en devenir.

Le règlement intérieur rédigé par les membres de l'association Meule Occitane en complément du cahier des charges ressemble à un véritable guide de propriété et de transfert des biens dans la filière. Ce document montre l'importance d'accorder i) un lien de propriété entre un acteur et un bien, ii) un tarif pour les opérations réalisées qui participent de la transaction et iii) un lieu et du matériel pour réaliser cette opération et finaliser l'échange. Ainsi, le fonctionnement régulier de la filière demande de stabiliser le circuit suivi par le bien et de se mettre d'accord sur l'état qui permet de le considérer comme propre, ou non, à être échangé. Cela a permis la mise en place d'un circuit d'échanges pour les biens, que nous pouvons représenter sous la

forme d'une feuille de route des échanges, en précisant qui est responsable de telle étape et qui est propriétaire du produit à cette étape (schéma 3).

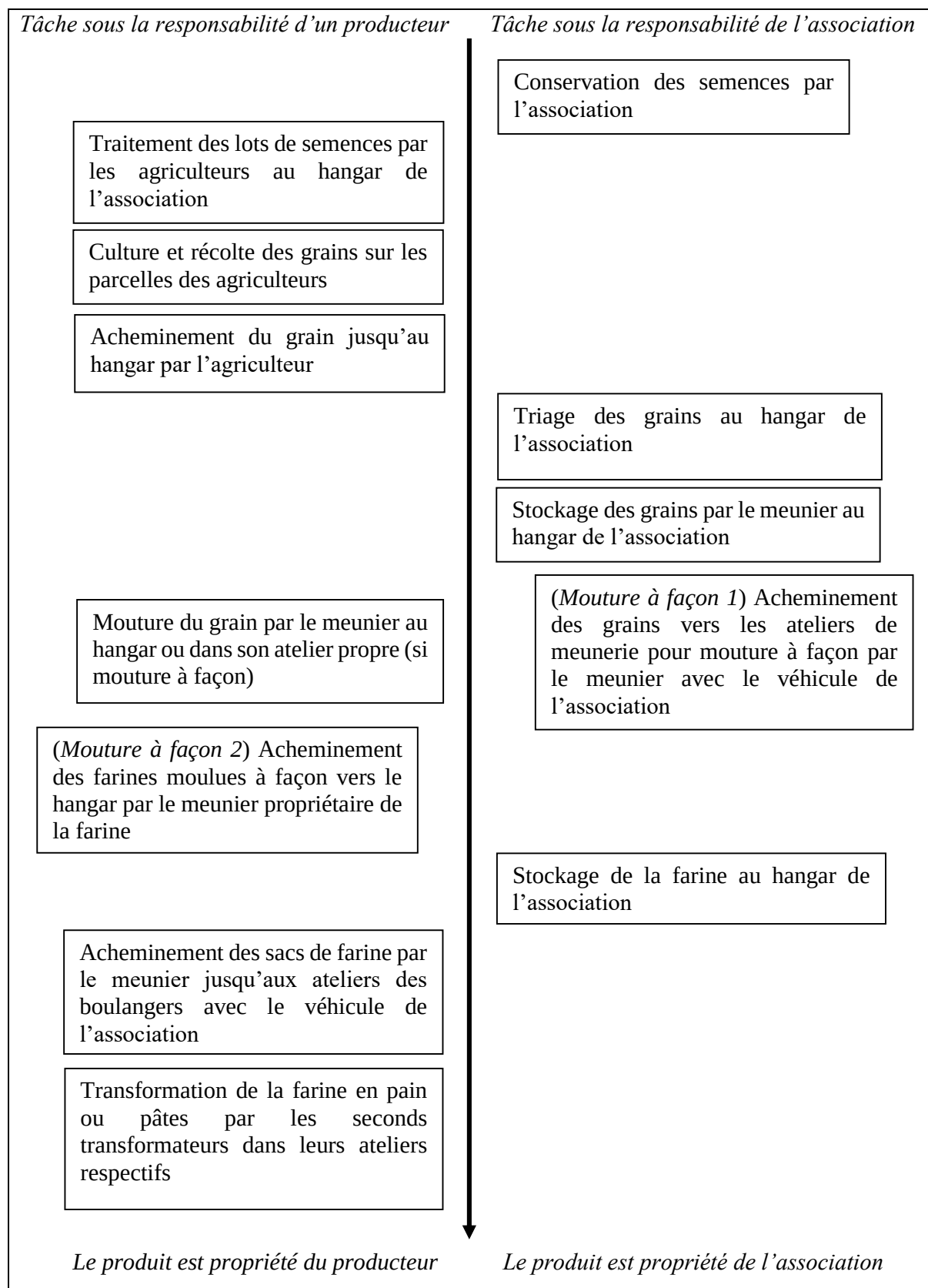


Schéma 3. Feuille de route pour la répartition des tâches et de la propriété des produits, Meule Occitane

L'ensemble des procédures de traitement et de prise en charge des produits prévus dans ce règlement viennent soutenir la transaction en permettant de savoir ce qui doit être payé. Elles explicitent quel est le bien en question, s'il peut être considéré comme un bien marchand, mais aussi à quel moment et en quel lieu se tient véritablement l'échange promis. Elles interviennent à chaque étape de la chaîne de production et d'échange pour mettre en forme la relation commerciale entretenue par les acteurs :

« Moi je moissonne, je livre tout à la coopérative de tri. Là on fait le point avec Justin par rapport à l'emblavement de la saison. Ils me trient, ils me mettent de côté la semence que je récupère après. Je la récupère ici, je sème, bon l'année passe, je moissonne de nouveau et ça repart. Mais après le triage, le décortilage, c'est lui qui s'occupe de tout ça. Moi je lève ma récolte et lui il me paye par rapport. Et l'engrain c'est après décortilage. »

Décembre 2018. Fabien, 40 ans, agriculteur, Farine de Pays

La mise en place de telles feuilles de route stabilisées fait souvent suite à plusieurs transactions que les acteurs m'ont décrites en entretien comme problématiques. Dans le cas de Grain et Pâtes, plusieurs organisations de la production et des échanges ont été testées entre le début de la production, en 2013 et le début de mon enquête en 2018. Le collectif a mis en place différentes répartitions des tâches et liens de propriété au produit. C'est la qualité finale du produit et la fluidité du transfert qui leur a permis de juger du bon fonctionnement des relations marchandes. Le témoignage d'un des meuniers de la filière, Jocelyn, illustre le mieux ce besoin de mettre en place des transactions qui tiennent la route. Dans un premier temps de l'initiative, Jocelyn jouait dans la filière un rôle d'intermédiaire entre les agriculteurs et l'atelier de transformation. Il achetait lui-même le blé et revendait sa farine auprès de la SCIC pour la transformation en pâtes. Le meunier voyait ce fonctionnement comme injuste, car il se trouvait à la fois propriétaire du blé tout juste récolté et propriétaire de la farine moulue et était ainsi tenu pour responsable de l'ensemble des défauts des produits. Le fonctionnement causait des problèmes tant pour la qualité des biens que pour leur paiement :

« On m'amenait du blé qui n'était pas tout à fait nickel, mais moi je pouvais retrier ici. Et petit à petit on m'amenait du blé avec de la terre au travers. Soit je le voyais assez tôt, soit je ne le voyais pas. Et ça se sentait, ça crissait sous la dent au niveau des pâtes. Donc on a essayé ça, on l'a fait. Mais ça s'est vite arrêté, ce n'était pas possible : je pesais un bigbag brut, je le triais, je le brossais, je le passais en farine, et à la fin le rendement ce n'était pas 80 %, c'est 50%. J'arrive à la SCIC avec une facture : rendement farine 50 % du poids brut. On me dit « Jocelyn, ton moulin il marche pas. » Là t'es énervé, je savais que j'étais à 75-78% de rendement ! Mais moi tout le triage, alors, je le facture à qui, je le calcule comment ? »

Mars 2021. Jocelyn, 35 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes.

Selon Jocelyn, ce fonctionnement ne permettait pas d'accorder la responsabilité du produit à ceux à qui elle aurait dû incomber, les agriculteurs, et se traduisait dans un défaut de paiement du bien à sa juste valeur. Le groupe a alors décidé de clarifier les liens de propriété des blés avant mouture, puis à la mouture, et de la farine :

« Les paysans sont propriétaires du blé jusqu'à qu'ils me livrent. L'idée c'est que les gens soient conscients de comment ils le stockent. S'ils le stockent dans de mauvaises conditions, le blé ne se garde pas, du coup ils ne peuvent pas le vendre. Ça responsabilise. Alors que si le meunier achète tout à la récolte, c'est moi qui ai la responsabilité de tout stocker tout l'hiver. S'il y a un problème, c'est pour ma gueule. Le but c'est que le groupe soit responsable de lui-même, chacun est responsable de sa quantité. »

Mars 2021. Jocelyn, 35 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes.

L'évolution des règles de propriété demande ainsi de clarifier les étapes de transfert et les statuts des biens à échanger. Fixer le prix des biens, comme nous en avons traité précédemment, ne suffit pas à fixer les conditions de paiement ni de transfert du produit. La nouvelle organisation de la route marchande de la SCIC repose désormais sur une intermédiation, assurée par la structure collective et l'utilisation de dispositifs de planification des échanges :

« Aujourd'hui, chacun m'amène le blé selon une planification à l'année. Ils se sont répartis les livraisons entre producteurs. C'est planifié avec la SCIC, parce que sinon c'est toujours les mêmes qui amènent en premier. Du coup ils facturent le blé à la SCIC et moi je facture la prestation de mouture à la SCIC. Ça marche comme ça. »

Mars 2021. Jocelyn, 35 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes.

Enfin, afin de mettre en accord la qualité attendue du bien et la qualité et la quantité effectivement produites, le groupe a également été amené à construire son propre circuit d'approvisionnement en semences. Il constitue la première étape de la production de la filière et illustre bien le rôle des procédures et des pratiques dans la construction d'un circuit marchand qui puisse être maintenu sur le temps long. Comme le montre Yves, la gestion des semences, bien en amont de la production des pâtes, est nécessaire pour soutenir le développement économique de la filière. Le circuit proposé ici par Yves a été mis en place en 2019. Il consiste en un système d'épuration et de multiplication des semences, distinct du circuit de production. Les cinq filières ont mis en place des réseaux de multiplication et de conservation, à la ferme de producteurs dédiées ou sur des parcelles bien définies, selon une organisation régulée. Les semences constituent ainsi un pool collectif constitué par les filières à leur lancement et développé au fil de leur croissance. Ces activités complètent l'encadrement des entités biologiques réalisé par les documents d'encadrement. Le témoignage montre que cette distribution des rôles ne va pas de soi dès lors que l'on s'extrait du réseau de sélectionneurs et

de coopératives conventionnel. Il souligne l'important travail nécessaire pour se réapproprier des tâches qui ont été divisées et accordées à des acteurs bien distincts dans le secteur céréalier conventionnel.

« Dès que la demande augmente, il faut avoir un outil qui fonctionne ! Nous, paysans, à la base, il faut trouver une solution. L'an dernier, la pureté est tombé autour de 50% ! J'étais à 80% de pureté variétale, donc ma semence a servi de référence, mais je n'ai pas pu fournir tout le monde. Je préconise qu'on reparte sur quelques épis et puis multiplier sur des petites parcelles qui servent de semence pour fournir tout le monde, ce serait l'idéal. Laisser évoluer des mélanges, à la transformation il va y avoir des soucis. Ce ne sera jamais « les pâtes » : vous n'aurez pas la référence poulard d'Auvergne, et ensuite au niveau réalisation et consistance de la pâte. »

Novembre 2018. Yves, 60 ans, agriculteur en polyculture-élevage, Grain et Pâtes

1.1.2. Etablir des itinéraires bis pour les produits de qualité insuffisante

Les problèmes de pureté des grains, au champ et après la récolte, constituent un souci important pour les filières étudiées. Ces préoccupations ont amené les groupes à constituer des circuits d'échanges parallèles aux circuits semence-blé-farine-pain/pâtes. C'est le cas des initiatives Grain et Pâtes et Meule Occitane. L'objectif de ces échanges est à la fois de soutenir la transaction principale, en prenant en charge certaines tâches, mais aussi de la préserver, en trouvant une voie de sortie pour des produits qui ne seraient pas adaptés à la production de la filière. Nous désignons ces échanges comme des échanges complémentaires car leur objectif lorsqu'ils ont été mis en place par les cas d'étude était bien de trouver des arrangements autour des transactions principales des groupes. En filant la métaphore de la feuille de route, ils constituent en quelque sorte des itinéraires bis.

Dans le cas de la Meule Occitane, l'association a subi en 2019 des problèmes sanitaires, une partie du blé récolté était cariée lors de son arrivée aux silos collectifs. La présence de cette maladie du blé rend le grain impropre à la consommation humaine. Ce problème sanitaire a eu des répercussions pour l'ensemble des acteurs de la filière. D'un côté l'association n'avait plus assez de grains pour fournir les meuniers et les boulangers et assurer les commandes qui avait été réalisées un an plus tôt. De l'autre côté, il était difficile de savoir si le problème était lié aux pratiques des agriculteurs, au stockage de la semence par l'association ou à un manque, du meunier, de l'association ou des agriculteurs de traitement de la semence. Dans ces conditions, il semblait inapproprié aux acteurs de refuser le paiement aux agriculteurs et l'association a bien acheté ces grains, sans pouvoir les revendre. Suite à ce problème à la fois technique, questionnant la répartition des rôles et des responsabilités dans le groupe mais aussi

économique, lié à l'insuffisante définition de la propriété du grain malade mais transmis au meunier, plusieurs mesures ont été prises. À l'hiver 2020, les membres de l'association ont discuté de la possibilité de refuser les blés impropres à la consommation humaine, mais la solution ne convenait pas à l'ensemble des membres. La discussion portait d'abord sur la possibilité de mettre en place des tarifs différents d'achat du grain en fonction de critères de qualité :

« Julien (boulangier) note que ça n'est « pas évident de tenir cette position vis-à-vis des agriculteurs », Claire (meunière-boulangère) approuve. Léo (animatrice) « Donc on part de la fourchette haute et on s'accorde la possibilité de faire baisser le prix en fonction de l'appréciation du grain et limite de refuser ? » Julien : « Refuser, je ne sais pas. C'est difficile de refuser du blé s'il est dans le camion ! Ce qu'il faut c'est être sûrs avant de le passer dans la trémie, et pour ça il faut de l'expertise. »

Carnet de terrain du 14 décembre 2020. Réunion de l'association Meule Occitane.

La solution trouvée a consisté à mieux spécifier les conditions d'achat de la récolte, à mieux définir les caractéristiques du blé pouvant être échangé et finalement à développer un nouveau circuit de valorisation du grain malade. Le grain destiné à la mouture ne pourra être acheté au prix fixé par le groupe que s'il ne présente aucun signe de maladie ou de fermentation, le recours à des tests pour le vérifier lors de l'arrivée du grain au hangar de l'association est prescrite par le règlement intérieur. Le règlement prévoit ainsi que le blé impropre à la consommation humaine, et donc à l'achat prévu par l'accord conclu en début d'année culturale, soit malgré tout acheté par l'association à un tarif spécifique « *l'association peut proposer d'acheter ce blé à 0,20€/kg, et le revendra à 0,30€/kg à des éleveurs (frais de stockage), en tant qu'alimentation animale* ». Cette seconde route de circulation des produits impropres à la consommation humaine intervient pour mieux maintenir l'échange principal et pour soutenir les relations commerciales entre les agriculteurs, les meuniers, et la structure collective. Elle permet de ne pas laisser l'agriculteur gérer seul les coûts associés à ces aléas, car l'association porte un objectif de rémunération du travail fourni. Elle permet également de ne pas mettre en danger la structure collective, en achetant le grain malade au prix d'un blé sain. Par ailleurs, la solution a été choisie compte tenu de l'objectif de l'association de valoriser de la polyculture-élevage.

1.2. Des équipements techniques pour matérialiser la route marchande

« Tout commence par le blé qui arrive dans le nouveau silo. Il ne peut accueillir que 10 tonnes à la fois. Là, la grosse période de rush commence en juillet pendant un mois et demi, tous les grains arrivent. Il faut être efficace à cette période-ci. Le grain est monté depuis le silo sur un élévateur pour passer au tri. Tous les outils de tri doivent être placés à un angle de 45°, en cascade. Le problème c'est que tous ne vont pas à la même vitesse : certains peuvent traiter une à deux tonnes par heure tandis que d'autres ne sont qu'à 300 kilos par heure. Donc on calcule des délais d'attente en fonction du volume des trémies. Les grains sont ensuite mis dans des bigbags. »

Mai 2021. Rudy, 35 ans, meunier, Meule Occitane, entretien informel pendant la visite du hangar de stockage de l'association

La visite des hangars de stockage et de tri construits peu à peu par les groupes étudiés n'est pas sans rappeler les infrastructures décrites par W. Cronon comme ayant permis d'aménager un flot d'or (« *golden flow* »), ce flux industriel continu de grain de la campagne vers la ville, sur lequel s'est développée la bourse aux matières premières internationale de Chicago (Cronon 1991). Ces équipements matériels qui structurent le monde économique assurent le déroulement souhaité du marché et de la production (Vatin 1987; Pinch et Swedberg 2008). Leur mise en place et leur bonne utilisation par les acteurs membres des initiatives étudiées participe, comme la feuille de route précédemment exposée, au maintien des échanges au long de la filière (sur le rôle des infrastructures dans la fluidification d'un circuit long de proximité en boucherie, voir Le Velly et al. 2020). De fait, plusieurs équipements techniques interviennent au long des échanges dans les filières étudiées, comme les silos, les bigbag, les bennes, les camions de transport ou certaines machines agricoles. Nous soutiendrons dans cette sous-section qu'ils jouent un rôle structurant dans le déroulement des transactions, la réification des produits, leur circulation et le transfert de propriété des biens.

1.2.1. Investir dans des équipements techniques pour fluidifier les échanges

En premier lieu, les équipements techniques sont un support matériel nécessaire de la transaction. Ils assurent le transit des produits et médient le transport des activités de production aux activités marchandes. En 2017, la restructuration de la Meule Occitane a nécessité des investissements dans des équipements techniques. Ils servent d'appui pour les nouvelles relations d'échange en construction. Le collectif a lancé une campagne de levée de fonds participative via une plateforme en ligne dédiée au financement des projets agricoles en 2018. Intitulée « la Meule Occitane fait peau neuve », la campagne visait à récolter 15 000 euros

(12 000 euros ont été récoltés) afin de restaurer les infrastructures du moulin et d'acheter de nouveaux équipements. Ces infrastructures jugées nécessaires par le groupe font écho aux discussions lors des réunions, portant sur les problèmes rencontrés lors des transferts des blés et des farines.

« La Rénovation du Moulin et l'achat d'une nouvelle meule

Aujourd'hui, 10 agriculteurs, 8 boulangers professionnels utilisent le moulin, des milliers de consommateurs savourent nos farines, nos pâtes et nos pains, mais l'outil de travail ne suit plus. Le local n'est plus adapté, les meules et tout le matériel ont besoin d'être rénovés, sans quoi l'activité devra cesser.

À quoi servira l'argent collecté ?

Cela permettra de couvrir une partie des frais de rénovation : agrandir le hangar (dalle, isolation), rénover les meules, achat de matériel pour plus de rentabilité des meules.

Dalle de béton : 15.000€ pour la chape béton

Le local de stockage : Hangar plus haut ossature auto porteur bois, tôle de toit : 9.000€

Pont roulant d'occasion dimensionné au hangar, 3000€ = Total 12.000€

La partie moulin existant : Ossature bois, jonction avec le hangar, isolation bois intérieur extérieur. Surélévation 1 mètre : 7600€

Matériel complémentaire : Élévateur à godet : 2.500€ - Nouvelle rampe d'ensilage : 750€ - Branchement EDF : 10.000€ - Camionnette de livraison : 5000€

Achat d'un troisième moulin : 15500€ - Imprévus : 6650€

Le montant total s'élève à 75000 euros, notre objectif en récolter 25000 ! »

Source, campagne de financement participatif en ligne, 2018, Meule Occitane

L'objectif de ces nouveaux équipements est de mettre l'atelier de meunerie construit par Francis, meunier fondateur, aux normes sanitaires. Cependant, une large partie de ces dépenses vise à accompagner la stabilisation des nouvelles transactions de la filière. Il s'agit d'équiper ces échanges des infrastructures matérielles qui assurent le bon transit des produits, des champs vers les moulins puis des moulins vers les boulangeries. C'est le cas par exemple de la dalle de béton, construite chez une des nouvelles meunières du groupe, qui permet de transférer des grains et des farines vers et depuis son nouvel atelier. La remise à niveau du hangar permet d'accueillir de nouveaux équipements de stockage, dont l'objectif est de parvenir à la centralisation des grains en un seul lieu et ainsi à la normalisation des transactions entre les agriculteurs et l'association. L'achat d'un nouveau moulin permet également une restructuration de la chaîne d'échange, que nous analyserons dans la suite du texte (section 2). Comme le suggèrent les discussions lors des réunions de l'association, l'équipement technique de la filière assoit la stabilisation du nouvel agencement marchand du collectif : *« Il faut qu'on calcule et qu'on sache ce que ça nous coûte de tout remettre carré, tout doit être viable, les comptes, les bigbags, les acariens, il y a plein de choses qu'il faut qu'on faut qu'on*

améliore » (Adrien, agriculteur. Carnet de terrain du 3 mars 2021). Pour être « carré », il faut avoir les bons équipements matériels pour assurer le transfert convenable du produit d'un maillon à l'autre de la chaîne (ici, les bigbag, la brosse à blé contre les acariens) et facturer les prestations.

En second lieu, les équipements matériels jouent un rôle clé dans la construction de la transaction et l'établissement de la propriété des biens. Le cas d'Ici Farine en offre un cas exemplaire. Lors d'une première phase de fonctionnement de la filière, de 2017 à 2019, le groupe ne disposait pas de silo dédié à la filière. Après les moissons, les grains récoltés par chaque agriculteur étaient stockés à la ferme. Ceux-ci restaient propriétaires des grains jusqu'à ce que le meunier, l'acheteur, se rende sur l'exploitation pour emporter la quantité de grain dont il avait besoin à un moment donné pour la transformation en farine. En fonction des variétés et des quantités dont il avait besoin au fil de l'année, certains agriculteurs étaient ainsi déchargés plus tôt que d'autres de leur marchandise, et donc de leurs obligations légales sur le grain stocké. En 2020, les membres de l'association se sont mobilisés pour construire un nouveau lieu de stockage collectif. Le silo est situé sur la parcelle attenante au moulin utilisé par le meunier et appartient à l'association Ici Farine. Il offre un cadre matériel au déroulement des transferts marchands de la filière. Cette restructuration matérielle a formalisé une restructuration du circuit d'échange. Elle a aussi conduit le groupe à accorder davantage d'importance aux questions marchandes et organisationnelles attachées aux questions techniques de circulation des biens, comme l'a fait le collectif Meule Occitane. Ainsi, la construction de la route marchande renvoie directement à la question du transfert de propriété ainsi que des types de propriété qui sont établis.

Finalement, certains équipements sont essentiels pour assurer la circulation des biens. Pour faire transférer les produits, il faut disposer d'un véhicule qui puisse acheminer semences, blés et farines à travers le territoire. L'achat de véhicule permet à nouveau de renforcer les rôles d'acheteurs et de vendeurs dans les transactions des filières. Dans le cas d'Ici Farine, la stabilisation de l'agencement marchand a conduit à accorder une place centrale au meunier. Il représente l'association aux yeux des membres du collectif et centralise l'ensemble des tâches liées au maintien de la qualité du produit entre deux étapes de production. Afin de faciliter l'acheminement des produits et de normaliser les relations commerciales entre les acteurs, il a donc fallu décider par qui et comment serait pris en charge le transport. En 2018, le collectif a acheté un véhicule utilitaire, pouvant transporter jusqu'à 1,5 tonne de grain. Le fourgon est décoré aux couleurs de l'initiative collective, l'association a fait installer un autocollant

couvrant l'ensemble de la lunette arrière et mentionnant, côté gauche « *Moulin du Causse, Ici Farine – Farine produite sur meule de pierre en silex à partir de céréales cultivées sur le Causse* » et côté droit « *Une histoire collective – Des habitants et des élus – 16 agriculteurs, 1 meuniers, 4 boulangers* »⁹⁷.

1.2.2. Plusieurs formes d'investissement : individuel, mutualisé, collectif

Les équipements matériels participent à la stabilisation de la transaction, en assurant le transfert du produit, clarifiant les liens de propriété et les rôles. Ils sont tant un investissement de forme, participant à la route marchande que veulent établir les filières, qu'un investissement matériel (Thévenot 1986). En s'interrogeant sur la route que devrait parcourir le produit pour être échangé et convenablement transformé en bien marchand, les acteurs se sont également demandés à qui il incombait de réaliser ces investissements. Il s'agissait alors de trouver une organisation qui convienne dans le cadre d'une filière de proximité et qui permette que les échanges se déroulent au mieux.

Le témoignage de Jocelyn sur le déroulement des transactions de la SCIC Grain et Pâtes mettait en lumière les difficultés associées au tri des grains pour les transactions du groupe. Au fil de son évolution, le collectif a recouru à plusieurs circuits de traitement des grains, qui reposaient chacun sur un lien spécifique entre investissement dans l'équipement de tri et propriété du bien. Au démarrage de l'initiative, les grains récoltés devaient être triés par le producteur sur sa ferme. L'investissement individuel permettait d'assurer la propriété du bien non-trié au producteur et sa responsabilité pour cette tâche précédant la vente du grain. Toutefois, l'importance des coûts associés à l'achat du matériel de triage convenant à la qualité alimentaire attendue n'est pas toujours compatible avec la recherche de producteurs locaux, installés sur de petites exploitations et prêts à semer du blé de variété ancienne en agriculture biologique sur moins de dix hectares. Certains agriculteurs faisaient alors appel à des coopératives biologiques pour trier et stocker leur grain. Cependant les régions pyrénéennes de piémont sur lesquelles sont implantés certains des producteurs membres de Grain et Pâtes ne sont pas spécialisées dans la culture du blé, mais plutôt dans l'élevage. Les coûts et les difficultés pour acheminer le blé vers une coopérative biologique céréalière en Occitanie s'accumulaient donc.

« Il y a la consigne nette de bien trier et avec les deux trieurs ! Moi j'ai dû m'équiper aussi (ça, ça été un truc !) j'ai dû acheter spécialement les machines pour ça. C'est vrai

⁹⁷ En 2021, la filière compte plus de 20 agriculteurs, 2 meuniers et 12 boulangeries.

que les farines pour les pâtes, elles ont besoin d'être très propres, aucun autre blé, petit grain qui arrive dedans.

AE : Oui, ça demande peut-être du matériel et du temps supplémentaire pour le faire

D : Ah oui, du temps aussi ! Parce que cette partie triage, c'est moi qui la prends en charge. Alors que quand je la vends à [la coopérative biologique], ce n'est pas moi quoi. Bon, après, ils le facturent aussi. »

Novembre 2018. Damien, agriculteur double actif, Grain et Pâtes

L'exclamation de Damien « *ça, ça a été un truc !* » témoigne bien de la charge associée aux investissements nécessaires pour participer aux échanges des filières de proximité et dont le recours aux coopératives de collecte et de tri le dispense habituellement. Toutefois la mise en place de cette première route (culture, récolte par l'agriculteur, triage et stockage par l'agriculteur et achat du blé trié et convenablement stocké par le meunier) n'a pas permis de maintenir la qualité des produits.

Au-delà de la question de la responsabilité de l'activité de tri, c'est donc celle de l'investissement dans les trieurs qui se pose. Ces outils agricoles trient les blés afin de séparer les grains qui seront moulus de la poussière, de cailloux ou d'autres grains qui auraient poussé entre les épis de blés mais qui ne doivent pas entrer dans la composition de la farine. L'importance de cette étape pour les transactions du groupe a amené une réflexion sur les conditions organisationnelles de cet investissement.

« Au départ la condition pour produire du poulard c'était d'avoir le triage et le stockage à la ferme, on savait qu'il fallait absolument le faire. Mais pour trouver des producteurs c'était plus facile de trouver des gens qui n'ont pas forcément de triage. Ensuite, on a pensé acheter un trieur mobile, pour qu'on aille trier chez les paysans. Mais ceux qui avaient investi dans du matériel trouvaient injuste que la SCIC achète du triage pour les autres. Ça ne servait à rien pour eux, alors que pour ceux qui n'en avaient pas, ça aurait été intéressant d'avoir cet appareil mobile. Là, tu es dans des considérations de collectif, les avantages des uns ne sont pas ceux des autres. C'est compliqué d'arranger tout le monde, c'est difficile le collectif pour ça. »

Mars 2021. Jocelyn, 35 ans, paysan-meunier, Grain et Pâtes

En 2021 que le groupe a décidé d'agrandir le local de transformation de pâtes et d'y ajouter un espace de stockage et de triage. Le matériel a été acheté par la SCIC et est mis à disposition des agriculteurs à la fin de leur récolte. Ceux-ci procèdent par eux-mêmes au tri de leur grain in situ avant achat des grains marchandables par la SCIC. L'équipement en matériel de stockage et de triage permet d'unifier les transactions et de normaliser les caractéristiques des produits. La réalisation de ces étapes joue dans la transformation du produit en bien marchand. Elle règle aussi les relations entre les producteurs-vendeurs et les producteurs-acheteurs à différents moments de la chaîne de production. Dans le cas de filières collectives, l'enjeu est celui de

l'unité des liens marchands qui relie l'ensemble des membres du collectif. Comme l'explique Jocelyn, la construction d'une procédure d'échange des produits, gérée collectivement par le groupe, facilite la gestion collective de la transaction. L'importance de ces outils est d'autant plus grande que les niveaux de propriété s'entremêlent souvent entre producteur-individuel et mise en commun des biens produits. Quoique le grain soit produit par un acteur individuel, il est mutualisé dans les silos collectifs, et mélangé à d'autres grains dans la farine moulue par le meunier et vendue au boulanger. Le passage d'un investissement individuel à un investissement collectif a permis de mettre au point les règles et conditions de l'échange.

À leur lancement, les initiatives étudiées ont surtout reposé sur des investissements individuels. Des pratiques de mutualisation se sont développées souvent pour pallier les problèmes rencontrés, partager les charges et sont décrites comme des atouts des filières pour mettre en réseau les acteurs et échanger du matériel de semi, de récolte, de tri, de décorticage, parfois d'ensachage, etc. Le développement d'investissements collectifs, dans des hangars et des silos communs, de machines mises à disposition par la structure collective est un moyen de réguler les pratiques et de soutenir la qualité du bien. Ces investissements sont aussi symboliques pour les acteurs, témoignant du chemin parcouru et de la nature du projet. Le foisonnement des modalités de gestion des tâches montre la difficulté à restaurer une fluidité, une mise en réseau et une distribution efficace hors des circuits conventionnels et des services rendus par les coopératives agricoles en particulier.

Les deux tableaux suivants (6 et 7) récapitulent les tâches à réaliser pour produire et échanger dans les filières étudiées. Ils détaillent, dans la colonne centrale, les modalités de prise en charge des activités. On distingue des tâches réalisées individuellement, des tâches mutualisées entre pairs et des tâches collectivisées, lorsque la filière investit dans du matériel pour prendre en charge ou aider les membres réaliser ces activités. On observe aussi le recours à des organismes externes, comme les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou encore des coopératives de collecte pour le tri et l'acheminement des grains. La colonne de droite situe les pratiques des initiatives étudiées. En italique, on repère les pratiques anciennement mises en place par les groupes, elles ont souvent été revues à la faveur d'une plus grande mise en commun. Nous pouvons ainsi rendre compte de l'évolution des groupes qui tend vers davantage de prise en charge des activités à l'échelle de la structure collective. Les tableaux rendent bien compte du foisonnement des pratiques de travail, de leurs modalités de prise en charge et d'investissement dans le matériel requis. Certaines filières combinent plusieurs modalités de

prise en charge selon les choix et contraintes des acteurs membres, les astérisques indiquent ces multiples façons de faire au sein d'un même groupe.

La propriété des équipements (silos, trieurs, etc.) et les formes d'investissement dans ces outils de travail influent sur l'attribution d'un lien de propriété au produit qui s'y trouve stocké ou à traiter. Les agencements créés mêlent des formes de propriétés individuelles, des pratiques de mutualisation (c'est-à-dire interindividuelles) et s'accompagnent du développement d'une propriété collective. Dans les filières observées, différents types de propriétés s'articulent et coexistent. Les équipements matériels qui jalonnent la route marchande des produits constituent un socle pour le transfert de propriété et la transformation du produit en un bien marchand : c'est lorsque le grain est arrivé au silo collectif d'Ici Farine que sa propriété transite du producteur vers le meunier. Dans le cas de Tout Nature, le choix a été fait d'investir dans une coopérative céréalière biologique locale afin d'éviter aux producteurs des investissements individuels et d'unifier les pratiques et conditions de stockage. Dans les cas de la Grain et Pâtes, Meule Occitane et Ici Farine, l'investissement dans des silos et des appareils de triage collectifs, achetés par l'association ou la SCIC apparaît comme une étape de stabilisation des agencements configurés.

Tableau 6. Différentes modalités de prise en charge des étapes de production : collective, individuelle ou mutualisée (1)

	Activité	Acteur	Filière
Semence	Sélection, conservation	Autogestion par l'agriculteur (semence de ferme)	- Farine de pays*
		Gestion de la semence par la structure collective	- Grain et Pâtes - Ici Farine - Meule Occitane - Tout Nature
		Gestion mutualisée de la semence : des agriculteurs sont désignés pour conserver la semence	- <i>Grain et Pâtes</i>
		Achat de la semence à un semencier	- Farine de pays*
Culture	Semi, récolte	Externalisation : organisme de travaux agricole	- Farine de pays*
		Gestion mutualisée : partage d'équipement agricole	- Meule Occitane* - Farine de pays*
		Autogestion par l'agriculteur	- Farine de pays* - Grain et Pâtes - Ici Farine* - Meule Occitane* - Tout Nature
		Mutualisation hors filière : CUMA	- Ici Farine*
Grain	Triage	Externalisation à un organisme de tri (coopérative agricole)	- Farine de pays* - Ici Farine* - <i>Meule Occitane*</i> - <i>Tout Nature*</i>
		Autogestion par l'agriculteur	- Farine de pays* - <i>Grain et Pâtes</i> - Ici Farine* - <i>Meule Occitane*</i> - <i>Tout Nature*</i>
		Gestion mutualisée : partage d'équipement de tri	- <i>Meule Occitane</i> - Farine de pays* - Grain et Pâtes
		Gestion collective : triage dans un lieu dédié par la filière	- Meule Occitane - Tout Nature
	Stockage	Externalisation à un organisme de tri (coopérative agricole)	- Farine de pays* - Ici Farine - <i>Grain et Pâtes</i>
		Autogestion par l'agriculteur ou/puis le meunier	- Farine de pays*
		Gestion collective : stockage dans un lieu dédié par la filière	- Grain et Pâtes - Ici Farine
		Gestion mutualisée : partage d'équipement de stockage	- Farine de pays*

Tableau 7. Différentes modalités de prise en charge des étapes de production : collective, individuelle ou mutualisée (2)

	Activité	Acteur	Filière
Première transformation	Mouture	Gestion collective des activités et outils de mouture	- Grain et Pâtes - Ici Farine - Meule Occitane - Tout Nature
		Mutualisation des activités et/ou outils de mouture	- Farine de pays*
		Autogestion des activités et outils de mouture	- Farine de pays*
Acheminement	Transport des produits	Externalisation du transport du grain et/ou de la farine et/ou des produits finis	- Farine de pays* - <i>Grain et Pâtes*</i> - <i>Meule Occitane</i> - Tout Nature*
		Gestion individuelle du transport du grain et/ou de la farine	- Farine de pays* - <i>Grain et Pâtes*</i> - <i>Ici Farine</i> - <i>Meule Occitane</i> - Tout Nature*
		Gestion collective du transport du grain et/ou de la farine et/ou des produits finis	- Grain et Pâtes - Ici Farine - Meule Occitane
Seconde transformation	Panification Pastification	Gestion individuelle de la seconde transformation par un acteur membre de la filière	- Farine de pays* - Ici Farine - Meule Occitane - Tout Nature
		Gestion collective de la seconde transformation : l'atelier de transformation appartient à la filière	- Grain et Pâtes
		Vente de la farine à des second- transformateurs hors de la filière	- Farine de pays* - Ici Farine* - Meule Occitane*
Commercialisation	Équipement du produit fini	Gestion collective des sacs (grains, farine) et/ou des étiquettes (pains, pâtes) : design graphique, achat des emballages	- Farine de pays* - Grain et Pâtes* - Ici Farine* - Meule Occitane* - Tout Nature*
		Gestion individuelle de l'ensachage : conditionnement et matériel de conditionnement	- Farine de pays* - Grain et Pâtes* - Ici Farine* - Meule Occitane* - Tout Nature*

2. Des équipements marchands pour assurer la traçabilité, la comptabilité et la reconnaissance des transactions

En établissant des procédures en équipant les espaces de production du matériel nécessaire au transfert convenable des biens au fil des filières, les initiatives étudiées ont mis en place une route matérielle pour la circulation des biens et les transferts de propriété. Cette route fonctionne également grâce à des documents qui permettent la traçabilité, la comptabilité et la reconnaissance des transactions.

Cette section va d'abord montrer que les échanges dans des filières demandent aux groupes de mettre en place des procédures pour gérer les paiements entre les différents acteurs et à travers le temps long des échanges (2.1.). Nous examinerons les outils développés par les cas étudiés pour dépasser la diversité des lieux où sont réalisées ces activités et parvenir à facturer l'ensemble des échanges. Nous verrons ensuite que la concrétisation de la transaction repose sur la mise en place de dispositifs de suivi des échanges (2.2.). Leur instauration est essentielle pour donner sa force à la transaction. Nous nous attacherons alors pour finir à analyser le rôle joué par les dispositifs marchands, tels que les étiquettes, logos et tampons. Nous avons vu qu'ils participent à la matérialisation des règles d'échange que se sont fixés les collectifs. Ici, nous défendrons l'idée qu'ils permettent également de construire et jalonner la route de circulation du produit et de donner corps à des transactions à la fois marchandes et de proximité. Gérer les transactions de la filière dans leur temporalité

2.1.1. Des filières aux temporalités enchevêtrées et complexes

Dans les filières étudiées, les transactions relèvent d'abord d'une logique d'engagement. Dans un premier temps, les acteurs trouvent un accord sur les quantités et les qualités des biens. Les seconds transformateurs (boulangers, pastiers), les meuniers et les agriculteurs se mettent d'accord sur des quantités de semences, de grains et de farines qui devront être produites et échangées ainsi que sur les caractéristiques des produits. Cet accord a lieu à l'automne pour l'année culturale qui débute, nommons-là année 0. Il suit généralement les récoltes des blés cultivés l'année précédente, année -1. Suite à cet accord, les semences sont prélevées des récoltes de l'année -1 et sont mises à disposition des agriculteurs pour la culture de l'année 0. À l'hiver, les agriculteurs sèment leurs céréales. Dans l'intervalle, le meunier achète aux agriculteurs tout ou partie de leur récolte de l'année - 1. Celles-ci sont le plus souvent payées au fur et à mesure des besoins des meuniers ou en plusieurs fois au cours de l'année 0. Les

grains ne sont pas moulus instantanément et échangés directement aux boulangers, selon les quantités et qualités demandées en début d'année -1. Les meuniers moulent au fur à mesure les quantités de farine nécessaires pour la production des boulangers et autres, au mois ou à la semaine. Les boulangers passent commandes des quantités de farine nécessaires pour leur mois ou leur semaine de production et la transforment en pain chaque jour, plus souvent lors d'une à trois fournées par semaine.

Si l'on récapitule :

- i) l'agriculteur produit sur la totalité de l'année 0 les blés sur lesquels les membres de la filière se sont accordés. Il reçoit des meuniers des semences qu'il devra lui rendre en fin d'année 0. C'est au début de l'année 0 qu'il reçoit tout ou partie du paiement de sa récolte de l'année -1. Bien souvent, les derniers grains de l'année -1 sont payés près de deux ans après leur mise en culture, après la nouvelle récolte de l'année 0, au début de l'année culturale suivante, +1.
- ii) Le meunier met à disposition en début d'année culturale 0 des semences qu'il ne récupèrera qu'en fin d'année 0. Il achète au cours de l'année 0 le grain de l'année -1. Il le transforme et le vend au mois ou à la semaine.
- iii) Le boulanger (ou pastier) transforme sa production chaque jour ou chaque semaine. Il paye le meunier à la semaine ou au mois, lors de la réception de la farine. Il s'engage à acheter une farine produite à partir d'un grain de l'année 1 mais ne l'utilisera qu'au cours de l'année +1, une fois que le grain aura été récolté et moulu.

L'accord passé au début de l'année culturale et dont nous avons documenté les modalités précédemment constitue donc un engagement. Pour l'agriculteur, ce sont près de deux ans qui s'écoulent entre le moment de la mise en production et celui du dernier paiement de son bien. Pour le boulanger, deux ans entre le moment de sa « commande » initiale, lors de l'accord avec l'agriculteur et le meunier, et le moment où il achètera et obtiendra réellement la farine. C'est un temps long qui sépare le moment de l'accord du moment de la transaction réelle, c'est-à-dire du dernier transfert de propriété du bien (farine) et du dernier paiement (grain). Cette distance entre paiement et transfert de propriété s'explique par les organisations temporelles du travail de chaque maillon de la filière. L'agriculteur produit une seule récolte au cours d'une année entière, tandis que le meunier produit sa farine au mois, et le boulanger ou pastier produit à la semaine.

2.1.2. Établir une procédure de paiement

Nous avons déjà abordé la manière dont les acteurs filières cherchent à prendre en compte la distance entre la transaction prévue et la transaction réelle, en s'équipant de dispositifs de suivi de la production. Cependant, ces outils sont peu efficaces pour régler les problèmes de paiement et de traçabilité des transactions. Les filières étudiées ont donc mis en place des dispositifs et des règles qui maintiennent la transaction à travers le temps long des années culturales. Ceux-ci ont parfois évolué au cours de l'enquête.

En premier lieu, les groupes doivent s'accorder sur les conditions du contre-transfert monétaire qui répond au transfert du bien. Dans le cas de Tout Nature, l'ensemble des transactions doit être payé au moment où le produit est échangé. L'entreprise de meunerie achète le grain dès sa réception et paie à l'agriculteur l'ensemble de sa production dès l'arrivée du grain récolté dans les silos. Dans les autres cas, les acteurs (individus, sociétés ou personnes morales) n'ont pas toujours les fonds pour régler la transaction à la réception du bien. Ces filières ont été amenées à mettre en place des procédures de paiement des biens afin d'encadrer les transactions et de faire suivre la circulation du bien par celle de sa contrepartie monétaire. Dans le cas de Farine de pays, ces règles sont informelles, mais les bonnes pratiques de paiement partagées lors des réunions ont permis de s'accorder sur des conditions favorables au bon déroulement des transactions. Un document a ainsi été mis en place de façon informelle pour structurer les transactions entre agriculteurs et meuniers.

« l'agriculteur s'engage :

- À emblaver la production définie conjointement (culture, superficie),
- À payer la mise à disposition de l'ensemencement ou à la restituer en cas d'impossibilité de semis,[...]
- À ne céder ni à vendre toute ou partie de la récolte à un autre acheteur, en acceptant en outre de laisser visiter ses bâtiments et parcelles,
- À livrer la récolte à ses frais sur le site de triage [...]

le meunier s'engage :

- À mettre à disposition en vue d'une production de farine des céréales d'espèces et de variétés non inscrites au catalogue officiel, destinées à l'ensemencement,
- À apporter conseils et informations nécessaires au bon déroulement des opérations,
- À acheter l'intégralité de la récolte répondant aux normes sanitaires de la meunerie,
- À payer la quantité nette après triage ou décorticage de la céréale au prix annoncé,
- À régler l'achat en 3 fois : 50 % 30 jours après dépôt et triage, 25 % au 15 janvier et 25 % au 15 juin. »

Source, document « engagement de production de céréales meunières » 2016-2017, Farine de pays.

Le document précise les engagements pris par les deux parties pour que la transaction se tienne, d'un bout à l'autre de l'année culturale. Il fixe les frais à la charge de l'agriculteur, l'engagement de vente et d'achat des deux acteurs, le bien qui sera acheté et les dates de règlement. Dans le cas de la Meule Occitane, ces conditions de paiement sont établies dans le règlement intérieur de l'association. Elles ont été écrites après la transformation de l'initiative en association. L'objectif pour le groupe était d'abord d'harmoniser les pratiques commerciales, car le paiement dépendait jusque-là, comme le prix, des arrangements bilatéraux entre Francis, le meunier fondateur de la démarche, et chaque producteur. Les conditions de paiement variaient donc d'un agriculteur à un autre. Elles dépendaient de la réactivité du meunier, de ses déplacements sur le territoire et de la proactivité des agriculteurs pour recevoir leurs paiements à certaines dates. La nécessité d'écrire une procédure pour le règlement des transactions a été renforcée par les retards de paiements de l'association, qui cumulait à sa constitution un ensemble de dettes à l'égard de Francis pour le rachat de matériel. Il s'agissait avec ce texte de prioriser le paiement des producteurs membres sur d'autres dépenses de l'association et de se donner un calendrier collectif de règlement.

« La rémunération des producteurs.rices s'étalera sur l'année scolaire (moisson à moisson), avec un acompte d'au moins 20 % versé avant décembre, puis le solde avant juillet de l'année suivant la récolte. Le prix d'achat de la tonne de céréales est également défini collectivement et varie en fonction des espèces, variétés, qualités, rotations... Une grille de prix est éditée par l'association chaque année et peut faire l'objet de variations si elle est éditée lors d'assemblées générales. »

Source « Règlement intérieur », Meule Occitane, 2021

La constitution d'un approvisionnement collectif en semences pose des problèmes spécifiques et requiert de mettre en place un cadre adapté pour leur échange. La réglementation interdit tout échange de semences de variété de blé n'étant pas inscrite au catalogue officiel des variétés, excepté au titre de l'entraide agricole. Les échanges sont considérés comme relevant de l'entraide s'ils sont réciproques et équitables. Ces dispositions ont conduit les acteurs des filières à mettre en place des contrats de dits de « mise à disposition » de grains. La propriété des semences reste attachée au fournisseur (meunier, structure collective, association, SCIC) et elles ne sont pas achetées par les agriculteurs qui ne paient pas ce transfert. En contrepartie, en marge de la vente de la récolte, ils rendent au collectif la quantité de grain qu'on leur a fournie avant les semis. Les grains correspondants ne sont donc pas achetés par la filière, mais bien récupérés et leur volume est déduit du paiement de la récolte aux agriculteurs.

2.1.3. Recenser et facturer l'ensemble des activités qui participent à la transaction

Un second problème se présente dans les filières étudiées. Dans un certain nombre de cas, la filière se compose en réalité de plusieurs chaînes d'échanges. Il n'existe pas une entreprise de meunerie mais plusieurs meuniers autonomes, qui revendent leurs produits à différents boulangers et achètent leurs matières premières à certains agriculteurs (par exemple, ceux qui produisent telle variété de blé uniquement). Les filières doivent alors prendre en considération la pluralité de ces transactions. Il convient de les comptabiliser et de les facturer aux bonnes entités pour qu'elles aboutissent convenablement. Là encore, la transaction comme transfert de bien et contre-transfert doit être maintenue, c'est-à-dire, tracée et comptabiliser. La construction de nouvelles entités juridiques permet parfois de lisser ces problèmes mais ne dispense pas, quoi qu'il en soit, de mettre en place ce travail marchand de maintenance.

Pour illustrer cette idée, reprenons le cas de la Meule Occitane. Nous avons suivi la mise en place et l'équipement d'une route matérielle pour la circulation du produit. Celle-ci sert de socle pour la réalisation effective des transactions. Lors de sa structuration, le groupe a pris conscience de l'ensemble des tâches qui jalonne les échanges. Les acteurs se sont rendus compte de la charge de travail associée à des tâches peu visibles mais essentielles pour la construction du bien et des échanges. Ils ont également exprimé le souhait de les voir correctement facturées.

« Le groupe s'accorde sur un prix du blé à la tonne. La discussion embrase sur le transport des grains, parfois pris en charge par les agriculteurs, d'autre fois par Francis (meunier) sans que le prix n'en soit impacté. Le groupe se met d'accord sur le fait que le transport doit être pris en charge par les agriculteurs, mais qu'il est difficile pour certains de livrer de faibles quantités très loin : le blé pourra donc être acheté et transporté par Rudy (autre meunier), moyennant une diminution du prix d'achat. Une autre tâche, qui n'avait pas été prise en considération est soulevée, le traitement des semences. Cette année, c'est Rudy qui s'en est chargé avec Francis et Adrien (agriculteur), peu de producteurs se sont déplacés pour traiter les semences qu'ils ont utilisées. Brigitte (boulangère) commente : « Tout ce travail, il faudrait continuer à le faire au hangar et le facturer. Comme ça on est sûrs que c'est fait et de la façon dont on a traité. ». Ces éléments doivent être discutés et seront votés en septembre lors de l'Assemblée Générale. »

Carnet de terrain du 14 décembre 2020. Réunion de l'association Meule Occitane.

De fait, les filières assurent à la fois des échanges de biens, mais aussi des échanges de services : la mise en réseau des acteurs de l'amont et de l'aval implique du travail commercial et marchand, la distribution des produits demande de les traiter et de les acheminer, etc. Ainsi, les

acteurs doivent s'accorder sur la prise en charge des services rendus dans la filière. L'observation des réunions de restructuration de l'association Meule Occitane en fournit maints exemples :

« Julien (boulangier) répète « Il faut qu'on pose tout et qu'on calcule tout, qu'on sache qui produit quoi et en quelle quantité. Moi je ne me rends pas du tout compte du travail que vous faites au hangar de l'association. Vous me diriez que vous avez travaillé cinq heures, je ne le verrais pas et si vous travailliez 50 fois plus, je ne le saurais pas non plus. ».

Carnet de terrain du 3 mars 2021. Réunion de l'association Meule Occitane.

La question à laquelle se confronte le groupe est de savoir ce qui est réalisé pour faire fonctionner la filière et ce qui doit être payé. La volonté de facturer l'ensemble des biens et des services réalisés au fil de la filière montre alors que le paiement de ces activités est autant affaire de prendre en considération ces petits échanges et de reconnaître des éléments qui participent aux transactions de la filière qu'une affaire de coût monétaire. C'est ce que peut montrer l'exemple de la mise en place d'une facturation aux agriculteurs des bigbags utilisés pour le stockage et le tri des grains au hangar et avant la mouture. Elle a été proposée par un agriculteur commentant l'importance de prendre en compte ces frais, davantage symboliques de l'investissement dans la transaction que coûteux « *C'est six euros le bigbag mais c'est compliqué, il faut en avoir beaucoup et tout au long de l'année au hangar et pas seulement en bout de champs !* » (Carnet de terrain du 3 mars 2021).

La question de la facturation importe ainsi pour des soucis de suivi des échanges du groupe et de considération des services qui participent au flux de la filière. Les dispositifs de facturation communs au groupe sont d'autant plus importants dans ces filières quand la production est répartie sur plusieurs petites installations, comme dans les cas de Tout Nature, Grain et Pâtes et Meule Occitane. Pour Meule Occitane, la production de farine repose sur le fonctionnement de quatre moulins, appartenant tous à l'association. L'un a été conservé au hangar du collectif, tandis que les trois autres sont mis à disposition de membres de la filière. L'objectif de cette répartition des moulins est de les déclarer légalement sur des exploitations différentes. La réglementation relative à la production de farine impose un contingent de 35 tonnes de farine de blé tendre par entreprise de meunerie. Passé ce seuil, les minoteries doivent acheter des droits de mouture supplémentaires. L'association Meule Occitane milite en faveur du droit à la transformation à la ferme et ne souhaite pas se soumettre à ce contingentement des droits de mouture. Le collectif s'organise par l'essaimage de moulins, en répartissant la mouture de blé tendre sur plusieurs lieux de production indépendants et disposant chacun d'un contingent de

35 tonnes. Cependant ce fonctionnement induit une multiplication des échanges, de l'association vers les meuniers puis des meuniers vers l'association ou directement vers des boulangers. Cette organisation requiert alors un travail pour suivre et tracer ces transactions, qui sont réalisées vers et depuis des lieux épars.

« Claire (meunière-boulangère) demande, en échange d'heures de services rendus à l'association et qu'elle n'avait pas souhaité qu'on lui paie, avoir de la farine à titre gratuit jusqu'à ce que les heures soient remboursées. Elle est actuellement en train de faire sa comptabilité. Adrien (agriculteur) et Julien (boulangier) sont offusqués que Claire souhaite se faire rembourser après coup : il aurait fallu régulariser la situation au fur et à mesure et payer lorsque l'argent ou la farine rentrait. L'un et l'autre soulèvent aussi la question de « l'engagement de chacun des membres ». La discussion se termine « il faut rentrer dans les clous » (Adrien), « il faut laisser des traces de tout sinon on va droit dans le mur » (Julien). Une réunion avec l'ensemble des meuniers est prévue pour décider de l'organisation à venir de la mouture. »

Carnet de terrain du 3 mars 2021. Réunion de l'association Meule Occitane.

Cette restructuration économique de la filière a nécessité de mettre en place des dispositifs pour mieux tracer les échanges et comptabiliser l'ensemble des transferts. Lors d'une réunion de l'association, l'animatrice présente un problème qu'elle a rencontré en faisant la comptabilité de l'association. Elle ne parvient pas à une équivalence entre les productions vendues et l'argent rentré sur le début de l'année. La discussion entraîne l'ensemble des membres à chercher ce qui est pris ou non en compte dans ces calculs. Le sujet est rapporté à la prestation de mouture, réalisé par les meuniers et meunières sur leurs exploitations et la prestation de tri réalisée par l'association avant l'envoi du grain aux meuniers.

« Brigitte réagit aux chiffres présentés : « Il y a un truc que je ne comprends pas, pour les moutures à façon, c'est vous qui me payez. Moi je ne vous paye pas en sortie, mais vous vous me payez en entrée, ça ne va pas. Et en plus ça ne compte pas non plus toute la prestation de tri que vous faites. Je ne la paie pas et ça n'est pas rien. ». »

Carnet de terrain du 3 mars 2021. Réunion de l'association Meule Occitane.

L'organisation effective des transactions et leur concrétisation, c'est-à-dire le paiement de la contrepartie du bien ou du service rendu, constitue un donc souci pour la filière. L'association a mis en place en 2020 un tableur Excel pour comptabiliser l'ensemble des transactions de mouture. L'utilisation de ce tableur permet aux acteurs de comptabiliser les transactions associées à cette prestation de mouture. Il s'agit i) des grains utilisés par les meuniers. Ils peuvent soit les avoir produits en tant que membre de l'association et les avoir utilisés totalement ou en partie pour la mouture (selon l'espèce cultivée et l'espèce moulue par une meunière donnée), soit en avoir acheté tout ou partie auprès de l'association. ii) des quantités

de farines qu'ils ont moulues, iii) de celles qu'ils ont consommées pour leurs activités de boulangerie et iv) de celles qu'ils ont revendues à l'association. Le document 3 est extrait d'une feuille du tableur utilisé par une meunière de l'association pour l'année 2021-2022. Il montre la volonté de catégoriser, tenir compte et suivre l'ensemble des composantes de l'achat de la farine par l'association aux meuniers. Il opère un traçage et une formalisation des composantes de la transaction afin de les maintenir jusqu'à leur concrétisation en fin d'année culturelle.

	A	B	C	D	E	F	G	H
1	2021-2022							
2	Date	Production le mois de	Production	Espèce céréales (menu déroulant)	Quantité autoconsommée	Reste → Moulin	Montant prestation	N° facture
3	01/10/21	septembre						
4	01/11/21	octobre						
5	01/12/21	novembre						
6	01/01/22	décembre				0	0	
7	01/02/22	janvier	334	Blé tendre	225	109	34,88	
8	01/03/22	février	559	Blé tendre	225	334	106,88	
9	01/04/22	mars	509	Blé tendre	225	284	90,88	

Document 3. Feuille "comptabilité association", extrait du tableur "Mouture à façon", Meule Occitane

FACTURE N°		2			
		Date : 1/3/22			
		Destinataire :			
Xx		Association xx			
xx		xx			
11xxx Xx		81xxx Xx			
Tel : 06 xx xx xx xx		05 xx xx xx xx			
Siret : 48xxxxxxxxx22					
xx@xx.com					
FR-BIO-01					
Description	PU HT	Quantité	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
Prestation de mouture à façon	0,32	334,0	106,88 €	20,00%	21,38
			0,00		-
			0,00		-
			0,00		-
			0,00		-
			0,00		-
			0,00		-
			0,00		-
			0,00		-
					21,376
31/7/21		€ HT	106,88		
virement					
		TOTAL €	HT	106,88	
			TTC	128,26	
Merci pour votre confiance		TVA à 5,5% :	-		
		TVA à 10% :	-		
		TVA à 20% :	21,38		
		Total TVA :	21,38		

Document 4. Facture anonymisée d'une meunière à l'association Meule Occitane, éditée à partir du tableur "Mouture à façon"

Le tableur permet ainsi d'utiliser le produit de la ligne concernant les farines moulues et revendues à l'association pour éditer une facture. Celle-ci reprend la quantité de farine vendue et applique un tarif commun à tous les meuniers et correspondant uniquement à l'activité de mouture. Le document 4 présente une de ces factures, on y retrouve le résumé des opérations réalisées par le tableur, le payeur et le receveur de la somme. Au moment du paiement, la farine a déjà été transférée et consommée, la mise en place des outils permet donc de mieux faire le lien entre le bien et son paiement.

2.2. Des équipements pour tracer les biens au fil de leurs transferts de propriété

Les dispositifs créés et utilisés par les cinq filières que nous avons enquêtées ont pour but de rendre compte de transferts différés dans le temps, pour lesquels biens et paiements sont échangés séparément. Leur objectif est ainsi d'équiper des transferts de propriété complexes afin de permettre la traçabilité des biens.

2.2.1. Des équipements pour suivre le produit à travers différents espaces de production

Nous avons déjà montré que la planification des échanges et de la production dans les filières étudiées repose sur des outils de calcul qui harmonisent les contraintes de l'ensemble des acteurs qui participent à chaque filière. Symétriquement, les groupes se sont dotés de documents qui servent à la comptabilité de ces échanges à travers les différents espaces de production. Au moyen de ces dispositifs, les acteurs cherchent à opérer cette conversion entre transaction d'un produit du champ et réception d'un produit à moudre.

Lors d'une de mes visites à un meunier d'une des filières enquêtées, celui-ci m'a montré deux documents, utilisés en amont et en aval de la transaction. Le document de gauche (photo ci-dessous) liste l'ensemble des agriculteurs s'étant engagés à produire du blé pour son moulin sur l'année culturale 2016-2017, en colonne de gauche. Le document recense les variétés et les surfaces cultivées sur les deux colonnes centrales. Les deux colonnes de droite opèrent une conversion qui lui permet de savoir la quantité de grain qu'il devra mettre à disposition de chaque agriculteur afin de commencer la transaction. Le document de droite est un tableau récapitulant l'ensemble des blés qui ont effectivement été échangés à la fin de la campagne 2016-2017. Il liste l'ensemble des opérations de tri qui ont été effectuées sur le grain, afin de savoir ce qui doit être payé à chaque agriculteur. Le tableau permet aussi de tracer ces échanges

en mentionnant les dates de réception des grains et permet donc le lancement des paiements aux dates convenues.

Document 5. Tableau de préparation et de comptabilisation des échanges de grains.

Tableau de préparation (gauche) :

NOMS	ESP/VARIÉTÉ	SURFACE (L)	30584	À FOURNIR
A. DALLE	KHORAÏAN	7 L	170 kg	3 120 kg
A. DALLE	ROUGE-BORDEAUX	4 L	150	600 kg
A. DALLE	TREZERS	4 L	175	700 kg
A. HETGE	TOUSSEL	5,5 L	180	8100 kg
F. BROUSSE	ENGRAIN	11,5 L	100	3120 kg
C. CANAL	ENGRAIN	10 L	100	1000 kg
M. GARRÈRES	ENGRAIN	20 L	100	2000 kg
S. AUGEREAU	ENGRAIN	10 L	100	1000 kg
S. DAIGARAU	ENGRAIN	0 L		
E. S. SOULIE	ENGRAIN	3 L	100	300 kg
G. A. AVANOU	TREZERS	4 L	100	400 kg
H. SKRZYPCZY	BARBUE ROUGE	0 L	175	3 500 kg
A. C. PATIN	ROUGE-BORDEAUX	5 L	170	3 120 kg
M. TADLA	ENGRAIN	2 L	160	800 kg
G. A. C. AUTAN	ENGRAIN	2 L		
C. DE KERINEL	ENGRAIN	0 L		
L. DE SHIDT	ROUGE-BORDEAUX	5 L		
	TREZERS	5 L		
	TOUSSEL	10 L		
	BARBUE ROUGE	2 L		
	ENGRAIN	2 L		
H. C. H. H. H.	ENGRAIN	2 L	100	200 kg
C. S. S. S.	ENGRAIN	3 L		
H. C. PATIN	ROUGE-BORDEAUX	4,70	160 (100)	590 kg

Tableau de comptabilisation (droite) :

ESPECE	VARIÉTÉ	N°	Nom	Date de réception (mm/aa)	Poids Brut	Nbr Big brut	% déchets Usines	Poids net	Date de versement
Blé	Khorasan	16704	DALLET Alain	06/07/2016	8703	9	14,11	7475,0	18/08/2016
Blé	Rouge de Bordeaux	16705	DALLET Alain	07/07/2016	4761	5	5,86	4473,0	18/08/2016
Blé	Touzel	16706	METGE	20/07/2016	8050	vrac	5,03	8000,0	11/08/2016
Blé	Barbu du Roussillon	16707	VIDAL	25/07/2016	4733	vrac	12,30	4191,0	17/08/2016
Blé	Florence Aurore	16708	Soulé	25/07/2016	1228	vrac	9,28	1114,0	18/08/2016
Blé	Pinco	16718	Soulé	11/08/2016	10140	vrac	7,31	9399,0	18/08/2016
Blé	Tanner	16719	BOUDON Guilhem	08/08/2016	3454	4	11,89	3040,0	18/08/2016
Blé	Touzel	16724	Archanbeau	12/08/2016	4648	vrac	2,71	4520,0	18/08/2016
Blé	EPCE	16785	Hypolite				7	2788,0	28/08/2016
Blé	Enegro	16789	Soulé	07/10/2016	7180	vrac	12,20	6304,0	18/11/2016
Blé	Enegro	16783	Soulé	23/11/2016	10140	vrac	21,43	7967,0	08/12/2016
Blé	Alain	16784	Buquet Clément	28/11/2016	6360	11	3,51	6137,0	11/01/2017
Blé	Mercier	16785	Hallobod	24/11/2016	4349	4	10,97	3872,0	10/01/2017
Blé	Rubisco (moderne)	16786	Findrier Didier	24/11/2016	4203	4	9,47	3806,0	10/01/2017
Blé	Ritter (Ancien)	16787	Findrier Didier	24/11/2016	7390	7	8,32	6776,0	10/01/2017
Blé	Pinco	16718-2	Soulé	18/08/2016	5300	vrac	30,06	3707,0	28/08/2016
Blé	Mercier	16830	DAMAGEUX Pierre	20/03/2017	1055	7,77	873,0	30/03/2017	
Blé	Enegro	16833	Soulé	23/03/2017	10114	vrac	6,71	9435,0	28/03/2017
Blé	Ancien	16834	BOUDON Guilhem		2000	7	1889,0	30/03/2017	
Blé		16840	Soulé	06/04/2017	7810	vrac	9,84	7057,0	24/04/2017
Blé	Mercier	16849	Vandroth Thibault	01/06/2017	1809	4	100,00		
SS TOTAL					114378			103388,0	
EPFAUTRE (grand)				07/10/2016	1807	3	42,34	1042,0	08/11/2016
EPFAUTRE (grand)					574			4171	

Document 5. Tableau de préparation et de comptabilisation des échanges de grains.

2.2.2. Des équipements pour assurer la traçabilité de la transaction

Ces équipements recensent les opérations nécessaires pour mettre en place les justes contre-transferts des biens qui ont effectivement été échangés. Ils facilitent le suivi des produits qui ont circulé, le calcul de leur paiement et des dates de paiement, suivant les procédures de transactions qui ont été établies. Ces dispositifs d'équipement des transferts marchands assurent ainsi la traçabilité des échanges. Un document utilisé par la SCIC Grain et Pâtes s'intitule « *De la livraison du blé à la livraison de la farine* » (document 6). Sa construction permet d'établir le transfert de propriété des grains, il est utilisé tout au long de la circulation d'un lot au fil de la filière et de ses opérations de transformation.

Comme l'indique la mention en en-tête, il doit être rempli au moment où la transaction est réalisée, c'est-à-dire lors de la livraison du grain au meunier. Il constitue un engagement sur la transaction et une reconnaissance des termes de celle-ci, grâce à la signature des deux parties en fin de document. Ce document assure la traçabilité de la transaction en mentionnant les noms des deux parties de l'échange, agriculteur et meunier. Il réalise une association entre le produit échangé et une transaction spécifique en proposant un codage, utilisé doublement sur le produit et sur son document de suivi. Il s'agit du « numéro de lot du mélange », qui porte les initiales du producteur, alors propriétaire du bien, ainsi que la date du transfert de propriété. Le

document recense les caractéristiques principales du bien, la quantité, l'espèce (mentionnée en en-tête, du blé poulard) et permet d'y ajouter des observations et commentaires en fonction de constats réalisés lors de l'échange. Le même document sert ensuite lors de la livraison de la farine à l'atelier de transformation pastière de la SCIC, en stipulant les mêmes informations.

Document unique : suivi qualité blé poulard
De la livraison du blé à la livraison de la farine

Ce document doit être renseigné à la livraison du grain chez le meunier, signé par les deux parties et transmis à la Scic lors de la livraison de farine.

Nom du Producteur :	Nom du meunier :
Date de livraison du blé :	Quantité de blé livré kg : (*)
N° de lot du mélange: initiale du nom de chaque producteur du mélange + date 6 chiffres: ex : DCCL010218 / SB010218	Observation grain : (*)
Commentaires :	

Signature Producteur :
Signature Meunier :

Quantité blé transformé	Date de mouture	Quantité farine	N° Lot Farine (Initiales producteur(s) + date à 6 chiffres + initiales moulin)	observations

(*) Rappel extrait de la **CONVENTION DE COLLABORATION** : Les Producteurs Associés s'engagent à livrer pour _____ des lots de céréales : lots sains, de qualité denrées alimentaires, nettoyés à la récolte et entièrement triés avant livraison au moulin.
Certifiés issues de l' « Agriculture Biologique ». Fournir une copie du certificat bio de l'exploitation au meunier et à la Scic

Document 6. Document de suivi de livraison, Grain et Pâtes, mise en place 2016.

2.2.3. Le rôle des dispositifs marchands pour suivre les transactions

La traçabilité et la contractualisation de la transaction sont également assurées par les dispositifs marchands apposés sur les produits. Les marques, logos, étiquettes et emballages, dont nous avons commenté le rôle pour l'encadrement des transactions, servent aussi dans le cours des échanges. Ils équipent le produit et les échanges dans la route de circulation des biens et permettent ainsi le suivi des différentes transactions réalisées par les acteurs composant la filière sur leurs lieux de travail. Nous pouvons nous appuyer sur les équipements de la marque collective Farine de pays pour illustrer leur rôle dans le maintien au long cours des transactions entre agriculteurs, meuniers et boulangers.

Tout d'abord, les équipements accompagnent le produit au fil de sa circulation et des échanges. Au moment des livraisons de blé dans les hangars, les blés sont stockés en bigbag. Puisque la transaction n'est pas encore tout à fait aboutie car le paiement n'est pas encore entièrement réalisé, les bigbag maintiennent une trace de l'échange sur le bien. Ils mentionnent ainsi le nom de la variété, le poids, et les initiales du producteur qui l'a fourni. Sur la photographie du hangar de Romain, paysan-meunier achetant du grain auprès de trois agriculteurs, on peut voir annoté sur ces grands sacs blancs, les bigbag, les informations nécessaires pour continuer à indexer le produit à l'échange encore en cours avec les agriculteurs (photographie 4). Ils permettent ainsi un maintien de l'identité du producteur dans un atelier où son activité disparaît derrière le bien. Le marquage des produits sert la continuité de l'échange dans le temps. Dans certains cas, ils peuvent aussi assurer le maintien de la spécificité du lien marchand du collectif, par exemple pour que le nom du producteur du blé d'une farine donnée puisse apparaître sur le paquet de farine vendu en magasin, soit deux intermédiaires après qu'il ait vendu son blé. Les équipements permettent aussi de faire le lien entre plusieurs échanges qui se poursuivent au fil de la filière et qu'il convient de tracer. La photographie 5 montre l'utilité des sacs, étiquettes et tampons dans le passage du produit d'un échange marchand à un autre.



Photographie 4. Hangar de stockage de Romain, Farine de pays, janvier 2020.



Photographie 5. Atelier de meunerie de Claude, Farine de pays, mai 2019. De l'arrière-plan au premier plan. Calendrier de culture accroché au mur, commandes punaisées sur un tableau en liège. Ensacheuse. Sachets doublements tamponnés (Farine de pays et Moulin Claude) en partance pour un magasin bio. Balance certifiée.

On voit au premier plan les sacs de farine moulue par Claude. Les noms des producteurs fournisseurs ont ici disparu, il s'agit de la farine de Claude. La disparition de l'équipement entérine la fin de la transaction. Sur la table, derrière la balance qui sert pour le conditionnement, de nouveaux biens marchands : non plus des sacs de farine moulue (propre à l'espace de production) mais des sachets de farine qu'on peut voir sur des étals de magasins. Là, le tampon affichant la marque Farine de pays ainsi que le nom, l'adresse et la marque propre de Claude

renvoient ces nouveaux bien à leur échange futur, avec les magasins bio. Les farines conditionnées sont ensuite mises dans des bacs de plastique qui permettent leur acheminement convenable jusqu'à l'entrepôt du magasin que Claude doit livrer le lendemain de ma visite. Les tampons construisent le bien marchand, ils transforment le produit en l'associant à une transaction spécifique. Ici les doubles tampons assurent le rattachement du bien fini à la fois à la filière Farine de pays et au producteur, le Moulin Claude.

Aussi, les produits sont la majeure partie du temps doublement marqués, à la fois au tampon (étiquette, logo) de la démarche collective et au tampon de l'exploitation, du moulin ou de la boulangerie de l'acteur commercialisant le produit. Dans le cas de Grain et Pâtes, une partie des producteurs vend les pâtes produites par la SCIC en prestation de service. Les producteurs doivent utiliser l'étiquette autocollante de la SCIC et peuvent en complément faire figurer le tampon ou l'étiquette de leur propre exploitation. Pour la SCIC, cette modalité de commercialisation assure une vente des produits au-delà des zones de livraison qu'elle assure, grâce aux réseaux propres des agriculteurs, mais l'enjeu perdure de faire reconnaître ces ventes comme rattachées à Grain et Pâtes.

La distinction des espaces de production au sein d'une même exploitation permet de délimiter les transactions. L'exemple de Daniel l'illustre bien. L'espace de stockage et de tri du grain porte tous les équipements, techniques et marchands qui assurent la circulation du produit et la traçabilité de la transaction entre les agriculteurs et ce meunier (première photographie, arrière-plan). L'espace de mouture permet à Daniel d'apposer sa propre marque, on distingue son tampon sur les sacs en cours de remplissage, sous la vis de distribution de farine de son moulin (photographie 6, premier plan). Cela lui permettra de se faire rémunérer lors de la vente du produit à la SCIC, et si le document de suivi de la transaction ne suffit pas, son tampon aide à tracer ce second échange. Dans une salle attenante (à côté de l'espace meunerie, lui-même situé à côté de l'espace de triage et de stockage), Daniel dispose d'un petit stock de sachets de pâtes. Ils ont été produits, conditionnés et étiquetés à la SCIC. Le paysan-meunier revend ces sachets pour le compte de la SCIC. Sur son téléphone (à droite de la photographie 7), il compte et tient les comptes de la transaction qu'il s'apprête à passer, il garde au téléphone la salariée de la SCIC pour qu'elle suive ses préparatifs et note en doublon sa préparation de livraison. Plus tard, il remplit le chèque à destination de la SCIC pour retourner l'argent issu de la vente, moyennant une commission. Là aussi, les étiquettes déjà apposées par la SCIC maintiennent le lien entre le produit et l'ensemble des acteurs qui prennent part à la transaction finale.



Photographies 6 et 7. Atelier de Daniel, Grain et Pâtes, mars 2021. Construction progressive de trois biens.

Conclusion

La réalisation de la transaction met à l'épreuve les agencements marchands que construisent les acteurs pour chacune des filières étudiées. Pour assurer le transfert du produit et s'assurer de sa qualité effective, nos cas d'étude mettent au jour l'importance de construire une route marchande. D'une part, il s'agit d'équiper matériellement et techniquement les espaces afin de prendre en charge la matérialité des échanges ainsi que de transférer le produit et sa propriété d'un espace à un autre. D'autre part, la circulation n'est effective que parce qu'elle s'accompagne de documents qui rendent compte des échanges. Les étiquettes, logos, marques et autres équipements marchands permettent à la fois de marquer les transferts de propriété autant que de tracer le produit dans sa circulation au fil de la filière. Ils se situent à la frontière entre encadrement des transactions, équipement des biens dans leur circulation et maintien des valeurs de la filière dans l'échange marchand. Ils nous indiquent alors une autre forme d'aboutissement du travail d'organisation mené par les cinq collectifs étudiés. Le bon maintien des filières repose sur la capacité de ces collectifs à rendre la structure collective et les acteurs qui la composent responsables des activités marchandes et des biens, à décrire et recenser (« account » au sens donné par Garfinkel 2022 [1967]) les étapes essentielles de la production et des transactions des filières dans ce que nous identifions comme des « feuilles de route » et à les « indexer » sur les lieux et des dispositifs matériels qu'ils ont mis en place dont l'utilisation ou l'investissement est attribué à un acteur de la filière.

L'ensemble de ces dispositifs d'équipement de la transaction permet de construire des filières qui « tiennent la route » tout au long de leur trajet. Chaque dispositif agit en faveur du maintien de la filière (dans son ensemble) et de la transaction (localisée) car il s'appuie et fonctionne en système avec les autres dispositifs qui ont été construits. Le schéma 4 montre comment les dispositifs d'encadrement et d'équipement des transactions que nous avons étudiés au cours de ce chapitre et du chapitre précédent interagissent pour i) soutenir l'agencement construit, ii) fluidifier la filière, iii) tracer les échanges.

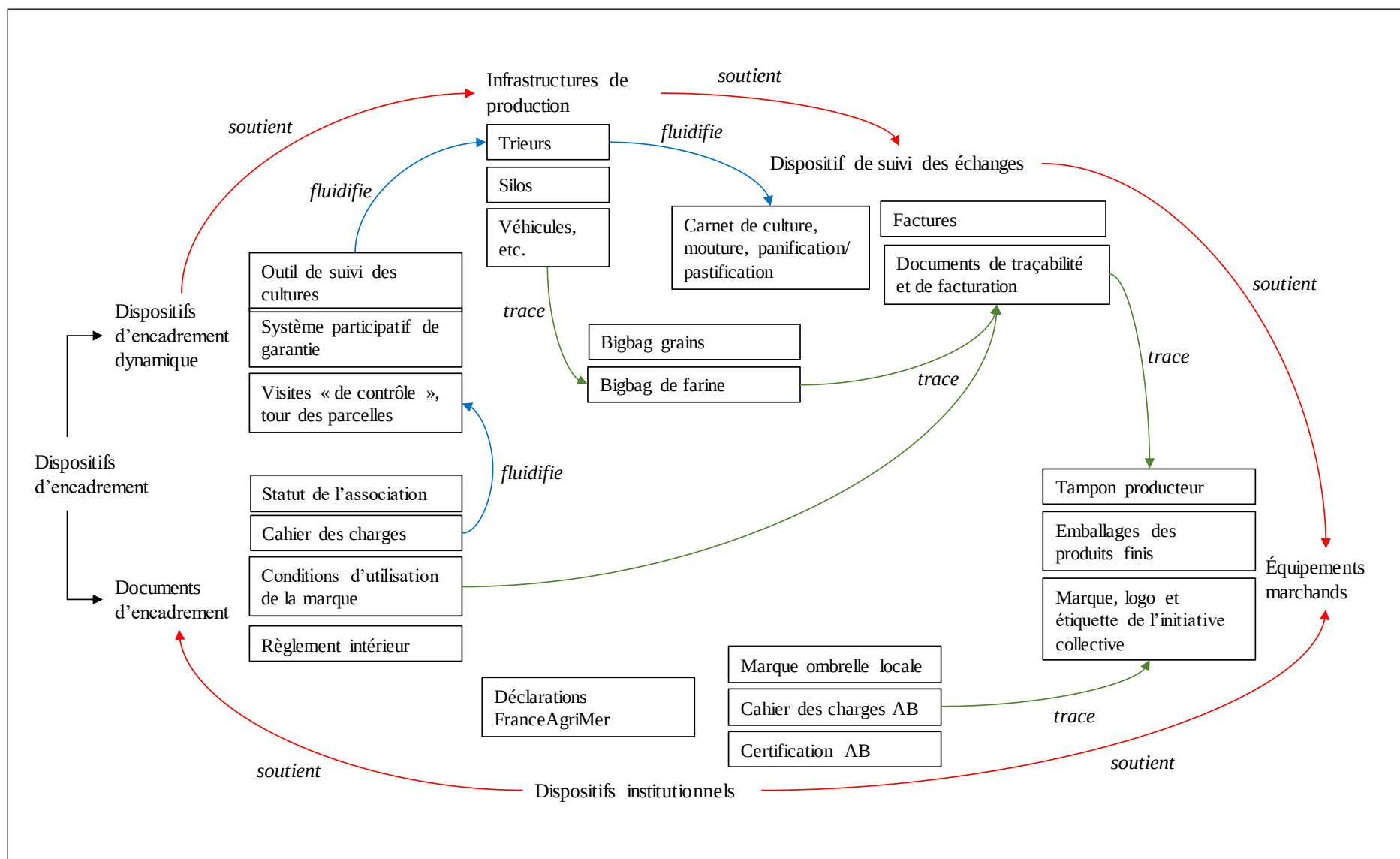


Schéma 4. Réseau des dispositifs assurant le maintien des transactions de la filière, le respect de la qualité attendue, la traçabilité des échanges et la fluidité de la filière

Conclusion

Les modalités d'organisation des marchés ainsi que leur capacité à accepter une hétérogénéité de produits, d'acteurs et de pratiques de production sont deux faces d'un même souci de configuration de marchés céréaliers plus durables. Nous avons examiné la manière dont des groupes d'acteurs se sont constitués afin de former des filières de proximité, mettre en place des modes de production alternatifs à ceux du secteur conventionnel, valoriser des produits céréaliers biologiques non standards et sortir de prescriptions dominantes sur le contenu et la valeur de leur travail. C'est dans cette perspective que nous avons suivi le fonctionnement des filières, au fil de leurs processus de « *marketization* », que nous avons tâché de démêler. Nous avons ainsi porté la focale sur les activités marchandes ainsi que sur le travail fourni pour les construire, les coordonner et les maintenir. Nous avons parlé de travail d'organisation pour rendre compte des activités réalisées par les acteurs pour configurer et structurer de nouveaux collectifs, comprenant des acteurs, des technologies et des entités biologiques, pour réguler leurs rapports, coordonner leurs actions ainsi que leurs échanges. Nous l'avons abordé en nous penchant sur la construction de leur projet, sur les règles, routines, procédures et les façons de faire qu'ils ont élaborées, ainsi que sur les dispositifs matériels qu'ils ont mis en place pour leur coopération. À l'issue de ce travail, il nous semble possible de distinguer deux séries de contributions notables, aux recherches sociologiques sur l'intermédiation marchande (section 1) et au cadre d'analyse de la sociologie des agencements marchands (section 2), mais aussi de faire émerger quelques perspectives de recherche supplémentaires (section 3).

1. Contributions aux recherches sociologiques sur l'intermédiation marchande

Nous avons étudié la manière dont les acteurs des filières céréalières de proximité alternatives remettent en cause l'action d'acteurs et de dispositifs qui assurent une médiation marchande conventionnelle et dont ils développent en réponse des organisations pour se réapproprier ces activités.

1.1. Des processus marchands affectés par l'introduction d'une hétérogénéité des biens, de pratiques et d'acteurs

Nous avons tâché de mettre en évidence la complexité induite par une économie de l'hétérogénéité, dont la spécificité demande aux groupes un travail marchand adapté. Nous pouvons résumer les défis posés par l'organisation des transactions dans les filières alternatives étudiées dans ce travail. Nous les avons synthétisées dans le tableau 8.

Tableau 8. Défis organisationnels spécifiques aux filières céréalières de proximité étudiées

	Filières observées
Caractéristiques de la transaction	Le bien doit être produit
	La transaction se déroule sur le moyen terme au-delà du moment du « <i>deal</i> »
	La transaction inclut de multiples parties, à la fois différents maillons d'une chaîne et différents acteurs à chaque maillon
	La transaction se tient sur des biens hétérogènes
	Les acteurs doivent être clairement identifiés et doivent appartenir à la filière
	Les transactions sont dispersées en de multiples lieux de production et répétées sur de multiples lieux de vente

Tout d'abord, nous avons montré que, dans les cas étudiés, l'établissement des relations d'échange repose sur la construction d'une convention de qualité « naturelle ». Toutefois le fonctionnement de la chaîne de production et d'échange demande à ce que la qualité sur laquelle les acteurs se sont accordés soit atteinte dans la dynamique de production et de circulation des biens (ligne 1). Ensuite, même si accord a été passé entre les acteurs de la filière, lorsqu'il se met en marche, cet accord se décompose en une multitude d'échanges successifs. Le travail nécessaire pour réaliser l'échange prend du temps, pour la production mais aussi pour le transfert des biens (ligne 2). Troisièmement, l'analyse des filières bouscule nos préconceptions sur l'échange marchand : tandis que l'on se représente typiquement l'échange comme bilatéral, entre une offre et une demande, les filières sont composées de plusieurs offres et de plusieurs

demandes et l'échange se poursuit d'une scène de production à une autre (ligne 3). Quatrièmement, les transactions ne portent pas sur des biens interchangeables, ni sur des biens « déjà-là » : ils sont hétérogènes, attachés aux producteurs insérés dans les filières et ont été conçus au regard de la convention de coordination sur laquelle les acteurs se sont accordés. Ils sont donc spécifiques à l'agencement sociotechnique qui a été stabilisé (ligne 4). De même, les acteurs ne sont pas non plus interchangeables, ceux qui participent aux transactions doivent être identifiés et participer au réseau sociotechnique (ligne 5). Pour finir, la transaction dans les filières ne connaît ni une simultanéité de temps, ni une simultanéité de lieu : les biens sont vendus par plusieurs acteurs, sur des lieux différents, dans des cadres de vente différents (ligne 6). L'ensemble de ces spécificités, de même que l'abandon des intermédiaires marchands conventionnels, demande aux groupes de prendre en charge de nouvelles activités marchandes.

1.2. Une intermédiation de reconnexion

Nous avons proposé une notion d'« intermédiation de reconnexion » pour désigner ce projet de réappropriation des activités habituellement dévolues aux intermédiaires et dispositifs marchands de médiation conventionnels. Ce terme nous a permis de qualifier deux aspects consubstantiels de ce projet. Il s'agit à la fois pour les acteurs d'être pour ainsi dire « mieux connectés » les uns aux autres en dépit des nombreux échanges, étapes de production, de la distance physique et de l'écart entre les activités de travail qui séparent agriculteurs, meuniers et seconds transformateurs. Il s'agit aussi d'assurer la connexion entre contraintes de marché et contraintes de production, entre les contraintes vécues à la production des matières premières et celle vécues à la vente des produits finis. Cette notion d'intermédiation de reconnexion nous a alors permis de faire référence à de nouvelles modalités de gouvernance des filières, à de nouveaux dispositifs de marché et à de nouvelles stratégies de vente des biens marchands.

Cet intérêt porté tant sur les activités, de travail, de marché et d'organisation, que sur les dispositifs matériels a porté ses fruits. Notre enquête montre que cette réappropriation des activités marchandes dans les filières étudiées ne signifie pas « moins » d'intermédiaires ou de dispositifs intermédiaires. Au contraire, la recherche d'un ajustement entre les actions et les attentes des acteurs amène à une multiplication des choses qui médient les relations commerciales, et à la création de structures nouvelles qui se positionnent entre les acteurs. Ce travail ainsi mis en lumière au fil des chapitres 5, 6 7 et 8, montre l'importance des dispositifs matériels qui assurent la réalisation des transactions, autour de produits non-normés, entre de nombreux acteurs aux contraintes plurielles, à travers des lieux dispersés mais aussi sur le temps

long de la dynamique des filières. Au fil du texte, nous avons documenté des ensembles de dispositifs et équipements que les acteurs ont mis en place et mobilisent pour réaliser ces activités marchandes. Parmi ceux-ci, les dispositifs élaborés pour assurer ce que nous avons qualifié de « maintenance du marché » semblent particulièrement intéressants. De fait, cette capacité à maintenir les transactions au fil de la chaîne de production et d'échange est généralement attribuée aux intermédiaires de marché conventionnels, qui assurent les tâches de distribution et de gestion des flux. Afin d'illustrer la quantité de dispositifs nécessaires à la réappropriation de ces tâches, le tableau suivant en propose un inventaire. Il rend compte de la dimension à la fois technique et marchande de ces activités. Il confirme l'importance des dispositifs matériels dans le fonctionnement réel des agencements marchands (Callon 2013).

Tableau 9. Les dispositifs de maintenance des transactions utilisés dans les filières céréalières de proximité étudiées

			Nom de la filière	Tout Nature	Grain et Pâtes	Farine de pays	Ici Farine	Meule Occitane
			Type de collectif	Informel	Formel	Formel	Formel	Formel
Dispositifs de maintenance des transactions	Dispositifs d'encadrement	Documents d'encadrement	Cahier des charges	X	X	X	X	X
			Statut		X	X	X	X
			Règlement intérieur			X		X
		Dispositifs matériels d'encadrement	Visite de contrôle	X	X	X	X	X
			Outil de suivi des productions	X	X	X	X	X
			Système de garantie participatif			X		
	Dispositifs d'équipement	Dispositifs d'équipement de l'identité économique	Marque	X	X	X	X	
			Conditions d'utilisation	X		X		X
			Logo	X	X	X	X	X
			Supports d'ensachage	X	X	X	X	
		Dispositifs d'équipement techniques des échanges (silos, trieurs, véhicules, etc.)	Collectifs		X		X	X
			Individuels	X		X	X	X
			Mutualisés	X				
		Dispositifs d'équipement du transfert de propriété	Procédure de paiement	X	X	X	X	X
			Document de suivi de la transaction	X	X		X	X
			Étiquettes	X	X	X	X	X
			Document récapitulatif des transactions	X	X	X		X

La volonté de mettre en place des filières intermédiées sur des produits alimentaires transformés de grande consommation, tout en ne passant pas par la distribution et la standardisation rend manifeste l'ensemble des activités réalisées couramment dans les filières agricoles conventionnelles et qui assurent leur efficacité. Cette multiplication des dispositifs dans les filières céréalières alternatives contraste avec la simplicité du travail d'achat ou de vente de

certaines acteurs du secteur céréalier conventionnel (agriculteurs, boulangers ou pastiers) qui peuvent s'appuyer sur des intermédiaires et standards bien rodés. Cela signale l'ensemble des activités marchandes essentielles que ces derniers prennent en charge, là où dans les filières étudiées, il convient de les établir sinon de les inventer. En creux, notre travail confirme donc la force du standard pour assurer une pluralité d'opérations marchandes, coordonner et rendre prévisibles la production et les échanges.

Pour autant, notre travail amène aussi à reconnaître que d'autres modalités de coordination peuvent en prendre le relai. Ce faisant, nous avons repéré des dispositifs et des activités qui font l'originalité de l'intermédiation construite par les filières enquêtées, dans leur volonté d'accepter une hétérogénéité de produits et de pratiques. Avec la notion de planification du marché, développée au chapitre 6, nous avons d'abord identifié une spécificité du travail marchand réalisé dans ces filières. Il consiste à ne pas déléguer aux acteurs et aux dispositifs marchands existants les problèmes de l'appariement, ceux de l'écoulement des produits et ceux de la sélection des biens qui trouveront valeur marchande. L'idée de planification du marché rend bien compte du lien entre régime de qualité, régime de quantité et régime de production. Aussi, la coordination par le standard, l'intermédiaire et la logique de marché est remplacée par une coordination par la co-opération, c'est-à-dire par la recherche d'une correspondance d'utilité entre les opérations de production réalisées au long de la chaîne. Ensuite, ce sont les modalités de gouvernance des filières qui nous ont permis de comprendre l'organisation de cette intermédiation de reconnexion. Au chapitre 6, nous avons souligné le caractère particulièrement collectif de cette gouvernance et pris soin de distinguer trois manières d'assurer une participation de l'ensemble des acteurs aux prises de décision de la filière, notamment sur les productions et les termes des transactions. En parallèle de ces organes de dialogue entre participants des filières, nous avons documenté la mise en place de dispositifs qui servent à la computation des informations nécessaires pour mettre en accord biens produits et biens vendus, coûts de production et prix de vente. Nous avons vu aux chapitres 5 et 8 que ces modalités de gouvernance sont utiles pour l'ensemble des processus marchands qui organisent la filière, depuis la discussion de la qualité effective des produits, dont les caractéristiques peuvent varier, pour ajuster les recettes et pratiques de travail, jusqu'à la facturation des transactions. Ces modes de gouvernance sont renforcés par les règles que les groupes ont instaurées. Ces règles sont fixées dans des documents d'encadrement, dont nous avons vu au chapitre 7 qu'ils donnent un cadre de référence pour des activités hétéroclites et pour des échanges dispersés. La tâche de l'intermédiaire qui consiste à établir les conditions de

la transaction est ici assurée au moyen d'un cadre commun dans lequel les acteurs se reconnaissent. Ce sont, enfin, les outils et procédures que nous avons qualifiés de dispositifs d'encadrement dynamiques qui dénotent de la spécificité de l'intermédiation construite dans ces filières. Ces outils offrent un suivi des cultures et des productions qui permet aux acteurs de s'ajuster de façon dynamique dans le fil de l'action marchande et ainsi de résoudre les problèmes posés par l'hétérogénéité des produits et modes de production. Ils rendent ainsi la volonté des acteurs d'accepter une qualité et une production « telle quelle » plus efficace dans les transactions.

Cette nouvelle forme d'intermédiation n'apparaît pas spontanément dans ces filières. En amont du détail des opérations d'organisation du marché exposées dans les chapitres 5 à 8, le chapitre 4 a aussi mis au jour le travail fourni pour constituer ces nouveaux circuits. Ils apparaissent comme le résultat d'un entrepreneuriat collectif qui définit progressivement des problèmes et des solutions, et agence conjointement des biens, des technologies, des groupes d'acteurs et des formes marchandes. L'observation du travail mené de pair par les travailleurs des structures d'accompagnement agricole et les producteurs impliqués nous a permis de comprendre comment des technologies, entités biologiques et modes de coordination peu communs ont été intégrés aux projets initiaux. Ceux-ci ont parfois servis à se défaire de modèles paradigmatiques, comme l'organisation d'un circuit local autour d'une minoterie régionale et de sa clientèle ou encore la création de nouvelles activités de transformation sur la base du modèle du « paysan-boulangier ». Nous avons aussi vu dans les chapitres 5 et 6 que ces initiatives s'appuient sur des ressources construites dans un réseau social plus large et dans lequel les acteurs de filières de proximité semblables échangent des modèles de cahier des charges, des niveaux et justifications de prix, se transmettent des stratégies de vente et observent leurs pratiques d'organisation.

1.3. Une pensée innovante et plus collective de la distribution

Les cas étudiés témoignent d'une capacité à se réapproprier à leur manière les codes d'une pensée de la « distribution » (Bernard de Raymond 2013; Bernard de Raymond 2014a), comme logique d'organisation des flux et de constitution d'un réseau commercial d'amont en aval, impliquant une maîtrise des activités de transport, de stockage, de gestion de la qualité et des relations commerciales. En adoptant une entrée sur les filières par les processus de « *marketization* », nous avons pu établir que les filières étudiées fonctionnent comme des

organisations collectives dont la force n'est pas de réussir à commercialiser des biens, mais bien à les distribuer d'un bout à l'autre de la chaîne.

Les chapitres 4, 5, 6 et 8 ont restitué le travail fourni à l'échelle des collectifs pour mettre en réseau les acteurs, de l'amont et de l'aval mais aussi pour coordonner les agents d'un même niveau économique. Nous l'avons vu au chapitre 6 en analysant les dispositifs et l'effort collectif de calcul qui permettent de se partager les débouchés et les activités de production. Ils assurent la satisfaction d'une diversité de production en amont et d'une diversité de clients en aval. En explorant ce que revêt la « maintenance du marché » nous avons montré comment les groupes ont renforcé leurs circuits d'échange en construisant des « routes marchandes » pour la circulation des biens. Nous avons examiné ces « feuilles de route » qui prescrivent des lieux, des infrastructures, des pratiques et désignent des responsables pour réaliser les activités d'acheminement, de triage, de stockage, de construction de stocks de semences ou encore construire des voies de valorisation des produits moins satisfaisants pour les échanges blé-farine-pain/pâtes. La prise en charge des activités de maintien des transactions révèle alors la complexité des relations d'échange qui se sont établies dans ces filières.

Un autre ensemble d'activités qui montre la réappropriation de ce pouvoir de distribution peut être décelé dans la capacité à créer des collections de biens marchands, témoignant d'une présence volontariste sur le marché. La construction de collections est une démarche stratégique qui permet d'encadrer le rapport marchand face aux clients, en même temps qu'elle cadre le marché en servant simultanément à couvrir un large choix et à le limiter. La capacité des acteurs à se servir de leur diversité pour créer des stratégies de valorisation montre combien ils ont réussi à rendre efficace leur économie de l'hétérogénéité. Nous avons vu au chapitre 5 que la meilleure connexion entre producteurs permet aux acteurs de revendiquer sur le marché l'intégration du travail fait par l'ensemble des acteurs de la chaîne et de le valoriser auprès des consommateurs. Cela est raconté aux consommateurs pour valoriser les biens et défendre une qualité « naturelle » qu'ils puissent apprécier. En l'absence de caractéristiques typées des grains et des farines qui circulent, cette convention de qualité « naturelle » sert ainsi d'appui tant à une réappropriation par les acteurs de l'offre d'un pouvoir de valorisation que d'une nouvelle manière d'assurer la coordination des acteurs. Ainsi, le chapitre 6 a permis de voir que l'hétérogénéité des produits et la diversité, des cultures, des terroirs, des pratiques de production, n'est progressivement plus seulement une contrainte qui impliquerait une limitation des produits marchandables, des ruptures de flux, des incohérences des attentes entre acteurs. Les groupes parviennent aussi à en faire une ressource pour asseoir une position sur le marché,

créer de nouveaux biens, jouer avec les codes de la mise en marché, instituer de nouveaux niveaux de prix et capter le consommateur final.

Ce pouvoir de « distribution » progressivement acquis par les groupes étudiés a pu être mis en évidence grâce à la démarche d'enquête que nous avons adoptée. Notre choix de concevoir une enquête qualitative sur plusieurs années et se fondant principalement sur l'observation et l'analyses de sources produites par les initiatives, s'est révélé fructueux pour rendre compte de façon diachronique du travail d'organisation du marché. Nous avons restitué les évolutions des modalités d'organisation des échanges ainsi que les nouveaux outils apparus en cours de route, en datant leurs mises en place et révisions. Cela nous a servi à comprendre leur évolution depuis leur création et à saisir les processus de cadrage-débordement des agencements marchands qui ont amené à préciser les liens marchands au fil du temps.

Il en ressort une meilleure compréhension des activités et des outils qui ont permis aux groupes de gagner en pouvoir de valorisation et en puissance de calcul, et finalement de limiter des formes d'« hybridation » ou de « coexistences » qui étaient ici subies. En comparant les fonctionnements des initiatives au début de l'enquête et à la fin de l'enquête, nous constatons leur émancipation progressive de réseaux d'échanges parallèles, issus d'autres modèles, tels que le recours aux coopératives céréalières et à des metteurs en marché hors des filières. Cela a été réalisé par exemple en affinant les dispositifs de calcul des transactions et de suivi dynamique ainsi que les stratégies de valorisation des biens sur le marché. Cela a permis à certains groupes d'intégrer de nouvelles espèces de blé ou de légumineuses dans leurs gammes et ainsi d'éviter aux producteurs de les vendre par d'autres circuits moins rentables. Au fil du raffinement des dispositifs de coordination, les boulangers de plusieurs groupes recourent de moins en moins à des approvisionnements extérieurs. Nous pouvons interpréter ces évolutions comme une internalisation de la coordination marchande. Plutôt que d'externaliser les contraintes marchandes et de production vers des acteurs qui disposent déjà des compétences, des infrastructures et des dispositifs pour assurer ces tâches (écouler les produits, les acheminer, les conserver, les qualifier, etc.), le développement d'outils de calcul et d'organisation adaptés permet une forme d'autonomisation.

1.4. Une réappropriation laborieuse du travail marchand

La mise en lumière de la réappropriation de cet ensemble d'activités interroge toutefois sur ceux qui les prennent en charge, sur leur répartition au sein de ces nouvelles filières et sur le temps de travail qui leur est dévolu.

L'organisation collégiale des filières enquêtées repose sur une prise en charge collective du travail marchand. Nous avons indiqué qu'elle participait à un plus grand pouvoir de valorisation des producteurs et à une augmentation de leur puissance de calcul. Elle permet aussi aux acteurs de réaliser des objectifs qu'ils se sont fixés : une meilleure valorisation de leur travail fait, une meilleure rémunération de leurs cultures principales, des cultures de leurs rotations ou des activités de transformation, une meilleure répartition de la valeur entre acteurs ainsi qu'un plus grand regard sur les décisions marchandes. Les acteurs nous ont indiqué une satisfaction associée à cette plus grande maîtrise de leurs activités de travail, à leur valorisation ainsi qu'à la participation collective au marché. Derrière la question davantage médiatique du « sens du travail » ou d'un certain « réenchantement » du travail en production biologique, nous avons mis en évidence les importantes questions économiques qui président à cette satisfaction et qui se traduisent dans des niveaux de rémunération, dans une maîtrise des relations commerciales ainsi que dans une plus grande transparence et une implication dans le produit final qui est vendu. Tout cela tranche avec l'expérience de certains acteurs d'une opacité des flux commerciaux et d'une méconnaissance sur ce qu'il advient en bout de course de leurs productions.

Cependant, si les équipements et procédures réalisent un important travail d'organisation, de planification et de maintenance de la transaction, la réflexion qui accompagne leur mise en place, le temps qu'il faut pour les utiliser et leur mobilisation systématique génère une surcharge de travail pour les acteurs. De fait, ce travail marchand et d'organisation s'ajoute au travail de production des acteurs, qui sont en premier lieu des agriculteurs, des meuniers, des boulangers ou des pasteurs. Cette réappropriation de l'organisation du marché amène donc les acteurs à endosser des rôles auxquels ils sont rarement formés et qui ne correspondent pas à leurs activités principales. Comme l'ont indiqué plusieurs enquêtés, gérer une structure collective, prendre des décisions stratégiques ou encore rémunérer des salariés correspond à un travail qu'ils n'avaient jamais expérimenté. Celui-ci se distingue ainsi clairement de l'expérience de gestion d'une exploitation agricole ou d'une entreprise artisanale, ou de l'organisation individuelle du travail marchand qu'ont expérimenté les paysans-boulangers membres des filières enquêtées.

Ce travail marchand permet certes aux acteurs des filières de gagner en autonomie et de réaliser le projet socioéconomique qui les a motivés à créer ou rejoindre ces filières, mais il n'en constitue pas moins un travail supplémentaire. Ce surtravail leur est pourtant nécessaire. De fait, sans ces activités, leurs productions ne peuvent être vendues, leurs approvisionnements sont parfois défaut, la qualité n'est pas toujours au rendez-vous : il est nécessaire pour que leur propre travail de production et de vente se réalise convenablement. Ceci converge avec les analyses réalisées sur la vente directe qui indiquent une surcharge de travail associée aux modalités de vente impliquant davantage les producteurs ainsi qu'un besoin de s'approprier de nouvelles « casquettes » (Dufour et Lanciano 2012; Dupré et al. 2017).

Ce dernier constat interroge aussi sur la rémunération de ces activités qui demeure difficile à quantifier. Dans les chapitres 6 et 8, nous avons considéré les activités d'intermédiation que se réappropriaient les groupes comme des services rendus, soit par la structure collective, soit par un acteur désigné. Ceci nous a servi au chapitre 8 à examiner les dispositifs mis en place pour comptabiliser et facturer ces activités. Le développement d'outils qui permette de rendre compte et de payer ces services peut ainsi être un point supplémentaire sur lequel estimer la progression des activités d'organisation du marché par les acteurs. Toujours au sujet de la prise en charge et du paiement de ces activités indispensables d'organisation du marché, nous avons souligné dans les chapitre 4 à 8, le rôle structurant joué par l'accompagnement agricole ainsi que l'investissement des animateurs de ces structures. Dans certains cas, nous avons vu que ces animatrices et animateurs jouent un rôle clé dans la gestion de la structure collective, la formalisation du travail marchand et la prise en charge de certaines activités. Ces animatrices et animateurs s'investissent dans ces activités au titre de leur participation à la structuration de filières locales, rémunérée grâce à l'obtention de financements sur projets. Ces financements constituent des fonds dédiés à certaines tâches et périodes de développement de groupes et ne permettent donc pas leur pérennisation. Quelques initiatives ont pallié ce problème en créant des postes salariés, souvent à temps partiel. Se pose alors la question de la formation des acteurs qui gèrent les structures collectives, association, société coopérative, à la gestion de ces nouveaux salariés.

2. Contributions à la sociologie des agencements marchands

Notre travail en sociologie économique s'inscrit dans le cadre de la sociologie des agencements marchands, que nous avons mobilisée pour étudier ces filières innovantes, entreprenant une reconfiguration des relations marchandes, entre acteurs, entités biologiques, technologies et produits. En recourant à une approche par les processus de « *marketization* », nous avons ainsi pu suivre le fil du marché en train de se faire, à travers un effort de décomposition des activités qui assurent le fonctionnement des filières, souvent entremêlées dans le cours de l'action. Nous avançons à titre d'hypothèse dans le premier chapitre que ce cadre d'analyse serait pertinent et utile pour nous aider à rendre compte de notre terrain. Nous pensons que cette hypothèse s'est confirmée dans la suite du manuscrit. Au terme de ce travail, nous aimerions aussi souligner les points sur lesquels nous pensons que notre thèse suggère des compléments ou approfondissements remarquables, en comparaison des apports mieux connus de la sociologie des agencements marchands.

2.1. Un retour à la sociologie du travail

Nous avons choisi d'étudier des « filières » et de les considérer comme le fruit d'une action d'organisation à la fois des activités marchandes et des activités productives. Nous avons ainsi construit un cadre d'analyse original où la sociologie des agencements marchands remobilise des apports de la sociologie du travail ou de la sociologie des organisations.

Une partie de ce retour vers la sociologie du travail a consisté à pleinement analyser, comme le demande par ailleurs la sociologie des agencements marchands, les espaces de production et les espaces marchands. En regardant les filières comme des chaînes organisées d'évaluation et de valorisation nous avons pu rendre compte de la reconstruction de modalités propres d'évaluation des biens, de construction locale d'équivalences et de manière de se coordonner entre maillons de la filière. Cela nous a ainsi permis de montrer au chapitre 6 que toute planification des transactions est aussi une planification de la production, d'une façon directe et assumée, ou d'une façon indirecte, via des prescriptions, de rendement, de produits, fixés dans des contrats et sanctionnées dans les échanges. Enfin, nous avons établi aux chapitres 7 et 8 que le maintien des agencements marchands sur le temps long et dans la dynamique des échanges demande un travail d'organisation des transactions, lequel implique de réguler tant

des questions marchandes que des questions techniques, liées aux modes de production, aux infrastructures des lieux de production, aux objets techniques et de nature utilisés dans le travail.

Nous avons également vu, au chapitre 5, que toute forme de valorisation des biens s'inscrit dans un rapport de valorisation du travail. L'inscription des agriculteurs, meuniers, et boulangers ou pasteurs dans ces filières a ainsi pu être analysée comme une volonté de sortir de modes de production régis par des mesures d'évaluation des produits céréaliers (VAT, DHS, rendements, protéines, force boulangère) qui s'articulent et anticipent sur la valorisation des biens sur des marchés de masse, mais dont ils rejettent le bien fondé. Le travail mené par les producteurs pour construire un attachement « inversé » des consommateurs à leurs modes de production cherche à trouver sur le marché un écho à leur volonté d'évaluer par eux-mêmes les techniques qui leur semblent appropriées et les matières premières qu'ils jugent convenables. Ceci nous a permis d'établir que la construction de ces filières est portée par une revendication des acteurs portant sur leur travail et ce qu'ils identifient comme constituant leur « vrai boulot » (Bidet 2011). La valorisation des biens marchands et la réorganisation des relations marchandes se comprennent dès lors sous l'angle d'une réappropriation de la capacité des travailleurs à dire et à faire la valeur de leur travail, à évaluer leurs gestes techniques, leurs modes de production et les tâches qu'ils réalisent.

2.2. L'action des entités biologiques dans le fonctionnement du marché

Notre recherche permet également de poursuivre les pistes trop rarement ouvertes pour l'analyse du rôle des entités biologiques dans le fonctionnement du marché. Nous avons rappelé au chapitre 1 que quelques travaux de sociologie économique se sont interrogés sur les « contraintes de produits » (Vatin 1996) qu'impliquent les produits agricoles et alimentaires sur les marchés (Bernard de Raymond et al. 2013). Ces recherches semblent avoir pris une plus grande ampleur depuis une décennie (voir Chance et al. 2023), rencontrant un certain écho dans l'urgence aujourd'hui reconnue à mieux considérer les contraintes écologiques de notre économie de marché. Néanmoins, comme l'écrivent aussi Q. Chance et ses coauteurs, cette piste de recherche, bien que pleinement compatible avec le programme de la sociologie des agencements marchands, n'a pas encore été beaucoup suivie.

L'attention que nous avons portée aux entités biologiques met au jour que penser la transition des modes de production et l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement ne peut se faire qu'en considérant l'organisation des marchés. L'adoption de modes de production

qui incluent une biodiversité cultivée, qui reposent sur des rotations longues et des modes de production plus écologiques demande, nous l'avons amplement vu, de revoir intégralement l'organisation des relations commerciales et la logistique des filières. Notre enquête a ainsi mis en lumière comment le travail d'organisation du marché réalisé par les acteurs des filières étudiées permet d'intégrer et de traiter la spécificité des produits et des contraintes de production plus respectueux de l'environnement et de la matérialité biologique des entités qui prennent part au marché. Il s'agissait pour les cas examinés de mettre en place de nouveaux modes de traitement des biens, des modalités de planification des échanges prenant en considération les rotations des agriculteurs et les besoins des transformateurs, de développer de dispositifs qui assurent un suivi dynamique des productions pour ajuster les échanges. Ainsi, les processus d'organisation des filières donnent à voir la codétermination des problématiques biologiques, matérielles et sociales (Chance et al. 2023).

De plus, nous avons montré qu'il était pertinent de prendre en considération cette matérialité biologique dans l'ensemble des processus de « *marketization* » et non de considérer seulement les blés, le grain ou les farines sous l'angle de marchandises en devenir. Reprenons sous cet angle les résultats du chapitre 6. Nous avons exposé que la production d'une diversité de blés, adaptés aux différents terroirs cultivés, à une agriculture à bas niveau d'intrant, dans des rotations longues et impliquant des espèces peu cultivées en France impliquait de nombreuses et importantes contraintes de production. Celles-ci se répercutent en contraintes sur les transactions et les échanges, en particulier dans des circuits marchands clos comme souhaitent l'être les filières étudiées. C'est alors en nous intéressant à la construction d'instances de gouvernance permettant aux acteurs de communiquer ces contraintes de production et de mieux les prendre en considération dans leurs calculs au moment de passer des accords que nous avons compris comment les acteurs parvenaient à se coordonner et à mettre en place une correspondance entre attente de marché et organisation de la production. Nous avons alors pu voir que cette planification conjointe des transactions et des cultures permettait aux acteurs d'inclure plus de produits, d'adapter les recettes aux conditions de cultures des producteurs, voire d'inclure de nouvelles espèces dans les mélanges pour valoriser les produits des rotations. Ceci nous a conduit au constat qu'en retour, cette meilleure connaissance des productions des fermes membres des filières pouvait parfois être un atout pour construire des stratégies de commercialisation des produits et trouver des solutions dans des moments de tension du marché.

Cette thèse portant sur des filières impliquant plusieurs activités de transformation, nous avons aussi pu entrevoir la portée d'une analyse des interactions entre entités biologiques, technologies utilisées pour les transformer et la valorisation des biens sur les marchés. De fait, le choix des acteurs d'adopter la mouture sur meule de pierre peut se comprendre du fait de l'adaptation de cette technologie à la transformation à petite échelle ou par son prix d'achat, rendant cet investissement plus accessible que le moulin à cylindre. Cependant, elle est aussi justifiée par les acteurs comme favorisant un nouveau rapport aux entités biologiques dans le travail, et valorisée pour sa capacité à conserver dans la farine les propriétés des grains cultivés. Le choix de cette technologie « douce », qui tout en altérant le produit biologique en conserve certains principes biochimiques, implique alors une translation des contraintes biologiques du grain vers le bien marchand produit, la farine, qui doit alors de nouveau s'intégrer dans des relations marchandes qui permettront de traiter ses spécificités. Ce travail incite à s'interroger sur les promesses portées par les technologies de transformation au regard de leur action sur les entités biologiques, qu'il s'agisse de les annihiler ou de les masquer, ou au contraire de les conserver et de les valoriser.

2.3. La dimension temporelle des agencements marchands

En troisième lieu, notre enquête nous a conduit à mettre en lumière la dimension temporelle des agencements marchands. Dans les filières enquêtées, comme dans toutes les filières, les échanges ne se déroulent que rarement à un seul moment, une fois pour toute autour d'un bien déjà produit et stabilisé. De fait, les transactions portent sur des cultures annuelles et nécessitent plusieurs transformations. Les échanges durent dans le temps de la production, de la construction de l'accord, du transfert des biens, de leurs diverses transformations, et peuvent être remis en cause jusqu'à la concrétisation de la transaction finale. La question de l'organisation du marché et de l'agencement des acteurs humains, dispositifs matériels et entités biologiques prend alors un tour nouveau.

Prendre en compte cette dimension temporelle des échanges nous a permis de retracer l'effort des acteurs étudiés pour prévoir leurs échanges. Cela nous a aussi permis de mieux saisir l'enjeu de la planification des transactions dans des filières impliquant plusieurs activités de production. La culture céréalière se déroulant sur une année et l'agriculture biologique reposant sur des rotations longues, les acteurs doivent se préoccuper de ces contraintes d'amont et s'accorder bien à l'avance sur les biens à produire. Mais ils doivent aussi se préoccuper en aval

de ce qu'il conviendrait d'acheter, au regard de débouchés qu'ils doivent honorer et de perspectives de développement futures. Il faut alors anticiper sur les approvisionnements, en semences notamment. Le chapitre 6 nous a ainsi permis de comprendre que la réalisation des perspectives marchandes repose sur une anticipation des contraintes de production et de vente, elle demande donc de conjuguer les différentes temporalités des stocks, des cultures, des productions successives et de la commercialisation. En définitive, les transactions entre les acteurs des filières étudiées se réalisent grâce à un effort de gestion de ces contraintes temporelles, par la planification, le suivi dynamique des productions ainsi que la maintenance du marché.

En considérant l'importance de cette dimension temporelle, nous avons contribué à l'étude d'un processus encore peu étudié par la littérature, celui de « maintenance du marché » (« *market maintenance* ») (chapitre 7 et chapitre 8). Nous avons fait le lien entre la question de la maintenance, comme activités de travail portant sur des objets et infrastructures techniques, et celle de la persistance des agencements marchands dans le temps long des échanges intermédiés. Cette question du maintien des agencements marchands met de nouveau le doigt sur des aspects qui donnent leur force aux standards et aux intermédiaires conventionnels : la gestion des flux, la stabilité des réseaux d'acteurs, la prévisibilité des biens et des transactions. Ce faisant, nous avons dégagé un ensemble d'activités qui peuvent participer à cette maintenance du marché ainsi qu'un ensemble de questions auxquelles se sont confrontés les groupes étudiés afin de stabiliser ces filières nouvelles.

3. Perspectives de recherche

Notre thèse s'est construite sur des choix théoriques et méthodologiques qui visaient à répondre à notre attention portée sur les processus de construction du marché. Ces choix nous ont conduit à accorder moins d'importance à certaines dimensions des terrains étudiés, sur lesquelles nous pouvons désormais revenir, et qui pourraient faire l'objet de travaux ultérieurs.

En premier lieu, nous avons opté pour une méthode d'enquête qualitative, conçue de façon à rendre compte de la manière dont les acteurs étudiés sont parvenus sur certains points à surmonter les défis posés par l'abandon des standards et des intermédiaires conventionnels. Cette entrée s'est peu prêtée à une quantification des inconvénients et des avantages économiques de ces nouvelles organisations du marché. Nous avons documenté des endroits où l'implication dans des filières alternatives nécessitait plus de travail et de temps de présence, et restitué de nouveaux modes de formulation des prix et de répartition de la valeur. Il a alors été question de se pencher sur les processus plutôt que de quantifier ce qu'ils produisaient, en terme de charges, de marges, d'investissements ou d'emplois. Ceci constitue ainsi une limite de notre enquête, à laquelle il serait difficile de remédier. Pour cause, les exploitations engagées dans ces filières sont très diverses, les temps de travail éclatés sur plusieurs activités, les structures également peu uniformes. Les mises en comparaison seraient donc assez hasardeuses. Le caractère très innovant des filières et l'hétérogénéité des modèles économiques expérimentés rendent difficile l'énoncé de conclusions généralisables. Nous rencontrons d'ailleurs à cet égard les mêmes difficultés que les agents de développement qui essaient de soutenir l'émergence de ces filières innovantes.

En second lieu, notre démarche consistant à suivre le marché « en train de se faire » au fil des filières ne nous a pas permis d'accorder grande place à certains acteurs et objets pourtant pertinents de ces marchés. Nous avons pris acte que la construction de ces filières céréalières de proximité alternatives reposait en grande partie sur la mise au point de nouveaux outils de transformation à la ferme, qui ont été largement adoptés par des agriculteurs partisans du mouvement pour la paysannerie, puis adaptés à de plus en plus grands volumes de production : les moulins à meule de pierre modernes. Nous avons restitué les préoccupations attribuées à cette technologie ainsi que la manière dont elle avait été mobilisée pour négocier les projets de circuit céréaliers locaux nouveaux. De même, nous avons vu au cours de la thèse l'importance des journées de formations professionnelles, lors desquelles interviennent des utilisateurs et bricoleurs de machines mais surtout des concepteurs de moulins, des équipementiers de la

pâtisserie artisanale, qui défendent leurs technologies, socialisent les travailleurs à leur utilisation et participent à remodeler leurs catégories d'appréciation de la qualité. Cependant, nous n'avons accordé que peu d'attention à ces technologies en tant que telles, ainsi qu'à leurs concepteurs, vendeurs et aux équipementiers qui travaillent aujourd'hui à leur développement. Pourtant, les travaux portant sur l'innovation et sur le verrouillage technologique soulignent l'importance des innovations de rupture et des technologies dans la construction de nouveaux futurs possibles, ainsi que leur potentiel pour porter à la reconfiguration de nouveaux réseaux sociotechniques (Goulet 2011). Aussi, une autre voie de recherche pourrait consister à se focaliser sur ces technologies porteuses de potentiels changements des trajectoires sociotechniques des marchés, d'enquêter auprès des ingénieurs et équipementiers qui les mettent au point et à leurs propres stratégies de vente de ces machines afin de s'intéresser à la manière dont ces acteurs participent à la reconfiguration des marchés.

L'attention que nous avons portée au travail peut également amener des perspectives de prolongement. Nos résultats appellent à davantage de questionnements sur le statut du travail dans les transitions des filières. Nous avons documenté que, pour nos cas, l'engagement dans des filières alternatives s'ancre dans de nouveaux rapports entre les travailleurs, leurs pratiques et leurs outils de travail. Mais nous avons aussi vu que l'engagement dans ces filières impliquait un bouleversement des pratiques de travail, de leur répartition entre professionnels, une multiplication et une diversification des modalités de prise en charge des activités de production. Il paraît alors suggestif de se demander comment la transition des organisations, des entreprises mais également des modes de production conduit à changer le travail, ses pratiques, ses temporalités. Des liens pourraient alors être faits avec les questions de l'emploi, de la formation professionnelle et des relations professionnelles, qui nous ont paru se recomposer dans les filières étudiées sans que nous puissions toujours nous y arrêter. Notre travail a enfin mis en lumière des revendications professionnelles sur ce qu'est un « bon » boulanger, meunier ou agriculteur. Sur ce point, nous avons amplement commenté la relation entre qualification des travailleurs et qualification des biens. Cependant, cela appelle à se questionner plus directement sur les recompositions professionnelles et des compétences professionnelles dans des entreprises et sur des marchés valorisant davantage l'efficacité écologique et le respect de l'environnement.

Ces questions portant sur le travail, l'emploi et la profession en lien avec l'organisation des marchés en transition mériteraient d'être approfondies, en exploitant pleinement notre matériau d'enquête mais également sur d'autres terrains. Ces thématiques pourraient, en outre, être

mobilisées de façon à dialoguer avec une sociologie de l'agriculture portée sur les modèles de production et en particulier sur les grandes cultures (Bernard de Raymond et Goulet 2014), ainsi que la tradition de recherche en sociologie rurale portée sur les groupes professionnels agricoles, lesquels sont aujourd'hui en prise avec plusieurs questions soulevées dans cette thèse quant à l'engagement des agriculteurs dans de nouveaux modes de production (Grignon 1982; Darré 1984; Rémy 1987; Lémery 2003; Lamine 2011). Ces pistes semblent stimulantes au regard des enjeux politiques sur la place du travail et des nouveaux rapports entre travailleurs et technologies dans la transition écologique.

Notre travail pourra ainsi mieux dialoguer dans l'avenir avec les travaux en économie et en agronomie qui s'intéressent au verrous et transitions sociotechniques des filières agroalimentaires. De fait, les filières que nous avons étudiées introduisent simultanément des variétés et espèces peu cultivées en France, de nouveaux modes de production agricole, de nouveaux modes de transformation ainsi que de nouvelles relations et circuits d'échange. Ce travail conforte alors l'intérêt d'une approche de la transition des filières en termes d'« innovation couplées » (Meynard et Messéan 2014; Magrini 2023). Cette terminologie nous conforte à continuer à penser de manière conjointe la production agricole, la transformation et l'organisation des relations marchandes (Meynard et al. 2017; Brun et al. 2021). Notre démarche, consistant à nous pencher successivement sur les processus de « *marketization* » à travers lesquels les acteurs « organisent » ces filières alternatives de proximité nous a permis d'identifier les interactions de ces différentes innovations dans l'agencement du marché et la manière dont les processus marchands sont utilisés pour organiser différentes innovations, issues chacune de réseaux et de niches d'innovation initialement circonscrites (Geels et Schot 2007). S'interroger sur la configuration d'un ensemble d'innovations dans une filière cohérente permet de voir comment chaque élément introduit interagit avec l'ensemble du système sociotechnique et participe à son agencement. Nous avons ainsi pu mettre en évidence les dispositifs tant organisationnels, techniques que marchands qui permettent d'articuler les innovations dans les filières enquêtées. Dans cette optique, le travail d'organisation fait apparaître la formation de « niches globales » dans lesquelles les acteurs parviennent à agencer des innovations locales autour de projets et dans des structures cohérentes (Lanzi et Maréchal 2022). Notre regard sur les réseaux professionnels et économiques dans lesquels se rencontrent les acteurs de ces initiatives ainsi que d'autres porteurs de projets, animateurs et professionnels du milieu, rend bien compte d'un effort de structuration d'une communauté de pratiques, de visions du monde, où se construisent des référentiels communs. Le choix d'étudier cinq cas

d'étude ayant chacun opté pour une organisation différente montre aussi la variété des déplacements pouvant être engagés au croisement des innovations couplées. Nous avons alors vu que ce sont autant les choix technologiques que les choix organisationnels qui président à l'alternativité des filières étudiées. Ce faisant, ce travail invite à mieux se pencher sur les perspectives projetées par les organisations dans leurs efforts de transitions, les scénarios élaborés et la manière dont se rencontrent problèmes et solutions afin d'agencer plusieurs innovations dans une filière.

Nous pensons que les leçons que nous avons tirées de cette thèse constituent des apports qui ne se limitent pas aux filières alternatives, céréalières ou agroalimentaires, mais invitent plus largement à l'étude des processus d'organisation dans l'ensemble des filières en prise avec des enjeux de transition. De fait, cette étude a interrogé la capacité de nos économies à intégrer des produits nouveaux, formulés dans un souci de durabilité débouchant sur des compositions non stabilisées. Ce souci touche de nombreuses filières. Ceci pourrait être notamment observé dans le secteur du bâtiment, un domaine dans lequel de nouvelles initiatives émergent pour intégrer des produits issus de l'agriculture dans les matériaux de construction. C'est le cas, par exemple, de l'isolation au chanvre et plus généralement de la recherche de matériaux biologiques pour l'écoconstruction. Ceci porterait à interroger de nouvelles dimensions de l'association des entités biologiques dans des procédés bien normalisés ainsi que de la construction d'organisations marchandes souhaitant tirer parti de l'action propre des entités biologiques dans les procédés de production. À l'opposé, d'autres initiatives émergent pour introduire des matières qui elles ne se dégradent pas et confrontent nos économies à d'autres problèmes : c'est le cas du développement de matériaux de construction à base de plastiques recyclés. Ces nouveaux produits font surgir sous une autre forme les questions liées à l'intégration de produits jusque-là mis au rebut dans des procédés de transformation : ils interrogent la viabilité de ces nouvelles compositions au regard des cadres techniques existants et des propriétés attendues de ces nouveaux biens marchands.

Ces terrains illustrent la diversité des enjeux que pourrait permettre d'aborder plus systématiquement la thématique de l'économie de l'hétérogénéité. Cette terminologie peut servir à porter une attention poussée aux matières et aux entités qui participent de l'organisation de marchés en transition. Elle se prête aussi à questionner le statut du travail, des technologies développées, des projets et des organisations capables de se défaire de verrous sociotechniques. Enquêter ces terrains pourra alors servir à pointer les dispositifs concrets qui organisent la coopération dans des chaînes de production et d'échange reconfigurées, tout en maintenant une

interrogation sur la persistance et la recomposition des logiques marchandes à l'épreuve de l'hétérogénéité. Poursuivre les recherches sur les logiques de l'économie de l'hétérogénéité pourra alors porter à voir ce en quoi consistent, ce que bousculent et ce que peuvent faire ces nouveaux agencements.

Références bibliographiques

- Abécassis, J., et J.-E. Bergez, éd. 2009. *Les filières céréalières : organisation et nouveaux défis*. Versailles, France: Quae.
- Agamben, G. 2007. *Qu'est-ce qu'un dispositif?* Rivages poche. Paris, France: Payot & Rivages.
- Akermann, G., et P. Cœurquétin. 2022. Consommer sans gluten : trajectoires individuelles d'éviction. In *Faire sans, faire avec moins : Les nouveaux horizons de l'innovation*, éd. F. Goulet et D. Vinck, 53-67. Sciences sociales. Paris, France: Presses des Mines.
- Akrich, M. 1987. Comment décrire les objets techniques ? *Techniques & Culture* 9: 49-64. doi: 10.4000/tc.4999.
- Akrich, M. 2006. La construction d'un système socio-technique. Esquisse pour une anthropologie des techniques. In *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, éd. M. Callon, B. Latour, et M. Akrich, 109-134. Sciences sociales. Paris, France: Presses des Mines.
- Akrich, M., M. Callon, et B. Latour. 1988a. A quoi tient le succès des innovations ? 1 : L'art de l'intéressement. *Gérer et Comprendre. Annales des Mines* 11: 4-17.
- Akrich, M., M. Callon, et B. Latour. 1988b. A quoi tient le succès des innovations ? 2 : Le choix des porte-parole. *Gérer et Comprendre. Annales des Mines* 12: 14-29.
- Akrich, M., M. Callon, et B. Latour. 2006. *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*. Sciences sociales. Paris, France: Presses des Mines.
- Allaire, G. 1996. Emergence d'un nouveau système productif en agriculture. *Canadian Journal of Agricultural Economics* 44(4): 461-479. doi: 10.1111/j.1744-7976.1996.tb04441.x.
- Allaire, G. 2002. L'économie de la qualité, en ses secteurs, ses territoires et ses mythes. *Géographie Économie Société* 4(2): 155-180.
- Allaire, G., et R. Boyer. 1995. *La grande transformation de l'agriculture : lectures conventionnalistes et régulationnistes*. Paris, France: Economica.
- Anzalone, G. 2005. La viande comme marchandise (enquête). *Terrains travaux* 9(2): 125-142.
- Anzalone, G. 2012. Les économies politiques de l'agriculture biologique : production et commercialisation de la viande bovine biologique en France. Thèse de doctorat, Institut d'études politiques de Paris.
- Aspers, P., et A. Darr. 2011. Trade shows and the creation of market and industry. *The Sociological Review* 59(4): 758-778. doi: 10.1111/j.1467-954X.2011.02031.x.
- Aubry, C., et Y. Chiffolleau. 2009. Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles. *Innovations Agronomiques* 5: 53-67.
- Barbier, C., et P. Moity-Maïzi. 2019. Devenir paysan-boulangier. *Journal des anthropologues* 158-159(3): 225-248.

- Barraud de Lagerie, P., A. Bidet, et E. Nouguez. 2013. Ce que mesurer veut dire : disputes autour de la quantification et de la valuation en sociologie. In *Evaluer et valoriser*, éd. F. Vatin, 308-329. Toulouse, France: Presses Universitaires du Mirail.
- Barraud-Didier, V., M.-C. Henninger, et G. Anzalone. 2012. La distanciation de la relation adhérent-coopérative en France. *Études rurales* 190(2): 119-130. doi: 10.4000/etudesrurales.9700.
- Barrey, S. 2006a. Formation et calcul des prix : le travail de tarification dans la grande distribution. *Sociologie du travail* 48(2): 142-158. doi: 10.4000/sdt.23779.
- Barrey, S. 2006b. L'épreuve des collections dans la mise en marché des produits alimentaires. *Réseaux* 135-136(1): 193-219.
- Barrey, S., F. Cochoy, et S. Dubuisson-Quellier. 2000. Designer, packager et merchandiser : trois professionnels pour une même scène marchande. *Sociologie du Travail* 42(3): 457-482. doi: 10.1016/S0038-0296(00)01089-X.
- Barthe, Y., M. Callon, et P. Lascoumes. 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, France: Seuil.
- Baysse-Lainé, A., et C. Perrin. 2017. Les espaces agricoles des circuits de proximité : une lecture critique de la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire de Millau. *Natures Sciences Sociétés* 25(1): 21-35. doi: 10.1051/nss/2017017.
- Becker, H. S. 1988. *Les mondes de l'art*. Paris, France: Flammarion.
- Beckert, J., et C. Musselin, éd. 2013. *Constructing Quality: The Classification of Goods in Markets*. Oxford, Royaume-Uni: Oxford University Press.
- Béliard, A.-S., et S. Naulin. 2022. *Trade Shows in the 21st Century: The Role of Events in Structuring Careers and Professions*. Cheltenham, Royaume-Uni: Edward Elgar Publishing.
- Bergeron, L. 1985. Une nouvelle forme de capitalisme : le négoce et l'industrie des grands produits de consommation en France au XIXe siècle. In *Des Économies traditionnelles aux sociétés industrielles*, éd. P. Bairoch et A.-M. Piuze, Genève, Suisse: Librairie Droz.
- Bernard de Raymond, A. 2010. Dispositifs d'intermédiation marchande et politique des marchés. La modernisation du marché des fruits et légumes en France, 1950–1980. *Sociologie du travail* 52(1): 1-20. doi: 10.4000/sdt.12057.
- Bernard de Raymond, A. 2011. Une « Algérie californienne » ? L'économie politique de la standardisation dans l'agriculture coloniale (1930-1962). *Politix* 95(3): 23-46. doi: 10.3917/pox.095.0023.
- Bernard de Raymond, A. 2013. *En toute saison*. Rennes, France: Presses Universitaires de Rennes.
- Bernard de Raymond, A. 2014a. Commerce et distribution. In *Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat*, éd. M. Grossetti, P.-P. Zalio, et P.-M. Chauvin, 130-141. Références. Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Bernard de Raymond, A. 2014b. Sociologie des grandes cultures. In *Des « agriculteurs à mi-temps » ?*, éd. F. Goulet et A. Bernard de Raymond, 81-96. Versailles, France: Éditions Quæ.
- Bernard de Raymond, A., et F. Goulet, éd. 2014. *Sociologie des grandes cultures : au cœur du modèle industriel agricole*. Versailles, France: Éditions Quæ.

- Bernard de Raymond, A., L. Bonnaud, et M. Plessz. 2013. Les fruits et légumes dans tous leurs états. La variabilité, la périssabilité et la saisonnalité au cœur des pratiques sociales. *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement - Review of agricultural and environmental studies* 94(1): 3-12. doi: 10.22004/ag.econ.187236.
- Bessis, F., C. Chaserant, O. Favereau, et O. Thévenon. 2006. L'identité sociale de l'homo conventionalis. In *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, éd. F. Eymard-Duvernay, 181-195. Recherches. Paris, France: La Découverte.
- Beuscart, J.-S., et A. Peerbaye. 2006. Histoires de dispositifs. (introduction). *Terrains & travaux* 11(2): 3-15. doi: 10.3917/tt.011.0003.
- Bidart, C. 2006. Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques. *Cahiers internationaux de sociologie* 120(1): 29-57. doi: 10.3917/cis.120.0029.
- Bidet, A. 2001. Le travail et l'économie, pour un regard anthropologique. *Sociologie du travail* 43(2): 215-234. doi: 10.4000/sdt.34862.
- Bidet, A. 2011. *L'engagement dans le travail : Qu'est-ce que le vrai boulot ?* Paris, France: Presses universitaires de France.
- Bidet, A., et F. Jany-Catrice. 2017. Quantifier les qualités. *Revue Française de Socio-Économie* 19(2): 19-26. doi: 10.3917/rfse.019.0019.
- Bidet, A., et F. Vatin. 2009. Mesure et acteur au travail. In *Traité de sociologie économique*, éd. P. Steiner et F. Vatin, 281-316. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Bidet, A., M. Boutet, T. Le Bianic, O. Minh-Fleury, C. Palazzo, G. Rot, et F. Vatin. 2009. Annexe 2. Le sens de la mesure : Manifeste pour l'Économie en Sociologie : Usage de soi, Rationalisation et Esthétique au travail. In *Évaluer et valoriser : Une sociologie économique de la mesure*, 273-286. Socio-logiques. Toulouse, France: Presses universitaires du Midi.
- Birch, D., J. Memery, et M. De Silva Kanakaratne. 2018. The mindful consumer: Balancing egoistic and altruistic motivations to purchase local food. *Journal of Retailing and Consumer Services* 40: 221-228. doi: 10.1016/j.jretconser.2017.10.013.
- Blanchet, V. 2017. "We make markets": Le rôle du salon Ethical Fashion Show dans la catégorisation de la mode éthique. *Recherche et Applications en Marketing* 32(2): 27-47.
- Boisard, P., et M.-T. Letablier. 1987. Le camembert : normand ou normé. Deux modèles de production dans l'industrie fromagère. *Cahiers du centre d'études de l'emploi* 30: 1-29.
- Boltanski, L., et È. Chiapello. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, France: Gallimard.
- Boltanski, L., et L. Thévenot. 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, France: Gallimard.
- Bonnal, L., M. Ferru, et D. Charles. 2019. Perceptions et comportements d'achat des produits alimentaires locaux. *Économie rurale* 370: 101-123. doi: 10.4000/economierurale.7297.
- Bonneuil, C., et E. Demeulenaere. 2007. Une génétique de pair à pair ? L'émergence de la sélection participative. In *Les sciences citoyennes. Vigilance collective et rapport entre profane et scientifique dans les sciences naturalistes*, éd. N. Charvolin, A. Micoud, et L. Nyhart, 122-147. La Tour-d'Aigues, France: Ed. de l'Aube.

- Bonneuil, C., et F. Hochereau. 2008. Gouverner le « progrès génétique ». Biopolitique et métrologie de la construction d'un standard variétal dans la France agricole d'après-guerre. *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 63(6): 1305-1340.
- Bonneuil, C., L. Humbert, et M. Lyautey. 2021. Introduction. Un renouveau de l'histoire contemporaine des mondes agricoles et des espaces ruraux. In *Histoire des modernisations agricoles au XXe siècle*, éd. M. Lyautey, L. Humbert, et C. Bonneuil, 7-20. Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.
- Bonnin, I., C. Bonneuil, R. Goffaux, P. Montalent, et I. Goldringer. 2014. Explaining the decrease in the genetic diversity of wheat in France over the 20th century. *Agriculture, Ecosystems & Environment* 195: 183-192. doi: 10.1016/j.agee.2014.06.003.
- Bonny, S., et J. Abécassis. 2017. Vers des systèmes céréaliers durables. In *Agriculture et alimentation durables : trois enjeux dans la filière céréales*, éd. G. Charmet, J. Abecassis, S. Bonny, A. Fardet, F. Forget, et V. Lullien-Pellerin, 137-166. Matière à débattre et décider. Versailles, France: Quae.
- Braun, V. 2021. Holding on to and letting go of seed: quasi-commodities and the passage of property. *Journal of Cultural Economy* 14(3): 306-318.
- Bréchet, J.-P., et I. Dufeu. 2018. *Liberté individuelle et force du collectif : Le projet Bio Loire Océan*. Paris, France: Le Croquant.
- Bréchet, J.-P., et N. Schieb-Bienfait. 2006. Projets et pouvoirs dans les régulations concurrentielles. *Revue d'économie industrielle* 113: 9-29. doi: 10.4000/rei.233.
- Brun, J., M.-H. Jeuffroy, C. Pénicaud, M. Cerf, et J.-M. Meynard. 2021. Designing a research agenda for coupled innovation towards sustainable agrifood systems. *Agricultural Systems* 191: 1031-1043.
- Bucolo, E. 2018. Semences de blé ancien. Commun sicilien multi-territorialisé. *Revue internationale des études du développement* 233(1): 75-92. doi: 10.3917/ried.233.0075.
- Busch, L. 2011a. Food standards: the cacophony of governance. *Journal of Experimental Botany* 62(10): 3247-3250. doi: 10.1093/jxb/erq439.
- Busch, L. 2011b. *Standards: Recipes for Reality*. Cambridge, Etats-Unis d'Amérique: MIT Press.
- Çalışkan, K. 2010. *Market Threads: How Cotton Farmers and Traders Create a Global Commodity*. Princeton, Etats Unis d'Amerique: Princeton University Press.
- Çalışkan, K., et M. Callon. 2010. Economization, part 2: a research programme for the study of markets. *Economy and Society* 39(1): 1-32. doi: 10.1080/03085140903424519.
- Callon, M. 1986. Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique* 36: 169-208.
- Callon, M. 1998. Introduction: The Embeddedness of Economic Markets in Economics. *The Sociological Review* 46(1_suppl): 1-57. doi: 10.1111/j.1467-954X.1998.tb03468.x.
- Callon, M. 1999. Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement. *Sociologie du travail* 41(1): 65-78. doi: 10.4000/sdt.37417.

- Callon, M. 2010. Marketing as an art and science of market framing: Commentary. In *Reconnecting Marketing to Markets*, éd. L. Araujo, J. Finch, et H. Kjellberg, 224-233. Oxford, Royaume-Uni: Oxford University Press.
- Callon, M. 2013. Qu'est-ce qu'un agencement marchand ? In *Sociologie des agencements marchands : Textes choisis*, M. Callon, V. Rabeharisoa, S. Dubuisson-Quellier, Grandclément, B. Latour, A. Hennion, A. Mallard, F. Muniesa, M. Akrich, et C. Méadel, 325-440. Sciences sociales. Paris, France: Presses des Mines.
- Callon, M. 2017. *L'emprise des marchés. Comprendre leur fonctionnement pour pouvoir les changer*. Paris, France: La Découverte.
- Callon, M., et F. Muniesa. 2003. Les marchés économiques comme dispositifs collectifs de calcul. *Réseaux* 122(6): 189-233.
- Callon, M., C. Méadel, et V. Rabeharisoa. 2000. L'économie des qualités. *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 13(52): 211-239. doi: 10.3406/polix.2000.1126.
- Carruthers, B. G., et W. N. Espeland. 1991. Accounting for Rationality: Double-Entry Bookkeeping and the Rhetoric of Economic Rationality. *American Journal of Sociology* 97(1): 31-69.
- Cary, P., N. Garnoussi, et Y. Le Lann, éd. 2022. *Questionner l'effondrement : Reconfigurations théoriques et nouvelles pratiques*. Le regard sociologique. Villeneuve d'Ascq, France: Presses universitaires du Septentrion.
- Chabrol, F. 2008. Enquêter en milieu convoité. In *Les politiques de l'enquête*, éd. A. Bensa et D. Fassin, 229-244. Paris, France: La Découverte.
- Champy, F. 2011. *Nouvelle théorie sociologique des professions*. Paris, France: Presses universitaires de France.
- Chance, Q., F. Goulet, et R. Le Velly. 2023. How the living shapes markets: Accounting for the action of biological entities in market agencing. *Journal of Cultural Economy* à paraître.
- Chatriot, A. 2016a. La loi sur le prix minimum et sa difficile application. In *La politique du blé : Crises et régulation d'un marché dans la France de l'entre-deux-guerres*, 203-292. Vincennes, France: Institut de la gestion publique et du développement économique.
- Chatriot, A. 2016b. *La politique du blé. Crises et régulations d'un marché dans la France de l'entre-deux-guerres*. Histoire économique et financière - XIXe-XXe. Vincennes, France: Institut de la gestion publique et du développement économique.
- Chatriot, A. 2021. L'ONIC ou la régulation étatique et professionnelle d'un marché politiquement sensible. In *Histoire des modernisations agricoles au XXe siècle*, éd. M. Lyautey, L. Humbert, et C. Bonneuil, 137-151. Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.
- Chatriot, A., E. Leblanc, et E. Lynch, éd. 2012. *Organiser les marchés agricoles. Le temps des fondateurs*. Recherches. Paris, France: Armand Colin.
- Chiffolleau, Y. 2019. *Les circuits courts alimentaires*. Sociologie économique. Toulouse, France: Erès.
- Chiffolleau, Y., et D. Desclaux. 2006. Participatory plant breeding: the best way to breed for sustainable agriculture? *International Journal of Agricultural Sustainability* 4(2): 119-130. doi: 10.1080/14735903.2006.9684795.

- Chiffolleau, Y., et B. Prévost. 2012. Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires. *Noréis* 224(3): 7-20.
- Chiffolleau, Y., S. Millet-Amrani, A. Rossi, M. G. Rivera-Ferre, et P. L. Merino. 2019. The participatory construction of new economic models in short food supply chains. *Journal of Rural Studies* 68: 182-190. doi: 10.1016/j.jrurstud.2019.01.019.
- Cholez, C., M.-B. Magrini, et D. Galliano. 2017. Les contrats de production en grandes cultures. Coordination et incitations par les coopératives. *Économie rurale* 360: 65-83. doi: 10.4000/economierurale.5260.
- Chossière, F., P. Desvaux, et A. Mahoudeau. 2021a. La recherche de trop ? Configurations et enjeux de la surétude. *Annales de géographie* 742(6): 5-19.
- Chossière, F., P. Desvaux, et A. Mahoudeau, éd. 2021b. *Les enjeux de la surétude en sciences sociales*. Vol. 6. 742. Annales de géographie.
- Cochoy, F. 2002. *Une sociologie du packaging, ou l'âne de Buridan face au marché*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Cochoy, F. 2008. Calculation, qualculation, calquation: shopping cart arithmetic, equipped cognition and the clustered consumer. *Marketing Theory* 8(1): 15-44. doi: 10.1177/1470593107086483.
- Cochoy, F. 2011. Le « calcul » économique du consommateur : ce qui s'échange autour d'un chariot. *L'Année sociologique* 61(1): 71-101. Cairn.info. doi: 10.3917/anso.111.0071.
- Cochoy, F. 2012a. *Du lien marchand : Comment le marché fait société*. Socio-logiques. Toulouse, France: Presses universitaires du Midi.
- Cochoy, F. 2012b. La sociologie économique relationniste. In *Du lien marchand : Comment le marché fait société*, éd. F. Cochoy, 19-54. Socio-logiques. Toulouse, France: Presses universitaires du Midi.
- Cochoy, F. 2013. La sociologie est un sport collectif: petit match avec Michel Callon. In *Débordements : Mélanges offerts à Michel Callon*, éd. M. Akrich, Y. Barthe, F. Muniesa, et P. Mustar, 69-86. Sciences sociales. Paris, France: Presses des Mines.
- Cochoy, F. 2014. Concerned markets: facing the future, beyond 'interested' and 'contested' markets. In *Concerned Markets*, éd. S. Geiger, D. Harrison, H. Kjellberg, et A. Mallard, 238-256. Cheltenham, Royaume-Uni: Edward Elgar Publishing.
- Cochoy, F., et S. Dubuisson-Quellier. 2000. Introduction. Les professionnels du marché : vers une sociologie du travail marchand. *Sociologie du Travail* 42(3): 359-368. doi: 10.1016/S0038-0296(00)01085-2.
- Courpasson, D. 1995. Éléments pour une sociologie de la relation commerciale : les paradoxes de la modernisation dans la banque. *Sociologie du travail* 37(1): 1-24. doi: 10.3406/sotra.1995.2294.
- Cronon, W. 1991. *Nature's metropolis: Chicago and the Great West*. New York, Etats-Unis d'Amérique: Norton.
- Darré, J.-P. 1984. La production des normes au sein d'un réseau professionnel : l'exemple d'un groupe d'éleveurs. *Sociologie du travail* 26(2): 141-156. doi: 10.3406/sotra.1984.2058.
- Daviron, B., et G. Allaire. 2017. Énergie, biomasse, hégémonie : une histoire longue des transformations des agricultures. In *Transformations agricoles et agroalimentaires :*

- Entre écologie et capitalisme*, éd. G. Allaire et B. Daviron, 59-79. Synthèses. Versailles, France: Quæ.
- Debril, T., et S. Dubuisson-Quellier. 2005. « Marée », « charcuterie-traiteur ». Le rayon traditionnel en grande surface, lieu d'expérimentation. *Ethnologie française* 35(1): 93-102. doi: 10.3917/ethn.051.0093.
- Dejours, C. 2003. *L'évaluation du travail à l'épreuve du réel : critique des fondements de l'évaluation*. Versailles, France: Quæ.
- Deloingce, M. 2003. La meunerie d'aujourd'hui en France et en Europe. *Industries des Céréales* 134: 37-43.
- Demeulenaere, É., et C. Bonneuil. 2010. Cultiver la biodiversité. Semences et identité paysanne. In *Les mondes agricoles en politique*, 73-92. Académique. Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Demeulenaere, E., et C. Bonneuil. 2011. Des Semences en partage. *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques* 57: 202-221. doi: 10.4000/tc.5902.
- Demeulenaere, É., et I. Goldringer. 2017. Semences et transition agroécologique : initiatives paysannes et sélection participative comme innovations de rupture. *Natures Sciences Sociétés* 25(5): 55-59. Cairn.info. doi: 10.1051/nss/2017045.
- Demeulenaere, É., et F. Goulet. 2012. Du singulier au collectif. Agriculteurs et objets de la nature dans les réseaux d'agricultures « alternatives ». *Terrains & travaux* 20(1): 121-138. doi: 10.3917/tt.020.0121.
- Denis, J., et D. Pontille. 2010. Performativité de l'écrit et travail de maintenance. *Réseaux* 163(5): 105-130. doi: 10.3917/res.163.0105.
- Denis, J., et D. Pontille. 2020. Maintenance et attention à la fragilité. *SociologieS* [En ligne], Dossiers, mis en ligne le 20 mai 2020, consulté le 25 février 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/13936>. doi: <https://doi.org/10.4000/sociologies.13936>.
- Denis, J., A. Mongili, et D. Pontille. 2016. Maintenance & repair in science and technology studies. *TECNOSCIENZA: Italian Journal of Science & Technology Studies* 6(2): 5-16.
- Desbois, D., et B. Legris. 2007. Prix et coûts de production de six grandes cultures : blé, maïs, colza, tournesol, betterave et pomme de terre. In *L'agriculture, nouveaux défis - édition 2007*. Insee Référence. Paris, France: Insee.
- Desclaux, D., J. M. Nolot, et Y. Chiffolleau. 2009. La sélection participative pour élaborer des variétés de blé dur pour l'agriculture biologique. *Innovations Agronomiques* 7: 65-78.
- Deverre, C., et C. Lamine. 2010. Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Economie rurale* 317(3): 57-73.
- Dodier, N. 1993. Les arènes des habiletés techniques. In *Les objets dans l'action*, éd. B. Conien, N. Dodier, et L. Thévenot, 115-139. Paris, France: EHESS.
- Dodier, N. 1997. Remarques sur la conscience du collectif dans les réseaux sociotechniques. *Sociologie du travail* 39(2): 131-148. doi: 10.3406/sotra.1997.2312.
- Dorville, C. 2021. Gouvernance des Communs de la connaissance : le cas des systèmes participatifs de garantie pour gérer les labels écologiques en France et au Brésil. These de doctorat, Montpellier.

- Dubuisson, S. 1998. Regard d'un sociologue sur la notion de routine dans la théorie évolutionniste. *Sociologie du travail* 40(4): 491-502. doi: 10.3406/sotra.1998.2680.
- Dubuisson-Quellier, S. 1999. Le prestataire, le client et le consommateur. Sociologie d'une relation marchande. *Revue française de sociologie* 40(4): 671-688. doi: 10.2307/3322854.
- Dubuisson-Quellier, S. 2002. Qualités de produit et figures du consommateur. *Sciences de la Société*(56): 79-96.
- Dubuisson-Quellier, S. 2003a. Confiance et qualité des produits alimentaires : une approche par la sociologie des relations marchandes. *Sociologie du Travail* 45(1): 95-111. doi: 10.1016/S0038-0296(02)01307-9.
- Dubuisson-Quellier, S. 2003b. Goûts des produits et goûts des consommateurs. La pluralité des épreuves de qualification dans la mise en marché des produits alimentaires. In *Juger pour échanger : la construction sociale de l'accord sur la qualité dans une économie des jugements individuels*, éd. S. Dubuisson-Quellier et J.-P. Neuville, 47-74. Paris: Quae.
- Dubuisson-Quellier, S. 2006. De la routine à la délibération. Les arbitrages des consommateurs en situation d'achat. *Réseaux* 135-136(1-2): 253-284.
- Dubuisson-Quellier, S. 2009. *La consommation engagée*. Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Dubuisson-Quellier, S., éd. 2016. *Gouverner les conduites*. Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Dubuisson-Quellier, S., et C. Lamine. 2004. Faire le marché autrement. L'abonnement à un panier de fruits et de légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs. *Sciences de la Société* 62: 144-167.
- Dubuisson-Quellier, S., et J.-P. Neuville, éd. 2003. *Juger pour échanger : la construction sociale de l'accord sur la qualité dans une économie des jugements individuels*. Paris, France: MSH, Inra.
- Dufeu, I., R. Le Velly, J.-P. Bréchet, et A. Loconto. 2020. Can standards save organic farming from conventionalisation? Dynamics of collective projects and rules in a French organic producers' organisation. *Sociologia Ruralis* 60(3): 621-638. doi: 10.1111/soru.12298.
- Dufour, A., et É. Lanciano. 2012. Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan ? *Revue Française de Socio-Économie* 9(1): 153-169.
- Dufy, C. 2021. *Le retour de la puissance céréalière russe. Sociologie des marchés du blé, 2000-2018*. Bruxelles, Belgique: Peter Lang.
- Dujarier, M.-A. 2015. Ne travailler que pour les chiffres ? Le sens du travail à l'épreuve du management contemporain. In *Les risques du travail*, 171-179. Paris: La Découverte.
- Dujarier, M.-A. 2018. *L'idéal au travail*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Dupré, L., C. Lamine, et M. Navarrete. 2017. Short food supply chains, long working days: active work and the construction of professional satisfaction in french diversified organic market gardening. *Sociologia Ruralis* 57(3): 396-414. doi: 10.1111/soru.12178.
- Escala, T. 2006. La production d'une figure du producteur. Le cas d'un label rouge. *Economie rurale* 293(3): 38-54. doi: 10.4000/economierurale.782.

- Escala, T. 2009a. Au fil d'une chaîne d'abattage d'animaux de boucherie : le dispositif et les documents de la traçabilité. *Gérer et Comprendre. Annales des Mines* 96(2): 29-40.
- Escala, T. 2009b. Les valeurs de la carcasse. In *Évaluer et valoriser : Une sociologie économique de la mesure*, 197-210. Socio-logiques. Toulouse: Presses universitaires du Midi.
- Espeland, W. N., et M. L. Stevens. 1998. Commensuration as a Social Process. *Annual Review of Sociology* 24: 313-343.
- Eymard-Duvernay, F. 1989. Conventions de qualité et formes de coordination. *Revue économique* 40(2): 329-360. doi: 10.2307/3502117.
- Eymard-Duvernay, F. 2009a. L'économie des conventions entre économie et sociologie : l'homo conventionalis calcule et parle. In *Traité de sociologie économique*, éd. P. Steiner et F. Vatin. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Eymard-Duvernay, F. 2009b. Les institutions de valorisation des biens et du travail : firmes ou marchés ? In *Analyses et transformations de la firme. Une approche pluridisciplinaire*, éd. B. Baudry, 349-368. Paris, France: La Découverte.
- Fares, M., M.-B. Magrini, et P. Triboulet. 2012. Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières. *Cahiers Agricultures* 21(1): 34-45 (1). doi: 10.1684/agr.2012.0539.
- Favereau, O. 1989. Marchés internes, marchés externes. *Revue économique* 40(2): 273-328. doi: 10.2307/3502116.
- Feldmann, C., et U. Hamm. 2015. Consumers' perceptions and preferences for local food: A review. *Food Quality and Preference* 40: 152-164. doi: 10.1016/j.foodqual.2014.09.014.
- Filippi, M. 2004. Réorganisations dans la coopération agricole : proximités et solidarité territoriale. *Économie rurale* 280(1): 42-58. doi: 10.3406/ecoru.2004.5472.
- Filippi, M., O. Frey, et S. Peres. 2012. Ce que nous enseignent les statistiques nationales françaises sur les évolutions de la coopération agricole. *Revue internationale de l'économie sociale* 326: 29-44. doi: 10.7202/1016867ar.
- Fleury, P., L. Lev, H. Brives, C. Chazoule, et M. Désolé. 2016. Developing Mid-Tier Supply Chains (France) and Values-Based Food Supply Chains (USA): A Comparison of Motivations, Achievements, Barriers and Limitations. *Agriculture* 6(3): 1-13. doi: 10.3390/agriculture6030036.
- Fouilleux, È., et F. Goulet. 2012. Firmes et développement durable : le nouvel esprit du productivisme. *Études rurales* 190(1): 131-146. doi: 10.4000/etudesrurales.9708.
- Fourcade, M. 2011. Cents and Sensibility: Economic Valuation and the Nature of "Nature". *American Journal of Sociology* 116(6): 1721-1777. doi: 10.1086/659640.
- Fournier, S., et J.-M. Touzard. 2014. La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire ? *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* 14(1): 1-19. doi: 10.4000/vertigo.14840.
- Frénehard, A.-M. 2012a. 12 - L'ONIC et la qualité du blé et du pain (1936-1957). In *Organiser les marchés agricoles*, 255-272. Recherches. Paris: Armand Colin. doi: 10.3917/arco.chatr.2012.01.0255.

- Frénehard, A.-M. 2012b. L'ONIC et la qualité du blé et du pain (1936-1957). In *Organiser les marchés agricoles*, éd. A. Chatriot, E. Lynch, et E. Leblanc, 255-272. Recherches. Paris, France: Armand Colin.
- Friedberg, E. 1997. *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*. Paris, France: Seuil.
- Galt, R. E. 2013. The Moral Economy Is a Double-edged Sword: Explaining Farmers' Earnings and Self-exploitation in Community-Supported Agriculture. *Economic Geography* 89(4): 341-365. doi: 10.1111/ecge.12015.
- Garcia, M.-F. 1986. La construction sociale d'un marché parfait. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 65(1): 2-13. doi: 10.3406/arss.1986.2347.
- Garfinkel, H. 2022. *Recherches en ethnométhodologie*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Gasselin, P., C. Cerdan, S. Lardon, S. Loudiyi, et D. Sautier, éd. 2021. *Coexistence et confrontation des modèles agricoles et alimentaires : Un nouveau paradigme du développement territorial ?* Nature et société. Versailles, France: Éditions Quæ.
- Geels, F. W. 2011. The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms. *Environmental Innovation and Societal Transitions* 1(1): 24-40. doi: 10.1016/j.eist.2011.02.002.
- Geels, F. W., et J. Schot. 2007. Typology of sociotechnical transition pathways. *Research Policy* 36(3): 399-417. doi: 10.1016/j.respol.2007.01.003.
- Geiger, S., D. Harrison, H. Kjellberg, et A. Mallard. 2014a. Being concerned about markets. In *Concerned Markets*, S. Geiger, D. Harrison, H. Kjellberg, et A. Mallard, 1-18. Cheltenham, Royaume-Uni: Edward Elgar Publishing.
- Geiger, S., D. Harrison, H. Kjellberg, et A. Mallard, éd. 2014b. *Concerned markets: economic ordering for multiple values*. Cheltenham, Royaume-Uni: Edward Elgar Publishing.
- Gendron, C. 2001. Emergence de nouveaux mouvements sociaux économiques. *Pour* 172: 175-181.
- Gibson-Graham, J. K. 2008. Diverse economies: performative practices for 'other worlds'. *Progress in Human Geography* 32(5): 613-632. doi: 10.1177/0309132508090821.
- Glaser, B. G., et A. L. Strauss. 1967. *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. New Brunswick, , Etats-Unis d'Amérique: Aldine Transaction.
- Gold, R. 2003. Jeux de rôle sur le terrain. Observation et participation dans l'enquête sociologique. In *L'enquête de terrain*, éd. D. Cefaï, 340-349. Paris, France: La Découverte.
- Gorz, A. 2008. *Écologica*. Paris, France: Galilée.
- Goulet, F. 2010. Nature et ré-enchantement du monde. In *Les mondes agricoles en politique*, éd. B. Hervieu, N. Mayer, P. Muller, Purseigle, François, et J. Rémy, 51-71. Paris, France: Presses de Sciences Po.
- Goulet, F. 2011. Firmes de l'agrofourniture et innovations en grandes cultures : pluralité des registres d'action. *Pour* 212(5): 101-106.
- Goulet, F., et D. Vinck. 2012. L'innovation par retrait. Contribution à une sociologie du détachement. *Revue française de sociologie* 53(2): 195-224.

- Grignon, C. 1982. Professionnalisation et transformation de la hiérarchie sociale des agriculteurs. *Économie rurale* 152(1): 61-66. doi: 10.3406/ecoru.1982.2918.
- Gusfield, J. 2009. *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*. Traduit par Daniel Cefaï. Paris, France: Economica.
- Guyer, J. I. 2004. *Marginal gains: monetary transactions in Atlantic Africa*. Chicago, Etats-Unis d'Amérique: University of Chicago Press.
- Hatchuel, A., A. Jacob, et H. Vérin. 1995. Les marchés à prescripteurs. In *L'inscription sociale du marché*. Paris, France: l'Harmattan.
- Heintz, W. 1995. Le rôle des entreprises de collecte-stockage dans la définition de la qualité du blé : évolutions et perspectives. In *Agro-alimentaire : une économie de la qualité*, éd. F. Nicolas et E. Valceschini. Paris, France: Economica.
- Helgesson, C.-F., et H. Kjellberg. 2007. The mode of exchange and shaping of markets: Distributor influence in the Swedish post-war food industry. *Industrial Marketing Management*: 861-878.
- Hénaut, L. 2010. La construction des groupes professionnels : le cas des restaurateurs d'œuvres d'art en France et aux Etats-Unis. *Formation emploi. Revue française de sciences sociales* 110: 49-62. doi: 10.4000/formationemploi.3035.
- Henry, M. 2017. Meat, metrics and market devices: Commensuration infrastructures and the assemblage of 'the schedule' in New Zealand's red meat sector. *Journal of Rural Studies* 52: 100-109. doi: 10.1016/j.jrurstud.2017.03.001.
- Hervieu, B. 2012. Conclusion. Une étape dans la construction politique d'une profession singulière. In *Organiser les marchés agricoles*, éd. A. Chatriot, E. Leblanc, et E. Lynch, 273-277. Recherches. Paris, France: Armand Colin.
- Hughes, E. 1996. La place du travail de terrain dans les sciences sociales. In *Le regard sociologique*, 276-279. EHESS.
- Jacquet, F., W. Tyner, et A. W. Gray. 2004. La stabilisation du revenu des agriculteurs : un objectif central dans les politiques américaine et européenne. *Économie rurale* 281(1): 5-23. doi: 10.3406/ecoru.2004.5481.
- Jarrige, F., et J.-M. Touzard. 2001. Les mutations de l'organisation coopérative à travers l'évolution de ses règles : la rémunération de la vendange dans les caves coopératives du Midi. *Revue internationale de l'économie sociale*(280): 36-48. doi: 10.7202/1023667ar.
- Jourdain, A. 2010. La construction sociale de la singularité. Une stratégie entrepreneuriale des artisans d'art. *Revue Française de Socio-Économie* 6(2): 13-30. doi: 10.3917/rfse.006.0013.
- Jourdain, A. 2022. From Small Craft Fair to International Interior Design Trade Show: How Maison&Objet Structured Fine Crafts in France (1949–2021). In *Trade Shows in the 21st Century*, éd. S. Naulin et A.-S. Béliard, 104-122. Cheltenham, Royaume-Uni: Edward Elgar Publishing.
- Karpik, L. 1989. L'économie de la qualité. *Revue française de sociologie* 30(2): 187-210. doi: 10.2307/3321761.
- Karpik, L. 1996. Dispositifs de confiance et engagements crédibles. *Sociologie du travail* 38(4): 527-550. doi: 10.3406/sotra.1996.2284.

- Karpik, L. 2000. Le Guide rouge Michelin. *Sociologie du travail* 42(3): 369-389. doi: 10.4000/sdt.36855.
- Karpik, L. 2009. Éléments de l'économie des singularités. In *Traité de sociologie économique*, éd. P. Steiner et F. Vatin. Presses Universitaires de France.
- Kessous, E., A. Mallard, et C. Mounier. 2005. « A la découverte du client » : L'engagement marchand dans différents formats de la relation commerciale. *Économies et sociétés* XXXIX(11-12): 2067-2086.
- Kjellberg, H., K. Storbacka, M. Akaka, J. Chandler, J. Finch, S. Lindeman, H. Löbler, K. Mason, J. McColl-Kennedy, et S. Nenonen. 2013. Market futures/future markets: Research directions in the study of markets. *Marketing Theory* 12(2): 219-223. doi: 10.1177/1470593112444382.
- Kjellberg, H., F. Azimont, et E. Reid. 2015. Market innovation processes: Balancing stability and change. *Industrial Marketing Management* 44: 4-12. doi: 10.1016/j.indmarman.2014.10.002.
- Kneafsey, M., L. Venn, U. Schmutz, B. Balasz, L. Trenchard, T. Eyden-Wood, G. Sutton, et M. Blackett. 2013. *Short food supply chains and local food systems in the EU: a state of play of their socio economic characteristics*. European Commission. Joint Research Centre. Institute for Prospective Technological Studies.
- Labarthe, P., F. Coléno, A. Fugerey-Scarbel, M. Hannachi, et S. Lemarié. 2018. Freins et leviers socio-économiques à la diffusion des mélanges variétaux pour la production de blé : une comparaison entre France et Danemark. *Notes et Etudes Socio-Economiques* 43: 77-103.
- Lagrange, L., et E. Valceschini. 2007. L'économie de la qualité : enjeux, acquis et perspectives. *Économie rurale* 300: 94-99. doi: 10.4000/economierurale.2251.
- Lamine, C. 2005. Santé et qualification des produits. *Natures Sciences Societes* 13(4): 403-412.
- Lamine, C. 2008. *Les intermittents du bio. Pour une sociologie pragmatique des choix alimentaires émergents*. Versailles, France: Quae.
- Lamine, C. 2011. Anticiper ou temporiser : injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture. *Sociologie du travail* 53(1): 75-92. doi: 10.4000/sdt.6789.
- Lamine, C. C., J. M. J. M. Meynard, S. Bui, et A. A. Messean. 2010. Réductions d'intrants : des changements techniques, et après ? Effets de verrouillage et voies d'évolution à l'échelle du système agri-alimentaire. *Innovations Agronomiques* 8: 121-134.
- Lanzi, F., et K. Maréchal. 2022. Renforcer la viabilité des circuits alimentaires de proximité via une structure inter-organisations : une analyse du collectif 5C. *Économie rurale* 382(4): 57-78. doi: 10.4000/economierurale.10628.
- Latour, B. 2000. La fin des moyens. *Réseaux* 18(100): 39-58. doi: 10.3406/reso.2000.2211.
- Latour, B. 2007. Turning Around Politics: A Note on Gerard de Vries' Paper. *Social Studies of Science* 37(5): 811-820. doi: 10.1177/0306312707081222.
- Lave, J. 1988. *Cognition in Practice: Mind, Mathematics and Culture in Everyday Life*. Cambridge, Etats-Unis d'Amérique: Cambridge University Press.

- Law, J., et A. Mol. 2008. The Actor-Enacted: Cumbrian Sheep in 2001. In *Material Agency: Towards a Non-Anthropocentric Approach*, éd. C. Knappett et L. Malafouris, 57-77. Boston, Etats-Unis d'Amérique: Springer US.
- Le Moigne, R. 2017. Maintenir. In *Supply chain management*, 2e éd.:185-209. Management / Leadership. Paris: Dunod.
- Le Velly, R. 2006. Le commerce équitable : des échanges marchands contre et dans le marché. *Revue française de sociologie* 47(2): 319-340.
- Le Velly, R. 2017. *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs : Une promesse de différence*. Sciences sociales. Paris, France: Presses des Mines.
- Le Velly, R. 2021. L'innovation marchande à la lumière de la théorie de l'acteur-réseau. *Revue française de gestion* 301(8): 43-59.
- Le Velly, R., et J.-P. Bréchet. 2011. Le marché comme rencontre d'activités de régulation. Initiatives et innovations dans l'approvisionnement bio et local de la restauration collective. *Sociologie du travail* 53(4): 478-492.
- Le Velly, R., et S. Dubuisson-Quellier. 2008. Les circuits courts entre alternative et hybridation. In *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, éd. G. Maréchal, 105-112. Références. Dijon, France: Educagri.
- Le Velly, R., et M. Moraine. 2020. Agencing an innovative territorial trade scheme between crop and livestock farming: The contributions of the sociology of market agencements to alternative agri-food network analysis. *Agriculture and Human Values* 37: 999-1012. doi: 10.1007/s10460-020-10026-8.
- Le Velly, R., M. Désolé, et C. Chazoule. 2020. Reprendre la main sur le marché : la construction de circuits intermédiés innovants pour la viande bovine. *Revue Française de Socio-Économie* 24(1): 129-147. doi: 10.3917/rfse.024.0129.
- Le Velly, R., F. Goulet, et D. Vinck. 2021. Allowing for detachment processes in market innovation. The case of short food supply chains. *Consumption Markets & Culture* 24(4): 313-328. doi: 10.1080/10253866.2020.1807342.
- Lelong, B., et A. Mallard. 2000. La fabrication des normes : présentation du dossier. *Réseaux* 18(102): 9-34.
- Lémery, B. 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail* 45(1): 9-25. doi: 10.4000/sdt.30813.
- Leymonerie, C. 2009. Dompter la cocotte-minute. In *Évaluer et valoriser : Une sociologie économique de la mesure*, éd. F. Vatin, 37-53. Socio-logiques. Toulouse, France: Presses universitaires du Midi.
- Licoppe, C. 2006. La construction conversationnelle de l'activité commerciale. « rebondir » au téléphone pour placer des services. *Réseaux* 135-136(1-2): 125-159.
- Loconto, A., et M. Hatanaka. 2018. Participatory Guarantee Systems: Alternative Ways of Defining, Measuring, and Assessing 'Sustainability'. *Sociologia Ruralis* 58(2): 412-432. doi: 10.1111/soru.12187.
- Lyautey, M., L. Humbert, et C. Bonneuil, éd. 2021. *Histoire des modernisations agricoles au XXe siècle*. Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.
- MacKenzie, D. 2009. Making things the same: Gases, emission rights and the politics of carbon markets. *Accounting, Organizations and Society* 34(3-4): 440-455.

- Magnan, A. 2011. Bread in the Economy of Qualities: The Creative Reconstitution of the Canada-UK Commodity Chain for Wheat. *Rural Sociology* 76(2): 197-228.
- Magrini, M.-B. 2023. Interactions sociotechniques de filière et fonctions des systèmes d'innovation responsable : une mise en perspective à partir d'enjeux de transition des filières agricoles. *Innovations* 70(1): 181-207. doi: 10.3917/inno.070.0181.
- Magrini, M.-B., P. Triboulet, et L. Bedoussac. 2013. Pratiques agricoles innovantes et logistique des coopératives agricoles. Une étude ex-ante sur l'acceptabilité de cultures associées blé dur-légumineuses. *Économie rurale* 338: 25-45. doi: 10.4000/economierurale.4145.
- Magrini, M.-B., M. Anton, C. Cholez, G. Duc, G. Hellou, M.-H. Jeuffroy, J.-M. Meynard, É. Pelzer, A.-S. Voisin, et S. Walrand. 2017. Transition vers des systèmes agricole et agroalimentaire durables : quelle place et qualification pour les légumineuses à graines ? *Revue Française de Socio-Économie* 18(1): 53-75. doi: 10.3917/rfse.018.0053.
- Mallard, A. 2000. La presse de consommation et le marché. Enquête sur le tiers consommériste. *Sociologie du travail* 42(3): 391-409. doi: 10.4000/sdt.36897.
- Mallard, A. 2012. Chapitre III. Cadrer et encadrer la vente : Réflexion sur l'avenir des relations interpersonnelles dans une société d'organisations commerciales. In *Du lien marchand : Comment le marché fait société*, F. Cochoy, 81-106. Socio-logiques. Toulouse: Presses universitaires du Midi.
- Maréchal, G., éd. 2008. *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*. Références. Dijon, France: Educagri.
- Marres, N. 2011. The costs of public involvement: everyday devices of carbon accounting and the materialization of participation. *Economy and Society* 40(4): 510-533. doi: 10.1080/03085147.2011.602294.
- Marres, P. 1935. *Les Grands Causses : étude de géographie physique et humaine*. Tours, France: Arrault et Cie.
- Marsden, T., J. Banks, et G. Bristow. 2000. Food Supply Chain Approaches: Exploring their Role in Rural Development. *Sociologia Ruralis* 40(4): 424-438. doi: 10.1111/1467-9523.00158.
- Meynard, J. M., et A. Messéan. 2014. *La diversification des cultures - Lever les obstacles agronomiques et économiques*. Versailles, France: Quae.
- Meynard, J.-M., M.-H. Jeuffroy, M. Le Bail, A. Lefèvre, M.-B. Magrini, et C. Michon. 2017. Designing coupled innovations for the sustainability transition of agrifood systems. *Agricultural Systems* 157: 330-339. doi: 10.1016/j.agsy.2016.08.002.
- Mignolet, C., C. Schott, M. Benoît, et J. M. Meynard. 2012. Transformations des systèmes de production et des systèmes de culture du bassin de la Seine depuis les années 1970 : une spécialisation des territoires aux conséquences environnementales majeures. *Innovations Agronomiques* 22: 1-16.
- Monjardet, D. 1980. Organisation, technologie et marché de l'entreprise industrielle. *Sociologie du travail* 22(1): 76-96. doi: 10.3406/sotra.1980.1625.
- Muniesa, F. 2000. Un robot walrasien. Cotation électronique et justesse de la découverte des prix. *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 13(52): 121-154. doi: 10.3406/polix.2000.1122.

- Muniesa, F., et M. Callon. 2009. La performativité des sciences économiques. In *Traité de sociologie économique*, 281-316. Quadrige. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Muniesa, F., Y. Millo, et M. Callon. 2007. An Introduction to Market Devices. *The Sociological Review* 55(2_suppl): 1-12. doi: 10.1111/j.1467-954X.2007.00727.x.
- Musselin, C., et C. Paradeise. 2002. Le concept de qualité : où en sommes-nous ? *Sociologie du travail* 42(2): 255-280.
- Musselin, C., C. Paradeise, M. Callon, F. Eymard-Duvernay, J. Gadrey, et L. Karpik. 2002. La qualité. *Sociologie du travail* 44(2): 255-287. doi: 10.4000/sdt.33108.
- Neyland, D., et S. Milyaeva. 2016. The Entangling of Problems, Solutions and Markets: On Building a Market for Privacy. *Science as Culture* 25(3): 305-326. doi: 10.1080/09505431.2016.1151489.
- Nicolas, P. 1988. Emergence, développement et rôle des coopératives agricoles en France. Aperçus sur une histoire séculaire. *Économie rurale* 184(1): 116-122. doi: 10.3406/ecoru.1988.3900.
- Nouguez, E. 2009. Construire l'équivalence : le médicament générique. In *Évaluer et valoriser : Une sociologie économique de la mesure*, éd. F. Vatin, 211-227. Socio-logiques. Toulouse, France: Presses universitaires du Midi.
- Ollivier, C. 2012. Division du travail et concurrences sur le marché de l'architecture d'intérieur. Propositions pour une analyse des formes des groupes professionnels. *Revue française de sociologie* 53(2): 225-258. doi: 10.3917/rfs.532.0225.
- Paradeise, C. 1988. Les professions comme marchés du travail fermés. *Sociologie et sociétés* 20(2): 9-21. doi: 10.7202/001543ar.
- Parashar, S. 2019. Research Brokers, Researcher Identities and Affective Performances: The Insider/Outsider Conundrum. *Civil Wars* 21(2): 249-270. doi: 10.1080/13698249.2019.1634304.
- Pearson, D., J. Henryks, A. Trott, P. Jones, G. Parker, D. Dumaresq, et R. Dyball. 2011. Local food: Understanding consumer motivations in innovative retail formats. *British Food Journal* 113: 886-899. doi: 10.1108/00070701111148414.
- Pinch, T., et R. Swedberg, éd. 2008. *Living in a Material World: Economic Sociology Meets Science and Technology Studies*. Inside Technology. Cambridge, Etats-Unis d'Amérique: MIT Press.
- Plumecocq, G., T. Debril, M. Duru, M.-B. Magrini, J.-P. Sarthou, et O. Therond. 2018. Caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable. *Économie rurale* 363: 99-120. doi: 10.4000/economierurale.5430.
- Praly, C., C. Chazoule, C. Delfosse, et P. Mundler. 2014. Proximity supply chains, an analytical framework for the localization of food supply chains. *Géographie, économie, société* 16(4): 455-478.
- Rémy, J. 1987. La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur. *Sociologie du travail* 29(4): 415-441. doi: 10.3406/sotra.1987.2383.
- Renard, M.-C. 2003. Fair trade: quality, market and conventions. *Journal of Rural Studies* 19(1): 87-96. doi: 10.1016/S0743-0167(02)00051-7.

- Renting, H., T. K. Marsden, et J. Banks. 2003. Understanding Alternative Food Networks: Exploring the Role of Short Food Supply Chains in Rural Development. *Environment and Planning A: Economy and Space* 35(3): 393-411. doi: 10.1068/a3510.
- Reynaud, J.-D. 2003. Réflexion I. Régulation de contrôle, régulation autonome, régulation conjointe. In *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud*, éd. G. de Terssac, 103-113. Recherches. Paris, France: La Découverte.
- Rod, J. 2019. *Reterritorialisation de l'alimentation en France: Etude des filières territorialisées valorisant les céréales et les légumineuses dans leurs rapports à la durabilité et au territoire*. Mémoire de fin d'étude. Montpellier SupAgro.
- Rodet, D. 2013. Une production engagée: sociologie des labels, chartes et systèmes participatifs de l'économie solidaire. Thèse de doctorat, France: Conservatoire national des arts et métiers.
- Rodet, D. 2018. Une autre idée de l'économie? Les représentations économiques des acteurs de l'ESS face à l'emploi. *Socio-économie du travail* 2: 131-163. doi: 10.15122/isbn.978-2-406-08062-6.p.0131.
- Rolland, B., A. L. Champion, et F.-X. Oury. 2012. Pourquoi sélectionner de nouvelles variétés de blé tendre adaptées à l'agriculture biologique? *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* 62(62): 71-86.
- Rot, G. 1998. Autocontrôle, traçabilité, responsabilité. *Sociologie du travail* 40(1): 5-20. doi: 10.3406/sotra.1998.1307.
- Rot, G. 2002. Fluidité industrielle, fragilité organisationnelle. *Revue française de sociologie* 43(4): 711-737. doi: 10.2307/3322881.
- Rot, G., et F. Vatin. 2017. *Au fil du flux: le travail de surveillance-contrôle dans les industries chimique et nucléaire*. Paris, France: Presses des Mines.
- Roux, S. Y. 2010. La transparence du voile. Critique de l'anonymisation comme impératif déontologique. In *Enquêter de quel droit? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, éd. S. Laurens et F. Neyrat, 139-154. Bellecombes-en-Bauges, France: Le Croquant.
- Rumpala, Y. 2009. La « consommation durable » comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation. *Revue française de science politique* 59(5): 967-996. doi: 10.3917/rfsp.595.0967.
- Salais, R., et M. Storper. 1993. *Les mondes de production: enquête sur l'identité économique de la France*. Paris, France: EHESS.
- Segrestin, D. 1997. L'entreprise à l'épreuve des normes de marché. Les paradoxes des nouveaux standards de gestion dans l'industrie. *Revue française de sociologie* 38(3): 553-585. doi: 10.2307/3322914.
- Segrestin, D. 2004. *Les chantiers du manager*. Paris, France: Armand Colin.
- Slater, D. 2002. From calculation to alienation: disentangling economic abstractions. *Economy and Society* 31(2): 234-249. doi: 10.1080/03085140220123144.
- Smith, L. T. 1999. *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. Londres, Royaume-Uni: ZED Books.
- Soulé, B. 2007. Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches Qualitatives* 27: 127-140.

- Stanziani, A. 2005. *Histoire de la qualité alimentaire : XIXe-XXe siècle*. Paris, France: Seuil.
- Stevenson, G. W., et R. Pirog. 2008. Values-Based Supply Chains: Strategies for Agrifood Enterprises of the Middle. In *Food and the Mid-Level Farm*. The MIT Press.
- Sylvander, B. 1997. Le rôle de la certification dans les changements de régime de coordination : l'agriculture biologique, du réseau à l'industrie. *Revue d'économie industrielle* 80(1): 47-66. doi: 10.3406/rei.1997.1668.
- Teil, G. 2005. Faire acheter : le marketing de l'offre une technique de mise en marché sans configuration de la « demande ». *Économie rurale* 286-287: 8-27. doi: 10.4000/economierurale.3153.
- Terressac, G. de. 2003. Travail d'organisation et travail de régulation. In *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud*, éd. G. de Terressac, 121-134. Recherches. Paris, France: La Découverte.
- Terressac, G. de, et K. Lalande. 2002. *Du train à vapeur au TGV : sociologie du travail d'organisation*. Paris, France: Presses universitaires de France.
- Thévenot, L. 1986. Les investissements de formes. *Cahiers du centre d'études de l'emploi* 29: 21-71.
- Thomas, F., et C. Bonneuil. 2009. *Gènes, pouvoirs et profits - Recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*. Versailles, France: Quæ.
- Thomas, J. 2018. Reconnaissance politique des savoirs professionnels. Expérimentation, légitimation, réflexivité et organisation d'un groupe d'agriculteurs autour des connaissances professionnelles. *Revue d'anthropologie des connaissances* 12(2): 229-257. doi: 10.3917/rac.039.0229.
- Trompette, P. 2005. Une économie de la captation : les dynamiques concurrentielles au sein du secteur funéraire. *Revue française de sociologie* 46(2): 233-264.
- Valceschini, E. 1994. Stratégie de qualité et conventions économiques. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement* 28: 101-113.
- Valceschini, E. 2003. La garantie de la qualité : nouvelles organisations et nouveaux métiers. In . Edition INRA.
- Vatin, F. 1987. *La fluidité industrielle. Essai sur la théorie de la production et le devenir du travail*. Paris, France: Meridiens Klincksieck.
- Vatin, F. 1996. *Le lait et la raison marchande. Essai de sociologie économique*. Rennes, France: Presses Universitaires de Rennes.
- Vatin, F., éd. 2009a. *Évaluer et valoriser. Une sociologie économique de la mesure*. Sociologies. Toulouse, France: Presses Universitaires du Mirail.
- Vatin, F. 2009b. Introduction : Évaluer et valoriser. In *Évaluer et valoriser : Une sociologie économique de la mesure*, 13-33. Sociologies. Toulouse, France: Presses universitaires du Midi.
- Vezolle, T. 2021. *Étude de l'évolution d'une filière territoriale dans une perspective de pérennisation*. Mémoire de fin d'étude. AgroCampus Ouest.
- White, H. 1992. *Identity and Control*. Princeton, Etats Unis d'Amerique: Princeton University Press.

- Zelizer, V. 2005. Intimité et économie. *Terrain. Anthropologie & sciences humaines* 45: 13-28.
doi: 10.4000/terrain.3512.
- Zolesio, E. 2011. Anonymiser les enquêtés. ¿ *Interrogations ? Revue pluridisciplinaire de sciences humaines et sociales* 12: [en ligne] <https://www.revue-interrogations.org/Anonymiser-les-enquetes>.

Table des illustrations

Document 1. Affiche promotionnelle, SCIC Grain et Pâtes	230
Document 2. Tableau de planification des transactions, extrait du diaporama de la réunion de planification des semis de 2019, Meule Occitane	254
Document 3. Feuille "comptabilité association", extrait du tableur "Mouture à façon", Meule Occitane.....	338
Document 4. Facture anonymisée d'une meunière à l'association Meule Occitane, éditée à partir du tableur "Mouture à façon"	338
Document 5. Tableau de préparation et de comptabilisation des échanges de grains.	340
Document 6. Document de suivi de livraison, Grain et Pâtes, mise en place 2016.	341
<i>Encadré 1. Extraits des lettres d'engagements des trois partenaires du projet Activa Blé</i>	<i>58</i>
<i>Encadré 2. Les « paysans-boulangers », figure du mouvement de l'agriculture paysanne</i>	<i>62</i>
<i>Encadré 3. Le système participatif de garantie, une certification par et pour un collectif</i>	<i>71</i>
<i>Encadré 4 Les Civam, un accompagnement technique et économique des collectifs agricoles</i>	<i>139</i>
<i>Encadré 5. Le RSP, faire de technologies marginalisées un point de passage obligé.....</i>	<i>140</i>
<i>Encadré 6. Les SCIC, des sociétés commerciales inscrites dans l'économie sociale et solidaire.</i>	<i>154</i>
<i>Encadré 7. Les Organisations Professionnelles de l'agriculture biologique</i>	<i>161</i>
<i>Encadré 8. Modernisation des moulins à meule de pierre : « produire de la farine de meule d'une qualité irréprochable dans des conditions économiquement acceptables »</i>	<i>167</i>
<i>Encadré 9. Les parc nationaux, acteurs du développement des circuits de proximité</i>	<i>182</i>

Graphique 1. Répartition de la production de farine entre les minoteries françaises en 2019, en pourcentage	110
Graphique 2. Utilisations des 3,9 millions de tonnes de farines commercialisées sur le marché national en 2019	112
Photographie 1. A gauche, moulin type Astrié monté sur un échafaudage ergonomique et équipé d'une vis de distribution automatique. A droite, meule de 50cm, la meule tournante a été soulevée, vue sur les stries permettant le "déroulement" du grain	168
Photographie 2. Février 2021, comptoir de la boulangerie de Julien, Meule Occitane.	230
Photographie 3. Visite du SPG, Farine de pays, août 2020. Deux paysans-meuniers et une animatrice (centre) inspectent du blé dans un hangar de stockage équipé de trois silos ventilés, en présence de l'agricultrice visitée (à droite)	307
Photographie 4. Hangar de stockage de Romain, Farine de pays, janvier 2020.	343
Photographie 5. Atelier de meunerie de Claude, Farine de pays, mai 2019. De l'arrière-plan au premier plan. Calendrier de culture accroché au mur, commandes punaisées sur un tableau en liège. Ensacheuse. Sachets doublements tamponnés (Farine de pays et Moulin Claude) en partance pour un magasin bio. Balance certifiée.....	343
Photographies 6 et 7. Atelier de Daniel, Grain et Pâtes, mars 2021. Construction progressive de trois biens.	345
Schéma 1. Les filières alternatives de proximité dans le panorama des systèmes alimentaires alternatifs de production céréalière	66
Schéma 2. Flux des produits et pluralité de prix dans la filière Meule Occitane.....	268
Schéma 3. Feuille de route pour la répartition des tâches et de la propriété des produits, Meule Occitane.....	317
Schéma 4. Réseau des dispositifs assurant le maintien des transactions de la filière, le respect de la qualité attendue, la traçabilité des échanges et la fluidité de la filière	347

Tableau 1. Principales caractéristiques des cinq cas d'étude de filières céréale de proximité alternatives	76
Tableau 2. Répartition des entretiens par étude de cas (colonnes) et par rôle dans la filière (lignes).....	87
Tableau 3. Unités, calculs et contraintes de production à chaque étape de la filière	253
Tableau 4. Documents d'encadrement mis en place par étude de cas	282
Tableau 5. Dispositifs d'encadrement dynamique dans les cas étudiés	302
Tableau 6. Différentes modalités de prise en charge des étapes de production, collectif, individuel ou mutualisé (1)	329
Tableau 7. Différentes modalités de prise en charge des étapes de production, collectif, individuel ou mutualisé (2)	330
Tableau 8. Défis organisationnels spécifiques aux filières céréalières de proximité étudiées	350
Tableau 9. Les dispositifs de maintenance des transactions utilisés dans les filières céréalières de proximité étudiées	353

Table des abréviations

ANMF – Association Nationale de la Meunerie Française

BioCivam – Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural Biologique

Civam – Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CREAB – Centre Régional de Recherche et d'Expérimentation en Agriculture Biologique 32

CTPS – Comité Technique Permanent de la Sélection

DHS – Distinction Homogénéité et Stabilité

FNAB – Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

FRAB – Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique

FranceAgriMer – Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

GAB – Groupement départemental des Agriculteurs Biologiques

GIEE – Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental

GNIS – Groupement National Interprofessionnel des Semences (SEMAE depuis 2017)

Ha – Hectare

INRA – Institut National de la Recherche Agronomique (jusqu'à 2020)

INRAE – Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (depuis 2020)

ITAB – Institut Technique de l'Agriculture et de l'Alimentation Biologique

ONIB – Office National Interprofessionnel du Blé (1936-1940)

ONIC – Office National Interprofessionnel des Céréales (1940-2006)

ONIGC – Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures (2006-2009)

RSP – Réseau Semences Paysannes

SIFPAF – Syndicat des Industriels Fabricants de Pâtes Alimentaires de France

SCIC – Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SCOP – Société Coopérative (Ouvrière) de Production

SPG – Système participatif de garantie

VAT(E) – Valeur Agronomique et Technologique (et Environnementale)

Annexes

1. Récapitulatif des sources écrites produites par les filières, récoltées et analysées

Initiative	Nom du document	Type document	Méthode recueil	Date du document	Auteur, co-auteurs
Farine de Pays (11)	Charte de l'association	Document d'organisation, dispositif de qualité	Envoi par l'animatrice, discuté lors d'observations	2016	Membres de l'association Animatrice
	Statuts de l'association	Document d'organisation, dispositif de qualité	Envoi par l'animatrice, discuté lors d'observations	2016	Membres de l'association Animatrice
	Cahier des charges	Document d'organisation, dispositif de qualité	Envoi par l'animatrice, discuté lors d'observations	2016 (V1 2012, revu en 2017 et 2021)	Membres de l'association Animatrices
	Conditions d'utilisation de la marque collective	Document d'organisation, dispositif de qualité	Envoi par l'animatrice, discuté lors d'observations	2016 (V1 2012, revu en 2017 et 2021)	Membres de l'association Animatrice
	Étiquette de la marque collective	Équipement marchand	Envoi par l'animatrice, discuté lors d'observations	2018	Membres de l'association
	Règlement intérieur relatif au fonctionnement du Système Participatif de Garantie	Document d'organisation, dispositif de qualité	Envoi par l'animatrice, discuté lors d'observations	2017	Membres de l'association Animatrice
	Compte rendu du comité de labellisation de la marque collective	Compte rendu interne	Envoi par l'animatrice, discuté lors d'observations	2020	Animatrice
	Rapport de visite du Système Participatif de Garantie	Document d'organisation, dispositif de qualité	Recueil direct, utilisé lors d'observation en 2020	2017	Membres de l'association Animatrice
	Questionnaire relatif à la marque collective et à l'association	Compte rendu interne	Envoi par l'animatrice, utilisé lors d'observation	2020	Animatrice

	Document de présentation de la filière	Document de communication	Envoi par l'animatrice	2019	Membres de l'association Animatrice
	Fiche et rapport d'Analyse en Cycle de Vie	Compte rendu de recherche	Envoi par l'animatrice, discuté lors d'observations	2018	Structure d'accompagnement
Tout Nature (4)	Cahier des charges	Document d'organisation, dispositif de qualité	En ligne, discuté lors d'observations	2018	Membres de l'entreprise
	Conditions d'utilisation de la marque	Document d'organisation, dispositif de qualité	En ligne, discuté lors d'observations	2018	Gérant
	Étiquette de la marque	Équipement marchand	Recueil direct		Membres de l'entreprise
	Document de communication	Équipement marchand	Recueil direct	2019	Membres de l'entreprise
	Billet de blog	Document de communication	En ligne	2021	Salarié de l'entreprise
Grain et Pâtes (10)	Document suivi blé-farine	Dispositif d'organisation de la production	Recueil direct	2015	Membres de la SCIC
	Document de préparation de réunion	Dispositif d'organisation de la production	Envoi, utilisé lors d'observation	2019	Comité de pilotage
	Résultat des essais variétaux	Compte rendu de recherche	En ligne	2012	Structure d'accompagnement
	Charte et projet	Document d'organisation	Envoi par la salariée	2013	Membres fondateurs
	Fiche de présentation des produits	Équipement marchand	Envoi par la salariée	2014	Comité de pilotage, salarié
	Document de promotion 1	Équipement marchand	Envoi par la salariée	2014	Comité de pilotage, salarié
	Fiche de présentation de la SCIC	Document de promotion institutionnel	Envoi par la salariée	2014	Animatrice, Comité de pilotage
	Document de promotion 2 et 3 (plaquettes de rayonnage)	Équipements marchands	Envoi par la salariée	2016	Comité de pilotage, salarié
	Document de promotion 4	Équipement marchand	Recueil direct	2017	Comité de pilotage

	Etiquette	Equipe ment marchand	Recueil direct	2014	Comité de pilotage
Ici Farine (6)	Fiche de présentation de l'association	Document de promotion institutionnel	Envoi par l'animatrice	2015	Animatrice
	Plaquette des tarifs	Outil d'organisation	Envoi par le meunier	2020	Comité d'administration
	Document de préparation de réunion	Dispositif d'organisation de la production	Recueil direct	2020	Comité d'administration
	Cahier des charges 1	Dispositif d'organisation, dispositif de qualité	Envoi par l'animatrice	2017	Membres de l'association, Animatrice
	Cahier des charges 2	Dispositif d'organisation, dispositif de qualité	Envoi par l'animatrice	2021	Comité d'administration, Animatrice
	Outil de suivi de la production	Outil d'organisation	Envoi par l'animatrice	2021	Animatrice, Comité d'administration
Meule Occitane (8)	Charte de la filière 1	Dispositif d'organisation, dispositif de qualité	Envoi par l'animatrice	2019	Membres de l'association, Animatrice
	Charte de la filière 2	Dispositif d'organisation, dispositif de qualité	Recueil direct	2021	Membres de l'association, Animatrice
	Règlement intérieur	Dispositif d'organisation	Recueil direct	2021	Membres de l'association, Animatrice
	Document de préparation de la réunion	Outil d'organisation	Recueil direct	2019	Membres de l'association, Animatrice
	Document de préparation de la réunion	Outil d'organisation	Recueil direct	2021	Membres de l'association, Animatrice
	Fiche de présentation de l'association	Document de promotion institutionnel	Envoi par l'animatrice	2017	Structure d'accompagnement
	Document de promotion	Équipement marchand	En ligne	2017	Structure d'accompagnement
	Documentaire promotionnel	Document de promotion	En ligne	2018	Documentariste

2. Récapitulatif des observations transversales

Date	Evènement	Initiative(s) concernée(s)	Discussions informelles
6/06/2018	Réunion de préparation à la réunion de relocalisation des céréales	Structures d'accompagnement à l'activité agricole : Fédération régionale Civam Occitanie ; BioCivam 11 ; GAL de l'Est Audois ; Grand Narbonne	1 brasseur alternatif local 1 animateur du GAL de l'Est Audois
20/06/2018	Marché local	Tout Nature Farine de pays	1 boulangère de Farine de pays 3 consommateurs 2 meuniers et 2 boulangers de Tout Nature
3/10/ 2018	Réunion relocalisation des céréales de l'Est Audois	Structures d'accompagnement agricole : Fédération régionale Civam Occitanie ; BioCivam 11 ; GAL de l'Est Audois ; Grand Narbonne ; Chambre d'Agriculture de l'Aude Coopérative céréalière biologique Moulin X. (exclu de Farine de pays) Marque locale de pain biologique 3 brasseries locales	1 représentant de coopérative céréalière biologique 1 meunière du Moulin X. (exclue de Farine de pays) 1 animatrice d'une marque locale de pain biologique
16/11/2018	Réunion préparation des semis Petit Epeautre	Farine de pays BioCivam 11 INRAE	3 agriculteurs Farine de pays 1 meunier Farine de pays 1 agronome de l'INRAE 1 animateur technique du BioCivam 11
4/12/2018	Réunion Journée régionale d'échanges sur les filières locales en grandes cultures	Meule Occitane Ici Farine	1 animatrice du Civam 48 1 meunier de Meule Occitane 1 animatrice du BioCivam 11
13-14/03/2018	Formation « pâtes artisanales »	Farine de pays Grain et Pâtes	1 paysan-pastier 2 gérant et salariée Grain et Pâtes 1 paysan-transformateur Farine de pays 2 paysans-transformateurs
24/06/2018	Réunion partenariale Activa Blé	Acteurs du projet Activa Blé : Farine de pays Grain et Pâtes	1 chef de culture Tout Nature 1 paysan-transformateur Farine de pays

		Tout Nature	1 gérant Grain et Pâtes
30/03/2019	Forum « le Monde Nouveau » Perpignan – Grand débat « Et demain, on mange comment ? »	Alliance Slow FOOD des Cuisiniers Ferme du Bec-Hellouin La Cagette, supermarché coopératif de Montpellier LIDL France Vigneron naturel Agreenculture Tout Nature	1 gérant de Tout Nature
25/06/2019	Journée « Blés anciens » visite des vitrines de blé de l'INP Purpan et Table ronde « sélection, conservation et réglementation des blés anciens : où en sommes-nous ? »	Tout Nature Farine de pays Réseau Semence Paysanne Association Pétanielle	1 représentant du Réseau Semences Paysannes 1 membres de l'association Pétanielle (conservation de variétés anciennes de blé) 1 paysan boulanger Farine de pays 1 chef de culture Tout Nature
14/07/2019	Formation « Levain »	INRAE BioCivam 11 Paysans-boulangers Farine de pays Meule Occitane	3 paysans-boulangers 1 boulanger Meule Occitane 1 boulanger Farine de pays
12-13/09/2019	Cerere Final Event	Farine de pays Graines de Noé INRAE Filière céréale Italienne	1 chercheuse en technologie INRA 1 animatrice BioCivam 11 1 paysan-transformateur Farine de pays 1 animatrice de Graines de Noé (maison de semences paysannes de blé)
28/09/2019	Fête de la Touselle	Farine de pays	1 paysan-transformateur Farine de pays 1 formatrice Meule Occitane 2 animatrices BioCivam 11 et Civam 34
2/10/2019	Colloque « Variétés anciennes sur sa ferme : gagner en autonomie et diversifier mes débouchés »	Grain et Pâtes Farine de pays INP Purpan GAB65	1 animateur GAB 65 1 bénévole Grain et Pâtes 3 étudiants en CAP boulangerie

9/03/2020	Formation « Optimiser le fonctionnement d'un moulin Astrié »	Farine de pays BioCivam 11	1 équipementier constructeur de moulins à meules de pierre 5 paysans-boulangers 3 paysans-meuniers
10/06/2020	Visites d'essais Arvalis en live	Techniciens Arvalis (sélection de blés)	Visioconférence
28/07/2020	Visites des parcelles expérimentales du projet Activa Blé	Farine de pays BioCivam 11	1 paysan-meunier Farine de pays 1 agriculteur Meule Occitane 1 agriculteur Farine de pays 2 agriculteurs 1 collectionneur de blés anciens locaux 2 animateurs BioCivam 11
14/06/2021	Réunion de restitution du programme de recherche « Gluten Mythe ou Réalité »	Farine de pays INRAE BioCivam 11 2 boulangeries artisanales locales	1 boulanger artisanal 1 chercheuse en agronomie

3. Récapitulatif des observations spécifiques

Initiative concernée	Date	Type d'observation	Discussions informelles
Tout Nature	21/06/2018	Observation des activités communes pour le fonctionnement de l'entreprise – réunion informelle de présentation et de stratégie	1 vendeuse 2 boulangers
	8/08/2018	Observation des activités de travail	3 transformateurs 1 gérant
	23-27/10/2018	Observation participante du « Stage École du Pain »	11 consommateurs 1 gérant 1 meunier-boulangier 2 boulangers 1 pastière - chargée de communication 1 vendeuse
	27/03/2019	Observation des opérations de panification – des activités de vente	5 consommateurs 2 meuniers 1 pastier
Farine de pays	9-10/08/2018	Visite de l'exploitation et de l'atelier de meunerie - Observation des activités de travail : mouture, facturation, préparation de commandes	1 meunier 1 paysan-transformateur
	14/02/2019	Réunion de l'association	4 paysans transformateurs
	15/05/2019	Atelier « décrire un SPG » organisé par une chercheuse du CIRAD	2 boulangers 1 paysan-transformateur 1 agriculteur agriculteur 1 chercheuse CIRAD 1 animatrice BioCivam 11
	28/05/2019	Réunion de l'association	5 paysans transformateurs
	31/01/2020	Réunion de l'association	7 paysans-transformateurs
	31/01/2020	Visite d'une exploitation de paysan-meunier-boulangier : stockage, tri	3 paysans-meuniers
	17/02/2020	Réunion de l'association	16 paysans-transformateurs 5 animateurs (GAB 65 ; Chambre d'agriculture du

			Tarn ; Erable 31 ; BioCivam de l'Aude)
	15/04/2020	Réunion régionalisation de l'association	2 paysans-meuniers 4 animateurs
	4/05/2020	Réunion régionalisation de l'association	1 boulanger 5 agriculteurs et agricultrices 4 animateurs
	26/08/2020	2 Visites d'enquête du système participatif de garantie sur une exploitation d'une agricultrice puis dans un atelier de mouture	1 agricultrice 2 paysans-transformateurs 2 meuniers
	8/02/2021	Réunion de régionalisation de l'association	1 paysan-transformateur 1 agriculteur
Grain et Pâtes	14/01/2019	Comité de pilotage	5 bénévoles ; 1 salariée 3 agriculteurs 1 meunier
	21-23/05/2019	Observation des activités de travail : pastification et mouture Observation de discussions stratégiques informelles Observation de situations de vente	1 gérant 1 agriculteurs 6 consommateurs 1 bénévole
	3/10/2019	Comité des producteurs	8 agriculteurs 1 gérant 1 salariée 1 chercheuse de l'INP Purpan
	4/10/2019	Comité de pilotage	2 salariés (transformation et commercial) 1 commerciale salariée 3 bénévoles 1 gérant 3 agriculteurs 1 meunier
	10/03/2021	Observation des activités de travail : mouture, stockage, préparation des commandes	1 paysan-meunier
Meule Occitane	14/12/2020	Réunion de l'association	2 meuniers 3 paysans et paysannes- transformatrices 3 agriculteurs

			2 boulangers 2 animatrices BioCivam
	10/02/2021	Observation des activités de travail : préparation des commandes de farines, panification	1 boulanger
	3/03/2021	Comité d'administration	4 boulangers 1 agriculteur 2 meuniers 2 animatrices BioCivam 1 bénévole
	3/03/2021	Réunion « groupe de travail : charte et règlement intérieur »	2 boulangers 1 agriculteur 2 meuniers 2 animatrices BioCivam
	11/5/2021	Observation des activités de travail au hangar de l'association, stockage, tri et mouture	2 meuniers
Ici Farine	9/12/2020	Comité d'administration	1 meunier 4 agriculteurs 3 boulangers 1 bénévole 1 animatrice Civam 48 3 observatrices (INRAE, structure d'accompagnement)
	10/12/2020	Observation des activités de travail : mouture	1 meunier
	10/12/2020	Visite de l'exploitation	1 agriculteur en polyculture-élevage

4. Récapitulatif des entretiens semi-directifs

Répartition des entretiens par étude de cas (colonnes) et par rôle dans la filière (lignes)

Activité \ Filière	Farine de pays	Grain et Pâtes	Tout Nature	Meule Occitane	Ici Farine	Total
Agriculteur	2	7	1	2	6	18
Paysan-meunier	4	1	-	-	-	5
Paysan-meunier-boulangier	2	-	-	2	-	4
Meunier	-	1	-	2	1	4
Meunier-boulangier	-	-	1	1	-	2
Boulangier/pâtier	-	2	2	2	3	9
Gestion et animation*	1	3	2	1	1	8
Total	9	14	6	10	11	50

* conseiller agricole, gérant, chef de culture, commercial, bénévole...

Filière	Pseudo	Activité	Age	Rôle dans l'initiative	Date de l'entretien
Farine de pays	Justin	Paysan-meunier	~55	Membre fondateur	9-10/08/2018
	Fabien	Agriculteur	~40	Membre fondateur	18/12/2018
	Claude	Paysan-meunier	~55	Membre fondateur	21/05/2019
	Henri	Agriculteur	~60	Fournisseur	9/02/2021
	Victor	Paysan-meunier	~40	Membre	26/05/2021
	Romain	Paysan-meunier-boulangier	~50	Membre fondateur	21/05/2021
	Pierre	Paysan-meunier-boulangier	~55	Membre	21/05/2021
	Frédéric	Paysan-meunier	~50	Fondateur	11/06/2021
	Ludivine	Animatrice	~40	Animatrice	27/07/2020
Grain et Pâtes	Yves	Agriculteur polyculture-élevage	~60	Producteur	27/11/2018
	Annick	Agricultrice polyculture-élevage	~55	Producteur	27/11/2018
	Damien	Agriculteur double actif	~35	Producteur	28/11/2018
	Rémi	Paysan-meunier-boulangier	~55	Gérant Membre fondateur	29/11/2018
	Aline	Salariée : commerciale, transformation	~35	Producteur	29/11/2018
	Clément	Animateur	~40	Animateur	2/10/2019

	Cyril	Salarié : transformation	~25	Producteur	22/05/2019
	Sacha	Agriculteur	~35	Producteur	9/03/2021
	Ludovic	Agriculteur polyculture-élevage	~35	Membre fondateur Producteur	9/03/2021
	Gérard	Agriculteur double actif	~50	Producteur	9/03/2021
	Jocelyn	Paysan-meunier	~35	Membre fondateur Producteur	10/03/2021
	Sophie	Bénévole	~40	Citoyenne	14/01/2019
	Daniel	Paysan-meunier	~50	Membre fondateur Producteur	10/03/2021
	Charline	Agricultrice	~50	Producteur	10/03/2021
Tout Nature	Olivier	Meunier-boulangier	~60	Gérant du Moulin	08/08/2018
	Dorian	Chef de culture	~35	Animateur	27/10/2018
	Thibault	Agriculteur polyculture-élevage	~50	Producteur	26/05/2021
	Jonas	Meunier, boulanger	~25	Salarié du Moulin	27/10/2018
	Pierrick	Pastier	~50	Salarié du Moulin	27/02/2019
	Sylvie	Vendeuse	~40	Salariée du Moulin	8/08/2018
Meule Occitane	Brigitte	Boulangère	~40	Membre	9/02/2021
	Julien	Boulangier	~40	Trésorier de l'association	10/02/2021
	Eleonora	Boulangère	~45	Membre	11/03/2021
	Léo	Animatrice	~25	Animatrice	3/03/2021
	Régis	Paysan-meunier-boulangier	~50	Président de l'association	28/03/2021
	Rudy	Meunier	~30	Membre	11/05/2021
	Francis	Meunier	~60	Fondateur	11/05/2021
	Claire	Paysanne-meunière-boulangère	~45	Membre	11/05/2021
	Adrien	Agriculteur polyculture élevage	~40	Membre	11/05/2021
	Mathieu	Agriculteur double actif	~45	Membre	12/05/2021
Ici Farine	Laure	Animatrice	~30	Animatrice	4/12/2018
	Thierry	Agriculteur polyculture-élevage	~60	Membre fondateur Président de l'association	14/01/2021

	Antoine	Boulangier	~45	Membre fondateur Trésorier de l'association	17/12/2020
	Bernard	Boulangier	~55	Membre	2/02/2021
	Didier	Agriculteur polyculture-élevage	~60	Membre	14/01/2021
	David	Boulangier	~40	Membre	12/01/2020
	Hervé	Agriculteur polyculture-élevage	~50	Membre	8/01/2021
	Brice	Agriculteur polyculture-élevage	~55	Membre	10/12/2020
	Laurent	Meunier	~55	Membre	10/12/2020
	Fabrice	Agriculteur polyculture-élevage	~45	Membre	16/12/2020
	Hervé	Agriculteur polyculture-élevage	~50	Membre fondateur	25/01/2021

Table des matières

Remerciements	
Introduction	9
1. Les filières céréalières : entre verrouillages et alternatives.....	9
2. Question de recherche	12
3. Une économie de l'hétérogénéité	14
4. Cadre d'analyse	15
5. Terrain et méthodologie de la recherche	18
6. Organisation du manuscrit	21
Chapitre 1. Des filières organisées pour produire et pour échanger : construction d'un cadre d'analyse	25
1. Le marché au croisement des activités productives et marchandes	27
1.1. Les conventions de qualité, au cœur de la coordination marchande.....	27
1.2. Le « travail marchand », mise en forme des biens et reconfiguration de l'offre et de la demande.....	30
1.3. Une succession d'opérations techniques qui confèrent aux biens leur « valeur » et permettent la « fluidité marchande »	32
1.4. Des prix formulés, qui orientent la production et les jeux d'acteurs sur le marché	34
1.5. Le cadre d'analyse des agencements marchands pour étudier les processus de « <i>marketization</i> »	37
2. Le marché comme résultat d'une ingénierie politique	40
2.1. Le travail d'organisation du marché	40
2.2. Des activités marchandes qui expriment des rapports de force	43
2.3. Des marchés mus par des projets et des innovations marchandes	47
3. Enquêter le marché comme un réseau sociotechnique.....	50
3.1. La création des agencements marchands, un processus de mise en relation des acteurs, des dispositifs matériels et des entités biologiques.....	50
3.2. Des dispositifs matériels qui participent au fonctionnement des marchés	51
3.3. Une attention accordée aux entités biologiques.....	52
Conclusion.....	56

Chapitre 2. Dispositif de recherche	57
1. Contexte de recherche	58
2. La construction du terrain d'étude	61
2.1. Un contexte de développement des filières céréalières de proximité en Occitanie et en France	61
2.2. Une enquête centrée sur les filières de proximité alternatives.....	63
2.3. Une démarche par études de cas, sélectionnées dans l'objectif de créer un échantillon à la fois homogène et diversifié.....	67
2.4. Présentation des cas d'étude et de leurs complémentarités	70
2.5. Des études de cas étudiées à plusieurs niveaux	77
3. Méthode d'enquête	79
3.1. Une place importante accordée à l'observation	79
3.2. Entretiens semi-directifs	86
3.3. Recueil et analyse de sources documentaires	91
3.4. Traitement des données.....	93
Conclusion.....	95
Chapitre 3. La mise en ordre de filières blés nationales : marché, encadrement et normalisation dans le secteur céréalier conventionnel	97
1. Une structuration des relations commerciales pour la régulation d'un productivisme céréalier	99
1.1. Les coopératives céréalières, au cœur de la coordination de la filière nationale .	100
1.2. Encadrer les industries de la transformation et la mise en marché des produits céréaliers transformés.....	106
1.3. Création d'un marché des semences sélectionnées pour stabiliser la filière.....	112
1.4. Des cultures stratégiques en France et un objectif biologique pour l'Occitanie..	117
2. L'organisation des rencontres marchandes d'un secteur fortement normalisé	120
2.1. Les standards de qualité pour encadrer la production et le commerce céréaliers	120
2.2. Régulation des prix : entre main visible de la régulation publique et libéralisation du marché	127
Conclusion.....	130
Chapitre 4. La codétermination des collectifs, innovations marchandes et innovations techniques dans l'émergence des filières céréalières de proximité	133
1. Farine de pays : « fédérer » et « mutualiser », nouveau collectif, nouvel objectif et nouveau fonctionnement pour un circuit de farine local.....	138
1.1. La formulation d'un premier problème par le Civam biologique du département	138
1.2. La constitution d'un réseau de paysans-transformateurs biologiques sur le territoire	140

1.3. Les paysans-transformateurs investissent le projet du BioCivam 11 et négocient son adaptation au fil de disputes	144
1.4. La formalisation d'une fédération d'agriculteurs, paysans-transformateurs et transformateurs et de son projet	147
1.5. La mobilisation d'acteurs supplémentaires.....	148
1.6. La stabilisation du réseau sociotechnique.....	150
2. Grain et Pâtes : du « paysan-pastier » à une initiative pionnière de l'entrepreneuriat agricole collectif.....	152
2.1. Un projet individuel de transformation à la ferme qui nécessite la mobilisation d'un collectif agricole.....	152
2.2. La sensibilisation d'un groupe d'agriculteurs à la transformation locale et aux variétés anciennes.....	152
2.3. L'investissement du GAB donne un nouvel objectif et une nouvelle dimension au projet : jouer collectif en faveur de la souveraineté alimentaire	154
2.4. La création d'une SCIC pour mobiliser d'autres acteurs et définir leurs liens....	155
2.5. Enrôler des producteurs spécialisés en élevage dans la culture de céréales pour l'alimentation humaine.....	157
2.6. Un arbitrage entre plusieurs voies de développement économique et plusieurs visions du rôle d'une filière locale biologique	158
2.7. Élargir le réseau d'acteurs pour mieux intégrer les variétés anciennes dans la transformation pastière.....	160
3. Tout Nature : quand la recherche du « pain santé » amène à la création « d'une maîtrise d'œuvre ».....	165
3.1. Un couple de boulangers qui découvre progressivement une série de préoccupations	165
3.2. Un premier élargissement du collectif pour mettre en culture.....	169
3.3. Un second élargissement du collectif pour défendre le pain « vivant » et étendre le réseau de partenariats commerciaux	171
4. Meule Occitane : une démarche de mutualisation d'un outil de production qui grossit et devient une association.....	174
4.1. Deux boulangers et un éleveur fondent un collectif local de mutualisation	174
4.2. L'évolution des utilisateurs du moulin entraîne une réorganisation du collectif et la formalisation d'une association.....	175
4.3. De nouveaux entrants reformulent progressivement le sens de l'initiative	178
5. Ici Farine : un collectif d'habitants souhaite « reconstruire un moulin pour s'occuper les week-end » et se mue en « micro-filière »	181
5.1. Evolutions du collectif et du projet patrimonial en une « micro-filière ».....	181
5.2. Définir et faire valoir un mode d'organisation en « micro-filière ».....	182
5.3. Collectif citoyen cherche agriculteurs : expérience du local et du biologique souhaitée.....	184

5.4. La volonté d'inclure l'ensemble des producteurs du territoire génère une dispute sur le choix des modes de production	186
Conclusion.....	189
Chapitre 5. Travailler une qualité « naturelle »	191
1. Une critique de l'évaluation : des mesures conventionnelles qui ne reflètent pas « la » qualité	193
1.1. La DHS et la VAT-E, deux mesures insatisfaisantes de la qualité des blés	193
1.2. Une évaluation du grain biaisée par les attentes de l'aval	195
1.3. Une typologie des farines trop calibrée... ou inadaptée	197
1.4. S'extraire de la valorisation de la « force boulangère ».....	200
2. Une qualité « naturelle » valorisant des produits hétérogènes et des pratiques professionnelles alternatives	203
2.1. Des valeurs du « naturel » à l'évaluation par le « naturel ».....	203
2.2. Un recours à l'idée de nature pour valoriser le travail fait.....	212
3. Un régime de valorisation partagé permettant la coordination dans les filières	219
3.1. Une fluidité à restaurer.....	219
3.2. Une qualité « naturelle » et une gouvernance des filières qui facilitent la coordination entre amont et aval	222
3.3. Des forums où circule et se renforce la valorisation du « naturel ».....	223
4. Faire valoir le « naturel » auprès des consommateurs	227
4.1. Une stratégie d'attachement inversé, du consommateur vers le bien	228
4.2. Un jeu avec les attentes des consommateurs	233
Conclusion.....	237
Chapitre 6. La planification conjointe du marché et de la production	239
1. La recherche de transactions alternatives : enjeux et modalités de gouvernance d'une « autre » intermédiation.....	241
1.1. Un projet de reconnexion des acteurs du marché dans des filières intermédiées et alternatives	241
1.2. Trois modalités pour passer des accords dans les cinq filières étudiées.....	244
2. Compter, convertir et assembler, le calcul au cœur de l'organisation des transactions	247
2.1. Chiffrer des contraintes de production locales.....	247
2.2. Formaliser les demandes de la structure collective.....	250
2.3. Des outils de conversion entre espaces de production hétérogènes.....	252
2.4. Des décisions de mise en culture fruits d'un arbitrage collectif	257
2.5. Organiser la complémentarité des productions.....	259

3.	Construire des procédures de tarification adaptées aux filières de proximité alternatives	263
3.1.	Une détermination des prix en renfort de l'organisation de la production	264
3.2.	Le prix comme outil dans la recherche d'un équilibre dans la filière.....	267
3.3.	Des stratégies collectives de formulation des prix au consommateur	272
	Conclusion.....	277
Chapitre 7. Encadrer la filière dans sa dynamique, entre construction d'un cadre commun et maintien de la diversité		279
1.	Des dispositifs d'encadrement pour réaliser un « devoir de filière ».....	282
2.	Définir les entités biologiques et les technologies intervenant dans le collectif	286
3.	Encadrer la production tout en reconnaissant la diversité des pratiques de travail	290
4.	Définir les frontières des participants aux filières.....	297
4.1.	Une frontière pour les participants à l'approvisionnement de la filière.....	297
4.2.	Une frontière pour les clients convenables	299
5.	Maintenir le cadre dans la dynamique de la production et de l'échange	302
5.1.	Des dispositifs pour observer, suivre et contrôler les produits et les pratiques ...	303
5.2.	Des marques et des logos pour matérialiser l'engagement dans la filière dans la dynamique des échanges	308
	Conclusion.....	310
Chapitre 8. Maintenir les transactions tout au long de la filière : enjeux de circulation et de propriété.....		311
1.	Une route marchande pour faire circuler les produits et établir leur propriété	314
1.1.	Définir les rôles et les étapes de l'échange	314
1.2.	Des équipements techniques pour matérialiser la route marchande	322
2.	Des équipements marchands pour assurer la traçabilité, la comptabilité et la reconnaissance des transactions	331
2.1.	Gérer les transactions de la filière dans leur temporalité	331
2.2.	Des équipements pour tracer les biens au fil de leurs transferts de propriété.....	339
	Conclusion.....	346
Conclusion.....		349
1.	Contributions aux recherches sociologiques sur l'intermédiation marchande.....	350
1.1.	Des processus marchands affectés par l'introduction d'une hétérogénéité des biens, de pratiques et d'acteurs.....	350
1.2.	Une intermédiation de reconnexion	351
1.3.	Une pensée innovante et plus collective de la distribution	355
1.4.	Une réappropriation laborieuse du travail marchand.....	358

2. Contributions à la sociologie des agencements marchands	360
2.1. Un retour à la sociologie du travail.....	360
2.2. L'action des entités biologiques dans le fonctionnement du marché	361
2.3. La dimension temporelle des agencements marchands	363
3. Perspectives de recherche.....	365
Références bibliographiques	371
Table des illustrations	389
Table des abréviations	393
Annexes	395
1. Récapitulatif des sources écrites produites par les filières, récoltées et analysées.....	395
2. Récapitulatif des observations transversales	398
3. Récapitulatif des observations spécifiques.....	401
4. Récapitulatif des entretiens semi-directifs	404
Table des matières	407

